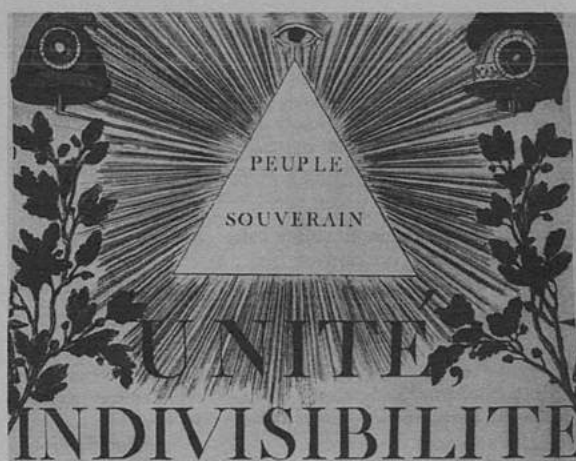


Cahiers du mouvement ouvrier

La Révolution française (I)



C.E.R.M.T.R.I.
Centre d'Etudes et de Recherches
sur les Mouvements Trotskyste et Révolutionnaires Internationaux

Cahiers du mouvement ouvrier

**Fondés par Jean-Jacques Marie et Vadim Rogovine
Assistant pour la partie russe et soviétique : Marc Goloviznine,
collaborateur scientifique de l'Institut de sociologie
de l'Académie des sciences de Russie**

Directeur de la publication : Jean-Jacques Marie

Comité de rédaction : Nicole Bossut-Perron, Odile Dauphin, Marc Goloviznine,
Frank Labrasca, Pierre Levasseur, Jean-Jacques Marie, Pierre Roy, Jean-Marc Schiappa.

CERMTRI, 28, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris

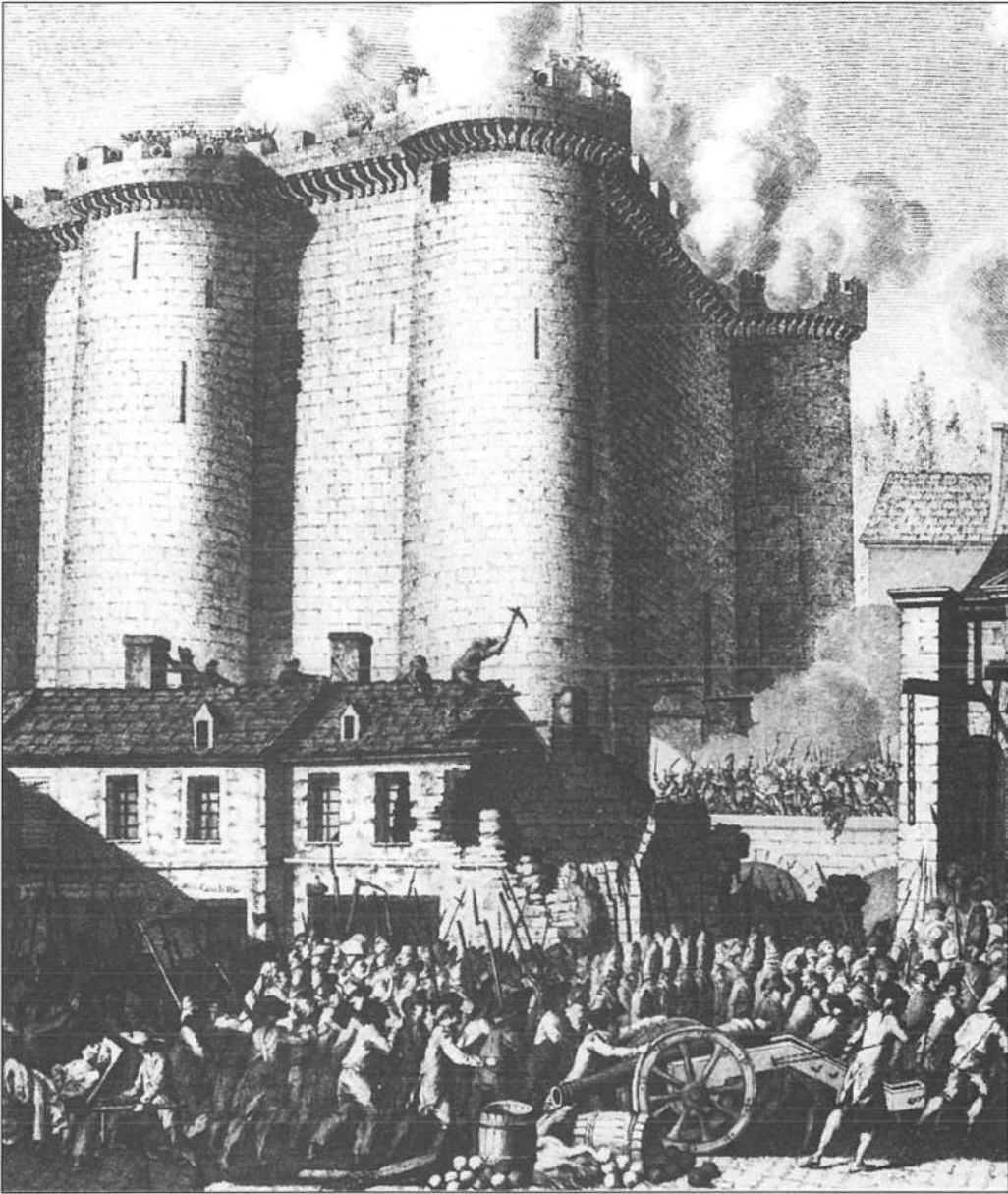
Imprimerie ROTINFED 2000, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris

Internet : www.trotsky.com.fr

E-mail : cermtri@wanadoo.fr.

Sommaire

- **Présentation générale** p. 5
- **Chronologie de la Révolution** p. 6
- **Biographies :**
 - Robespierre p. 21
 - Roland et Manon Roland p. 37
 - Marat p. 49
 - Chaumette p. 61
 - Hébert p. 79
 - Chalier p. 93
 - Couthon p. 101
 - Lindet p. 117
 - Saint-Just p. 133
 - Pointe p. 149
 - Danton p. 163
 - Soubrany p. 177
 - Babeuf p. 185
- **Chronique des falsifications :**
à propos de Lavoisier et d'un mot légendaire p. 199
- **Annexes :**
 - Extraits des *Nuits révolutionnaires*,
de Restif de la Bretonne p. 207
 - Interviews de Marc Belissa, Jean-Numa Ducange,
Françoise Brunel, Florence Gauthier
et Serge Bianchi p. 215
 - Bibliographie p. 239



La prise de la Bastille.

AVERTISSEMENT

L'abondance des matériaux reçus pour ce numéro nous oblige à repousser au numéro suivant (le 50) :

— L'article d'Odile Dauphin sur la Révolution française dans les manuels scolaires.

— Les articles sur les échos de la Révolution française en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, en Pologne, en Russie et en Italie.

— L'étude de l'historien soviétique Starosselsky sur la notion de parti politique dans la Révolution française.

— Le choix de textes de révolutionnaires russes sur la Révolution française (Kropotkine, Lavrov, Lénine, Martov, Plekhanov, Rakovsky, Trotsky, etc.).

CONSULTEZ LE SITE DU CERMTRI

www.trotsky.com.fr
<<http://www.trotsky.com.fr>>



Présentation

LE 28 novembre 1940, l'idéologue nazi Alfred Rosenberg s'écriait devant un parterre choisi de réactionnaires civils, militaires et cléricaux rassemblé au Palais-Bourbon pour entendre pérorer leur nouveau maître : *“L'époque de 1789 touche à sa fin. Elle a été vaincue sur les champs de bataille des Flandres, au nord de la France et de la Lorraine, cette époque qui, bien que pourrie, voulait encore déterminer le destin de l'Europe (...). 1940 a vu une décision historique comparable à celle qui, il y a mille ans, a porté le christianisme dans le cœur de l'Europe.”*

Ainsi, pour l'idéologue nazi, la défaite de la France n'était pas celle de l'armée française de 1940, mais celle de la Révolution de 1789, à laquelle il donnait une dimension historique européenne. La victoire de la Wehrmacht, à l'en croire, en interrompait enfin le cours prolongé depuis un siècle et demi.

Alfred Rosenberg s'est trompé. L'histoire l'a déjugé.

C'est sans doute un pur hasard si B. Schneider, le secrétaire du Club de Rome, organisation peu suspecte de penchants révolutionnaires, le souligne en écrivant dans la revue russe *Svobodnaia Mysl*, en mars 1992 : *“Je considère que le XX^e siècle a commencé en 1789 avec la Révolution française et que le XXI^e siècle a commencé en 1917 en Russie.”*

C'est sans doute pourquoi le même homme a collationné un *Livre noir de la Révolution française* dix ans après avoir composé un *Livre noir du communisme*. Les deux ouvrages respirent la même odeur aigre de règlements de comptes haineux, mais hâtifs. C'est sans doute aussi pourquoi les deux révolutions voient la place qui leur est accordée dans les programmes d'histoire, et donc dans les manuels des collèges et lycées, se réduire encore plus que le nombre de postes d'enseignants !

C'est un simple constat : malgré les changements fantastiques connus par l'humanité depuis 1789, la période historique ouverte par la Révolution française n'est pas close.

Ce numéro spécial des *Cahiers du mouvement ouvrier* consacré à la Révolution française ne prétend nullement concurrencer les travaux des historiens et spécialistes dont la bibliographie finale donne une liste nullement exhaustive. Il vise simplement à en donner une image en redonnant vie à treize acteurs

de la révolution. Ce choix peut paraître relever d'une conception journalistique. A notre sens, il n'en est rien. Même s'ils agissent dans des conditions économiques, sociales et même politiques et dans des circonstances indépendantes de leur volonté, ce sont les hommes eux-mêmes qui font l'histoire, et personne d'autre.

Le choix des treize est sans aucun doute discutable. Il n'est pas nécessairement lié à un jugement sur l'importance du rôle joué par chacun. Pourquoi, par exemple, Noël Pointe et pas Billaud-Varrenne ? Parce que Pointe est l'un des deux seuls ouvriers députés de la Convention, qu'il est Stéphanois et que l'auteur de sa biographie, Stéphanois lui-même, a eu l'occasion d'étudier de près les sources le concernant. Pourquoi Soubrany et pas Collot d'Herbois ? Parce que l'un de nous s'est intéressé à ce représentant des derniers Montagnards solidaires des restes de la sans-culotterie affamée écrasée par les thermidoriens lors des journées de prairial et guillotiné pour cette raison. C'est un choix arbitraire.

Sans parler même des historiens que nous avons interviewés, les divers contributeurs de ce numéro n'ont pas nécessairement la même vision de tel ou tel épisode, ni de telle ou telle décision, ni de tel ou tel personnage. L'uniformité monochrome est le propre de toute histoire officielle ou de la dégénérescence de l'histoire en propagande.

Chronologie de la Révolution

1787-1788 : l'impossible réforme de la monarchie absolue

Le roi échoue à imposer une réforme fiscale que rend nécessaire la crise des finances royales.

22 février-25 mai 1787 : l'Assemblée des notables, où les nobles sont très largement majoritaires, refuse la réforme proposée par Calonne, qui entamerait leur privilège fiscal.

1788

8 mai : la réforme judiciaire de Lamoignon veut briser la résistance des parlements, ces cours de justice qui prétendent contrôler la monarchie.

7 juin : les soldats du roi sont bombardés de tuiles à Grenoble par une foule qui impose le retour des magistrats à Grenoble ; première défaite de l'autorité royale.

21 juillet : au château de Vizille, les avocats Barnave et Mounier, futurs députés de la Constituante, animent l'assemblée des délégués élus de 200 paroisses du Dauphiné : elle réclame le rétablissement des états provinciaux contre le

“despotisme ministériel”, le doublement de la représentation du tiers état, le vote par tête et non par ordre, jure de ne plus payer d’impôt tant que les états généraux ne seront pas convoqués.

Très mauvaise récolte de 1788 ; le prix du pain atteindra un record séculaire en juillet 1789.

1789 : des états généraux à l’Assemblée constituante

24 janvier : les états généraux sont convoqués en respectant la structure par ordres, ce qui maintiendrait le tiers en minorité ; mais au sein du premier ordre, le clergé, les curés, souvent proches de leurs paroissiens, l’emportent sur le haut clergé aristocratique ; les élus de la noblesse appartiennent en majorité à la noblesse militaire avec une minorité libérale non négligeable qui a fait la guerre d’Amérique (La Fayette) ; le tiers état a désigné 218 magistrats, 181 avocats, les négociants ne sont qu’une soixantaine, la banque et la manufacture n’ont élu que 22 députés. Ces hommes ont souvent exercé des fonctions de responsabilité locales.

5 mai : ouverture des états généraux à Versailles : le roi a accepté le doublement de la représentation du tiers état (578 députés pour 291 au clergé et 270 à la noblesse, en tout 1 165 députés) sans se prononcer sur la revendication majeure du tiers : un homme égale une voix.

Le “parti patriote” s’est créé sur fond de soulèvements ruraux et urbains généralisés contre les dîmes, le haut prix du pain, les droits d’octroi qui enchérissent le coût de la vie dans les villes. Il a rédigé les cahiers de doléances, multiplié les brochures et défendu la revendication “*un député, une voix*”, qui va pulvériser la société d’ordres : si l’on vote par ordres, les privilégiés, la noblesse et le clergé disposeront de deux voix et l’emporteront sur le tiers, qui n’aura qu’une voix.

6 mai : le tiers état prend le nom de Communes et demande que les trois ordres vérifient en commun la légalité des élections ; durant plus d’un mois, les deux autres ordres vont s’y refuser.

17 juin : les députés des Communes prennent le titre d’Assemblée nationale, seule habilitée à consentir l’impôt.

19 juin : la majorité du clergé décide de se réunir au tiers.

20 juin : par le serment du Jeu de paume, les députés s’engagent “*à ne jamais se séparer jusqu’à ce que la Constitution (soit) établie et affirmée sur des fondements solides*”.

23 juin : résistant au roi et à l’appel de Mirabeau, les députés refusent de se séparer.

27 juin : le roi cède en apparence, il engage le clergé et la noblesse à se réunir au tiers.

9 juillet : l’assemblée se déclare **Assemblée nationale constituante**.

11 juillet : renvoi de Necker, le ministre banquier dont l’éviction peut annoncer la banqueroute royale imminente. Mouvements de troupes royales en direction de Paris.

12 juillet : troubles dans Paris : les barrières d’octroi sont incendiées, les électeurs (du tiers de Paris) se constituent en comité permanent, appellent à la constitution d’une garde bourgeoise.

14 juillet : prise de la Bastille. Pour se protéger des soldats mercenaires venus de province à l’appel du roi et pour soutenir l’Assemblée nationale, les Parisiens cherchent des armes, ils croient en trouver à la Bastille, qui menace depuis ses hautes tours le faubourg populaire de Saint-Antoine ; les gardes françaises, qui sont des professionnels chargés de protéger le roi, ont rejoint les émeutiers. La prise de la Bastille, symbole de l’arbitraire royal, c’est le premier

triomphe du peuple parisien appelé à un grand retentissement en province et en Europe.

Du 15 juillet à la fin du mois, **révolution municipale** : parfois émeutes de marché contre le haut prix du pain, revendications populaires contre les octrois ou encore mobilisation bourgeoise sur les mots d'ordre nationaux ; effacement général des autorités préexistantes, intendants ou gouverneurs. Constitution de milices bourgeoises. L'Etat monarchique s'affaisse.

20 juillet : "la Grande Peur". Des ondes de panique parcourent les campagnes : pour se protéger des "brigands", dont on redoute les pillages, on s'arme, on se rassemble souvent contre le château voisin, on brûle les papiers sur lesquels sont consignés les droits féodaux.

Nuit du 4 août : abandon "spontané" des privilèges par des députés soucieux de mettre fin au soulèvement antiseigneurial qui a accompagné "la Grande Peur". Les provinces renoncent à leurs statuts particuliers négociés lors de la conquête par le roi, étape décisive sur la voie de l'unité nationale

26 août : vote de la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : égalité en droits, liberté des opinions même religieuses, le droit de propriété est "sacré"**.

Septembre : premiers débats constitutionnels : les "monarchiens" (Mounier, Mirabeau) obtiennent pour le roi le droit d'opposer son veto aux lois votées par les députés.

5 et 6 octobre : 5 000 à 10 000 femmes marchent sur Versailles, suivies d'une seconde manifestation, celle de la garde nationale avec La Fayette à sa tête. Le roi est ramené à Paris, installé aux Tuileries sous le contrôle et la pression des forces révolutionnaires. Seconde vague d'émigration (Mounier).

21 octobre : vote de la **loi martiale** contre les attroupements après le meurtre du boulanger François, suspecté d'accaparement (pendu "A la lanterne"). Robespierre est seul à la dénoncer.

22 octobre : discussion du projet électoral qui réserve le droit de vote aux citoyens "actifs", les hommes payant un impôt équivalant à la valeur locale de trois journées de travail, ce qui donne plus de 4 millions d'actifs pour 3 millions de passifs, et, le 29 octobre, décret du marc d'argent, qui fixe le seuil d'éligibilité à une contribution élevée égale à un marc d'argent minimum.

2 novembre : **les biens du clergé sont mis à la disposition de la nation**, vendus pour éponger la dette de l'Ancien Régime. Les dispositions votées en 1790 (vente par corps d'exploitation) permettront à la bourgeoisie et à une minorité des paysans d'acquérir la plus grosse part de ces "biens nationaux". La monnaie papier (les assignats) est en principe gagée sur la valeur ces biens mis en vente, mais l'émission croissante de ces assignats va entraîner la hausse des prix et la spéculation sur la baisse de la valeur nominale de la monnaie papier.

1790 : "l'année heureuse" (François Furet) ?

La monarchie constitutionnelle impossible

Avril-août : troubles dans le sud-est. La contre-révolution se structure à partir de l'émigration à la cour de Turin et suscite des troubles entre protestants "patriotes" et catholiques "aristocrates" (Nîmes). En août, 20 000 gardes nationaux approuvent à Jalès (Ardèche) un manifeste contre-révolutionnaire.

12 juillet : vote de la **constitution civile du clergé** non négociée avec le pape : évêques et curés seront élus et rémunérés par l'Etat, ils devront jurer de respecter la Constitution. L'année suivante, le serment révèle un bas clergé divisé globalement par moitié entre jureurs et réfractaires, ces derniers seront l'armature morale de la contre-révolution là où ils seront largement majoritaires (Bretagne, Anjou, Vendée, Lozère...). Ce schisme religieux qu'aggravera la

condamnation prononcée par le pape en 1791 va durcir les oppositions politiques.

15 mars : les **droits féodaux** sont rachetables à des conditions très favorables pour les seigneurs dépossédés, ce qui va nourrir une agitation paysanne endémique jusqu'en juillet 1793, date à laquelle les Montagnards les supprimeront purement et simplement.

La vie politique se déploie à l'Assemblée : une faible minorité de démocrates (Robespierre, l'abbé Grégoire) combat les atteintes à l'égalité des droits (le suffrage censitaire, le refus de l'égalité des droits pour les hommes de couleur, les métis des Antilles) ; les "constitutionnels" (Lameth, Barnave) s'éloignent de La Fayette, qui organise une garde nationale parisienne à sa dévotion, et de Mirabeau, qui vend ses conseils à la cour : l'unité des "patriotes" n'est plus qu'une façade.

On adhère au Club des **Jacobins** en payant une cotisation élevée : il recrute donc une clientèle aisée, qui suit attentivement les débats à l'Assemblée, tandis que les **Cordeliers** admettent les citoyens "passifs" et les femmes. Ils s'érigent en censeurs vigilants des autorités constituées : municipalité Bailly, ancienne police du Châtelet qui poursuit Marat, garde nationale et son chef La Fayette dont on soupçonne les ambitions "césariennes".

14 juillet : fête de la Fédération à Paris. Célébrée en présence du roi, de La Fayette, de l'évêque constitutionnel Talleyrand, devant des gardes nationaux venus de tout le pays, elle couronne un mouvement vers l'unité de la nation qui a démarré le 29 novembre 1789 près de Valence, où 12 000 gardes nationaux du Dauphiné et du Vivarais se sont liés par un serment fédératif, exemple repris par ceux de Bretagne et d'Anjou (serment de Pontivy), d'Alsace, de Franche-Comté et de Bourgogne (serment de Dôle), des Vosges... Le pouvoir a voulu tourner à son profit cette aspiration à l'unanimité, mais la mise en scène parisienne n'a contenu qu'un temps les oppositions.

Août : révolte des soldats de Nancy contre leurs chefs ; la férocité de la répression est dénoncée par Robespierre et Marat.

1791 : l'équilibre se rompt

Mars-avril : Pie VI condamne la constitution civile du clergé et la Déclaration des droits de l'homme.

De nouveaux rapports économiques : 2 mars : **loi d'Allarde**, qui interdit les corporations et supprime les manufactures à privilège, au nom de la liberté d'entreprendre ; **14 juin : loi Le Chapelier**, qui renouvelle l'interdiction des grèves, des "coalitions" ouvrières et leur interdit de délibérer "*sur leurs prétendus intérêts communs*". Au nom de la liberté du travail, c'est le pouvoir renforcé du patron sur l'ouvrier qui s'établit et durera jusqu'en 1884 (loi sur les syndicats)

20-21 juin : fuite de la famille royale et son arrestation à **Vareennes**. Le roi a laissé derrière lui un écrit qui exprime son hostilité résolue à la Révolution et l'insincérité des serments prêtés.

A Paris, un mouvement populaire en faveur de la déchéance royale et de la République émerge, orchestré notamment par les Cordeliers. Certains (Condorcet) demandent une République sur le modèle américain, Robespierre redoute l'ambition d'un La Fayette-Washington, d'autres (Danton) lancent l'idée d'une régence qu'exercerait le duc d'Orléans, Barnave croit possible de faire accepter par Louis XVI le rôle de roi constitutionnel : au préalable, il faut écraser le mouvement républicain.

16 juillet : les modérés quittent les Jacobins et fondent le Club feuillant (La Fayette, Barnave).

17 juillet : les pétitionnaires républicains, des Cordeliers surtout, sont fusillés au Champ-de-Mars par les gardes nationaux commandés par La Fayette marchant derrière le drapeau rouge de la loi martiale qu'a proclamée la municipalité Bailly.

27 août : déclaration de Pillnitz : l'empereur et le roi de Prusse promettent aux émigrés une aide armée contre la révolution sous condition que les autres monarques se joignent à eux, ce qui diffère l'intervention ; la menace d'une guerre européenne des rois contre la révolution demeure suspendue.

3-13 septembre : la Constitution, dont les dispositions censitaires ont été aggravées, est achevée, puis sanctionnée (approuvée) par le roi le 13 septembre.

1^{er} octobre 1791 : ouverture de l'Assemblée législative

Dès le 20 octobre, Brissot commence sa propagande en faveur de la guerre révolutionnaire : pour démasquer le roi, diriger vers l'extérieur une agitation populaire dangereuse (de janvier à mars 1792, les troubles à Paris et dans les campagnes sur les subsistances ne cesseront pas) et soutenir par la conquête la valeur de l'assignat devenu une monnaie papier.

9 novembre : décret déclarant suspects les émigrés massés en Rhénanie, en terre d'Empire ; le roi y oppose son veto le 11 novembre.

25 novembre : la reine expose à Fersen la politique du pire : de la guerre et de la défaite naîtront les conditions du rétablissement de l'autorité royale, d'autres lettres suivront, et de la même veine.

29 novembre : l'Assemblée décrète suspects les prêtres réfractaires qui n'auront pas prêté le serment civique dans les huit jours ; le roi oppose son veto le 19 décembre.

7 décembre : formation d'un ministère feuillant. Narbonne à la Guerre.

Décembre : le roi envoie une lettre secrète au roi de Prusse pour obtenir une intervention armée des puissances ; les *Révolutions de Paris*, puis Billaud Varenne, dénoncent à leur tour le bellicisme ; premier discours de Robespierre contre la guerre le 12 décembre.

Le 10, l'empereur Léopold ratifie la résolution de la diète de Francfort, qui assure les princes d'Alsace (dépouillés de leurs droits féodaux) de la protection impériale ; le 14, Louis XVI annonce à l'Assemblée qu'il a sommé l'électeur de Trêves de disperser les émigrés français et dans le même temps il transmet une consigne contraire à l'empereur : "*L'état physique et moral de la France fait qu'il lui est impossible de la soutenir (la guerre) une demi-campagne.*"

1792 : de l'entrée en guerre à la chute de la monarchie

Le débat sur la guerre va opposer Robespierre à Brissot durant tout l'hiver, tandis que l'inflation d'assignats entraîne la hausse des prix et des troubles à Paris (pour le sucre et le café), et des émeutes taxatrices sur les marchés au blé dans le bassin parisien.

Fin février-début mars : troubles contre-révolutionnaires en Dauphiné, en Lozère, conspiration nobiliaire de la Rouerie en Bretagne.

15 mars : ministère "rolandin" avec Roland à l'Intérieur, le banquier Clavière aux Finances, Dumouriez aux Affaires étrangères ; le roi parie sur la guerre et la défaite pour retrouver tous ses pouvoirs.

20 avril : le roi propose la guerre au "*roi de Bohême et de Hongrie*" ; l'Assemblée la vote à une écrasante majorité.

28-29 avril : premières défaites, le général Dillon est massacré par ses troupes.

16 mai : La Fayette entame des pourparlers secrets avec les Autrichiens ; arrêt de fait des hostilités ; Brissot dénonce le "*comité autrichien*".

27 mai : décret sur la déportation (l'exil forcé) des prêtres réfractaires ; veto du roi le 11 juin.

4 juin : projet de recruter 20 000 fédérés pour défendre Paris ; veto royal le 11 juin.

12 juin : le roi congédie le ministère "rolandin" ; les amis de Roland encouragent la démonstration du 20 juin pour faire revenir le roi sur sa décision, le peuple parisien envahit les Tuileries, le roi coiffe le bonnet rouge, mais ne cède pas.

27 juin : La Fayette quitte son armée des Ardennes et tente d'intimider l'Assemblée.

11 juillet : l'Assemblée déclare "*la patrie en danger*" ; le recrutement de volontaires s'effectue dans l'enthousiasme.

15 juillet : le Club cordelier réclame une Convention, tandis que Robespierre rédige la pétition présentée le 17 juillet devant l'Assemblée par les fédérés montés à Paris en dépit du veto royal : ils demandent la suspension du roi.

Fin juillet : effrayés par la mobilisation populaire, les Girondins (Vergniaud) entament des négociations secrètes avec le roi ; parallèlement, les sections de Paris élisent des commissaires qui élaborent un programme politique formulé devant l'Assemblée le 3 août, 47 sections sur 48 lui demandent de prononcer la déchéance du roi.

25 juillet : manifeste du commandant de l'armée prussienne, le duc de Brunswick (rédigé par les émigrés), menaçant de subversion militaire tous ceux qui porteront atteinte à la vie et au pouvoir du roi ; à Paris, la presse royaliste se déchaine, les Suisses sont rappelés de Rueil et Courbevoie.

10 août : prise des Tuileries et chute de la royauté. La Commune insurrectionnelle, formée d'élus des sections révocables, exige la convocation d'une Convention élue au suffrage universel masculin, qui établira une nouvelle Constitution. Elle impose à la Législative paralysée par le respect de la Constitution de 1791 (qui déclarait le roi inviolable) l'enfermement du roi dans la prison du Temple.

10 août-21 septembre 1792 : une situation de double pouvoir

La Commune, dans laquelle sont entrés des Cordeliers (Momoro, Chaumette), de futurs députés montagnards (Robespierre, Billaud-Varenne), exerce un pouvoir révolutionnaire, organise des visites domiciliaires pour désarmer les aristocrates, supprime la presse royaliste, exerce le pouvoir de fait dans Paris et arrache à la Législative des lois qui creusent le divorce avec l'Eglise : laïcisation de l'état civil le 20 septembre, récupération de l'argenterie des églises, du bronze des cloches pour mener la guerre, suppression des congrégations enseignantes et hospitalières, etc.

Le conseil exécutif divisé entre **Roland**, ministre de l'Intérieur, et **Danton** à la Justice, désigne des commissaires qui répercutent dans les départements ces divisions. Un tribunal extraordinaire nommé pour juger les défenseurs des Tuileries, les Suisses qui ont opposé une résistance acharnée aux insurgés du 10 août, opère avec une lenteur qui exaspère d'autant plus que l'armée prussienne a pris Longwy le 23 août et Verdun le 2 septembre, dernière place forte protégeant Paris.

2-6 septembre : massacres de septembre dans les prisons de Paris et de province : exercice d'une justice expéditive plus soucieuse de sécurité que de respect des formes juridiques et qui va alimenter une furieuse campagne des députés de la Gironde contre les députés parisiens nouvellement élus à la Convention, Robespierre, Danton, Marat, qu'ils accusent de vouloir établir leur dictature sur la nouvelle assemblée en s'appuyant sur des assassins, des voleurs, des "anarchistes" ; en réalité, à l'exception de Marat, nul n'a appelé à ces exécutions sommaires, nul ne les a condamnées sur le moment, ni Condorcet, ni Ro-

land, ni Danton, tous bien conscients qu'aucune parole ne pouvait arrêter cette manifestation d'une panique collective.

4 septembre : réquisition des grains (au seul bénéfice de l'armée), mesure d'urgence qu'approuve le commissaire envoyé en Normandie, Momoro, mais que désapprouve Roland, partisan obstiné de la liberté du commerce.

20 septembre : fin de l'Assemblée législative. Victoire de **Valmy**, victoire morale qui stupéfie les monarchies, enthousiasme Goethe (a posteriori !) et galvanise les tout nouveaux républicains.

21 septembre : abolition de la royauté. Commence l'an I de la République.

25 septembre : la République est "*une et indivisible*".

Mais la Convention va se déchirer entre les députés **girondins** et les **montagnards** : les premiers, dits encore brissotins ou "rolandins" ; les seconds siègent en haut des travées, d'où leur nom. Plus que leur origine sociale, c'est un choix politique qui les oppose : les Girondins se méfient du peuple et défendent sans limitation le droit de propriété, le droit de vendre au haut prix en cas de pénurie, ils se refuseront à toute mesure d'exception telle que la fixation d'un prix maximum des blés, puis des autres marchandises que les Montagnards adopteront sous la pression des manifestations populaires et pour assurer le ravitaillement de l'armée afin de gagner la guerre. Entre les deux groupes, un centre, la plaine, qui va d'abord suivre les Girondins, puis se rallier aux Montagnards. C'est le rapport avec la Commune, avec les sans-culottes qui détermine les choix plus que le rapport aux mesures politiques d'exception : dans la crise de mars 1793, Girondins et Montagnards ont mêlé leurs voix pour créer les représentants en mission dotés de tous pouvoirs, les comités de surveillance, le tribunal révolutionnaire

24-29 septembre : l'armée française libère la Savoie, occupe Nice.

Octobre : retraite des Prussiens, que l'armée de Dumouriez n'inquiète pas. Premiers soupçons sur l'existence de négociations secrètes avec les Prussiens menées par Dumouriez.

5 novembre : grand discours de Robespierre, qui lie la défense du trio montagnard et de la Commune à l'insurrection du 10 août d'où procède la Convention ; mais les accusations d'anarchie et de dictature prononcées par la Gironde reprendront au printemps 1793.

6 novembre : victoire de Dumouriez à **Jemmapes**. Occupation de la Belgique. Ces victoires entraînent l'adoption d'une politique extérieure conquérante : "*La République accorde fraternité et secours*" à tous les peuples qui veulent se libérer (19 novembre). A l'enthousiasme révolutionnaire se mêle l'espoir de relever le cours de l'assignat avec l'or et la mise en vente des biens ecclésiastiques de Belgique, et de favoriser l'exportation de produits français vers le nord.

22-29 novembre : émeutes taxant les grains en Beauce, débat à la Convention qui oppose le procureur syndic de Seine-et-Oise, Goujon (il propose de fixer un prix maximum des grains et de partager les grandes fermes), à Saint-Just, qui défend alors la liberté du commerce.

2 décembre : élection d'une nouvelle Commune. Chaumette procureur, Hébert second substitut.

8 décembre : le décret autorisant la réquisition des grains est aboli, c'est une victoire de Roland.

De la mort du roi à la chute des Girondins (janvier-juin 1793)

21 janvier : exécution de Louis XVI à l'issue d'un procès conduit par la Convention, qui, à l'appel des Montagnards, a écarté les propositions dilatoires des Girondins (la mort avec sursis, puis l'appel au peuple pour ratifier ou non le jugement des conventionnels).

1^{er} février : la France déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande, **début de la première coalition.**

14 février : Pache est élu maire de Paris ; c'est une défaite pour les Girondins.

24 février : décret ordonnant la levée de 300 000 hommes.

25-27 février : pillage des épiceries à Paris ; initiative populaire condamnée par tous les députés, Montagnards compris, qui y voient la main de provocateurs girondins ou anglais ; Chaumette défend à la Convention le droit du peuple à "*être heureux*", car il a fait la Révolution.

3-11 mars : début de la **contre-révolution vendéenne** : le décret sur la levée de 300 000 hommes dressera d'autres régions (Lozère, Alsace, Bretagne...) contre la Convention, mais la Vendée se dote très tôt de cadres qui lui donnent un programme achevé de contre-révolution et son "armée catholique et royale" inflige de graves défaites aux soldats républicains, ce qui forcera la Convention à la combattre sans merci.

1er mars : Dumouriez envahit la Hollande, dégarnissant la Belgique. Liège est perdue.

9-10 mars : mesures de salut public adoptées par la Convention (encore à majorité girondine) face à la conjonction des menaces à l'intérieur et à l'extérieur : création d'un tribunal criminel extraordinaire (plus tard dit révolutionnaire), envoi de **représentants en mission** dans les départements pour recruter des soldats, surveiller les administrations locales, installer les comités de surveillance (décrétés le 21 mars).

18 mars : **défaite de Dumouriez** à Neerwinden, la Belgique est perdue.

3-5 avril : la trahison de Dumouriez devient évidente, mais son armée refuse de marcher contre la Convention.

6 avril : formation du **premier Comité de salut public avec Danton, Barère, Cambon...** Les Prussiens commencent le siège de Mayence.

11 avril : cours forcé de l'assignat.

15 avril : **pétition des sections parisiennes, qui demandent à la Convention de se séparer de 22 leaders girondins**, suivie le 18 avril d'une seconde pétition issue du département de Paris, qui réclame un prix réglementé du blé dans toute la République (ce **maximum du blé sera voté le 4 mai**).

24 avril : décrété d'accusation par la Convention, Marat est acquitté par le tribunal révolutionnaire et porté en triomphe ; une lutte acharnée commence pour le contrôle des sections parisiennes entre les petits-bourgeois, rentiers, commis et boutiquiers influencés par la Gironde, et les sans-culottes, sensibles à la propagande des "Enragés" Jacques Roux, Varlet, contre les riches ; la même lutte politique se déroule à Marseille et à Lyon, où elle tourne à l'avantage des modérés : le 29 mai, royalistes et modérés contrôlent Lyon, où le leader populaire Chaliier est jeté en prison.

31 mai-2 juin : journées révolutionnaires conduites d'abord par un comité insurrectionnel dit de l'Evêché, qui comprend Varlet, puis canalisées par les Jacobins du département et de la Commune avec l'appui décisif de Marat : arrestation de 27 députés girondins et de deux ministres.

3 juin : vente des biens des émigrés par petits lots ; 10 juin : partage facultatif des biens communaux.

7 juin : début de la révolte dite **fédéraliste à Bordeaux et dans le Calvados** contre la Convention.

24 juin : vote de la Constitution de l'an I, la plus démocratique qu'ait élaborée la Révolution ; son application est renvoyée à la paix (droit à l'instruction, droit aux secours pour les sans-travail et les vieillards, légitimité de l'insurrection).

26-29 juin : troubles du savon à Paris ; Jacques Roux, qui a proposé un ajout à la Constitution de juin prévoyant la peine de mort contre les "accapareurs", est

violemment dénoncé aux Jacobins par Robespierre, à la Commune par Chaumette, ainsi que dans son journal par Marat.

10 juillet : Saint-Just entre au Comité de salut public, que quitte Danton.

12 juillet : Toulon passe aux royalistes.

13 juillet : Charlotte Corday assassine Marat, le journaliste le plus populaire, ce qui va donner un nouvel élan à la revendication terroriste contre les royalistes, les Girondins, les généraux nobles, orchestrée par le journaliste Hébert et le ministre de la Guerre (Vincent son secrétaire adjoint).

17 juillet : **abolition des droits féodaux sans indemnité pour les seigneurs** ; les Montagnards satisfont une des revendications majeures qui soudaient la paysannerie contre l'Ancien Régime.

18 juillet : les Vendéens sont victorieux à Vihiers ; 23 juillet : les troupes françaises évacuent Mayence.

26 juillet : peine de mort contre les accapareurs, mais ce décret sera peu appliqué.

27 juillet : Robespierre entre au Comité de salut public : il va y exercer un "magistère moral" ; ses choix, une fois ratifiés par le comité, seront défendus collectivement devant la Convention, qui renouvelle son mandat au comité chaque mois ; la direction sera toujours collégiale, quoi qu'en aient dit après thermidor les Montagnards, qui ont allégué une "dictature" robespierriste pour éviter de s'expliquer sur leurs responsabilités dans l'exercice du pouvoir en cette année terrible.

28 juillet : les coalisés prennent Valenciennes.

8 août : Kellermann commence le siège de Lyon, mais il doit faire face aussi aux Piémontais ; le 9, Lyon nomme le royaliste Précý à la tête de sa garde nationale.

23 août : décret organisant la levée en masse, qui réquisitionne tous les Français pour le service de l'armée ; le duc d'York investit Dunkerque, défendu par Hoche.

25 août : Kellermann commence le bombardement de Lyon, les républicains reprennent Marseille.

27 août : les royalistes livrent Toulon et la flotte, notre meilleure escadre, aux Anglais.

29 août : le commissaire Sonthonax proclame l'abolition de l'esclavage à Saint-Domingue (où les Noirs se sont libérés par l'insurrection dès août 1791) dans l'espoir de les rallier contre les Anglais.

4-5 septembre : mouvement populaire à Paris, soutenu par la Commune. Il entraîne Chaumette et Pache à la Convention, obtient de "*mettre la Terreur à l'ordre du jour*" contre les traîtres (tels ces royalistes qui ont livré Toulon aux Anglais) et contre les accapareurs. Formation d'une armée révolutionnaire de l'intérieur qui forcera les gros fermiers du bassin parisien à porter leurs grains aux marchés où il sera plus facile de surveiller les prix ; Billaud Varennes et Collot d'Herbois, qui sont alors les plus proches du mouvement populaire, entrent au Comité de salut public.

6-9 septembre : victoire du général Houchard sur le duc d'York à Hondshoote ; les Anglais lèvent le siège de Dunkerque.

11 septembre : établissement d'un prix national maximum des grains.

13 septembre : renouvellement du Comité de sûreté générale, d'où sont évincés les amis des banquiers au profit de Vadier Lebas, Amar...

17 septembre : **loi sur les suspects**. Sont suspects ceux qui se sont montrés partisans de la tyrannie et du fédéralisme, ceux à qui on a refusé un certificat de civisme, les fonctionnaires destitués par les représentants en mission, les ci-devant nobles et parents d'émigrés qui n'ont pas montré un attachement constant à la Révolution, ceux qui ne pourront pas justifier de leurs moyens d'existence.

Les comités de surveillance sont chargés de les identifier, de les arrêter, seul le Comité de sûreté générale peut les envoyer devant le tribunal révolutionnaire.

18 septembre : arrestation de Varlet, qui avait préparé l'insurrection du 31 mai ; les sans-culottes de Bordeaux renversent la municipalité rebelle, les représentants Tallien et Ysabeau vont y exercer une répression à laquelle échapperont les riches qui pourront acheter leur liberté ; les Vendéens battent les Parisiens de Santerre à Coron, et, le 19, ils battent les "Mayençais" de Kléber à Torfou.

26 septembre : renouvellement du tribunal révolutionnaire, dont les juges et jurés sont nommés par les deux comités.

29 septembre : institution du **maximum général des denrées de première nécessité et des salaires**.

5 octobre : adoption du calendrier républicain de Romme : chaque nouveau mois de 30 jours commence au 21 de l'ancien calendrier, le 21 septembre 1793 devient le 1er vendémiaire de l'an II, l'an I de la République ayant commencé le 21 septembre 1792 ; le decadi remplace le dimanche.

9 octobre : Lyon capitule, Précý s'enfuit. Couthon a pris la direction des opérations, mais il ne sera pas l'agent de la répression, qui incombera à Collot d'Herbois et à Fouché.

10 octobre : le gouvernement est déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix. "Il faut gouverner par le fer ceux qui ne peuvent l'être par la justice" (Saint-Just).

16 octobre : exécution de Marie-Antoinette ; victoire de **Wattignies** contre les Autrichiens, remportée par Jourdan et Carnot. Cobourg doit lever le siège de Maubeuge ; le 17, Kléber et Marceau battent la grande armée vendéenne à **Cholet** : les rescapés vont franchir la Loire pour faire la jonction avec le Maine, la Bretagne et les Anglais.

24-30 octobre : procès et exécution de 21 Girondins. Le Tribunal révolutionnaire a obtenu de juger sans respecter les formes juridiques en se basant sur la conviction morale de la culpabilité.

Octobre-novembre : mouvement de **déchristianisation** qui prend naissance dans de petites communes du sud de Paris, relayé par Fouché dans la Nièvre et l'Allier, Dumont dans la Somme, suivi par la Commune de Paris, qui organise le 10 novembre la **Fête de la Liberté et de la Raison** à Notre-Dame de Paris ; l'évêque Gobel a abdiqué le 7 sous la pression de Cloots, Pereira, Proli ; leur origine étrangère donnera consistance à l'amalgame déchristianisateurs-étrangers-suspects.

13 novembre : les Vendéens sont battus devant Granville.

21 novembre (1er frimaire) : Robespierre dénonce l'athéisme "aristocratique" et le fanatisme de celui qui prétend interdire la croyance par la force, bientôt suivi par Danton et Camille Desmoulins.

28 novembre : Chaumette défend la liberté de conscience sans désavouer explicitement l'arrêté pris par la Commune le 23 novembre en son absence qui ferait toutes les églises.

4 décembre (14 frimaire) : décret établissant le contrôle du gouvernement révolutionnaire sur toutes les autorités locales : les procureurs des districts et des communes seront éventuellement révoqués, remplacés par des agents nationaux nommés, seuls habilités à interpréter les décrets conformément aux circulaires explicatives du Comité de salut public ; les représentants en mission ne pourront plus déléguer leurs pouvoirs à des agents ; les armées révolutionnaires départementales qui ont levé des taxes révolutionnaires sur les riches sont interdites (6 et 8 décembre).

12 décembre : les Vendéens sont anéantis au Mans par Marceau, défaite confirmée le 23 décembre à Savenay, où Westermann extermine les derniers fugitifs ; fin de la grande guerre, mais la guérilla chouanne va durer.

16 décembre : arrestation de Vincent, secrétaire adjoint au ministère de la Guerre, et de Ronsin, chef de l'armée révolutionnaire parisienne, victoire des "Indulgents", qui, comme Camille Desmoulins soutenu par Danton, mènent une campagne en faveur du relâchement de la terreur. Dans un premier temps, Robespierre se place au-dessus des deux "factions" (Indulgents et Exagérés, à tort appelés hébertistes) dans l'espoir de ressouder les rangs autour du gouvernement révolutionnaire.

19 décembre : reprise de Toulon par le général Dugommier suivant le plan du capitaine Bonaparte.

26 décembre : victoire de Hoche au Geisberg, Strasbourg est dégagé.

Mars-avril 1794 : le gouvernement rompt avec l'avant-garde populaire ; les grands procès

12 janvier : à la suite du rapport d'Amar au nom du Comité de sûreté générale, la Convention débat publiquement de l'affaire de corruption liée à la liquidation de la Compagnie des Indes dans laquelle sont compromis des amis de Danton. Pour leur défense, ils ont dénoncé leurs complices et révélé des liaisons avec le baron royaliste de Batz, avec des banquiers étrangers, ce qui donne consistance à la thèse d'un vaste complot de l'étranger ; première tentative de suicide de Jacques Roux.

1^{er} février : rapport de Barère, qui repousse les propositions de paix des coalisés.

4 février (16 nivôse) : **la Convention supprime l'esclavage dans les colonies françaises**, ratifiant l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue et le décret du commissaire Sonthonax d'août 1793.

12 février : Momoro dénonce aux Cordeliers le modérantisme des Jacobins ; le Comité de salut public, confronté à une agitation parisienne sur la pénurie, la vie chère et sur les salaires, relayée partiellement par le journal d'Hébert qui dénonce les négociants, va croire à l'existence d'un complot contre le gouvernement.

26 février (8 ventôse) : **rapport de Saint-Just sur le séquestre des biens des suspects**, suivi le 3 mars (13 ventôse) d'un second décret qui prévoit l'installation de six commissions populaires chargées de faire le tri parmi les listes de suspects établies par les comités de surveillance.

6 mars : rapport de Barère sur l'extinction de la mendicité et sur les factions responsables de la disette.

13 mars (23 ventôse) : arrestation, puis **procès et exécution le 24 mars (4 germinal) d'Hébert, Vincent, Ronsin** et de quelques militants sans-culottes qui ont pris au sérieux la loi sur le maximum.

27 mars : l'armée révolutionnaire que commandait Ronsin est licenciée.

30 mars : arrestation des dantonistes suite au rapport de Saint-Just.

1^{er} avril : création d'un bureau de police au Comité de salut public pour contrôler l'exercice de la terreur, qui, jusque-là, incombait au Comité de sûreté générale ; la méfiance grandit entre les deux comités, déjà divisés sur l'opportunité d'un nouveau partage des propriétés au profit des indigents que laissent espérer les décrets de ventôse défendus par Saint-Just.

2- 5 avril (13-16 germinal) : procès et **exécution des dantonistes**.

10-13 avril : procès de la "conspiration du Luxembourg" ; exécution des veuves Hébert et Desmoulins, et de **Chaumette**, à qui il est reproché sa place (mineure) dans la déchristianisation et d'avoir créé la pénurie par ses dénonciations contre les marchands.

20 avril : les Autrichiens s'emparent de Landrecies ; la libération du territoire n'est donc pas un acquis, ce qui justifie aux yeux du gouvernement le maintien de la terreur, mais sous son contrôle.

10 mai : création de la commission populaire d'Orange, qui exercera une justice expéditive dans ce Vaucluse déchiré par des luttes sanglantes.

11 mai : rapport de Barère sur les secours à donner aux indigents, moyen de torpiller les décrets de ventôse qui ouvraient la voie à un nouveau partage des terres.

22-23 mai : tentatives d'assassinat contre Robespierre et Collot d'Herbois.

29 mai : Jourdan, victorieux à Dinant, prend la tête de l'armée de Sambre et Meuse : la Révolution a réussi à créer une armée républicaine commandée par de nouveaux généraux qui doivent leur promotion à la République.

8 juin (20 prairial) : **fête de l'Être suprême**, conçue par Robespierre pour refermer la séquence d'intolérance liée à la déchristianisation, mais qui va aggraver les méfiances à son endroit de la part de Montagnards dont certains sont hostiles à toute religiosité ; d'autres, au Comité de sûreté, se jugent menacés par le bureau de police générale géré par Saint-Just et d'autres sabotent la mise en application des décrets de ventôse.

10 juin (22 prairial) : **refonte du Tribunal révolutionnaire** : suppression des défenseurs des accusés, la conviction morale de la culpabilité suffit en l'absence de preuves par témoignages ou écrits, les justices départementales révolutionnaires étant supprimées (mais pas la commission d'Orange) ; ce décret centralise à Paris les jugements qui conduisent aux exécutions, ce qui illustre la volonté gouvernementale de prendre en main tous les rouages de l'Etat révolutionnaire. Mais cette "Grande Terreur" va susciter la nausée du sang versé, d'autant que la victoire la rend inutile.

26 juin (8 messidor) : **victoire de Fleurus** sur les Autrichiens. La veille, à Saint-Domingue, Toussaint Louverture, le chef de l'armée noire, se rallie à la République.

5 juillet : la Commune, qui a perdu ses leaders indépendants (Chaumette et Hébert guillotiné, Pache en prison), approuve le nouveau maximum des salaires beaucoup moins favorable aux salariés.

8 juillet : les troupes françaises entrent à Bruxelles.

14 juillet : Fouché, qui a lié son nom à la déchristianisation dans le Centre et à l'exercice de la terreur à Lyon, est exclu des Jacobins à l'initiative de Robespierre ; se sentant menacé, il va tisser les fils d'une coalition hétéroclite qui va renverser Robespierre en lui retirant la parole.

22-23 juillet : la tentative de réconciliation entre les deux comités échoue.

26 juillet : dernier discours de Robespierre à la Convention.

27 juillet (9 thermidor) : après un chahut orchestré par Tallien, Billaud Varenne, qui a empêché Robespierre de prendre la parole, lui, son frère, Saint-Just, Couthon, Lebas sont décrétés d'arrestation ; la Commune n'obtient qu'une mobilisation partielle des sections parisiennes, les robespierristes sont décrétés hors-la-loi, ce qui dispense de les juger. Ils sont exécutés le 28 juillet. Dans les deux jours qui suivent, 102 robespierristes sont exécutés, l'ancienne Commune est décimée. La chute des robespierristes inaugure un tournant dans la révolution.

De thermidor à l'exécution de Babeuf (brefs repères)

30 octobre : création de l'École normale.

Novembre 1794-janvier 1795 : occupation de la Hollande.

12 novembre : fermeture du Club des Jacobins.

24 décembre : suppression du maximum ; l'hiver va décimer les indigents.

1795

17 février : les accords de la Jaunaye, entre Hoche et Charrette, ouvrent une trêve durant laquelle les Vendéens vont reconstituer leurs forces.

21 février (3 ventôse) : liberté des cultes votée à l'initiative de Cambon, qui veut alléger les dépenses de l'Etat. Ce n'est pas encore une véritable séparation de l'Eglise et de l'Etat.

2 mars : arrestation d'anciens membres du Comité de salut public de l'an II : Barère, Billaud Varenne et Collot d'Herbois.

1^{er}-2 avril (les journées de **germinal an III**) : **insurrection populaire à Paris — "Du pain et la Constitution de 1793" — et en province.**

5 avril : paix de Bâle entre la France et la Prusse.

Mai-juin : la terreur blanche dans le sud-est : massacres de Jacobins à Lyon, Marseille.

20-23 mai (journées de prairial) : **journées insurrectionnelles à Paris, les derniers Montagnards (Goujon, Soubrany, Romme) sont arrêtés et se suicident.**

23-27 juin : débarquement d'émigrés à Quiberon, vaincus par Hoche le 21 juillet.

22 août : la Convention adopte le texte de la Constitution de l'an III, qui sera soumise à référendum ; elle supprime la référence à la Déclaration des droits de 1789 et instaure la république des propriétaires.

5 octobre : insurrection royaliste contre la Convention brisée par le général Bonaparte ; les élections au corps législatif commencent le 21 octobre, suivies d'une loi d'amnistie sauf pour les émigrés.

31 octobre : élection du Directoire exécutif.

1796-1799 : le Directoire

4 février 1796 : projet de banque d'émission privée, que critique Lindet.

19 février : fin des assignats, remplacés par les mandats territoriaux ; début d'une inflation débridée qui permet aux spéculateurs de rafler à bas prix les biens nationaux et qui lamine le niveau de vie populaire.

2 mars : Bonaparte, nommé général en chef de l'armée d'Italie, va accumuler les victoires : Montenotte, Millesimo, Mondovi, Lodi...

10 mai : arrestation de Babeuf et des babouvistes.

14 janvier 1798 : victoire de Rivoli.

18 avril : préliminaires de paix de Leoben signés par Bonaparte avec l'Autriche.

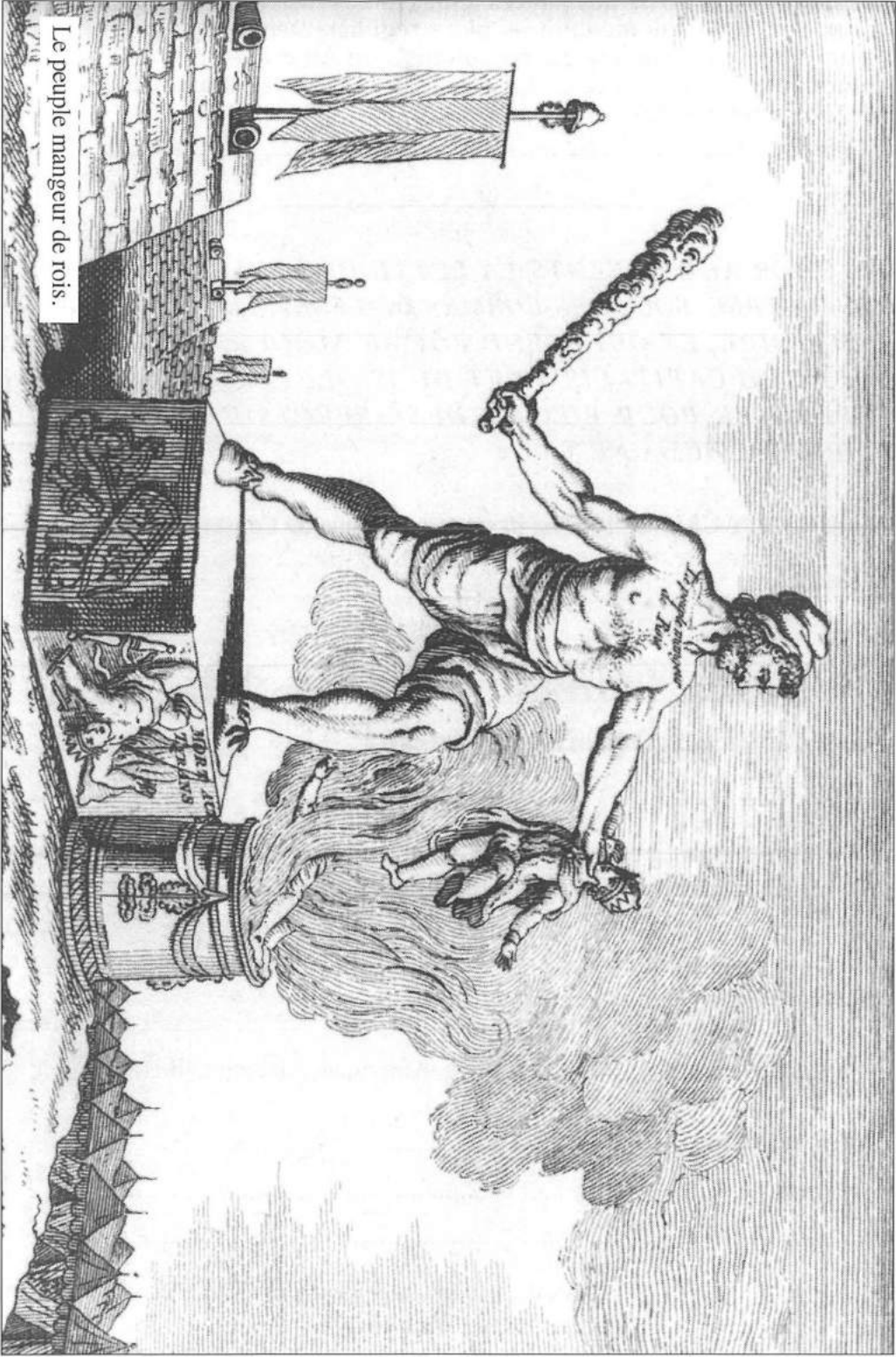
27 mai 1796 : à l'issue du **procès de Vendôme, exécution de Babeuf et de ses amis. Le robespierriste Buonarotti écrira l'histoire de la Conspiration pour l'Egalité.**

4 septembre : coup d'Etat antiroyaliste.

30 septembre : banqueroute des deux tiers de la dette publique.

17 octobre : paix de Campoformio.

18 brumaire (9 novembre 1799) : coup d'Etat du général victorieux contre le Directoire et les conseils.



Le peuple mangeur de rois.

Le CERMTRI dispose de collections pas tout à fait complètes de l'hebdomadaire *La Vérité* des années 1956, 1957 et 1958. Il peut en céder à ceux que cet hebdomadaire — alors régulièrement saisi par la justice pour son opposition à la guerre coloniale en Algérie — intéresse pour la somme de 7 euros (port compris) par groupe de 14 numéros (il y a en gros 45 numéros disponibles par an).

“CACHER AUX ENFANTS LA LUTTE DES CLASSES QUI S’EST DEVELOPPEE, SOUS DES FORMES DIVERSES, TOUT AU LONG DE L’HISTOIRE, ET QUI PREND FORME AUJOURD’HUI DANS LA LUTTE DU CAPITALISME ET DU PROLETARIAT, CE SERAIT SUPPRIMER POUR EUX UN DES ASPECTS ESSENTIELS DE L’HISTOIRE HUMAINE”

(JEAN JAURES, *La Revue des maîtres*, revue de l’enseignement primaire, 25 octobre 1908)

Consultez le blog “l’histoire défigurée, la géographie manipulée”

Cahiers du mouvement ouvrier

(volume de 240 pages)

Prix du numéro : **10 euros (+ 1,50 euro de port)**

Abonnement annuel (quatre numéros) :

— France : **30 euros** ;

— Etranger : Europe : **35 euros** ; Asie, Amérique, Afrique : **40 euros**.

Nom, prénom :

Adresse :

.....

Chèques à l’ordre du CERMTRI

(préciser : *Cahiers du mouvement ouvrier*)

A renvoyer au CERMTRI, 28, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris

**Maximilien
de Robespierre
(1758-1794)**



Repères chronologiques

Maximilien Marie Isidore de Robespierre est né le 6 mai 1758 à Arras.

Le 8 novembre 1781, il devient avocat à Arras après des études parisiennes.

Le 26 avril 1789, il est élu député du tiers-état d'Artois aux Etats généraux du royaume convoqués à Versailles.

Le 25 janvier 1790, il se prononce à l'Assemblée constituante contre le « marc d'argent » (nom donné au suffrage censitaire).

Le 31 mars 1790, il est élu président du Club des Jacobins.

Le 16 mai 1791, il fait voter la non-rééligibilité des députés de l'Assemblée constituante dans l'Assemblée suivante.

Le 30 mai 1791, toujours à la Constituante, il prononce un discours pour l'abolition de la peine de mort.

Il dénonce la guerre au Club des Jacobins le 18 décembre 1791. C'est la scission du parti patriote.

Encore aux Jacobins, le 29 juillet 1792, il se prononce pour la déchéance du roi et l'élection d'une Convention nationale au suffrage universel, préparant ainsi l'insurrection du 10 août.

Le 5 septembre, il est élu à la Convention, au premier tour de scrutin, premier député de Paris. Le 3 décembre 1792, il se prononce, contre les Girondins, contre le procès du roi, expliquant qu'il n'y avait "*pas de procès à faire*", car Louis XVI était traître à la nation française.

Après la chute des Girondins, le 26 juillet 1793, Robespierre entre au Comité de salut public.

Le 8 juin 1794 (20 prairial), il est élu à l'unanimité président de la Convention.

Le 27 juillet (9 thermidor), la majorité de la Convention l'empêche de s'exprimer.

Il est arrêté et guillotiné le lendemain avec des dizaines de partisans.

Robespierre, “l’Incorruptible”

ON ne peut parler de la Révolution sans parler de Robespierre. Et comment parler de Robespierre en quelques pages qui seront obligatoirement dérisoires et convenues ? Voilà, aussi, pourquoi on ne traitera pas ici de toute la vie de Robespierre (un volumineux ouvrage y aurait à peine suffi), mais de quelques moments, deux en fait : depuis les débuts jusqu’à la fin de 1791 et, à l’extrémité de la carrière, la journée du 9 thermidor.

I.

Le mystère de la Révolution peut, certainement, se résumer à son identification avec Robespierre.

Babeuf, cherchant à ressusciter la Révolution avec des moyens aussi ambitieux et aussi insensés que Diogène cherchant un homme libre en plein jour dans Athènes décadente, Babeuf écrivait que réveiller le robespierrisme, c’est réveiller la démocratie. Tout est là.

Assurément, Robespierre fut une des personnes les plus calomniées de France, justement à cause de la Révolution. Par ignorance ou par calcul, on lui impute tous les crimes, réels ou inventés.

La Révolution française fut une révolution bourgeoise, faite par le peuple, contre la bourgeoisie. Paradoxe et paroxysme que Robespierre illustra dans sa trajectoire personnelle même.

La bourgeoisie, avant même 1789, cherchait un compromis avec la monar-

chie. Mais, en France, il s’agissait de la monarchie absolue et un compromis avec la monarchie absolue était, par essence, impossible. La monarchie absolue devait être combattue absolument. Marat le comprit, certainement avant d’autres, à tout coup mieux que d’autres.

II.

Par ses origines, par sa naissance, par son éducation, par sa formation, Robespierre était prédisposé, non pas à devenir Robespierre, mais, étant de son temps, il était, par les détails mêmes de sa vie, prédisposé à combattre l’absolutisme. Et les calomnies sur ses origines expliquent également cette situation.

Maximilien de Robespierre naît à Arras le 6 mai 1758.

Il est le premier enfant d’un père, François, avocat et fils d’avocat. Sa mère est déjà enceinte au mariage ; situation sur laquelle la notice de la douteuse Wikipédia attire inutilement l’attention. En effet, tout au long du XVIII^e siècle, la famille, en France, subit une véritable mutation : les naissances hors mariage, les mariages de régularisation, les concubinages se multiplient. Faire de Robespierre une exception qui serait répréhensible est, à la fois, méconnaître l’époque et vouloir avilir le révolutionnaire futur. Sur cette question aussi, le nouveau-né Robespierre est de son temps.

Sa famille s’est peu à peu embourgeoisée (au sens “entrée dans le bourg”),

mais d'un embourgeoisement petit. Le père est d'une lignée d'avocats, ceux qu'on appelle les "robins", les gens de robe, plus vraiment du tiers, et pas encore nobles ; de ces catégories intermédiaires, incertaines, dont personne n'est satisfait.

Elle aboutit, malgré tout, à une tranquillité médiocre qui est remise en cause, de fond en comble, quand la mère de Robespierre meurt peu après ses couches, au quatrième enfant. Situation, là aussi, terriblement habituelle de la maternité de l'époque. On dit : *"Il faut deux enfants pour faire un adulte."*

Chagrin insurmontable ou retour à des mœurs anciennes et dissolues, disparues dans l'amour familial ? Le père de Robespierre n'arrive pas à assumer cette responsabilité accrue. Il devient, plus ou moins, un vagabond et quitte la scène familiale, ce qui donc, par la force des choses, veut dire quitter notre propos.

Les enfants sont séparés et Maximilien est confié à ses grands-parents. Il a six ans.

Ce sont sur ses frêles épaules d'enfant que repose maintenant l'improbable solidarité de la fratrie.

Il ne s'est pas trop mal acquitté de cette tâche, puisque son frère cadet partagera son sort, échafaud inclus, et que sa sœur veillera avec un soin exclusif sur la vie et sur la mémoire de son frère, même dans les terribles épreuves d'après Thermidor.

Charlotte, justement, témoigne : *"Un changement total s'opéra en lui... Dès qu'il se vit, pour ainsi dire, chef de la famille en sa qualité d'aîné, il devint posé, raisonnable, laborieux."*

Après de belles études à Arras, il obtient une bourse et il entre à Louis-le-Grand en 1769. Les jésuites ont été expulsés de France peu auparavant. Il arrive à Paris, qu'il ne connaît pas, seul, pauvre et orphelin. Il a onze ans. Dickens ne l'aurait pas imaginé.

L'abbé Proyart, qui rédigea après la Révolution une biographie de Maximilien, à la fois dépréciatrice, mais utile, puisqu'il fut le sous-principal de Louis-le-Grand, écrit : *"Il rapportait tout à l'étude"* ; on le surnomme *"Le Romain"* ; déraciné et solitaire, il se réfugie

dans les livres, notamment dans Rousseau. Robespierre parlera toujours des "pauvres" parce qu'il sait ce que c'est et qu'il vécut toujours pauvrement, par nécessité d'abord, par choix ensuite. Le peuple de Robespierre, ce sont les pauvres. Il ne peut imaginer une autre vie que la sienne. Les fastes de la cour, puis des dantonistes le dégoûtent.

Comme récompense de succès scolaires, le 15 juin 1775, il est choisi pour réciter le compliment à Louis XVI au retour du sacre de Reims. On a beaucoup glosé sur cette rencontre entre le futur roi décapité et l'organisateur prochain de la chute de la monarchie. C'est une anecdote et seulement une anecdote : il a fallu tant de hasards successifs entre la rencontre à Louis-le-Grand et celle du procès par la Convention (1).

III.

Robespierre est avocat à Arras. Rien de plus qu'un des jeunes hommes qui veut briller et entrer dans une société qui lui ferme ses portes. Il rencontre Lazare Carnot, le futur membre du Comité de salut public, aux Rosati, cercle de jeunes gens lettrés, et il ne perçoit pas en lui un révolutionnaire ni même un mécontent. L'hostilité réciproque au temps du Grand Comité prend peut-être son origine dans les temps arrageois. Il commence à avoir une certaine réputation en combattant pour toutes les causes sans espoir et, surtout, sans argent. En 1786, le futur communiste Babeuf, déjà attentif aux faits contemporains, écrit, sans l'avoir rencontré, qu'il *"n'est et ne sera que l'avocat des pauvres"*. La réputation de Robespierre est connue.

IV.

Non, Robespierre n'était pas socialiste ! Il est terrible, en ces temps d'indigence idéologique, de devoir rappeler ce qu'est le socialisme. Ce n'est pas une doctrine "sociale" qui s'occuperait de charité. Le socialisme considère que la propriété privée des moyens de production doit être abolie et que les propriétés

(1) Manfred, par exemple, ne la mentionne pas.

doivent appartenir à la société. Telle n'était pas la conviction de Robespierre.

Pour lui, l'inégalité doit être combattue, mais l'égalité absolue, produit de la communauté des biens, est néfaste. S'il condamne la propriété, il en condamne en fait les abus et les excès.

Ceci étant, expliquant dans les textes de 1793 que la propriété est codifiée par la loi, il n'en fait plus, au contraire de la Déclaration des droits de 1789, un droit imprescriptible. La propriété rentre dans le domaine de la loi, cette dernière peut donc la supprimer. Ce révolutionnaire bourgeois a plus fait pour la ruine des valeurs et des conceptions bourgeoises que bien de ses critiques de "gauche" : la propriété n'est ni sacrée ni inviolable. *"La première loi sociale est donc celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister ; toutes les autres sont subordonnées à celle-là."*

Robespierre a méconnu les problèmes du prolétariat ? Oui, et alors ? Comment les connaître quand celui-ci n'existait pas ? Rappelons que tous les révolutionnaires, Marat y compris, étaient dans le même cas et que les premières tentatives, bien limitées au demeurant, entre révolutionnaires et prolétariat embryonnaire eurent lieu seulement en 1796, avec Babeuf, deux ans après la mort de Robespierre.

L'artisanat parisien (les sans-culottes), s'il était une couche populaire, ne représentait pas un futur prolétariat et on serait bien en peine, malgré Daniel Guérin, de chercher dans la Révolution française les prémisses d'une révolution prolétarienne.

V.

Louis XVI, convoquant en avril 1788 les états généraux censés conseiller le roi de France et qui n'avaient pas été réunis depuis 1610, ferme le livre de la monarchie absolue dont l'apogée avait été le règne de Louis XIV, le "Roi-Soleil". Mais, en même temps, il libère toutes les forces comprimées par l'Ancien Régime. Plus, l'opinion éclairée trouve l'occasion de s'exprimer grâce à une décision incongrue du roi qui invite toutes *"les personnes instruites"* à s'exprimer ; un dé-

luge d'imprimés (de valeur très inégale, il est vrai) s'abat sur le pays.

Certes, Robespierre est mis à l'écart des premières réunions de la bourgeoisie arrageoise. Qu'à cela ne tienne : la décision royale lui permet de rédiger et de faire connaître un appel *"à la nation artésienne sur la nécessité de réformer les états d'Artois"*. Il faut rappeler que les députés du tiers-état aux états généraux étaient élus au suffrage indirect et, que par ce système, l'élimination des éléments populaires était forte. Ainsi, 550 députés de l'Artois désignaient 8 délégués du tiers.

Le texte de Robespierre fut nécessaire pour dépasser le premier obstacle. Tout ce qui différencie les états d'une véritable assemblée est relevé et critiqué par lui : la distinction par état, c'est-à-dire par ordre, la situation inférieure du tiers et l'arrogance des puissants. Entrant ainsi dans l'action politique, Robespierre augmente en proportion ses adversaires comme ses partisans.

Le 23 mars 1789, il est élu un des douze députés d'Arras aux états d'Artois. Première victoire, mais très incomplète.

Plus notable dans la biographie est la décision de la corporation des savetiers d'Arras (*"la plus pauvre de la ville"*, se plaisent à rappeler les historiens) de lui confier la rédaction de leur cahier de doléances. Robespierre est donc déjà signalé dans les milieux populaires.

Il se fait remarquer aux états par quelques interventions sur l'égalité des droits. Il est élu le cinquième député sur huit aux états généraux, le 26 avril 1789. Son passé d'avocat intègre, ses interventions en faveur du peuple (*"le peuple est toujours pur dans ses motifs ; il ne peut aimer que le bien public, puisque le bien public est l'intérêt du peuple"*, écrit-il à cette époque) ont joué en sa faveur. Le soutien de Lameth, noble libéral et figure en vue, à l'époque, des réformateurs, a peut-être pesé.

Robespierre, à cette date, n'est pas encore un révolutionnaire. A preuve, il conclut son appel *"A la nation artésienne"* par une véritable profession de foi à Louis XVI et à Necker. Il n'est, si j'ose dire, qu'un démocrate résolu. C'est

à la fois un trait de caractère et une conviction profonde. Les deux le caractérisent pleinement. Rien ne le détournera de son combat pour la démocratie. Ainsi, dès l'annonce de son élection, il rédige une "*Dédicace à Jean-Jacques Rousseau*" sous le patronage duquel il se place, car il souhaite rester "*constamment fidèle aux inspirations*" de ses écrits. Sa visite antérieure à l'auteur de *L'Emile* est peut-être plus anecdotique que Robespierre ne le dit à ce moment.

Les états généraux s'ouvrent le 6 mai. Rarement événement autant espéré produisit tant de déception. Foin des propos réformateurs ou démagogiques du roi, de Necker, des nobles ou des puissants. Tout redevient bloqué après des mois d'apparente ouverture. L'heure n'est plus à la pression sur les structures anciennes, mais à leur subversion. C'est la tâche à laquelle travaillent les hommes du jour, illustres tribuns, que sont les Mirabeau, les La Fayette, les Barnave, les Lameth, les Sieyès. Robespierre pèse bien peu à côté de ces noms glorieux.

Il intervient cependant dans les débats qui se mènent aux premiers jours : sa première intervention remonte au 18 mai. Il propose aux députés du tiers de s'adresser à ceux du bas clergé pour qu'ils les rejoignent dans le combat vers l'Assemblée nationale. Proposition de haute politique visant à disloquer l'ordre du clergé et obtenir un succès décisif dans la lutte pour le suffrage par tête (par député), souhaité par le tiers contre le suffrage par ordre (2). Il intervient dans bien d'autres cas. Par exemple, il fait partie de la délégation des 24 députés élus par l'Assemblée pour protester auprès du roi contre la concentration de troupes autour de Paris. Nous sommes le 9 juillet 1789 et la question des troupes ne pèsera pas peu les jours suivants.

Est-ce à dire que ses débuts à Paris comme à l'Assemblée (depuis le 17 juin, il y a une Assemblée nationale) sont faciles ? Rien n'est plus faux. Revenu à Paris, il s'installe avec quelques députés de province dans une simple "hôtelierie".

À l'Assemblée, où il rencontre des succès incontestables, il est également victime — justement à cause de ses suc-

cès — d'une véritable cabale des députés de la noblesse de l'Artois, ses rivaux, qui sabotent littéralement ses interventions : rires, cris, brouhaha, interruptions. On veut l'empêcher de parler. À la fin de sa carrière politique, en thermidor an II, il affrontera la même technique, mais il ne pourra alors la contrer. Les journaux royalistes ou modérés le brocardent également. Le surnom "*la chandelle d'Arras*" n'est pas un surnom neutre, lié à la qualité de ses discours, mais un surnom lancé par un journal royaliste. Mais d'autres journaux, comme *Le Point du jour*, le défendent.

Son allure distinguée et légèrement hautaine, son sens de la répartie, froide et acérée, son accent arrageois, sa voix légèrement nasillarde et la composition même de ses discours (un de ses adversaires parle de "*chaire de droit naturel*") ne jouent pas en sa faveur. Cela changera. Par ses interventions longues, nombreuses et tenaces, il va renverser la tendance. Ceux qui, comme Robespierre le dit lui-même de Turgot, prononcent "*des choses communes avec beaucoup d'emphase*", perdent peu à peu toute crédibilité.

Le 14 juillet 1789, le peuple de Paris prend la Bastille. Il entre en scène pour de longues et fortes années. Comme le note avec justesse l'historien soviétique Manfred, c'est ce jour-là que Robespierre devient un révolutionnaire. Dès lors, il va soutenir toutes les initiatives subversives du peuple, qui, en retour, progressivement va puiser dans les interventions orales et écrites de Robespierre l'argumentation qui souvent lui manque. Quand les émeutiers exécutent Foulon, le prévôt des marchands, Robespierre note sèchement : "*M. Foulon a été pendu hier par arrêt du peuple.*" De même, quand un député demande des mesures contre les émeutes paysannes, Robespierre répond : "*On parle d'émeute ! Cette émeute, messieurs, c'est la liberté. Ne vous y trompez pas ; le combat n'est pas à sa fin.*" Dans un discours qu'il ne put prononcer et qu'il fait imprimer, il intervient contre le veto royal, "*monstre*

(2) Aux états généraux, on votait par ordre ; clergé et noblesse unis auraient eu la majorité. Le tiers se battait pour le vote par député.

inconcevable en morale et en politique”, et, au cœur d’une argumentation serrée comme il aimera les produire en se débarrassant progressivement de la rhétorique du collège, il affirme : “*Les gouvernements, quels qu’ils soient, sont établis par le peuple et pour le peuple.*”

Par ses interventions fréquentes (Marc Bouloiseau en a dénombré soixante-huit en 1789), rigoureuses et vigoureuses, il a quitté l’anonymat et il est devenu la cible préférée des journaux royalistes (qui lui inventent une ascendance avec le régicide Damiens) comme un héros de la presse démocratique. C’est ici qu’il faut rappeler le célèbre propos de Mirabeau : “*Il ira loin parce qu’il croit tout ce qu’il dit*”, sentence dont ne sait ce qui la provoque : la lucidité, l’admiration ou le dépit du futur corrompu vers le futur “Incorruptible”.

Prise de la Bastille. Grande peur. Nuit du 4 août. Déclaration des droits. En deux mois, les coups pleuvent sur l’Ancien Régime. Mais les Constituants semblent déjà apeurés de la montée des revendications populaires. Une autre “journée” révolutionnaire (5 et 6 octobre 1789) voit la foule affamée des Parisiennes ramener à Paris le roi et sa famille. Robespierre, comme les autres députés, s’installe à Paris.

Il intervient, seul, à l’Assemblée, le 21 octobre, contre la loi martiale votée pour réprimer les émeutes de la faim au faubourg Saint-Antoine. Il faut citer une autre intervention essentielle : sur les droits à accorder aux juifs et aux comédiens. Si l’abbé Grégoire prend également la parole en leur faveur, la volonté missionnaire de ce dernier est claire : convertir les juifs au christianisme. Telle n’est pas l’opinion de Robespierre : tout être humain est citoyen, tout citoyen est être humain.

L’Assemblée déplacée à Paris, c’est une toute autre partie qui se joue. Les tribunes du public sont pleines et les murmures des députés hostiles — comme le 6 juin 1790, où il ne peut s’exprimer — ne sont plus les seuls à se faire entendre.

Il y a un public. Il y a même un double public avec le Club des Jacobins.

Dans les premiers jours des états généraux, les députés bretons se concer-

taient pour organiser interventions et votes. Par agrégation d’autres élus, également d’opinions démocratiques, se constitua un club qui, transféré à Paris lui aussi, s’installa au couvent des Jacobins. Robespierre en est.

Donc, Robespierre, contrairement à une légende tenace, n’est ni seul ni isolé. Il a été reçu par Necker, au plus grand bénéfice de sa fille, plus connue sous le nom de Madame de Staël. Il a des amis politiques, y compris dans l’Assemblée, comme les frères Lameth ou Pétion, avec qui il rompra successivement. S’il partage certaines causes avec l’abbé Grégoire, leurs relations ne dépassent pas la convergence. Il semble que le surnom “l’Incorruptible” lui ait été donné par Marat, ce qui n’est pas peu. Il a quelques amis personnels, bien plus rares, comme son jeune frère Augustin et Buissart, d’Arras.

Mais il est vrai qu’il ne fraie pas, qu’il ne se plie pas aux modes ni politiques ni vestimentaires.

Albert Soboul, dans son *Portraits de révolutionnaires*, note, avec justesse : “*Robespierre demeura toujours fidèle au costume et à la mise des gens de sa condition sous l’Ancien Régime : il portait la culotte, manchettes et jabot, il poudrait soigneusement ses cheveux ; il n’adoptait jamais le pantalon ni la carmagnole des sans-culottes, comme le firent certains par démagogie ; il refusa toujours de coiffer le bonnet rouge.*” Etre, paraître ? Le dilemme n’est pas seulement celui de 1790. Combien ont porté le vocabulaire et la tenue des révolutionnaires, avant de devenir sénateurs ou notables de “gauche”, changeant d’idées et d’habits, comme un vêtement de scène, entre Iago et Polonius ?

Si la fin de 1789 et, plus encore, 1790, voient un net accroissement de la popularité de Robespierre, il ne faut en rien se méprendre sur deux phénomènes conjoints.

D’une part, Robespierre n’est pas le demiurge de la Révolution, il est celui qui donne la plus claire expression de ce que doit être la démocratie et, aussi, il formule un programme d’action aux forces révolutionnaires qui souhaitent se libérer pleinement du carcan d’Ancien Régime.

D'autre part, cette formulation (fin 1789-courant 1790) passe essentiellement par le refus de toutes les limites déterminées par la Constituante. Pour l'écrasante majorité, voire la quasi-unanimité de cette Assemblée, la Révolution est faite à l'automne 1789. Une solution de type monarchie parlementaire à l'anglaise se dessine. Sans doute est-ce pour cela que François Furet qualifie 1790 d' "*année heureuse*" ?

Mais il faut savoir autour de qui cette nouvelle construction s'équilibre et c'est là que les problèmes commencent, que les rivalités sociales, politiques et personnelles s'exacerbent.

Un cadre bourgeois, de stricte obédience, "*étroit*" (Soboul), se met en place, contradictoire sur bien des aspects aux aspirations de l'été 1789.

Tout le combat de Robespierre à la Constituante est là : il défend le peuple et ses droits contre toute limitation. Qu'il s'agisse de l'inviolabilité des députés (juin 1790), où il trace les contours de l'immunité parlementaire, du droit des peuples à travers la demande du rattachement des Avignonnais à la France (décembre 1790), de la défense des mutins de Nancy (août 1790). Il propose que le mot "*fraternité*" soit inscrit sur les drapeaux des gardes nationaux à côté de "*liberté*" et "*égalité*", préfigurant l'actuelle devise nationale.

Robespierre, dans tel ou tel combat, a été appuyé, mais il est devenu le porte-parole de la gauche démocratique à l'époque même où La Fayette, depuis quelque temps, et Mirabeau accentuent leur virage à droite.

Le 6 décembre 1790, aux Jacobins, un incident tourne à l'avantage de Maximilien contre le tribun Mirabeau. Le premier ayant cloué au pilori ceux qui dirigent "*des intrigues de cour*", le second se sent attaqué et appelle les participants à se regrouper autour de lui. Las ! C'est une nette majorité de Jacobins qui se réunit derrière Robespierre.

Au sein du Club, et en dehors également : des sociétés, des municipalités, des particuliers s'adressent à lui. Il est appuyé par des futures figures marquantes de la Montagne : Marat et Camille Desmoulins dans leurs journaux

respectifs et Saint-Just, qui ne le connaît pas, lui écrit une lettre dithyrambique depuis sa province. Il le rejoindra et l'accompagnera à la Convention, au Comité de salut public, dans les combats, les victoires et à l'échafaud de Thermidor aussi. L'amitié politique est de ce prix.

L'année 1791 est grosse, en fait, de nombreux dangers. On sent bien que la Révolution est allée trop loin ou pas assez, c'est selon, et que le frêle point d'équilibre sur lequel la majorité des Constituants veut la faire tenir est des plus instables.

C'est l'époque des grands discours de Robespierre qui l'installent un peu plus comme le héraut de la démocratie, exigeante et inquiète.

Signes supplémentaires de cette confiance, il est élu à plusieurs postes de magistrat (à Versailles, puis accusateur public auprès du tribunal criminel de Paris), mais il y renonce : il ne peut être un élu "*partiel*".

Les discours de cette époque sont, à juste titre, bien connus des lecteurs de la Révolution et chaque ouvrage un tant soit peu scrupuleux (ne parlons pas — hélas — des manuels scolaires), à défaut de publier le texte, en donne la quintessence. Un mot ici, sur une critique souvent émise quant à ces discours parfois qualifiés de "*longs*". Sa première intervention aux états généraux dure une demi-heure et il peut ensuite parler plusieurs heures, parfois sans répit. Ils peuvent, en effet, sembler répétitifs à la lecture ; en tant que discours, ce grief ne tient pas : il s'agit, pour l'orateur, de multiplier les angles d'attaque et de pilonner, comme en artillerie, l'argumentation de l'adversaire, qu'il s'agit de battre en brèche. La logique formelle qui s'applique à entrer dans la logique de l'adversaire pour mieux la ruiner n'est pas absente, mais elle demande la répétition. Affaiblir l'adversaire, conforter ses partisans, cent fois sur le métier... Il intervient sur le droit des hommes de couleur (et devient un des premiers abolitionnistes de l'esclavage), il intervient contre la peine de mort (et devient un des premiers abolitionnistes de cette peine que, seul, Badinter en 1982, près de deux siècles après Robespierre, fera abolir), il

intervient contre le suffrage censitaire et pour le suffrage universel.

Il n'est pas anodin de rappeler que, lors du procès du roi, Robespierre jettera aux adversaires de la peine de mort envers le roi le fait que, lui, était contre la peine de mort en général et non, exclusivement, pour sa majesté. L'Assemblée ne l'a pas suivi ; à qui la faute ? A l'Assemblée ou à Robespierre ?

Un combat ne se mesure pas au succès immédiat. Quand Robespierre dit : *“La loi est-elle l'expression de la volonté générale lorsque le plus grand nombre de ceux pour qui elle est faite ne peuvent concourir, en aucune manière, à sa formation ? Non... Que serait votre constitution ? Une véritable aristocratie... Et quelle aristocratie ! La plus insupportable de toutes, celle des riches”*, il n'est pas entendu par l'Assemblée, mais il est écouté, bien au-delà.

VI.

La Révolution, à l'été 1791, va traverser une convulsion dont elle fut coutumière et dont la solution va porter la crise politique à la destruction de la monarchie.

Le 21 juin, au matin, Paris découvre que la famille royale a fui, nuitamment et clandestinement. Le voile se déchire : la trahison que l'on suspectait et que l'on n'osait imaginer est avérée. Car le roi s'est adressé à l'Assemblée pour justifier sa fuite : il veut reprendre l'ensemble de ses prérogatives et il rejette la Révolution dont il se proclamait garant le 14 juillet 1790 à la Fête de la Fédération. L'émoi est général. La Constituante, plus effrayée de la mobilisation populaire que de la fuite royale, lance la thèse insoutenable de l'enlèvement du roi.

Madame Roland, rétrospectivement, affirme que Robespierre fut déconcerté par cet événement. Comment ne pas le concevoir ? Quel fait ne déstabilisa autant les contemporains ? L'historien Jacques Godechot estime, probablement avec raison, que la réussite de cette fuite eut changé totalement le cours de la Révolution. Mais cette fuite échoua et bien plus qu'une hypothèse, les contemporains, à commencer par Robespierre, doivent affronter la réalité.

Robespierre ne peut s'exprimer à l'Assemblée, mais c'est aux Jacobins le soir du 21 juin qu'il parle. La fuite du roi (qu'il nomme *“le premier fonctionnaire public”*) aurait pu être le plus beau jour de la Révolution, notamment par les économies des quarante millions de la liste civile. Il affirme ne pas craindre les menaces extérieures, mais être stupéfié de l'attitude de la majorité de l'Assemblée. Les troubles évoqués par Madame Roland ne laissent guère de traces dans les actes publics (et immédiats) de Robespierre.

Maintenant, c'est un combat à mort entre les partisans de l'approfondissement de la Révolution et ceux de sa stabilisation. Affrontement politique parce que social : Barnave, qui va se placer maintenant à la droite de la Révolution (d'autant plus résolument qu'il était, jusqu'à peu, à sa gauche), affirme le 25 juillet : *“Allons-nous terminer la Révolution, allons-nous la recommencer ? Un pas de plus serait un acte funeste et coupable, un pas de plus dans la ligne de la liberté serait la destruction de la royauté, un pas de plus dans la ligne de l'égalité serait la destruction de la propriété.”*

Ce combat à mort, Robespierre l'évoque sans ambages à la tribune des Jacobins. Camille Desmoulins témoigne que l'assistance galvanisée s'écrie : *“Nous mourrons tous avec toi.”*

Comme on le sait, le roi est arrêté et ramené à Paris (3). Le torrent révolutionnaire menace de tout engloutir. Le contenir n'est pas une tâche aisée. Les modérés vont s'y employer en vain, avant d'être engloutis à leur tour. Le roi ayant failli (au sens de *“faillite”* bien plus qu'au sens de *“défaillance”*), la question de sa place est posée. La revendication républicaine fait son apparition aussi bien de la part de sociétés politiques que de publicistes.

Si la colère contre le roi est réelle, la réponse n'est pas obligatoirement, ni à ce moment, la République. C'est ce que pense Robespierre. Le grand historien

(3) Pour une fois, glissons dans le débat historiographique pour inviter le lecteur curieux à lire et à comparer le remarquable Timothy Tackett et le travail — un peu ultérieur et peu utile — de Mona Ozouf, couronné officiellement.

soviétique Manfred estime que Robespierre (comme Marat, d'ailleurs) a commis une erreur en ne défendant pas la République dès juin 1791. On peut ne pas partager cette opinion. Qui profiterait d'une République confinée dans les limites étroites des lois de la Constituante ? La Fayette ou le duc d'Orléans, assurément. Cela aurait été une dictature militaire ou un changement de dynastie, au pire et sans plus. Rien n'aurait changé du point de vue de la démocratie et, seul, ce point de vue importait à Robespierre.

Pour autant, Robespierre ne répudie pas la République. Par exemple, le 14 juillet, il déclare : *"Je ne veux pas répondre à certains reproches de républicanisme."* Il dit aussi : *"On m'a accusé, au sein de l'Assemblée, d'être républicain : on m'a fait trop d'honneur ; je ne le suis pas."* Comme toujours, les textes de la Révolution doivent être lus doublement. Robespierre affirme qu'être républicain est un *"honneur"* ; c'est cela qu'il faut lire et non un mot du moment.

Dans une de ses interventions, il jette cette phrase que l'on néglige souvent : *"Est-ce dans les mots de république ou de monarchie que réside la solution du grand problème social ?"* Parce que toute la question révolutionnaire — de ce moment comme de l'ensemble des moments révolutionnaires et, insistons, de toutes les révolutions — tient en ces mots : comment résoudre le grand problème social ?

Voilà pourquoi la tactique prudente, louvoyante même, de Robespierre dans les semaines qui suivirent la vaine fuite de Varennes était judicieuse.

Pour ceux qui connaissent le calendrier de la Révolution russe, la tactique de Robespierre à l'été 1791 n'est pas moins prudente que celle des révolutionnaires russes en juillet 1917.

Voilà pourquoi Robespierre, dans son discours déjà évoqué aux Jacobins, affirme : *"L'Assemblée nationale trahit les intérêts de la nation."* Au moment où la trahison du roi ne pose plus débat et que les Constituants balbutient quelques faibles arguties, Robespierre attire crûment l'attention sur les responsabilités de ces derniers. Affirmer la République eut été, d'une certaine manière, éluder la

responsabilité personnelle et particulière du roi. Robespierre ne veut pas échapper à ce débat, qu'il aborde à la fois avec fermeté et dédain à l'Assemblée. Dédain quand il balaie la thèse de l'enlèvement du roi : qui peut *"croire qu'on enlève les rois comme les femmes ?"* ; dédain quand il évoque l'honnêteté du roi : *"Cet acte (la fuite) est la preuve de cet attachement sincère à la révolution que Louis XVI avait professé plusieurs fois de manière si énergique."* Dédain, enfin, quand il affirme parler de Louis XVI comme s'il parlait *"d'un roi de la Chine"*. Cette ironie, dont Robespierre fait souvent montre, est dévastatrice. Elle lui permet de balayer l'édifice improbable de l'argumentation modérée et de frapper d'une formule sèche, car la fermeté est là : *"Le roi est inviolable par une fiction ; les peuples par le droit sacré de la nature !"*

Car une nouvelle crise menace la Révolution. La radicalisation, aux deux pôles de la vie sociale, gagne. Le 16 juillet, la Constituante décide de maintenir le roi en fonctions ; la colère éclate et le Club des Jacobins, malgré Robespierre et sous l'influence des partisans du duc d'Orléans, se prononce pour la déposition du roi qui serait demandée par le truchement d'une pétition signée au Champ-de-Mars le lendemain. *In extremis*, un envoyé de Robespierre parvient à retirer la pétition. Mais les Cordeliers reprennent l'initiative...

Dans la soirée, Lameth, le maire de Paris, Bailly, et le général La Fayette proclament la loi martiale, hissent le drapeau rouge (étendard de la loi martiale à cette époque) et regroupent la garde nationale, artillerie comprise. La foule insoumise est fusillée.

Les modérés jouent à fond de leur avantage du moment. Dès le 16, ils avaient scissionné le Club des Jacobins en fondant le Club des Feuillants autour des chefs de file de l'Assemblée (Lameth, La Fayette, Duport, Barnave). Tous les députés (sauf Pétion, Anthoine par exemple) le suivent. Mais l'élimination politique des Jacobins échoue. Une commission, animée par Robespierre, chasse du Club des Jacobins les éléments modérés. Et surtout, la quasi-tota-

lité des sociétés affiliées de province reste avec le club parisien.

L'heure semble à la réaction ; des mandats d'arrêt sont lancés contre de nombreux chefs populaires ; l'imprimerie de Marat est détruite et celui-ci doit se réfugier en Angleterre. Robespierre, menacé, est prié par le menuisier (patron et non artisan) Duplay de venir habiter à domicile. Robespierre le fera jusqu'à Thermidor, en payant pension à Duplay. Faut-il rappeler ce fait que tant d'historiens ont négligé ou caché ?

Quoi qu'il en soit, entre la fusillade du Champ-de-Mars et la chute de la monarchie, il va se passer à peine plus d'un an. La Constituante se disperse sans gloire en septembre 1791. Sans gloire, pas pour tout le monde. Les deux députés qui ont représenté la démocratie sont portés en triomphe par la foule, le 30 septembre. Il s'agit de Robespierre, évidemment, et de Pétion.

Le premier, à la fin de la Constituante, s'est exclamé : "*Faut-il reprendre nos fers ou nos armes ?*" Son inquiétude est celle de tout le camp patriote.

Quand les Constituants se dispersent, ils savent, parce qu'ils l'ont voté, qu'ils ne seront pas éligibles à l'Assemblée suivante, appelée la Législative. Celui qui a proposé, en mai, que les Constituants rentrent chez eux, tel Cincinnatus, leur tâche accomplie, est une fois de plus Robespierre. Il estime — et il l'expliquera à plus d'une reprise — que les députés doivent être élus pour peu de temps et qu'ils doivent aussi rendre compte de leur mandat (il prêche l'exemple avec ses "*Lettres aux Commentants*"). Jean Poperen a écrit en 1956 que cette initiative de renouvellement fut "*malheureuse*" parce qu'elle "*livra la Législative aux Girondins*". Nous ne le suivrons pas. D'abord, il est toujours facile d'évaluer une décision un siècle et demi plus tard. Ce n'est pas le travail de l'historien. Ensuite, il n'était pas dit, en mai 1791, que les Girondins (qui n'existaient pas en tant que tels à cette époque) allaient agir contre la Révolution. Après tout, le futur girondin Pétion et le futur montagnard Robespierre étaient les deux héros démocratiques. Enfin et surtout, en

proposant la non-rééligibilité des députés, Robespierre est fidèle à ses conceptions. Comme il l'est, en faisant rejeter la demande des Constituants d'avoir une tribune réservée, "*privilegiée*", pour assister aux travaux de la nouvelle Assemblée.

Cette initiative était d'autant moins "*malheureuse*" que le mois de septembre avait été celui de la ruine, pièce par pièce, des triumvirs (Duport et les frères Lameth), ainsi que de Barnave, par les discours de Robespierre qui furent autant de modèles d'ironie par antiphrase. Il anéantit avec tant de sarcasme les "*amis de la Constitution*" que Duport réagit avec menaces et grande violence. Sans se départir de son calme, Robespierre demande au président de séance de veiller à ce que Duport ne l'insulte pas. Effet garanti. Quelques jours après, Barnave et les frères Lameth, au nom du parti colonial, demandent l'abrogation des droits politiques des hommes de couleur obtenus en mai par Robespierre. Ce dernier répond qu'il "*abhorre (le) système*" colonial, stigmatise "*les traîtres à la patrie (qui) sont ceux qui cherchent à faire révoquer ce décret*". Alors qu'il avait été évasif sur les personnes (même si tout le monde, les intéressés au premier chef, savait), il porte l'estocade : "*Je vous déclare, moi, que j'attaque personnellement M. Barnave et MM. de Lameth.*" Les tribunes applaudissent, tumulte sur les bancs de l'Assemblée. De cette passe d'armes, un journaliste peut conclure que le parti de Barnave en sort "*accablé*".

A l'ouverture de la Législative, Robespierre s'accorde un retour de six semaines dans son Artois natal. Il est partout reçu avec enthousiasme par les patriotes, avec un peu moins de ferveur par les élites.

Une anecdote le résume : en arrivant vers Arras, des jeunes gens détellent son équipage et veulent prendre la place des bêtes de trait. Robespierre les morigène : un être libre ne se prend pas pour un cheval ; ce n'est pas ainsi que l'on se comporte quand on veut honorer un personnage. La même réaction avait eu lieu le 30 septembre quand les patriotes l'avaient porté en triomphe.

VII.

“*La guerre ! La guerre !*” A partir d’octobre 1791, tout le pays bruisse à ce mot répété par Brissot et Pétion, futurs dirigeants girondins. Celui qui se souvient des premières scènes de *Autant en emporte le vent* peut imaginer la frénésie belliciste qui s’est emparée des esprits. Les raisons de cet enthousiasme, pas toujours de façade ni de commande, sont variées, et souvent contradictoires. Le roi veut la guerre parce qu’il souhaite la victoire des princes étrangers qui le rétabliraient sur son trône. A défaut (et pour cause !) de l’expliquer publiquement, il l’a écrit dans sa correspondance secrète. C’est, aussi, le pari d’une grande partie de la noblesse qui, ne l’oublions pas, commande les armées. Les conservateurs (les “Feuillants”), et La Fayette en particulier, désirent profiter de l’occasion pour établir un pouvoir fort (c’est l’époque qui voit Gilles La Fayette être surnommé “Gilles César” tant ses aspirations militaristes sont connues). La gauche de l’Assemblée législative, Pétion, Brissot et autres Isnard ou Vergniaud, veut également le pouvoir. Seuls, avec le roi, avec La Fayette, avec le duc d’Orléans, en combinaison, peu importe. Leur ambition secrète est plus sociale : porte-parole de la bourgeoisie marchande, surtout maritime, ils veulent mettre la main sur les régions riches de la Belgique, et, à travers les bouches de l’Escaut, concurrencer l’Angleterre.

Toute la théorie fumeuse des “frontières naturelles” de la France qui implique l’annexion de la rive gauche du Rhin et qui va traverser l’histoire de l’Europe jusqu’à Waterloo n’est que l’habit mal coupé qui couvre peu ces prétentions.

Ces ambitions, à la fois conjointes et concurrentes, emballent les réflexions et échauffent les discussions. Les autres peuples étant opprimés, ne faut-il pas les libérer ? Les princes étrangers protégeant les émigrés, ne faut-il pas les châtier ? Robespierre balaiera cette rhétorique de la puissante formule, tellement valable, deux siècles encore : “*Les peuples n’aiment pas les missionnaires armés.*”

On assiste alors à ce spectacle inouï qui n’étonne personne : Louis XVI demande en décembre 1791 à l’électeur de Trèves de disperser les rassemblements que, lui, Louis XVI, cherchait à rejoindre en juin. Rien que de très normal, on le voit...

Le 18 décembre 1791, aux Jacobins, dans une cérémonie grotesque, orchestrée par le très suspect Cloots, partisan de la guerre à outrance pour la “liberté”, mais également partisan de l’esclavage, successivement Girondin, Montagnard et Hébertiste, le véhément Isnard — futur Girondin appelant en 1793 à la destruction du Paris révolutionnaire — brandit une épée de Damas au dessus de sa tête en la promettant au premier général français vainqueur. Robespierre fait cesser cette mascarade et affirme : “*Quelle est la guerre que nous pouvons prévoir ? Est-ce la guerre d’une nation contre d’autres nations, ou d’un roi contre d’autres rois ? Non. C’est la guerre des ennemis de la Révolution française contre la Révolution française. Les plus nombreux, les plus dangereux de ces ennemis sont-ils à Coblenz ? Non, ils sont au milieu de nous. Pouvons-nous craindre raisonnablement d’en trouver à la cour et dans le ministère ? Je ne veux point résoudre cette question ; mais puisque c’est à la cour et au ministère que la guerre permettrait la direction suprême des forces de l’Etat et les destins de la liberté, il faut convenir que la possibilité seule de ce malheur doit être mûrement pesée dans les délibérations de nos représentants.*” C’est de ce jour que date la scission du parti patriotique et que Girondins et Montagnards commencent à prendre leurs physionomies propres.

Les Girondins conduiront le pays à la guerre et ne pourront conduire la guerre.

Robespierre dirigera le pays en guerre et en révolution, en même temps.

On peut, à des siècles de distance, lui adresser tel ou tel reproche, ô combien pusillanime, depuis le calme relatif qui est le nôtre. Robespierre fut le seul révolutionnaire, avant Lénine et Trotsky, à être aux commandes d’un pays, à la fois, confronté aux menaces extérieures et intérieures, et désireux de construire un monde neuf.

Quel grief peut tenir au regard de ces obstacles et des réalisations ?

Jaurès, mieux que tout historien, parce que d'abord militant socialiste, expliquera : *“Quand un grand pays révolutionnaire lutte à la fois contre les factions intérieures armées, contre le monde, quand la moindre hésitation ou la moindre faute peuvent compromettre pour des siècles peut-être le destin de l'ordre nouveau, ceux qui dirigent cette entreprise immense n'ont pas le temps de rallier les dissidents, de convaincre leurs adversaires... Ils demandent à la mort de faire autour d'eux l'unanimité immédiate dont ils ont besoin.”*

VIII.

Passons quelques mois pour aller à la fin juillet 1794, au terme du problème.

L'heure n'est plus celle de la Terreur. Les armées françaises contre-attaquent sur tous les fronts et le 8 messidor (27 juin), la victoire de Fleurus ouvre les frontières de la Belgique. Anvers et Liège sont prises le 9 thermidor (27 juillet), le jour même de la chute de Robespierre, et ce n'est pas un hasard. Barère, toujours lucide, affirme : *“Les victoires s'acharnaient sur Robespierre.”* Car le Comité de salut public est entré en crise, Robespierre n'assiste plus aux réunions. Saint-Just s'exclame : *“La Révolution est glacée.”*

Face à eux, on trouve une coalition hétéroclite entre les pro-consuls terroristes menacés comme Fouché, les Jacobins écartés comme Billaud-Varenne et Collot d'Herbois, des anciens dantonistes, les modérés qui veulent en finir avec la politique jacobine maintenant que la victoire est assurée, les prévaricateurs comme Barras, ils ne sont d'accord que sur une chose : éliminer Robespierre.

Les appuis de celui-ci sont réduits à force de vouloir maintenir l'unité de combat du tiers-état et de rogner ceux qui la menaçaient (ou dont il pensait qu'ils la menaçaient). Ces amputations successives l'affaiblissent aussi parce qu'elles multiplient les volontés de revanche. La bourgeoisie marchande ne veut plus de l'économie dirigée qui bride

le commerce. Les sans-culottes qui ne sont pas aux frontières ou en Vendée sont mécontents du nouveau “maximum” qui leur est défavorable et de l'élimination de certains de leurs chefs. Enfin, la Plaine va marcher avec les conspirateurs.

Le 8 thermidor (27 juillet), après une dernière tentative de conciliation, dans un discours à la Convention, Robespierre ne nomme aucun de ceux qu'il veut impliquer (ce qui, donc, effraie tout le monde).

Seul Cambon, le financier, est nommé et se défend.

La bourgeoisie révolutionnaire n'a plus besoin du gouvernement révolutionnaire qui l'a amené à la victoire. Il faut s'en débarrasser.

Le soir même, aux Jacobins, Robespierre, plus que jamais prêt au sacrifice, lance qu'il va boire la ciguë et que son discours est son testament de mort. Le peintre David, comme bien d'autres, répond qu'il va boire la ciguë avec lui. Mais, en même temps, Robespierre appelle au combat et fait exclure du Club Billaud-Varenne et Collot d'Herbois. Quelle pulsion faut-il croire entre la résignation et le combat ?

A la veille du 10 août 1792 comme du 31 mai 1793, il en était de même.

L'explication psychologique n'explique rien.

L'explication politique livrée plus haut, sommaire, n'explique pas tout du drame.

La drame, en fait, est celui d'un des plus grands Parlements qui fut — sinon le plus grand — cumulant pouvoir législatif, pouvoir exécutif et, aussi, pouvoir judiciaire, appuyé sur les sans-culottes (qui n'hésitaient pas à le rudoyer, le cas échéant), menacé par onze armées étrangères et les rejetant toutes, au territoire réduit à quelques départements à l'été 1793, mais écrasant peu à peu toutes les contre-révolutions intérieures, menacé en son sein au point que des figures telles Marat et Lepeletier furent assassinées en plein Paris. Ce Parlement qui entendit Condorcet et Vergniaud, Robespierre et Lakanal, l'abbé Grégoire et Saint-Just, Barère et Danton, parla peu et entendit peu ce jour-là.

Qu'on en juge. Nous sommes le 9 thermidor an II. Thermidor. Le mot est entré dans tous les dictionnaires politiques. Il est devenu synonyme de "réaction politique contre-révolutionnaire menée par des révolutionnaires contre d'autres révolutionnaires". C'est incontestablement la définition la plus commode. Mais Thermidor conceptualisé n'explique pas le 9 thermidor. On mesure vite les limites de l'analogie historique qui, contrairement aux ambitions de ses usagers, contrarie plus qu'elle ne permet la compréhension des phénomènes (4).

Saint-Just avait essayé une conciliation au sein du Comité de salut public entre Robespierre et ses adversaires. Mais le conflit dépassait, et de loin, l'enceinte du grand comité. Saint-Just ne put dépasser la quatrième phrase de son discours : "*Je ne suis d'aucune faction, je les combattrai toutes. Vos Comités de sûreté générale et de salut public m'avaient chargé de vous faire un rapport sur les causes de la commotion sensible qu'avait éprouvée l'opinion publique dans ces derniers temps. La confiance des deux comités m'honorait ; mais quelqu'un cette nuit a flétri mon cœur et je ne veux parler qu'à vous... On a voulu répandre que le gouvernement était divisé : il ne l'est pas ; une altération politique, que je vais vous rendre, a seulement eu lieu*", résume l'historien Bernard Vinot. Tallien, Montagnard, homme de toutes les proscriptions, qui avait lancé des meutes de chiens pour poursuivre les Girondins, enrichi depuis et protecteur de la belle Teresa Cabarrus, veuve de banquier, l'interrompt violemment. Il n'est que le premier acteur du complot. Un grand tumulte s'ensuit. On crie : "*A bas le tyran !*" Billaud-Varenne, du Comité de salut public, prend la parole à son tour. Saint-Just descend de la tribune et ne prendra plus jamais la parole, enveloppé dans un silence dédaigneux que tous les témoins attestent (c'est même la seule chose certaine de cette journée).

En parcourant la phase parlementaire de cette journée, on est saisi par le silence (ou par la non-parole) des protagonistes.

Non-parole du président de séance, le Montagnard Collot d'Herbois, agitant

sans cesse sa sonnette pour couvrir la voix de Robespierre.

Robespierre demandant en vain la parole et qui s'étrangle, lui, l'orateur parlementaire par excellence. Il s'écrie : "*Me donneras-tu enfin la parole, président d'assassins ?*", ce qui souligne que la parole, le discours n'est plus sa propriété, son arme par laquelle il avait réduit Lameth, Mirabeau, Lafayette, Vergniaud, Dumouriez, Danton, Cloots, Hébert et tant d'autres de moindre acabit.

Tumulte des conspirateurs, essentiellement des Montagnards, dont le seul but est d'empêcher l'intervention de Robespierre.

Absence taciturne et prudente du méfiant Fouché, pourtant acteur essentiel des coulisses, comme toujours.

Intervention — ô combien prudente — de Barère, membre éminent du Comité de salut public, qui ne dit rien en parlant longtemps et qui ne parle pas de Robespierre.

Interventions véhémentes de Tallien et surtout de Billaud-Varenne, qui se plaindra, avec une sincère amertume, de son rôle en l'affaire. Six jours après la mort de Robespierre, il sera chassé du Comité de salut public, puis exilé en 1795, refusera de rentrer en France malgré l'amnistie. Il mourra à Haïti, en 1819, en disant : "*Mes ossements, du moins, reposeront sur une terre qui veut la liberté.*"

Quand Robespierre essaie de prendre la parole et qu'il s'enroue, le dantoniste Garnier (de l'Aube), à moins qu'il ne s'agisse d'un autre dantoniste, Legendre, lui jette : "*C'est le sang de Danton qui t'étouffe.*" Celui-ci signe de ce mot le sens politique de la journée : c'est aussi une revanche des dantonistes, indulgents et hommes d'affaires, qui voulaient trop tôt la fin de la Terreur. Saint-Just avait dit de cette "*faction*" qu'elle "*veut vivre heureuse et jouir*". Les dantonistes s'appuient sur les affairistes qui s'étaient multipliés, y compris sur les rangs de la Montagne, li-

(4) Un texte lumineux à cet égard est celui de Léon Trotsky, *L'Etat ouvrier, Thermidor, bonapartisme*, de 1935, dans lequel, revenant sur les équilibres de classe au sein de la Révolution bourgeoise, il écrit : "*Robespierre voulait s'appuyer sur les artisans, le Directoire sur la bourgeoisie moyenne. Bonaparte se lia aux banques.*"

bérés par les victoires récentes des armées françaises. La réponse de Robespierre : *“Lâches, pourquoi ne l’avez-vous pas défendu ?”*, tombe à plat. Elle convainc l’histoire, elle ne peut convaincre les acteurs. Il ne s’agit pas de lâcheté personnelle (rare, faut-il le rappeler, en cette époque et quel que soit le côté politique). Le problème est le contretemps des dantonistes : détendre trop tôt la Terreur avait été, il y a peu, un contresens. Au contraire, Garnier (de l’Aube) fait preuve d’un grand à-propos, ce jour-là, en se réclamant de Danton. Et, en même temps, le même jour, symbole des ambiguïtés, Billaud-Varenne reproche à Robespierre : *“La première fois que je dénonçai Danton au Comité, Robespierre se leva comme un furieux, en disant qu’il voyait mes intentions, que je voulais perdre les meilleurs patriotes.”*

Dans ce bruit confus qui n’a pas d’autre vocation que d’interdire la politique, trois phrases quand même.

Augustin Robespierre qui demande à être arrêté avec son frère. Le Montagnard

Lebas qui s’arrache aux bras de ses amis précautionneux voulant le retenir et, les habits en lambeaux, se précipite au côté de Robespierre pour être arrêté avec lui. Et, surtout, peu avant, *“l’obscur”* (Soboul) député Louchet demande l’arrestation de Robespierre. Un des plus obscurs des Conventionnels, certainement, clôt cette journée. Et aussi, au passage, la Révolution.

La phase parlementaire a eu lieu. Comme dit G. Lefebvre : *“Au 9 Thermidor, la Convention a repris le pouvoir.”* La pitoyable tentative des Jacobins et de la Commune de Paris ne changea rien.

IX.

“Ici, sous le soleil de juin 93 qui échauffe votre âpre bataille, je suis avec Robespierre et c’est à côté de lui que je vais m’asseoir aux Jacobins”, a écrit Jaurès.

Comment ne pas contresigner ces paroles ?

Jean-Marc Schiappa

Sur la Constitution à donner à la France (extraits) Discours prononcé devant la Convention le 10 mai 1793

“Fuyez la manie ancienne des gouvernements de vouloir trop gouverner : laissez aux individus, laissez aux familles le droit de faire ce qui ne nuit point à autrui ; laissez aux communes le pouvoir de régler elles-mêmes leurs propres affaires en tout ce qui ne tient pas essentiellement à l’administration générale de la République ; en un mot, rendez à la liberté individuelle et tout ce qui n’appartient pas naturellement à l’autorité publique, et vous aurez laissé d’autant moins de prise à l’ambition et à l’arbitraire.

Respectez surtout la liberté du souverain dans les assemblées primaires. Par exemple, en supprimant ce code énorme qui entrave et qui anéantit le droit de voter sous le prétexte de le régler, vous ôterez des armes infiniment dangereuses à l’intrigue et au despotisme des directoires ou

des législatures ; de même qu’en simplifiant le Code civil, en abattant la féodalité, les dîmes, et tout le gothique édifice du droit canonique, on rétrécit singulièrement le domaine du despotisme judiciaire.

Au reste, quelque utiles que soient toutes ces précautions, vous n’aurez rien fait encore si vous ne prévenez la seconde espèce d’abus que j’ai indiquée, qui est l’indépendance du gouvernement.

La Constitution doit s’appliquer surtout à soumettre les fonctionnaires publics à une responsabilité imposante, en les mettant dans la dépendance réelle non des individus, mais du souverain.

Celui qui est indépendant des hommes se rend bientôt indépendant de ses devoirs : l’impunité est la mère comme la sauvegarde publique et le peuple est toujours asservi dès qu’il n’est plus craint (...).

Je sais que le peuple ne peut pas être un juge toujours en activité, aussi n'est-ce pas là ce que je veux ; mais je veux encore moins que ses délégués soient des despotes au-dessus des lois. On peut remplir l'objet que je propose par des mesures simples dont je vais développer la théorie.

1° Je veux que tous les fonctionnaires publics nommés par le peuple puissent être révoqués par lui, selon les formes qui seront établies, sans autre motif que le droit imprescriptible qui lui appartient de révoquer ses mandataires.

2° Il est naturel que le corps chargé de faire les lois surveille ceux qui sont commis pour les faire exécuter : les membres de l'agence exécutive seront donc tenus de rendre compte de leur gestion au corps législatif. En cas de prévarication, il ne pourra pas les punir, parce qu'il ne faut pas lui laisser ce moyen de s'emparer de la puissance exécutive ; mais il les accusera devant un tribunal populaire, dont l'unique fonction sera de connaître ces prévarications des fonctionnaires publics. Les membres du corps législatif ne pourront être poursuivis par ce tribunal pour raison des opinions qu'ils auront manifestées dans les assemblées, mais seulement pour les faits positifs de corruption ou de trahison dont ils pourraient être prévenus. Les délits ordinaires qu'ils pourraient commettre sont du ressort des tribunaux ordinaires. Dans l'un et dans l'autre cas, ils pourront être jugés, ainsi que les autres fonctionnaires et les autres citoyens, sans qu'il soit nécessaire que le corps législatif ait déclaré qu'il y a lieu à accusation contre eux ; seulement l'accusateur public du tribunal sera tenu d'informer le corps législatif des poursuites dirigées contre les membres prévenus.

A l'expiration de leurs fonctions, les membres de la législature et les agents de l'exécution ou ministres pourront être déférés au jugement solennel de leurs commentants : le peuple prononcera simplement s'ils ont conservé ou perdu sa confiance. Le jugement qui déclarera qu'ils ont perdu sa confiance emportera l'incapacité de remplir aucune fonction publique. Le peuple ne décernera pas de peine plus forte ; et si les mandataires sont coupables de quelques crimes particuliers et formels, il

pourra les renvoyer au tribunal établi pour les punir.

Ces dispositions s'appliqueront également aux membres du tribunal populaire (...).

Ici je vois répandre de dangereuses erreurs (...) : on enchaîne le souverain par des règlements tyranniques ; partout on dégoûte le peuple des assemblées ; on en éloigne les sans-culottes par des formalités infinies : que dis-je ? on les chasse par la famine, car on ne songe pas même à les indemniser du temps qu'ils dérobent à la subsistance de leurs familles pour le consacrer aux affaires publiques.

Voilà cependant les principes conservateurs de la liberté que la Constitution doit maintenir : tout le reste n'est que charlatanisme, intrigue et despotisme.

Faites en sorte que le peuple puisse assister aux assemblées publiques, car lui seul est l'appui de la liberté et de la justice : les aristocrates, les intrigants en sont les fléaux.

Qu'importe que la loi rende un hommage hypocrite à l'égalité des droits, si la plus impérieuse de toutes les lois, la nécessité, force la partie la plus saine et la plus nombreuse du peuple à y renoncer ? Que la patrie indemnise l'homme qui vit de son travail lorsqu'il assiste aux assemblées publiques ; qu'elle salarie par la même raison d'une manière proportionnée tous les fonctionnaires publics ; que les règles des élections, que les formes des délibérations soient aussi simples, aussi abrégées qu'il est possible ; que les jours des assemblées soient fixés aux époques les plus commodes pour la partie laborieuse de la nation.

Que l'on délibère à haute voix : la publicité est l'appui de la vertu, la sauvegarde de la vérité, la terreur du crime, le fléau de l'intrigue. Laissez les ténèbres et le scrutin secret aux criminels et aux esclaves : les hommes libres veulent avoir le peuple pour témoin de leurs pensées. Cette méthode forme les citoyens aux vertus républicaines ; elle convient à un peuple qui vient de conquérir sa liberté, et qui combat pour la défendre : quand elle cesse de lui convenir la République n'est déjà plus."

**Roland
(1734-1793)
et Manon Roland
(1754-1793)**



Repères chronologiques

1734 : Roland naît à Thizy, au domaine de la Platière (en Beaujolais).

1766 : inspecteur des manufactures en Picardie ; lit les “économistes” (surtout Adam Smith) partisans de la liberté du commerce et d’entreprise, il voyage en Flandre, Hollande, Suisse, Italie, Angleterre.

1780 : il épouse Manon Phlipon, très cultivée, que ses lectures (Plutarque et Rousseau) ont faite républicaine.

1785 à 1790 : il collabore à *L’Encyclopédie méthodique*, de Pancoucke, il est partisan de l’industrialisation dans un marché national protégé de la concurrence anglaise par des droits de douane.

1789-1790 : inspecteur de manufactures à Lyon, il approuve les violences paysannes contre les châteaux du Mâconnais comme moyen de désarmer la contre-révolution nobiliaire.

Novembre 1790 : élu officier municipal à Lyon, il est chargé de mission à Paris pour négocier la dette lyonnaise ; le couple s’installe à Paris en février 1791, le salon de Manon est fréquenté par Robespierre, Pétion, Brissot ; ils se lient aux républicains Condorcet, Robert, Thomas Payne...

Fin 1791 : Roland quitte les Jacobins, soutient la campagne girondine en faveur de la guerre.

Mars-13 juin 1792 : ministre de l’Intérieur de Louis XVI dans le ministère girondin (Servan à la Guerre, Clavière aux Finances) ; grâce aux fonds ministériels, il finance une propagande officielle contre les prêtres réfractaires, les nobles, et contre les émeutes populaires.

10 juin : lettre au roi (rédigée par Manon) le mettant en garde contre les troubles que comporte l’usage du veto ; fin du ministère girondin le 13 juin.

Fin juillet : projet d’une République du Midi évoqué devant Manon par le Girondin Barbaroux.

10 août 1792 : renversement de la monarchie, révolution exécutée par “*des sujets qui, n’ayant rien à perdre, sont prêts à tout oser*” (Mémoires de Manon Roland).

Août-septembre 1792 : membre du conseil exécutif provisoire chargé de l’Intérieur, Danton de la Justice. Ce dernier se lie à la Commune, tandis que Roland l’accuse très tôt de couvrir meurtres (massacres des prisons du début septembre), pillages, voire projet de partage des terres (imputé au commissaire Momoro en Normandie).

Fin septembre : polémique furieuse des Girondins contre la Commune, Marat, Robespierre et Danton. Manon a attisé le feu des haines notamment contre Danton, qui aurait voulu ménager les Girondins.

23 septembre : Roland exprime sa peur de Paris en défendant le projet d’une garde armée départementale pour protéger la Convention des “anarchistes”.

20 novembre : Roland ouvre seul l’armoire de fer qui contient la correspondance de Louis XVI, ce qui nourrit les accusations des Montagnards contre la Gironde : veut-elle cacher ses négociations secrètes avec la cour en juillet ?

Décembre 1792 : Roland fait abroger la réglementation du commerce des grains établie en septembre au profit des armées qui luttèrent contre les Austro-Prussiens.

22 janvier 1793 : Roland donne sa démission au lendemain de l’exécution du roi.

1er juin 1793 : Manon est incarcérée.

2 juin : Roland est englobé dans la proscription des 32 Girondins ; il se cache dans Paris, puis à Rouen.

8 novembre 1793 : Manon est exécutée sans avoir pu lire sa défense. Roland se suicide le 15 novembre.

Autour du salon de Madame Roland

C'est probablement dans ce salon qu'ont été échangés les propos les plus violents contre la Commune de Paris et contre les Montagnards. Le couple Roland a non seulement partagé, mais attisé les haines des députés girondins qui ont paralysé la vie de la Convention jusqu'à ce que l'insurrection des 31 mai-2 juin 1793 tranche le conflit : sous la pression des gardes nationaux, la Convention décrète l'arrestation de 29 députés girondins et de trois ministres, dont Roland. Il avait été ministre de mars à mai 1792 au service d'un roi qui refusait de jouer le jeu constitutionnel et que l'insurrection du 10 août allait renverser ; de nouveau ministre à partir du 10 août, il a supporté impatiemment la "surveillance" de la Commune. L'exécution du roi sonne le glas de sa politique : ce 21 janvier 1793, la Convention supprime les crédits du ministère de l'Intérieur avec lesquels il avait voulu forger l'esprit public ; il démissionne le 22 janvier.

Manon Roland, incarcérée à partir du 1er juin 1793, écrit en prison des Mémoires destinées à justifier la politique défendue par son mari et leurs amis girondins. L'érudit Claude Perroud les a soigneusement annotées en 1905 (1). Elle s'y décrit comme une discrète épouse qui assistait Roland dans des tâches de secrétariat, sans prendre aucune part à ses décisions politiques. Dans une lettre écrite à son ami Bancal des Issarts, elle

justifiait en ces termes ce rôle effacé : *"Je ne crois pas que nos mœurs permettent encore aux femmes de se montrer ; elles doivent inspirer le bien et nourrir, enflammer tous les sentiments utiles à la patrie, mais non paraître concourir à l'oeuvre politique"* (2).

Mais faut-il la croire ? Elle a écrit ses Mémoires pour récuser les accusations lancées par Danton en septembre 1792, reprises par Hébert, accusations qui visaient à déstabiliser Roland présenté comme un pantin mené par sa femme (et cocufié, ce qui dut fortement blesser Madame Roland, très attachée à défendre le caractère platonique de son amour pour Buzot).

La presse girondine ayant voulu diminuer le prestige de Robespierre l'Incorruptible en lui opposant le *"vertueux Roland"*, Hébert déploya sa verve satirique contre *"le vieux cornard"*, *"le vieux tondu"*, *"le vieux cocu"*, *"le roi Coco"* et *"la reine Coco"*. Ces qualificatifs égrillards accompagnaient une accusation autrement grave, Hébert reprochant à Madame Roland d'avoir repris des pratiques politiques en usage au temps des rois : *"Nous avons détruit la royauté, et foutre, nous ne laisserons pas*

(1) Nous les citons d'après la publication de 1986 parue au *Mercur de France*, plus accessible et qui reprend le texte établi par C. Perroud.

(2) Cité dans la notice biographique de Marcel Dorigny, *Dictionnaire historique de la Révolution française* (Albert Soboul), PUF, 1989.

s'élever à sa place une autre tyrannie plus odieuse encore. La tendre moitié du vertueux Roland mène aujourd'hui la France à la lisière comme les Pompadour et les Dubarry. Brissot est le grand écuyer de cette nouvelle reine, Louvet son chambellan, Buzot le grand chanceux, Fauchet son aumônier, Barbaroux son capitaine des gardes... Vergniaud le grand maître des cérémonies... Telle est, foutre, aujourd'hui la nouvelle cour qui fait maintenant la pluie et le beau temps dans la Convention et dans les départements" (3).

Le *Père Duchêne* publiait cette philippique en décembre 1792 quand la Convention jugeait le roi. A l'heure des hésitations girondines, la satire désignait aux coups mortels le couple Roland et ses amis.

C'est le journaliste Brissot (très lié au couple) et non pas Manon Roland qui a joué le rôle décisif dans la déclaration de guerre du 20 avril 1792, puis dans la politique d'atermoiements face à l'insurrection du 10 août, et enfin dans la furieuse polémique contre la Commune. Mais ce qui a pesé sur le cours des événements, c'est ce que les contemporains ont cru : que le salon Roland était un lieu de débats politiques menés à huis clos, loin du regard et du débat public, c'était donc un foyer d'intrigues consolidant une "faction" dont il fallait se méfier.

La fin tragique du couple ne s'expliquerait-elle pas par ce choix politique erroné : avoir préféré le salon au club jacobin (que Roland déserta en 1792) dans cette période révolutionnaire qui inventait la démocratie, où la confrontation politique menée au grand jour par la presse et les sociétés populaires était un élément essentiel ?

La société d'Ancien Régime : une cascade de mépris

Manon Roland eut la chance de naître dans une de ces familles de modeste aisance typiques de la petite bourgeoisie parisienne : un père artisan-artiste, "graveur de M. le comte d'Artois", qui vendait à une clientèle riche et parfois noble

des bijoux, des boîtiers de montres, des tabatières ; une mère dévote qui lui inspira durablement la peur de sa sexualité (ce qui explique en partie le choix qu'elle fit d'épouser un homme qu'elle estimait sans l'aimer, plus âgé qu'elle de vingt ans).

La jeune fille spirituelle et cultivée a souffert du mépris avec lequel l'aristocratie et la bourgeoisie financière qui singeaient ses manières traitaient les gens de sa condition : elle n'oublia jamais l'humiliation ressentie lorsque Madame de Boismorel, une riche bourgeoise peu cultivée et arrogante, reçut sa grand-mère en omettant de lui offrir un siège et en l'appelant "*mademoiselle Rotisset*", selon l'usage emprunté à la noblesse qui permettait de tenir la roture à bonne distance.

Cette expérience nourrit durablement sa haine du privilège et des fausses distinctions, qui fut l'un des ressorts de son combat pour la République, pour l'égalité en droits et la reconnaissance des talents.

De ces talents, la nature ainsi que le hasard familial l'avaient comblée. Elle fut une enfant douée de grandes qualités intellectuelles, d'une volonté indomptable et d'un énorme appétit de savoir qui lui fit dévorer Plutarque dès l'âge de 9 ans en attendant Locke, Voltaire, Montesquieu, Diderot, d'Alembert, Helvétius, d'Holbach, Rousseau (le préféré), Buffon, Bossuet, les polémistes jésuites, jansénistes et protestants... Elle mit à profit les riches bibliothèques des hommes d'Eglise de son entourage pour rompre avec la foi ardente de son adolescence et devint déiste.

Quand la Révolution éclate, elle vit entre Lyon (où son mari inspecte les manufactures) et le clos de la Platière en Beaujolais. Roland, qui a pris position avec les "patriotes" contre les négociants, est élu au conseil général de la commune de Lyon ; il se voit confier une mission qui va conduire le couple à Paris en février 1791. Leur engagement dans la Révolution va prendre une autre dimension.

(3) Cité par Gérard Walter, *Hébert et le Père Duchêne*, publié en 1946, p. 102.

Une précoce républicaine

Madame Roland anime dès lors un des salons les plus recherchés par les milieux révolutionnaires parisiens. Il accueille les députés démocrates les plus radicaux, Pétion, Buzot, Robespierre, l'abbé Grégoire, ainsi que les journalistes les plus célèbres, Brissot surtout (*Le Patriote français*) les républicains Robert et sa femme Louise de Keralio.

La fuite du roi parjure rattrapé à Varennes ouvre une crise politique qui brise certaines des relations amicales nouées dans les clubs et les salons : le républicain Condorcet rompt avec ses amis La Fayette et La Rochefoucault Liancourt, restés monarchistes constitutionnels.

Le 22 juin 1791, l'Assemblée constituante adopte la fiction de "l'enlèvement" du roi afin de préparer sa remise en selle future. Manon se déclare républicaine.

Mais républicaine avec qui ?

Avec Condorcet ? Elle méprise sa timidité, elle le juge "peureux" et le soupçonne de convoiter une place de gouverneur du dauphin dans le cas où la Constituante pusillanime préserverait le principe monarchique. Condorcet plaide pour la République devant le Cercle social (4) le 8 juillet, car le roi est discrédité par sa fuite et l'Assemblée ne lui a pas encore restitué ses pouvoirs ; il croit le moment venu de proclamer la République en faisant l'économie d'un mouvement populaire qu'il redoute.

Avec les Cordeliers ? Ils font signer le 17 juillet au Champ-de-Mars la fameuse pétition qui réclame une convocation des électeurs seuls qualifiés pour prononcer la déchéance du roi. En ce beau dimanche, les pétitionnaires sont venus nombreux et sans armes signer la pétition. Elle a disparu dans l'incendie de 1871, mais Michelet l'a lue : il y a relevé les noms de plusieurs Cordeliers (Chaumette, Momoro, Hébert, mais pas Danton, réfugié en banlieue) ; ni Condorcet ni Manon Roland n'ont signé. Elle était pourtant au Champ-de-Mars le matin.

L'Assemblée ayant rappelé la veille que le roi est inviolable, cette pétition républicaine est devenue séditeuse et les Jacobins s'en sont désolidarisés. Sous le drapeau rouge de la loi martiale, les gardes nationaux de La Fayette fusillent l'après-midi les pétitionnaires.

Une "petite terreur bourgeoise" se déclenche alors contre les manifestants et les journalistes. Manon Roland héberge le couple républicain des Robert. Mais on ne lit pas sans malaise dans ses Mémoires ses jugements péremptaires sur Condorcet ou Robespierre vu chez Brissot le 22 juin : "*Ricanant à son ordinaire et se mangeant les ongles, il demandait ce qu'était une République.*"

A cette date, Robespierre ne croyait pas aux chances républicaines, il jugeait prioritaire de sauver le réseau jacobin mis à mal par la scission parisienne d'où naissait le club monarchiste "Feuillant" largement majoritaire. Manon ne commente pas ce choix de Robespierre ; elle ne méconnaît pourtant pas l'importance des clubs, mais elle écrit ses mémoires en juillet-août 1793, après des mois de polémique furieuse entre Montagnards et Girondins, et sous la menace de la guillotine. Elle ne peut plus rendre justice à celui qui est devenu leur principal adversaire.

Un club qui a établi un réseau de correspondance à l'échelle du pays, auquel s'affilient les sociétés des départements, qui discute de la meilleure tactique parlementaire à opposer au roi et aux aristocrates, un tel organisme s'apparente à un parti. C'est une structure politique moderne, efficace et démocratique dans la mesure où elle admet la confrontation, la publicité des divergences. Au contraire, les débats confinés entre les quatre murs d'un salon appartiennent à la vie mondaine d'Ancien Régime. Manon Roland a bien senti l'insuffisance de cette pratique sociale pour conduire à bien une révolution : elle note lucidement que dans son salon où les "patriotes" se réunissaient quatre fois la semaine, se pratiquait "*cette espèce de parlage et de légèreté au moyen desquels des hommes*

(4) C'est un lieu de débats publics où se font connaître de futurs Girondins comme Bonneville, l'évêque constitutionnel Fauchet.

de bon sens passent trois ou quatre heures ensemble sans rien résumer... Vous avez entendu soutenir d'excellents principes, donner de bonnes idées... mais en masse il n'y a point de marche tracée, de résultat fixe, et de point déterminé vers lequel il soit convenu que chacun parviendra de telle manière" (5).

Elle a jugé Robespierre effrayé lors de "la fuite du roi et l'affaire du Champ-de-Mars", mais elle reconnaît qu'il a défendu courageusement avec Buzot et Pétion "les bons principes" lors du débat de révision de la Constitution par lequel la Constituante termine son existence. Elle approuve donc leur combat pour préserver le droit de pétition et de réunion.

Le 27 septembre 1791, la Constituante supprime la fonction d'inspecteur des manufactures et le couple décide de s'installer définitivement à Paris : Roland espère y vivre de sa plume, mais le choix du roi qui le nomme ministre de l'Intérieur en mars 1792 va infléchir le cours de leur destin à tous deux vers la tragédie.

L'apogée de la Gironde au printemps 1792

Manon Roland ne dit rien du grand débat qui va occuper les premiers mois de l'Assemblée législative et entraîner une rupture définitive avec Robespierre. Les Roland ont partagé l'illusion d'une guerre d'expansion révolutionnaire facile cultivée par leurs amis Brissot et Louvet qui croient pouvoir combattre le double jeu du roi en faisant entrer trois de leurs amis au ministère (6) : Roland à l'Intérieur, Clavière aux Finances nommés le 21 mars, Servan à la Guerre (choisi à l'instigation de Madame Roland) nommé le 9 mai. Elle se méfie de Dumouriez nommé aux Affaires étrangères, "roué spirituel" uniquement "préoccupé de ses intérêts et de sa gloire". C'était bien vu.

Elle a vu le "danger" : les trois ministres "brissotins" sont les otages d'un gouvernement dont la direction leur échappe, car le roi dispose du droit de veto, nomme les ambassadeurs et les gé-

néraux, fait accorder généreusement des passeports aux cadres de l'armée et de la marine afin de leur permettre d'émigrer. Or l'Assemblée entraînée par les Girondins déclare la guerre le 20 avril 1792. Comment conduire une guerre victorieuse avec une armée dégarnie de ses cadres ? Avec un roi qui a proposé la guerre, mais qui parie sur la défaite !

Elle formule des doutes sur la viabilité du régime : "Je n'ai jamais pu croire à la vocation constitutionnelle d'un roi né sous le despotisme, élevé par lui et habitué à l'exercer" (7).

Elle n'a pas commenté, et c'est dommage, le choix de Clavière comme ministre des Finances. Selon l'historien Marcel Dorigny, cette nomination revêt pourtant un grand intérêt, car elle éclaire quelques considérations économiques recouvertes par la phraséologie patriotique et guerrière de la presse girondine. Ce banquier genevois fut un financier audacieux qui défendit l'assignat et sa diffusion par petites coupures afin d'attacher tous les citoyens à la Révolution. Pour se prémunir de l'inflation et de la dépréciation consécutive, il fallait en défendre la valeur en augmentant la masse de biens réels qui lui servait de garantie : aux biens nationaux confisqués à l'Eglise en France, s'ajoutèrent ceux de la riche Belgique. Il défendra donc la théorie des frontières naturelles qui justifiera l'annexion des provinces belges et rhénanes ! Guerre libératrice ou guerre de conquête ?

Pour une application loyale de la Constitution, mais sans veto ?

Madame Roland a rédigé la lettre que le ministre de la Guerre, Servan, lit à l'Assemblée législative le 8 juin : il demande la constitution d'un camp de 20 000 fédérés sous Paris afin de barrer la route à l'invasion. Le roi y met son

(5) *Mémoires*, éditions Mercure de France, p. 63.

(6) Louvet a combattu Robespierre et défendu la guerre dans son journal-affiche *La Sentinelle*, financée par les fonds ministériels mis à sa disposition par le ministre Roland.

(7) *Mémoires*, p. 66.

veto le 10 ; il a déjà refusé le 27 mai le décret défendu par le grand orateur girondin Vergniaud, qui vouait à l'exil forcé les prêtres réfractaires, "*la force populaire de la contre-révolution*", écrit justement Michelet.

C'est elle encore qui rédige la lettre au roi du 10 juin 1792 dans laquelle Roland le somme de renoncer au veto et l'avertit que la montée des passions, "*des mécontentements qui peuvent mener à tout*" devraient convaincre le roi de ne plus ruser. Cette lettre décide le roi à renvoyer Roland, Clavière et Servan le 13 juin ; s'ouvre une période de chaos politique, d'anarchie généralisée, jusqu'à ce que surgissent la Commune insurrectionnelle et les fédérés marseillais qui, avec les Parisiens, attaquent et prennent les Tuileries le 10 août. Le roi est enfermé au Temple.

Cet enchaînement accéléré des événements n'a été ni prévu ni voulu par le couple Roland : cette lettre n'était pas un manifeste républicain, c'était une ardente prière adressée au roi pour qu'il ratifie les deux décrets afin d'éviter "*les horreurs d'une guerre civile (...) toujours funeste à ceux qui l'ont provoquée*". En dépit de l'expérience accumulée depuis l'équipée de Varennes, Roland affirmait que cette Constitution était viable : "*Il est évident que pour la Nation française, la Constitution peut marcher.*" La conclusion désolée et moralisante ("*Le langage austère de la vérité est rarement accueilli près du trône... C'est parce qu'il ne s'y fait presque jamais entendre que les révolutions deviennent inévitables*") révèle la vraie fonction de cette lettre : "*Les Roland l'avaient conçue pour dégager leur responsabilité*", juge Jaurès. Manon Roland note avec satisfaction : "*Je n'avais pas été fière de son entrée au ministère ; je le fus de sa sortie.*" Soit, mais quelle politique adopter ensuite ? Exclusivement soucieuse de dessiner une image flatteuse du couple devant la postérité, elle se dispense de toute analyse sérieuse sur l'impasse politique : la guerre a rendu évidente l'impossibilité de respecter la Constitution de 1791. L'heure est venue de choisir : ou le roi restauré dans tous ses pouvoirs ou la révolution qui le renversera.

L'heure fugitive du général La Fayette

Le 16 juin, dans son camp de Maubeuge, La Fayette apprend le renvoi des trois ministres girondins. Il croit l'heure venue de proposer ses services au roi. Il l'encourage à résister, car tous les "*bons Français*" sont prêts à défendre son trône, parallèlement il adresse une lettre comminatoire à l'Assemblée : opposant l'armée (où "*les lois sont respectées, la propriété sacrée*") aux "*factions*" qui, selon lui, terrorisent la capitale, il propose de fermer les Jacobins, de renoncer au décret contre les prêtres réfractaires. Des conseils qui sonnent comme des ordres et que l'Assemblée applaudit !

Le général audacieux accentue sa pression. Abandonnant son armée des Ardennes, il se présente le 28 juin devant l'Assemblée : il l'invite à poursuivre la "secte" jacobine et les instigateurs de la journée du 20 juin (les manifestants avaient envahi les Tuileries pour obtenir du roi le rappel des trois ministres et le vote des décrets en litige ; le roi avait maintenu son veto).

La motion de défiance présentée par le Girondin Guadet contre La Fayette est repoussée ; première capitulation de l'Assemblée devant le général factieux, qu'elle renouvellera le 8 août quand elle refusera de voter le décret d'accusation demandé par Brissot.

L'insurrection redoutée du 10 août 1792

Elle est l'œuvre de militants obscurs, auxquels se joignent les fédérés de Marseille et de Brest venus pour défendre Paris contre les troupes austro-prussiennes et galvanisés par la déclaration de l'Assemblée du 11 juillet proclamant "*la patrie en danger*". Les leaders girondins n'y prennent aucune part, ce que reconnaît à sa manière Manon Roland quand elle écrit : "*Tout le monde connaît la révolution du 10 août, je n'en sais pas plus que le public à cet égard*" (8).

(8) *Mémoires*, p. 75.

La politique girondine de pression ministérielle a fait faillite, l'heure est venue d'une nouvelle irruption du peuple sur la scène politique, mais elle terrifie Roland et ses amis. "*Lorsqu'il n'était plus en place, je n'ai jamais été confiante de ce qu'on peut appeler les petites manœuvres, de même qu'il n'a jamais été agent de cette espèce.*" Quel dédain pour le combat politique mené par Robespierre aux Jacobins, par Danton aux Cordeliers, et qui a rendu possible le triomphe de l'assaut final contre le trône !

Il a été mené par des hommes semblables aux pétitionnaires du Champ-de-Mars, les "*sans bas et sans chemise*". Elle les évoque avec le mépris d'une petite-bourgeoise pour le peuple misérable : "*Dans les révolutions, il se trouve toujours, particulièrement chez les peuples corrompus des grandes villes, une classe d'hommes privés des avantages de la fortune, avides de ses faveurs, cherchant à les extorquer à tout prix ou habitués à les suppléer par des moyens peu licites... Des sujets qui, n'ayant rien à perdre, sont prêts à tout oser*" (9).

Elle sait que la déchéance du roi a été discutée aux Jacobins et aux Cordeliers. Elle n'y fait allusion que dans une tirade sibylline sur l'évolution des sociétés patriotiques : elles rassemblent d'abord des "*hommes ardents vivement pénétrés des dangers publics... Les philosophes se joignent à eux parce que cette association leur paraît nécessaire pour le renversement de la tyrannie...*"

Mais ensuite tout se gâte : "*Alors s'avancent des individus qui, revêtant les principes et adoptant le langage propre à les accueillir, cherchent à capter la bienveillance publique pour acquérir des places ou du crédit... Ils frappent les imaginations par des peintures exagérées, ils flattent les passions de la multitude toujours prompte à admirer le gigantesque ; ils la portent à des mesures dans lesquelles ils se rendent utiles afin de se faire croire toujours nécessaires...*"

Que de rancœur jalouse dans cette évocation à mi-mots du prestige lentement acquis par Robespierre aux Jacobins parce que son pronostic sur les dif-

ficultés d'une guerre que les Girondins crurent facile et joyeuse s'est révélé exact ! Danton exagérât-il les dangers encourus par la nation révolutionnaire envahie et menacée par les intrigues royalistes et cléricales ? Certes, l'insurrection fut "utile", elle le reconnaît du bout des lèvres. Mais elle aurait dû ensuite laisser la place à un sage ministère composé selon les vœux du vertueux mari : sans Danton aux grossiers appétits et surtout sans la Commune de Paris, qui va exercer une autorité parallèle à celle des ministres !

Elle souligne (à juste titre) la place démesurée qu'a tenue la calomnie dans le débat politique, mais elle en use elle-même : "*Beaucoup de gens de cette trempe s'étaient jetés dans le parti populaire contre la cour, prêts à servir celle-ci pour son argent, prêts à la trahir si elle devenait plus faible* (cela convient bien pour Dumouriez, mais Danton, mais Robespierre ?)... *Les vrais patriotes laissaient aller cette meute bruyante comme des chiens d'arrêt, et peut-être n'étaient-ils pas fâchés de s'en servir comme d'enfants perdus qui se livrent à l'ennemi.* (Pense-t-elle aux cinq cents morts et blessés couchés au pied des Tuileries ?) *Ils ne calculaient pas, dans leur haine du despotisme, que s'il est permis en politique de laisser faire de bonnes choses par de méchantes gens ou de profiter de leurs excès pour une fin utile, il est infiniment dangereux de leur attribuer l'honneur des unes et de ne pas les punir des autres.*"

Les chiens, on les renvoie à la niche. Le vertueux Roland a regretté de ne pouvoir renvoyer dans leurs galetas les élus de cette Commune à qui il devait d'être libéré du roi fourbe...

A l'heure de la défaite, la panique : une république girondine du Midi ?

Madame Roland a partagé le découragement de ses amis devant la défaite et

(9) *Mémoires*, pp. 73-74.

leur effroi devant le surgissement d'une révolution politique portée par de nouvelles couches sociales. Le 20 juillet 1792, Vergniaud est entré dans une correspondance secrète avec le roi dans le fol espoir de le rallier à la monarchie constitutionnelle ; le 28, Brissot note : *"Les hommes attachent au mot de roi une vertu magique qui préserve leur propriété."* Le 4 août, Vergniaud fait casser par l'Assemblée l'arrêté de la section Mauconseil proclamant qu'elle ne reconnaît plus le roi, ce qui ne freine nullement la mobilisation des sections : le 9 août, 47 sections sur 48 ont rejoint Mauconseil, elles vont élire la Commune insurrectionnelle dans la nuit du 9 au 10.

La crainte d'un bouleversement social paraît hanter Danton lui-même, qui juge bon d'assurer une semaine après la chute des Tuileries qu'il n'a jamais voulu *"l'égalité impossible des biens"*.

Manon Roland a perçu la force de cette aspiration à l'égalité sociale, et redouté sa force explosive, c'est pourquoi sans doute elle a partagé le projet fou de Barbaroux d'abandonner Paris :

"C'est dans le courant de juillet que, voyant les affaires empirer par la perfidie de la cour, la marche des troupes étrangères et la faiblesse de l'Assemblée, nous cherchions où pourrait se réfugier la liberté menacée. Nous causions avec Barbaroux et Servan de l'excellent esprit du Midi, de l'énergie des départements dans cette partie de la France et des facilités que présenterait ce local pour y fonder une république, si la cour triomphante venait à subjuguier le Nord et Paris."

Avec une désarmante naïveté, elle poursuit : *"Nous prenions des cartes géographiques, nous tracions la ligne de démarcation ; Servan étudiait les positions militaires, on calculait les forces, on examinait la nature et les moyens de reversement des productions... Ce sera notre ressource, disait Barbaroux, si les Marseillais (...) ne sont pas assez bien secondés par les Parisiens pour réduire la cour ; j'espère cependant qu'ils en viendront à bout et que nous aurons une Convention qui donnera la république à toute la France."*

Cette perspective tracée avec une surprenante légèreté va jeter sur la Gironde

tout entière le soupçon de vouloir "fédéraliser", c'est-à-dire démembrer la France révolutionnaire (10).

La haine de la Commune : du 10 août 1792 au 31 mai 1793

C'est le fil conducteur de toute la politique girondine désormais.

Au lendemain du 10 août, l'Assemblée a ratifié la constitution d'un conseil exécutif provisoire dominé par deux figures antagonistes : Danton à la Justice et Roland à l'Intérieur. Mais en attendant que se réunisse la Convention, le pouvoir véritable est exercé par la Commune, Robespierre y est entré comme élu de la section des Piques.

C'est la Commune qui inspire les mesures décisives : réclusion du roi dans la tour du Temple, suppression des journaux royalistes, visites domiciliaires pour désarmer les partisans du roi qui attendent avec impatience l'arrivée des Prussiens (11), envoi de commissaires dans les départements pour expliquer l'insurrection et recruter des volontaires, car l'armée du Nord recule dès le 16 août ; laïcisation de l'état civil pour réduire l'influence du clergé "réfractaire".

Ces commissaires de la Commune ont été imposés par Danton à Roland afin de canaliser une énergie révolutionnaire parfois brouillonne, mais indispensable, "la patrie en danger" étant mal défendue par une Assemblée législative dépassée depuis juillet. Roland consolide de son côté un réseau politique concurrent, il finance des journaux sur fonds ministériels (comme *La Sentinelle*, de Louvet) et Manon entretient une correspondance destinée à consolider *"les bons principes"*.

Cette Commune insurrectionnelle est composée d'hommes majoritairement is-

(10) Le fédéralisme, ce n'est pas alors un projet politique inspiré du modèle américain que Buzot fut seul à défendre, c'est la haine de Paris qui a inspiré plusieurs projets, dont le premier est cette république du Midi rêvée par Barbaroux.

(11) *"Sous le prétexte de rechercher les armes cachées, de découvrir des gens suspects"*, écrit Madame Roland (*Mémoires*, p. 81).

sus de la petite bourgeoisie artisanale et boutiquière (les sans-culottes). Ils se sont fait élire par leurs "sections", sont révocables par elles, c'est donc une structure de pouvoir adaptée à une situation révolutionnaire mouvante qui exige de l'énergie, de l'initiative, de la hardiesse. Presque tous sont des hommes nouveaux, ils n'ont jamais fréquenté les salons de la Gironde et Manon Roland a parfaitement exprimé la peur qu'elle et ses amis ont ressentie devant cette promotion politique : *"Un essaim d'hommes peu connus, intrigants de sections ou braillards de clubs, patriotes par exaltation et plus encore par intérêt."*

Danton ménage la Commune pour sauver la nation révolutionnaire, il est devenu de ce fait l'homme le plus important du conseil exécutif, blessant la vanité du sage Roland doué pour le travail de bureau, scrupuleux gestionnaire (ce que ne fut jamais Danton), mais manifestement incapable de collaborer avec les élus des sans-culottes.

Manon Roland, fidèle à une conception étriquée, "domestique" de la vertu, a pris fait et cause pour son mari et aggravé sa méfiance jalouse à l'égard de Danton. La peur et la haine lui inspirent ce portrait en forme de caricature : *"Voyez-vous ce demi-Hercule (...), sa voracité ; l'audace sur le front, le rire de la débauche sur les lèvres... La férocité de son visage dénonce celle de son cœur... Donnez-lui un poignard, qu'il marche à la tête d'une horde d'assassins moins cruels que lui auxquels il désigne ses victimes..."* (12).

Les massacres des 2 au 6 septembre

La nouvelle du siège de Verdun connue le 1er septembre provoque la panique et la volonté punitive. Mais Brissot, les Roland, Barbaroux y ont vu une machination délibérée du "triumvirat", Danton, Robespierre, Marat (13). Les historiens ont établi le caractère spontané des massacres dont furent victimes les suspects emprisonnés à Paris et en province. Le 5 septembre, Madame Roland écrit à Bancal des Issarts : *"Nous*

sommes sous le couteau de Robespierre et de Marat... Ils ont une petite armée qu'ils soudoient à l'aide de ce qu'ils ont trouvé ou volé dans le château ou de ce que leur donne Danton qui, sous main, est le chef de cette horde." En réalité, Danton a laissé faire ce qu'il ne pouvait empêcher, et Roland a demandé de "jeter un voile" sur ces violences dont la Gironde a ensuite exploité le souvenir à satiété dans le but de discréditer les Montagnards et la Commune. Danton n'a réussi qu'à faire annuler l'arrêté du conseil de surveillance de la Commune ordonnant l'arrestation de Roland, mais l'épouse y a vu la ruse d'un homme dont *"le coup a manqué"* (14) !

Une bande de malfrats ayant volé les bijoux de la couronne, Roland dénonce immédiatement un chef d'orchestre inconnu : un Prussien ? ou Danton et son ami Fabre d'Eglantine, comme le lui dit Manon ? Et Brissot dénonce dès le 17 septembre *"une foule de scélérats avides de sang et de butin, aux ordres de quelques furieux qui méditent la ruine de l'Etat"* (15)... Ce délire du soupçon, de la jalousie et de la peur ne cessera plus jusqu'à l'affrontement de juin 1793.

La Gironde attaque les Montagnards et la Commune : la garde départementale

Le 20 septembre 1792, la Convention a voté à l'unanimité la fin de la monarchie ; mais dès la fin de septembre, elle se déchire dans la furieuse polémique déclenchée par Brissot, Buzot, Louvet contre la Commune et les présumés "dictateurs" montagnards. Le caractère

(12) *Mémoires*, p. 138 ; et p. 76, la haine lui fait dire cette sottise : *"Je regardais cette figure repoussante et atroce... Je ne pouvais appliquer l'idée d'un homme de bien sur ce visage."*

(13) Le Girondin Louvet, qui a fait l'éloge du 10 août, n'a pas partagé ce délire, ni Condorcet. Mais Buzot, à qui elle est liée par un amour platonique, attribuait lui aussi les massacres à *"une poignée de bourreaux gagés par des brigands"* (*Mémoires*, p. 98).

(14) *Mémoires*, p. 83.

(15) Cité par Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution française*, chapitre III du livre III.

passionnel de ces accusations porte la marque de Manon Roland, qui a contribué à rendre vains tous les efforts que fit Danton pour établir *“la sainte harmonie”*. Dès les 21 et 25 septembre, il esquisse une voie moyenne et condamne à la fois le fédéralisme déjà défendu par certains Girondins, la dictature à laquelle aspireraient Robespierre ou Marat et *“la loi agraire”*, ce qui visait la Commune et ses aspirations égalitaires exprimées notamment par son commissaire Momoro (16).

Dès le 23 septembre, Roland propose de créer une force armée importante recrutée dans les départements qui protégerait la Convention contre *“l’anarchie parisienne”*. Projet repris par Buzot (à l’instigation de Madame Roland ?) et dont la Convention vote le principe le 24.

C’était d’emblée soulever un problème majeur : la Constituante avait confié aux municipalités le droit de proclamer la loi martiale en cas de trouble intérieur et de convoquer les gardes nationales pour assurer le maintien de l’ordre. Les fauteurs de troubles sont désignés ce même jour par Brissot : les députés de Paris, tous Montagnards complices des *“niveleurs”* de la Commune. Le 25 septembre, Lasource précise : il faut réduire Paris à 1/83e d’influence ! L’attaque contre Marat, Robespierre et Danton est si violente qu’elle provoque une double réaction : Couthon, qui a marché jusqu’ici avec la Gironde, fait voter que la République est une et indivisible, et Danton abandonne le 27 sa position conciliante : il accuse Roland d’avoir voulu abandonner Paris aux Prussiens. Enfin, le 19 octobre, une adresse de la Commune dénonce *“les nouveaux rois qui demandent une garde”*.

Liberté du commerce ou droit à l’existence ?

Derrière ces attaques de personnes se dessine déjà un conflit de classe : Roland est un ferme partisan de la liberté économique, ennemi des réglementations qui brident la liberté du commerce. Face à l’invasion, il a fallu décréter le recensement des grains et le droit de les réquisi-

tionner afin de nourrir les armées de volontaires. Roland n’aura de cesse de faire abroger cette législation de septembre attentatoire au droit de propriété sans entrave : il obtiendra gain de cause le 8 décembre, une fois le péril militaire écarté. Mais entre-temps, la mobilisation en faveur du droit à l’existence et du contrôle du prix du pain a pris de l’ampleur aussi bien dans les campagnes du Bassin parisien qu’à Paris, où l’on entend une voix nouvelle, celle de Chaumette, plaider (mais timidement) en ce sens.

Le mépris des honnêtes gens pour le peuple ignorant

Le 24 octobre, Brissot publie *A tous les républicains de France*, pamphlet dans lequel il assigne au peuple qui s’est cru souverain une place subalterne caractéristique d’une certaine conception girondine de la révolution : *“Le peuple est fait pour servir la révolution, mais quand elle est faite, il doit rentrer chez lui et laisser à ceux qui ont plus d’esprit que lui le soin de le diriger.”*

Conformément à cette conception étroitement bourgeoise de la démocratie, le 30 octobre Barbaroux propose à la Convention de casser la Commune et d’interdire aux assemblées de sections de délibérer en permanence. Proposition qui aurait pu être votée par l’Assemblée, car la Gironde y était alors le groupe le plus influent. Mais les *“honnêtes gens”* qui la dirigeaient (et parmi lesquels se plaçait Madame Roland) se flattaient de ne pas se concerter, de ne pas être un parti, ni une faction (ils désertent le Club des Jacobins à cette date), si bien que les amis de Barbaroux repoussèrent ces propositions qu’il avait présentées sans en avoir débattu avec eux !

(16) Il avait déclaré lors de sa mission en Normandie l’inviolabilité des seules *“propriétés industrielles”*, la propriété des biens fonciers étant subordonnée au droit à l’existence cher au petit peuple urbain. Commissaire chargé de réquisitionner les grains pour l’armée, Momoro n’entendait justifier qu’un droit général de réquisition et de contrôle des prix, nullement le partage des terres.

Juger le roi sans élargir la guerre à toute l'Europe et sans relancer la révolution ?

C'était tâche impossible, si bien que la Gironde devenue conservatrice s'efforça de repousser le procès du roi, puis de soumettre le jugement de la Convention à la ratification populaire : presque tous se prononcèrent pour "l'appel au peuple", mais ils se divisèrent sur la question du sursis à l'exécution du roi : Brissot, Buzot votèrent pour, Barbaroux, Lasource, Vergniaud contre.

Dès le 22 janvier 1793, Roland remet sa démission et dès lors s'ouvre une période marquée par les échecs girondins et le repli du couple Roland sur la vie privée.

Confrontée aux échecs militaires, à la crise des prix, à la mobilisation des sections parisiennes, la Gironde doit voter ou subir toutes les mesures auxquelles elle est hostile : création du tribunal révolutionnaire, du Comité de salut public, contrôle du prix des grains violemment dénoncé par Buzot et Vergniaud, emprunt forcé sur les riches. Elle voulut desserrer l'étreinte en traduisant Marat devant le tribunal révolutionnaire et ce fut un triomphe pour Marat. Elle traîna Hébert devant sa commission des douze, ce qui porta à son comble la colère populaire et celle de la Commune, qui, dès lors, laissa se préparer l'insurrection des 31 mai-2 juin 1793.

Roland se cache, Manon est incarcérée à l'Abbaye, puis à Sainte-Pélagie, interrogée le 31 octobre 1793, avant d'être exécutée le 8 novembre sans avoir pu li-

re sa défense. A l'annonce de sa mort, Roland se suicide. Des brillants orateurs qui avaient fréquenté leur salon, certains ont été exécutés le 31 octobre, comme Vergniaud ; d'autres, qui avaient pu s'échapper de Paris, ont dirigé la révolte fédéraliste en Normandie, ils ont échoué. Buzot se cacha dix mois durant à Saint-Emilion avant d'être découvert et exécuté le 25 juin 1794.

Madame Roland ne fut pas le "chef de parti" qu'imaginait Michelet (la Gironde n'a jamais fonctionné comme groupe politique visant l'homogénéité), mais plutôt le mauvais génie d'une "coterie" inconséquente, fière de ses talents, mais incapable de comprendre qu'à l'heure de la confrontation avec l'Europe et avec les forces sociales attachées à l'ancien ordre, il fallait négocier des compromis avec les sans-culottes, avec la Commune et avec les députés qu'avait élus Paris. Madame Roland a exprimé jusqu'à la caricature le mépris des Girondins pour le petit peuple et pour les Montagnards. Elle n'a vu que des "pygmées" dans ces géants de la Convention et formulé cette effarante explication : rien de bon ne pouvait sortir de ce "*peuple divisé en deux grandes classes d'hommes corrompus et d'hommes ignorants*" (17). On ne peut que ratifier le jugement sévère que Jaurès a porté sur elle : "*Intelligence étroite et arrogante, femme présomptueuse et vindicative.*" Incompréhension des enjeux politiques, lecture étriquée des événements à l'aune des seuls conflits personnels semblent avoir caractérisé bien des Girondins, mais surtout le couple Roland.

Nicole Perron

(17) *Mémoires*, p. 124.

Marat

(1743-1793)



Repères chronologiques

Né à Boudry, en 1743, dans la principauté de Neuchâtel ; il quitte sa famille à 16 ans.

1762-1765 : à Paris, études de médecine, premières lectures philosophiques.

1765-1774 : long séjour en Angleterre, capital pour sa formation politique : il y découvre l'effroyable misère (à Newcastle et à Londres), la corruption parlementaire qui permet à l'aristocratie et à la royauté de maintenir leur domination ; il y écrit deux ouvrages importants : *Les chaînes de l'esclavage*, publié en anglais à Londres en 1774, et un *Plan de législation criminelle*, publié à Neuchâtel en 1780, censuré en France. Cette expérience anglaise et son âge (il a 45 ans en 1789) lui confèrent une place particulière parmi les révolutionnaires : il est déjà convaincu que la liberté et le droit à l'existence pour les plus pauvres ne peuvent être conquis que les armes à la main.

1775 : il se fixe à Paris, il exerce la médecine (nommé médecin des gardes du corps du comte d'Artois en 1777), entreprend des recherches scientifiques (notamment sur l'électricité médicale), que l'académie de Rouen couronne en 1783, mais il se heurte à l'Académie des sciences.

16 septembre 1789 : il lance *L'Ami du peuple*, qui va lui valoir la célébrité : près de 1 000 numéros sous des titres divers et avec des interruptions en 1789, 1790, 1790 ???, lorsqu'il est l'objet de poursuites judiciaires et qu'il se réfugie dans la clandestinité ; il y publie des témoignages de ses lecteurs, ses correspondants dessinent la carte de son influence : la région parisienne, l'Ouest, le Nord, la région lyonnaise et le Midi méditerranéen. Marat en est l'unique rédacteur, il explique l'actualité avec le souci de déboulonner les fausses gloires du moment. Il dispose de nombreux informateurs bénévoles, ce qui lui a permis d'annoncer la fuite du roi à l'avance !

Octobre 1789 : il engage le peuple parisien à se soulever, ce qui le situe parmi les responsables de la marche sur Versailles ; il est décrété de prise de corps dès le 8 et doit se cacher.

Campagne contre Necker, qui le contraint à s'exiler à Londres en janvier 1790.

1790 : campagne contre Mirabeau, contre la Fayette "Gilles César", contre le massacre des soldats à Nancy ordonné par Bouillé.

1791 : campagne pour la création de sociétés fraternelles ; il est englobé dans la répression consécutive au massacre du Champ-de-Mars, s'exile à nouveau à Londres.

Automne-hiver 1791-1792 : il dénonce Brissot, l'irresponsable boutefeu de la guerre européenne.

10 août 1792 : il n'y joue aucun rôle.

2 septembre 1792 : il entre au comité de surveillance de la Commune insurrectionnelle le jour où commencent les massacres des prisons ; il s'efforce en vain d'en soustraire les voleurs et les prisonniers pour dettes, il a justifié la mise à mort des contre-révolutionnaires dans une circulaire qui sera l'arme brandie par les Girondins contre les Montagnards et la Commune.

9 septembre 1792 : élu député de Paris à la Convention ; dans son nouveau journal, le *Journal de la république française*, il défend sa "nouvelle marche", l'alliance avec les Montagnards, l'acceptation du jeu parlementaire, ce qui ne l'empêchera pas d'être un acteur majeur de l'insurrection du 2 juin 1793.

19 octobre : pour le jugement de Louis XVI et pour sa condamnation à mort.

Octobre : dénoncé par la gironde qui attaque le prétendu triumvirat Marat Robespierre Danton

12 avril 1793 traduit par la Gironde devant le tribunal révolutionnaire, acquitté triomphalement.

31 mai-2 juin : l'insurrection contre les leaders girondins est préparée par les délégués des sections réunis à l'Evêché, canalisée par la Commune et les Jacobins, soutenue à la Convention par Marat, qui a joué un rôle décisif dans la chute des Girondins.

4 juillet 1793 : il dénonce Jacques Roux, "faux patriote" s'isolant ainsi du mouvement populaire.

13 juillet 1793 : il est assassiné par Charlotte Corday.

Sa mort donne un nouvel élan à la revendication terroriste contre les ennemis de la Révolution développée par un autre journaliste, Hébert, dont *Le Père Duchesne* s'efforce de prendre la relève de *L'Ami du peuple* dans un tout autre style.

Entré au Panthéon en fructidor an II après la chute de Robespierre, il en sera chassé par la jeunesse dorée thermidorienne, qui jettera ses cendres à l'égout.

Marat

deux fois assassiné

Assassiné en 1793... et de nouveau en 2009

Les médias saluent complaisamment la moindre œuvrette qui prétend déshonorer la Révolution française : ainsi ce petit opuscule de Michel Onfray, *La religion du poignard* (beau titre, mais il appartient à Michelet, ce que l'auteur omet de signaler), sous-titré "*Eloge de Charlotte Corday*", 81 pages pour 15 euros, mais le papier est agréable au toucher.

Dans cette même veine, on trouve le téléfilm de Henri Helman diffusé le 23 novembre par France 5, "*belle réhabilitation de celle qui tua Jean-Paul Marat*", selon le magazine TV *Le Monde. Télérama*, en revanche, prend ses distances : "*fiction poussive*", "*reconstitution empesée*" qui "*semble donner crédit aux thèses de l'historiographie réactionnaire*". On devine que la grâce d'Emilie Duquenne-Charlotte Corday vaut démonstration de la grandeur de ses convictions (une "*sainte laïque*", selon *Télérama*) et souligne par contraste la bestialité du peuple de Paris, "*présenté comme un ramassis de fanatiques agressifs*", tandis que Marat devient comme prévu un "*monstre paranoïaque et sanguinaire*".

Marat l'homme de sang ?

Henri Helman a écrit son scénario d'après le livre de Jean-Denis Bredin *On*

ne meurt qu'une fois, sous-titré "*Charlotte Corday*", paru chez Fayard en 2006. Accordons-lui qu'il n'a pas trahi ce livre en présentant le peuple de Paris et Jean-Paul Marat l'Ami du peuple sous les traits les plus odieux : l'image qui revient le plus souvent sous la plume de J.-D. Bredin, c'est celle du sang versé.

En 1789, Marat formule un pronostic sur les risques du combat qui s'engage et dans lequel il a décidé de jeter toutes ses forces, il écrit : "*Je verserai s'il le faut jusqu'à la dernière goutte de mon sang*" et son biographe commente : "*Désormais, le sang versé symbolisera son combat*" (p. 51).

Et deux pages plus loin, la métaphore prend de l'ampleur, enveloppe l'Ami du peuple ainsi que le peuple dont il veut servir la cause : "*Marat défend et incarne ce peuple aveuglé et souffrant dont seul le sang versé apaise la soif.*"

Naturellement, l'auteur donne pour preuve de ce qu'il avance les sombres prédications de Marat sur les trahisons qui mettent en péril la Révolution et qui appellent selon lui des châtements exceptionnels censés répandre l'effroi chez l'ennemi. Encore faudrait-il remettre dans leur contexte ces menaces verbales : les révolutionnaires aussi bien que leurs adversaires ont usé d'une rhétorique emphatique qui s'explique par le caractère inexpiable de la lutte. Le girondin marseillais Isnard a formulé le rêve de voir disparaître Paris des rives de la Seine, le duc de Brunswick, prince prussien à la tête de l'armée d'invasion signe le 25 juillet 1792 un manifeste qui mena-

ce les Parisiens d'une "exécution militaire et subversion totale" s'ils ne se soumettent pas immédiatement et sans condition à leur roi...

En 1790-1791, Marat s'exaspère de la multiplicité des reniements et des trahisons : Mirabeau vend ses conseils à la cour ; La Fayette, qui caracole à la tête de la garde nationale et qui est adulé par les Parisiens amoureux du héros de la guerre d'indépendance américaine, offre (en vain) sa protection au couple royal ; Bailly ordonne le 25 juillet 1791 le massacre de pétitionnaires paisibles sur le Champ de Mars, ce qui fait 50 morts, tandis que le haut prix du pain motive la recherche d'un ministre bouc émissaire : ce sera Necker, n'est-il pas banquier ? Marat adjure alors ce peuple trop crédule de se montrer impitoyable à l'égard de ceux qui trahissent la Révolution ; il multiplie les scénarios épuratoires, il faut, dit-il, sacrifier 500 têtes, puis 5 000 (au lendemain des exécutions qui frappent les soldats patriotes de Nancy en août 1790, et qui firent 300 tués ou blessés [1]), puis 100 000 (*L'Ami du peuple*, 30 janvier 1791) selon un crescendo qui ne fait que refléter son pessimisme quant au rythme de l'histoire et son impuissance à l'infléchir. Inutile de préciser qu'aucune tête n'est tombée à l'appel de Marat, pas même en septembre 1792 (nous y reviendrons), et qu'il renoncera à ces sombres adjurations dès que la République sera proclamée et le suffrage universel acquis, si bien que ce jugement final de J.-D. Bredin résonne étrangement : "solitaire, anarchiste, fou peut-être, les mains couvertes de sang" (p. 301).

Plus âgé que Barnave, Danton ou Robespierre, Marat aborde la Révolution armé de l'expérience anglaise. Il connaît la puissance de la presse, des clubs ; comme médecin, il a côtoyé intimement la misère engendrée par la société moderne à Newcastle, où il a vécu trois ans. Il a mesuré aussi les insuffisances du système représentatif, la corruption des députés en faisant des jouets d'un exécutif toujours menaçant. Cette expérience précieuse n'est que brièvement évoquée par J.-D. Bredin.

En revanche, il nous offre (chapitre XV, "D'un culte à l'autre") un précieux

florilège de citations venimeuses formulées par les esprits les plus divers.

"La plus belle incarnation de la race maudite" ?

Le poète chrétien Lamartine n'a pas craint de louer "*l'ange de l'assassinat*", cette "*sublime libératrice de son pays, cette généreuse meurtrière de la tyrannie*" (2), et de dessiner ce portrait hideux repoussant de sa victime : "*Le front fuyant, les yeux effrontés... la bouche immense et ricaneuse, la poitrine velue, les membres grêles, la peau livide, tel était Marat.*"

Au nom de la défense de la civilisation chrétienne, on a vu fleurir une incroyable litanie de malédictions à l'encontre de Marat, d'abord dans la droite antisémite de la fin du XIX^e siècle, puis au sein de la littérature collaborationniste des années quarante.

Drumont, en 1886, l'avait inscrit au tableau de déshonneur de ces juifs qui auraient meurtri la France, restituant à Marat son nom de famille sarde Mara, "*juif sans doute, sale, malade, répugnant, qu'avait porté la haine de la civilisation chrétienne... (portant) les stigmates des tares corporelles et mentales de la judéité*" (3).

Les délires des années 1930 accrochent à sa prétendue judéité de nouveaux griefs : ce franc-maçon (ce qu'il fut effectivement comme bien d'autres) aurait été le fourrier du marxisme et du bolchevisme : Céline dénonce "*l'anticipateur du protocole des Sages de Sion*", juif et marxiste.

Le parfumeur François Coty, qui finançait plusieurs journaux xénophobes et antisémites, dénonce "*ce Néron de l'Hôtel de ville*".

Drieu la Rochelle compose une pièce en trois actes qui fut jouée une quinzaine de fois en France du sud, où la haine démente sombre dans le grotesque...

(1) Marat, textes choisis présentés par Michel Vovelle, p. 183. Marat écrit alors ce pamphlet, "*L'affreux réveil*".

(2) Cité p. 257.

(3) Page 262.

J.-D. Bredin cite aussi *Marat ou le mensonge des mots*, de Funck-Brentano, pour qui le nom de Marat a une consonance “*nettement sémitique*” et dont les traits dévoilent “*un type oriental nettement prononcé*”.

Le livre se termine sur l'évocation de la menace communiste initiée par Marat : Marx n'a-t-il pas annoté Les Chaînes de l'esclavage ? Lénine et Trotsky ne lui ont-ils pas emprunté leurs conceptions politiques et sociales ?

Citons pour finir *Le juif Marat*, d'Armand Bernardini, journaliste à *L'Ethnie française*, qui célèbre “*la princesse aryenne racialement nordique, psychologiquement latine et pour cela même si complètement française*” à qui incombait “*l'héroïque mission de précipiter aux Enfers la plus belle incarnation de la race maudite que le monde ait connue depuis Juda jusqu'à Bela Kuhn*”.

L'académicien Bredin ne verse pas dans ces délires, mais il apporte néanmoins sa modeste contribution au torrent de l'historiographie hostile à Marat.

Un homme “bilieux”, rancunier, et qui joue au martyr

Son hostilité à Condorcet s'expliquerait par le refus de ce dernier de défendre devant l'Académie des sciences un mémoire de Marat sur “*le feu l'électricité et la lumière*”, profonde explication psychologique empruntée à Gérard Walter. Même type d'explication mesquine sur sa relation au girondin Brissot.

L'auteur s'attarde sur une anecdote à laquelle il accorde une grande signification : le 13 juillet 1789, quand tout Paris s'arme pour résister aux soldats mercenaires de la cour, Marat aurait, selon ses dires, barré le passage au Royal Allemand sur le Pont-Neuf ; à cet incident manifestement grossi, Brissot n'accorde que quelques mots dans son journal, ce dont Marat lui aurait gardé rancune !

En revanche, J.-D. Bredin ne nous dit rien du débat sur la guerre au cours duquel les deux journalistes s'affrontèrent durant l'hiver 1791-1792. Brissot fut alors le plus belliqueux et le plus achar-

né partisan de déclarer la guerre aux monarchies européennes, guerre jugée facile, capable de résoudre toutes les difficultés intérieures liées au double jeu du roi et aux résistances aristocratiques ou cléricales.

Marat fut l'un des rares avec Robespierre à dénoncer l'aventure guerrière finalement votée par une Assemblée à majorité brissotine le 20 avril 1792.

De l'escamotage à la falsification

Pour parler le langage de notre académicien, Brissot et ses amis ne portent-ils pas sur les mains le sang des volontaires sacrifiés en Champagne en été 1792 ?

On ne saura rien des motifs de sa lutte contre la municipalité parisienne et des poursuites judiciaires qui l'obligèrent à se cacher en 1790, puis à rechercher l'appui du district des Cordeliers alors présidé par Danton. “*A certains moments, il devra se cacher ; mais il se plaira dans ce rôle d'homme traqué, accumulant les ennemis*” (p. 51). Au fond, cet homme est un cabotin qui joue au martyr !

Cette brillante explication psychologique plaît tellement à notre savant biographe qu'il la réitère trente pages plus loin : “*Il accuse de multiples personnes, au risque de multiplier les plaintes et les poursuites — ce qu'il semble rechercher*” (p. 78).

Un masochiste ?

Vrai ou faux ami du peuple ?

En tout cas, un vantard ! “*Il exalte sa popularité de défenseur intraitable des opprimés.*”

Est-il ou non populaire ? Et puisqu'il l'est devenu, de quand date cette popularité et comment l'a-t-il acquise ?

Questions capitales que l'auteur néglige de poser, il lui suffit de dire que l'Ami du peuple et son public partageaient le même goût du sang. Examinons de plus près le contenu du message de Marat à partir des textes présentés par Michel Vovelle.

• Le choix constant de prendre la défense des opprimés

Dès avant la Révolution, il estimait que le droit de vivre était supérieur au droit de propriété et qu'était légitime la révolte contre un Etat incapable d'assurer le bien-être de tous.

"Le droit de posséder découle de celui de vivre ; ainsi tout ce qui est indispensable à notre existence est à nous, et rien de superflu ne saurait nous appartenir légitimement tandis que d'autres manquent du nécessaire" (Plan de législation criminelle, 1778).

Ce qui était encore formulé de manière abstraite en 1778 (mais avec une véhémence de ton qui n'appartient qu'à Marat) s'enrichit dès 1789 au feu de l'expérience révolutionnaire : il publie le 23 août 1789 (alors que la Constituante s'apprête à adopter la déclaration des droits qui garantit le droit de propriété) *La Constitution, ou projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen...* un texte dans lequel il lie l'exigence de liberté politique à l'exigence d'un nouvel équilibre social :

"Sans une certaine proportion entre les fortunes, les avantages que celui qui n'a aucune propriété retire du pacte social se réduisent à presque rien. Il a beau avoir du mérite, il est impossible qu'il acquière des richesses... La liberté même, qui nous console de tant de maux, n'est rien pour lui..., quelque révolution qui arrive dans l'Etat, il ne sent point diminuer sa dépendance, toujours cloué, comme il l'est, à un travail accablant... Dans un Etat où la loi n'a rien fait pour borner les fortunes, la société doit à ceux de ses membres qui n'ont aucune propriété, et dont le travail suffit à peine à leurs besoins : une subsistance assurée, de quoi se vêtir et se loger convenablement ; de quoi se soigner dans leurs maladies, dans leur vieillesse, et de quoi élever leurs enfants."

Dès août 1789, Marat dessine donc un programme que la Convention ne reprendra qu'en juin 1793 !

Vision utopiste d'un prophète (comme l'appelait Jean Massin dans sa biographie de 1960) ? Je ne le pense pas, car Marat commente très précisément

l'actualité politique et sociale. Avec une lucidité féroce, il dénonce l'illusion fraternelle qu'aurait incarnée la nuit du 4 août : non point abandon généreux et spontané des privilèges comme voulait le faire croire la mise en scène conçue par quelques députés lucides, mais recul dicté par une saine appréciation du nouveau rapport de force établi par les paysans insurgés qui partout ont assailli les châteaux et brûlé les titres féodaux :

"Ne soyons dupes de personne. Si c'est la bienfaisance qui dictait ces sacrifices, il faut convenir qu'elle a attendu un peu tard à élever la voix. Quoi ! C'est à la lueur des flammes de leurs châteaux incendiés qu'ils ont la grandeur d'âme de renoncer au privilège de tenir dans les fers des hommes qui ont recouvré leur liberté les armes à la main !" (4).

Constamment indigné par la misère des pauvres, Marat s'est attaché avec constance à défendre leurs droits politiques : il a dénoncé le 30 juin 1790 le suffrage censitaire établi par l'Assemblée constituante (cf. le numéro précédent des *Cahiers du mouvement ouvrier* : la *"Supplique des citoyens passifs"*), il dénonce la loi Le Chapelier au nom du droit des ouvriers à se rassembler pour discuter de leurs intérêts particuliers (5). C'est une relation de confiance totale qu'expriment les maçons en grève en juin 1791 quand ils demandent à Marat de publier leurs revendications dans son journal (ce qu'il fera et fut seul à faire).

"A l'ami du peuple.

Cher prophète, vrai défenseur de la classe des indigents, permettez que des ouvriers vous dévoilent toutes les malversations et les turpitudes que nos maîtres maçons trouvent pour nous soulever en nous poussant au désespoir..."

• Un quasi-socialiste ?

"Le droit de posséder doit être limité et le partage des biens ordonné." Par cette phrase lapidaire (p. 48), J.-D. Bredin suggère que Marat appartenait à la petite cohorte des pré-communistes qui

(4) Vovelle, *op. cit.*, p. 136.

(5) Encore une question totalement occultée par J.-D. Bredin.

ont émergé durant la Révolution française. Il faut y regarder de plus près.

S'il juge la trop grande inégalité des fortunes contraire à l'ordre social et à la justice, il ne préconise pas pour autant le "partage des biens". Il l'a envisagé une seule fois et comme une menace susceptible de rendre plus généreuse une Assemblée constituante décidément bien sourde aux aspirations populaires :

"Elle leur doit une nourriture saine, un logement sain, un vêtement convenable, de quoi élever leur enfants, des soins dans leurs maladies... Voilà où seront forcés de venir nos représentants, s'ils ne veulent pas voir un jour les trois quarts de la nation demander le partage des terres ; jour moins éloigné qu'on ne pense et que doit nécessairement amener le progrès des lumières..."

Dans ce même texte (du 27 octobre 1790), il évoque une grève générale qui serait capable de "dissoudre" l'Etat ! Il s'agit à l'évidence de menaces, non d'un projet mûri.

En revanche, et dans un texte d'un type inhabituel sous sa plume, il propose le 5 septembre 1791 une tout autre solution : le remembrement des terres pour éviter des fatigues inutiles et l'obligation pour les grands propriétaires qui ne cultivent pas eux-mêmes leur bien de l'affermier en nombreuses fermes de peu d'étendue afin de faire vivre un maximum de familles ; c'est d'ailleurs cette revendication, le partage des fermes (et non des propriétés), qui reviendra le plus souvent dans le Bassin parisien où dominait la grande exploitation.

Mais lorsque les ménagères taxeront les marchandises dans les épiceries en février 1793, il y verra la main de provocateurs soudoyés par l'or anglais (de même que les montagnards à ce moment-là). Marat fut le fervent défenseur des pauvres parce qu'il avait observé qu'ils se dépensaient sans compter au service de la Révolution, mais on ne peut le créditer d'un programme de bouleversement social. Cela peut s'expliquer par l'immaturation des conditions sociales qui prévalaient en France : les sans-culottes regroupaient des compagnons, des maîtres artisans, des boutiquiers qui partageaient le même idéal : vivre médio-

crement de son bien, devenir ou rester petit propriétaire.

• Une constante méfiance des puissants

Marat a gagné lentement la confiance populaire, car il n'a jamais hésité à démythifier les héros du jour : Necker, La Fayette, en qui il voyait le danger césarien tant était grande sa popularité dans la bourgeoisie parisienne, Mirabeau, plus tard Roland, si fanatiquement attaché au libre prix des marchandises, y compris celui du blé, et Brissot, le boute-feu de la guerre européenne. Or il n'est jamais facile de tenir le rôle de Cassandre, d'annoncer les reniements, les trahisons et les défaites.

Toutefois, sa lucidité politique jointe à la qualité des relations qu'il a su nouer avec le petit peuple grâce à son journal lui a permis d'apparaître à certains moments comme un "prophète" capable de prévoir l'événement. On sait qu'il a décrit au matin du jour où l'on découvrit la fuite du roi les modalités mêmes de cette fuite ! Le projet avait été discuté en plusieurs conciliabules, dont le contenu dut être rapporté à Marat par telle femme de chambre méfiante, et sa réalisation donnait de la consistance aux accusations de Marat à l'encontre de La Fayette, à qui incombait la responsabilité de surveiller le couple royal.

• Un idéal de démocratie armée plaçant les élus sous contrôle

Passionné et soumis aux contraintes épuisantes d'une vie marquée par la maladie et les plonges réitérés dans la clandestinité pour se dérober aux poursuites judiciaires, Marat a constamment oscillé entre pessimisme et exaltation. Aux heures désespérées, il a envisagé l'exil en Angleterre, à d'autres moments, il a formulé comme ultime solution politique l'établissement d'une dictature, personnelle ou à trois. Le triumvirat Marat-Robespierre-Danton fut-il jamais autre chose qu'un fantasme engendré par le découragement ? Marat n'a pas pu ignorer la méfiance qu'il inspirait à ses collègues, qui le jugeaient incontrôlable (mais indispensable...).

Persuadé que le gouvernement et ses agents, les ministres, le haut clergé, les chefs nobles de l'armée, les notables qui commandaient la garde nationale prépareraient la contre-révolution et que les élus locaux n'exerçaient qu'une surveillance vacillante, Marat a constamment appelé à la vigilance les "bonnets de laine", les pauvres, qu'il tenait pour les plus fermes soutiens de la Révolution. Il a toujours défendu le droit à l'insurrection bien avant que celui-ci ne soit inscrit dans la Constitution de juin 1793.

Mais comment éclairer ce peuple souvent crédule ? En l'encourageant à discuter de la chose publique en des clubs ouverts à tous et qui apparaissent en 1791 sous le nom de sociétés fraternelles, dont certaines joueront un rôle dans la montée de la revendication républicaine après la fuite de Varennes. Marat a appartenu au club des Cordeliers, qui l'a protégé à partir de janvier 1791 et qui jouera un rôle décisif dans la chute de la monarchie en accueillant dans ses rangs les citoyens passifs jusque-là privés de droits politiques.

Cette démocratie représentative sous surveillance implique des citoyens mobilisés qui débattent dans les clubs, lisent et discutent les journaux, pétitionnent et élisent des délégations auprès des élus ; elle implique la totale liberté de la presse et Marat se fait une haute idée de son métier de journaliste (ce qui suscite l'ironie de Mona Ozouf, qui compte pour "étrangé" cette volonté d'être le "redresseur et formateur de l'opinion" [6]...).

Quand il y va du salut de tous, Marat prépare ou justifie a posteriori l'insurrection, ainsi celle du 10 août 1792 qui renverse la monarchie.

• Marat et la naissance de la république

On ne sait quel rôle il a joué aux Cordeliers dans ces journées qui ont préparé la formation de la Commune insurrectionnelle ; mais on sait qu'au soir du 10 août, il dessine nettement les conclusions politiques selon lui nécessaires de cette journée révolutionnaire : convoquer une Convention élue au suffrage universel, surveiller la famille royale prise en

otage, exécuter les hommes chargés de responsabilités et qui ont failli (membres de l'ancienne Commune, députés les plus "gangrenés", chefs de la garde nationale) (7).

Les Suisses, mercenaires traditionnellement au service de la monarchie, chargés de garder le château, ont fait leur métier en professionnels de la guerre et couché devant les Tuileries des centaines de Parisiens et de Marseillais. Leurs frères crient vengeance et Marat qui sent monter cette exigence de représailles populaires s'efforce de la canaliser.

Le 16 août, il défend donc le programme de la Commune (également soutenue par Robespierre) : les officiers suisses sont désormais inclus dans les "traîtres" à exécuter, le peuple doit être armé, et les soldats doivent élire leurs officiers.

Apparaissent également des revendications sociales : mettre en vente immédiatement les biens des émigrés, partager la moitié de la somme obtenue entre les "infortunés de la capitale" qui ont risqué leur vie dans l'insurrection, confier la gestion des subsistances à la Commune et "faire la guerre aux infâmes accapareurs". Ce vocabulaire est appelé à une longue postérité !

Ce programme politique et social illustre la montée en puissance des sans-culottes, il ne sera appliqué qu'en été 1793 et de manière partielle. Il est significatif que la Commune insurrectionnelle et Marat l'aient défendu conjointement un an plus tôt, à la grande colère des girondins qui ne cesseront plus de dénoncer ces menées "anarchistes", englobant dans la même haine la Commune, le peuple parisien, Marat, Robespierre et... Danton, malgré tous les efforts de conciliation de ce dernier.

• Les massacres de septembre : "Un appel au sang versé de mieux en mieux entendu" ?

Tel est le jugement que J.-D. Bredin porte sur la responsabilité de Marat dans

(6) Cité par J.-D. Bredin, p. 48.

(7) Jean Massin, *Marat*, Club français du livre, 1960, p. 206.

les massacres des 2 au 5 septembre 1792 (p. 84). Jugement lapidaire, mais erroné, comme on va le voir.

Ces massacres des prisons exécutés par des anonymes érigés en prétendus tribunaux populaires sont le fruit de la panique secrétée par l'invasion (Verdun est assiégé, plus aucune forteresse ne protège Paris de l'envahisseur) et par les menaces des émigrés qui accompagnent l'armée prussienne, relayées par la presse royaliste parisienne : ces volontaires qui vont combattre en Champagne et remporter la victoire de Valmy le 21 septembre sont ceux-là mêmes qui massacrent tous ceux qu'ils soupçonnent de préparer leur évasion des prisons de concert avec les amis des aristocrates, et qui représentent une menace pour la vie de leurs familles. Condorcet lui-même écrit dans *La Chronique de Paris* (2 septembre) : "*Les révolutionnaires seront suppliciés.*" Il s'agit donc d'une "terreur" spontanée exercée préventivement.

Et Marat l'ami du peuple ne parvient pas à se faire entendre : il a vainement demandé qu'on épargne les petits délinquants de droit commun, il n'a jamais réclamé la mise à mort des prêtres réfractaires qui furent parmi les plus nombreuses victimes de ces journées sanglantes. Il avait auparavant demandé que le tribunal condamne sans tarder les grands coupables afin d'apaiser l'angoisse populaire. Il n'avait pas été écouté...

En réalité, personne n'aurait pu s'opposer au torrent de la peur et de la vengeance, et les Girondins, qui vont exploiter le mouvement de pitié et d'horreur qui va s'exprimer deux semaines plus tard, une fois la victoire acquise, ont avoué leur impuissance en ce début septembre. Le ministre de l'Intérieur, Roland, écrit à l'Assemblée législative le 3 septembre : "*Hier fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile.*" Condorcet écrit dans son journal du 4 : "*Nous tirons le rideau sur les événements dont il serait trop difficile en ce moment d'apprécier le nombre et de calculer les suites. Malheureuse et terrible situation que celle où le caractère d'un peuple naturellement bon et généreux est contraint de se livrer à de pareilles vengeances*" (8).

Citons pour finir Danton, alors ministre de la Justice : "*Cette exécution était nécessaire pour apaiser le peuple de Paris... C'est un sacrifice indispensable, d'ailleurs le peuple ne se trompe pas, vox populi vox dei, c'est l'adage le plus vrai, le plus républicain que je connaisse*" (9).

Dès le 25 septembre, la Gironde passe à l'attaque à la Convention et fait de Marat le grand responsable des massacres, l'incarnation de la terreur, le bouc émissaire de ses peurs et de ses rancunes. Désormais, la guerre inexpiable est ouverte entre les girondins et Marat, jusqu'à son assassinat par cette jeune fille normande qui a lu leurs placards à Caen contre "*l'anarchiste*", le massacreur, le dictateur ; ce vocabulaire employé dès septembre 1792 ne changera plus.

• Destituer les députés infidèles à leur mandat : Marat l'homme du 31 mai 1793

Le droit de révoquer les élus incapables d'honorer leur mandat — assurer le salut public — est au cœur de la démocratie telle qu'elle est conçue par les militants populaires, et Marat l'a constamment défendu. Les journées du 31 mai-2 juin, qui ont vu cette conception s'incarner dans l'événement, marquent donc son triomphe, et il y a joué un rôle décisif.

Le 5 avril 1793, en réponse aux défaites et trahisons de Dumouriez en Belgique, il signe comme président des jacobins un appel aux départements afin qu'ils "rappellent" les principaux députés girondins. Et le 12 avril, il demande à la Convention de les traduire ainsi que lui-même devant le tribunal révolutionnaire !

Par appel nominal, la Convention décide son arrestation le 13 avril, mais sa popularité est telle que le surlendemain, 15 avril, 35 sections parisiennes sur 48 viennent demander à la Convention de destituer 22 leaders girondins (Marat, le 12, ne réclamait la mise en jugement que de 8 d'entre eux, Brissot en tête).

Désormais, c'est avec l'appui manifeste des sections parisiennes les plus radicales que Marat affronte ses juges le

(8) Cité par E. et R. Badinter, *Condorcet*, Fayard 1988, p. 487.

(9) *Ibidem*, p. 483.

24 avril ; il est acquitté et les sans-culottes lui font un triomphe.

Dans le mois qui suit, le conflit prend une dimension sociale de plus en plus affirmée ; Marat, qui ne croit pas possible le contrôle des prix, ne reprend pas la revendication du maximum du prix du pain (voté le 4 mai sous la pression du faubourg Saint-Antoine). Mais il soutient l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches (décrété le 20 mai) et surtout il encourage les sans-culottes à résister à l'offensive des "*culottes dorées*" et des employés de boutique peu soucieux de risquer leur vie en Vendée ou aux frontières. C'est une guerre sociale et politique qui se livre dans tout le pays ; si les sans-culottes gagnent la bataille à Paris, ils la perdent à Marseille et à Lyon. Ce qu'on a appelé le fédéralisme n'est nullement une révolte de la province contre une capitale supposée tyrannique, car le clivage social et politique fracture toutes les villes.

En refusant de prendre les mesures énergiques qui s'imposaient et de payer le prix social de l'alliance avec la sans-culotterie, en frappant politiquement ses leaders, Marat d'abord, puis Hébert, enfin Chalier à Lyon, la gironde a rendu inévitable l'insurrection que Marat appelle de ses vœux. Celle-ci va être préparée par le "comité central révolutionnaire" de l'évêché avant d'être contrôlée par les jacobins siégeant à la commune et au département. Marat est le seul député à s'être rendu le 30 mai devant les délégués des sections réunis à l'évêché, qu'il a exhortés à ne pas recourir à la "septembrisation" des députés girondins : elle aurait ouvert un fossé sanglant entre Paris et les départements. Il suffira d'entourer la Convention par les sections en armes pour lui arracher le décret d'accusation des 22 girondins et leur jugement par le tribunal révolutionnaire (10).

Le manque d'unité entre l'évêché, la Commune paralysée par le légalisme de son procureur, et les montagnards de la Convention expliquent que l'insurrection ne trouve sa conclusion que le 2 juin : la Convention, cernée par les gardes nationaux sélectionnés par Hanriot, est obligée de prononcer l'arrestation et la consignation à leur domicile de 29 girondins. La garde est si légère que la

plupart s'échappent et s'emploient à soulever les départements contre Paris. L'heure est venue pour Charlotte Corday.

Qui est Charlotte Corday ?

Issue d'une famille de noblesse ancienne, mais pauvre, Charlotte de Corday d'Armont a accumulé les frustrations : son père n'a pas réussi à la faire admettre dans la maison créée par Madame de Maintenon à Saint-Cyr, le suprême recours pour les demoiselles nobles sans fortune.

La Révolution lui a fermé une voie d'ascension sociale classique dans son cas : devenir chanoinesse comme son amie Alexandrine de Forbin d'Oppède. Charlotte part pour Paris le 8 juillet 1793, non seulement pour tuer Marat, mais pour défendre les intérêts matériels de son amie Alexandrine de Forbin, à qui le district de Caen refuse de payer sa pension de chanoinesse depuis qu'elle a émigré en Suisse : elle a obtenu du député Barbaroux (l'un des 14 Girondins réfugiés à Caen) une lettre de recommandation auprès d'un député des Bouches-du-Rhône lié à la famille Forbin, un girondin resté à Paris à qui elle demandera en toute inconscience de l'introduire auprès du ministre de l'Intérieur afin d'obtenir satisfaction pour son amie !

Aux déceptions d'une vie étriquée s'ajoutent les désillusions devant une République qui ne ressemble pas aux images qu'elle s'est fabriquées en lisant Corneille ou Plutarque. Reste à expliquer son départ pour Paris et le choix de sacrifier sa vie.

Les girondins en portent la responsabilité morale, même s'il faut écarter toute idée de complot préparé entre la demoiselle et les onze députés réfugiés à Caen après le 2 juin. Elle a demandé un nouveau passeport qui l'autorise à se rendre à Paris dès le 23 avril 1793, à l'heure où la lutte de la Gironde contre Marat prend son essor. Dans un départe-

(10) Témoignage de la sœur de Marat, Albertine, transmis à Esquirois, et que les historiens jugent recevable, Walter comme Jaurès.

ment qui a élu 9 députés girondins sur 13, dont aucun n'a voté la mort du roi, les fugitifs espèrent recruter une armée capable de marcher sur Paris avec ceux de l'Eure, du Calvados et les blancs de Bretagne. Barbaroux et ses amis placardent dans Caen des proclamations qui sont autant d'appels à la guerre civile contre Marat et la montagne (11).

Le 13 juin, s'est réunie à Caen "*l'assemblée des départements réunis*", vingt départements jurent de tirer vengeance "*des tyrans, des bandits et des monstres*". Le 18 juin, un manifeste signé Barbaroux placardé sur les murs de Caen voue Marat à l'exécration publique : "*Que celui-là périsse, maudit du ciel avec toute sa race !*" (12). Deux jours plus tard, Charlotte lui demande audience, non pour s'éclairer sur la situation parisienne, mais... pour plaider la cause de Mademoiselle de Forbin !

Mais les Normands réputés prudents ne s'engagent pas à la mesure de cette éloquence marseillaise : le 19 juin, dans l'église de Saint-Etienne, on a ouvert un registre sur lequel 1 500 volontaires "fédéralistes" s'inscrivent, qui vont rapidement s'évaporer jusqu'à n'être plus que 45. Le 7 juillet, quand le général de Wimpffen (un noble) passe en revue ceux qui s'appêtent à rejoindre l'armée fédéraliste d'Evreux, ils ne sont que... 17. Charlotte assiste à cette parade dérisoire.

Mais peu lui importe. Dans la lettre qu'elle écrira à Barbaroux depuis sa prison de l'Abbaye, elle expliquera qu'elle a voulu "*fonder la paix, et le gouvernement*

viendra comme il pourra, du moins ce ne sera pas la montagne" (13).

Rêverie de solitaire que devait infirmer la suite des événements, car loin de fonder la paix civile, le meurtre de Marat a donné un nouvel élan à la revendication terroriste, que les montagnards auront bien du mal à canaliser dans la voie légale du "*gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix*" proclamé le 10 octobre 1793.

Buzot, un autre réfugié de Caen, écrira justement : "*Le meurtre de Marat a bien servi la cause de Robespierre, Barère, Danton*", et Vergniaud, à la veille de monter sur l'échafaud, dira : "*Charlotte Corday nous tue, mais elle nous a appris à bien mourir.*"

Elle a sans doute contribué à souder les Montagnards et les Jacobins de Paris et des départements autour de la Convention ; non pas en fournissant une justification a posteriori des journées de mai-juin 1793, mais en rendant plus acceptable un recours à la violence d'Etat contre ces girondins qui vont soulever les départements contre Paris "anarchiste" et les triumvirs prétendument assoiffés de sang alors que le premier sang versé fut celui d'un député montagnard !

Nicole Perron

(11) Pour plus de détails sur ce mouvement fédéraliste normand, on pourra lire les *Cahiers du mouvement ouvrier*, n° 27, août-septembre 2005, "*Le montagnard Robert Lindet*".

(12) J.-D. Bredin, p. 295.

(13) J.-D. Bredin, p. 173.

Le droit à l'insurrection (*L'Ami du peuple*, 10 novembre 1789)

"La philosophie a préparé, commencé, favorisé la révolution actuelle, cela est incontestable : mais les écrits ne suffisent pas, il faut des actions ; or, à quoi devons-nous la liberté qu'aux émeutes populaires ?

C'est une émeute populaire commencée au Palais royal qui a commencé la défection de l'armée et transformé en citoyens deux cent mille hommes dont l'autorité avait fait des satellites et dont elle voulait faire des assassins (...). C'est elle qui a fait tomber la Bastille, conservé l'Assemblée nationale, fait avorter la conjuration, prévenu le sac de Paris et que ses habitants n'aient été noyés dans leur sang (1).

C'est une émeute formée au marché neuf de la halle qui a fait arrêter la seconde conjuration, qui a empêché la fuite de la maison royale et prévenu les guerres civiles qui en auraient été les suites trop certaines (2) (...). Suivez les travaux de l'Assemblée nationale et vous trouverez qu'elle n'est entrée en activité qu'à la suite de quelque émeute populaire."

(1) Allusion à la prise de la Bastille rendue possible par la défection de soldats professionnels.

(2) Allusion aux journées des 5 et 6 octobre 1789 : les femmes de la halle sont allées chercher le roi à Versailles et l'ont ramené à Paris sous le contrôle du peuple parisien.

Marat vu par Victor Hugo

Entendez-vous Marat qui hurle dans sa cave ?
 Sa morsure aux tyrans s'en va baiser l'esclave.
 Il souffle la fureur, les griefs acharnés,
 La vengeance, la mort, la vie, aux déchaînés ;
 A plat ventre, grinçant des dents, livide, oblique,
 Il travaille à l'immense évasion publique ;
 Il perce l'épais mur du bagne, et dans son trou,
 Du grand cachot de l'ombre il tire le verrou ;
 Il saisit l'ancien monde ; il met à nu sa plaie ;
 Il le traîne de rue en rue, il est la claie ;
 Il est en même temps la huée ; il écrit ;
 Le vent d'orage emporte et sème son esprit,
 Une feuille, de fange et d'aurore inondée,
 Espèce de guenille horrible de l'idée ;
 Il dénonce, il délivre ; il console, il maudit ;
 De la liberté sainte il est l'âpre bandit ;
 Il agite l'antique et monstrueuse chaîne,
 Hideux, faisant sonner ce fer contre sa haine ;
 On voit autour de lui des ossements humains ;
 Charlotte, ayant le cœur des ancêtres romains,
 Seule osera tenter cet antre inabordable ;
 Il est le misérable, il est le formidable ;
 Il est l'auguste infâme ; il est le nain géant ;
 Il égorge, massacre, extermine en créant ;
 Un pauvre en deuil l'émeut, un roi saignant le charme ;
 Sa fureur aime ; il verse une effroyable larme ;
 Comme il pleure avec rage au secours des souffrants !
 Il crie au mourant : Tue ! Il crie au volé : Prends !
 Il crie à l'opprimé : Foule aux pieds ! broie ! accable !
 Doux pour une détresse et pour l'autre implacable,
 Il fait à cette foule, à cette nation,
 A ce peuple, un salut d'extermination.
 Dur, mais grand ; front livide entre les fronts célèbres !
 Ténébreux, il attaque et poursuit les ténèbres.

**Pierre-Gaspard
Chaumette
(1763-1794)**



L'alliance avec la Commune a permis aux députés montagnards de vaincre la Vendée, les révoltes fédéralistes et les armées de l'Europe monarchique. Pourtant, au printemps 1794, le gouvernement révolutionnaire croit consolider son pouvoir en envoyant à la guillotine le procureur de la Commune, Chaumette, ainsi que son second substitut, Hébert.

Retracer leur parcours politique permet de revenir sur les rapports noués en 1793 entre la Commune, le club des Cordeliers et les leaders montagnards, sur les avancées et les replis de la mobilisation populaire, d'éclairer les raisons des procès de germinal (mars-avril 1794) conduits par l'accusateur public Fouquier-Tinville, docile aux suggestions du Comité de salut public.

La Commune, ce n'est pas seulement une assemblée de 144 hommes élus selon une procédure complexe définie par la loi municipale de juin 1790 ; en cette période révolutionnaire, c'est aussi, quand la situation de grand péril l'exige, le surgissement de commissaires désignés par les assemblées des 48 sections (quartiers) de Paris, qui obligent leurs magistrats municipaux à porter leurs revendications devant le pouvoir législatif, Constituante, Législative ou Convention. Le 10 août 1792, de tels commissaires ont formé la Commune insurrectionnelle et renversé la monarchie.

Un tel système permet un dialogue vivant entre le peuple rassemblé dans son assemblée de section, les militants qui fréquentent tel club (les Cordeliers se distinguant des Jacobins par leur recrutement plus populaire), les élus municipaux et les députés chargés d'élaborer les lois. De ce point de vue, on peut estimer que la démocratie politique a atteint un sommet en 1793.

Repères chronologiques

1763 : naissance à Nevers, fils de cordonnier.

1776 : chassé du collège, il embarque sur la Loire, puis sur un bateau engagé dans la guerre d'Amérique, et découvre les réalités coloniales et esclavagistes.

1783-1790 : infirmier-chirurgien à Moulins (1783-1784), puis à Nevers.

1790 : venu à Paris pour parfaire sa formation médicale, il s'installe dans la section du Théâtre français, fréquente le club des Cordeliers, travaille pour le journal démocrate *Les Révolutions de Paris*, rencontre Sonthonax, Sylvain Maréchal.

Juillet 1791 : il s'engage dans le mouvement républicain, signe la pétition du Champ-de-Mars le 17 juillet, rédige pour *Les Révolutions de Paris* un récit militant de la sanglante provocation.

1^{er} janvier 1792 : il présente une pétition pacifiste et qui propose de confisquer les biens des émigrés.

20 juin : il approuve la manifestation qui visait à contraindre le roi à reprendre les ministres girondins.

30 juillet : il signe avec Danton la pétition qui appelle les citoyens passifs à investir la section.

3 août : élu par la section du Théâtre français pour porter à l'Assemblée législative la pétition des 72 commissaires des sections qui demandent la déchéance du roi.

10 août 1792 : membre de la Commune insurrectionnelle qui renverse la monarchie.

29 août : un des trente commissaires nommés par Danton pour hâter le recrutement de volontaires, il part en mission, ainsi que Momoro, en Normandie.

5-14 octobre : il dénonce le projet de Roland de donner une garde départementale à la Convention.

16 novembre : contre Roland, il défend le droit de chaque homme à la subsistance commune.

5-12 décembre : élu procureur de la Commune ; Hébert est son second substitut.

27 février 1793 : il défend devant la Convention le droit des pauvres à payer à bas prix le sucre, le café et le savon. Le peuple qui a fait la révolution « *veut être heureux* ».

18 avril : il défend devant la Commune la pétition qui demande la taxation du blé dans toute la République : sera-t-il "*le tribun du peuple*", comme l'espère Babeuf ? Il engage la Commune à défendre la pétition du 15 avril, qui demande la révocation de vingt-deux Girondins.

Mai : campagne de presse girondine contre toute la Commune, et notamment Hébert et Chaumette.

31 mai-2 juin : l'insurrection oblige la Convention à se séparer des leaders girondins ; elle a lieu malgré les scrupules légalistes de Chaumette.

4 juin : il accompagne à la Convention la députation de Saint-Domingue qui réclame l'abolition de l'esclavage.

26-28 juin : il condamne les émeutes parisiennes contre la vie chère, ainsi que Jacques Roux.

4-5 septembre : Chaumette, confronté à la manifestation ouvrière du 4, porte à la Convention la revendication d'une armée révolutionnaire de l'intérieur contre les accapareurs.

22 septembre : il s'associe à Fouché dans la cérémonie civique célébrée en la cathédrale de Nevers.

10 novembre : il célèbre la fête de la Raison ou de la Liberté dans Notre-Dame de Paris devenue temple de la Raison, ce qui accélère le mouvement de fermeture des églises parisiennes, atteinte à la liberté des cultes condamnée par Robespierre le 21 novembre, désavouée par Chaumette le 25 novembre.

Octobre-novembre : témoin à charge contre les Girondins, la reine et Bailly.

Décembre : Desmoulins l'accuse d'avoir agi en faveur des Prussiens en soutenant la déchristianisation.

4 février 1794 : abolition de l'esclavage par la Convention, qu'il salue avec enthousiasme le 18 février.

5 mars : il refuse que la Commune accompagne sa section auprès de la Convention pour étudier les causes de la disette, il lui oppose le décret de redistribution des biens préparé par le rapport de Saint-Just : la Commune se tiendra à l'écart du prétendu complot cordelier.

31 mars : le rapport de Saint-Just attaque l'athée, agent de Pitt (pour 30 000 livres ?) qui aurait dressé la Commune en pouvoir rival de la Convention.

10 avril : accusé principal d'une "fournée" hétéroclite, accusé d'immoralité par Fouquier-Tinville.

13 avril : exécuté ainsi que l'évêque de Paris Gobel, qui avait abdicé le 7 novembre, Lucile Desmoulins (impliquée dans une "conspiration des prisons") et Françoise Hébert, nonne défrôquée épouse d'Hébert.

Chaumette, procureur de la Commune de Paris et militant populaire méconnu

Un autodidacte issu du petit peuple

Né en 1763 à Nevers, Chaumette aborde Paris en septembre 1790 avec une maigre expérience intellectuelle et politique. Ce fils de cordonnier a été expulsé du collège à l'âge de 13 ans en raison de son caractère indocile. Engagé comme mousse sur la marine royale à l'heure de la guerre d'Amérique, il a été fasciné par la splendeur des îles Caraïbes mais aussi par l'horreur de la société esclavagiste. Infirmier dans les hôpitaux de Nevers et de Moulins, il a côtoyé l'effroyable dénuement des hôpitaux, vrais mouiroirs pour les enfants et les vieillards. Cette expérience de la misère et de l'injustice sociale le marque durablement.

Journaliste et militant du Club des Cordeliers

En 1790, il s'installe à Paris pour suivre les cours de la faculté de médecine. Elle est située dans la section du Théâtre français, une des plus avancées de la capitale avec ses imprimeurs, ses journalistes qui se retrouvent au club des Cordeliers dont la faible cotisation permet à un public populaire de participer aux débats politiques de l'heure. Il trouve un emploi dans le journal démocrate de Prudhomme *les Révolutions de Paris*. Il y fait la connaissance de Sylvain Maréchal, l'athée utopiste qui rejoindra le communiste Babeuf, de Sonthonax, qui proclamera l'abolition de l'esclavage à Saint-Domingue. Aux Cordeliers, il côtoie Danton, l'imprimeur Momoro, parfois Marat qui reçoit l'appui du club quand il est l'objet de poursuites judi-

ciaires. En quelques mois, le modéré se radicalise : ainsi que Marat, Momoro, il devient un défenseur résolu de la liberté de la presse et du droit de réunion remis en cause dès mai 1791 par ceux qui ont combattu la cour en 1789 (Le Chapelier, Barnave) mais qui veulent arracher ces armes à un mouvement populaire que la fuite du roi à Varennes va enhardir.

Le choc de Varennes

Dès le 21 juin 1791, le club des Cordeliers prend position pour la République et prie l'Assemblée de prononcer la fin de la monarchie. Mais celle-ci, à l'appel de Barnave, entend arrêter la révolution et se prépare à redonner tous ses pouvoirs à Louis XVI. Les Cordeliers comprennent qu'il leur faut convaincre leur public que la République est possible. C'est dans ce contexte que se situe le premier discours républicain de Chaumette, prononcé le 23 juin.

A ceux qui redoutent les convulsions sanglantes qu'entraînerait la proclamation de la République, il rappelle que le roi n'a jamais hésité à recourir à la force armée pour faire barrage à la révolution. Au petit peuple victime de la hausse des prix — les grèves se sont multipliées au printemps 1791 —, il explique que la nation est écrasée sous le poids des milliards de dettes de la couronne que la Constituante a voulu honorer : *"Ce chancre politique nous dévore trente cinq millions, c'est-à-dire la substance abondante de trente cinq mille familles."* Par avance, il dénonce le replâtrage médité par Barnave : redonner son trône au roi serait confier le pouvoir de se venger à un tyran humilié donc irrécyclable. Certes, ces députés ne sont pas *"tous irréprochables comme Pétion et Robespierre"*, ils doivent néanmoins exercer

leur pouvoir constituant, ainsi que les y invitent les pétitions des sociétés fraternelles.

Mais dès le 21 juin, Barnave a préparé l'Assemblée à l'affrontement armé : *"Il faut de la force dans Paris... mue par une seule volonté... la vôtre."* Image d'un Etat armé érigé au-dessus des citoyens, hors de tout contrôle, de tout dialogue, et qui va s'incarner dans la fusillade du 17 juillet.

Le droit de pétition défendu par le "peuple sans chemise" au Champ de mars

Le 9 juillet, l'Assemblée refuse d'entendre une nouvelle pétition cordelière. Chaumette fait adopter, le 12 juillet, par les Cordeliers, une adresse à la Nation qui dénonce cette grave atteinte aux *"droits d'une nation libre"* et qui appelle les assemblées primaires suspendues depuis le 24 juin à se réunir pour élire de nouveaux députés, sans tenir compte du cens électoral, car ces députés *"ne vous conviennent plus"*.

Le 15 juillet, un cortège de manifestants regroupant les Cordeliers et les sociétés fraternelles est dispersé par la cavalerie, tandis que l'Assemblée innocente le roi : il aurait été enlevé contre son gré ! Robespierre conseille la prudence aux pétitionnaires, il redoute l'affrontement sanglant dont serait victime l'avant-garde républicaine parisienne que ne comprendrait pas la province restée monarchiste.

Le 16, une pétition rédigée aux Jacobins ouvre la voie à un changement de dynastie au profit du duc d'Orléans. Lue au Champ de mars par Danton, elle mécontente les Cordeliers qui organisent une nouvelle démonstration de rue. Mais les Jacobins, dont ils recherchent le soutien, sont alors paralysés par la scission *"feuillante"* : les royalistes, toutes tendances confondues, La Fayette en tête, entraînent la grosse majorité des Jacobins dans le nouveau club. Une âpre discussion secoue alors les Cordeliers :

faut-il affronter la loi martiale ? Chaumette écrit, dans ses notes personnelles, qu'il a vainement tenté de les dissuader de faire signer leur pétition au Champ de mars le lendemain ; il a obtenu qu'on *"irait sans armes"*.

C'est dans ce contexte marqué par la confusion politique et les rumeurs menaçantes que, le 17 juillet, 6 000 Parisiens signent une nouvelle pétition, républicaine quant au fond. Ce peuple *"sans bas et sans chemises... sans propriété... sans patrie connue... sans lumières politiques [parut] attacher un grand intérêt à la punition du tyran"*, ironisera l'accusateur public chargé de poursuivre ces pétitionnaires désarmés mitraillés par les gardes nationaux de La Fayette.

Chaumette a donné aux *Révolutions de Paris* un récit coloré, indigné et militant de cette journée, conçu pour redonner confiance à une opinion populaire désarçonnée par les calomnies et par la répression. L'article analyse précisément le mécanisme de la provocation politique : les négociations avec la municipalité ont échoué car l'Assemblée avait sommé Bailly de proclamer la loi martiale afin que se taise la voix républicaine.

L'union sacrée réalisée entre les députés jusqu'alors rivaux, de Barnave à l'abbé Maury, avait pour programme la liquidation des droits démocratiques conquis en août 1789. *"Rallions-nous à la Déclaration des droits, base immortelle de l'égalité politique et civile"* : en lançant cet appel au lendemain de la tragique fusillade qui fit cinquante morts, Chaumette affichait un solide optimisme révolutionnaire.

Contre le bellicisme girondin, pour une nouvelle redistribution de la terre

Les premiers mois de la Législative ont été enflammés par le débat sur la guerre et sur les troubles religieux. Sous prétexte de combattre le danger incarné par les rassemblements d'émigrés nobles

à Coblenz, la presse girondine, Brissot en tête, plaide pour une guerre préventive contre les rois européens. Le duel oratoire qui oppose Robespierre à Brissot, aux Jacobins, est bien connu. On est beaucoup moins documenté sur l'opinion des sociétés fraternelles. Ce qui confère un grand intérêt à une pétition issue du club de la Vieille Monnaie (animé notamment par Chaumette) et que l'Assemblée a refusé d'écouter le 1^{er} janvier 1792. Pour affaiblir les émigrés, elle propose de confisquer leurs biens et de les partager au profit de ceux qui iront combattre aux frontières ! Programme qui anticipe les décrets de mars 1794 que défendra Saint-Just... Comme Robespierre, les pétitionnaires dénoncent le "*pernicieux esprit militaire*" que la guerre ne manquerait pas d'exalter. On a vu, au Champ de mars, où peut conduire l'adulation pour La Fayette, ce "*paladin nul et menteur*" !

Robespierre a perdu la bataille de l'éloquence aux Jacobins, mais gagné durablement la confiance des militants des sociétés fraternelles, de ceux qui vont constituer la Commune insurrectionnelle d'août 1792. Sur les 48 sections parisiennes, trois seulement ont pris position pour la guerre.

La marche hésitante vers l'insurrection

La guerre est déclarée le 20 avril 1792. L'Assemblée décrète la levée de 20 000 fédérés, pour protéger Paris, mais aussi pour se prémunir contre un mouvement populaire. La section du Théâtre français, Momoro et Chaumette en tête, y voit alors un gage d'énergie de la part des députés. Elle invite Marat et Robespierre à cesser de polémiquer contre la Gironde.

Le roi oppose son veto au décret sur les 20 000 fédérés (8 juin). Il renvoie les ministres girondins le 12. Désormais, les amis de Brissot vont s'efforcer de canaliser l'énergie populaire vers un objectif strictement restreint au retour des Girondins au pouvoir. Tactique étroitement parlementaire et que dénonce Robespierre.

Le 20 juin, entre 10 000 à 20 000 manifestants, venus des faubourgs populaires de l'est (Saint-Antoine et Saint-Marcel), défilent derrière la Déclaration des droits de l'homme entourée de canons.

Mais le roi, assailli deux heures durant aux Tuileries, maintient son veto et ses ministres feuillants. "*O rois, ô prêtres, double fléau de ma patrie, votre règne est à sa fin*", écrit Chaumette qui se rallie, courant juillet, à la perspective insurrectionnelle défendue par Robespierre.

Méprisant le veto royal, les fédérés de Marseille se mettent en marche à partir du 2 juillet, ceux de Toulon arrivent à Paris le 11, ceux du Finistère le 28. L'Assemblée a proclamé "*la patrie est en danger*", ce qui suscite une mobilisation extraordinaire et aggrave les tensions politiques : les fédérés du Calvados, ceux de Côte-d'Or disent qu'ils ne marcheront pas vers la frontière tant que l'Assemblée n'aura pas suspendu le roi.

Les Cordeliers chargent Chaumette, Momoro, Hébert d'écrire pour les fédérés une adresse demandant à l'Assemblée de prononcer la suspension du roi, la déchéance de toute la famille royale, la convocation d'une Convention, la destitution de tous les nobles occupant des emplois militaires et civils. Le 17 juillet, les fédérés présentent à l'Assemblée une autre pétition rédigée par Robespierre. Elle exige la mise en accusation de La Fayette, le licenciement de l'état-major aristocrate et la suspension du roi.

Le 28 juillet est connu à Paris le manifeste signé du duc de Brunswick qui menace d'exécution militaire les adversaires du roi. La lutte sera donc inexpiable.

Or, le 29, Brissot dénonce à l'Assemblée "*la faction régicide qui veut la République !*" Depuis le 20 juillet, Vergniaud, Guadet et Gensonné sont entrés dans une négociation secrète avec le roi ; à l'heure du plus extrême danger, la Gironde défaille si bien que le renversement de la monarchie s'opérera sans elle et malgré elle.

Ce sera l'œuvre de tous les citoyens résolus, pauvres compris, car, dès le 29 juillet

let, Robespierre demande que soit abolie la *“distinction injurieuse entre citoyens actifs et passifs”* ; et le 30, un arrêté de la section du Théâtre français, signé Danton, Chaumette et Momoro, appelle les citoyens *“aristocratiquement connus sous le nom de citoyens passifs”* à exercer *“leur portion de souveraineté”*. C’est à la force des poings que Chaumette et ses amis Cordeliers, aidés des *“passifs”*, reprennent le contrôle de leur section passée aux modérés.

Danton, Chaumette et Momoro ont signé un autre arrêté stipulant que les bataillons de la section n’obéiront plus à l’état-major feuillant de la garde nationale.

Membre de la Commune insurrectionnelle

Il ne suffit pas de disposer d’une force armée résolue à se battre, encore faut-il lui donner un programme politique clair. A partir du 26 juillet, les commissaires élus par les sections en discutent âprement et, le 3 août, ils portent à l’Assemblée une seule exigence : qu’elle prononce la déchéance du roi. Ils se sont décidés à rompre avec la Constitution (qui déclare le roi inviolable). Ils ont surmonté le danger d’éparpillement des initiatives, chaque section défendant ses prérogatives, une certaine conception de la démocratie tentée d’élever le local (la section) au-dessus du général (la Commune).

Chaumette a salué le caractère révolutionnaire de cette assemblée des commissaires de sections qui va constituer la Commune du dix août : *“Ici on discutait fraternellement (...) les raisons pour ou contre la déchéance du roi. On posait pour ainsi dire les bases de la République.”*

Le 3 août, soixante-douze commissaires nommés par quarante-sept sections demandent à l’Assemblée de prononcer la déchéance du roi au nom de la *“Commune de Paris”*, mais les députés resteront sourds à cette exigence répétée. Dans le même temps affluent dans Paris

les anciens gardes du corps et les Suisses rappelés de Rueil et de Courbevoie.

L’insurrection annoncée pour le 9 à minuit se prépare ouvertement : chaque section envoie trois commissaires *“munis des pleins pouvoirs”* à l’hôtel de ville ; ils forment dans la nuit la Commune insurrectionnelle. Chaumette a été nommé par sa section à 10 heures du soir ; à 7 heures du matin, quatre-vingt-deux commissaires représentant vingt-huit sections suspendent la commune légale et décident l’arrestation du commandant royaliste de la garde nationale Mandat. Les fédérés, les bataillons des faubourgs Marceau et Antoine, les Marseillais et les Brestois vont emporter le château durement défendu par les Suisses. Chaumette a vu de près ces sanglants combats dont il dessine un tableau marqué par le sublime, l’horrible et le grotesque : peuple sublime par son courage et son honnêteté (les combattants ont exécuté sur le champ les petits pillards du château et confié à l’Assemblée l’or et les bijoux) ; peuple cruel qui ne fait pas de quartier quand on le trahit (on a cru que les Suisses hissaient le drapeau blanc avant de reprendre la fusillade, pas un n’en réchappa) ; roi grotesque qui mange avec appétit dans la cage des logographes (les secrétaires de l’Assemblée) tandis que se poursuit l’échange des coups de feu ; une Assemblée avilie par l’hypocrisie et la ruse : Vergniaud qui préside la Législative promet au roi que l’Assemblée est prête à défendre au péril de sa vie *“les droits du peuple et les autorités constituées”*, serment impossible à respecter ! Sous la pression de la Commune, la Législative suspend *“provisoirement”* le roi, convoque une Convention, la Commune impose la détentation du roi dans la Tour du Temple.

Chaumette en Normandie

C’est la Commune qui va exercer le pouvoir réel durant l’intérim de l’été avant que se réunisse la Convention. Elle doit d’abord désarmer l’adversaire, notamment la presse royaliste qui a repris contre Paris les terribles menaces de

Brunswick. Chaumette bloque au soir du dix août l'expédition en province de cette presse furieuse ; le 12, la section du Théâtre français saisit ses imprimeries. Il est l'un des quatre commissaires chargés de tous pouvoirs pour arrêter les suspects, puis, le 29 août, l'un des trente commissaires de la Commune ratifiés par le ministre de la Justice Danton pour accélérer le recrutement de 30 000 volontaires face à l'invasion.

"Recruteur patriote" en Normandie à partir du 30 août, il n'a donc en rien participé aux massacres de septembre, ce qui n'empêchera nullement la presse girondine de l'englober dans son réquisitoire collectif contre les "assassins" de la Commune. Il a mesuré le caractère explosif de la question des subsistances. Momoro a défendu le droit de réquisitionner les grains et Chaumette a publié dans les *Révolutions de Paris* un compte rendu qui souligne à l'intention de la future Convention la nécessité de légiférer sur cette question. Il dit avoir éteint la jacquerie dans le district de Lisieux en promettant que les terres des émigrés seraient redistribuées (1). Confronté à la disette en Calvados, il souligne l'activité des municipalités qui ont verrouillé la côte et empêché toute exportation de grains. C'est tout, mais suffisant pour alarmer le ministre Roland, partisan de la liberté sans entraves du commerce du blé.

Il n'a ordonné que quelques destitutions, ratifié le jugement prononcé en assemblée communale à Saint-Pierre-sur-Dives contre un juge de paix et un maire qui ont maintenu en prison quatre ans durant un matelot vieux de 70 ans coupable d'avoir volé une poule !

Le 13 septembre 1792, le ministre Roland ouvre le procès des commissaires accusés "d'actes arbitraires" et le 14, à l'appel de Vergniaud, la Législative leur retire le pouvoir de destitution.

Chaumette élu procureur de la Commune malgré la Gironde

Il devient l'orateur le plus écouté de la Commune en octobre. Le 5, il dénon-

ce le projet Roland de mettre à la disposition de la Convention une "garde départementale" destinée à brider Paris, prétendu "repaire de brigands". Le 14, il harangue les bataillons de la garde nationale devant l'hôtel de ville : "*Comment ne pas redouter une assemblée souveraine investie d'une armée ? Ce sont les partisans de cette infraction aux principes qui crient à la dictature, au triumvirat... Citoyens, partout où il faut des armes pour faire exécuter les lois, à coup sûr les lois sont mauvaises.*". Le 4 novembre, à l'occasion d'une cérémonie funèbre à la mémoire des victimes du dix août il s'adresse aux fédérés massés dans l'église des Cordeliers : il écarte d'une phrase le souvenir rouge de septembre ("*journée malheureuse*"), attaque la Gironde qui paralyse la Convention par ses calomnies incessantes et l'invite à se régénérer en visitant les "galetas" où se cache "*la vertueuse indigence*" ! Le conflit politique avec la Gironde a des racines sociales. Le "*sermonnaire patriote*" (Mathiez) défend son camp, celui des pauvres.

Le 5 novembre, Robespierre lie sa défense et celle de la Commune au 10 août d'où procède la Convention : première défaite parlementaire de la Gironde. Les députés peuvent enfin aborder la question du sort du roi. Le 12 novembre, le comité de surveillance générale convoque les ministres de la Guerre, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, le maire de Paris et le vice-président Chaumette : peuvent-ils garantir que Paris restera calme tant que durera le procès du roi ? Chaumette assure au conseil général, le 14 novembre, qu'il a promis, au nom de Paris, "*la plus grande soumission aux lois, fussent-elles absurdes*". Formule surprenante qui s'explique peut-être par le souci d'éviter tout mouvement de rue qui fournirait aux Girondins le prétexte rêvé pour relancer le débat sur la garde départementale ; elle illustre aussi la confiance de Chaumette dans la Convention où s'affirme l'autori-

(1) Cf. son compte rendu de mission, début octobre : "*Je fais rentrer dans l'ordre les habitants des campagnes qui brûlaient les châteaux d'émigrés en leur montrant qu'ils détruisaient leur propre bien.*"

té de Robespierre. L'alliance entre la Commune et la Montagne est politiquement nécessaire car seule la Montagne lui paraît assez résolue pour condamner le roi. Afin de rallier la Plaine, la bataille pour prononcer l'exécution du roi sera strictement menée dans l'arène parlementaire.

Comment respecter une telle stratégie quand montent les réclamations contre la vie chère ? Roland dénonce le coût des subventions municipales versées aux boulangers afin qu'ils vendent le pain à bas prix, et Chaumette louvoie. Le 16 novembre, il concède aux commissaires des sections : *"Il manque à la Déclaration des droits le droit qu'a chaque homme à la subsistance commune. Les propriétés territoriales, le grain surtout ne sont que des propriétés conditionnelles."* Mais il se tait, le 24 novembre, quand les commissaires demandent au conseil général d'appuyer auprès de la Convention leur revendication d'une taxation générale des subsistances. Et Roland gagne la partie, le 2 décembre. La législation de septembre, qui autorisait les recensements et les réquisitions de grains (au seul profit des armées), est abrogée.

L'élection de la nouvelle Commune à partir du 28 novembre donne lieu à des campagnes de presse acharnées : le triomphe final de Chaumette marque bien l'avènement d'une couche politique nouvelle d'origine populaire et qui doit sa promotion à la révolution.

Chaumette, magistrat des intérêts du peuple

Chaumette devient la voix de la Commune, en raison de son éloquence chaleureuse, imagée, mais aussi en relation avec sa nouvelle fonction de procureur de la Commune : le Conseil général ne peut prendre aucune décision sans l'avoir préalablement écouté. Il incarne la Loi, il doit rappeler ce qu'elle autorise, ce qu'elle interdit.

Mais la Commune est une instance démocratique qui se veut l'interprète des 48 sections. Elles exercent leur pouvoir

de *"surveillance"*, selon la formule chère aux Cordeliers, formulent parfois impérieusement leurs attentes et mandatent leurs commissaires sur les problèmes graves : subsistances, procès du roi, agitations "aristocratiques", etc. Chaumette se veut *"surveillant des intérêts du peuple"*, il ne dispose que d'une étroite marge de manœuvre pour concilier le devoir de respect à l'égard de la Convention, seule détentrice du pouvoir législatif, et son aspiration sincère à défendre les intérêts des pauvres : ils ont tout donné à la révolution et beaucoup perdu en raison de l'émigration des nobles donateurs d'ouvrage et de l'inflation qui accompagne la guerre.

La mort du roi

Deux mois durant, il réussit à contenir l'impatience des sections dont les commissaires ont porté à la Convention, le 2 décembre 1792, une adresse l'encourageant à frapper sans délai *"l'assassin couronné"*, ce qui leur a valu ce rude rappel à l'ordre de Barère : la Convention ne se laissera pas dicter ses décisions par de *"factieux mercenaires"* ! Chaumette a respecté le contrat tacite passé avec le gouvernement à la mi-novembre, écarté toute pression sur la Convention. Il n'a proposé à la Commune que des mesures symboliques : interdiction de la messe de Noël, transformation de la fête des rois en fête des sans-culottes.

Confronté à l'émeute des subsistances

L'appel à accepter les sacrifices nécessaires a été entendu tant que n'a pas été levée l'hypothèque monarchique. L'exécution du roi relance les revendications et, dès le 4 février 1793, confrontée à la colère des sections, la Commune doit rétablir le pain de 4 livres à 13 sous, ce qui implique une politique coûteuse de subventions municipales, financée par un nouvel impôt sur les riches décrété par la Convention le 7 février.

Paris doit-il bénéficier seul du pain à bon marché ? Ce n'est pas l'avis des commissaires de trente sections qui portent à la Convention, le 11 février, une pétition réclamant la taxation du blé dans toute la République et la peine de mort contre tous ceux qui ne la respectent pas ! Prétention qui suscite la colère des députés, toutes tendances confondues : ils dénoncent une intrigue aristocratique.

A peine posée la question du pain, surgissent d'autres revendications relatives aux denrées de "seconde nécessité" : le 21 février, 200 blanchisseuses réclament la taxation du prix du savon dont la dépense est à leur charge, ce qui ronge leur revenu. La Commune, à l'appel de Chaumette, promet son soutien mais les laisse porter seules à la Convention leur pétition le 24 février !

Le 25, l'émeute déferle dans Paris, les ménagères pillent les épiciers, détaillants ou marchands en gros, emportent le savon, le sucre, le café payé (ou non) au prix d'avant l'inflation. "L'Enragé", Jacques Roux, les justifie devant la Commune tandis qu'aux Jacobins, Robespierre, Marat dénoncent l'émeute, fomentée à les en croire par les girondins, voire l'Angleterre (2).

Chaumette prend courageusement la défense des ménagères dans un discours passionné prononcé devant la Convention le 27 février : *"Le peuple n'a gagné à la révolution que le droit de se plaindre de sa misère"*

Pour la première fois, la Convention entend dans la bouche d'un magistrat populaire un plaidoyer en faveur de l'égalité sociale comme conquête nécessaire de la révolution. Le pauvre comme le riche *"veut être heureux"*. Or, la révolution, en créant l'inflation, a déchaîné la spéculation commerciale : d'innombrables capitalistes échangent les assignats contre le sucre, le café qu'ils stockent pour le revendre plus cher. La Commune avait expliqué aux ménagères (qui, à Paris, avaient pris l'habitude de consommer leur café au lait matinal) qu'il leur fallait renoncer à ces denrées de luxe : Chaumette rappelle que le pauvre a fait la révolution *"plus que le riche"*. Il se-

rait temps d'honorer ses mérites en lui reconnaissant le droit d'accéder aux denrées de *"deuxième nécessité"*. Il détaille les mécanismes sociaux et politiques qui ont aggravé l'inégalité sociale, l'émigration qui a engendré le chômage dans les industries de luxe, l'inflation qui ronge le niveau de vie du petit peuple, ces blanchisseuses, ces ouvrières à qui on a promis une égalité républicaine illusoire puisque leur misère s'accroît tandis que prospèrent les *"capitalistes"* qui n'ont rien fait pour la révolution. *"Il n'existe plus de juste proportion entre le prix des journées de la main-d'œuvre et le prix des denrées de seconde nécessité"* : c'est la voix ouvrière qui se fait entendre ici, Chaumette porte la parole des couches salariées inférieures d'une sans-culotterie hétérogène.

La Convention ne répondra positivement à ce réquisitoire que neuf mois plus tard, sous la pression des sans-culottes qui l'envahiront, cette fois avec à leur tête le maire et Chaumette.

La République en danger

Les désastres de mars 1793, défaites en Belgique, contre-révolution en Vendée, relancent la mobilisation politique. Chaumette, à la mi-avril, place la Commune au point de ralliement de toutes les forces révolutionnaires. Il appelle les membres du Conseil général, les sections à faire signer une et peut-être deux pétitions : celle portée par trente-cinq sections, lue à la Convention le 15 avril, dénonce vingt-deux députés girondins incapables d'assurer le salut public et invite les départements à demander leur rappel. La pétition laisse dans l'ombre la question décisive des modalités de cette révocation : la Convention devra-t-elle les décréter d'accusation et les envoyer devant le tribunal révolutionnaire ? L'insurrection ne sera-t-elle pas nécessaire ?

La seconde pétition demande la taxation du blé dans toute la République. Elle émane du département soumis à la pression des communes périphériques

(2) Dubois Crancé, autre Montagnard, affirme que lord Grenville l'avait annoncée.

qui veulent, comme Paris, le pain à bon marché. Lue à la Convention le 18 avril, elle suscite les railleries du girondin Buzot : à Bordeaux, selon lui, le peuple paie son pain au prix du marché sans murmurer ! Le soir même, à la Commune, Chaumette prononce un discours véhément : *“Le Conseil général déclare qu’il sera en état de révolution tant que les subsistances ne seront pas assurées”*. Déclaration qui répond à la fermentation sociale et l’encourage : Versailles, le 19 avril, Saint-Germain, le 24, réclament à leur tour la taxation du prix du pain. Le 19, Marat s’y rallie et, le 21, Robespierre lit aux Jacobins son projet de Déclaration des droits qui subordonne le droit de propriété au droit à l’existence. Le 4 mai, la Convention décrète le maximum du prix du grain.

Chaumette affirme, confiant : *“La Montagne sera toujours le point de notre ralliement... c’est avec elle que la Commune sauvera la patrie.”*

La bataille pour le recrutement

La Convention a laissé les communes libres de fixer les modalités de réquisition des 300 000 hommes nécessaires pour juguler la contre-révolution vendéenne et l’invasion. En mai, Chaumette déclare la guerre aux *“riches égoïstes”*. Les sans-culottes, qui avaient répondu avec enthousiasme à la levée des volontaires en 1792, présentent désormais la note : ils partiront à condition que la République les indemnise, eux et leurs familles, au moyen d’un emprunt forcé fortement progressif. Chaumette dénonce les *“freluquets poudrés”*, fiers d’exhiber leurs *“belles cuisses”* moulées dans leurs *“culottes de velours”*. Il invite les sections à réquisitionner en priorité ces commis de boutique et de banque, toute cette jeunesse petite bourgeoise qui se dérobe à la réquisition et qui constitue la clientèle politique de la Gironde. Qu’on laisse à Paris les travailleurs vraiment utiles qui font *“le pain, les souliers et les habits”*. Cette discrimination s’explique par des raisons militaires (ces

hommes équiperont les volontaires) mais surtout politiques : ces travailleurs combattent les modérés qui envahissent les sections, ils aideront la Montagne à écarter les vingt-deux de la Convention.

Chaumette devient l’homme à abattre pour *“les rentiers les boutiquiers... les commis ceux qu’on qualifie de royalistes de modérés d’insouciantes”* (3). Les journalistes girondins brocardent *“l’ineptie en écharpe”*, voleur, cupide, massacreur (ressort la calomnie de septembre) ancien moine de Nevers et... homosexuel ! Plus sérieusement, la Gironde propose de casser la Commune, imagine une Convention bis qui irait siéger à Bourges pour échapper à l’éméute (4). A l’appel de Barère au nom du comité de salut public, la Convention crée une commission des douze, chargée d’examiner les procès-verbaux de la Commune et des sections. Cette ultime offensive contre Paris va se retourner contre ses promoteurs. Deux semaines plus tard triomphe l’insurrection.

La Commune et Chaumette défaillants

L’arrestation, le 24 mai, de trois membres de la Commune, dont Hébert, et de Varlet, provoque un double mouvement : un courant terroriste propose d’égorger soit les vingt-deux déjà dénoncés, soit tous les Girondins. Chaumette multiplie alors les déclarations legalistes : il n’organisera pas l’insurrection des 31 mai-2 juin, œuvre de militants obscurs, tôt canalisés par des Jacobins et des Montagnards résolus, Marat surtout. La Commune n’a fait qu’accompagner le mouvement qu’elle n’a pas voulu organiser.

La Convention adopte une Constitution, que Chaumette salue comme le *“messie des nations”*, mais qui ne prend pas les limitations du droit de propriété formulées en avril par Robespierre. Il veut faire accepter l’éviction des Girondins par sa majorité et par les

(3) *Les Révolutions de Paris*, n° 202, 18-25 mai 1793.

(4) Guadet, le 18 mai à la Convention.

départements. Or, le 25 juin, "l'Enragé" Jacques Roux, interpelle rudement les députés : *"La liberté n'est qu'un vain fantôme quand le riche par le monopole exerce le droit de vie et de mort sur son semblable"*. Et il propose un article additionnel qui punirait de mort les accapareurs, les agioteurs. Et, du 26 au 28 juin, Paris est secoué par des agitations taxatrices, où l'on retrouve les blanchisseuses ! Loin de s'en solidariser, Chaumette accuse J. Roux : *"Sa pétition a été le tocsin du pillage et de la violation des propriétés."* Il commence ainsi son exécution politique que parachèveront Robespierre et Marat, car la Convention doit être le centre unique de pouvoir. Toute voix dissidente doit être étouffée...

Marat assassiné, l'exigence terroriste est reprise par Hébert et d'autres Cordeliers contre les nobles, les généraux incapables ou vaincus et les Girondins (5). De toutes ses forces, Chaumette a plaidé pour que soit respectée la Convention qui ne dispose alors que d'un pouvoir "moral" en cet été secoué par la révolte lyonnaise, la contre-révolution victorieuse en Vendée, la pénurie alimentaire. Mais il ne résistera pas au torrent populaire du 4 septembre.

A la rencontre d'un destin

Deux mille manifestants envahissent, ce 4 septembre, la place de l'hôtel de ville. Les maçons, les serruriers, les ouvriers employés aux fabrications de guerre donnent à cette journée une coloration spécifiquement ouvrière. Ils demandent à la Commune de recréer l'abondance du pain dans les boulangeries où leurs compagnes s'épuisent dans d'interminables queues. Ces hommes s'organisent, élisent un bureau, rédigent une pétition soumise au vote des présents, désignent une députation qui la porte au corps municipal.

Chaumette court alerter la Convention : il jure que ces ouvriers la respectent, mais que la levée en masse risque d'être compromise si les subsistances ne sont pas assurées. Robespierre répond que la Convention a décrété le principe

du maximum, sa commission des subsistances rendra son rapport sous huit jours... Mais le temps est passé de la patience, souligne la pétition soumise au corps municipal : *"Depuis deux mois, nous avons souffert en silence dans l'espérance que cela finirait, mais au contraire le mal augmente tous les jours... Nous vous demandons au nom de tous les sans-culottes de la République que vous preniez un arrêté qui punisse sévèrement tous ceux qui par négligence ou mauvaise foi ne rempliraient pas les devoirs que leur état exige."* La menace terroriste vise une classe sociale car, sous la pression des députations de quartiers qui ont envahi l'hôtel de ville, le maire Pache a dû reconnaître la responsabilité des *"propriétaires fermiers"* dans la pénurie qui frappe toutes les grandes villes. Nul ne ressort les explications de février 1793 sur les manigances aristocratiques encouragées par les agents anglais !

Chaumette lit le procès-verbal de la Convention et reçoit comme une gifle le cri de la faim : *"Ce ne sont pas des promesses qu'il nous faut, c'est du pain et tout de suite."* Il prononce alors le discours qui lui vaut à l'instant le silence attentif de ce peuple ouvrier : *"Et moi aussi j'ai été pauvre et par conséquent je sais ce que c'est que les pauvres. C'est ici la guerre ouverte des riches contre les pauvres ; ils veulent nous écraser, eh bien ! il faut les prévenir, il faut les écraser nous-mêmes..."*

Il conclut en proposant aux manifestants de revenir le lendemain, avec le conseil municipal. Ils demanderont à la Convention de créer une armée révolutionnaire qui forcera les fermiers de Beauce, de Brie à livrer leurs céréales. *Le Journal de Sablier* ajoute qu'il a proposé d'exécuter *"sans formalité préalable tous les accapareurs de grains, les contre-révolutionnaires"*. Ce langage de guerre civile fait écho aux imprécations de Jacques Roux, à celles d'Hébert contre *"les négociants qui n'ont point de patrie"* (6). Mais ce dernier défend de-

(5) Cf. chapitre Hébert.

(6) Cf. le numéro du *Père Duchesne* écrit le 3 ou 4 septembre, car il y fait allusion à la perte de Toulon, qui n'est connue à Paris que le 4.

puis une semaine aux Jacobins une orientation différente, la terreur devant frapper en priorité des adversaires politiques, royalistes et girondins.

Le 5 septembre, un cortège immense, à dominante ouvrière, où on lit des pancartes “*guerre aux tyrans*”, “*guerre aux aristocrates*”, “*guerre aux accapareurs*”, accompagne Chaumette, Pache, à la Convention. Chaumette lit la pétition : la pénurie est une arme politique aux mains des “*anciens agents des seigneurs*” aussi avides de profits que les anciens ; ils arrêtent “*la circulation de la vie*”.

La Convention a voté des “*lois sages*” — recensements, réquisitions — mais inappliquées, elle doit donc organiser promptement une armée révolutionnaire composée de vrais républicains.

La terreur a pour lui et pour les pauvres, dont il se fait ici bravement le porte-parole, une visée économique et sociale, tandis que pour Hébert, Billaud-Varenne, Robespierre, elle est une arme surtout politique.

Les décrets votés ce jour-là (accélération de la procédure du tribunal révolutionnaire, arrestation des suspects, épuration des comités révolutionnaires chargés de les identifier, armée révolutionnaire de 1 600 hommes, promesse d’un maximum général qui sera décrété le 29 septembre) mettent aux mains du gouvernement les armes d’une terreur légale. Le Comité de salut public y a consenti, mais sous la pression d’une manifestation populaire qui a su entraîner ses magistrats à sa tête, ce qui ne sera pas oublié.

Embarqué dans l’aventure déchristianisatrice

Pour échapper sans doute à l’obligation de choisir entre l’obéissance à la Convention et la défense des citoyens de Paris luttant contre la vie chère, il demande un congé pour un séjour à Nevers (18-23 septembre 1793). Il y rencontre le

représentant Fouché et des clubistes convaincus que les prêtres nivernais dressent les paysans contre la Convention. Il va donner, en novembre, un élan spectaculaire à la déchristianisation parisienne. Il accompagne à la Convention l’évêque de Paris, Gobel, qui dépose ses lettres de prêtrise. Il célèbre, le 10 novembre, dans la cathédrale Notre-Dame, la fête de la Raison et de la Liberté incarnées par une belle chanteuse d’opéra. Il y entraîne la Convention (mais pas Robespierre). Il participe à la chasse aux reliques. Il fait brûler la petite chemise de Saint-Louis, “*malpropre*”.

L’ancien infirmier de Nevers a voulu transformer les hôpitaux en “*temples de l’humanité*” où les malades, les vieillards seraient honorés “*républicainement*”. La commission de bienfaisance de la Commune établit le coût de cette politique de fraternité active. Chaumette propose qu’une partie du produit de la vente de l’argenterie des églises parisiennes y pourvoie, que le palais épiscopal, rendu disponible par l’abdication de l’évêque, soit transformé en hôpital destiné aux femmes en couches, si la Convention y consent (4 et 14 novembre). C’est alors que s’accélère le mouvement de fermeture des églises prononcées par les activistes dans Paris : trente-six sections déclarent renoncer au culte entre le 9 et le 25 novembre. Et la Commune arrête, le 23 novembre, en l’absence de Chaumette et de Pache, que toutes les églises parisiennes seront fermées.

Chaumette est surtout un anticlérical cohérent qui veut cantonner la vie religieuse dans les églises. Il fait interdire le port de la soutane et l’exhibition du Saint-Sacrement dans la rue ; il imagine des obsèques républicaines d’où le prêtre est absent, des cimetières paisibles où les fleurs et les peupliers chasseront l’horreur de la mort. Il ne croit pas à l’immortalité de l’âme, ni à la divinité de Jésus.

Le coup d’arrêt à la déchristianisation

L’arrêté du 23 novembre (adopté en l’absence de Chaumette et de Pache)

contredit la Déclaration des droits de l'homme qui garantit la liberté de conscience et des cultes. La déchristianisation forcée crée de nouveaux adversaires à la République. Cette erreur politique inquiète Robespierre qui condamne, le 21 novembre, "*l'athéisme aristocratique*", lie la campagne antireligieuse à la "*conspiration de l'étranger*". Danton lui emboîte le pas. Le 25 novembre, Chaumette désavoue l'arrêté du 23 et précise : "*Les cultes sont permis dans un local payé et exercés par un ministre salarié par ceux qui l'emploient*". Première formulation encore confuse de ce qui sera la pierre angulaire de la séparation des Eglises et de l'Etat, la suppression du budget des cultes. La Convention n'y songe pas, bien qu'elle ait autorisé les communes qui renonceraient au culte à transformer les presbytères en maisons d'école ou de secours.

Mais la Commune résiste à Chaumette. Il adjure le Conseil général le 29 novembre de ne plus écouter de pétition sur les questions religieuses : "*Peu nous importe qu'il soit théiste ou athée, catholique ou grec, calviniste ou protestant, qu'il croie à l'alcoran, aux miracles, aux loups garous, aux contes de fées, aux damnés, cela ne nous regarde pas, qu'il rêve tant qu'il voudra.*" Pache et Chaumette affrontent une tenace résistance qui illustre la profondeur de l'anticléricisme de la Commune. Ce recul négocié ménage la dignité des activistes parisiens (les églises parisiennes ne rouvrirent pas) et celle de Chaumette lui-même qui n'a pas repris les arguments de Robespierre sur la fonction consolatrice et justicière de l'Être Suprême...

La terreur contre ceux qui ne respectent pas le maximum général ?

Bien qu'il n'ait jamais été partisan du maximum, le premier magistrat est décidé à le faire respecter tant il redoute le retour de l'émeute. Or les marchands sabotent, comme les fermiers, cette loi qui violente le profit commercial et dès que

le tableau des prix est affiché dans Paris, ils prétendent ne plus avoir ni sucre ni huile ni chandelle. Si les fabricants abandonnent leurs entreprises au prétexte que leur profit est insuffisant, c'est le droit au travail qui est lésé. Chaumette les menace alors de réquisition au profit de la République. "*Si ces individus abandonnent les fabriques, la République s'en emparera et elle mettra en réquisition toutes les matières premières.*" Ce n'est pas une anticipation du socialisme, mais la menace brandie comme arme ultime contre le sabotage du maximum général.

Comme les sans-culottes, Chaumette croit à l'efficacité de la terreur comme moyen de régulation économique. Sa définition du suspect n'est pas plus précise que celle de la loi du 17 septembre. Mais, de manière significative, il propose aux comités de surveillance de refuser tout certificat de civisme aux nobles et aux prêtres, et il déclare suspect celui qui "*plaint*" les marchands "*accapareurs*". Sur son réquisitoire du 17 octobre, la Commune charge les comités de surveillance de vérifier les déclarations des marchands sur l'état de leurs stocks et de déclarer suspect tout individu qui abandonnera son commerce. Mais les grossistes ne sont guère inquiétés... L'armée révolutionnaire suffira-t-elle à garantir l'approvisionnement ? Le 4 octobre, Chaumette affirme qu'il suffirait de guillotiner "*5 ou 6 gros fermiers*". Le 24 novembre, il exige "*cent têtes d'accapareurs*"...

Témoin à charge contre les "grands coupables"

Le 10 novembre, Chaumette témoigne contre Bailly. Il a demandé quatre jours de congé pour explorer les archives municipales afin d'établir sa responsabilité dans la fusillade du 17 juillet 1791. Bailly est exécuté au Champ de mars au lendemain de la fête de la Raison...

Il témoigne également contre les Girondins, surtout contre Brissot à qui il reproche sa campagne en faveur de la guerre, son acharnement contre la Commune et la perte de Saint-Domingue.

C'est Brissot qui a choisi, en juillet 1792, les commissaires Sonthonax et Polverel qui ont proclamé la liberté des esclaves un an plus tard. Chaumette affirme avoir toujours été anti-esclavagiste mais il calomnie les commissaires : *"Ils se sont fait proclamer rois en Amérique"*, fausse nouvelle répandue par des colons furieux. Chaumette a-t-il voulu se ménager l'appui du Comité de sûreté générale, d'Amar notamment qui a soulevé cette question le 3 octobre ?

L'éloquence de Vergniaud menace de retourner l'opinion contre ses juges. Chaumette prononce alors aux Jacobins une harangue véhémante. Laisser parler Vergniaud leur ferait gagner leur procès *"devant la postérité"*... Il faut les juger rapidement *"sans formes superflues"*. Le 29 octobre, sur intervention de Robespierre, la Convention décrète que le tribunal pourra clore les débats dès que le jury se déclarera *"éclairé"* en sa *"conscience"*.

La Commune et le contrôle de la terreur : réquisitoire du 1^{er} décembre, cassé le 4 décembre

La loi du 17 septembre, avec sa définition dangereusement imprécise du suspect, plaçait les comités de surveillance sous l'autorité du Comité de sûreté générale, seul qualifié pour traduire un suspect devant le tribunal révolutionnaire. Chaumette dénonce l'arbitraire de certaines pratiques, les arrestations non motivées ou mal ciblées (*"il faut rogner les griffes aux riches"*), ou décidées par des *"braillards"* qui dénoncent *"à tort et à travers"*. A-t-il jugé que la terreur s'emballait au risque de gangrener la République ? On ne peut le ranger parmi les indulgents qui voudraient ménager les négociants, alors qu'il dénonce leur cupidité... Le 1^{er} décembre, il invite les comités de surveillance à se concerter avec la Commune, au risque de froisser une petite bureaucratie terroriste qui a pris goût à l'exercice du pouvoir et d'inquiéter

le Comité de sûreté générale. Il n'a pas mesuré le rapport de force nouveau que les victoires remportées à l'extérieur et à l'intérieur ont créé en faveur du gouvernement. Le 4 décembre, la Convention casse son arrêté du 1^{er} décembre. Billaud-Varenne et Barère au nom du comité de salut public lui administrent une sévère semonce. Le même jour, la loi du 4 décembre a transformé les procureurs des communes élus en agents nationaux nommés responsables devant le seul pouvoir central. Chaumette est maintenu en place, mais il est en sursis.

Un homme seul

Son offensive contre les comités de surveillance lui a valu l'hostilité de ceux qui, comme Vincent, veulent accentuer la terreur. Les Cordeliers l'excluent le 17 décembre à l'issue de quatre séances de débats confus. Au même moment, il est attaqué par les Indulgents. Le 10, Bourdon de l'Oise le rend responsable de la pénurie à nouveau menaçante et Camille Desmoulins revient sur sa politique antireligieuse. Le numéro 2 du *Vieux Cordelier* présente Chaumette et le baron prussien Cloots comme des agents (inconscients ?) du roi de Prusse, lancés à *"la riche conquête des sacristies"* afin de favoriser la contre-révolution. Le numéro suivant du *Vieux Cordelier* met en garde ses lecteurs contre les *"crimes de l'étranger"*. Formule redoutable qui mêle le soupçon de trahison à celui de corruption.

Des châteaux dans la Nièvre ?

La rumeur malveillante et sans grande imagination l'ayant accusé d'avoir acheté des châteaux dans la Nièvre avec les guinées de Pitt, Chaumette sollicite donc le témoignage des Jacobins locaux. Le tribunal, la société populaire, la commune de Nevers, tous démentent l'accusation : le père vit toujours dans une modeste maison, le fils n'a pas acheté de châteaux.

Chaumette n'a pas déclenché le mouvement antireligieux à Nevers. Les Jacobins neversois affirment qu'on y honore l'Être suprême, que Fouché (non Chaumette) a dénoncé "*les prêtres hypocrites*", qu'on méprisait à Nevers "*les sottises superstitieuses*" depuis longtemps. Témoignage insuffisant pour désarmer les soupçons de Robespierre dont Chaumette juge bon de prononcer l'éloge le 3 janvier. Il est "*l'homme qui a le plus mérité notre confiance dans tout le cours de la révolution*".

Une voix assourdie par la peur

Désormais, il dissuade la Commune de prendre aucune initiative qui n'aurait pas l'aval des grands comités de gouvernement. Il refuse de l'engager dans la défense de Vincent, arrêté. Il n'intervient qu'en faveur des aveugles des Quinze-vingt qui tardent à recevoir les indemnités promises. Il ne fustige qu'une fois les "*muscadins gras et bien dodus*", les bouchers qui ne servent au petit peuple que des abats. Il ne soutient pas ces maçons qui menacent de faire grève si leurs salaires ne sont pas augmentés, ces ouvrières qui réclament leurs deux livres de pain, celles qui raccommoient les sacs pour l'administration des subsistances et protestent parce que leurs ateliers ne sont pas chauffés.

En ce long hiver pétrifié par le soupçon et la peur, seule l'abolition de l'esclavage par la Convention le 4 février 1794 lui inspire deux magnifiques discours (7).

Il salue également les décrets de ventôse votés sur le rapport de Saint-Just car ils vont permettre de secourir les "*indigents républicains*" et faciliter le recrutement de soldats.

Il ne compromet pas la Commune dans le prétendu complot cordelier contre la Convention. Il va jusqu'à proposer la suppression des commissaires aux accaparements, ces organes populaires des sections qui surveillaient les marchands. Ces démonstrations de docilité ne l'ont pas sauvé. Le 18 mars, il est

arrêté sur ordre des deux Comités de gouvernement.

Un procès truqué

L'acte d'accusation du 8 avril dressé par Fouquier-Tinville vise vingt-cinq personnes accusées d'avoir trahi au bénéfice de la royauté, du fédéralisme, de l'étranger, d'avoir voulu attenter à la vie des dirigeants montagnards, et rassemblées en une journée hétéroclite savamment composée : Dillon est un royaliste, le général Beysser a effectivement soutenu les fédéralistes du Calvados, sur les vingt-cinq, dix sont d'authentiques militants sans-culottes, quatre viennent de l'armée révolutionnaire. Chaumette va payer son engagement de septembre.

Il est accusé d'avoir "*conspiré contre la République*" au bénéfice de l'étranger, d'avoir voulu fonder l'Etat sur l'athéisme, d'avoir bravé l'autorité de la Convention en prononçant des "*arrêtés liberticides*" (sans plus de précision), d'avoir voulu "*étouffer tout principe de vertu*".

Fouquier-Tinville ne fait ici que reprendre les allégations de Saint-Just établies d'après les notes de Robespierre : "*Une société populaire livrée à Chaumette osa censurer votre décret sur la liberté des cultes... (8) On attaque l'immortalité de l'âme... On s'efforça d'ériger l'athéisme en un culte plus intolérant que la superstitionne*" (9). D'une faute politique (la déchristianisation forcée), Saint-Just et Robespierre faisaient un crime contre-révolutionnaire médité.

Et les 30 000 livres de Pitt ? Les modérés de Nevers se sont efforcés en vain d'en trouver trace.

(7) Février devant la Commune, 18 février dans le temple de la Raison.

(8) Allusion probable à l'athée Damours de Nevers. Les notes de Robespierre évoquaient le voyage de Chaumette dans la Nièvre et "*l'adresse insolente*" de la société de Moulins qui n'est pas dans la Nièvre et où Chaumette ne mit pas les pieds en septembre 93 ! Erreur géographique mais lapsus significatif : après Chaumette viendra le tour de Fouché qui, averti, préparera le coup de thermidor.

(9) Rapport de Saint-Just du 31 mars contre les dantonistes.

“L’utile propriétaire” prend sa revanche

A entendre Roux, chassé par Chaumette de l’administration de police pour concussion et qui règle ses comptes, c’est Chaumette qui a provoqué une “*disette factice*” par ses dénonciations incessantes contre le cultivateur “*mangeur d’hommes*” contre le marchand “*accapareur*”, tandis que le pâtissier Mauvesienne a “*ouï dire*” que la pénurie de subsistances s’explique par le maximum... C’est la classe marchande qui s’exprime par la voix de ces obscurs, cette classe que Saint-Just s’est gardé d’attaquer dans son rapport du 31 mars

mais dont la sourde pression sociale est le vrai moteur de ces procès. Peu après l’exécution d’Hébert, l’armée révolutionnaire a été licenciée (27 mars), les commissaires aux accaparements supprimés (28 mars). Le procès truqué de Chaumette parachève le triomphe des marchands. Il est guillotiné le 13 avril 1794.

Saint-Just et Robespierre ont cru consolider leur autorité en frappant les dirigeants les plus populaires de la Commune. Ce faisant, ils ont “*éteint*” l’ardeur républicaine qui leur avait permis de vaincre en 1793, et ils ont préparé leur propre chute. Les sans-culottes manqueront largement à l’appel dans la nuit du 9 thermidor.

Nicole Perron

Discours de Chaumette du 18 avril 1793 prononcé devant le conseil général de la Commune

La Commune se place alors au centre de la mobilisation politique pour la défense de la république. La contre-révolution vendéenne a éclaté en mars et Dumouriez vient de passer aux Autrichiens. Au lieu d’organiser la résistance dans l’unité, la Convention à majorité girondine lance un premier assaut contre la sans-culotterie parisienne, elle traduit Marat devant le tribunal révolutionnaire (12 avril 1793). Le 15 avril, le maire Pache porte à la Convention une pétition ratifiée par 35 sections parisiennes sur

48 qui demande l’éviction de vingt-deux députés girondins. Parallèlement à la lutte politique se développe un mouvement pour le pain à bon marché. Le 18 avril, le département de Paris, harcelé par les pétitions des communes de banlieue, demande à la Convention de fixer un prix maximum du blé dans toute la République, ce qui lui vaut les sarcasmes des Girondins Buzot et Vergniaud. Nous citons ici le discours de Chaumette devant la Commune au soir du 18 avril.

Version de *La Chronique de Paris* (20 avril)

« Le procureur de la Commune rend compte des débats et de la discussion qu’a occasionnés ce matin à la Convention la lecture de l’adresse sur les subsistances, et des efforts que font les calomniateurs pour dénigrer la conduite de la Commune de Paris ; il invite tous les membres du conseil général à se réunir pour sauver le peuple, il rappelle le serment sublime prononcé le 10 août dans cette enceinte. Le moment, dit-il, est venu de renouveler ce serment, d’être tous unis et de mourir à notre poste avant

qu’on ait porté la moindre atteinte aux droits du peuple ; renouvelons donc ce serment, jurons union, fraternité et protection mutuelle avec les sections, les sociétés populaires et tout le peuple de Paris ; à l’instant tous les membres du Conseil se lèvent et s’écrient d’une voix unanime : “*Nous le jurons.*” Je demande, ajoute Chaumette, que le conseil déclare qu’il se croira frappé lorsqu’un de ses membres, lorsqu’un président ou secrétaire de section, de société populaire, de comité révolutionnaire ou un simple

citoyen seront frappés pour leurs opinions. Arrêté.

Je requiers, continue-t-il, que le procès-verbal de cette séance soit lu demain à la Convention, pour servir de réponse aux calomnieux ; que le comité de correspondance avec les 44 000 municipalités soit incessamment mis en activité

et porté au nombre de neuf membres ; que l'arrêté qui invite les membres du conseil général à signer la pétition présentée le 15 avril à la Convention (*celle qui vise les vingt-deux Girondins*) soit envoyé à toutes les commissions de la municipalité (...). »

Version du *Courrier français*, qui qualifie ce réquisitoire de "véhément"

"Nous avons trouvé le parti contre-révolutionnaire en force ; sans doute ils étaient prévenus de notre démarche, car jamais le côté droit n'a été plus garni ; nous avons trouvé devant nous MM. Brissot, Guadet, Buzot, tous ces Girondins, tous ces Brissotins, ce tas de gredins. Nous avons défini ce qu'est la propriété, qui ne doit pas être un moyen pour écraser le peuple. Nous avons dit que les fruits de la terre sont comme l'air, qu'ils appartiennent à tous les hommes. Nous avons établi des principes incontestables. M. Buzot nous a interrompus par des injures. Quel que soit le succès de notre pétition, nous ne devons pas nous rebuter. On nous calomnierait, que nous importe ? Six mille Marseillais arrivent et j'ose vous garantir

d'après ma correspondance particulière que votre pétition sera couverte de signatures et qu'avant quinze jours, j'en réponds sur ma tête, elle aura produit l'effet que vous en attendez. Déjà, j'ai vu avec joie qu'on la signe dans toutes les places publiques ; à la halle, on se rassemble sous les parasols qui servent de boutique aux marchands du peuple, et on s'empresse d'y adhérer.

Je demande que votre comité de correspondance avec les 44 000 municipalités se mette enfin en activité, qu'il la fasse passer aux sociétés populaires, car c'est de là surtout que nous devons attendre les plus grands succès. On nous calomnierait, qu'importe, nous y sommes accoutumés. Mais nous sauverons la république (...)."

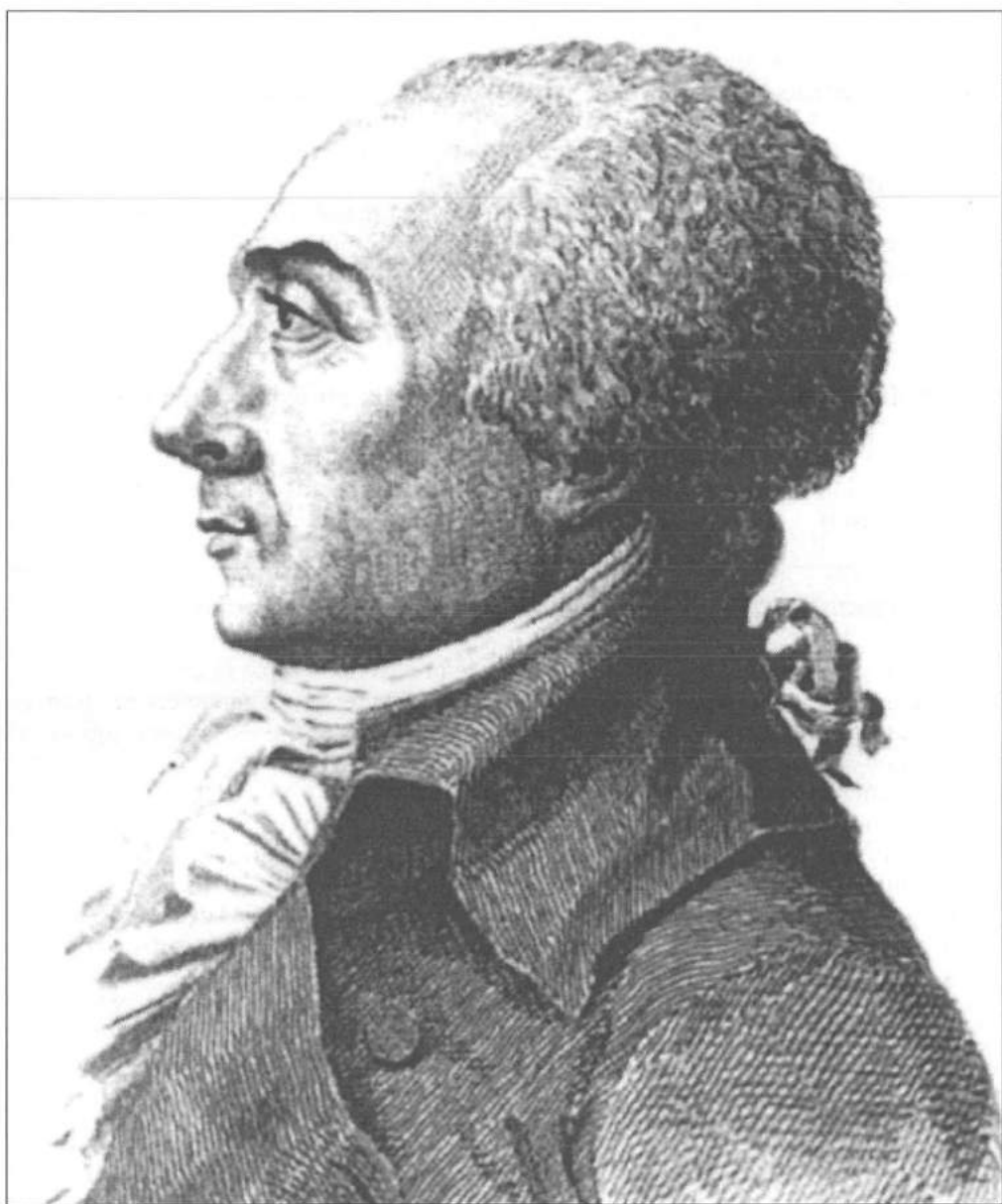
Ces deux versions présentent une divergence importante : selon *La Chronique de Paris*, Chaumette a fait prendre en charge par la Commune la pétition antigirondine du 15 avril, tandis que pour le *Courrier français*, il s'agit de la pétition du 18 avril sur le maximum du blé. Mais la logique de l'affrontement Gironde-Montagne redoublé de l'affrontement Gironde-Commune devait entraîner la confusion des deux combats, le politique et le social. Buzot et Vergniaud, qui étaient désignés parmi les vingt-deux leaders à écarter, combattirent le maximum comme démagogique, la Commune fut sommée de livrer ses procès-verbaux et c'est alors que *Le Moniteur* rendit publique la fameuse formule extraite du procès-verbal lu à la

Convention le 20 avril : "*Le conseil général se déclare en état de révolution tant que les subsistances ne sont pas assurées.*" Les communes de banlieue (Versailles dès le 19, Saint-Germain-en-Laye le 24) se crurent encouragées à réclamer la taxation du prix du blé, qui fut votée par la Convention le 4 mai, et Robespierre, qui ne croyait pas à l'efficacité d'une loi fixant le prix du blé, prononça aux Jacobins le 21 avril un discours qui posait des limites au droit de propriété.

Babeuf, dans une lettre du 7 mai, salua Chaumette du beau titre de "*tribun du peuple*", "*véritable défenseur de la sans-culotterie*" (1).

(1) Cf. le bulletin n° 3 des Amis de Gracchus Babeuf, avril 1995, article de Nicole Bossut.

Hébert
(1757-1794)



Repères chronologiques

1757 : naissance à Alençon de Jacques René Hébert, fils d'un maître orfèvre, notable de sa ville.

Etudes au collège d'Alençon.

1780 : début d'une vie de bohème et besogneuse dans le quartier pauvre de la place Maubert.

1786-1788 : il vend des billets de location de loges au théâtre des Variétés.

Septembre 1790 : premier numéro du *Père Duchesne*, une figure populaire des petits théâtres ; 355 numéros paraîtront entre janvier 1791 et mars 1794.

Mars 1791 : il entre au Club des Cordeliers et radicalise son discours contre le roi.

17 juillet 1791 : il signe la pétition républicaine du Champ-de-Mars.

Délégué par sa section de Bonne Nouvelle dans la Commune insurrectionnelle du 10 août.

Décembre 1792 : élu second substitut de la Commune ; son journal fait campagne pour la mort du roi.

Janvier 1793 : il entre aux Jacobins tout en restant membre des Cordeliers.

Mars-avril 1793 : campagne contre les Girondins complices de Dumouriez, soutien à la pétition du 15 avril qui demande l'éviction de 22 députés girondins.

24 mai 1793 : arrêté sur ordre de la commission des Douze girondine, la mobilisation de la Commune pour le libérer nourrit la préparation de l'insurrection des 31 mai- 2 juin 1793.

1^{er} juillet 1793 : sur son réquisitoire, Jacques Roux est évincé de la Commune et l'assassinat de Marat le 13 juillet le laisse seul porte-parole des sans-culottes.

Été 1793 : soutenu par le ministère de la Guerre, son journal devient très populaire parmi les soldats citoyens, il fait campagne pour l'éviction des généraux nobles (Custine, Biron).

Août 1793 : il ne parvient pas à se faire nommer ministre de l'Intérieur.

7 septembre : il salue la création de l'armée révolutionnaire, qui va "*mettre la terreur à l'ordre du jour*" et châtier les royalistes, les Girondins, donc des adversaires politiques.

Octobre-novembre : témoin à charge dans le procès de la reine et des Girondins.

Anticlérical et non pas athée, il est compromis par ses amis banquiers et étrangers impliqués dans le mouvement déchristianisateur et dénoncés comme agents de l'étranger.

21 novembre : Robespierre dénonce la déchristianisation ; Hébert se défend d'être athée, ce qui lui évitera d'être exclu des Jacobins comme Cloots.

21 décembre : il demande aux Jacobins d'exclure les Indulgents Desmoulins, Philippeaux et Fabre d'Eglantine.

Février-mars 1794 : crise des subsistances ; Hébert approuve les décrets de ventôse et fait campagne contre les accapareurs, les négociants, les fermiers ; il se rapproche du mouvement populaire.

6 et 13 mars : rapports de Barère et de Saint-Just dénonçant les deux "factions", celle des Exagérés (Hébert) et celle des Indulgents (Desmoulins).

Nuit du 13 au 14 mars : arrêté avec d'autres Cordeliers qui ont agité un vague projet d'insurrection contre le gouvernement.

Exécuté le 24 mars (4 germinal) avec d'autres leaders cordeliers : le procès des Exagérés vise le mouvement populaire, qui commence à refluer.

Un journaliste populaire guillotiné pour l'exemple

LE 24 mars 1794, à l'issue d'un procès scandaleux, Hébert est guillotiné avec d'autres Cordeliers. Ce procès et cette sentence consternent et désespèrent ces sans-culottes parisiens dont il s'est voulu l'éducateur, la sentinelle vigilante, le défenseur fidèle.

S'ouvre alors une séquence tragique marquée par des jugements truqués, des décrets qui annulent les mesures prises en 1793 quand les sans-culottes exerçaient leurs droits politiques. Cette période, qui s'étend du 13 mars au 13 avril 1794, met en lumière un mouvement rétrograde de la Révolution, mouvement qui a peut-être commencé dès l'automne 1793.

“Ma langue naturelle est celle de la sans-culotterie”

Hébert s'est expliqué sur ses choix stylistiques, qui ne sont nullement le produit d'une *“sous-culture du ruisseau”* : *“Moi aussi, je sais parler latin”* (1). En effet, Hébert, fils d'un maître orfèvre d'Alençon, est issu d'une famille aisée, et il a bénéficié de solides études au collège de cette ville. Mais il choisit son style en fonction d'un projet politique : éduquer le petit peuple.

“Ma langue naturelle est celle de la sans-culotterie ; j'aime mieux être lu par

des pauvres bougres, j'aime mieux leur apprendre quelques bonnes vérités, et les avertir des manigances des traîtres, que de prendre le ton de nos journalistes freluquets qui, pour plaire aux petites maîtresses et aux prétendus honnêtes gens, n'osent nommer les choses par leur nom. Il faut jurer avec ceux qui jurent, foutre... Les oreilles si délicates qui sont déchirées de mes expressions les trouveraient délicieuses si je voulais être l'apôtre de l'aristocratie” (2).

Instruire le peuple

C'est lui enseigner la méfiance à l'égard de ses adversaires : la noblesse, qui occupe des postes décisifs au ministère jusqu'en août 1792, à la tête des armées plus tardivement encore ; le clergé, que la Constitution civile du clergé a coupé en deux blocs irréconciliables et fauteurs de troubles, et que la mort du roi rejette presque tout entier dans le camp des adversaires, au mieux des réticents ; la classe marchande, qui *“n'a pas de patrie”* parce qu'elle est avide de profits. A tous ceux-là, il faut ajouter les députés incapables d'assurer le salut public : incompétence ou trahison ? Le

(1) N° 313, novembre 1793, cité par Michel Biard : *Parlez-vous sans-culotte ?*, Tallandier 2009, p. 15. A tous ceux qui aiment notre langue et s'intéressent à son histoire, nous recommandons la lecture de ce livre savant et plaisant.

(2) *Ibidem*.

rythme des événements laisse-t-il le temps de distinguer entre l'erreur et le "crime" ?

Hébert s'est donc fait une spécialité de la dénonciation, et son talent de journaliste, ses liens avec les Cordeliers, nombreux au ministère de la Guerre, le rendent redoutable.

"La défiance est mère de sûreté." En décembre 1791, alors que Louis XVI et ses ministres préparent la défaite en facilitant l'émigration des cadres de l'armée, Hébert donne sa version "actualisée" de la guerre de Troie (3) : *"Il y avait autrefois une ville qu'on appelait Troyes (non pas Troye en Champagne, mais une grande et belle ville de l'Asie, un petit Paris, en un mot) ; elle fut assiégée pendant dix ans par des aristocrates que l'on appelait Grecs, et cela pour une putain ; c'est tout comme chez nous, direz-vous (4). Enfin, après mille combats sanglants, les aristocrates de la Grèce, désespérant de prendre la ville de force, eurent cours à la ruse. Ils fabriquèrent une grande machine de bois en forme de cheval, et ils foutent le camp, en laissant, disaient-ils, cette offrande à la divinité des Troyens, comme qui dirait sainte Geneviève des bois. Aussitôt, voilà tous mes badauds qui s'ébaubissent de cette merveille et qui dansent et chantent tout autour. L'un baise les pieds de la machine, l'autre la croupe, ce n'était ni plus ni moins comme le cheval blanc (5). Il y a des bougres qui voient clair, il y avait à Troyes plus d'un Marat, plus d'un Père Duchesne, qui se méfiaient de cette bougre d'offrande. Il y avait, entre autres, une certaine femme qui prédisait l'avenir : eh bien, la pauvre commère eut beau s'égosiller à dire qu'il y avait des hommes cachés dans l'inférieure invention, on ne voulut pas la croire, on la traita d'incendiaire, elle et tous ceux qui parlaient le même langage. Le coq chanta, on déploya le drapeau rouge, et une légion moitié à pied, moitié à cheval, portant des cuirasses bleues, vint fondre sur les citoyens qui avaient dit que le cheval de bois était un traître et leur fit passer le goût du pain comme à des factieux"* (6).

Hébert évoque ensuite la mise à sac de la ville : *"L'armée égorgea d'abord*

tous les habitants des faubourgs, à qui ils en voulaient particulièrement parce qu'ils avaient pendant le siège forgé des piques redoutables au bout desquelles ils avaient souvent promené les têtes des aristocrates... La promesse qu'avait faite un certain Agamemnon, le Bouillé d'alors, de n'y pas laisser pierre sur pierre fut accomplie."

Cette page se veut leçon politique. Les exécutions sommaires qui ont jalonné l'histoire de la Révolution sont le produit d'une volonté punitive jugée légitime par Hébert et son public populaire tant sont présentes dans les mémoires les brutalités dont se sont rendus coupables les anciens privilégiés : Agamemnon est identifié à Bouillé parce que celui-ci a châtié rudement les soldats de Nancy. Pour lutter contre les maîtres sanguinaires, il ne faut compter que sur les sans-culottes des faubourgs. Le journaliste révolutionnaire démasque les fausses gloires, quitte à rejouer Casandre.

Combattre "la lèpre de la royauté", tuer le respect pour le roi cochon, la reine guenon

Jusqu'au 21 janvier 1793, le Père Duchesne choisit pour cible principale la royauté et ses soutiens traditionnels, la noblesse et le clergé. Bien qu'il ait signé la pétition républicaine du Champ de Mars, il conserve à l'automne 1791 l'espoir d'une conciliation possible avec la monarchie : le roi n'a-t-il pas juré de respecter la Constitution révisée ? Mais Louis XVI oppose son veto aux décrets qui frappent les émigrés et les prêtres ré-

(3) Cité par Gérard Walter : *Hébert et le Père Duchesne*, Paris, 1946, J.-B. Janin. Nos lecteurs jugeront ce procédé cher au journaliste pédagogue.

(4) Hébert, comme le peuple, voue une haine particulière à "l'architigresse autrichienne", qui pousse Louis XVI dans la contre-révolution.

(5) La cible est ici La Fayette, toujours chef de la garde nationale et qui aimait parader sur son cheval blanc, mais aussi le badaud parisien crédule, qui s'enflamme pour de fausses gloires, Mirabeau, puis La Fayette, en attendant Dumouriez

(6) Allusion au massacre du 17 juillet 1791, au rôle joué par la garde nationale (les habits bleus).

fractaires, ceux-là mêmes qui catalysent les rébellions rurales. Dès lors, Hébert ne cessera plus d'injurier *"Monsieur Veto, qui se fout du peuple et qui prend les calotins sous sa protection"* (n° 102, décembre 1791).

Militant actif des Cordeliers (qu'il préside en juin 1792), il représente sa section de Bonne Nouvelle dans la Commune insurrectionnelle du 10 août 1792.

"Qu'allons-nous faire du gros cochon ladre qui nous a tant coûté à engraisser ?", s'interroge-t-il au lendemain de l'insurrection. Cette image ignominieuse du roi bestialisé se démultiplie après août 1792. La reine, pour sa part, a suscité très tôt des caricatures qui accusent sa sexualité, son origine étrangère, son arrogance. Hébert insulte la *"tigresse"*, son *"col de grue"*, la *"gennon"*.

Pourquoi tant tarder à juger le roi ?

Un tel langage a sans doute contribué à saper le respect religieux dont bénéficiait la monarchie depuis des siècles, mais Hébert se veut éducateur, il argue donc. Or la Convention, sous l'influence girondine, hésite à prendre ses responsabilités. Dès septembre 1792, il plaide au nom de la liberté et de l'égalité : *"Sommes-nous libres ? Si nous le sommes, un roi n'est qu'un citoyen comme tous les autres (...). Le crime d'un roi peut perdre tout un empire, tandis que, foutre, celui d'un simple particulier n'y fait ni froid ni chaud."*

Il faut donc le juger et non pas le "septembriser" (7) : *"Nos mains ne seront pas souillées par son sang impur, c'est au bourreau de le verser."* Il formule en termes clairs l'alternative ouverte par l'insurrection qui a renversé la monarchie : *"Il n'y a pas de milieu, il faut que le traître Louis périsse ou que la nation retombe en esclavage."*

La Convention redoute-t-elle d'affronter une coalition de tous les rois européens ? Hébert fustige les timorés : *"En coupant une tête royale, nous leur donnerons une bonne leçon."* Plus les députés hésitent, plus les royalistes

jouent de la corruption, du chantage à la peur, si bien que, dans le dernier numéro de décembre 1792, le *Père Duchesne* insulte ces députés qui, tout frais émoulus de leur province, nous promettaient de *"raccourcir"* sous peu le *"gros Colas"* et qui depuis quatre mois *"ne font que s'amuser à la moutarde"*.

L'exécution du roi lui procure *"grande joie"*. Mais la coalition antirépublicaine compte désormais dans ses rangs l'Angleterre, redoutable par son or, ce qui va donner la priorité à la lutte contre la trahison et la corruption. Or février voit surgir un vaste mouvement contre la vie chère.

L'exploitation des inquiétudes sur les subsistances

Hébert a été élu en décembre 1792 substitut du procureur de la Commune, et bien qu'il se dévoue d'abord à son journal, qu'il rédige seul, il doit désormais répondre en magistrat municipal responsable aux colères des blanchisseuses victimes de la cherté.

Pas plus que les Montagnards, il ne croit au caractère spontané de leurs démarches auprès de la Commune ; démarches vaines que suit le 25 février le pillage généralisé des épiceries. Il pense que ces femmes ont été manipulées par ceux qui veulent faire regretter l'Ancien Régime : les royalistes, Roland surtout : qui *"fait jouer les marionnettes"*. Avec Chaumette et le maire Pache, il adjure en vain les ménagères du quartier des Lombards de ne plus *"taxer"* le savon, la chandelle, le sucre des épiciers : *"Ils ont été confinés dans un coin où ils ont été obligés d'être les spectateurs passifs de tout ce qui se faisait" !*

Ceux qui ont encouragé les ménagères à frapper le profit marchand appartiennent à un groupe nouveau de militants populaires, qu'on appellera les Enragés (Varlet, Jacques Roux), que ni Hébert ni Chaumette ne soutiennent. Mais Chaumette a plaidé la cause des plus

(7) Allusion aux exécutions sommaires du début septembre.

pauvres devant la Convention ; il apportera le soutien de la Commune à la pétition du 18 avril sur les subsistances. Hébert, en revanche, se contente alors de dénoncer vaguement l'égoïsme des marchands. Pour lui, l'ennemi est ailleurs : d'abord, les royalistes de toutes nuances, qu'ils rêvent d'une continuité dynastique au profit du "louveteau" enfermé au temple, ou d'une nouvelle dynastie au profit de "Capet-bordel", ce duc d'Orléans qui a voté la mort de son cousin et dont le fils Louis Philippe s'est illustré à Jemappes (8), mais qui va désertier et passer aux Autrichiens avec Dumouriez le 5 avril.

Les Girondins complices du traître Dumouriez et payés par Pitt ?

Hébert dénonce inlassablement ces Girondins qui manquent de fermeté républicaine : après avoir voulu sauver le roi en proposant de faire appel au peuple pour ratifier ou non le jugement de la Convention (9), ils couvrent les tortueuses négociations de Dumouriez avec l'ennemi, ils hésitent à sanctionner ce général qui tente de faire marcher ses troupes contre Paris. *"Dans leur bougre de sabbat, ils sont convenus que Capet-bordel serait roi de France et de Navarre."*

Dès le 8 mars, il dénonce le général à la tribune des Jacobins et demande le *"rappel de tous les intrigants qui sont encore à la tête de nos armées et dans le sein de la Convention"*. Sont visés ici les généraux, mais aussi les Girondins : *"Il faut les exterminer."* Propos terroristes qui vont se multiplier dans son journal !

Il raconte l'histoire de France arrangée à sa manière : le bandit Jules César réussit à vaincre les Gaulois intrépides parce qu'ils étaient désunis. *"Le pays était distribué à la manière dont les brissotins veulent nous travailler la République française : un canton avait un roi, l'autre n'en avait point ; en un mot, c'était le beau chef-d'œuvre qu'on nomme gouvernement fédératif"* (10).

L'éclatement simultané de multiples révoltes paysannes contre la levée de

300 000 hommes lui suggère cette explication fantastique : les Girondins ont projeté consciemment de démembrer la République, l'or de la guerre civile leur a été offert par Pitt. *"Désespérant de réduire par les armes un peuple aussi courageux, il (Jules César) fit comme le ministre Pitt : il répandit l'or et l'argent pour diviser nos ancêtres. Il graissa la patte des brissotins d'alors pour brouiller les cartes. Les Buzot, les Barbaroux, les Louvet de ce siècle et peut-être les aïeux de ceux d'aujourd'hui chantaient pouille aux sans-culottes et allumèrent partout la guerre civile"* (11).

Ces explications hasardeuses ont rencontré probablement l'assentiment du public populaire confronté aux difficultés majeures de ce printemps 93 : on avait vu se succéder tant de retournements et de trahisons depuis 1789 !

Le droit de révoquer les députés essence de la République

Cet acte d'accusation, dressé par 35 sections contre 22 députés girondins, est lu à la Convention par le maire Pache : c'est une réponse à l'angoisse suscitée par les défaites et les révoltes intérieures, c'est aussi une réplique à la majorité girondine qui vient de traduire Marat devant le tribunal révolutionnaire. *"Le peuple... a toujours suivi la conduite de ses mandataires ; il a poursuivi les traîtres sur le trône, pourquoi les laisserait-il impunis dans la Convention ? La République aurait-elle donc pu renoncer au droit de purifier sa représentation ? Non sans doute, la révocabilité est son*

(8) Victoire remportée en Belgique le 6 novembre 1792. Le sobriquet injurieux qui désigne Philippe d'Orléans fait allusion au caractère jouisseur du prince et au Palais royal : ce haut lieu de la prostitution parisienne lui appartient.

(9) On les appellera "les appelants".

(10) *Le Père Duchesne* (mars 1793), n° 223.

(11) *Ibidem*. Buzot est l'ami de Manon Roland, qu'Hébert dénonce comme une nouvelle Du Barry, Barbaroux s'est fait le champion de la garde départementale censée protéger la Convention contre Paris "anarchiste" et Louvet, adversaire acharné de Robespierre, a rédigé le journal-affiche *La Sentinelle*, financé en 1792 par le ministre de l'Intérieur, Roland.

essence, elle est la sauvegarde du peuple... Déjà, le décret de cette révocabilité, droit éternel de tout commettant, se prononce dans tous les départements."

C'est Hébert qui commente le soir devant le conseil général l'accueil que la Convention a réservé à cette pétition. Le Girondin Boyer Fonfrède a cru trouver la parade en proposant le renouvellement total de la Convention ! Hébert précise alors le sens de la pétition : *"Nous demandions qu'on punît la Gironde, qu'on punît ceux qui ont voté contre Marat, ceux enfin qui trahissent les intérêts qui leur sont confiés, et non la convocation des assemblées primaires."*

Sur sa proposition, le conseil général décide d'expliquer à la Convention qu'il lui revient non de décréter de nouvelles élections, mais de voter l'acte d'accusation des 22.

Mai voit s'amplifier la guerre sociale et politique : pour accélérer le recrutement, la Commune défend l'impôt progressif sur les riches qui permettrait d'indemniser les familles des soldats. Hébert démontre aux modérés qu'ils ont intérêt à consentir ce sacrifice : si l'ennemi entre dans Paris, il les pillera, eux, les riches, et non pas le pauvre faubourg Antoine ! Mais sa campagne de presse incessante contre les Girondins les a apeurés ; après avoir accusé Marat, si populaire que le tribunal révolutionnaire l'a acquitté, ils choisissent imprudemment Hébert pour nouvelle cible, ce qui va accélérer leur chute.

Hébert traduit devant la commission des Douze

Entièrement composée de Girondins, cette commission a été décidée le 18 mai pour examiner les actes de la Commune afin de pouvoir la casser. Le 24 mai, elle décide l'arrestation de son substitut Hébert. Le jour même, son journal titre : *"La grande dénonciation du Père Duchesne à tous les sans-culottes des départements, au sujet des complots formés par les Brissotins, les Girondins, les Rolandins, les Buzotins, les Pétionistes et toute la foutue séquelle des complices de Capet et de Dumouriez, pour faire*

massacrer les braves Montagnards, les Jacobins, la Commune de Paris, afin de donner le coup de grâce à la liberté et de rétablir la royauté."

On peut imaginer l'effet produit sur le public populaire encore largement analphabète qui entendait crier ce titre démesurément long par les rues et par les places : l'enjeu et les contours des deux camps sur le point de s'affronter y étaient clairement dessinés.

La Commune, ayant protesté devant la Convention contre l'arrestation de son substitut *"sans délit prouvé"*, s'attire la célèbre réplique d'Isnard : *"S'il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, Paris serait anéanti et bientôt on chercherait en vain sur les berges de la Seine s'il a existé."* Le parfumeur de Grasse l'a-t-il oublié ? Le manifeste de Brunswick près d'un an plus tôt, loin de terroriser Paris, l'avait galvanisé.

Les sections se mobilisent pour obtenir la libération d'Hébert si bien que le ministre de l'Intérieur Garat conseille de renoncer à l'offensive si mal engagée.

Le 26 mai est un dimanche, jour de réception des délégations à la Convention. Avant même que soit lue l'adresse signée de 28 sections en faveur d'Hébert, Garat affirme que, d'après son enquête, jamais la Commune n'a agi illégalement ; quant à Hébert, son langage *"immoral"* est indigne d'un magistrat municipal, mais comment le poursuivre, puisque vous défendez la liberté de la presse ! Le soir même, Hébert est libéré, fêté à l'hôtel de ville, mais devant les Jacobins il demande le châtimement des Douze : *"La loi vous dit comment on doit punir un dictateur."* C'est ouvrir la porte à leur expulsion de la Convention. L'insurrection inévitable sera accomplie par d'autres que lui, mais il va en cueillir les fruits.

La lutte pour les subsistances mise en sourdine

Les journées insurrectionnelles du 31 mai et du 2 juin ont porté à la

Convention deux adresses d'orientation différente : celle du 31 mai, soutenue par les sections et la Commune, propose un large programme de défense sociale des pauvres, on y décèle l'influence des Enragés (Jacques Roux, Varlet, Claire Lacombe et ses Républicaines révolutionnaires) ; celle du 2 juin privilégie le combat politique contre la Gironde, elle a la faveur des Jacobins, des Montagnards, c'est celle qu'adopte Hébert.

Certes, il continue à invectiver les marchands, mais, durant tout l'été, il se tient en retrait sur les mesures concrètes souhaitables pour faire respecter le droit à l'existence, au bonheur, ce que les pauvres appellent "*l'égalité de jouissance*".

Le 30 juin, il conduit avec Robespierre et Collot d'Herbois la députation jacobine qui fait pression sur les Cordeliers afin qu'ils excluent Jacques Roux. Aux blanchisseuses qui "taxent" le savon, Hébert prêche "*la patience héroïque*" : la victoire à l'extérieur fera renaître le commerce et l'abondance (12) !

C'est sur son réquisitoire que la Commune vote le 1^{er} juillet la mise à l'écart de Jacques Roux : il y représentait jusque-là la très pauvre section des Gravilliers.

Il paraît absent du mouvement d'août qui exige de connaître l'état des réserves municipales de grains. Ce n'est qu'à la fin de ce mois qu'il fulmine contre "*tous les jean foutre qui accaparent les subsistances*", il faudrait les "*mettre à l'ombre*".

Les Jacobins le chargent de rédiger une adresse demandant le prompt jugement des Girondins et qu'il est prévu de porter à la Convention le 3 septembre. Mais le mouvement ouvrier des 4 et 5 septembre dévie cette initiative. Le 5, c'est Chaumette qui porte devant la Convention la revendication immédiate (du pain et, pour en avoir, l'armée révolutionnaire), tandis que la pétition jacobine soutenue par les délégués des sections exige, outre le jugement des Girondins, l'exclusion des nobles de tous les emplois publics, le châtement des traîtres grâce à un tribunal révolutionnaire qui suivrait l'armée révolutionnaire : "*Lé-gislateurs, placez la terreur à l'ordre du jour !*"

Selon l'historien J. Guilhaumou, cette journée marque le triomphe des Cordeliers et d'Hébert. C'est surtout, selon nous, le triomphe d'une conception de la terreur qui vise moins les marchands que les adversaires politiques : le *Père Duchesne* (7 septembre) salue la création de l'armée révolutionnaire de l'intérieur, qui va "*dauber (frapper) les muscadins*", donner le "*coup de grâce aux aristocrates et aux royalistes*". Les fermiers sont oubliés...

Hébert et le réseau cordelier : l'obsession de la trahison

Dès juin 1793, le ministre de la Guerre, Bouchotte, et son adjoint Vincent avaient choisi le *Père Duchesne* pour justifier auprès des armées la politique de la Convention et combattre la propagande girondine. Le ministère a souscrit 8 000 abonnements : c'est le seul journal que les soldats lisent (ou entendent) avec plaisir.

Hébert va désormais concentrer le tir sur les généraux qu'il soupçonne de trahison, sur les représentants en mission auprès des armées qu'il juge complices ou incapables.

Il dispose du réseau cordelier qui occupe largement les bureaux du ministère de la Guerre : Vincent, secrétaire général de Bouchotte, Ronsin, son adjoint en Vendée depuis mai, chargé de veiller aux fournitures de l'armée des Côtes de la Rochelle, honnête, mais qui irrite les représentants en mission par ses interventions jugées intempestives dans les opérations militaires et les questions de discipline.

Hébert obtient la tête du ci-devant comte le général Custine

Ce "ci-devant" nommé le 23 mai à la tête de l'armée du Nord désorganisée par

(12) *Affiches de la Commune* (27 juin).

la défaite et la trahison de Dumouriez entreprend de réunir dans une même brigade soldats de métier et recrues inexpérimentées. Il veut imposer une discipline à l'ancienne, interdire la lecture commentée de la presse révolutionnaire : il bloque la distribution du *Père Duchesne*, ce qui indigné ces soldats citoyens. Il écarte sans ménagement les commissaires de Bouchotte. Il a peut-être envisagé de jouer les Cromwell... Mais son protecteur Danton est écarté du Comité de salut public le 10 juillet. Le 21, sur des pièces transmises par Vincent prouvant qu'il a cherché à négocier une paix séparée avec les Prussiens, Hébert explique aux Jacobins, puis au Comité de salut public, que Custine a trahi.

Custine est arrêté le 22 juillet, exécuté le 28 août après une tenace campagne du *Père Duchesne* contre "*le général Moustache*". Premier succès d'une politique qui vise à chasser tous les nobles de l'armée et dont le ci-devant duc Biron, qui commande les armées des Côtes de la Rochelle, en Vendée, est également la victime exemplaire (13).

Dans le cas de Custine, Hébert a mis à profit la lutte de Robespierre (entré au Comité de salut public le 27 juillet) contre Danton. Mais le pragmatisme de Robespierre lui interdit de ratifier les choix simplistes de Hébert tels que l'exclusion immédiate de tous les cadres militaires nobles et la mise en jugement de tous les Girondins "appelants".

Hébert donne ses bons conseils aux soldats du général Houchard

Celui-ci est un général roturier qui doit sa promotion à la Révolution, mais il a gravi les échelons sous l'autorité de Custine. Il remporte sur les Anglais et les Hanovriens la victoire de Hondschote, qui dégage Dunkerque le 8 septembre 1793, mais, contrairement aux ordres du Comité de salut public, il ne poursuit pas l'adversaire et le 20 il est destitué. Dès le lendemain, Hébert entre en campagne contre ce "*foutu palefrenier devenu général*" qui a "*décrotté les*

bottes du général Moustache", que la république "*a tiré du fumier pour le mettre au pinacle*" ! Hébert demande à ses lecteurs de lui dénoncer ces épauletiers qui punissent pour un verre de vin de trop, "*pour une parole plus haute que l'autre*". Sagement, il leur recommande d'obéir pour tout ce qui regarde le service : "*Faites voir que les soldats républicains connaissent la discipline*", mais "*quand un butor avec son plat à barbe s'avise de venir troubler votre chambre, pour vous empêcher de chanter la Carmagnole, envoyez-le moi faire foutre ; s'il cherche à vous embêter avec ces journaux du diable et les feuillets empoisonnés que Pitt et Cobourg répandent dans les armées ; écrivez à l'instant au Père Duchesne et faites-lui connaître le nom et le grade du jean foutre qui a la patte graissée*". Prudent, il ajoute : "*Surtout, ne me dénoncez pas à tort et à travers*", mais on devine à la lecture de ce n° 291 écrit début septembre que son journal recueillait les plaintes de soldats-citoyens décidés à ne plus tolérer la discipline à la prussienne qu'admirait tant Custine !

Pour étayer l'accusation de trahison qui lui vaudra l'échafaud, le tribunal révolutionnaire rappellera que Houchard a fait carrière dans l'ombre de Custine... ce qu'avait déjà souligné Hébert.

Le châtement des grands coupables

Le procès des Girondins est son triomphe personnel, son témoignage prenant l'allure d'un réquisitoire où le respect de la vérité n'est pas toujours au rendez-vous : Brissot est un espion payé par l'Angleterre, cela assené sans autre preuve que la rumeur (il en est "*accusé par la voix publique*"). Il est responsable du massacre du Champ de Mars, car il a lu aux Jacobins un projet de "*république fédérative*" : mensonge pur et simple, puisque la pétition jacobine faisait allusion au remplacement de Louis XVI

(13) On lui reproche son indécision, mais surtout ses rapports exécrationnels avec les soldats et les commissaires cordeliers. Arrêté le 16 juillet, il sera exécuté le 31 décembre 1793.

“par tous les moyens constitutionnels”, ce qui excluait explicitement toute république, fédérative ou non ! Cette pétition trahissait plutôt l’ambition des conseillers du duc d’Orléans tels que Choderlos de Laclos, qui l’avait proposée, Brissot n’étant que porte-plume.

L’exécution des leaders girondins, justifiée politiquement par la raison d’Etat républicaine, ne pouvait être étayée par le roman sur l’or anglais finançant une “conspiration” que l’hétérogénéité du groupe rendait invraisemblable (ce que Vergniaud démontra brillamment). Il ne restait plus qu’à écourter le procès, les jurés s’affirmant “suffisamment éclairés” (14).

Le journaliste imprudent face à l’homme d’Etat Robespierre

Mais le dénonciateur dépend de la qualité de ses informateurs. Inséré dans le réseau cordelier, Hébert a repris les propos de ce Cellier qui dénonce d’un même souffle le marquis de la Poype, beau-frère du représentant Fréron, tous deux engagés sur le front du Midi, le représentant Duquesnoy envoyé près de l’armée du Nord, dont la rudesse déplaît et qui “entraverait” les opérations du général Jourdan, un de ces jeunes officiers républicains dont Robespierre propose la promotion afin d’assurer la victoire. Imprudemment, Hébert affirme que le Comité de salut public connaît ces faits, mais que sa “*tiédeur fera grand tort à la chose publique*” !

S’attaquer aux représentants en mission et aux généraux choisis par le grand Comité, c’est s’imaginer avoir la stature d’un homme d’Etat (ce que n’eut jamais Hébert). C’est mal connaître Robespierre, qui est alors la cheville ouvrière de ce grand Comité tel qu’il s’est recomposé au lendemain des journées de septembre. Robespierre fustige les calomniateurs qui “*dénoncent à tort et à travers*” et jouent la division. Ces hommes qui se laissent “égérer” par les agents de Pitt veulent-ils gouverner à la place du Comité de salut public ? Et Robespierre de conclure avec un souverain mépris :

“Vous, avides de distinction, prenez nos places, nous les quitterons sans regret.”

Ainsi étrillé, Hébert s’empressa d’abandonner ses accusations !

Compromis dans l’aventure déchristianisatrice aux côtés d’étrangers suspects ?

Hébert ne paraît pas avoir joué un rôle de premier plan dans cette dangereuse embardée de l’automne, à la différence de certains de ses amis : Cloots, partisan d’une république universelle, athée ostentatoire, a contraint l’évêque de Paris, Gobel, à se “*déprêtriser*” devant la Convention où il parut le 7 novembre coiffé du bonnet rouge... ce qui scandalisa Robespierre.

Un obscur comité central des sociétés populaires a proposé de ne plus salarier les prêtres sur fonds publics ; or ce comité central est animé par des hommes d’origine étrangère que fréquente Hébert : le banquier belge Proli, qu’on croit fils naturel du chancelier d’Autriche Kaunitz ; Pereira, d’origine portugaise, lui aussi impliqué dans l’abdication de Gobel. C’est assez pour convaincre Robespierre que cette déchristianisation forcée est non seulement une erreur politique, mais encore une manœuvre inspirée de l’étranger.

Pourtant, Hébert se contente de cultiver en toute innocence la dérision anticléricale goguenarde associée à la critique féroce du pouvoir royal. Est-il athée ? Probablement pas ; les questions métaphysiques l’indiffèrent. Il respecte Jésus, “*modèle de toute perfection*”, bon Jacobin “*fondateur de toutes les sociétés populaires*”, de surcroît “*ennemi juré des prêtres*” et qui “*serait content de voir tous les voleurs chassés du temple*”... cela dit à la mi-octobre, quand la Convention se voyait offrir pour la défense de la République l’argenterie des églises collectée

(14) Décret du 8 brumaire (29 octobre). Voir le chapitre Chaumette.

par des activistes enthousiastes ! Un anticléric, donc, non un antireligieux ; mais ses fréquentations cosmopolites ont éveillé le soupçon.

Règlements de comptes aux Jacobins : la lutte des factions

Le comportement public de chaque membre est soumis à l'examen des pairs, "le scrutin épuratoire" permet d'exclure ceux qui ont perdu la confiance du gouvernement révolutionnaire. Cloots est exclu le 12 décembre. La veille, Hébert a affronté avec succès l'épreuve, mais il a dû se défendre d'être un athée... Simple sursis ?

Ce terme péjoratif de factions traduit le refus de reconnaître l'existence de partis à l'intérieur du camp républicain, tant est grande la volonté de préserver l'unité combattante indispensable à la victoire. Or décembre voit déferler un torrent d'accusations proférées sans preuves, où l'or de Pitt joue un rôle démesuré. Si l'on s'en tient à ce qui est clairement formulé par les journalistes des deux bords, Camille Desmoulins et son *Vieux Cordelier* du côté des "Indulgents", Hébert et *le Père Duchesne* du côté des "Exagérés", il s'agit de savoir s'il faut arrêter la terreur, ouvrir les prisons, ou s'il faut au contraire arrêter de nouveaux suspects. La guerre de Vendée s'est élargie jusqu'aux confins de la Bretagne et du Maine, la victoire républicaine tarde, elle ne sera acquise que fin décembre, ce qui confère une âpreté supplémentaire à la quête de responsabilités : le représentant Philippeaux a défendu en Vendée avec le ci-devant comte de Canclaux une stratégie qu'il a opposée à celle défendue par les Cordeliers Ronsin et Rossignol ; les défaites de Torfou, de Coron ont suivi, qui est responsable ? Philippeaux accuse l'incompétence des "généraux sans-culottes" nommés par Vincent, l'indiscipline et la dépravation des volontaires parisiens...

Vincent et Ronsin sont arrêtés le 17 décembre, Vincent qui a procuré une large aisance au journaliste Hébert en souscrivant pour les armées 8 000 abon-

nements, Ronsin qui a été nommé à la tête de l'armée révolutionnaire de l'intérieur créée le 5 septembre pour mettre "*la terreur à l'ordre du jour*" selon le vœu des Cordeliers ! Hébert est donc obligé d'entrer en lice. Sans élégance ni profondeur politique, mais ses adversaires n'en usent pas davantage. Attaques *ad hominem* contre Camille le "*consultant des talons rouges*", qui fréquente et protège les aristocrates (notamment le général royaliste Dillon) depuis qu'il a épousé une femme riche, l'homme qui a vanté le courage des Girondins devant la mort ; et plaisanterie sur son nom de famille ("*le bourriquet à longues oreilles*"). Le 21 décembre, Hébert demande aux Jacobins d'exclure Desmoulins, Philippeaux et l'intrigant affairiste Fabre d'Églantine.

Camille use des mêmes procédés, lui reproche ses premières années parisiennes impécunieuses, quand il administrait des saignées pour gagner son pain ; cruel pour le journaliste qui se flatte de vivre sobrement comme son public populaire, il démontre, chiffres à l'appui, que son journal lui rapporte gros. Il évoque ses liens avec le riche banquier hollandais de Kock, qui reçoit largement ses amis dans sa luxueuse villa de Passy. Cela écrit dans le n° 5 du *Vieux Cordelier* paru le 5 janvier 1794 et vendu à 100 000 exemplaires !

Le soir de ce 5 janvier, Hébert est venu aux Jacobins avec la certitude d'obtenir l'exclusion des "philipotins" ; stupéfait, atterré, il entend Collot d'Herbois défendre Camille (peut-être pour amadouer Robespierre, qui protège encore Camille ? Collot se sait attaqué par les Lyonnais, sur qui il a fait peser une répression particulièrement lourde). Les "philipotins" ont gagné un sursis.

Après le 25 janvier, Hébert déserte les Jacobins ; a-t-il perdu ses repères ? On ne le verra plus à la Commune, il se replie sur le fief cordelier, ce qui va le conduire à l'échafaud.

La rencontre avec la crise des subsistances de février-mars 1794

Hébert a sans doute besoin de reconquérir son public populaire troublé par

les révélations du *Vieux Cordelier* sur ses rapports avec les riches banquiers, et qui affronte une nouvelle crise des subsistances. Les fermiers et les marchands refusent de vendre au prix fixé par le maximum, ils désertent les halles, les Parisiens qui en ont les moyens vont se ravitailler aux portes de Paris et paient le prix fort. C'est le moment que choisit Hébert pour reprendre ses imprécations contre les accapareurs !

Il dénonce "*les marchands qui se foutent du maximum*", les épiciers, les marchands de vin, les bouchers qui ne vendent que des abats aux "*petites pratiques*" et les cordonniers qui livrent des souliers à semelle de carton à nos "*braves défenseurs*". Il ne distingue pas entre petits et gros marchands, entre les vertueux et les fripons, il annonce "*un combat à mort*" contre tous : "*Je n'épargnerai pas plus le marchand de carottes que le plus gros négociant.*"

La terreur doit donc se poursuivre, s'élargir, mais mieux choisir ses exécuteurs. Il félicite la Convention d'avoir voté le décret du 8 ventôse prévoyant de confisquer les biens des suspects dès qu'ils auront été reconnus coupables. Encore faut-il s'entendre sur les motifs de suspicion et bien trier les hommes chargés de les repérer, puis de les juger. Il formule un espoir : "*Petit à petit, la vertu de la sainte guillotine nous délivrera de tous les mangeurs de chair humaine*", et il dresse un vaste plan d'épuration de toutes les administrations municipales (les gros fermiers n'en sont-ils pas les maîtres ?) et des comités de surveillance. Il faut doubler, tripler, les effectifs de l'armée révolutionnaire commandée par Ronsin : "*Que les têtes des affameurs du peuple tombent avec celles des traîtres et des conspirateurs.*" Vœu exprimé fin février... un mois avant son exécution.

Or le Comité de salut public n'envisage pas de combattre en bloc la classe marchande ni la riche paysannerie. Il a renoncé à faire la révolution avec les pauvres (et par conséquent, pour eux), il a bâillonné leurs porte-parole les plus exigeants, jeté en prison Jacques Roux le 5 septembre, interdit la société des républicaines révolutionnaires et les clubs de

femmes le 30 octobre, menacé et apeuré Chaumette en décembre...

Il va faire taire ce journaliste dont les colporteurs crient dans Paris : le marchand, voilà l'ennemi !

Un procès truqué frappe Hébert et les Cordeliers

Dans la nuit du 13 au 14 mars, Hébert est arrêté, ainsi que les Cordeliers Momoro, Vincent, Ronsin, et des hommes plus obscurs comme le commissaire aux accaparements Ducroquet, de la section Marat (ex-Théâtre français, celle où se trouve le club cordelier).

La décision a été préparée par les rapports de Barère et de Saint-Just prononcés les 6 et 13 mars devant la Convention. Saint-Just a dénoncé deux factions complices, celle des Indulgents et celle de l'étranger : cette dernière, qu'il appelle la faction "*hurlante*", vise Hébert et les Cordeliers, les "*Exagérés*" (15).

L'instruction bouclée en quatre jours par Fouquier-Tinville n'a pu démontrer qu'il y ait eu le moindre lien entre les débats houleux des Cordeliers ou de la section Marat et les écrits royalistes circulant aux halles : une lettre manuscrite invitait les femmes à se porter à 10 000 ou 12 000 à la Convention pour obtenir sa dissolution ("*Il vaut mieux un roi que sept cents bourreaux*"). Ni Ducroquet ni les membres du comité de surveillance de la section Marat n'en ont entendu parler.

Y a-t-il eu un projet véritable de renverser le gouvernement pour installer une régence, voire un dictateur, frayant la voie à une restauration monarchique, ainsi que l'a affirmé Saint-Just ? A-t-on envisagé de massacrer les détenus incarcérés ? Ducroquet ignore tout de cette insurrection, dans sa section on n'a discuté que des subsistances, on a proposé de demander à la Commune "*d'aviser aux malheurs du peuple en prenant des mesures vigoureuses*".

Que s'est-il dit aux Cordeliers qui puisse démontrer l'existence d'une "conjuración" contre-révolutionnaire ?

(15) Distincts des "Enragés", qui ont été éliminés à l'automne précédent avec l'aide de l'"Exagéré" Hébert.

Des paroles menaçantes, le mot insurrection prononcé à plusieurs reprises, puis retiré : Hébert ne veut qu'un "mouvement" pour obtenir la "punition" de 60 députés, Desmoulins, Bourdon de l'Oise et Philippeaux en tête ; Ronsin ne veut "punir" que ces trois-là. Momoro avait dénoncé le 22 février des "hommes usés en république, ces jambes cassées en révolution", "qui nous traitent d'exagérés parce qu'ils ne veulent plus être patriotes". Rien qui dépasse les affrontements verbaux habituels entre les deux "factions" depuis décembre !

Mais le 22 février, Hébert avait prononcé une féroce philippique contre les gens de la campagne, ces fermiers avides qui ont tout gagné à la révolution et qui refusent des vivres aux citadins : "*Que l'armée révolutionnaire s'augmente, qu'elle marche la guillotine en avant et je vous réponds de l'abondance.*" C'était la troisième fois en un mois qu'il désignait comme adversaire principal ces accapareurs que le Comité de salut public renonçait à combattre : Saint-Just a défini comme traîtres à la patrie ceux qui ont "*excité des inquiétudes à dessein afin d'empêcher l'arrivage des denrées à Paris*", et non pas les accapareurs ! Celui qui dénonce la vie chère ou la pénurie, voilà l'ennemi, et non celui qui l'organise pour en tirer profit !

Et le 4 mars, Hébert récidive : il produit devant le club le premier numéro de ce nouvel *Ami du peuple*, qui publiera des dénonciations (anonymes, pour éviter les poursuites !) contre "*les intriguants, les dominateurs, les assassins de la liberté et les accapareurs*". Dans un geste spectaculaire, Momoro recouvre d'un crêpe noir la Déclaration des droits de l'homme, elle restera voilée tant que "*la faction*" ne sera pas anéantie. Carrier, qui vient d'être rappelé de Nantes, raille ces Cordeliers qui écoutent la lecture d'un journal alors qu'il faudrait une insurrection ! Hébert, à qui Vincent et Momoro ont reproché sa pusillanimité, prend feu ; non seulement il reprend ce terrible mot d'insurrection, mais, si l'on en croit le douteux compte rendu de la *Feuille de salut public*, il aurait évoqué "*ces hommes qui se tiennent derrière la toile... qui veulent régner*", un homme

"égaré" qui a défendu Desmoulins devant les Jacobins. Les journalistes traduiront : Hébert s'en prend à Robespierre (ce qu'Hébert niera).

Il est vain de chercher à établir ce qui s'est réellement dit aux Cordeliers. L'instruction démontre que les subsistances étaient au cœur des préoccupations, celles des ménagères, celles d'un Ducroquet et celles des gouvernants. Il n'y eut point de projet insurrectionnel sérieux : il lui manquait des chefs résolus, et surtout des troupes : l'armée révolutionnaire ? Elle est dispersée, loin de Paris. Les sections ? Il n'y eut aucune tentative de concertation entre elles et la Commune resta sur la réserve. Le 24 mai 1793, elles s'étaient "*levées*" pour arracher la libération d'Hébert. En cette nuit du 13 mars, il est seul.

Un jugement significatif du nouveau cours

Tous les leaders cordeliers sont condamnés, et avec eux des militants plus humbles, comme ce Ducroquet emblématique de l'impasse égalitaire quand règne la pénurie : il a confisqué douze œufs à un "accapareur" pour les partager entre douze sans-culottes. Ces exécutions signalaient aux pauvres que le temps des espérances allait se fermer. Il n'y eut pas de protestation populaire audible : les porte-parole s'étaient tus, Jacques Roux s'est suicidé dans sa prison en février.

Le gouvernement révolutionnaire va donc pouvoir gouverner libéré de la "surveillance" des Cordeliers et de celle de la Commune bientôt épurée, domestiquée, avec à sa tête un maire nommé et non plus élu. Gouvernant sans les pauvres, il va pouvoir gouverner contre eux. Il faudra encore quelques mois pour que le nouveau rapport politique et social apparaisse clairement : Thermidor ouvrira la période de consolidation bourgeoise, celle qui ferme les Jacobins, abolit le contrôle des prix et n'envisage de défendre la Révolution qu'en guerroyant contre les armées des rois d'Europe enfin chassées du territoire de la France républicaine.

Le dialogue que Hébert imagine entre le roi et l'archevêque de Reims

“Sire, prête moi ton appui, fais dresser des échafauds, allume des bûchers pour faire respecter mon culte ; tue, égorge, massacre qui ne voudra pas croire qu'un et deux ne font qu'un, et que le Dieu de l'univers qui a tout créé, qui gouverne tout, n'obéit pas à ma voix... Je dirai au peuple, que nous aurons grand soin d'abrutir et qui languira dans l'ignorance, je soutiendrai dans la chaire du seigneur que tu ne tiens ton autorité que de Dieu seul, que tu as le droit de vie et de mort sur tes sujets, que le peuple est fait pour les rois comme le cheval pour porter le bât. Pour te rendre plus redoutable, j'annoncerai un beau matin que le père éternel m'a envoyé deux courriers de son cabinet, c'est-à-dire deux anges, pour m'apporter une petite fiole, que je nommerai la sainte Ampoule, remplie d'huile fabriquée avec les olives du paradis terrestre ; je te graisserai à la tête, à la poitrine, au bras, avec cette huile merveilleuse, et après ce tour de passe-passe, ta personne sera sacrée ; les quatre-vingt-dix-neuf moutons de la Champagne, devant lesquels je ferai un grand miracle, ouvriront le bec d'une aune et entonneront avec moi le *Domine salvum*

fac regem, qui sera répété par les badauds de Paris et de toutes les provinces du royaume. Après cette opération, tu seras l'oïnt du seigneur, tu guériras les écrouelles, le mal caduc, aussi bien que les plus grands docteurs de la faculté ; on ne pourra te regarder en face, on ne te parlera qu'à genoux ; tes enfants, soit que tu les aies faits toi-même ou qu'ils aient été fabriqués par un laquais, un palefrenier, c'est égal, eux et toute ta race seront également sacrés dans tous les siècles des siècles ; ils hériteront de la nation comme on hérite d'un champ, d'un pré. Eux seuls feront la loi et il n'y aura point de lois pour eux. Ils pourront violer les femmes et les filles, égorger le mari dans les bras de sa femme, le fils sur le sein de sa mère ; de par Dieu, tout ce qui serait un crime pour le reste des hommes sera permis au sang royal. L'ouvrier travaillera nuit et jour ; le laboureur suera sang et eau, il arrosera la terre de ses larmes pour entretenir les putains des rois et des princes, et pour engraisser leurs valets et maquereaux. — Tope, calotin ; ton roi te laisse aller. La volonté de Dieu soit faite” (1).

(1) Cité par G. Walter, p. 279.

Joseph Chalier
(1747-1793)



Repères chronologiques

1747 : naissance à Beaulard (Piémont-Sardaigne), père notaire, famille issue du Dauphiné.

Etudes à Lyon, chez les Dominicains. Représentant pendant quinze ans d'un négociant en soieries, il parcourt tout le bassin méditerranéen (Italie, royaume de Naples, Malte, Espagne, Portugal). *"Partout, j'avais vu, observé et réfléchi sur le despotisme et les abus en tout genre..."*

1790 : élu "notable" au conseil général de la Commune de Lyon, alors qu'il se trouve en Sicile. Démissionne en raison de ses activités professionnelles. Chassé de Naples et de Malte pour activisme révolutionnaire, il rentre en France, monte à Paris, où il assiste aux séances de l'Assemblée nationale et se lie à Marat et Robespierre.

1791 : élu officier municipal à Lyon. Nommé membre du Comité de surveillance de cinq membres, juge au tribunal de police correctionnelle. Dirigeant du Club central soutenant les revendications populaires des 6 000 affiliés des clubs des sections.

Accusé d'une perquisition illégale, destitué par le Directoire départemental, il est rétabli dans ses fonctions par l'Assemblée nationale (22 mai 1792). Nommé premier juge au tribunal de commerce. Son intégrité ne sera jamais mise en doute.

13 janvier 1793 : à l'origine d'une pétition réclamant la mort du roi (40 215 signatures). Fait adopter après un combat de trois jours contre le maire une adresse de la municipalité pour exiger *"le jugement de Louis le traître"*.

20 janvier : soutient les canuts qui obtiennent du maire l'adoption d'un revenu quotidien minimum.

24 janvier : la guillotine est exposée pour *"contenir les ennemis de la patrie"...*

4 février : fait décider des visites domiciliaires pour débarrasser la ville des contre-révolutionnaires (prêtres non assermentés, aristocrates...).

6 février : avec le Club central, il demande, un mois avant Paris, l'installation d'un tribunal révolutionnaire (qui n'entrera jamais en fonction).

18 février : attaque et mise à sac du Club central par 1 000 à 1 200 "brigands" et "muscadins", qui veulent se débarrasser de Chalier, qu'ils ne trouvent pas.

8 mars : après une longue bataille politique, Bertrand, un négociant ami de Chalier, est élu maire. Un Club des Jacobins se substitue au Club central.

25 mars : pour faire face aux difficultés économiques et au danger de la contre-révolution, la municipalité Bertrand-Chalier propose des mesures révolutionnaires que le Directoire du département, girondin, bloque : impôt sur les riches, mise en permanence de la guillotine, comité de surveillance, tribunal d'exception. Adresse à la Convention pour réclamer la fixation du prix maximum du grain, mesure sociale contre laquelle *"le propriétaire et l'accapareur s'élèveront ; mais les sans-culottes la scelleront de leur sang"*.

29 mai : les sections de tendance girondine et royaliste se soulèvent et prennent d'assaut l'hôtel de ville. Chalier et ses amis sont jetés en prison.

21 juin : la Convention prend leur défense, en vain.

8 juillet : le colonel Comte de Précy, royaliste affirmé, est nommé chef de l'armée lyonnaise contre-révolutionnaire.

12 juillet : la Convention requiert une armée contre la ville rebelle.

15 juillet : Chalier est condamné à mort.

16 juillet : il est exécuté. C'est le premier usage de la guillotine à Lyon.

9 octobre : la ville est prise par les armées de la Convention et soumise à la répression. Chalier est mis au rang des martyrs de la République. Bertrand est rétabli dans ses fonctions de maire. Il tombera après le 9 thermidor, et, fidèle à Chalier et à leur programme social, se ralliera aux babouvistes. Pris et fusillé le 9 octobre 1796.

La “lyonnitude” contre Chaliier

JOSEPH CHALIER (1), héros jacobin, fut livré au bourreau le 16 juillet 1793 par les bourgeois girondins, les royalistes et le clergé lyonnais insurgés contre la Convention. Il fut célébré comme un des martyrs de la République, avec le député Michel Le Peletier de Saint-Fargeau, poignardé le 20 janvier 1793 pour avoir voté la mort du roi, et Jean-Paul Marat, assassiné par Charlotte Corday le 13 juillet.

Chaliier, l’*“exagéré”* à l’origine de tout le mal qu’a pu subir la ville, serait *“le personnage le plus honni”* de l’histoire lyonnaise si l’on en croit le professeur Bruno Benoit, qui a consacré plusieurs ouvrages à en faire la démonstration, en opposant sa folie de Marat lyonnais à la *“lyonnitude”*.

La *“lyonnitude”* serait la leçon tirée de l’histoire tragique de l’année 1793, de la rébellion et de sa répression. Elle est la politique sage et modérée (2) qui convient à une cité catholique où patrons et ouvriers sont si bien liés par les mêmes intérêts que Lyon est à l’abri de la lutte des classes. Cette *“lyonnitude”* serait professée, après bien d’autres notables et édiles, par l’actuel maire de la ville, Gérard Collomb, qui veut la conduire à son terme par la constitution d’un fief féodal lyonnais dans l’Union européenne.

Le “syncrétisme socio-professionnel” lyonnais

Pour arriver à sa conclusion que Lyon, de par son histoire, depuis 1793, a

ce destin singulier, Bruno Benoit avance d’abord que la ville a disposé dans le passé, depuis le développement de l’industrie de la soie, d’une *“structure socio-professionnelle exceptionnelle, pour ne pas dire unique, que représente la Fabrique”* (p. 84).

Effectivement, de 1789 à 1834, la *“Fabrique”* de la soie était la richesse essentielle de la ville. Sur une population totale de 150 000 à 180 000 habitants, l’agglomération lyonnaise (Lyon et les communes voisines de La Guillotière, La Croix-Rousse, Vaise et Caluire [3]) comptait 105 000 ouvriers, dont 52 000 ouvriers de la soie au service des 400 ou 600 *“fabricants”* qui passent les commandes aux maîtres d’atelier, fournissent le fil et les dessins, et fixent les prix. De *“fabricants”*, ces riches bourgeois n’ont que le nom. Ils exploitent féroce­ment la force de travail, n’hésitant pas à affamer les travailleurs en

(1) Les *Cahiers du mouvement ouvrier* ont publié dans leur n° 26 (mars 2005) un extrait du livre *Mémoire ouvrière de Joseph Chaliier, chef des sans-culottes lyonnais de 1793 et de ses amis, des canuts et républicains lyonnais de 1786 à l’insurrection de 1834* (2004), édité par la fédération départementale de la Libre Pensée, 7, rue Major-Martin, 69001 Lyon, 10 euro. Franco de port.

(2) Je renvoie pour les citations essentiellement à Bruno Benoit : *La lyonnitude, dictionnaire historique et critique* (Éditions lyonnaises d’art et d’histoire, juin 2000) succédant à *L’identité politique de Lyon* (1999). D’autres références : dossier n° 19, *Aux origines de l’identité politique de Lyon*, une présentation de Bruno Benoit (Centre Pierre-Léon d’histoire économique et sociale, Institut d’études politiques de Lyon), *Dictionnaire historique de Lyon*, éditions St. Bachès (2009). Bruno Benoit a rédigé les articles politiques de ce gros ouvrage de 1 500 pages.

(3) Les communes de La Croix-Rousse, Vaise et La Guillotière étaient encore indépendantes.

les privant d'ouvrage pour imposer des salaires toujours plus misérables.

Ce qui pose problème, c'est que l'avocat de la lyonnitude prétend tirer de cette situation historique bien réelle la preuve qu'il ne faut pas parler à Lyon de lutte de classes, mais de "synchrétisme socio-professionnel".

"Si la division capital-travail existe, le fonctionnement de la Fabrique a créé un véritable synchrétisme socio-professionnel, qui marginalise la lutte des classes et met plutôt l'accent sur une collaboration de classes : les bourgeois s'enrichissent et les travailleurs tirent de leur travail de quoi vivre. Tous ont intérêt à ce que les affaires aillent bien. Certes, des contentieux existent entre les deux groupes sociaux, etc." Ce qui amènera "des révoltes comme en 1744, 1786, 1831, date de la célèbre révolte des canuts" (p. 44).

"La volonté de luttes de classes à Lyon n'a concerné qu'une minorité d'individus, ceux que j'ai appelés les Rouges, et n'a jamais vraiment eu de prise sur la majorité de la population, même ouvrière" (p. 84).

Le choix du mot "synchrétisme" n'est pas innocent, le synchrétisme étant "l'alliance de deux parties opposées contre un ennemi commun" (Dictionnaire historique Alain Rey). Quel est l'ennemi commun des pauvres canuts et des riches bourgeois ? On va le voir, ce sont les "Chalier", les "exagérés", les "Rouges".

Notre auteur fait litière de la réalité. Il ira jusqu'à nier le caractère de classe de la révolte des canuts de 1831 et, plus fort encore, la présenter, et surtout celle de 1834, comme le fait de "quelques exagérés", des héritiers de Chalier :

« Tous ces "exagérés", responsables de révoltes et autres violences collectives, ne sont qu'une minorité du monde ouvrier et du paysage politique lyonnais qui restent dans leur majorité fortement modérés depuis 1793. Quant à la révolte des canuts de 1831, il faut lui redonner son véritable sens. Elle est plus un crépuscule qu'une aube. En effet, 1831 n'est que la dernière émotion de l'histoire de la Fabrique et le "Vivre en combattant ou mourir en travaillant" n'est qu'un cri de désespoir des canuts face à un tarif trop bas, et

non un cri révolutionnaire porteur d'avènement prolétarien » (p. 52).

La lutte des classes à Lyon

En mai 1786, trois ans avant l'explosion révolutionnaire, Lyon va vivre une grève des canuts, dite "révolte des deux sous", revendication d'augmentation du prix de l'aune de tissage. Devant l'émeute, le Consulat et les "fabricants" cèdent. Mais dès que le travail reprend, c'est la répression : deux meneurs sont pendus et un arrêt du roi annule les satisfactions arrachées, au nom de la liberté du commerce.

Les travailleurs en tirent la leçon dès 1789 : lors des élections aux états généraux et de la rédaction des cahiers de doléances, les maîtres ouvriers et leurs compagnons refusent de siéger avec les "fabricants" : "la communauté des ouvriers doit être divisée et distincte des marchands". Claire affirmation de la lutte de classes : le prolétariat réclame son indépendance d'organisation.

1792-1793 : la faute à Chalier

Dès le début de la Révolution, la lutte de classes reprend de l'intensité avec les émeutes contre les octrois, qui sont détruits par les manifestants à deux reprises. Le premier échevin, Imbert-Colomès, fera appel à des régiments fidèles contre la foule, véritable tentative de coup d'Etat. Il est chassé de l'hôtel de ville et s'enfuit pour sauver sa vie.

Dans une ville comme Lyon, quand arrive l'année 1792, les conditions de vie sont devenues insupportables pour les ouvriers, victimes du chômage, de la dépréciation des assignats, de la cherté de la vie, de la spéculation sur les vivres, de l'insuffisance des approvisionnements, en particulier du blé. Qui va défendre les intérêts du peuple ?

Les Jacobins lyonnais tentent de répondre aux revendications. Ils tirent leur force et leur organisation du "Club central", dont le leader est Joseph Chalier.

Ils estiment que la Révolution doit profiter à toute la population, qu'elle ne doit pas servir à créer une nouvelle aristocratie, celle de la richesse. Dodieu, un ami de Chalier, président de la section de la Juiverie, lance le 26 août 1792 un manifeste dans lequel il exige non seulement la réquisition des stocks de blé et de farine, la fixation autoritaire des prix, mais encore un tribunal révolutionnaire.

Les Girondins de Lyon, ou "rolandistes", du nom du ministre de l'Intérieur, crient à l'anarchie. C'est la remise en question du pouvoir discrétionnaire dont dispose le bourgeois, de la sacrosainte propriété privée, de la liberté du commerce : "Tout est perdu, écrit Roland, les liens de la société dissous, le meurtre et le pillage autorisés, si un tel attentat reste impuni." Dodieu doit se cacher.

Mais la poussée des masses est puissante : les 16, 17 et 18 septembre, les citoyennes de Lyon se rendent maîtresses de la ville et contraignent, avec les partisans de Chalier, la municipalité girondine à établir le tarif des denrées de première nécessité et à organiser leur distribution.

Hidins, autre partisan de Chalier, préconise la nationalisation des produits de subsistance et s'oppose aux théories du libéralisme.

En janvier 1793, 4 000 ouvriers en soierie, avec les Chalier, signent une pétition dénonçant les abus des "fabricants" et obtiennent une augmentation de 30 %. Ils justifient leur revendication : "Ils ont été persuadés qu'une liberté indéfinie était nuisible, que la liberté devait avoir des bornes, que la liberté enfin ne devait pas permettre à une partie de la société d'égorger l'autre."

L'agitation révolutionnaire, les menaces populaires relayées par les discours de Chalier et ses fidèles qui parlent de verser le sang des "rolandins", des "aristocrates, feuillantins, égoïstes, usuriers, agitateurs et de la caste sacerdotale", plus encore les mesures sociales qu'ils préconisent — sans avoir pourtant la force ni le temps de les mettre en application — ne peuvent plus être tolérées quand Chalier et ses amis s'emparent de la mairie, en mars 1793.

Les sections des quartiers bourgeois prennent d'assaut l'hôtel de ville le 26 mai. Le maire, Bertrand, Chalier et ses lieutenants sont jetés en prison. Chalier sera mis à mort au moment même où l'insurrection lyonnaise contre la Convention choisit pour se défendre un général royaliste, le comte de Précý. La ville assiégée sera reprise au bout de trois mois et soumise à une répression révolutionnaire sévère.

Pour Bruno Benoit, "cette politique (des "Chalier" à la mairie) plaît aux plus démunis, mais exaspère le plus grand nombre, car elle remet en cause l'équilibre socio-professionnel local sur lequel repose l'économie lyonnaise et s'en prend à la religion (...). Cette année 1793, par son traumatisme et son affranchissement, est fondatrice de lyonnitude sur le plan politique. Cette année est traumatique parce qu'en 1793 il y a les morts, les violences, la guerre civile, la ruine économique, autant d'éléments qui font que la Révolution est un moment dramatique de l'histoire lyonnaise et douloureux pour sa mémoire. Cette année est aussi porteuse d'affranchissement politique parce que 1793 voit les Lyonnais s'émanciper de la tutelle parisienne, faire l'expérience d'un gouvernement local et sceller un pacte de modérantisme entre ceux qui ont participé à l'événement fondateur, le soulèvement et la défense de Lyon. 1793 est pour la lyonnitude la date de la seconde fondation de la ville, celle de la naissance politique" (p. 24, 2, 27).

Bruno Benoit semble ignorer que les "plus démunis" sont précisément "le plus grand nombre", c'est-à-dire les canuts et autres ouvriers pauvres qui sont venus au secours de la mairie assiégée le 29 mai, ont manifesté pour la libération de Chalier et sont venus le soutenir jusque dans l'enceinte du tribunal.

Le prétendu modérantisme politique des vainqueurs des Chalier va avoir recours dès la chute de Robespierre et au cours du XIX^e siècle aux plus sanglantes mesures de répression contre les "Chalier" et Jacobins et contre les canuts et républicains lors des insurrections de 1831 et 1834.

Les canuts de 1831 — et ce sera la même chose en 1834 — ont utilisé la pa-

noplie complète des armes de la lutte des classes :

- une adresse au préfet, dans laquelle ils lui demandent d'intervenir pour la négociation avec les "fabricants" d'un "tarif" garantissant le droit au travail et à la vie pour les parias que sont les canuts ;

- la manifestation de rue le 4 novembre en dépit d'arrestations pour faire plier les fabricants qui refusent toute négociation ;

- le 16 novembre, l'appel à la grève dans les ateliers ;

- la grève générale, le 21 novembre ;

- l'insurrection armée quand la 1^{re} légion de la Garde nationale composée de fabricants et de leurs commis ouvrent le feu sur un groupe de grévistes, qui descend en ville, aux cris de "Vivre en travaillant ou mourir en combattant !".

La bourgeoisie utilisera elle aussi ses armes, la répression militaire et policière. Dès que les canuts satisfaits d'avoir arraché le "tarif" que garantit la signature du préfet, reprennent paisiblement le travail, le maréchal Soult, ministre de la Guerre, accompagné du duc d'Orléans, marche sur Lyon avec 30 000 soldats.

Le roi exige que "tout soit terminé promptement et radicalement".

Casimir Périer, Premier ministre, a donné l'ordre d'interdire toute corporation ouvrière, de désarmer la population, d'annuler le "tarif" : "Il ne doit plus être rétabli."

Dix-huit mois plus tard, aura lieu la seconde insurrection ouvrière et républicaine.

Les travailleurs se sont réorganisés solidement. Les membres du "Devoir mutuel" des chefs d'atelier ont destitué leurs dirigeants modérés et conservateurs, et élu un *conseil exécutif* combatif qui décide la grève générale de la "Fabrique" pour arracher des augmentations de salaires.

Le vendredi 14 février 1834, 60 000 canuts cessent le travail. Vingt-cinq mille métiers sont arrêtés. Le nouveau préfet, Gasparin, refuse de s'entremettre et soutient vigoureusement le refus des "fabricants" de rien accorder. La grève est suspendue au bout de huit jours. Treize

meneurs — dix chefs d'atelier et trois compagnons — sont poursuivis.

Le préfet Gasparin organise provocation sur provocation. Le 9 avril, la place Saint-Jean est occupée par la masse des travailleurs quand le procès s'ouvre. Un manifestant, en réalité un agent provocateur, fait feu sur les soldats, qui répliquent, sans sommation, et couchent les premières victimes sur le sol.

Les manifestants sans armes s'enfuient de tous côtés. Le cri jaillit : "Aux armes ! Aux barricades !"

L'armée mettra six jours pour rétablir l'ordre. 642 morts, 600 blessés, 500 arrestations.

Lors du procès des insurgés, le militant républicain Lagrange, qui sera condamné à sept ans de détention criminelle, lancera à ses juges : "Nous avons rêvé la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme."

Flora Tristan (4), à Lyon, dix ans plus tard, dira son respect et son admiration pour le prolétariat lyonnais. Reçue par les canuts, elle écrira : "On se demande en les voyant si calmes comment ces gens-là ont pu faire deux révolutions et comment ils inspirent eux aussi une aussi grande crainte au pouvoir. C'est que sous cette apparence de calme, une fomentation sourde et terrible agite ces malheureux, dont l'exaltation s'augmente en proportion de la contrainte qu'ils s'imposent."

Où conduit la lyonnitude ?

L'idée de Bruno Benoit est que si la ville de Lyon qu'il a débarrassée, au moins dans sa thèse, des "Chalier" exagérés et des "Rouges", vit une unité profonde, c'est que, depuis toujours, elle communit dans son opposition à Paris et qu'elle ne peut être totalement elle-même dans une république jacobine. N'aurait-elle pas été au temps des Romains la capitale des Trois Gaules ? Son archevêque n'est-il pas "Primat des Gaules" ?

(4) Le bulletin n° 33 des *Cahiers du mouvement ouvrier* a publié, sous la signature de Christian Coudène, l'analyse de ce journal avec de riches extraits.

La ville a toujours été bridée par Paris, par la Convention en 1793, qui voudra l'anéantir, et même par Napoléon III, qui la privera de ses libertés en la plaçant sous la tutelle du préfet.

La conclusion est que Lyon, pour se développer, a besoin du fédéralisme.

Bruno Benoit se réjouit en conséquence de la régionalisation voulue par la loi Defferre de 1982 : *“Ce terme (le Fédéralisme) synonyme de particularisme a été considéré pendant longtemps comme une marque d’infamie politique, la France, depuis la Première République, étant une et indivisible. Il a acquis, après la loi Defferre de 1982, une signification décrispée dans le paysage politique français, car (...) il est porteur de modernité politique dans les rapports entre le local et le national, voire l’Europe communautaire”* (p. 36).

Et il n’a, dès lors, pas tort d’écrire dans le *Dictionnaire historique de Lyon* : *“N’est-ce pas dans la lyonnitude que réside le modèle lyonnais de politique municipale cher à Gérard Collomb !”* (p. 804).

C’est bien dans cette voie du fédéralisme que souhaite avancer Gérard Collomb, maire depuis 2001, comme il l’a exprimé dans le “Grand Projet” mis en avant lors des élections municipales de 2008, document de 224 pages dont quelques citations donneront l’orientation :

“L’affaiblissement des Etats-nations et les difficultés que rencontrent les grandes institutions intergouvernementales à résoudre les problèmes du monde rendent chaque jour plus légitime l’émergence des pouvoirs locaux” (p. 88).

« Lyon doit maintenant dépasser l’activité de lobbying pour être présente au sein des institutions européennes (...), nous serons candidat à l’adhésion au Comité des régions, nous diffuserons la “culture Europe” dans la ville, nous ouvrirons, en partenariat avec la région Rhône-Alpes, une représentation à Bruxelles” (p. 104).

Gérard Collomb voit se *“dessiner une véritable métropole sur un territoire qui va de Mâcon, au nord, à Vienne, au sud”, jusqu’à Saint-Etienne, à l’ouest, et jusqu’à Grenoble, à l’est. Il veut, comme*

Charles le Téméraire, combattant le roi centralisateur Louis XI au XVe siècle, se constituer un fief féodal.

La lyonnitude, ainsi comprise, conduit à la rupture avec la république une et indivisible, et à la liquidation des communes et des départements, l’objectif étant la *“gouvernance commune”* (p. 71), comme pour Stuttgart, ville citée en référence, parce qu’*“elle regroupe 179 communes dirigées par un exécutif élu au suffrage universel”* (p. 15).

Quand on a achevé de dévider l’orientation d’un livre comme celui de Bruno Benoit, on comprend mieux la dénonciation de Chalier et de ses partisans en 1793, dévoués à mettre la Commune au service du peuple dans le cadre de la république et de la défense de la nation. Haï, d’une même voix, par tous les historiens conservateurs lyonnais, il est *“l’anti-Lyonnais par excellence, celui qui divise au lieu de rassembler, celui qui met à bas le syncrétisme socio-professionnel, celui qui ruine la ville au lieu de la faire prospérer (...), le Mal social”*, selon la conclusion de Bruno Benoit dans l’article qu’il lui consacre dans le *Dictionnaire historique de Lyon*.

On comprend aussi que dans le même ouvrage, cet auteur présente un autre héros, Aynard Edouard (1837-1913), dont la famille s’était enrichie dans l’industrie du drap militaire et le commerce de la soie, puissant capitaliste, régent de la Banque de France à Lyon, président de la chambre de commerce, dans l’opposition au premier maire républicain de la III^e République, Antoine Gailleton, puis député catholique paternaliste, rallié à la république et même dreyfusard, un des créateurs de *“l’identité lyonnaise”* dont la pensée politique se résume dans cette formule du *Courrier de Lyon* dont il était propriétaire : *“Nous voulons un éloignement égal du fanatisme blanc et du fanatisme rouge”* (5).

“Cette soif de l’identité lyonnaise, juge Bruno Benoit, peut s’expliquer par l’histoire familiale, puisque son arrière grand-père, Claude Joseph, est mort

(5) D’après *l’Histoire de Lyon, des origines à nos jours*, de Pelletier, Rossiaud, Bayard, Cayez, Editions lyonnaises d’art et d’histoire, 2007, p. 795.

guillotiné pour avoir défendu Lyon contre la Convention (p. 91).

Ce banquier est oublié, mais, après les années d'Union sacrée de la guerre 1914-1918, Herriot, en 1919, inaugure le buste qui le représente, lourd et massif, place de la Bourse. Ce fut, dit l'*Histoire de Lyon*, "un grand moment d'unanimité lyonnais".

Il est vrai que la ville de Lyon n'a jamais donné le nom de Chalier à une rue (6). Ni au maire des "Chalier", Antoine-Marie Bertrand, pourtant fidèle à son engagement politique, puisqu'il sera fusillé comme babouviste le 9 octobre 1796. En revanche, Imbert-Collomès, royaliste, ennemi acharné de la Révolution, espion anglais, à sa rue, comme le préfet Adrien Gasparin, l'assassin des canuts et républicains en 1834 (7).

Marx devait écrire dans *La Guerre civile en France*, en 1871, presque un siècle plus tard :

"Qu'est-ce que la Commune, ce sphinx qui tracasse si fort l'entendement bourgeois ?

— Tout simplement, c'est la forme sous laquelle la classe ouvrière prend le pouvoir politique dans ses places fortes sociales, Paris et les autres centres industriels."

En 1793, Lyon était bien une "place forte sociale", la seule peut-être en France. Mais les temps n'étaient pas mûrs de la victoire sociale de la Commune.

Cependant, le rôle démocratique et révolutionnaire des communes était déjà jugé redoutable. Réuni en session à compter du 15 novembre 1791, le conseil général du département Rhône-Loire, dont la composition n'avait rien de plébéien, émettait un vœu sur la réforme des communes dont l'actualité n'échappera à personne avec les communautés de communes imposées par la ré-

gionalisation : "*Le remplacement des municipalités de commune par des municipalités de canton.*" Le rapport du procureur général reconnaissait que la création de nombreuses municipalités "*avait été utile pour le succès de la Révolution... Il s'agissait d'imprimer un mouvement rapide, et dès lors il fallait multiplier les leviers...*" Mais le morcellement communal n'avait plus que des inconvénients... il nuisait en particulier "*à la libre circulation des subsistances, à l'uniformité dans la réquisition de la force publique quand l'ordre était troublé, et même à ce respect que doivent inspirer les dépositaires de l'autorité*" (8). Ce procureur général avait compris que si la Commune avait été une arme pour abattre l'Ancien Régime, elle pourrait servir à la remise en cause de la sacro-sainte propriété privée et des autorités qui la défendent. Ce vœu, deux ans à l'avance, c'est la dénonciation de la Commune de Bertrand et Chalier. Ce n'est pas pour rien que l'Empire, la Restauration, Louis-Philippe et Napoléon III mettront les municipalités sous tutelle ou que leur destruction est à l'ordre du jour de la politique de l'Union européenne.

**Marcel Picquier,
Lyon, le 13 novembre 2010**

(6) Depuis 2001, une rue du VIII^e arrondissement de Lyon porte le nom de Joseph Chalier, mais il ne s'agit pas du révolutionnaire : "*Cette rue ne lui est pas attribuée, mais à un médecin, Joseph Chalier, né en 1882, mort en 1942, professeur à la faculté de médecine, spécialiste de physiologie et de maladies infectieuses.*"

(7) Bruno Benoit fait ce commentaire : "*Ce qui montre qu'au-delà de la répression de 1834, les élites lyonnaises apprécient ce genre de préfet qui fait respecter l'ordre et permet ainsi aux affaires de bien se porter.*"

(8) D'après Maurice Wahl, *Les premières années de la Révolution à Lyon*, Genève Megariotis Réprints, 1978, p. 448.

Couthon **(1755-1794)**



Repères chronologiques

- Né en 1755 à Orcet (Puy-de-Dôme) dans une famille de robins et de marchands.
- 1788 : début de la maladie qui le laissera infirme à vie.
- 1790 : élu au conseil municipal de Clermont, où il s'est installé comme "avocat des pauvres" ; un des fondateurs du club jacobin local.
- 1^{er} octobre 1791 : élu député de la Législative, il vote comme les Girondins.
- Automne 1791-hiver 1792 : il est pour la guerre révolutionnaire, contre le veto royal, contre les prêtres réfractaires, pour le droit au divorce.
- Septembre 1792 : massacres des prisons ; il approuve cette justice populaire contre les "traîtres".
- 25 septembre : il fait voter que la République est "*une et indivisible*".
- 12 octobre : il dénonce "*la faction*" (girondine), qu'il a d'abord soutenue dans son projet de garde départementale, mais qu'il accuse désormais de cultiver la désunion.
- 15 janvier 1793 : il vote pour la mort du roi et refuse l'appel au peuple, "*mesure lâche... désastreuse, qui conduirait la République dans un abîme de maux*".
- Décembre 1792-mars 1793 : il approuve les annexions (Savoie, Belgique, rive gauche du Rhin), qui réalisent selon lui le rêve du "*prophète abbé de Saint Pierre*".
- 31 mai : réticent devant l'insurrection, il s'y rallie le 2 juin, propose l'assignation à résidence des Girondins arrêtés.
- 23 juillet : il écrit à ses concitoyens de Clermont que leurs coffres-forts ("*leur Dieu*") conduiront les Lyonnais à se jeter dans les bras des royalistes.
- 29 août-fin septembre : il organise la résistance de son département à la rébellion lyonnaise.
- 2 octobre-3 novembre : il dirige les troupes jusqu'à obtenir la reddition de Lyon sans conditions, installe une commission militaire pour juger les rebelles pris les armes à la main, une commission de justice pour juger les autres : durant son séjour, elles ne condamneront à mort que 24 hommes.
- 12 octobre : décret de la Convention ordonnant de détruire à Lyon "*ce qui fut habité par le riche*", qu'il n'applique pas.
- Novembre : il participe à la lutte pour "défanatiser" le Puy-de-Dôme.
- 19 décembre : il dénonce l'athée Cloots comme agent du roi de Prusse.
- Janvier-mars 1794 : il soutient Robespierre et Saint-Just dans la lutte contre les Exagérés et contre les Indulgents.
- 10 juin 1794 : il défend à la Convention la loi de prairial, qui accélère l'activité du Tribunal révolutionnaire.
- 11 juillet aux Jacobins : "*Je veux partager les poignards dirigés contre Robespierre.*"
- 26 juillet : Robespierre justifie une dernière fois le gouvernement révolutionnaire, rejette les excès de la terreur sur les représentants en mission rappelés ; Couthon obtient que ce discours soit imprimé et envoyé à toutes les communes de France.
- 27 juillet : Couthon est décrété d'arrestation avec Robespierre et Saint-Just ; Robespierre refuse d'appeler à l'insurrection contre la Convention.
- 28 juillet (10 thermidor) : les robespierristes hors-la-loi sont guillotins sans jugement ; blessé, Couthon est exécuté le premier.

Un grand révolutionnaire oublié... et calomnié

ENTRÉ au Comité de salut public le 30 mai 1793, Couthon est envoyé deux mois plus tard en mission dans le Puy-de-Dôme, afin de verrouiller le Massif central menacé de basculer dans la révolte fédéraliste.

Il participe au siège de Lyon. Il est aussi le rapporteur de la terrible loi de prairial, qui ouvre la période de Grande Terreur à Paris à partir du 10 juin 1794. Il est guillotiné, avec Robespierre et Saint-Just, le 10 thermidor (28 juillet 1794). Cet homme a donc joué un rôle considérable dans ce

grand Comité de salut public, qui a sauvé la République.

Néanmoins, il n'a attiré l'attention des historiens que très tardivement.

En 1996, paraît sa première biographie sérieuse, *Couthon de l'Auvergne à la Convention, ou les métamorphoses de la Raison*.

Ce livre (1) de Martine Braconnier permet de débarrasser Couthon des légendes noires qui l'ont recouvert dès le lendemain de Thermidor.

(1) Paru aux Editions du Roure, ce livre est issu d'une thèse dirigée par Michel Vovelle.

“Sa majesté podagre (1) et paralysée”

Les “thermidoriens” qui ont renversé Robespierre, impatients de goûter aux douceurs de la vie (ce qu'autorisait désormais la victoire de Fleurus), jugèrent utile d'imputer aux seuls robespierristes la responsabilité des mesures répressives qui avaient été adoptées et exécutées de manière collective. Ils trouvèrent l'homme de la situation : rapporteur de la commission chargée d'établir un dossier à charge sur les vaincus, Courtois, un insignifiant personnage qui fut par deux

fois accusé de malversations (en 1793, puis en 1802...), fit convenablement son métier de policier aux ordres, manipulant à son gré les papiers trouvés chez Robespierre. On lui doit donc un portrait hideux de Couthon. Le corrompu lui prêtait ses propres tares et ne craignait pas d'ironiser lourdement sur sa disgrâce physique : “*Non content de la petite maison de Passy, (il) faisait préparer par ses créatures un palais superbe à Chamalières, qu'il annonçait devoir embellir avec 14 millions puisés dans nos*

(1) Podagre : atteint de la goutte aux pieds et aux mains.

trésors : Couthon fait suspendre les préparatifs d'une fête où sa majesté podagre et paralysée porteuse de deux millions devait dans son propre pays paraître au milieu de sa gloire..." "L'infâme Couthon" voulait "couler des cités entières sous les torrents de son feu grégeois", écrit encore Courtois.

Le musée Carnavalet a conservé le fauteuil roulant de Couthon, qui a perdu l'usage de ses deux jambes dès son adolescence.

Entrée en révolution

Issu d'une famille de condition modeste, il étudie le droit, s'installe à Clermont-Ferrand, se fait "l'avocat des pauvres". Son entrée en révolution passe par l'exercice de fonctions électives locales : conseiller municipal à Clermont, puis juge au tribunal de district. Il approuve la mise en vente des biens d'Eglise. Il anime le club jacobin local, qu'il préside de novembre 1790 à décembre 1791. A cette date, ayant été élu à la Législative le 1er octobre, il s'est installé à Paris chez le menuisier Duplay, qui loge aussi Robespierre. Des liens d'amitié et d'estime vont s'établir entre les deux hommes (dans une lettre du 20 août 1792, Robespierre l'appelle "mon ami"). Pourtant, ils ont divergé sur une question décisive : Couthon partage alors les illusions girondines sur l'expansion de la révolution par la guerre.

Un Girondin à l'Assemblée législative : contre les prêtres réfractaires

Lors de sa première intervention devant les députés, il les persuade d'adopter un cérémonial qui affirmera la dignité de l'Assemblée devant le roi : ils l'accueilleront chapeau en tête comme lui, on cessera de l'appeler Sire ou Majesté : "La Constitution ne veut point d'autre majesté que la majesté divine et la majesté du peuple." Débat d'étiquette que Jaurès jugeait puéril, mais qui n'était pas sans importance aux yeux des amis de La Fayette, qui annulèrent ce vote dès le lendemain.

Il déplore que le droit de veto permette au roi de s'opposer aux décisions de l'Assemblée et note lucidement en mars 1792 : "Il est impossible aux rois de se faire à l'idée d'une autre puissance que la leur." C'était souligner l'impossibilité de respecter la Constitution de 1791.

Les prêtres qui ont refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé se sont mis hors du "pacte social" et doivent donc être exclus de la nation, car ils soutiennent nécessairement la contre-révolution intérieure.

Ils sont 48 % dans le Puy-de-Dôme, Couthon peut donc mesurer la gravité de toute mesure répressive à l'encontre de ces hommes auxquels les villages sont attachés par l'habitude.

Il veut néanmoins aller plus loin que l'Assemblée : elle a voté que les réfractaires dénoncés par 20 citoyens actifs de leur canton seront "déportés" (exilés). Il préférerait qu'on les oblige à résider au chef-lieu de canton, où ils seraient surveillés et réduits à l'impuissance.

Bien avant que l'Assemblée ne vote la laïcisation de l'état civil le 20 septembre, il a plaidé pour une telle mesure : "Tout ce qui s'écarte de l'ordre spirituel doit être étranger (aux prêtres)."

Il approuve donc le décret sur le divorce "si longtemps sollicité par la raison et la philosophie".

Avec Brissot contre Robespierre

Il veut la guerre contre les émigrés et les rois européens, comme les girondins et comme la quasi-totalité des jacobins, à l'exception de Robespierre et de Marat : "(Elle) va planter l'étendard de la liberté sur les palais des rois (...), sur les châteaux des petits tyrans féodaux, sur les temples des papes et des muphtis, c'est à cette guerre sainte qu'Anarchisis Cloots (2) est venu inviter l'Assemblée nationale au nom du genre humain."

Il présume que cette guerre d'expansion révolutionnaire sera facile : les Bra-

(2) Riche jacobin prussien partisan de la république universelle du genre humain établie par droit de conquête.

bançons rêvent de devenir Français et les soldats autrichiens ont hâte de “*respirer l'air de la liberté*”.

Il chante les louanges de La Fayette, héros magnanime qui refuse de châtier les officiers traîtres (!) et efficace puisqu'il prend Namur (fausse rumeur que Couthon dément le surlendemain). A Tournai, la garnison autrichienne a fraternisé avec les nôtres, tous ont chanté le Ça ira...

Les masques tombent

La guerre avait été déclarée à la quasi-unanimité en raison d'une coalition des contraires : le roi joue la défaite militaire pour reprendre tout son pouvoir, les girondins parient sur la victoire pour consolider la Révolution. Les premières défaites appellent le vote de mesures de défense révolutionnaire, le roi oppose son veto le 11 juin au décret qui voue à la déportation les prêtres réfractaires (que les girondins identifient en bloc à des contre-révolutionnaires) et à celui qui invite 20 000 fédérés des départements à venir fêter à Paris le 14 juillet 1792.

La Fayette abandonne son armée dans les Ardennes et le 28 juin somme l'Assemblée d'anéantir “*la secte jacobite*”. Couthon dénonce alors le “*petit Cromwell français*”. Mais La Fayette n'est ni Cromwell ni Bonaparte et sa tentative de coup de force échoue en raison de l'hostilité de la reine et parce que la garde nationale parisienne n'est plus majoritairement fayettiste.

Pour Robespierre, l'heure est venue de préparer politiquement l'insurrection : ce sera le 10 août 1792. Couthon n'y a pris aucune part, car ses souffrances physiques grandissantes l'ont conduit à tenter une cure à Saint-Amand-des-Eaux à partir du 23 juillet.

Il approuve le renversement de la monarchie, mais récuse l'autorité que s'est octroyée la Commune insurrectionnelle en ces semaines décisives : il y voit une menace pour le seul pouvoir légitime, cette Assemblée qui a pourtant démontré son impuissance face à la trahison des généraux et le double jeu du roi !

En revanche, il approuve les mas-

sacres de septembre : “*le peuple exerce judiciairement sa souveraineté*” en exterminant les “*traîtres*” des prisons qui méditaient d'égorger les patriotes afin de faciliter l'entrée des Prussiens dans Paris.

L'homme de la République une et indivisible

La Convention élue au suffrage universel aborde précautionneusement la question du nouveau régime. La royauté est abolie le 21 septembre 1792, le mot de République n'apparaît que le 22 : les actes publics porteront la date de l'an I de la République. Le 25, à l'issue d'un long débat, Couthon fait voter que “*la République est une et indivisible*”. Belle pétition de principe à l'heure où ses amis girondins se déchaînent contre les élus de Paris, Robespierre, Marat, Danton, accusés de vouloir établir une dictature, accusation que Couthon encore lié aux girondins semble reprendre alors à son compte : le 22 septembre, il a proposé aux députés le serment de vouer “*une exécration égale à la royauté, à la dictature, au triumvirat, à toute espèce de puissance individuelle qui tendrait à restreindre cette souveraineté*” (celle du peuple).

Mais il comprend vite que les attaques furieuses et ressassées des Girondins contre la députation parisienne, contre la Commune, contre la ville même, menacée d'être réduite à 1/83^e d'influence, mettent en péril l'unité de la République. En moins d'un mois, sa pensée évolue avec une rapidité qui a surpris Jaurès. Il avait d'abord approuvé le projet girondin d'une garde fédérale qui défendrait la Convention contre les “*anarchistes*” parisiens, mais le 12 octobre, aux Jacobins, il reconnaît s'être trompé et dénonce fermement la “*faction*” qui veut accaparer les places : allusion au comité de constitution formé la veille, exclusivement composé de Girondins à la seule exception de Danton.

Cette garde de sûreté, loin de nouer “*un lien de fraternité entre les départe-*

ments”, mettra à la disposition des “intrigants” qui dominent la Convention une force qui pèsera sur ses délibérations, “annulera” la souveraineté du peuple et fera naître “l’aristocratie des magistrats”. Il supplie les députés de venir aux Jacobins discuter publiquement des moyens de se débarrasser de ceux “qui font tout le malheur de la République”.

A cette date, les Girondins désertent les Jacobins, préférant se concerter en comité privé chez Manon Roland.

Pour la mort du roi, contre l’appel au peuple

La Convention ayant établi la culpabilité du roi et voté sa condamnation à mort, la Gironde tente de le sauver en proposant de soumettre cette décision à la ratification par le suffrage universel ; pour Couthon, l’appel au peuple est “un attentat à la souveraineté (...), une mesure de fédéralisme, une mesure lâche, une mesure désastreuse...” qui provoquerait la guerre civile dans chaque canton.

L’insurrection redoutée, mais nécessaire

Toujours acquis à la guerre d’expansion révolutionnaire, il approuve l’annexion de la Belgique, de la rive gauche du Rhin, de la Savoie. Mais les défaites de mars 1793, la trahison de Dumouriez, le soulèvement vendéen l’obligent à envisager des mesures exceptionnelles. Non pas des mesures de contrainte économique : il est absent lorsque la Convention vote le 4 mai le contrôle du prix des grains sous la pression populaire. Il est, comme la quasi-totalité des députés, girondins et montagnards confondus, partisan de la liberté du commerce, de la concurrence raisonnable sans “accaparements”, comme il l’a rappelé aux citoyens du Loir-et-Cher qui ont arrêté les convois de blé et “taxé” ce blé (3).

Il approuve les mesures exceptionnelles de recrutement contre les Vendéens et il encourage ses concitoyens du Puy-de-Dôme à répondre à l’appel (lettre du 9 mai).

C’est devant des mesures exceptionnelles de nature politique qu’il hésite : le 15 avril, la Commune et les sections parisiennes ont demandé à la Convention l’éviction de 25 leaders girondins, et c’est en écho à cette demande qu’il écrit le 4 mai : “Si nous étions délivrés d’une vingtaine de scélérats et d’intrigants qui nous entravent sans cesse (...), la patrie serait encore sauvée.”

Mais comment s’en délivrer ? Par une destitution prononcée par la Convention ? Par la démission volontaire des députés incriminés, comme il le propose le 17 mai dans la furieuse polémique qui l’oppose à Vergniaud ? Le 7 mai, devant la Convention, il “s’affligeait” de les voir “s’opposer aux mesures révolutionnaires que les circonstances commanderont contre les révoltés” : réquisition générale de nouveaux volontaires et emprunt forcé sur les riches pour les solder (mesure votée en son absence le 20 mai).

Mais le problème majeur posé par la paralysie politique de la Convention ne sera réglé que par l’insurrection à laquelle consent Robespierre, et qui est préparée par des activistes de second rang activement secondés par le député Marat, Marat dont Couthon a tenu à se démarquer lors de la première journée révolutionnaire, celle du 31 mai : “Je ne suis ni de Marat ni de Brissot, je suis à ma conscience.” Couthon ne fera que ratifier une insurrection conduite en dehors de lui et qu’il a redoutée, car il s’agit d’une démonstration de force populaire contre la représentation légitime du peuple : le 2 juin, 80 000 gardes nationaux cernent la Convention et l’obligent à prononcer l’arrestation de 29 girondins. Cette fois, Couthon le prudent est présent, c’est lui qui propose l’assignation à leur domicile des députés décrétés d’arrestation, c’est lui qui, en dépit de l’évidence, affirme que la Convention a décrété librement ces arrestations ! “Dans un temps de révolution, les mesures qui seraient des délits politiques sous un gouvernement tranquille et bien

(3) Mission de Couthon à Blois (29 novembre 3 décembre 1792) : la “taxation” est le fruit de l’émeute, tandis que “le maximum” est un prix fixé par la loi.

établi deviennent indispensables”, avait-il écrit à ses concitoyens le 9 mai.

Dans un discours théâtral tel que les Girondins les affectionnaient, Vergniaud cria le 2 juin : “*Donnez à boire un verre de sang à Couthon, il a soif.*” C’était méconnaître ce qui devait être le secret espoir de l’Auvergnat ce jour-là : que les députés arrêtés laissent la Convention travailler sans entraves au salut de la République et qu’ils s’enferment dans le silence de la retraite politique. Mais la Gironde, aveuglée par la peur et la haine, allait soulever le pays, ce qui devait la conduire à sa perte.

Couthon face à la révolte lyonnaise

L’affrontement entre sans-culottes et “*culottes dorées*” s’est conclu à Paris par la défaite de ces derniers, le 2 juin 1793. S’ouvre une phase nouvelle de la vie politique, marquée par la difficile alliance entre les députés montagnards et le petit peuple de l’échoppe et de la boutique. Ce triomphe politique de la sans-culotterie n’était pas donné d’avance : au même moment, les notables effrayés par les revendications populaires triomphent à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, et prennent la tête de la révolte dite fédéraliste, qui, avec la Vendée, menace d’emporter la République.

Clermont-Ferrand, comme bien d’autres villes, est bouleversée par l’insurrection parisienne et certains de ses notables songent à rejoindre la rébellion lyonnaise. Dès le 23 juin, une délégation de trois robins de la ville prend contact avec Lyon, Marseille, Toulon, Bordeaux et le Cantal.

Couthon comprend que la révolte en voie de généralisation menace de disloquer cette République qu’il a fait décréter “*une et indivisible*”.

Le 26 juin, la Convention décrète que les villes rebelles ont trois jours pour se reprendre et renoncer à l’affrontement armé avec l’autorité légitime. Or les porte-parole des riches négociants lyonnais refusent le compromis proposé par le conventionnel Lindet, car ils veulent liquider ceux qui les ont effrayés en répondant à l’appel de Chalier, “*le Marat*

de Lyon”, l’orateur des pauvres, dont un tiers souffrent du marasme qui a frappé l’industrie de la soie. Les “*muscadins*” (4) qui se sont emparés de la municipalité auparavant jacobine coupent les ponts avec la Convention ; Chalier est guillotiné le 17 juillet.

Le mouvement de rébellion lancé par des républicains modérés est déjà capté par les plus farouches adversaires de la République : royalistes comme le comte de Précý, qui a pris la tête de l’armée lyonnaise, curés réfractaires nombreux dans la ville et dans le Forez voisin. Avec lucidité, Couthon analyse en ces termes l’évolution politique qui s’est rapidement produite à Lyon : “*Les marchands de Lyon (...) sont prêts (...) à reconnaître la Convention, à tout faire pourvu que leurs coffres-forts, c’est-à-dire leur Dieu, leur soit conservé (...), leur lâcheté les rendra à un régime qu’ils détestent dans le fond de l’âme (la monarchie), mais avec lequel ils marcheront par crainte...*” (5).

Dans le Puy-de-Dôme incertain, divisé, seuls les districts d’Ambert et de Thiers s’arment contre les “*muscadins*” ; de proche en proche, la France centrale va-t-elle basculer dans la lutte armée contre la Convention ? Le 25 juillet, Dubois-Crancé (6), qui doit avec Kellermann contenir les forces piémontaises avant de pouvoir attaquer Lyon rebelle, a réclamé 2 000 hommes aux Auvergnats pour compléter le blocus de la ville. Loin d’obéir à cet ordre de réquisition, le Puy-de-Dôme constitue le 29 juillet une “*force départementale*” de 500 hommes sur le modèle des autres armées fédéralistes.

Le 21 août, Couthon, Châteauneuf-Randon et Maignet sont donc envoyés en mission auprès de l’armée des Alpes, afin d’aider les généraux et les représentants déjà présents à reprendre Lyon.

(4) C’est le synonyme lyonnais des culottes dorées parisiennes ; le terme employé par Chalier et les ouvriers lyonnais dès février 1793 est repris par Dubois-Crancé, puis adopté dans toute la République.

(5) Lettre à ses concitoyens du 23 juillet.

(6) Ce général formé sous l’Ancien Régime, mais rallié à la Révolution, a été désigné comme représentant en mission auprès de l’armée des Alpes, où Kellermann tarde à battre les Piémontais.

Ils trouvent à Clermont, où ils arrivent le 29, des marchés mal approvisionnés, des citoyens peu enclins à s'enrôler dans les rangs de la guerre civile. Leur mission doit nécessairement commencer par une campagne d'explication et de mobilisation qui donne la mesure nationale de l'enjeu : ils harangent la population dans la cathédrale, puis à la société populaire (où l'affluence est telle que l'assistance déborde dans la rue) et sur toutes les places : *"Nous fîmes avec eux la farandole (...), les braves cultivateurs d'Aubière et de Beaumont (offrirent) de partir tous dans le moment même si nous l'exigions (...) et ce fut à qui s'enrôlerait le premier."*

En réalité, c'est la capture du général Nicolas près d'Ambert par le chef royaliste La Roche Néglé qui provoque le choc salutaire mis à profit par Couthon : 800 journaliers en quête de travail proposent de s'enrôler sans attendre : *"Point de journées, volons au secours de nos frères, nos besoins ne sont rien devant ceux de la patrie !"*

Et Couthon fait sonner le tocsin dans tout le département : *"Votre territoire a été envahi par les contre-révolutionnaires de Montbrison (...). Attendez-vous qu'Ambert et Thiers soient envahis ?"*

La levée en masse en Auvergne

Le 2 septembre 1793, il arrête que tous les hommes depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 50 ans devront répondre à l'ordre de réquisition de Dubois Crancé : c'est le principe de la levée en masse adopté à la Convention le 23 août. Mais comment nourrir, armer, équiper rapidement tant d'hommes, le problème crucial étant celui des subsistances ? Il rectifie son arrêté le 7 septembre, comme l'exigent *"l'intérêt de l'agriculture, les besoins mêmes de cette armée républicaine, et des subsistances des femmes, des vieillards, des infirmes, et des enfants"*.

Il exempte alors les petits cultivateurs, ceux qui exploitent seuls une ou plusieurs "charrues", afin de ne pas désorganiser totalement la production

agricole. Il exempte aussi les boulangers et les meuniers qui n'ont qu'un employé, les cordonniers, les selliers, les bourreliers, les armuriers.

Le ravitaillement des requis dépend de la bonne exécution des recensements et des réquisitions, ce qui signifie la mobilisation des sociétés populaires et des comités de subsistance pour limiter la mauvaise volonté de tous ceux qui ont quelque chose à vendre : le 8 septembre, il fixe le prix des grains sur la base d'une moyenne des 12 mois précédents, le 12 il oblige les marchands à ouvrir leurs magasins, il ordonne le 22 le recensement des grains et des visites domiciliaires, et le 25 il confie aux sociétés populaires la responsabilité de surveiller les officiers municipaux qui doivent les organiser, mais qu'on soupçonne de négligence ou de complicité avec leurs administrés toujours tentés d'arrêter les convois de vivres pour leur propres subsistance ! Les collègues de Couthon ont ordonné qu'ils seraient protégés désormais par des détachements armés.

Le 22 septembre 1793, Couthon a menacé du tribunal révolutionnaire les fraudeurs, ceux qui accaparent, qui cachent les marchandises pour les vendre de gré à gré au plus haut prix. Très prudemment, il s'achemine vers une économie contrôlée au bénéfice de la défense de la République.

Le 17 septembre 1793, il charge le Comité de salut public de Thiers de pourvoir à la fabrication de baïonnettes et de sabres : la manufacture de Thiers installée dans une église désaffectée sera l'une des plus importantes de la nation.

Avec ses collègues, il accorde une attention particulière au moral des recrues : 50 livres de secours seront versées à leurs familles (arrêté du 3 septembre), somme redoublée par arrêté du 10 octobre (*"les citoyens du Puy-de-Dôme qui ont marché contre les rebelles de Lyon (...) ont abandonné leurs semailles et leurs vendanges"*), on dédommagera les familles des plus démunis. Les trois représentants établissent des relais de poste toutes les trois lieues entre Clermont, Ambert, Thiers et Lyon, afin d'établir une communication constante entre eux-mêmes, les requis et leurs fa-

milles, car un soldat est un citoyen qui a le droit de formuler des plaintes, d'être tenu informé : il s'agit de canaliser les angoisses des requis et d'élever leur conscience républicaine.

Fraternité républicaine, mais vigilance à l'égard des adversaires : dès leur arrivée à Clermont, les trois représentants ont ordonné l'arrestation de 25 personnes suspectes de sympathies fédéralistes ou qui ont entravé les réquisitions. Mais Couthon n'a ordonné aucune exécution lors de sa mission dans le Puy-de-Dôme.

Couthon à Lyon

La ville bombardée à boulets rouges, et qui souffre de la disette occasionnée par le blocus, résiste toujours, et ce siège qui s'éternise inspire la colère et le soupçon au Comité de salut public, qui, le 1^{er} octobre, retire Dubois Crancé et charge Couthon d'appliquer à Lyon la tactique de *"vive force"*, ce qui revient à désavouer la tactique du siège pratiquée jusque-là.

Couthon, frappé de la dispersion des états-majors, réunit tous les généraux et les représentants en mission à Sainte-Foy le 3 octobre 1793. Ainsi dirigée par un commandement unifié et qui répond aux attentes d'une mobilisation citoyenne ardente mais limitée dans le temps (le cultivateur comme l'artisan a hâte de reprendre son travail), l'armée républicaine attaque le 8 octobre, pénètre dans Lyon le 9.

Le 10 octobre 1793, Couthon exige la reddition sans conditions : les armes seront livrées, le maire et les officiers municipaux jacobins destitués par les muscadins reprendront leurs fonctions, une commission militaire jugera les rebelles pris les armes à la main, une commission de justice populaire jugera les autres rebelles (arrêtés des 10, 11 et 12 octobre). Ces deux commissions fonctionnèrent jusqu'au 9 décembre : la première fit 106 victimes (pour 176 jugements), dont tous les adjoints du comte de Précý, qui seul avait pu s'échapper, la seconde en fit 79, dont le juge qui avait fait condamner Chalier.

Les fusillades collectives aux Terreaux, qui firent tant impression, sont le

fait de la commission révolutionnaire extraordinaire présidée par Parein : elle siégea du 30 novembre jusqu'au 6 avril 1794 et fit 1 684 victimes, mais Couthon est reparti le 3 novembre 1793, laissant la place à Collot d'Herbois et à Fouché (qui joueront un rôle décisif dans la chute des robespierristes).

Durant le séjour de Couthon à Lyon, il n'y eut que 24 condamnations à mort frappant 22 officiers et deux chefs royalistes.

"Couthon eut tous les courages, excepté celui de verser le sang à Lyon" : ce jugement de Jaurès a été vérifié par la recherche historique.

Un décret qu'ignora Couthon

Le célèbre décret adopté par la Convention le 12 octobre 1793 à la demande de Barère (*"Lyon fit la guerre à la République, Lyon n'est plus"*) mérite d'être analysé soigneusement, tant dans son libellé que dans son application par Couthon.

Jaurès a fait remarquer qu'il ne s'agissait nullement de détruire la seconde ville du pays, puisque le texte éparagnait *"la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie (c'est-à-dire tous les ateliers familiaux où les canuts tissaient la soie avec leur famille, quel qu'ait été leur choix politique !), les monuments consacrés à l'humanité (les hôpitaux) et à l'instruction"*.

"Lyon n'est plus" n'était qu'une formule de style destinée à figurer sur un obélisque de type mémoriel...

"Tout ce qui fut habité par le riche sera détruit." Couthon n'a pu totalement ignorer cette partie de l'arrêté.

Il doit donner un signe d'obéissance à la loi, mais aussi satisfaire sur le plan symbolique la haine des pauvres à l'égard d'une classe négociante plus arrogante ici qu'ailleurs.

Il frappe donc de son marteau d'argent une seule des belles demeures patriennes de la place Bellecour en prononçant cette parole théâtrale qui révèle

peut-être une gêne inconsciente : “*Je te condamne à être démolie au nom de la loi*” (7). Plus sérieusement, les représentants (dont Couthon) ont décidé le 11 octobre de faire abattre les fortifications de la ville, dont la forteresse de Pierre Scize, qui dominait la vallée de la Saône en direction de Paris.

“Une vapeur qui épaissit les idées”

Le 20 octobre, il exprime à Saint-Just le souhait d’être affecté à une autre mission, tant le peuple d’ici lui semble fort au-dessous du peuple parisien et même de celui du Puy-de-Dôme ! Il a fallu lui apprendre “*l’alphabet*” de la révolution, que “*la déclaration des droits existait et qu’elle n’était pas une chimère... On est stupide ici par tempérament.*”

Les brouillards des deux fleuves en sont la cause...

Profonde incompréhension de ce prolétariat lyonnais qui s’est engagé dans le combat pour de meilleures rémunérations dès 1787, mais que la ruine de son activité liée à la présence de l’aristocratie a partiellement démoralisé ?

Ou sentiment de son impuissance à canaliser une fureur punitive dont il pressent la violence et que mettront en scène ses successeurs Collot d’Herbois et Fouché ?

Il obtient son rappel le 30 octobre et quitte Lyon le 3 novembre pour Paris.

La marche imprévue de la Raison

Comme la plupart des montagnards, il estime que le culte de l’Etre suprême n’a besoin ni de clergé ni d’églises, mais que la croyance aux miracles, à l’intercession des saints relève de la superstition ; il veut déraciner le “fanatisme” au moyen d’une pédagogie populaire, républicaine, fondée sur la persuasion, non sur la contrainte.

Néanmoins, son action dans le Puy-de-Dôme en novembre 1793 menée avec son collègue Maignet l’a conduit à ordonner (à cautionner ?) une déchristianisation forcée, peut-être inspirée de

l’exemple de Fouché sévissant dans l’Allier et la Nièvre ou dictée par des activistes locaux ; ce faisant, il a pris le risque de froisser des croyances populaires enracinées depuis des siècles et de priver la République du soutien populaire qui lui était indispensable.

L’Etre suprême selon Couthon

A première vue, cette divinité n’a rien d’original : simple silhouette en préambule de la Constitution de juin 1793, mais destinée à prouver que la France révolutionnaire n’est pas antireligieuse comme il l’affirme le 25 juin 1793 (“*On ne nous accusera plus d’athéisme*”), c’est le créateur de l’univers, le Grand Architecte des francs-maçons (8).

Cette Providence veille particulièrement sur la marche de la Révolution, non seulement elle aide les révolutionnaires à prendre les décisions qui s’imposent, mais elle supprime leurs adversaires en temps voulu :

“*Un jour plus calme et plus pur éclaire notre monde politique depuis que la Providence, qui a toujours mieux servi la Révolution que les hommes, a rappelé Léopold, un de nos plus cruels ennemis*” (discours du 15 mars 1792, allusion à la mort de Léopold survenue le 1er mars, l’empereur étant supposé être le plus dangereux adversaire de la France révolutionnaire).

Elle provoque la tempête qui jette sur nos côtes les bateaux anglais chargés d’approvisionnements (“*C’est évidemment la Providence qui produit ces miracles*”, discours du 25 janvier 1794). Elle fait briller le soleil le 30 décembre 1793 jour choisi pour fêter la reprise de Toulon.

Simple artifice de style destinés à entretenir la confiance du peuple dans l’issue de la lutte révolutionnaire ? Concession à une mentalité religieuse dont il a pu mesurer l’enracinement ?

(7) Selon l’historien lyonnais M. Moissonnier, le quartier de la Croizette, où se trouvait la place Bellecour, comprenait 42 % de gens riches et seulement 6,8 % de tisseurs.

(8) Couthon avait adhéré dès 1778 à la loge Saint Maurice, l’une des quatre loges de Clermont.

Comment “défanatiser” le Puy-de-Dôme

Tel est l’objectif de la “cure révolutionnaire” entreprise en novembre 1793 avec Maignet au retour de Lyon. Il ne s’agit pas d’un combat strictement anti-religieux, mais aussi (et d’abord ?) d’un combat politique, les prêtres réfractaires étant soupçonnés de fournir à la contre-révolution son armature morale la plus solide : en mars 1793, ils ont encouragé Vollore dans le district de Thiers et Servant dans le district de Montaigut à refuser les hommes demandés dans le cadre de la levée des 300 000 hommes (9). Et la Vendée est toujours invaincue...

Les arrêtés pris entre le 8 novembre et le 28 novembre par Maignet et Couthon illustrent leur volonté commune d’éradiquer le catholicisme : le 8 novembre, à Ambert, Couthon décide de faire imprimer en 4 000 exemplaires, pour les diffuser dans toutes les communes du département, un pamphlet anticlérical (dont il n’est pas l’auteur) qui s’inscrit dans cette veine voltairienne chère à tous les déchristianisateurs, une Litanie des saints convertis en monnaie chantée sur l’air Hymne à la liberté. La Litanie renvoie au décret du 10 septembre 1792, qui avait ordonné la fonte de l’argenterie des églises afin de payer en monnaie métallique les armes et les métaux achetés aux étrangers qui refusaient l’assignat. Cette mesure inspirée par la conjoncture militaire prenait une nouvelle couleur dans le contexte dramatique de l’an II : non seulement parce que des activistes armés vont veiller à son application stricte, mais aussi parce que les paroles de dérision antichrétienne qui l’accompagnent attaquent de front le respect dû aux saints honorés par l’Église catholique romaine.

Et pour que tout soit clair, Couthon, de passage à Issoire, ordonne le 17 novembre la destruction de 200 statues de saints, puis, le 28 novembre, il charge la municipalité de Riom de rassembler toutes les statues de bois en recourant à la force armée si nécessaire afin d’en faire “publiquement un autodafé à la raison et à la philosophie”. Ici, l’argu-

ment de la défense patriotique compte moins que la volonté de faire table rase de la superstition.

La Raison hésitante, entre persuasion et contrainte

Couthon, homme de culture et tempérament conciliant, compte sur le pouvoir éclairant de l’expérience scientifique pour dessiller les yeux du petit peuple abusé. Il combat donc le culte du “*précieux sang*” organisé autour de la relique détenue par l’église de Saint-Cerneuf, à Billom ; l’ampoule qui est censée contenir un peu du sang du Christ est confiée au médecin Clédières, qui identifie des gouttes de térébenthine. Le comité de surveillance mit à profit cette analyse pour organiser une cérémonie de dénonciation des prêtres imposteurs.

L’arrêté dit de “*dépouillement des églises*” pris le 14 novembre 1793, quatre jours après que la commune de Paris eut célébré la Raison dans la ci-devant Notre-Dame, définit une politique globale dans laquelle Martine Braconnier voit une étape vers la séparation des Églises et de l’État.

— Les évêques, curés et vicaires doivent renoncer à leurs titres sous peine d’être traités en suspects ; ils perdront leur statut de fonctionnaires salariés par l’État, ils ne toucheront plus à titre transitoire qu’une pension viagère jusqu’à ce que la Convention ait statué. Solution bâtarde qui trahit l’indécision, la difficulté de trancher entre la politique suivie jusqu’alors (une Église régénérée par l’élection et rémunérée par l’État) et celle qu’envisage au même moment la Commune de Paris, et qui sera la solution de l’avenir : suppression de tout budget des cultes, les fidèles de chaque confession prenant seuls en charge les frais d’entretien des clercs et des bâtiments (10).

(9) Philippe Bourdin, *Naissance et évolution des comités de surveillance du Puy-de-Dôme*, Rives méditerranéennes, 2004.

(10) Jean-Marc Schiappa a fait au colloque organisé par l’IRELP en juin 2009 une communication stimulante à ce sujet : le poids du passé ren-

— Les métaux tels que cuivre, fer, plomb, et les ornements précieux seront collectés.

— *“Les cloches seront descendues et transportées au chef-lieu du département pour être transformées en canons.”* On ne quitte donc pas le terrain de la défense nationale déjà exploité en septembre 1792 par la Législative soumise à la pression de la Commune de Paris. En conséquence, le tambour municipal remplacera le tocsin.

Plus surprenant est l'ordre de raser les clochers que Fouché donne lui aussi dans la Nièvre et Albitte dans l'Ain au nom de l'égalité républicaine prétendument offensée par ces constructions dominatrices... Cet article paraît avoir été peu appliqué ici : neuf clochers seulement ont été endommagés dans le district de Clermont.

— L'Eglise achève de perdre sa fonction enseignante traditionnelle ; celle-ci incombera aux sociétés populaires, qui entreprendront l'instruction civique des campagnes chaque decadi.

Des funérailles républicaines

Pour parfaire cette législation anti-chrétienne, Maignet et Couthon légifèrent sur les funérailles : l'arrêté du 27 novembre 1793 en confie l'ordonnement aux officiers municipaux, seuls autorisés à figurer dans les cortèges funéraires, tout rituel religieux en étant banni. *“Le mode des funérailles (...) sera entièrement dégagé de toutes cérémonies qui pourraient rappeler l'idée de quelques cultes.”* Un drapeau tricolore recouvrira le corps du défunt, que l'on portera dans un cimetière rebaptisé champ du repos, situé à l'écart des lieux habités par souci d'hygiène. Cette législation funéraire diffère quelque peu de celle inventée par Fouché à Nevers le 10 octobre : la fameuse inscription *“la mort est un sommeil éternel”* est absente du champ du repos, le drapeau tricolore ne porte pas l'effigie du sommeil qui brave la croyance en l'immortalité. Le déiste Couthon garde donc ses distances avec l'athée Fouché.

Ni Couthon ni Fouché ne conçoivent la séparation du spirituel et du politique, ce que nous nommons laïcité, laquelle retire à l'Etat le droit d'imposer une métaphysique et n'exclut aucun rituel pourvu qu'il ne trouble pas l'ordre public.

L'arrêté troubla les consciences malgré son appareil républicain, la commune de Clermont attendra le 5 mars 1794 pour faire fabriquer ce drapeau tricolore !

Couthon n'est pas encore arrivé dans le Puy-de-Dôme quand le curé constitutionnel Chirac remet le premier ses lettres de prêtrise en prononçant devant le conseil général de la commune de Clermont le 4 novembre le discours d'auto-flagellation qu'on attend de lui, discours dont le caractère contraint n'échappait à personne et déshonorait non pas seulement celui qui le prononçait, mais aussi celui qui l'imposait.

Le Puy-de-Dôme semble avoir connu un nombre modeste de déprêtrisations (100, à comparer avec les 500 du Forez et du Lyonnais)...

La destruction des statues soulève *“une effervescence générale”* dans les districts de Besse, d'Ambert et de Clermont, les commissaires agressés à coups de pierres exigent d'être protégés par des détachements de gardes nationaux.

Il est probable que Couthon a accueilli avec soulagement le coup d'arrêt porté par Robespierre à la déchristianisation imposée d'en haut et la prudente circulaire adressée le 24 décembre 1793 aux représentants en mission : *“Lorsqu'il s'agit d'opinions religieuses, la violence aigrit sans convaincre.”* Son tempérament conciliant, ses liens avec ses électeurs l'ont convaincu que la politique brutale conduite dans le Forez par Javogues mène à l'impasse.

Les fêtes civiques

Malgré des souffrances physiques croissantes, Couthon participa à sept fêtes de ce type destinées à consolider l'adhésion à la République, la dernière étant la fête de l'Être suprême à Paris, en mai 1794, dont une fête en l'honneur du

dait inconcevable à cette date le principe de la séparation, qui ne triomphera qu'en 1905.

martyr de Lyon Chalier, donnée à Clermont le 19 novembre 1793 : fête républicaine, puisqu'elle célèbre la victoire sur Lyon rebelle, mais aussi fête antichrétienne au cours de laquelle Couthon (rebaptisé Aristide par la société populaire) lit son arrêté sur le dépouillement des églises... Fête de la fraternité aussi : Couthon annonce que "*les riches égoïstes*" de Clermont seront taxés de 12 000 livres ; le 25 novembre, le département sera taxé de 1 200 000 livres destinées à développer l'instruction publique et à aider les indigents. C'était une anticipation de la loi sur la bienfaisance nationale que défendra Barère le 11 mai 1794.

La fin de l'alliance entre Montagnards et sans-culottes (mars-avril 1794)

Fin décembre 1793, la situation catastrophique qui a justifié l'adoption de mesures exceptionnelles paraît se rétablir : la Vendée est écrasée à Savenay, Toulon reprise, de premières victoires aux frontières prouvent l'efficacité nouvelle des armées républicaines. Néanmoins, la Terreur, loin de s'affaiblir, paraît s'emballer et frappe certes des "*députés d'affaires*" corrompus, mais aussi ceux qui se sont rendus populaires en dénonçant les accapareurs et les généraux aristocrates, Hébert, Vincent, Ronsin exécutés le 24 mars 1794 comme "*exagérés*" complices de l'étranger, puis les "*Indulgents*", qui demandaient la négociation d'une paix de compromis et l'arrêt de la Terreur, Danton, Camille Desmoulins, exécutés le 5 avril 1794, enfin le procureur de la Commune de Paris, Chaumette, exécuté le 13 avril.

Frapper Hébert, Vincent, Chaumette, c'est prendre le risque de s'aliéner les sans-culottes, qui ont permis aux montagnards de sauver la République ; frapper Danton, Desmoulins, c'est rompre avec les grandes figures des premières heures de la Révolution. Ces grands procès expéditifs dans lesquels sont "amalgamés" des hommes aux parcours politiques très

différents, accusés sans preuves d'avoir touché "*l'or de Pitt*" ou d'avoir servi les intérêts de la Prusse, de l'Autriche ou de l'Angleterre, glacent les énergies, selon l'expression de Saint-Just. Parallèlement, le contrôle des prix est desserré, les commissaires aux accaparements et l'armée révolutionnaire de l'intérieur, qui ont aidé à imposer aux marchands le respect du contrôle des prix, sont supprimés. La bourgeoisie négociante respire, sans pour autant se rallier aux montagnards.

La Raison égarée sur les chemins incertains de la vertu

Dans cette lutte contre les "factions", Robespierre a disposé du soutien indéfectible de Couthon. L'homme probe et frugal ne pouvait qu'approuver le procès fait aux députés corrompus ; mais il paraît avoir accepté sans hésiter les allégations hasardeuses avancées par Robespierre et Saint-Just pour justifier l'exécution des exagérés, puis des indulgents.

Dès le 19 décembre, il a dénoncé Cloutz comme agent du roi de Prusse.

Le 14 janvier, il définit la démocratie comme un "*état populaire*" ayant un "*gouvernement vertueux par essence, car la vertu aime toujours à habiter parmi le peuple*", ce qui est répéter la pétition de principe de Rousseau. Mais lorsque l'agitation populaire contre la vie chère grandit en mars-avril, il la condamne au nom de la vertu : à la section Bonne-Nouvelle venue réclamer le 15 mars à la Convention des mesures contre "*l'aristocratie mercantile*", Robespierre répond qu'il faut d'abord combattre la conspiration des Exagérés et Couthon lui emboîte le pas : "*La frugalité et les mœurs (...) qui forment les vertus principales des Républiques ne sont pas assez à l'ordre du jour.*" Et il accuse les Exagérés de servir les agents de l'étranger en attisant la colère contre les marchands.

Il a cru que les Exagérés voulaient renverser le Comité de salut public. Vincent et Ronsin ayant demandé que les

débats de leur procès soient rendus publics, il combat cette requête aux Jacobins avec un argument misérable, mais significatif : il ne faut pas permettre à ces “*conspirateurs*” de se sauver en se rendant “*intéressants*”. Ce qui est reconnaître à demi-mots que le peuple ne considère pas les accusés comme des “*agents de l'étranger*” et que le couplet sur la vertu frugale au lieu et place de mesures concrètes contre les marchands est inopérant !

Il a cru comme Robespierre et Saint-Just que la centralisation des mesures répressives à Paris permettrait aux Comité de salut public et Comité de sûreté générale de mieux contrôler l'usage de la Terreur, de l'enlever aux tribunaux des départements soupçonnés d'obéir à des passions particulières, fureurs vengeresses ou intérêts privés : c'est pourquoi il défend la loi du 22 prairial (10 juin 1794), qui ouvre la période de la Grande Terreur à Paris. Comment l'homme qui s'est refusé à exercer une répression de masse à Lyon en vient-il à assumer cette responsabilité ? Choix qu'il va payer de sa vie le 9 thermidor.

La loi du 22 prairial

Elle est votée deux jours après la Fête de l'Être suprême au cours de laquelle Robespierre a brûlé la statue de l'athéisme. Donnant à la croyance en l'Être suprême et à l'immortalité de l'âme la valeur d'un principe politique fondateur, elle veut lier de manière indissoluble République et vertu. Mais comment justifier au nom de la vertu la suppression de toutes les garanties accordées en matière judiciaire sur lesquelles s'étaient accordés les philosophes, puis les Constituants ?

La loi de prairial a été voulue par Robespierre, rédigée et défendue à la Convention par Couthon, qui la présenta comme une loi de guerre : respecter les formes judiciaires au nom des droits de l'accusé entraînait une lenteur inévitable, cela convenait au temps de paix pour juger de crimes ordinaires, mais cela était à proscrire quand il y allait du salut du peuple : “*La République attaquée (...) doit frapper avec la rapidité de la fou-*

dre, le délai pour punir les ennemis ne doit être que le temps de les reconnaître ; il s'agit moins de les punir que de les anéantir.”

Ce faisant, il s'inscrit dans la continuité de la politique définie depuis septembre-octobre 1793, et qui a été justifiée par le danger exceptionnel. Est-ce toujours le cas en juin ? Le Comité de salut public le croit, car au printemps les Austro-Prussiens ont remporté plusieurs succès sur la frontière du nord et il ne peut deviner que deux semaines plus tard la victoire de Fleurus du 26 juin 1794 justifiera a posteriori la politique de terreur exercée au nom du salut public tout en donnant plus de poids aux indulgents...

Quant à la situation intérieure, rien ne permet d'affirmer qu'elle soit stabilisée : le royaliste Admirat vient de blesser Collot d'Herbois, Cécile Renaut, munie de deux petits couteaux, a tenté de pénétrer chez les Duplay pour tuer “*le tyran*” Robespierre... Le Comité de salut public, qui a préparé la loi de prairial (sans se concerter avec le comité de sûreté générale à qui incombait la direction de la terreur), a-t-il manqué de sang-froid, comme l'affirma l'historien Georges Lefebvre ? Mais leur passé atteste que ni Robespierre ni Couthon ne manquaient de courage.

La promesse de ventôse trahie

Comment reconnaître un ennemi du peuple ? L'article VI en donne une définition longue et vague : celui qui a voulu “*avilir ou dissoudre la Convention et le gouvernement révolutionnaire dont elle est le centre*”, celui qui a trahi la République en défendant mal ses places ou ses ports, en prévariquant dans l'approvisionnement de ses armées, celui qui persécute les patriotes, qui inspire le découragement, répand de fausses nouvelles, qui “*abuse des principes de la Révolution (...) par des applications fausses et perfides*”, celui qui aura “*égaré l'opinion*”, “*dépravé les mœurs*”... Cette allusion aux mœurs inquiéta les amis de Danton, qui demandèrent l'ajournement du vote. Robespierre refusa.

On retire à l'accusé le droit d'être interrogé au préalable, le droit d'avoir un avocat, les jurés nommés par les deux grands comités, donc présumés "*éclairés par l'amour de la patrie*", se détermineront sur des preuves matérielles, testimoniales ou morales ; la présence de ces preuves matérielles ou morales dispense de solliciter des témoins.

Le grand historien Mathiez a voulu défendre cette loi en la rattachant aux décrets de ventôse. Saint-Just avait rêvé de chasser la pauvreté de la République et fait voter le principe de la confiscation des biens des suspects au profit des indigents, dont la liste serait établie par les communes. Vaste programme d'expropriation qui impliquait que soient établies les listes de coupables triés parmi les suspects. Six commissions populaires avaient été prévues pour ce faire, dont deux seulement ont vu le jour. Signe d'une sourde opposition gouvernementale à ce programme et qui ne sera pas réduite par la création de ce nouveau tribunal révolutionnaire.

Un seul choix : l'acquiescement ou la mort. La machine judiciaire s'emballa (sans que la distribution des biens s'en accélère pour autant). Entre le 9 mars 1793 (date de sa création) et le 10 juin 1794, le tribunal révolutionnaire de Paris a prononcé 1 251 condamnations à mort, du 11 juin au 28 juillet 1794 (8 thermidor) le tribunal réorganisé en prononcera 1 376.

La procédure ainsi accélérée ne suscite sur le moment aucune critique à la Convention. Un seul point fut soulevé par deux dantonistes, ce qui illustre la méfiance grandissante d'une partie des montagnards à l'égard des robespierristes : ils firent préciser que seule la Convention aurait le droit de traduire devant le tribunal révolutionnaire l'un de ses membres. Ajout que Robespierre et Couthon firent révoquer le jour suivant au nom de l'unité de vues qui, selon eux, régnait entre la Convention et les comités de gouvernement, seuls les "*méchants*" pouvant en douter. Le moralisme l'emportait sur le débat politique...

Y avait-il une politique de rechange à l'heure où la victoire de Fleurus ôtait sa légitimité à la Terreur ? Le tribunal révo-

lutionnaire envoyait à la guillotine des "fourrées" hétéroclites sans nul profit pour la vertu. Robespierre en est tragiquement conscient, qui déclare aux Jacobins le 11 juillet : "*Il faut arrêter l'effusion du sang humain versé par le crime.*" Et Couthon exprime en termes exacts la solitude dans laquelle son ami exerce désormais le pouvoir : "*Un homme pur s'élève contre les fripons, il est traité de scélérat par les uns (...), d'homme sanguinaire par les autres.*" Puis, il annonce leur destin commun : "*Je veux partager les poignards dirigés contre Robespierre.*"

La mort affrontée

Il ne reste plus aux robespierristes qu'à assumer une mort glorieuse devant la postérité. Une coalition hétéroclite leur ôte la possibilité de reconquérir la majorité à la Convention : représentants en mission rappelés pour leurs excès terroristes ou leur corruption (Fouché, Tallien, Fréron), timides tenaillés par la peur ou jouisseurs ayant hâte de goûter aux fruits de la paix civile et de clore la Terreur. Le 8 thermidor (26 juillet), Robespierre et Couthon remportent une dernière victoire oratoire, une nouvelle fois Robespierre justifie le maintien du gouvernement révolutionnaire, rejetant sur ses adversaires les excès de la Terreur tout en commettant l'erreur de ne pas les nommer, ce qui soude toutes les peurs contre lui. Couthon obtient de la Convention que ce discours soit imprimé et envoyé à toutes les communes de France : espère-t-il prendre le peuple souverain pour arbitre du conflit ? Cambon fait rapporter ce vote, et dès lors Couthon sait la partie perdue ; il n'oppose que dédain et ironie à ses adversaires, Billaud, puis Fréron.

Le 9 thermidor (27 juillet), la tactique d'obstruction joue à plein et Robespierre, Couthon et Saint-Just sont décréés d'arrestation.

La Commune appelle à l'insurrection, 16 sections sur 48 répondent à l'appel, puis se dispersent faute de recevoir une consigne d'action d'un Robespierre paralysé par sa propre conception de la légitimité politique : seule la Convention a

le droit de parler au nom du peuple. Elle vient de les décréter hors-la-loi. Lui et son jeune frère tentent de se suicider. Couthon, blessé, est guillotiné le premier le 10 thermidor. Tous ont été condamnés

sans jugement. Ce procès ne fut jamais plaidé, reconnu le modéré Cambacérés devant son maître Napoléon.

Nicole Perron

Rapport sur le Tribunal révolutionnaire (10 juin 1794)

“Une révolution comme la nôtre n’est qu’une succession rapide de conspirations, parce qu’elle est la guerre de la tyrannie contre la liberté ; du crime contre la vertu : il n’est pas question de donner quelques exemples, mais d’exterminer les implacables satellites de la tyrannie ou de périr avec la République. L’indulgence envers eux est atroce, la clémence est parricide ; celui qui veut subordonner le salut public aux préjugés du palais, aux inversions des jurisconsultes, est un insensé ou un scélérat, qui veut tuer juridiquement la patrie et l’humanité.

Si l’on veut avoir un gouvernement raisonnable, si l’on veut terminer les crises de la Révolution, il est temps de porter dans toutes les parties de l’administration civile et politique cette justesse d’esprit qui met chaque principe à sa place et qui prévient cette confusion éternelle des idées, la source la plus féconde de nos erreurs. Je ne citerai qu’un exemple analogue au sujet même que je traite. Sous l’ancien despotisme, la philosophie lui demandait en vain des conseils pour les accusés ; impuissante ressource pour le faible opprimé contre la tyrannie des lois et des tribunaux de ce temps ; il eût beaucoup mieux valu instituer des lois et des juges tels que ce remède ne fût pas nécessaire. Mais lorsque, appliquant ces souvenirs à tort et à travers, si j’ose ainsi parler, aux événements les plus extraordinaires de notre Révolution, on demanda, on obtint des défenseurs officieux pour le tyran détrôné de la France, on fit, les uns sans le sa-

voir, les autres le sachant trop bien, une chose également absurde, immorale et impolitique ; on remit la liberté en question et la patrie en danger ; par ce seul acte on abjurait la République ; la loi elle-même invitait les citoyens au crime, et consacrait scandaleusement les attentats contre la République : car défendre la cause des tyrans, c’est conspirer contre la République (...).

La République, attaquée dans sa naissance par des ennemis aussi perfides que nombreux, doit les frapper avec la rapidité de la foudre, en prenant les précautions nécessaires pour sauver les patriotes calomniés : ce n’est qu’en remettant l’exercice de la justice nationale à des mains pures et républicaines qu’elle peut remplir ce double objet. Les défenseurs naturels et les amis nécessaires des patriotes accusés, ce sont les jurés patriotes ; les conspirateurs ne doivent en trouver aucun. Combien on ménagerait le sang des bons citoyens, combien on épargnerait de malheurs à la patrie si l’on pouvait sortir de l’ornière de la routine, pour suivre les principes de la raison et pour les appliquer à notre situation politique !

Nous avons cru devoir rappeler ici quelques vérités simples, non pour les réduire en pratique, dans ce moment, d’une manière précise et absolue, mais pour balancer l’influence dangereuse de la faction des Indulgents, qui cherche toujours à tuer la liberté par le salut de ses assassins.”

Robert Lindet (1746-1825)



Repères chronologiques

- 2 mai 1746 : naissance à Bernay, deuxième fils d'un négociant en bois.
- Décembre 1767 : reçu avocat au parlement de Rouen.
- 3 février 1790 : élu maire de Bernay.
- 30 juin : élu procureur-syndic du district de Bernay.
- 29 août 1791 : élu le premier des onze députés de l'Eure à l'Assemblée législative.
- 9 novembre : participe à la rédaction de la loi contre les émigrés.
- 29 novembre : participe à la rédaction de la loi contre les prêtres réfractaires.
- 17 août : il s'oppose à la création du tribunal extraordinaire.
- 2 septembre 1792 : élu député de l'Eure à la Convention.
- 10 décembre : il présente le rapport qui précède "l'acte énonciatif" des faits reprochés au roi.
- 15-19 janvier 1793 : vote la mort du roi sans réserve ni sursis.
- 7 avril : entre au premier Comité de salut public ; il y restera et en sera une des chevilles ouvrières jusqu'au 6 octobre 1794, un peu au-delà de la chute des robespierristes.
- 7 juin : mission à Lyon ; départ le 7 juin, retour à Paris le 22 juin, il chercha en vain la conciliation.
- Juillet : publie *Exposition des motifs qui ont déterminé Robert Lindet, député du département de l'Eure, à voter pour l'arrestation de 32 membres de la Convention (Girondins)*.
- Juillet-octobre : mission en Normandie contre les fédéralistes de l'Eure et du Calvados.
- 4 novembre : siège au Comité de salut public chargé des subsistances, puis de l'agriculture, de l'équipement des troupes, des finances, du commerce.
- 29 mars : il refuse de signer l'arrêté d'accusation du Comité de salut public contre Danton.
- 1^{er} avril : suppression des ministères, remplacés par des commissions exécutives dont trois seront sous son autorité.
- 11 thermidor (29 juillet) : il est maintenu au Comité de salut public, et encore le 1^{er} septembre.
- 20 septembre : *Rapport sur la situation intérieure de la Convention*. Il défend les comités de surveillance, rend hommage aux sacrifices consentis par les sans-culottes.
- 6 octobre 1794 : il sort du Comité de salut public.
- 22 mars 1795 : il défend ses anciens collègues du Comité de salut public, Collot, Billaud, Barère.
- 20 mai : parce qu'il s'est solidarisé avec ses collègues montagnards, il est emprisonné en juin-juillet.
- 26 octobre : il bénéficie de l'amnistie du 4 brumaire an IV, mais il reste inéligible.
- 2-5 décembre : il refuse la suppression du maximum général, qui sera votée le 24 décembre.
- 22 février 1796 : il s'oppose à la création d'une banque privée ; il refusera toutes les places offertes par le Directoire, dont il condamne le laxisme financier.
- 10 mai : soupçonné d'implication dans la conspiration de Babeuf, il est l'objet d'un mandat d'arrestation ; il sera relaxé par la Haute Cour de Vendôme le 26 mai 1797.
- Juillet 1799 : ministre des Finances, il défend un emprunt forcé et progressif qui lui vaut l'hostilité des propriétaires, projet que le coup d'Etat de Bonaparte rend caduc.
- Il refuse toute compromission avec le Consulat, puis l'Empire, et reprend sa profession d'avocat.
- 1816 : n'ayant pas adhéré à l'Acte additionnel de 1815, il échappe à la loi du 16 janvier qui frappe d'exil les derniers partisans de Napoléon, et, le 7 mai 1816, il est autorisé à rentrer en France.
- 16 février 1825 : il meurt à Paris.

La Révolution française et le problème des subsistances : Robert Lindet

TOUS ceux qui ont étudié la manière dont le gouvernement révolutionnaire a tenté de contrôler les circuits économiques dans le contexte difficile de la guerre en 1793-1794 n'ont pas manqué de relever les responsabilités écrasantes qui pesaient sur Robert Lindet : il entre le 7 avril 1793 dans le premier Comité de salut public formé au moment où les défaites en Belgique et la trahison de Dumouriez jettent sur les routes de France des soldats débandés ; il est maintenu à son poste en juillet 1793, quand les montagnards, devenus maîtres de la Convention, dont ils ont exclu les leaders girondins, réorganisent le Comité de salut public, qui, dès lors, se maintiendra à peu près inchangé jusqu'à la chute de Robespierre et de ses amis en juillet 1794. Dans "le grand Comité de salut public", qui a dû affronter la guerre européenne, la guerre de Vendée et la révolte "fédéraliste" des deux tiers des départements, Lindet est plus particulièrement responsable de l'agriculture, du commerce, du ravitaillement des armées, de Paris et des grandes villes.

C'est donc lui qui est chargé de faire respecter le maximum des grains de mai 1793, puis le maximum général du 29 septembre.

Les membres du Comité de salut public ont tous leur ou leurs histo-

rien(s), à l'exception notable et surprenante de Lindet !

Celui-ci n'a suscité que deux études : l'une, ancienne, du notaire A. Montier (1899) ; la seconde, un siècle plus tard, de François Pascal, ingénieur civil de l'aéronautique devenu docteur en histoire (*L'Economie dans la Terreur*. Robert Lindet, éditions SPM, Paris, 1999).

On peut peut-être expliquer cette absence des historiens de profession par un aspect du caractère de Lindet : sa voix portait mal — une fiche de police établie à l'occasion des poursuites contre Babeuf mentionne son "*parler un peu féminin*" et Cambon expliquera que Lindet le "*chargeait souvent de présenter à sa place des observations que la faiblesse de sa voix ne lui permettait pas de faire lui-même*" — ce qui lui a fait désertier la tribune des clubs, qu'il ne fréquenta jamais ni à Bernay ni à Paris — et celle de la Convention : il ne s'y est exprimé longuement — six heures d'affilée ! — qu'en avril 1795. Il ne s'est pas exprimé publiquement à la veille du 10 août ou du 31 mai...

Il s'est défini lui-même comme homme de bureau, homme de dossiers ; un matériau plus difficile à traiter que les éloquentes discours prononcés aux Jacobins ou à la Convention !

Un Montagnard face à la vie chère et à la famine

GRÂCE aux papiers conservés par ses descendants et que cite longuement F. Pascal, on peut éclairer l'action de "*ce grand spécialiste*", pour reprendre l'expression quelque peu condescendante de Daniel Guérin : comme Cambon, comme Barère, ces autres "spécialistes", Lindet fut incontestablement l'adversaire du ministre de la Guerre et de l'Armée révolutionnaire intérieure, peuplés de ceux que l'on appellera "*hébertistes*" par approximation. Fut-il pour autant l'adversaire des sans-culottes ? Et dans ce cas, comment peut-on expliquer qu'il se soit compromis aux côtés des babouvistes en 1796 ?

Un bon serviteur de la monarchie devient un républicain résolu

Né à Bernay, dans l'Eure, en 1746, ce fils d'un marchand de bois aisé est reçu avocat au parlement de Rouen en 1767 (1). Il acquiert en 1778 la charge de procureur du roi en l'élection de Bernay.

Il participe à la rédaction du cahier de doléances du tiers état du bailliage de Bernay (2).

Le 18 juillet, en écho aux événements parisiens, le peuple de Bernay inquiet envahit la halle, car dans le futur département de l'Eure, le prix du blé a déjà doublé ; or la ville compte un cinquième d'indigents ! Le 21 juillet, jour du marché suivant, pas un marchand de grains ne se présente ; des habitants font donc la tournée des fermes environnantes, et, sous la menace, se font livrer du blé, dont ils fixent eux-mêmes le prix. C'est l'émeute "taxatrice", classique dans cette

France d'Ancien Régime qui affronte régulièrement la disette en raison de sa structure sociale, de ses pratiques agricoles archaïques, de l'insuffisance de ses moyens de transport, obérés de surcroît par la multiplicité des péages seigneuriaux. Dans le souci de prévenir ces désordres, le comité de subsistances créé à l'initiative de Lindet décide le 23 de visiter les fermiers et de les "*exhorter*" à venir vendre au marché (3). Ce comportement de notable, qui ne peut cautionner les initiatives populaires, mais qui a donné à son comité la devise romaine "*Salus populi, suprema lex*" — le salut du peuple est la loi suprême —, nous le retrouverons en 1793, à l'heure de la guerre civile généralisée.

Élu maire de Bernay en février 1790, puis procureur syndic du district en septembre 1790, il entame une carrière classique d'élus sous la Constituante, tandis que son frère aîné, Thomas, est élu évêque constitutionnel de l'Eure. Le 30 août 1791, il est le premier élu des dix députés que l'Eure envoie à la Législative. Il écrira plus tard en 1810 que la Constituante n'aurait jamais dû accepter Louis XVI comme roi constitutionnel, sa fuite à Varennes, le 21 juin 1791, ayant suffisamment démontré qu'il se refusait à composer avec la Révolution. Dès l'automne 1791, il surveille attentivement le comportement du pouvoir exécutif : il s'associe au décret du 29 novembre, qui oblige tous les prêtres à prêter le serment à la constitution civile du clergé et auquel le roi oppose son veto. Selon lui, les troubles qui agitent déjà

(1) Selon F. Pascal, page 19, F. Wartelle écrit dans la notice qu'il a consacrée à Lindet, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, PUF, 1989, qu'il étudia le droit à Paris.

(2) F. Pascal, *op. cit.*, pp. 28-29.

(3) F. Pascal, pp. 32-33.

l'ouest sont "excités dans plusieurs départements sous prétexte de religion par les ennemis du bien public". La soumission aux lois est un impératif catégorique (4).

Le double jeu du roi, qui parie sur la guerre et sur la défaite pour reconquérir son pouvoir absolu, le conduit à radicaliser son engagement politique : "Le corps législatif est amené à déclarer la guerre sur la proposition du roi lorsque nous n'avons aucune force pour soutenir une guerre défensive." En juin 1793, il dénoncera le bouffon girondin Brissot, complice du roi dans le déclenchement, imprévoyant, donc criminel, de cette guerre qui faillit emporter la Révolution ; relevons toutefois que cette lucidité lui fit défaut le 20 avril 1792, puisqu'il ne figure pas parmi les sept députés qui refusèrent alors de voter la guerre (5).

Il accueille sans état d'âme le renversement de la monarchie le 10 août 1792, justifie même les massacres de septembre comme réponse obligée à la menace royaliste : "Le peuple, ayant mis les conspirateurs hors d'état de nuire, a remis le glaive de la vengeance entre les mains de juges investis de sa confiance." Ce refus de condamner l'explosion spontanée d'une justice populaire expéditive, et qui n'a pas fait de détail alors que tant d'autres se taisaient, est remarquable de la part d'un homme qu'à la suite de Michelet, F. Pascal présente comme un "légiste", un homme d'ordre (6).

Début septembre, les deux frères Lindet sont élus à la Convention.

Le choix de la Montagne

C'est Lindet qui rédige l'acte énonçant les chefs d'accusation retenus contre Louis XVI — lus à la Convention le 11 décembre 1792. Il écrit à la municipalité de Bernay le 27 décembre : "Louis aura des complices tant qu'il vivra. La conspiration aura moins de force et d'activité, elle se dissipera lorsque le chef sera mort" (7). Il vote donc que le roi coupable doit être condamné à mort, sans sursis, et que la Convention ne doit pas soumettre son jugement à ratification

par le peuple, proposition girondine, qui, si elle avait été retenue, aurait ouvert la guerre civile dans chaque ville et chaque village. Le 17 janvier 1793, il commente brièvement son vote : "Je ne puis voir des républicains dans ceux qui hésitent à frapper un tyran." Phrase significative en ce qu'elle éclaire son cheminement politique, qui l'éloigne progressivement des Girondins (8).

C'est encore lui qui inspire largement le décret instituant le 10 mars le tribunal révolutionnaire : il jugera sans appel les conspirateurs, les traîtres, les royalistes, tous ceux qui attenteront à "la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République". Cette formulation, qui figure dans l'article 1er du décret, a été rédigée par le girondin Isnard et également défendue par Lindet. A cette date, le clivage entre la Gironde et la Montagne ne se fait pas sur cette question de la terreur. Ultérieurement, il justifiera ce décret en alléguant la situation militaire ("La déroutée d'Aix-la-Chapelle"), mais il faut y voir aussi une tentative de prévenir le retour de la violence populaire et peut-être une "diversion" (9) par rapport aux manifestations parisiennes contre la vie chère : elles se sont multipliées dès février, elles ne cesseront pas jusqu'à ce que soit voté le maximum des grains le 4 mai, et on sait que, pour les "enragés" qui inspirent certaines de ces manifestations, la terreur contre les "marchands égoïstes" est l'outil indispensable de régulation de l'économie. Loin de répondre à cette exigence, ce tribunal révolutionnaire ne prévoit de sanctionner que des crimes politiques, y compris le délit d'opinion quand il s'agit de propagande royaliste.

(4) F. Pascal, pp. 64, 72, 73.

(5) F. Pascal écrit page 75 que ces sept députés "partageaient l'avis de Robespierre" ; en réalité, ils partageaient les inquiétudes de Barnave, qui voulait sauver la royauté, tandis que Robespierre voulait sauver les conquêtes de la Révolution. Ces deux "pacifistes" se nourrissent de positions politiques opposées.

(6) Page 81.

(7) F. Pascal, pp. 92, 93 et 97.

(8) F. Pascal commente tristement (p. 97) : "Il oublie Louis XVII et ne tient pas compte du principe de légitimité."

(9) F. Pascal, pp. 102-103. Sur le désir de Danton de prévenir le retour de la violence populaire, lire Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution française*, tome V, p. 373 (Editions sociales, 1972).

Lindet au Comité de salut public

Le 7 avril, Lindet entre dans le premier Comité de salut public décrété la veille ; il est responsable avec Cambon et Guyton-Morveau des subsistances, des finances et de la correspondance avec l'intérieur, ce qui va le conduire à arbitrer les conflits entre les représentants en mission, les généraux et les agents du ministère de la Guerre, qu'on va bientôt englober sous le qualificatif d'hébertistes. La trahison de Dumouriez en Belgique, le soulèvement de la Vendée contre la levée de 300 000 hommes, l'immensité des périls qu'implique la guerre contre la coalition européenne décuplent la peur de la trahison et donnent un poids considérable à ces "hébertistes" : ils réclament l'épuration des armées, c'est-à-dire l'éviction des ci-devant nobles, au risque de se priver de leurs compétences militaires. Comment mettre au service de la Révolution les compétences professionnelles des généraux de l'Ancien Régime, comment déjouer la trahison évidemment omniprésente ? Comment limiter les erreurs inévitables dans le partage des responsabilités ?

Lindet affirme sa confiance dans les talents reconnus, et surtout sa volonté de mettre de l'ordre dans le chaos engendré par le croisement d'initiatives diverses, insoucieuses de la nécessaire coordination des efforts : au nom du Comité de salut public, il écrit le 29 mai aux 14 représentants en mission envoyés auprès de l'armée des côtes de La Rochelle — celle qui doit réduire les Vendéens : les troupes équipées et envoyées pour la secourir ont vendu leurs armes en route ! Il leur annonce comme un gage d'espoir la venue du général Biron : "*Enfin, nous allons avoir une armée active en toutes ses parties*" (10). L'avenir révélera que cet espoir était mal fondé.

C'est encore Lindet qui rédige le 7 mai l'instruction du Comité de salut public à l'intention des représentants en mission auprès des armées : "*Les généraux ne doivent pas apercevoir dans la surveillance des représentants du peuple des motifs de défiance ou d'inquiétude...*

Il est nécessaire qu'un général soit investi d'une grande confiance (...), il faut qu'il ait une grande liberté, une grande indépendance, si l'on veut qu'il conçoive de grands desseins et d'heureux plans" (11). Les représentants en mission ne pourront destituer les généraux que sur avis du Comité de salut public ; ceux qui sont en charge des côtes devront "*éclairer les citoyens égarés et punir les rebelles*" ; ceux qui interviennent auprès des autorités constituées et des sociétés populaires devront diriger l'industrie de guerre, surveiller les achats destinés à équiper les troupes, éviter la disette des grains (12).

On voit par cette seule circulaire combien la nécessité d'assurer la défense militaire de la République obligeait le Comité de salut public à élargir ses responsabilités.

Peut-on préciser la place qu'a tenue Lindet dans une décision prise collectivement ? Le comportement qui fut le sien dans l'Eure et le Calvados à l'heure du soulèvement fédéraliste incite à penser qu'il a insisté sur la nécessité de dialoguer afin de séparer les "égarés" des contre-révolutionnaires conscients : il a en effet imprimé à ses frais une adresse "*à ses concitoyens de Vendée*", dans laquelle il démontrait que la royauté signifiait l'oppression, tandis que la République apportait la liberté, notamment celle de pratiquer la religion "*ramenée à sa pureté originelle et non dévoyée par l'asservissement aux princes*". Les catholiques de Vendée devaient se méfier de l'Angleterre schismatique ! Naïveté ? Il aura toujours la rage de convaincre, même ses pires ennemis (13).

A l'heure thermidorienne, dans le plaidoyer *pro domo* qu'il rédigea en octobre 1795, il défendra cette circulaire, s'attribuant le mérite d'avoir contribué à circonscrire des pouvoirs qu'on avait

(10) Espoir déçu : si Biron n'a pas conspiré contre la République, il n'a guère montré de talent militaire et Jeanbon Saint André dénoncera son inertie en Vendée, ainsi que sa mésentente avec les sans-culottes ; il sera guillotiné le 31 décembre 1793.

(11) Cité par Daniel Guérin, *La Lutte de classes sous la Première République*, I, p. 207.

(12) F. Pascal, pp. 114-115.

(13) F. Pascal, p. 113.

laissés jusque-là s'exercer sans limites, d'avoir préservé les prérogatives des élus, et, pour finir, il justifiera l'action des représentants en mission de 1793 : "Si l'on s'indigne au récit des excès dont plusieurs sont accusés, on se rappellera toujours avec reconnaissance les services rendus par le plus grand nombre" (14). C'est un montagnard résolu (un "politique", donc, et non point seulement un "technicien" des affaires financières), qui choisit définitivement son camp en avril, à l'heure où la Gironde paralyse la Convention en concentrant ses attaques contre Paris et ses leaders les plus populaires, Marat, puis Hébert. Il s'oppose en effet à la mise en accusation de Marat le 13 avril : "Marat a servi son pays, il a servi le genre humain, il s'est déclaré l'ami du peuple et l'ennemi des tyrans ; il a méprisé et rejeté les faveurs de la fortune... Il a servi constamment et avec courage (les droits de l'homme) avant et depuis la Révolution..." (15).

Une approbation constante du 31 mai 1793

Le 31 mai, la Convention est envahie par des sans-culottes, qui demandent non seulement l'exclusion des députés girondins, mais aussi la fixation du prix du pain à 3 sous la livre au moyen d'une taxe sur les riches et la création d'une armée révolutionnaire.

Le 2 juin, la Convention, cernée par les gardes nationaux et les canonniers commandés par Hanriot, se résigne à prononcer l'arrestation de 29 députés et de deux ministres girondins.

Nous ne savons pas ce que Lindet a pensé et dit sur le moment même de ces journées insurrectionnelles.

En revanche, il rédige à l'intention des départements une justification du 31 mai destinée à juguler l'insurrection fédéraliste, et qui sera diffusée avant le 14 juillet ; il y juge sévèrement la paralysie de la Convention à laquelle ont conduit les diatribes girondines :

"Les séances de la Convention étaient sans intérêt ni utilité pour la pa-

trie. Le parti qui dominait n'était occupé que de ligues, de factions, de complots. Il divisait le pays, il corrompait les administrations, il soulevait les rebelles, il entretenait l'esprit de révolte. Il provoquait la dissolution de la communauté nationale" (16).

Il y justifie donc ce qu'il appelle "l'insurrection du département de Paris" — et ce choix des mots est significatif : les jacobins du département ont rallié, mais pour la canaliser, une insurrection auparavant déclenchée par les inconnus de "l'Evêché" et qu'a dû accompagner la Commune, plus ou moins contre son gré :

"L'insurrection du département de Paris a prévenu l'accomplissement des desseins des conspirateurs, comme la Révolution du 10 août a préservé la France du joug des despotes alliés" (17).

Au dernier jour de l'an II, établissant à la demande des comités un tableau de la situation intérieure, il renouvelle son approbation sans restriction du 31 mai :

"La journée du 31 mai attestera la majestueuse contenance du peuple, qui se leva pour combattre l'anarchie, les passions, tous les désordres, et pour avoir un gouvernement et des lois... La Convention nationale avait frappé et anéanti, par son décret du 2 juin, une faction puissante, pourvue de talents, mais jouissant d'une plus grande réputation, qui n'avait pu concevoir un plan de gouvernement (...), s'opposait à ce qu'on donnât à la France des lois et une Constitution, ne parlait que d'elle, entretenait la France d'elle seule, et allait livrer à (...) ses anciens tyrans une nation qui ne connaissait ni ses malheurs, ni ses dangers, ni ses moyens, ni ses ressources..." (18).

Jugement réaffirmé devant la Convention le 1^{er} brumaire an III (31 octobre 1794), quand il s'oppose à la proposition

(14) Robert Lindet au peuple français an IV, ou tableau de la Convention nationale, Lb 42 845.

(15) F. Pascal, p. 116.

(16) F. Pascal, p. 118.

(17) Exposition des motifs qui ont déterminé Robert Lindet à voter pour l'arrestation des trente-deux membres de la Convention nationale, citée par F. Pascal, p. 123.

(18) Rapport du 4^e jour complémentaire de l'an II, cité par F. Pascal, pp. 123-124.

de Pénières visant à réintégrer dans la Convention les Girondins emprisonnés parce qu'ils avaient dénoncé l'insurrection du 31 mai ou mis hors la loi pour s'être soustraits à l'arrestation : "*La journée du 31 mai fut grande, heureuse utile et nécessaire*" (19).

C'est donc au nom de l'ordre, de l'ordre révolutionnaire, et au nom de l'unité de la République que Lindet se sépare définitivement des girondins.

Ils ne le lui pardonneront jamais, quitte à oublier les efforts qu'il a inlassablement poursuivis pour limiter la répression, et qui lui ont permis de sauver la tête de nombre d'entre eux, Normands ou Nantais.

Face à l'insurrection fédéraliste : échec à Lyon, succès en Normandie

Sa mission lyonnaise (3-20 juin) est un fiasco total ; il mène un vain dialogue avec les administrateurs du département, s'oppose au projet de faire marcher une armée contre Lyon défendu par le représentant Dubois-Crancé ; le 15 juin, il prévient le Comité de salut public que les sections de Lyon passées sous contrôle des girondins ont décidé de ne plus reconnaître la Convention. Le lendemain, il décide de repartir pour Paris.

En revanche, sa mission en Normandie (20) lui a permis de prendre la mesure des problèmes à résoudre dans les domaines les plus divers : administration, répression, subsistances, commandement militaire. Il y a défendu une politique ferme et prudente, qui lui a valu de garder la confiance du Comité de salut public renouvelé et raffermi le 10 juillet : en son absence, le nouveau comité exclusivement montagnard lui conserve sa place.

Le 9 juin, s'est formé à Caen un "*comité provisoire d'insurrection et de résistance à l'oppression*", bientôt rejoint par 17 députés girondins, soutenu par les administrations départementales du Calvados et de l'Orne, et par les trois départements bretons.

Wimpfen abandonne son commandement de l'armée des côtes de Cherbourg pour rallier cette "*armée républicaine et contre-anarchiste du nord*", dont le fer de lance, fort de 1 800 hommes et de plusieurs canons, marche sur Vernon : couper les communications entre la Normandie et Paris, c'est menacer le ravitaillement de la capitale, que le comité d'insurrection n'a pas hésité à placer sous embargo entre le 11 juin et 4 juillet. Aucune armée ne protège Paris de cette pointe avancée de l'ouest fédéraliste que constitue le département de l'Eure.

Le 5 juillet, et sur sa demande, Lindet est envoyé en mission avec Duroy pour reconquérir politiquement le département qui les a élus à la Convention ; leur mission sera étendue au Calvados les 18-19 juillet. C'est Duroy qu'il faut créditer de la victoire de Brécourt, remportée le 13 juillet près de Pacy-sur-Eure : la débandade des troupes hétéroclites rassemblées sous la bannière de la lutte contre Paris et la Convention est d'autant plus facilement acquise que leur commandant, le noble Puisaye, les a quittées pour se reposer en son château de Ménilles !

Dès le 17 juillet, l'adjudant général Brune (l'ami de Danton, futur maréchal d'empire) écrit au secrétaire du ministère de la Guerre, l'hébertiste Vincent, qu'il n'y a plus de rebelles dans l'Eure, l'armée de Buzot ne compte plus que "*800 fuyards*".

Le 24 juillet, "*l'assemblée de résistance à l'oppression*" tient sa dernière réunion à Caen, les Bretons annoncent qu'ils rentrent chez eux. La révolte fédéraliste de l'ouest a vécu.

Une répression limitée en Normandie

Comment faire le tri entre les citoyens "égérés", qui, de bonne foi, se rallient à la Convention, et ceux qui pro-

(19) G. Lefebvre, *Les Thermidoriens*, A. Colin, 1951, p. 57. F. Pascal, p. 124.

(20) Ce qui suit a été rédigé à partir de l'ouvrage de F. Pascal complété par A. Patard *Normandie en révolution*, chapitre de F. Patard "*Sur Bernay et le fédéralisme dans l'Eure*", université de Rouen, 1992.

noncent une rétractation insincère, afin de sauvegarder leur position administrative en attendant une meilleure conjoncture politique qui leur permettrait de régler les comptes avec ce qu'ils qualifient d'anarchie ?

Lindet et Duroy proclament le 20 juillet leur volonté de tourner la page : ils maintiendront à leur poste les administrateurs fidèles du département de l'Eure, ainsi que ceux qui feront amende honorable sur leur engagement aux côtés des fédéralistes ; mais le lendemain, peut-être sous l'influence de son frère, Lindet se dit opposé au maintien en poste de ceux qui se sont rétractés.

A Caen, et parce que le fédéralisme a disposé dans l'Orne d'un soutien plus étendu que dans l'Eure, il estime que toute l'administration départementale doit être changée. Il désire surtout que les mesures de répression administrative soient comprises et approuvées des citoyens :

“Lorsque nous serons à Caen, nous nous ferons présenter les registres du département, mais nous ne parlerons d'arrestation que lorsque le peuple rassuré, satisfait et tranquille, sera à portée de sentir qu'il importe à son bonheur que les coupables soient arrêtés et punis. Nous désirons que le peuple approuve les mesures de sûreté que nous prendrons” (21).

A Caen, il ne prononce que 20 arrestations, fait détruire le donjon du château (pour satisfaire la volonté punitive tout en épargnant le sang des hommes ?), il ne recherche pas le général Wimpfen : celui-ci a vainement proposé aux girondins de poursuivre la lutte en faisant appel à l'Angleterre ; pour échapper à l'arrestation, il a fui à Bayeux, où il vivra caché durant toute la Terreur (22).

Le député girondin du Calvados, Larivière, qui avait été l'un de premiers signataires du “manifeste d'insurrection” de Caen, se déclarant malade (23), Lindet dit attendre son rétablissement pour procéder à son arrestation... qui n'aura jamais lieu ! En souvenir de quoi, Larivière sera le plus farouche de ses dénonciateurs en 1795.

Le 27 août, il signale au Comité de salut public son conflit avec son col-

lègue Bonnet : cet ancien maire de Caen, qui a des liens d'amitié ou d'intérêt avec de nombreux notables locaux, refuse les 40 ou 50 arrestations préventives que Lindet juge nécessaires.

Economiste du sang des hommes, mais point aveugle, il se heurte donc à un opportuniste.

Responsable avec Oudot de l'armée des côtes de Cherbourg, il s'oppose à l'éviction du comte de Tilly. Lindet et Duroy parviennent à convaincre le Comité de salut public que le comte de Tilly doit être conservé comme commandant du port de Cherbourg, ses compétences et sa loyauté en font un serviteur efficace de la République.

Lorsque le Comité de salut public décide de mettre en place une commission des subsistances, qui sera chargée de faire respecter le maximum général des denrées au profit de Paris, des villes et des armées, il met fin à la mission normande de Lindet, car il juge que, seul, il pourra faire fonctionner cette nouvelle structure au profit du gouvernement révolutionnaire. Du 19 octobre au 31 octobre, il lui envoie pas moins de trois lettres de rappel.

Une économie de guerre contrôlée et non pas nationalisée

G. Lefebvre a imprudemment écrit que l'économie avait été “nationalisée” en 1793 (24) : formule erronée, qui méconnaît le fait incontestable que, même en 1793-1794, la propriété privée est restée le fondement de la société. Cela ne dispense nullement d'examiner en détail comment cette économie bourgeoise a fonctionné pratiquement, dans une conjoncture marquée par la mobilisation politique et patriotique des sans-culottes et par les plus grands périls militaires.

(21) F. Pascal, p. 179, lettres de Lisieux des 1^{er} et 2 août.

(22) Notice de M. Dorigny, *Dictionnaire historique...* Bonaparte le nommera maire de Bayeux et directeur du haras.

(23) F. Pascal, p. 144.

(24) *Les Thermidoriens*, G. Lefebvre, Armand Colin, 1951, pp. 31 et 43 ; mais p. 87, il n'est plus question que d'économie “nationale”.

Lindet, défenseur constant du maximum

Mathiez a établi que le maximum général avait été décrété le 29 septembre 1793 par les montagnards, mais à leur corps défendant, car il contredisait leurs principes en matière d'économie. En novembre 1792, en réplique à l'insurrection taxatrice qui soulevait la Beauce, et pour écarter la pétition de la Seine-et-Oise défendue par Goujon, qui réclamait la taxation des grains, le jeune Saint-Just s'était fait applaudir en proclamant la liberté du commerce :

"Je n'aime point les lois violentes sur le commerce. On demande une loi sur les subsistances ! Une loi positive là-dessus ne sera jamais sage" (25).

En février-mars 1793, Marat, Robespierre, Dubois-Crancé s'étaient violemment opposés à la taxation du sucre, du café et du savon réalisée par les ménagères, les blanchisseuses à Paris : ils n'avaient voulu y voir que menées anarchistes et manœuvre aristocratique ou "brissotine" (girondine) plus ou moins téléguidée par les provocateurs du ministre anglais Pitt, qui auraient égaré les sans-culottes (26).

Au cours de l'été et à regret, les montagnards élaboreront progressivement une législation qui aboutira à établir un contrôle gouvernemental sur le commerce des grains, contrôle finalement étendu à toutes les denrées, mais sans renoncer à leur conviction intime. Robespierre prétendra que le maximum général fut la cause de l'affreuse disette qui sévit durant l'hiver 1793-1794, et Barère le qualifia de "présent de Pitt" (27).

La position de Lindet n'en est que plus remarquable : il a réclamé fermement l'application du premier maximum, celui du 4 mai, qui ne concernait que les grains, écrivant au Comité de salut public le 29 août depuis Caen :

"On ne peut se dissimuler que les cultivateurs désirent la révocation de la fixation du maximum, mais on peut s'assurer que, si l'on accorde la liberté indéfinie de vendre les grains de gré à gré, le prix en triplera avant trois mois... Il

s'élèvera un chaos d'où il sortira nécessairement un ordre de choses qu'il est actuellement impossible de prévoir...

***Contenez la richesse** (souligné par nous) si vous ne voulez pas être entraînés dans un tourbillon"* (28).

Il redoute alors des troubles de subsistances à Caen, récemment secouée par la révolte fédéraliste : le 8 août, il a parcouru la ville en grand appareil militaire, mais, dans le même temps, il a invité les cultivateurs à battre une partie de leur récolte sans attendre et à la vendre au marché. Les municipalités devront dresser un état des propriétaires ; les côtes seront surveillées, afin d'empêcher le commerce de contrebande.

En effet, la loi du 4 mai a fixé un maximum variable selon les départements, si bien que tous les grains de la Manche, où le maximum du blé est fixé à 55 livres, s'échappent vers la Bretagne, où le blé se vend deux fois plus cher (lettres au Comité de salut public, 17 et 29 août).

Le 2 germinal an III (22 mars 1795), répondant aux assauts des thermidoriens qui veulent la mort de Barère, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes et Vadier, présentés comme les uniques artisans de la Terreur, il défend l'action de l'ancien grand Comité de salut public et justifie à nouveau le maximum :

« Le premier maximum fut fixé le 4 mai après six mois de discussions... Elle (cette loi) fut l'œuvre de toute la Convention nationale... Je dois dire que le plus grand défaut de cette loi fut d'avoir été portée et publiée trop tard...

(25) Mathiez, *La Vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, tome I, pp. 98 à 104, Payot, 1973. La lecture de ce classique reste indispensable.

(26) Mathiez, tome I, pp. 146 à 151. Le maximum est une mesure législative établissant sur les denrées un prix maximum que le commerçant ne doit pas dépasser ; la taxation vise au même but, mais est le produit de l'activité spontanée des ménagères qui fréquentent le marché. Ces émeutes taxatrices alimentent la haine girondine à l'encontre de Paris "anarchiste", et que refuseront de partager les montagnards à partir d'avril 1793, sous la pression des manifestations populaires et des défaites aux frontières.

(27) Mathiez, tome I, p. 181.

(28) Aulard, *Actes du Comité de salut public*, tome VI, p. 175. Cité par Daniel Guérin, tome I, p. 160.

La loi que vous portâtes le 11 septembre (un prix unique national pour les grains et les fourrages) ne fut qu'une prolongation du "maximum" devenue nécessaire... Ne désavouez pas votre ouvrage, représentants du peuple » (29).

On sait que le maximum général portant sur toutes les denrées nécessaires à la vie des villes et à l'équipement des armées fut décrété le 29 septembre 1793 : il était la conséquence différée de la manifestation parisienne du 5 septembre, qui avait bousculé la Convention et mis "la terreur à l'ordre du jour" : terreur qui, dans l'esprit des manifestants et de la Commune de Paris qui les avait accompagnés à la Convention, devait frapper les traîtres à la République et les marchands qui privilégiaient leur intérêt particulier sur le salut public (30).

Or, à la même date, Lindet formulait depuis Caen les mêmes préoccupations, certes en termes atténués, conformément à son caractère conciliateur, mais avec le même souci d'assurer le salut de tous, y compris en recourant à la coercition si nécessaire :

"Les subsistances sont un objet continu de réclamations, mais le mouvement est donné. Les cultivateurs avouent que si on ne les avait pas pressés (souligné par nous), ils n'auraient pas fait battre leur grain. Ils commencent à se persuader que s'ils veulent conserver leurs propriétés, il faut que le pauvre puisse avoir du pain en échange de son travail" (31).

La propriété était-elle donc réellement menacée ? Jusqu'où exercer la coercition sur des vendeurs de grains évidemment rétifs à la perspective de voir limiter leur profit ?

La loi du 27 juillet avait créé des **commissaires aux accaparements** chargés de contrôler l'exactitude des déclarations faites par les commerçants concernant leurs stocks de denrées de première nécessité ; cette loi permettait aux municipalités de vérifier leurs factures, de nommer ces commissaires aux accaparements, qui organiseraient eux-mêmes la vente au marché par petites quantités des marchandises saisies, en cas de fausses déclarations, et seraient appointés avec le produit des confiscations et des amendes.

Seraient punis de mort les auteurs de fausses déclarations et les fonctionnaires chargés d'appliquer cette loi qui se rendraient coupables de prévarication (32).

Par cette loi, qui laissait toutefois au commerçant la liberté de fixer son prix — à condition qu'il vende au marché, donc qu'il se soumette à la pression du consommateur populaire, prompt à l'émeute quand il s'agissait de son droit à l'existence ! —, la Convention signifiait qu'elle était prête à remettre en question le secret commercial, qui conditionne les plus fructueuses spéculations du commerce de gros.

Mais nous ne savons pas ce que Lindet a pensé de cette loi, ni s'il l'a appliquée en Normandie, ou s'il s'est contenté de brandir les menaces verbales du type de celle alléguée plus haut.

Lindet contre l'armée révolutionnaire (de l'intérieur)

En revanche, nous savons qu'il a farouchement condamné l'armée révolutionnaire que la Convention a dû décréter le 5 septembre, sous la pression de la manifestation parisienne, soutenue par Chaumette et le maire Pache : cette armée de

6 000 hommes et de 1 200 canonniers, composée d'artisans, qui élisait ses officiers, était chargée de faire respecter les lois sur les subsistances, "restées presque lettre morte", estimait Mathiez.

Elle obtint des résultats incontestables en ce qui concerne l'approvisionnement de Paris (33).

Ainsi que l'avait bien vu Jaurès, l'apparition de la guillotine ambulante suffit à faire sortir des greniers les grains que les gros fermiers du Bassin parisien auraient préféré vendre à haut prix, de gré à gré.

(29) Cité par F. Pascal, p. 201.

(30) *Chaumette, porte-parole des sans-culottes*, Nicole Bossut, éditions du CTHS, 1998, pp. 330 à 337.

(31) Lettre du 7 septembre citée par F. Pascal, p. 185.

(32) Mathiez, tome I, pp. 244-245.

(33) R. Monnier, *Dictionnaire historique...*, notice sur l'armée révolutionnaire.

Or Lindet a condamné cette création révolutionnaire en termes d'une violence inhabituelle sous sa plume :

“On avait cru qu’il serait impossible de se procurer par des moyens de gouvernement et d’administration les ressources nécessaires pour soutenir l’effort prodigieux que la nation faisait pour combattre toutes les puissances d’Europe. On avait pensé qu’il n’y eût qu’une armée révolutionnaire qui pût procurer pour les villes et pour les armées les subsistances, les denrées, les matières, les effets d’habillement, de campement et les moyens de transport. On avait créé cette armée. La Convention, qui ne s’était pas encore privée de 73 de ses membres, l’avait décrétée. La France allait devenir un gouvernement militaire semblable à celui des Gengis et des Tamerlan. Une armée révolutionnaire allait parcourir tout l’intérieur, vider les magasins et les greniers, distribuer les subsistances et les approvisionnements aux armées, aux principales places de la République. La France ainsi gouvernée aurait été redoutable à ses ennemis : ses armées bien entretenues auraient triomphé sur les frontières, tandis que l’intérieur n’aurait plus offert à l’œil épouvanté qu’un vaste désert et quelques volcans.”

Ce tableau d’apocalypse date de l’an IV (probablement d’octobre 1795) (34). Lindet vient de faire deux mois de prison à la suite des émeutes de prairial. Elu dans le Nord, son élection va être invalidée parce qu’il a pris la défense de ses anciens collègues du Comité de salut public.

C’est pour réduire l’ardeur vengeresse de ses ennemis qu’il rappelle l’origine de cette institution : un vote de la Convention, les 73 Girondins compris — ils y siègeront jusqu’au 3 octobre —, il est vrai muselés par la peur...

La suite du texte nous éclaire quelque peu sur sa conception du travail de la commission des subsistances décrétée le 27 octobre et placée sous son autorité exercée au nom du Comité de salut public :

“Je me crus chargé de délivrer la France de ce fléau, de l’affranchir des horreurs d’un gouvernement militaire

et de substituer les principes et les moyens d’administration à l’usage de la force et de la violence ; je répondis de tous les services sous la condition que l’armée révolutionnaire ne serait pas employée à cette destination. Le gouvernement conserva cette armée toujours prête à me remplacer si je me retirais ou si je ne pouvais remplir les engagements que j’avais pris. La Convention licencia cette armée lorsqu’elle eut vu tous les services assurés par des moyens d’administration. L’événement que je retrace ici est sans doute le plus important de la révolution.”

Lindet et la commission des subsistances

Le licenciement de l’armée révolutionnaire prononcé par la Convention le 7 germinal (27 mars 1794) s’explique non seulement par la qualité des services rendus par Lindet et ses collègues de la commission des subsistances — Goujon, qui défendait le principe du maximum dès novembre 1792, Raisson et Brunet —, mais aussi parce que le gouvernement central affermi décide alors de briser les hébertistes : Ronsin, qui commandait cette armée révolutionnaire, a été guillotiné le 24 mars, ainsi qu’Hébert et Vincent, le secrétaire du ministère de la Guerre.

Sans l’intervention des “hébertistes” sur le terrain, l’action de Lindet aurait-elle été aussi efficace ? Il est permis d’en douter. Mais au printemps 1794, la situation militaire s’est améliorée et le contrôle de l’économie change de sens, au détriment des sans-culottes et de leurs porte-parole : le 3 ventôse (21 février 1794), Barère présente le travail accompli par la commission des subsistances : ce **tableau du maximum général** ménage le profit du grossiste (évalué à 5 %) et celui du détaillant (10 %). La veille, Goujon a démissionné de la commission pour protester contre *“l’avilissement où tombe la République en se mettant aux mains de ces hommes sans patrie”* (ban-

(34) Robert Lindet au peuple français an IV, ou tableau de la Convention nationale, sans date, Lb 42845, partiellement cité par A. Montier et repris par Daniel Guérin, tome II, p. 23.

quiers et négociants) : allusion au décret du 16 février pris par le Comité de salut public, mais à l'issue d'un débat houleux de la commission des subsistances, et auquel ont pris part le maire Pache, Cambon et Lindet : il sera désormais interdit aux comités de surveillance d'entraver les opérations des banquiers par leurs dénonciations nuisibles au secret commercial (35).

En se privant de la force "coactive" (nous dirions répressive) de l'armée révolutionnaire et des comités de surveillance, Lindet, et quelque fut son attachement au principe des prix contrôlés contre une inflation excessive, renonçait à une application stricte du maximum au moins en ce qui concerne le prix des marchandises : le maximum prévoyait également l'encadrement des salaires, or sur ce point, Lindet n'avait pas hésité à recourir aux services de... l'armée révolutionnaire ! Un arrêté de sa main du 25 pluviôse (13 février 1794) l'envoya à Conflans pour casser une grève de marins chargés de convoier des vivres destinés à Paris (36). A la même époque, le Comité de salut public cassait les grèves qui éclataient dans les ateliers parisiens fabriquant des vêtements militaires. Austérité renforcée pour les salariés, indulgence pour les marchands, Lindet ne se distingue pas de ses collègues du Comité de salut public à cette date.

Un commerce extérieur nationalisé ou partiellement contrôlé ?

"Le commerce extérieur fut nationalisé durant quelques mois", écrit Soboul (37). La commission des subsistances le prend en charge dès sa création en novembre 1793, puisqu'elle a dans ses attributions le contrôle des marchés passés avec l'étranger. Le Comité de salut public lui en assure le monopole et interdit aux villes, aux départements maritimes d'envoyer des missions d'achats à l'étranger, afin d'éviter la surenchère entre les agents, la hausse des prix qui en est la conséquence inévitable et l'anarchie dans la répartition des subsistan-

ces (38). Les représentants en mission à Bordeaux, Tallien et Isabeau, se voient interdire par le Comité de salut public d'envoyer leurs agents acheter du blé aux Etats-Unis et en Allemagne du Nord avant d'avoir obtenu l'aval du comité (18 novembre 1793). De même, le fournisseur Haller, qui achetait des grains à Gênes et en Toscane pour l'armée d'Italie, doit désormais rendre des comptes à la commission des subsistances et prendre ses ordres auprès des agents qu'elle a établis à Marseille. Le commerce avec le Levant et la Barbarie (l'Afrique du Nord) étant aux mains d'une compagnie d'Afrique, qui avait obtenu certains privilèges des deys d'Alger et de Tunis, le Comité de salut public rachète secrètement cette compagnie d'Afrique, maintient ses agents en fonctions, afin de conserver le bénéfice de ces privilèges, mais il les subordonne à la commission des subsistances (8 février 1794).

Si l'on en croit son *Tableau de la Convention nationale* d'octobre 1795, le mérite de cette dernière opération revient au seul Lindet :

"Je fis renâître les relations commerciales avec les contrées barbaresques en rétablissant la compagnie d'Afrique dont la suppression décrétée par la Convention était une calamité générale pour le Midi. Je donnai de l'activité au commerce avec Gênes, toute l'Italie, Marseille devint le grenier des départements méridionaux."

Il se vante également d'avoir rétabli le commerce avec Hambourg et les villes de l'Allemagne du Nord, gros marché traditionnel du blé, grâce à la liaison qu'il a su établir avec une "puissante maison accréditée à Copenhague, faisant commerce sous pavillon danois".

Il est certain qu'il a approuvé le tournant du printemps 1794, quand la liquidation des hébertistes permet au Comité de salut public de donner un coup de barre en faveur du négoce : Barère ex-

(35) Daniel Guérin, tome I, pp. 339 à 342. Malgré ses liens découverts avec le Foreign Office, le banquier Perrégaux traversa sans encombre la Terreur, grâce à la protection efficace de Cambon.

(36) F. Pascal, p. 231.

(37) *Histoire économique et sociale de la France, 1789-années 1880*, tome 3, p. 38, PUF, 1976.

(38) Mathiez, tome II, pp. 65 et 96.

plique alors qu'il faut "guérir le commerce et non le tuer", et prononce un hymne à la gloire du commerce international, en lequel il veut voir une promesse d'alliance générale entre tous les peuples ! Sur sa proposition, la Convention décrète que la commission des subsistances pourra désormais délivrer des autorisations d'exportation (10 mars 1794) (39). Ainsi, est ranimé un commerce d'exportation que la législation précédente avait à peu près complètement paralysé.

Le 13 mars, les commerçants de Bordeaux sont autorisés à exporter aux Etats-Unis du vin, des eaux de vie, des marchandises de luxe, à charge d'importer du blé américain, qui sera payé au prix du maximum ; le 27 mars (jour du licenciement de l'armée révolutionnaire salué avec tant d'enthousiasme par Lindet !), l'embargo qui frappait les navires étrangers retenus dans le port de Bordeaux est levé. G. Lefebvre a fait remarquer à juste titre que cet appel aux négociants ne pouvait pas remporter de grands succès tant que le maximum subsistait et était observé (40) ; or, avec les leaders hébertistes, ont été guillotines quelques sans-culottes qui avaient fait respecter la législation égalitaire de manière sourcilieuse, tel ce Ducroquet, qui avait confisqué six œufs pour les partager entre six familles démunies... La terreur jusque-là exercée de manière partielle contre les délits économiques va se diriger désormais contre des crimes exclusivement définis en termes politiques.

Lindet et les "Indulgents"

Il s'est incontestablement associé aux efforts de Danton pour limiter la Terreur au nom de l'indulgence. Avec l'aide, dit-il, de Carnot et de Barère au Comité de salut public, puis de Danton à la Convention, il obtient le 7 février 1794 qu'il soit sursis à l'envoi devant le tribunal révolutionnaire des officiaux municipaux de Conches, petite ville de l'Eure un temps entraînée dans le mouvement fédéraliste (41). Il réussit à extraire de la Conciergerie cinq citoyens de Caen — dont l'un qui deviendra son beau-père —

, qu'il disperse dans cinq maisons d'arrêt plus discrètes, où ils seront oubliés jusqu'au lendemain de Thermidor (42). Il prend sur lui d'élargir le bénéfice de ce sursis au profit des 132 Nantais arrêtés sur ordre du terrible Carrier.

Il est le seul du Comité de salut public à refuser de signer le décret d'accusation contre Danton le 30 mars. Il ne s'en est guère expliqué, sinon en alléguant un scrupule d'humanité : "Je suis là pour nourrir les citoyens et non pour les envoyer à l'échafaud" (selon l'unique témoignage de Gohier). Il s'oppose aussi le 10 mai à l'arrestation du maire de Paris, Pache (43).

Il dit s'être opposé au projet de décret défendu par Saint-Just au début de germinal, qui prévoyait qu'aucun noble, qu'aucun étranger d'un pays en guerre avec la République ne pourrait résider ni à Paris, ni dans un port, ni dans une place forte. Il expliquera plus tard :

"(J'ai combattu) toutes les passions pour conserver à Paris les citoyens les plus utiles de tous les genres, aux ports, aux places de commerce, aux manufactures, aux usines, leurs armateurs, leurs négociants, leurs fabricants, leurs directeurs et leurs entrepreneurs."

Il semble bien que son indulgence ait été commandée par des motifs politiques — arrêter l'emballement de la Terreur —, mais aussi par la conviction que si le gouvernement révolutionnaire pouvait légitimement prétendre limiter le profit de l'agriculteur, il n'en allait pas de même avec le profit commercial ou manufacturier.

Ce faisant, il ne pouvait que s'opposer aux hébertistes, qui tonnaient journellement contre le "négociantisme", ainsi qu'il le rappellera dans son grand discours du 2 germinal an III. Il ne semble pas qu'il ait désapprouvé leur procès, évidemment truqué, et leur condamnation à mort.

(39) Mathiez, tome II, pp. 199-200.

(40) G. Lefebvre, *La Révolution française*, collection Peuples et civilisations, Paris, 1930, p. 243.

(41) F. Pascal, pp. 252-253.

(42) F. Pascal, p. 255.

(43) F. Pascal, p. 257. Pache restera un an et demi en prison.

L'heure thermidorienne

Il quitte le Comité de salut public le 6 octobre 1794 en raison des nouvelles règles de roulement imposées par les thermidoriens. Il n'en continue pas moins à défendre les aspects essentiels de la politique du grand Comité de salut public : le 31 mai, le maximum (quitte à le réaménager en tenant compte des coûts réels variables selon les lieux de production) (44), les comités de surveillance indispensables pour assurer la défense de la République confrontée à une guerre européenne, dont il déplore qu'elle se soit élargie à l'Angleterre.

Le 24 décembre 1794, la Convention abolit le maximum général suite au rapport du comité de commerce et d'approvisionnements présenté par Giraud et qu'a refusé de signer Lindet. Il abandonne donc la présidence de ce comité à Giraud, qui incarne une nouvelle équipe.

Courageusement, il prend la défense des derniers montagnards survivants du grand Comité de salut public en butte aux accusations de terroristes repentis comme Tallien, qui veulent jouir en paix de fortunes vite acquises, et de girondins avides de revanche. Lui-même doit affronter les calomnies de Legendre (un ancien terroriste, qui lui reprochait son indulgence en février 1794 !) et de l'ingrat girondin Larivière (45).

C'est alors qu'éclate l'insurrection de germinal-prairial (avril-mai 1795) : le mot d'ordre "*Du pain et la Constitution de 1793*" révèle qu'il s'agit d'une émeute de la faim croisée avec une manifestation politique, que rallieront les derniers montagnards. L'été brûlant de 1794 a généré une récolte catastrophique ; le 10 mai 1795, la ration de pain à Paris est tombée à 60 grammes par jour. S'y superpose la flambée des prix, ce qui explique l'invocation au grand texte de juin 1793, qui garantissait le droit aux secours. L'armée issue de la Révolution désarme le faubourg Saint-Antoine, ce haut lieu des mobilisations populaires.

Cette insurrection brisée fournit à ses ennemis le moyen de décréter l'arrestation de Lindet le 9 prairial (28 mai). Duroy, qui l'avait accompagné dans sa mission normande, Goujon, le principal ani-

mateur de la commission des subsistances, sont condamnés à mort et se suicident. Lindet est écroué au collège des Quatre-Nations, où il reste emprisonné deux mois.

Plusieurs pétitions en sa faveur émanant d'Evreux, de Bernay, de Pont-Audemer, de Caen et de négociants nantais attestent de la réalité de son action protectrice en faveur des girondins de l'Ouest, parmi lesquels on n'est pas étonné de trouver les négociants (46). Exclu de la Convention, élu par le département du Nord, il est invalidé. Il refuse plusieurs places offertes par le Directoire — commissaire dans l'Eure, agent secret à Bâle —, se fait journaliste : il déplore dans le journal jacobin *L'Ami des lois* que la vente de gré à gré soit à nouveau autorisée aux agriculteurs, ce qui favorise le haut prix au détriment du pauvre. Il reproche à Boissy d'Anglas, l'adversaire acharné du maximum, d'organiser la di-

sette. Il fustige le laxisme financier du Directoire, qui multiplie l'émission de monnaie papier, ce qui permet aux spéculateurs de rafler les derniers biens nationaux mis en vente. Il critique son projet de banque nationale, qui profiterait à quelques grandes banques privées et les rendrait maîtresses du gouvernement (47).

Avec les babouvistes

Il fait partie de ces anciens montagnards avec qui les amis de Babeuf tentent de négocier une alliance pour donner quelques chances de succès à la prise de pouvoir insurrectionnelle par les premiers communistes français. Selon Buonarrotti, "*il parla longuement de la nécessité d'imprimer à la révolution un caractère véritablement populaire sans lequel elle n'est qu'un jeu de parti*" (48).

Cette curieuse alliance était évidemment marquée du sceau de l'équivoque, les babouvistes ne voulant pas renoncer

(44) F. Pascal, p. 275.

(45) F. Pascal, pp. 285 à 288.

(46) F. Pascal, pp. 288 à 290.

(47) F. Pascal, pp. 301 à 303.

(48) Buonarrotti, *La Conspiration pour l'égalité*, Editions sociales, 1969, tome I, p. 137.

à leur perspective communiste et les montagnards ne voulant pas renoncer au principe de la propriété privée, qu'ils avaient si bien défendu, même en 1793.

Sur la fausse dénonciation du policier Grisel, Lindet est inculpé de complicité dans la conjuration ; il est obligé de se cacher. Son frère assure sa défense lors du procès de Vendôme, il n'a aucun mal à démontrer le faux de Grisel, si bien qu'il est acquitté le 26 mai 1798 (52).

Le coup d'Etat de brumaire l'éloigne définitivement de la vie politique : il reprend sa profession d'avocat et meurt à Bernay en 1825.

Il s'est voulu le bon gestionnaire de l'économie nationale en temps de guerre, l'exact répartiteur de subsistances devenues rares en raison de la mobilisation générale, il semble avoir voulu contrôler le bénéfice du cultivateur avec infiniment plus de rigueur que celui du négociant ou du manufacturier. Peut-être en

raison d'un souci de l'ordre, qui lui faisait redouter les émeutes de subsistances bien davantage que les révoltes de salariés : les choix politiques et économiques de Lindet s'expliquent en partie par la structure d'une société caractérisée par la petite production agricole et artisanale, par l'insuffisance des transports, par l'impossibilité matérielle d'assurer une production et une répartition de type communiste et réellement égalitaire.

L'itinéraire de Lindet illustre la hardiesse de ces bourgeois révolutionnaires, tous attachés à la propriété privée, mais que leur détermination à défendre la République a conduits à mettre entre parenthèses leurs propres principes et à limiter le profit commercial, afin d'assurer le salut public.

Nicole Perron

(49) F. Pascal, p. 314.

Saint-Just **(1767-1794)**



Repères chronologiques

- 25 août 1767 : naît à Decize (Nièvre).
- Octobre 1776 : la famille s'installe à Blérancourt (Aisne).
- 1779-1786 : Saint-Just entre au collège des oratoriens de Soissons.
- 1786-1787 : détenu six mois à Paris (un amour contrarié, une grave querelle avec sa mère).
- 1787-1788 : études de droit à Reims.
- Avril 1789 : parution clandestine du poème érotique *Organt*, satire politique et religieuse.
- 1790 : premiers combats contre le régisseur de la seigneurie de Blérancourt, pour la conquête des municipalités, de la justice de paix et de la garde nationale locale.
- 23 juin 1791 : *L'Esprit de la Révolution et de la Constitution de France*, écrit encore royaliste.
- Juin- juillet 1792 : Saint-Just achète des biens nationaux.
- 5 septembre 1792 : élu député de l'Aisne à la Convention.
- 13 novembre : premier discours à la Convention : pour la mort du roi sans jugement comme ennemi.
- 29 novembre : discours sur les subsistances contre la taxation et le partage des grandes fermes réclamé par les communes de Seine-et-Oise et les émeutiers du sud du bassin parisien.
- 12 février 1793 : discours sur la réorganisation de l'armée pour l'amalgame entre vétérans et jeunes recrues.
- 24 avril : discours sur la Constitution à donner à la France.
- 30 mai : adjoint au Comité de salut public, participe au comité de constitution.
- 8 juillet : rapport contre les "32" Girondins engagés dans le soulèvement contre la Convention.
- 10 juillet : Saint-Just entre au Comité de salut public (Robespierre y entre le 27 juillet : ce "grand comité" va assumer des tâches écrasantes jusqu'au 28 juillet 1794, soit durant un an).
- 18 juillet : mission dans l'Aisne, l'Oise et la Somme.
- 10 octobre : discours à la Convention sur le gouvernement révolutionnaire de la France jusqu'à la paix.
- 16 octobre : rapport sur la loi contre les Anglais.
- 17 octobre : part en mission auprès de l'armée du Rhin avec son ami Le Bas.
- 27-28 décembre : l'Alsace est libérée, victoire de Wissembourg, reprise de Landau.
- 22 janvier 1794 : départ pour la mission auprès de l'armée du Nord.
- 4 février : décret ordonnant l'incarcération de tous les nobles (Pas-de-Calais, Nord, Somme et Aisne).
- 26 février et 3 mars : décrets des 8 et 13 ventôse indemnisant les indigents avec les biens des suspects condamnés.
- 13 mars : rapport sur les factions de l'étranger qui justifie l'arrestation des hébertistes.
- 30 mars : rapport contre les dantonistes arrêtés la veille.
- 4 avril : rapport sur une nouvelle conjuration qui annonce l'exécution de Chaumette.
- 22 avril : ouverture du Bureau de police générale d'abord animé par Saint-Just et ressenti comme un concurrent par le Comité de sûreté générale.
- 29 avril : début nouvelle mission à l'armée du Nord, de retour à Paris le 31 mai.
- 6 juin : renvoyé auprès de l'armée du Nord par arrêté du Comité de salut public.
- 10 juin : départ pour la Sambre.
- 26 juin : victoire de Jourdan à Fleurus, fruit de l'activité de Saint-Just.
- 23 juillet : Saint-Just tente de réconcilier les deux comités : jeu de dupes ?
- 27 juillet (9 thermidor) : Robespierre, Saint-Just, Le Bas, Couthon, "les robespierristes" décrétés d'arrestation ; Saint-Just n'a pu prononcer son rapport.
- 28 juillet (10 thermidor) : ils sont exécutés avec 19 de leurs partisans.

Un héros tragique

“Oser : ce mot renferme toute la politique de notre révolution”
(Saint-Just, le 26 février 1794)

“Cet homme doit régner ou mourir”
(sur le jugement de Louis XVI,
13 novembre 1792)

SAINST-JUST a 25 ans, il vient d’être élu à la Convention, qu’il stupéfie par la netteté de ses raisonnements et le caractère implacable de ses conclusions.

L’Assemblée s’enlisait dans les contradictions : tous comprenaient que le roi, retenu prisonnier dans la tour du Temple, serait nécessairement le foyer de toutes les conspirations royalistes à venir. Tous savaient aussi que la Convention qui avait proclamé la République le 22 septembre devait son existence à l’insurrection du 10 août 1792, que le jugement sur la culpabilité du roi avait été prononcé par les insurgés ce jour-là.

Mais les scrupules des juristes venaient au secours des timorés qui prévoyaient un avenir redoutable : juger et condamner à mort le roi reviendrait à dresser tous les rois d’Europe contre la République. Et cette guerre élargie mobiliserait à son tour les énergies populaires que beaucoup craignaient désormais. Le député Morisson se fit l’écho de ces peurs en expliquant qu’on ne pouvait juger le roi, puisque la Constitution de 1791 l’avait déclaré *“inviolable et sacré”*. Morisson oubliait-il que le 10 août avait aboli de fait cette Constitution ? La Législative avait dû voter sa propre dissolution et convoquer une Convention élue pour la première fois au suffrage universel, qui devait élaborer une nouvelle Constitution !

Mailhe, le rapporteur de la commission chargée d’examiner cette question, conclut le 7 novembre : le roi pouvait être jugé (c’était lever l’obstacle de l’inviolabilité) et la Convention représentant le

peuple souverain devait le juger et non un tribunal spécial composé de délégués des 83 départements, solution girondine avancée pour sauver le roi.

Saint-Just assumait d’emblée une position extrême : les deux thèses en débat étaient *“également fausses”* et les conventionnels furent rudement invités à se comporter en véritables républicains, à balayer des siècles de respect religieux à l’égard de la royauté : *“Un jour peut-être les hommes aussi éloignés de nos préjugés que nous le sommes de ceux des Vandales s’étonneront de la barbarie d’un siècle où ce fut quelque chose de religieux que de juger un tyran...”*

Juger Louis ? Ce serait l’inscrire dans le monde de la loi, du droit, qui suppose le respect d’un contrat entre citoyens ; or un roi n’est pas un citoyen, nul contrat ne l’oblige, il appartient à *“cette dernière classe de l’humanité, celle des oppresseurs”*... Il ne peut donc exiger d’être jugé en respectant les formes judiciaires, il doit être exterminé selon la loi de la guerre : *“Louis a combattu le peuple : il est vaincu. C’est un barbare, c’est un étranger, prisonnier de guerre... le meurtrier de la Bastille, de Nancy, du Champ de Mars, de Tournai, des Tuileries.”*

C’était non seulement écarter les formes juridiques, c’était juger vaine toute démonstration de la culpabilité personnelle de Louis XVI (il niera tout par *“malignité”*, prédit Saint-Just) et situer le débat sur le terrain des principes : *“La royauté... est un crime éternel.”*

De telles formules à l’éclat métallique frappèrent la Convention sans la convaincre. Le roi fut jugé selon les formes, eut des avocats. Mais elles rendirent plus difficile la démarche des Girondins, qui auraient voulu l’épargner, échapper aux conséquences militaires et sociales d’une guerre élargie, s’attirant par avance le mépris de Saint-Just : *“Ceux qui attachent quelque importance au juste châtement d’un roi ne fonderont jamais une République.”*

“Une loi sur les subsistances ne sera jamais sage”

Goujon, le procureur syndic de Seine et Oise (1), a lu à la Convention le 19 novembre 1792 une pétition qui réclame la taxation du grain, la division des grandes fermes afin de retirer aux gros fermiers le moyen d'affamer la population en spéculant sur le blé et la création d'une administration centrale qui établira “la juste proportion” entre le prix des grains et la rémunération du travail ! Après avoir écouté la pétition des communes de Seine et Oise, la Convention a entendu la position adverse exprimée dans une longue lettre du ministre Roland, qui reprend les arguments classiques des “économistes” : l'assemblée ne doit “rien faire” pour régler la liberté du commerce.

Les Montagnards se sont tus. Mais les affamés de la Sarthe, des cloutiers, des ferblantiers vont relancer le débat par leur action directe : quittant leurs bois pour assaillir les villes de marché, ils taxent les denrées entre le 21 et le 24 novembre à Nogent-le-Rotrou, au Mans, à Vendôme, à Chartres.

Et que répond Saint-Just à ce petit peuple souffrant ? Il oppose une fin de non-recevoir à la revendication taxatrice et se tait sur le partage des grandes fermes. “On demande une loi sur les subsistances. Une loi positive là-dessus ne sera jamais sage.” Assertion que n'aurait pas désavouée Roland. Il y ajoute sa définition de la république : “Si vous voulez une république, faites en sorte que le peuple ait le courage d'être vertueux : on n'a point de vertu politique sans orgueil, on n'a point d'orgueil dans la détresse.”

Mais comment combattre cette détresse ? L'inquiétude, le pessimisme courent tout au long de ce discours : “La misère a fait naître la révolution, la misère peut la détruire.” Il ne formule qu'une proposition précise pour sortir d'un “désordre profondément compliqué” : limiter l'émission de nouveaux assignats, qui aggravera l'inflation et paralysera davantage encore les échanges. Il justifie les laboureurs qui cachent leur grains : il n'y a plus de produits de luxe à acheter, l'émi-

gration et le renversement de la royauté les ont raréfiés.

L'expérience picarde

C'est à Blérancourt, où il a vécu de 1776 à 1792, qu'il a mené ses premiers combats.

Saint-Just étant alors trop jeune pour se faire élire, il est devenu “l'éminence grise” de la municipalité élue en 1790 : le maire et le procureur syndic sont ses amis, son beau-frère devient le chef de la garde nationale après avoir évincé le notaire Gellé dès janvier 1790. Au mépris de la loi électorale qui les exclut, il encourage les pauvres de Manicamp à renverser la municipalité tenue par les fidèles du comte de Lauraguais, à ne plus payer les droits féodaux (en principe abolis la nuit du 4 août 1789, mais rachetables au prix fort !), à se partager les pâtures communales également convoitées par le comte. Il devient l'objet d'une enquête judiciaire, qui s'enlise devant le mutisme général, preuve que le “meneur” dispose d'un large appui populaire... Mais l'ancienne municipalité est rétablie au détriment de celle qu'ont voulu établir des citoyens pauvres, donc non éligibles... (2). Son ardeur combative a échoué devant la puissance des gros fermiers, c'est peut-être pour cela qu'il recule deux ans plus tard devant la perspective de “lois violentes contre les laboureurs”.

Saint-Just a évoqué la dignité du pauvre, son “orgueil”, sa capacité à résister à l'oppression. En février 1793, les pétitionnaires viendront demander à la Convention de taxer les grains : “Il faut encore que le peuple soit heureux ; il faut encore qu'il y ait du pain, car là où il n'y a pas de pain, il n'y a plus de lois, plus de liberté, plus de république.” La perspective républicaine était la même, mais entre le discours de novembre de Saint-Just et les revendications de février 1793 (créer un “peuple heureux”), la nuance n'était pas mince.

(1) Il soutient en prairial an III la dernière révolte populaire de la révolution et se suicide le 17 juin 1795 pour échapper à l'échafaud auquel l'ont condamné ceux qui ont renversé Robespierre.

(2) Sur sa jeunesse picarde et ses premiers combats, voir, de Bernard Vinot, *Saint-Just*, Fayard, 1985.

Représentant en mission dans l'Aisne et les Ardennes

Dumouriez a laissé s'enfoncer les Austro-Prussiens commandés par Saxe-Cobourg entre l'armée de Custine, au nord-est, et la sienne, en Belgique. Les volontaires mal équipés pillent les populations, d'autres désertent : des 400 000 hommes à la fin de 1792, il ne reste que la moitié quand la Convention décrète le 23 février une nouvelle levée de 300 000 hommes et l'envoi dans les départements de représentants en mission chargés de hâter ce recrutement et d'arrêter les suspects (9 mars).

Saint-Just constate le manque d'enthousiasme : on a chanté en vain la *Marseillaise* dans la cathédrale de Soissons, le patriotisme mesure désormais ses sacrifices. Courant au plus pressé, Saint-Just et Deville se dirigent vers l'Argonne, visitent les places fortes de la vallée, ouvrent les greniers des émigrés afin de permettre aux paysans de faire les semailles de printemps, devançant ainsi de quelques jours le décret de la Convention qui confisque leurs biens (25 mars).

Saint-Just découvre le poids des pesanteurs bureaucratiques : les équipements, les armes disponibles dans les magasins de Soissons et d'ailleurs ne peuvent être distribués aux soldats faute d'un ordre écrit du ministre de la Guerre, qu'il a vainement sollicité par écrit. De retour à Paris, il le dénonce aux Jacobins : "*Beurnonville est un traître. Citoyens, je n'ai pas trouvé un seul homme de bien dans le gouvernement, je n'ai trouvé de bon que le peuple.*" Le ministre de la Guerre, nommé depuis deux mois, ne pouvait être tenu pour entièrement responsable du manque d'armes, mais Saint-Just vise plus large : malgré sa politique tortueuse, Dumouriez est toujours défendu par les Girondins et par Danton, membre du Comité de défense générale. Il incrimine donc une incurie gouvernementale générale, le manque de lucidité et de volonté pour affronter les périls.

Ce sera son second grief contre la Gironde ; le projet de Constitution défendu par Condorcet le 15 février va lui fournir une nouvelle occasion de la combattre.

Sur la Constitution de la France

Saint-Just a toujours défini les institutions comme le moyen moral et politique de changer en profondeur les rapports entre les hommes, rapports harmonieux dans l'état de nature, mais qui se sont dégradés au cours de l'histoire, car "*l'art de gouverner n'a presque produit que des monstres*".

"*Le législateur commande à l'avenir... C'est à lui de rendre les hommes ce qu'il veut qu'ils soient.*" Perspective prométhéenne pour les uns, et "totalitaire" pour les autres ! Bien avant Furet, Malraux écrivait en 1954 : "*Il annonce les communistes et les fascistes, le parti unique et tout-puissant... La République ne pouvait reposer que sur une austère chevalerie mêlée de Guépéou*" (3).

Saint-Just oppose son projet à celui de Condorcet : il lui reproche d'établir "*une république fédérative*" formée de "*représentations particulières de chacun des départements*", ce qui exclut l'émergence d'une volonté générale. Les sept membres de l'exécutif étant élus par le peuple seront choisis parmi les gens célèbres, ils auront en main tous les pouvoirs, l'armée, l'opinion, en vingt ans ils établiront une "*royauté de ministres*" qui dominera le corps législatif.

Pour parer à ce danger, Saint-Just imagine des représentants du peuple élus par "*le peuple en corps*", assemblé dans ses communes, chaque citoyen donnant sa voix à l'homme qu'il juge digne de le représenter, afin d'éviter les divisions liées au cadre départemental. La souveraineté de la nation "*réside dans les communes*", qui regroupent de 600 à 800 votants.

L'Assemblée nationale "*représente*" le peuple souverain, fait les lois, fixe la politique monétaire et fiscale, tandis que le Conseil de la République, composé de 84 membres élus par les départements, ainsi que les ministres, les administrateurs, ne sont que des "*mandataires*"...

On ne peut qu'être frappé par la prééminence accordée au pouvoir législatif. Et la Convention montagnarde respectera

(3) Préface à *Saint Just ou la force des choses*, d'Albert Ollivier, Gallimard, 1954.

ce principe, le Comité de salut public lui rendant compte de toutes ses initiatives, et cela dans le contexte d'une guerre terrible qui ne sera jamais invoquée pour rétablir une "royauté" ministérielle !

Quant au principe selon lequel le représentant doit défendre la volonté générale, l'intérêt de tous et non pas l'intérêt particulier de son département, de sa localité, il était théoriquement accepté par tous, le provincialisme étant condamné comme vestige de la monarchie. Saint-Just prédit même que l'organisation fédérale des Etats-Unis engendrera la lutte entre les Etats : "*Un jour (et puisse cette époque être éloignée), un Etat s'armera contre l'autre*" (4). En revanche, il ne dit rien de l'organisation sociale à venir, à la différence de Robespierre.

La Constitution de juin 1793

Saint-Just a participé avec quatre autres députés à l'élaboration de cette Constitution qui entérine le bouleversement politique incarné par les journées révolutionnaires des 31 mai et 2 juin.

Cette Constitution ne fut jamais appliquée, mais elle n'en demeure pas moins une référence qui a nourri le combat des sans-culottes de 93 et plus tard celui des démocrates et des socialistes. C'est le fruit d'une élaboration collective et le produit d'un compromis : on retrouve dans sa Déclaration des droits de l'homme des articles déjà votés avant le 2 juin, tels que le droit aux secours publics, le droit à l'instruction, mais les robespierristes y ont fait ajouter la référence à l'Être suprême pour rassurer ce peuple des campagnes très majoritairement religieux, et surtout le droit à l'insurrection. La Montagne scellait ainsi dans un texte constitutionnel l'alliance nouée le 2 juin avec le peuple parisien contre les leaders girondins. Mais la limitation du droit de propriété défendue par Robespierre le 24 avril n'y figure pas : il veut rassurer les propriétaires et défendre la République avec les députés de la Plaine, avec les administrations départementales qui résisteront aux appels à la rébellion contre Paris imprudemment lancés par des Girondins irréflectifs.

L'apport personnel de Saint-Just paraît limité : il interdit la domesticité.

Pour conjurer le péril césarien, on ne nommera point de généralissime.

Son article 121 ("*Le peuple français ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire*") a suscité les sarcasmes. C'est bien de cela qu'il s'agit pourtant pour les plus résolus : Robespierre, farouche adversaire de l'aventure guerrière que prônait Brissot en 1792, veut désormais arracher la victoire afin de consolider la république démocratique. Il faut pour cela établir un gouvernement respecté.

Le réquisitoire du 8 juillet contre les Girondins

C'est un étonnant mélange : les accusations sans preuves côtoient la réaffirmation de principes démocratiques ("*Vous respecterez la liberté des opinions*"), suit une conclusion somme toute modérée. Le 2 juin 1793, une trentaine de Girondins avaient été assignés à résidence, le 8 juillet, alors que leurs appels à la révolte contre Paris et la Convention ont été répandus en Normandie, à Lyon, à Bordeaux, à Nîmes. Saint-Just ne désigne que neuf "traîtres", ceux qui ont fui pour soulever leurs départements, auxquels il ajoute cinq députés soupçonnés de complicité.

Discours de circonstance évidemment destiné à rallier la Plaine, qualifiée de "*majorité sage et mesurée*". La Montagne, "*ardente pour la République*", a négligé "*quelquefois le gouvernement pour défendre les droits du peuple*". L'éloge est mesuré et la critique énigmatique : allusion à la loi sur le maximum des grains votée sous la pression des pétitionnaires le 4 mai ? aux débats relatifs à l'emprunt forcé destiné à hâter le recrutement ?

Mais la Gironde est autrement coupable : par son "*inertie*", par ses "*clameurs*" contre les députés de Paris, Marat, Danton, Robespierre, par le souvenir ressassé des massacres de septembre, elle a encouragé l'hostilité entre Paris et les dé-

(4) Étonnante anticipation de la guerre de sécession !

partements, d'où pouvait surgir le "dégoût pour les temps présents" et le regret de l'ordre monarchique. Cette analyse est juste.

Mais on est surpris de lire ces accusations fantaisistes : les Girondins auraient comploté avec le général Dillon (royaliste, assurément) pour rétablir la royauté au profit du petit Capet. L'hésitation de Vergniaud à prononcer la déchéance de Louis XVI le 10 août prouvait qu'il espérait préserver le principe monarchique au profit du duc d'York (fils de George III) ou du jeune d'Orléans. Pétion et Manuel, responsables d'assurer l'ordre dans Paris, n'ont rien fait pour s'opposer aux massacres des prisons en septembre 1792 ; impuissance qualifiée de complicité "par faiblesse" avec le crime, d'où il fallait conclure "qu'ils méditaient un crime plus grand, qu'ils ont dû conspirer contre la république, car ils n'étaient pas assez vertueux pour elle".

La fragilité de ces "démonstrations" exprime peut-être le trouble d'une conscience qui découvre les accommodements avec la vérité qu'implique une responsabilité gouvernementale. Il va entrer au Comité de salut public renouvelé le 10 juillet 1793, quand Danton l'abandonne, et que Robespierre rejoint le 27 juillet... Il n'y entre pas en ambitieux vulgaire, ce qu'il souligne : "J'ai attaqué des hommes que personne n'eût osé attaquer... Moi seul j'ai dû remplir ce dangereux message, c'est au plus jeune de mourir et de prouver son courage et sa vertu." Il devra attendre le 17 octobre pour obtenir cette mission de courage et de sacrifice près des champs de bataille. Auparavant, il aura résumé en éclatantes formules les principes d'un gouvernement révolutionnaire pour temps de guerre.

"Il faut gouverner par le fer ceux qui ne peuvent l'être par la justice"

Ce jour-là, Saint-Just définit devant la Convention ce que doit être le gouvernement révolutionnaire indispensable pour arracher la victoire et la paix.

Ce gouvernement de temps de guerre doit être implacable contre tous ses adversaires, non seulement ceux qui soutiennent les rois et les privilégiés, mais aussi ceux qui se sont incrustés dans le nouvel Etat républicain pour n'y servir que leurs ambitions personnelles et leur cupidité.

Il dénonce les généraux presque tous nobles et qui espèrent en secret la défaite de la république, les fournisseurs des guerres qui volent et laissent le soldat démuné, les bureaucrates qui prolifèrent (le ministère de la Guerre employait 143 commis en 1789, et 1 800 en 1794 ; le nombre de commis au service du Comité de salut public septupla entre décembre 1793 et mai 1794) (5).

Ils empilent les circulaires sans se soucier de leur application ("Le ministère est un monde de papier").

Il dénonce avec précision l'impuissance des lois à juguler la hausse des prix : la sécheresse de l'été a arrêté les moulins, l'incertitude politique a entravé les échanges, aggravé les peurs, chaque ville a délégué des commissaires pour capter des convois de grains au détriment de la ville voisine ou des armées.

Il propose des solutions : pour rétablir la confiance entre le peuple et le gouvernement, il faut menacer du tribunal tous ceux qui manient les fonds publics et qui devront en rendre compte devant un "juré de comptabilité" (proposition qui sera renvoyée pour étude et ne sera jamais appliquée).

Pour remobiliser l'armée découragée par la misère, les trafics, les trahisons ou les erreurs des généraux, il faut que les représentants en mission partagent la vie du soldat, couchent sous la tente, punissent les généraux qui vont au théâtre tandis que leurs bataillons se font décimer.

A-t-il appliqué ses principes en Alsace, où le Comité de salut public l'envoie en mission auprès des armées du Rhin, puis de la Moselle, et où se sont accumulées les défaites ?

(5) M. Bouloiseau, *La République jacobine, Nouvelle histoire de la France contemporaine*, 1972, au Seuil, p. 218. Le secrétaire général adjoint au ministère de la Guerre, Vincent, l'a peuplé de "patriotes" parfois dévoués, parfois avides de pouvoir... et de sécurité loin des champs de bataille.

Discipliner les armées du Rhin et de la Moselle

Saint-Just et son ami Lebas ne sont pas des représentants en mission ordinaires : tous deux portent le fameux chapeau au panache tricolore qui signale aux populations la présence d'un membre de la Convention, seul apte à dire et interpréter la loi ; mais le premier est également membre du Comité de salut public, qui exerce *de facto* le pouvoir exécutif, le second appartient au Comité de sûreté générale, qui dirige le système de surveillance et de répression. Ils devront s'imposer à douze autres représentants en mission (fort jaloux de leur indépendance), aux généraux, aux fournisseurs, aux autorités locales élues, à une bourgeoisie d'affaires résolue à saboter les lois sur le maximum et... à un peuple alsacien qui ne parle pas le français ! Tâche gigantesque, qui impliquait des talents dignes de Protée, selon l'excellente formule de Michel Biard (6).

Dans ces conditions, nul ne leur reprochera d'avoir choisi de dormir dans le grand hôtel de la Prévôté, à Strasbourg (mais Saint-Just recommande à Pichegru d'obliger les officiers généraux à partager la tente du soldat...). Prendre quelques heures de vrai repos leur était indispensable pour remplir leur mission : en trois semaines, ils vont rédiger 306 arrêtés et proclamations.

Pour démontrer que l'indiscipline et la lâcheté ne seront plus tolérées, et pour illustrer le nouveau cours, dès le lendemain de leur arrivée, les deux amis inspectent les avant-postes, s'exposent au feu, manquent d'être faits prisonniers à Reichstett. Les sanctions exemplaires ne se font pas attendre : le 29 octobre, Saint-Just rend publique la destitution du général Peyredieu, qui est allé à la Comédie tandis qu'une avant-garde sous ses ordres était attaquée. Le capitaine des chasseurs Texier s'en tire avec un séjour en prison... "*Faites punir un crime léger... c'est le moyen d'effrayer les méchants, et de leur faire savoir que le gouvernement a l'œil sur eux*", conseille-t-il à Robespierre.

Le 26 octobre, le tribunal militaire, jugé trop lent à rendre ses sentences, est remplacé par une "commission spéciale et

révolutionnaire", qui juge de façon expéditive civils et militaires : entre le 28 octobre et le 6 mars 1794, elle condamnera à mort vingt-sept hommes, dont le général Isambert pour avoir abandonné le fort de Saint-Rémy, deux colonels pour royalisme, l'administrateur général des subsistances Cablès pour prévarication. Les onze premières exécutions ont eu lieu devant les troupes. Parallèlement, un chef de bataillon, un capitaine qui ont vaillamment défendu le fort de Bitche sont promus généraux de division, des braves, des mutilés reçoivent les chevaux de luxe confisqués aux émigrés, 2 000 lits sont réquisitionnés pour les hôpitaux militaires.

L'histoire républicaine a largement cité la fameuse proclamation qui sommait la municipalité de Strasbourg de "*déchausser*" dans les 24 heures 10 000 aristocrates au profit des soldats aux pieds nus. Il obtint 17 000 paires et 21 000 chemises.

Nourrir les soldats à l'aide de "l'armée révolutionnaire" ?

Le ravitaillement de l'armée pose des problèmes autrement redoutables. Saint-Just et Le Bas menaçant de mort les autorités civiles qui transgressent le maximum établi sur la viande, le département du Doubs objecte à juste titre que, selon le décret du 23 octobre, le maximum ne frappe point le bétail sur pied. Or ces hommes que la légende noire a présentés comme des "proconsuls" ont toujours respecté la loi.

Mais il faut gouverner par le fer ceux qui ne respectent pas la justice. Durant la première partie de sa mission, il ménage Euloge Schneider, accusateur public près du tribunal criminel et chef de l'armée révolutionnaire du Bas-Rhin créée le 16 octobre, et qui rudoie les campagnes, destitue les municipalités douteuses, fait respecter le maximum au besoin en fusillant les riches fermiers en présence de leurs familles (7), réquisitionne, lève des taxes révolutionnaires, dénonce les suspects.

(6) Michel Biard, *Missionnaires de la République*, éditions CTHS, Paris, 2002.

(7) R. Cobb, *Les Armées révolutionnaires*, p. 575. Albert Ollivier évoque une trentaine d'exécutions.

Schneider a prononcé plus de confiscations que de condamnations à mort (8).

L'emprunt forcé sur les riches Strasbourgeois

Fixé à 9 millions le 31 octobre 1793, cet emprunt s'inscrit dans une politique générale d'imposition des riches largement débattue à la Convention et appliquée par de nombreux représentants en mission, Saint-Just et Le Bas ne s'en distinguant que par l'énormité de la somme exigée, mais Strasbourg est une ville opulente ! Saint-Just y voit le moyen de diminuer la masse des assignats en circulation, principale responsable de la vie chère, comme il l'explique à la société populaire de Strasbourg. Il y voit aussi le moyen de renouveler la promesse égalitaire. Le 7 novembre, il condamne Mayno (le plus lourdement taxé, et qui n'a toujours rien versé) à être exposé sur l'échafaud deux heures durant. La royauté châtiait de cette manière les voleurs. En humiliant le citoyen présumé le plus riche de la ville, la république donne corps à la promesse de fraternité, la mise en scène théâtrale sera comprise par tous !

Sur des rentrées finalement bien inférieures aux 9 millions décrétés, les représentants prélèvent 550 000 livres distribuées aux patriotes indigents. Le 29 décembre, 600 000 livres seront affectées à la création d'écoles gratuites en langue française, une par canton... ce qui devait se révéler plus utile pour "républicaniser" l'Alsace que de donner les noms des braves aux villages reconquis.

Une déchristianisation subie, puis condamnée

Sur ce terrain, Saint-Just a dû composer avec une situation d'extrême tension créée par les autorités locales (le maire Monet) et des représentants en mission qui soutiennent les initiatives "déchristianisatrices" des "propagandistes révolutionnaires" recrutés par le maire pour "défanatiser" l'Alsace, y compris en brutalisant les consciences. Dirigée par Euloge Schneider, qui se déprêtrise le 20 no-

vembre, l'armée révolutionnaire déclenche dans les villages du Bas-Rhin, en décembre, une violence que l'historien britannique Richard Cobb a jugé "insensée".

Le 8 novembre, les représentants Guyardin et Milhaud ont confisqué les "ornements scandaleux d'or et d'argent" des églises, cette argenterie sacrée étant destinée à être fondue à Paris pour relever le cours de l'assignat (cela ne dut pas déplaire à Saint-Just). Le 9 novembre, le département du Bas-Rhin interdit la célébration de tout culte "pendant la guerre" : la décision s'explique donc par la position frontière de l'Alsace, par les défaites militaires et la conviction que tous les prêtres sont devenus des complices potentiels de l'Autrichien. Le Bas-Rhin comptait le plus faible pourcentage de curés jureurs (moins de 10 %), leur fidélité à la Révolution s'est évanouie après la mort du roi.

Toutes les églises de Strasbourg sauf la cathédrale ont été transformées en dépôts de vivres, la guerre dicte cet expédient. Mais pourquoi détruire les statues de la cathédrale ? Saint-Just a signé l'arrêté du 24 novembre qui l'ordonne : pour ne pas s'isoler de la maigre phalange jacobine de la ville, qui croit ainsi faire progresser la "défanatisation" ?

La défense du patrimoine culturel ne figurait certes pas dans ses priorités. Michelet précise qu'il a fait recouvrir ces statues d'une palissade de bois, afin d'arrêter la main des vandales...

Il a senti le danger de ces reniements publics pas toujours sincères. Le 21 novembre, la fête de la Raison célébrée dans la cathédrale avec Baudot, Monet, Schneider et les "propagandistes" enregistre quelques abdications de prêtres.

Maigres victoires, ces quelques reniements évidemment arrachés sous la contrainte morale ! Quelle conscience fut gagnée à la Raison devant l'autodafé de reliques et de livres sacrés, devant la "promenade de l'âne" affublé de vêtements sacerdotaux à Wissembourg ? Conçue par les convaincus, elle ne pouvait rallier que les opportunistes.

Du 4 au 10 décembre, Le Bas et Saint-Just sont à Paris, où Robespierre dénonce

(8) Marc Bouloiseau, *op. cit.*, p. 112.

la vague antireligieuse pour des raisons politiques. L'athée prussien Cloots est exclu des Jacobins.

De retour à Strasbourg, Saint-Just frappe à son tour : dès le 14 décembre, Schneider, "ci-devant prêtre né sujet de l'Empereur", est envoyé devant le Comité de salut public.

Est venu le temps de la méfiance vis-à-vis de l'étranger, le temps de la centralisation du pouvoir aux dépens des autorités locales qu'organise le décret du 4 décembre. Ses fonctions extraordinaires ont grisé Schneider, qui fait une entrée de satrape dans Strasbourg, avec sa jeune et riche épouse (9) exhibée dans une voiture tirée par six chevaux, entourée de cavaliers sabre au clair ! Il est exposé quatre heures durant devant l'échafaud "pour avoir déshonoré la république". Il sera guillotiné le 31 mars à Paris comme espion.

Landau ou la mort

Le plus dur reste à faire : obtenir les renforts prélevés sur l'armée des Ardennes, et surtout discipliner les ambitions, imposer la coordination des efforts entre Pichegru, qui commande l'armée du Rhin, et Hoche, qui commande celle de la Moselle et subit impatiemment la tutelle du plus âgé (ce "jean-foutre"), qui s'avance seul et échoue devant Kaiserslautern !

Aux rivalités entre généraux qui préfèrent prendre le risque de la défaite plutôt que de partager la gloire d'une victoire, s'ajoutent les jalousies entre représentants. Baudot, Lacoste dénoncent les "pouvoirs extraordinaires" de Saint-Just. Bien conscient que sa jeunesse le dessert, il a cru s'imposer en refusant de se concerter avec eux, suscitant récriminations et insubordinations : le Comité de salut public a confié le commandement suprême à Pichegru, Baudot et Lacoste à Hoche après sa victoire à Froeschwiller !

Néanmoins, l'énergie déployée par Saint-Just et Lebas, l'ardeur des soldats obtiennent leur récompense fin décembre : soumise deux jours durant aux rafales de neige, avançant sous le feu des batteries prussiennes, l'armée commandée par Hoche est victorieuse à Wissembourg le

27 décembre, libère Landau. Ayant chargé avec la fougue d'un jeune hussard, Saint-Just a gagné l'estime de la troupe : "Nous sommes contents de toi, citoyen représentant, ton plumet n'a pas remué un seul brin, nous avions l'œil sur toi, tu es un bon bougre."

Une nouvelle politique ?

Au retour de sa quatrième mission, qui l'a conduit dans le nord, le 13 février 1794, Saint-Just découvre un Comité de salut public affaibli : Billaud Varenne et Saint-André sont en mission, Couthon et Robespierre cloués par la maladie. Camille Desmoulins a attaqué Robespierre et Hébert, ce qui rend hardis tous les contre-révolutionnaires ; son plaidoyer en faveur de la clémence rencontre un écho considérable. Saint-Just, qui n'a jamais hésité à braver l'impopularité, stoppe cette offensive "indulgente" le 26 février avec des arguments anciens et nouveaux : on amuse l'opinion avec des pamphlets (allusion au *Vieux Cordelier* de Desmoulins, à Philippeaux qui dénonce les "crimes" des généraux sans-culottes en Vendée) et on fait silence sur les victoires acquises au prix de centaines de milliers de morts.

La "secte politique" qui parle de clémence "veut être heureuse et jouir", elle veut l'indulgence pour les conspirateurs et la rigueur pour le peuple. Cette obsession des conspirations n'est pas nouvelle, elle a été renforcée par la mission d'inspection qu'il vient d'effectuer avec Le Bas sur la frontière nord ; ils ont découvert à Saint-Pol des petits chefs ivres de pouvoir jusqu'à l'ineptie, qui les ont fait descendre de leur voiture malgré le passeport de la Convention qui établissait leur identité ! Le comité de surveillance local fut destitué et jeté en prison pour quatre jours... (10). Plus grave, le laisser-aller observé à Lille, où proliféraient espions et fraudeurs du maximum, ce qui a valu à la ville un emprunt forcé doublé. A Maubeuge, on découvre un complot au sein de l'administration militaire. Tous les nobles sont déclarés suspects et tenus de résider à

(9) L'a-t-il épousée de force ? L'accusation colle à la peau de tous ces détroqués qui se sont engagés comme activistes au grand scandale des dévotes...

(10) M. Biard, *op. cit.*, p. 250, et B. Vinot, p. 252.

20 lieues de la frontière (arrêté du représentant Duquesnoy), ceux du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne seront arrêtés (décret du 4 février de Saint-Just).

Les ambiguïtés de ventôse

Imposer une justice implacable au nom du salut de la république était conforme aux principes défendus depuis octobre 1793, mais Saint-Just ouvre une nouvelle perspective : *“La force des choses nous conduit peut-être à des résultats auxquels nous n'avons pas pensé.”* Il a pris conscience que la révolution était menacée non seulement par les armées étrangères, mais aussi par les parasites qui la gangrènent de l'intérieur, par tous ceux qui se sont jetés sur les places, soit dans l'administration militaire, soit dans les comités de surveillance ou les comités d'accaparement, ceux qu'il appelle les *“fonctionnaires”* et dont il dénonce l'avidité, la corruption ou l'amour du pouvoir. La révolution a su se donner un gouvernement révolutionnaire, mais elle n'a rien changé aux rapports civils, et ce divorce entre le gouvernement et la société sera le *“tombeau”* de la république.

La république doit se donner des institutions qui jugulent *“l'intérêt et l'avarice qui sont le ressort de beaucoup”*, notamment des *“fonctionnaires”* : *“Plus les fonctionnaires se mettent à la place du peuple, moins il y a de démocratie.”*

Il ne s'agit donc pas seulement d'une perspective de révolution sociale, malgré ce que suggèrent certaines formules éclatantes : *“Le pauvre pousse la charrue et défend la révolution... Celui-là seul a des droits dans notre patrie qui a coopéré à l'affranchir... Les propriétés des patriotes sont sacrées, les biens des conspirateurs sont là pour tous les malheureux. Les malheureux sont les puissances de la terre ; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent...”* Et la conclusion sonnait la charge contre la pauvreté : *“Ne souffrez pas qu'il y ait un malheureux ni un pauvre dans l'Etat, ce n'est qu'à ce prix que vous aurez fait une révolution et une république véritables.”*

La conclusion politique de ce discours, c'est l'adoption le 3 mars (13 ventôse) du

décret qui prescrit à toutes les communes d'établir une liste de leurs indigents : le Comité de salut public arrêtera les moyens de les indemniser avec *“les biens des ennemis de la révolution”*, le Comité de sûreté générale établira un tableau récapitulatif de ces derniers en s'appuyant sur les données fournies par les comités de surveillance sur la conduite de chaque détenu depuis le 1er mai 1789.

Manœuvre politique pour désarmer la colère des pauvres (D. Guérin, G. Lefebvre) ? Vaste plan d'expropriation qui rencontra le mauvais vouloir d'une majorité attachée à la propriété et d'un Comité de sûreté générale de plus en plus hostile aux robespierristes (Mathiez) ? Le décret du 23 ventôse précisait que six commissions populaires seraient créées pour faire le tri entre suspects et coupables sous l'autorité du Comité de sûreté générale, quatre d'entre elles ne furent installées qu'au début de thermidor...

Cette promesse de justice sociale ne relevait-elle pas de l'utopie dans une société bourgeoise à qui la révolution offrait de nouvelles perspectives d'enrichissement grâce à la suppression de prélèvements seigneuriaux, à la vente des biens d'Eglise et grâce aux trafics qui accompagnent toute guerre ? Comment saisir de vrais coupables avec des comités de surveillance dont Chaumette a dénoncé l'arbitraire et Saint-Just lui-même *“l'extravagance”* à Strasbourg, l'ineptie à Saint-Pol ?

On ne peut soupçonner la sincérité des sentiments fraternels qu'il ressent pour les meilleurs défenseurs de la révolution, les pauvres, de son hostilité à l'égard des privilégiés — il propose de châtier les nobles suspects en leur faisant réparer les routes ruinées par les charrois, au grand déplaisir du noble Barère de Vieuzac, également membre du Comité de salut public, qui rapporte cette anecdote dans ses Mémoires !

Mais au-delà du caractère utopique (à cette date) de ce plan, qui ne dépassa pas le stade des proclamations, ce qui frappe dans ces paroles de ventôse, c'est le jugement désespéré porté sur une démocratie implicitement ressentie comme impossible : nul ne doit s'interposer entre le peuple et le gouvernement, dit Saint-Just. Mais si les *“fonctionnaires”* des sociétés

populaires, des comités de surveillance ont réduit le peuple à la passivité, s'ils font l'opinion et les votes dans les assemblées de sections, des communes, que reste-t-il alors pour défendre politiquement la révolution ?

Un Comité de salut public tout puissant, dévoué, omniscient, seul juge des trahisons, guide collectif suprême ? Les cultivateurs et les artisans retourneront à leurs champs, à leurs métiers, promet Saint-Just : n'est-ce pas leur enlever l'initiative démocratique fraîchement acquise ? C'est sur cette pente dangereuse du pouvoir solitairement exercé que s'engage Saint-Just.

Le grand accusateur : contre les "exagérés", les hébertistes

Le 13 mars 1794, il présente à la Convention au nom du Comité de salut public son rapport *"sur les factions de l'étranger et sur la conjuration ourdie par elles dans la République française pour détruire le gouvernement républicain par la corruption et affamer Paris"*.

Curieusement, bien qu'il ait désigné deux adversaires, seule la "faction" dite des "exagérés" ou "hébertistes" est frappée dans la nuit qui suit, à leur grand étonnement, selon l'historien B. Vinot.

Et leur procès, suivi de leur exécution le 24 mars (11), est salué comme un triomphe par les "indulgents" tout aussi aveugles : en effet, le 29 mars, les deux comités décident de frapper Danton et ses amis. Ils seront exécutés le 5 avril, Chamette le 15.

Saint-Just a joué un rôle déterminant dans ce "drame de germinal".

Ces procès truqués ont été conduits suivant ses réquisitoires politiques, en plein accord avec Robespierre, qui a indiqué la voie étroite entre la Terreur et la Vertu le 5 février.

Que la république ait été affaiblie par des complots multiples, que des banquiers aient semé l'or pour défendre leurs intérêts ou servir la diplomatie anglaise, que certains députés (Chabot, Basire) aient été des affairistes, que le vénal Danton les ait soutenus, nul historien n'en disconvientra.

Il reste à expliquer pourquoi un révolutionnaire tel que Saint-Just, passionnément convaincu que la république ne pouvait s'établir sans vertu, a accepté d'envoyer au tribunal des combattants de longue date qu'il a amalgamés à d'authentiques contre-révolutionnaires.

En ce qui concerne les hébertistes, la vraie raison de leur condamnation apparaît en toutes lettres dans le rapport du 13 mars : cette prétendue conjuration voulait *"affamer Paris (...), on a enterré des comestibles, intercepté des arrivages par l'inquiétude"*.

La guerre continue, donc l'émission d'assignats, donc l'inflation. Or le gouvernement est décidé à supprimer tous les instruments politiques (armée révolutionnaire, commissaires aux accaparements) qui la freinaient quelque peu. Il lui faut jeter en pâture au peuple exaspéré par les sacrifices un bouc émissaire : ce sera Hébert, jamais nommé dans ce discours, mais que l'on reconnaît aisément : *"Il n'y eut qu'un Marat, ses successeurs sont des hypocrites dont rougit son ombre."*

Rien de nouveau dans la condamnation des nobles, des oisifs, des "fonctionnaires", mais Saint-Just se fait plus incisif contre les sociétés populaires, *"autrefois temples de l'égalité"*, aujourd'hui *"remplies d'êtres artificieux"*. Il disqualifie ces structures où les couches populaires ont expérimenté la démocratie et sans lesquelles jamais la Montagne n'aurait réussi à l'emporter sur les intrigues nobiliaires et les menées dislocatrices des Girondins.

L'opprobre est jeté également sur toute tentative de regroupement politique, assimilé à une faction : *"Les ennemis du peuple flattent les vices des hommes corrompus pour créer des partis."* Il court dans ce rapport comme le pressentiment du désastre politique à venir : *"Quels amis avez-vous sur la terre, si ce n'est le peuple tant qu'il sera libre, et la ciguë quand il aura cessé de l'être ?"*

Contre les dantonistes

En rappelant, pour préparer sa condamnation à mort, l'itinéraire politique

(11) Voir plus loin *Hébert...* sur la façon dont le tribunal révolutionnaire a mené l'instruction.

de Danton depuis 1789, Saint-Just est bien conscient qu'il s'attaque à forte partie : il concède que "*le caractère personnel de quelques membres (de la conjuration de l'étranger) a sauvé la patrie dans les crises*", allusion transparente aux discours enflammés de Danton en juillet et en septembre 1792. Mais il va sacrifier celui que Robespierre appellera devant la Convention "*l'idole pourrie*".

Il est exact que Danton s'est souvent dérobé, il s'est tu dans le débat sur la guerre entre Brissot et Robespierre, il ne s'est guère engagé dans les journées qui ont conduit au 10 août 1792 ("*Tu te couchas dans cette nuit terrible*" !), il a louvoyé devant l'insurrection du 2 juin 1793. Il a opposé "*sa paresse à l'insurrection*", préféré les douceurs de la vie partagée avec sa nouvelle compagne à Arcis-sur-Aube, il s'est isolé "*de la Montagne dans les dangers qu'elle courait*" en refusant d'entrer au Comité de salut public en septembre 1793. En bref, Danton a mesuré son dévouement à la révolution, il a manqué de la constance qui a fait la force de Robespierre et d'autres membres des comités. Méritait-il la guillotine pour autant ?

Prévoyant l'objection, Saint-Just souligne l'immoralité de ceux qu'il accuse et se tait sur le grave désaccord qui oppose Danton et Camille Desmoulins au Comité de salut public en matière de politique étrangère : le n° 7 du *Vieux Cordelier* a glorifié les institutions britanniques et reproché à Barère d'avoir rejeté les propositions de paix des puissances. Le débat sur la fin de la terreur porte nécessairement sur les conditions de négociation de la paix, mais Saint-Just effleure à peine cet aspect. Il se contente d'évoquer les repas à 100 livres par tête que Danton aurait partagés avec les Anglais ! Ce repas partagé établit-il la collusion politique avec le gouvernement anglais ? Il accuse le "*mauvais citoyen*" qui conspire depuis cinq ans (comme si les enjeux ne s'étaient pas déplacés depuis 1789 !) et le "*faux ami*" qui a inspiré *Le Vieux Cordelier* tout en prêtant à Camille le "*vice honteux*" de l'homosexualité. Cette allusion n'est pas innocente. Et dans ce discours qui vise Danton, que vient faire ce long passage consacré à Chaumette et à ses amis de Nevers ? Nier l'immortalité de l'âme, c'était

multiplier nos ennemis ? Certes, mais Danton avait rejoint Robespierre sur ce point, l'erreur politique de Chaumette ne l'impliquait nullement... C'est délibérément que Saint-Just pratique l'amalgame, ainsi qu'il l'a conseillé à Fouquier-Tinville lors du procès hébertiste (12).

Ce mélange entre incriminations politiques (souvent pertinentes) et incriminations sur des comportements privés accompagne une dérive du discours révolutionnaire vers ce que L. Jaume appelle sa "*dimension paranoïaque*", une obsession des trahisons et des "masques" derrière lesquels se cacheraient les conspirateurs apparemment opposés, en réalité complices. Le refus d'organiser en termes clairs, politiques et publics le débat nécessaire sur le lien entre la fin de la terreur (souhaitée par la majorité des citoyens, on peut le présumer) et la négociation de la paix (mais à quel prix, non seulement en termes territoriaux, mais en termes de défense des acquis révolutionnaires ?), ce refus conduit à ce discours moralisateur qui limite la portée d'arguments par ailleurs politiquement justes : Delacroix, l'ami de Danton, avait bien proposé le 11 août 1793 d'élire une nouvelle Convention pour remplacer des "*hommes usés*". A cette date, c'eût été affaiblir le seul point de ralliement possible des énergies républicaines, donner leur chance aux Girondins et derrière eux aux royalistes de tous bords. Erreur grave, mais que Saint-Just confond allégrement avec le "crime", la volonté consciente de favoriser l'ennemi. Ces amalgames délibérés ne visaient-ils pas à verrouiller le débat démocratique sur l'essentiel : à quelles conditions finir la guerre, et par conséquent clore la terreur ? Croire à une prolifération tentaculaire des "corrompus", c'était rabaisser le débat politique, semer la confusion, le doute, le désespoir chez les républicains sincères. C'était préparer la solitude de thermidor.

Avant d'aborder cette dernière séquence, il faut rappeler le rôle déterminant que Saint-Just a joué pour arracher la victoire militaire sur le front du nord.

(12) Lucien Jaume, *Le Discours jacobin et la Démocratie*, Fayard, 1989, p. 214. Cette pratique de l'amalgame qu'on retrouve dans tous les grands procès de 1794 sera reprise sur une grande échelle lors des "procès de Moscou".

Saint-Just et Le Bas sur le front du nord

Les deux amis y ont conduit leur mission avec la même fermeté qu'en Alsace : Saint-Just avec plus de souplesse dans ses rapports avec les autres représentants en mission, qui, de leur côté, respectent le vainqueur de Wissembourg !

Les rapports avec les généraux sont également moins conflictuels, Jourdan ayant été écarté au profit de Pichegru, qu'apprécie Saint-Just. Mais l'armée du nord manque d'hommes, de vivres et de munitions. Cobourg a percé le front sur la Sambre, investi Landrecies, il menace le Cateau. Saint-Just, qui a vu fuir les jeunes recrues devant la cavalerie prussienne, charge le tribunal militaire ambulante d'exercer une justice expéditive en première ligne : 24 hommes de l'armée de Sambre et Meuse seront fusillés, presque tous comme fuyards.

Avec Le Bas, il soutient le représentant Le Bon, dont le tribunal révolutionnaire siégeant à Cambrai condamne à mort les 10 et 11 mai "*un ex-procureur, une riche dévote veuve de deux ou trois chapitres, un banquier millionnaire, une marquise, un général de brigade poltron et fuyard, trois espions, cinq ci-devant Français devenus Autrichiens...*" (13). Cet échantillon illustre le caractère de classe de cette justice d'exception d'autant plus dure que les fluctuations du front autorisaient bien des changements d'allégeance...

Faute d'hommes et d'approvisionnements, le plan de campagne établi par le Comité de salut public, Saint-Just et Le Bas échoue à la mi-mai. Prévoyant un repli général, Saint-Just ordonne d'incendier deux abbayes qui auraient pu servir de point d'appui aux Impériaux.

Le 24 mai, Kaunitz inflige un nouveau recul à l'armée française, mais Kléber évite la déroute. L'offensive voulue par Saint-Just échoue à Charleroi le 1^{er} juin.

Le 17 juin, Pichegru prend Ypres, Saint-Just impose la reprise de l'offensive sur la Sambre, réinvestit Charleroi. A l'officier autrichien venu parlementer, il répond avec ce sens de la formule "romaine" qui le caractérise : "*Ce n'est pas du papier que je vous demande, mais la place.*"

Cette obstination, cette foi juvénile dans les chances de la république portent enfin leurs fruits. Le 25 juin, Charleroi est prise ; le 26, la victoire difficilement acquise de Fleurus ouvre les plaines belges à l'armée de la Sambre harassée, incapable de poursuivre l'adversaire.

Saint-Just fut le premier artisan de cette victoire décisive, qui va rendre plus insupportable le maintien de la terreur : il a mis sa volonté extraordinaire au service d'une politique élaborée par le Comité de salut public, il n'a pas hésité à imposer à ses soldats les plus lourds sacrifices, il a utilisé sans état d'âme l'arme de la terreur pour ravitailler, équiper, former l'armée de Sambre et Meuse, juguler les paniques et limiter les trafics de l'arrière.

Mais la victoire libère l'expression des désaccords et va sceller le destin des robespierristes.

La solitude de thermidor

De retour à Paris, il découvre les deux grands comités ravagés par de violentes dissensions. Billaud Varennes reproche à Robespierre son autoritarisme grandissant, ses poursuites contre les derniers militants sans-culottes.

La victoire donne des ailes aux visées expansionnistes de Carnot, qui prépare la conquête de la Hollande. Or Robespierre n'a jamais cru qu'on puisse exporter la révolution à la pointe des baïonnettes.

Fleurus a encouragé les espoirs de paix immédiate ; poursuivre la guerre suppose donc le maintien du contrôle policier. Mais qui va l'exercer et contre qui ? Les désaccords ne portent pas sur la légitimité de la terreur, mais la loi du 22 prairial (14) a été préparée sans consulter le Comité de sûreté générale, ce qui a aggravé ses méfiances à l'égard des robespierristes, déjà éveillées le 16 avril lorsque Saint-Just a créé le bureau de police. Collot sait que ses mitraillades à Lyon ont été condamnées par Robespierre et Saint-Just ; Tallien, Fouché, eux aussi rappelés de mission, redoutent d'être jugés sur la violence exercée à Bordeaux ou à Lyon. Fin juin,

(13) Extrait du rapport que Le Bon adresse à Saint-Just et Le Bas.

(14) Voir Couthon.

Billaud, Collot et Carnot accusent le dictateur Robespierre, qui déserte le Comité de salut public jusqu'au 23 juillet.

Saint-Just s'efforce en vain de réconcilier les deux comités : la laborieuse combinaison des 22 et 23 juillet ne résout pas les désaccords entre ceux qui soutiennent la politique d'apaisement religieux (Robespierre, Saint-Just, Couthon) et ceux qui n'y voient que capucinade ou camouflage de la dictature (Billaud, Vadier, du Comité de sûreté), entre ceux qui veulent appliquer les décrets de ventôse (quatre des six commissions populaires prévues par les décrets de ventôse pour indemniser les indigents sont enfin créées le 22 juillet, mais les décrets d'application ne suivront pas) et ceux qui y sont sourdement hostiles. Aucun n'envisage de faire arbitrer le conflit par les sans-culottes : à Paris, le nouveau maximum des salaires établi le 5 juillet abaisse le salaire du charpentier de 8 livres à 3 livres 5 sols, celui du forgeron des ateliers de l'armée de 16 livres 10 sols à 5 livres 5 sols. L'Etat révolutionnaire centralisé a désormais les moyens de faire respecter l'austérité salariale alors même qu'il renonce à contrôler les profits du petit commerce. Saint-Just fait traduire devant le tribunal révolutionnaire de Paris les faïenciers de Rochefort, qui exigent un salaire double de celui de 1790.

Le 8 thermidor (26 juillet), Robespierre attaque Carnot, Cambon (qui soutient la conquête pour rétablir le cours de l'assignat), Billaud, Amar (du Comité de sûreté générale), il conclut sans désigner ceux qu'il veut envoyer à l'échafaud, soudant contre lui la coalition de la peur. Le 9 ther-

midor, Saint-Just ne parvient pas à lire son rapport sur les institutions dans lesquelles il voit l'unique moyen d'en finir avec le choc des personnalités. Comme Robespierre, il est privé de la parole ; après cinq heures d'un chahut orchestré par Tallien, Billaud, Collot, la Convention vote le décret d'accusation qui frappe Robespierre, Saint-Just, Le Bas, Couthon. Saint-Just s'enferme alors dans ce silence méprisant qui a tant impressionné le poète René Char (15). Dans la soirée du 9 thermidor, la Convention met les députés rebelles hors la loi et charge Barras de réduire par la force la Commune solidaire des robespierristes. L'appel de la Commune à l'insurrection se heurte au refus de Robespierre d'agir sans mandat de la Convention, seule force représentative selon lui.

Saint-Just, toujours silencieux, ne peut que constater le triomphe des corrompus comme Tallien. Le 10 thermidor, le sinistre cortège s'avance lentement vers la place de la Révolution, où les places s'arrachent à prix d'or. Saint-Just avait écrit dans ses notes : *"Je méprise la poussière qui me compose... On pourra la persécuter et faire mourir cette poussière ! Mais je défie qu'on m'arrache cette vie indépendante que je me suis donnée dans les siècles et dans les cieux."* A moins de 27 ans, il meurt sur l'échafaud en héros tragique.

Nicole Perron

(15) *"Quelquefois, mon refuge est le mutisme de Saint-Just à la séance de la Convention le 9 thermidor. Je comprends ô combien la procédure de ce silence, les volets de cristal à jamais tirés sur la communication"* (Feuillets d'Hypnos).

Extraits du rapport de Saint-Just présenté à la Convention le 26 février 1794 (8 ventôse)

"Nous n'avons point de lois civiles qui consacrent notre bonheur, nos relations naturelles, et détruisent les éléments de la tyrannie ; une partie de la jeunesse est encore élevée par l'aristocratie, celle-ci est puissante et opulente ; l'étranger qui s'est efforcé de corrompre les talents semble encore vouloir dessécher nos cœurs. Nous sommes inondés d'écrits dénaturés : là on défie l'athéisme intolérant et fanatique (1) (...). On nous suggère le délire et la faiblesse.

Lorsqu'une République voisine des tyrans en est agitée, il lui faut des lois fortes ; il ne lui faut point de ménagements contre les partisans de ses ennemis, contre les indifférents même.

C'est l'étranger qui défend officiellement les criminels (...). Vous avez voulu une Répu-

(1) Allusion au mouvement de déchristianisation qui obligea de nombreux curés à abdiquer et que condamna Robespierre le 21 novembre 1793 : *"Celui qui veut l'en empêcher est aussi fanatique que celui qui dit la messe."*

blique : si vous ne voulez point en même temps ce qui la constitue, elle ensevelirait le peuple sous ses débris. Ce qui constitue une République, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé. On se plaint des mesures révolutionnaires : mais nous sommes des modérés, en comparaison de tous les autres gouvernements (...).

Citoyens, par quelle illusion persuaderait-on que vous êtes inhumains ? Votre tribunal révolutionnaire a fait périr trois cents scélérats depuis un an (2) : et l'Inquisition d'Espagne n'en a-t-elle pas fait plus ? et pour quelle cause, grand Dieu ! Et les tribunaux d'Angleterre n'ont-ils égorgé personne cette année ?

(...) N'avez-vous point le droit de traiter les partisans de la tyrannie comme on traite ailleurs les partisans de la liberté ?

(...) Ceux qui demandent la liberté des aristocrates ne veulent point la République (3) et craignent pour eux. C'est un signe éclatant de trahison, que la pitié que l'on fait paraître pour le crime, dans une République qui ne peut être assise que sur l'inflexibilité... Soit que les partisans de l'indulgence se ménagent quelque reconnaissance de la part de la tyrannie, si la République était subjuguée, soit qu'ils craignent qu'un degré de plus de chaleur et de sévérité dans l'opinion et dans les principes ne les consume, il est certain qu'il y a quelqu'un qui, dans son cœur, conduit le dessein de nous faire rétrograder (4) ou de nous opprimer ; et nous nous gouvernons comme si jamais nous n'avions été trahis, comme si nous ne pouvions plus l'être ! La confiance de nos ennemis nous avertit de nous préparer à tout et d'être inflexibles (...).

L'indulgence est pour les conspirateurs, et la rigueur est pour le peuple. On semble ne compter pour rien le sang de deux cent mille patriotes répandu et oublié ; on a fait un mémoire ; on est vertueux par écrit ; il suffit ; on s'exempte de probité ; on s'est engraisé des dépouilles du peuple, on en regorge, et on l'insulte et l'on marche en triomphe, traîné par le crime pour lequel on prétend exciter votre compassion ; car enfin on ne peut garder le silence sur l'impunité des plus grands coupables, qui veulent briser l'échafaud, parce qu'ils craignent d'y monter (5).

Chacun immole le bonheur public au sien ; le pauvre pousse la charrue et défend la Révolution ; beaucoup d'emplois sont pour des fripons enrichis par la liberté, et pour des comptables qui font la guerre à la justice.

C'est ce relâchement qui vous demande l'ouverture des prisons, et vous demande en même temps la misère, l'humiliation du peuple et d'autres Vendées.

Au sortir des prisons, ils prendront les

armes, n'en doutez pas. Si l'on eût arrêté il y a un an tous les royalistes, vous n'auriez point eu de guerre civile (...).

Je vous ai dit qu'à la destruction de l'aristocratie le système de la République était lié. La force des choses nous conduit peut-être à des résultats auxquels nous n'avons point pensé. L'opulence est dans les mains d'un assez grand nombre d'ennemis de la Révolution ; les besoins mettent le peuple qui travaille dans la dépendance de ses ennemis.

Concevez-vous qu'un empire puisse exister si les rapports civils aboutissent à ceux qui sont contraires à la forme de gouvernement ? Ceux qui font des révolutions à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau. La Révolution nous conduit à reconnaître ce principe que celui qui s'est montré l'ennemi de son pays n'y peut être propriétaire (...).

Celui-là seul a des droits dans notre pays qui a coopéré à l'affranchir. Abolissez la mendicité qui déshonore un Etat libre ; les propriétés des patriotes sont sacrées, mais les biens des conspirateurs sont là pour tous les malheureux. Les malheureux sont les puissances de la terre ; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent (...).

Rendez un décret contre un général, contre un abus particulier du gouvernement ; vous ne serez point toujours obéis. Cela dérive de la faiblesse de la législation et des propositions éhontées en faveur de l'aristocratie qui déprave l'opinion. Cela dérive de l'impunité des fonctionnaires et de ce que, dans les sociétés populaires, le peuple est spectateur des fonctionnaires, au lieu de les juger ; plus les fonctionnaires se mettent à la place du peuple, moins il y a de démocratie (...).

La Terreur a rempli les maisons d'arrêt, mais on ne punit point les coupables... Les auteurs de cette dépravation sont les indulgents qui ne se soucient pas de demander de comptes à personne parce qu'ils craignent qu'on ne leur en demande à eux-mêmes (6)."

(2) Le tribunal révolutionnaire a été décrété en mars 1793, au lendemain du soulèvement de la Vendée.

(3) Allusion à la campagne de Camille Desmoulin qui a demandé l'ouverture des prisons en décembre 1793.

(4) Allusion probable à Danton, qui soutient Camille Desmoulin, dont *Le Vieux Cordelier* vante en janvier 1794 les mérites du gouvernement anglais. Danton souhaiterait qu'on négocie la fin de la guerre.

(5) Allusion aux députés d'affaires (dont Chabot, Fabre d'Eglantine) impliqués dans la spéculation et la corruption qui ont accompagné la liquidation de la Compagnie des Indes.


(6) Ou à leurs amis : ce fut le parti dangereux adopté par Danton, qui prit la défense de Fabre d'Eglantine quand le rapport Amar rendit publiques sa corruption et les révélations débitées devant les comités de gouvernement au détriment de ses complices pour assurer sa propre défense.

Noël Pointe (1755-1825)

GROSSE ARTILLERIE.

LIBERTÉ,
EGALITÉ, FRATERNITÉ
OU LA MORT.

1794-13
avril



JUSTICE AU PEUPLE.
GUERRE A MORT
aux Tyrans et aux Conspireurs.

Nous, le 13 floréal deuxième année de la République Française, une, indivisible et impérissable.

N° 116
régiment

LE Représentant du Peuple, NOËL POINTE, Député par la Convention Nationale, près les Départemens de la Nièvre, l'Allier et autres circonvoisins;

vu la pétition du Citoyen Jean-François Loubard tendante à obtenir son élargissement, vu ensemble les certificats qui attestent son civisme, délivrés par la Municipalité, le Commandant de la garde nationale, la Société populaire et le Comité civil de la Cité de Versailles. Toutes ces pièces envoyées par le Citoyen Loubard le Comte avec une lettre à l'appuy le vœu du peuple de nevers fortement prononcé en faveur du détenu, ayant été consulté à cet effet en assemblée publique;

Considérant que le Citoyen Jean-François Loubard a été arrêté que par mesure de

Repères chronologiques

Noël Pointe est né à Saint-Etienne, le 12 juillet 1755.

Il y exercera le métier d'arquebusier, terme qui désigne une spécialité dans la fabrication des fusils.

Dès novembre 1789, il est actif révolutionnaire.

En juillet 1790, participe en tant que député de la garde nationale stéphanoise à la Fête de la fédération, à Paris.

En septembre 1792, à 37 ans, Noël Pointe élu député à la Convention nationale.

Séjourne à Paris de septembre 1792 à juillet 1793, mois au cours duquel il est envoyé en mission à Saint-Etienne, mission interrompue par l'insurrection fédéraliste de Lyon, qui le pourchasse.

Il échappe à la traque girondine et rejoint Paris en août 1793. Probable séjour dans la capitale durant le procès du roi (septembre 1792-janvier 1793) : il vote pour la mort du roi et s'en explique dans un vibrant discours.

Octobre 1793 : envoyé en mission dans la Nièvre et le Cher pour dynamiser la fabrication de canons. A ce propos, il déploie aussi bientôt une intense activité dans les départements circumvoisins, sans négliger son activité politique à Nevers et dans le département de la Nièvre.

Rallié à Thermidor, il retourne siéger à la Convention, pour y défendre la ligne jacobine (fidélité à la loi sur le maximum et aux sociétés populaires). Dernière mission relative aux armements dans sept départements en février, mars, avril 1795.

Ses ennuis commencent...

Son mandat de député échu, il est affecté à diverses fonctions publiques subalternes dans le sud-ouest de la France.

On le retrouve armurier en 1806 à Périgueux, puis percepteur à Thénac (Dordogne)

Frappé de bannissement par la Restauration en janvier 1816 pour avoir voté la mort du roi, il se cache pendant dix-huit mois ; découvert, il jeté en prison et comparait devant la cour d'assise de la Dordogne.

En juin 1818, il est gracié de la déportation.

Il meurt misérablement à 70 ans, le 9 avril 1825.

Un défenseur passionné des sociétés populaires

NOËL POINTE est une figure peu connue de la Révolution française. Il en fut pourtant l'un des acteurs. Acteur de second ordre, sans aucun doute, mais acteur tout de même, indiscutablement.

Jaurès, agacé par son goût pour une rhétorique quelque peu alambiquée et ses prétentions à versifier, lui consacre tout de même une page dans son *Histoire socialiste de la Révolution française*, parce que Pointe est l'un des rares ouvriers élus députés à la Convention, l'autre étant le cardeur de laine Armonville, élu par le département de la Marne.

Ouvrier armurier (arquebusier), mais ne travaillant pas dans une manufacture royale d'armes, donc plutôt artisan qu'ouvrier au sens moderne du mot, il s'acquit, dès l'ouverture de la période révolutionnaire, une certaine notoriété. Il participa aux événements de cette période à Saint-Etienne. Jouissant d'un degré d'instruction assez remarquable pour son état, en 1792, il fut élu à la Convention député du département alors unique de Loire et Rhône (le département de la Loire fut séparé du Rhône en 1793, à la suite de la révolte des girondins, dont le foyer principal se trouvait à Lyon).

Montagnard jacobin, il vota la mort de Louis XVI. Durant l'été 1793, il fut chargé d'une première mission à Saint-Etienne, au moment même de la révolte

des girondins, dont on sait que le principal foyer était à Lyon. Comme les troupes girondines marchaient sur le Forez et ne faisaient pas de quartier aux jacobins, il fut contraint de se cacher, afin d'éviter le sort funeste qui avait été, dans la grande cité voisine, celui de son collègue Chalier, puis il réussit à quitter clandestinement des lieux où sa vie était menacée.

On le retrouve en été à Paris, qu'il quitte pour exercer son mandat (1) de représentant en mission dans la Nièvre et le Cher (son point d'attache étant Nevers), pour diriger la fabrication des armes dans les manufactures de ces départements et de départements avoisinants. Il déploie alors une intense activité, dont témoignent les comptes rendus de son mandat qu'il fait paraître.

Les événements de l'été 1794 le voient se rallier à Thermidor.

Il avait été confronté lors de ses déplacements dans la Nièvre et le Cher aux problèmes soulevés par une déchristianisation trop brutale et, quoique apparemment gagné au déisme robespierriste, qui entendait rectifier les excès impolitiques de cette dernière attitude, il restait au fond de lui un trouble politique qui — c'est une hypothèse — explique son ralliement aux thermido-riens. Il s'y rallie "sur la gauche", pour-

(1) Conformément au décret du 3 juillet 1793, qui décida de ne pas employer les commissaires dans les départements qui les avaient élus.

rait-on dire, puisqu'il se prononce pour que continuent à vivre à la fois la démocratie des comités révolutionnaires, la loi du maximum et la vigilance à l'égard des gros marchands accapareurs.

Vite mis politiquement à l'écart, exposé à des tracasseries, relégué dans des postes subalternes, il mène dès lors une vie plutôt disloquée et médiocre. Nommé successivement directeur d'une manufacture vouée à une prompte fermeture, puis greffier de tribunal, privé de toute fonction publique sous le Premier Empire, père d'une famille très nombreuse, il reprend son métier d'armurier à Périgueux. A la fin du Premier Empire, on le retrouve percepteur dans une localité de Dordogne, Thénac, d'où, en 1816, frappé de bannissement par la Restauration (il était régicide), à 61 ans, il se met en marche pour Chambéry,

avant de revenir se cacher pendant 18 mois là d'où il était parti.

Bien que bénéficiant de la "neutralité" d'un préfet peu impliqué dans les événements antérieurs, et surtout de l'intervention chaleureuse et courageuse d'un ingénieur d'armement que Noël Pointe avait protégé au temps de sa mission à Nevers, il est traduit en cour d'assises en 1818.

Noël Pointe échappe à la déportation, mais il est enfermé pendant quelques mois dans la prison de Périgueux. Elargi de cette dernière, il se retire alors près du village de Monestier, en Dordogne, à La Bastide ; dans une mesure de ce lieu-dit, on peut l'imaginer.

Misérable et affaibli, il meurt en 1825, sur le chemin qui le conduisait à pied vers Bordeaux pour rejoindre l'une de ses filles demeurant dans cette ville.

Son activité politique stéphanoise

Nous ne connaissons pas grand-chose de l'activité politique de Noël Pointe avant qu'il soit élu député à la Convention en 1792.

Il est quasi certain qu'il a participé le 11 novembre 1789 au soulèvement populaire qui eut lieu à Saint-Etienne en faveur de l'ouvrier Claude Odde (1), injustement et arbitrairement jeté en prison à Montbrison pour avoir dénoncé les vols d'armes opérés par certains groupes d'aristocrates dans les dépôts de Saint-Etienne.

Galley raconte cet épisode tout à fait passionnant de la vie de Saint-Etienne à cette époque, et qui démontre le caractère populaire de cette période de la Révolution. Noël Pointe y fera allusion dans son premier rapport de mission à la Convention ; il a participé à la manifestation en faveur de Claude Odde. Peut-être même en a-t-il été l'un des chefs de file (2).

A cette occasion, le comité de surveillance ou de sécurité publique s'étant une nouvelle fois déconsidéré, il fallut procéder à l'élection d'un nouveau co-

mité. Ce sont les embryons d'un pouvoir démocratique qui se mettent alors en place, à Saint-Etienne, ce 3 décembre 1789. Ce sont de véritables mandataires des corps de métier qui participent à cette réunion et constituent le nouveau comité. Il n'y a pas eu apparemment, pour exercer cette fonction, nécessité de justifier du paiement d'une contribution importante.

Noël Pointe, nous semble-t-il, est très représentatif de ces citoyens pauvres, qui, bien qu'ils fussent des ouvriers très qualifiés, ne pouvaient alors, en 1790, prétendre exercer des fonctions municipales. Sa signature disparaît d'ailleurs du registre des procès-verbaux des délibérations à caractère municipal. Dès lors que la nouvelle municipalité est élue, avec Antoine Neyron comme maire, seuls délibèrent et signent les nouveaux élus.

Noël Pointe, présent dans les assemblées de communauté antérieures à février-mars 1790, n'eut plus la possibilité

(1) Orthographié aussi "Ode".

(2) "Claude Odde, que nous avons, dès les premiers temps de la Révolution, arraché des cachots de Montbrison, où l'aristocratie l'avait plongé et voulait le faire périr" ("Compte rendu à la Convention nationale", p. 13).

de jouer un rôle municipal après cette date dans le cadre de la municipalité Neyron.

Il fera partie des gardes nationales que la ville de Saint-Etienne décidera de faire monter à Paris pour la première fête de la Fédération (le 14 juillet 1790) aux frais de la municipalité.

Noël Pointe postulera à un rôle municipal en novembre 1791. Il sera l'un des commissaires nommés de la section de Chavanel pour préparer l'assemblée primaire et il sera élu notable, mais son élection sera contestée pour paiement d'une cote insuffisante. Apparemment, Noël Pointe conservera néanmoins son poste jusqu'à son élection à la Convention. Il ira loger alors à Paris...

Le mandat populaire

Noël Pointe semble avoir eu un sens aigu du mandat populaire. Pour lui, le peuple souverain, ou, comme on disait alors, en reprenant le terme popularisé par Jean-Jacques Rousseau dans le *Contrat social*, le "*Souverain*" (pour désigner le peuple), est l'instance suprême.

Il déclare dans la préface de l'un des recueils de ses lettres officielles :

"Chargé d'une mission très étendue, je dois rendre compte de tous mes instants : je le ferai avec d'autant plus d'empressement que je serai toujours jaloux de mettre ma conduite au grand jour" (3).

Lorsque, désavoué par le Comité de salut public et le Comité de sûreté générale pour avoir élargi "98" détenus des prisons de Nevers (4), il cherche, manifestement embarrassé, à se justifier, il écrit en conclusion de son adresse aux habitants de Nevers :

"Les monarchies ne se soutiennent que par la faiblesse des peuples et les crimes des rois. Les républiques, au contraire, ne peuvent se fonder et se fonder sur des bases solides que par l'énergie des peuples, et la pureté de leurs représentants (...). Un peuple libre ne connaît de maître que la loi et il doit lui obéir parce qu'elle commande à tous, et qu'elle frappe le législateur comme un autre citoyen, lorsqu'il prévient."

Aussi, dans un gouvernement républicain, le peuple est dans toute la plénitude

de ses droits : si quelqu'un même de ses mandataires tombe dans des erreurs involontaires, il n'est pas obligé de garder le silence (5). *Il doit même les relever ; et ceux qui en ont commis doivent en convenir quand il est évident (quand c'est évident), et y remédier par la prudence et la sagesse."*

Noël Pointe semble troublé : d'un côté, la représentation nationale, par la voix des comités élus en son sein, désavoue sa mesure de clémence ; de l'autre, le peuple de Nevers assemblé, trois jours durant, dans le "temple de la Raison et de la Philosophie" (la cathédrale Saint-Cyr), après discussion démocratique, a mandaté Noël Pointe pour l'élargissement de 98 détenus !

On comprend son dilemme. Il s'inclinera finalement devant la décision du Comité de salut public (qui remettra en prison les 98, plus quelques autres), mais sa décision de ne plus intervenir dans ce genre d'affaire témoigne de son embarras.

La méfiance à l'égard des "gros négociants" et des "riches fabricants"

Outre sa haine de la monarchie, qui lui fait voter la mort de Louis XVI "dans les 24 heures", Noël Pointe manifeste souvent dans ses textes son hostilité aux gros commerçants et aux riches fabricants.

La première mission qui lui fut confiée par la Convention (6) avait pour but de lui faire réorganiser et stimuler la fabrication des armes à Saint-Etienne. La révolte fédéraliste, qui avait éclaté sur ces entre-faites à Lyon et cherchait à s'étendre, pour commencer, à Saint-Etienne, empêcha Noël Pointe de mener à bien sa mission. D'abord plus ou moins protégé par les autorités du district et de la ville de Saint-Etienne, afin probablement d'éviter un soulèvement populaire, Noël Pointe, une

(3) Préface du "*Compte rendu à la Convention nationale et au peuple souverain, par Noël Pointe d'Armeville, représentant du peuple, envoyé dans les départements de la Nièvre, de l'Allier et du Cher : le 18 pluviôse, l'an II de la République une et indivisible*", 6 février 1794.

(4) Cf. ci-après, page 20.

(5) Souligné par moi — P. R.

(6) Par un décret du 10 juin 1793.

fois les fédéralistes lyonnais maîtres de la ville, les sociétés populaires mises à sac, les jacobins traqués, dut se cacher et finalement regagner Paris par Le Puy et le chemin de l'Auvergne.

C'est alors qu'il rédigea son premier compte rendu de mission. Il écrit :

“Connaissant l'égoïsme des riches fabricants, qui n'ont en vue que leurs intérêts privés, qui, de tout temps, ont eu l'orgueil de se croire des êtres pétris d'un autre limon que l'ouvrier, et qui ont toujours pesé son pain et sa sueur dans la même balance, je voyais bien que ces hommes, incapables du moindre sacrifice pour la liberté, seraient pour moi autant d'ennemis, lors même que je prendrais Thémis pour mon guide” (7) (*“Compte rendu à la Convention nationale par le citoyen Noël Pointe, l'un de ses membres, commissaire près la manufacture d'armes de Saint-Etienne, département de Rhône-et-Loire”*) (8).

Ailleurs, dans une lettre écrite à l'administration du district de Corbigny, alors qu'il était en mission (la troisième) dans quatre départements (9), il dit à ses correspondants le 28 prairial an II, et après s'être félicité qu'on ait exempté de la réquisition des chevaux (10) les officiers de santé et les marchands négociants :

“Cependant, je vous engage à vous prémunir de fermeté et surveillance sur les réclamations que certains négociants pourront vous faire.

Vous savez que c'est dans cette classe que l'égoïsme règne le plus que dans toutes autres, et que, sous prétexte de bien public, c'est leur intérêt particulier qui les fait agir.”

Après le 9 thermidor, la chute de Robespierre et de ses proches, Noël Pointe, qui a su donner des preuves (au moins en paroles) d'un antirobepierrisme de fraîche date (11), n'en demeure pas moins jacobin “populaire” et hostile aux “riches”.

Le 4 nivôse an III (24 décembre 1794), il prononce un discours où il déclare, entre autres choses :

“Les gros négociants ont des cœurs de bronze ; la misère publique ne les a point amollis. Toujours sourds aux cris plaintifs de l'indigent, ils spéculent plus que jamais sur le commerce, dont ils font le plus affreux brigandage.

Ils se jouent impunément des calamités du peuple par le trafic honteux qu'ils font de toutes les marchandises et denrées de première nécessité.

Chaque jour, elles changent de prix dans leurs magasins, et de qualité celles qui en sont susceptibles. Ce qui valait hier dix sols en vaut aujourd'hui douze, et demain sera à quatorze.

L'avidité mercantile n'a plus de frein ; bientôt, ils ne voudront vendre qu'aux poids des assignats, de sorte que le riche fainéant ne manquera jamais de rien, quand le pauvre, le laborieux artisan, sera privé de tout.”

On voit de quel point de vue social se place Noël Pointe : ceux qui fabriquent contre ceux qui commercialisent. Je ne pense pas qu'on puisse lui attribuer une distinction plus “moderne” : lorsque Noël Pointe parle des “ouvriers”, de l'ouvrier qu'il est ou que tout au moins il fut jusqu'en 1792, il ne me semble pas qu'il entende par là quelque chose de différent des “artisans”. D'ailleurs, la distinction n'était guère possible à cette époque entre l'artisan armurier travaillant dans son atelier avec un ou deux apprentis, souvent ses propres enfants, et l'ouvrier œuvrant dans un atelier plus vaste pour le compte d'un propriétaire manufacturier.

En tout cas, dans les deux missions qu'il accomplit, d'abord dans les trois départements : Nièvre, Allier, Cher, puis dans les quatre : Nièvre, Allier, Saône-et-Loire, Yonne, Noël Pointe a toujours fait passer l'intérêt de la Révolution — qui se confondait alors avec l'intérêt national — avant les intérêts particuliers des ouvriers employés dans les manufactures dont il avait la charge.

Noël Pointe et les ouvriers

L'attitude de Noël Pointe à l'égard des ouvriers est faite de rigueur (application stricte des décisions de la Convention) et de sollicitude.

(7) Passages soulignés par moi — P. R.

(8) N'oublions pas qu'à l'époque et jusqu'en août 1793, l'actuel département de la Loire et l'actuel département du Rhône n'en formaient qu'un seul, le “Rhône-et-Loire”.

(9) Nièvre, Allier, Saône-et-Loire, Yonne.

(10) Pour le front, ou plutôt les “fronts” occupés par la Révolution en armes.

(11) Ce que Mathiez ne lui pardonne pas...

Il était lui-même, en tant qu'ouvrier arquebusier, un travailleur hautement qualifié ayant fait quatre ans d'apprentissage, peut-être ensuite un "chef-d'œuvre", pour être reçu maître ouvrier (s'il a pu s'acquitter des droits exigibles à cet effet). Il avait l'expérience d'une industrie à structure artisanale, dispersée, dans de nombreux petits ateliers.

Il dirige à Nevers des ouvriers "artilleurs" chargés de forger des canons pour la marine, à Guérigny des ouvriers forgers chargés de la fabrication des armes de marine, etc., dans des fabriques beaucoup plus vastes. Il dirige tout cela avec compétence et passion "technologiques", mais qu'en est-il de sa "conscience sociale" ?

Il ne semble pas avoir eu conscience d'appartenir à une classe distincte, aux intérêts séparés, sans aller jusqu'à "antagonistes", des intérêts des fabricants, des entrepreneurs, de ceux que d'autres, plus avancés que lui à la même époque, reconnaissent comme des "capitalistes".

Son point de vue semble surtout "moral", "individuel".

Noël Pointe revient souvent sur le thème de la misère, notamment ouvrière, contre laquelle il lui arrive assez fréquemment de chercher des remèdes.

Il conclut une lettre au Comité de salut public de Nevers, le 3 germinal an II (23 mars 1794) : *"Du pain pour nourrir les ouvriers, je vous réponds du succès de la mission que vous m'avez confiée."*

Le 14 germinal (3 avril), il transmet au Comité de salut public un arrêté portant augmentation des salaires des ouvriers des forges de Guérigny.

Le lendemain (4 avril), il écrit encore : *"N'oubliez pas les subsistances, car vous savez que sans pain je ne pourrai faire travailler les ouvriers et qu'il m'en faut un grand nombre."*

Dans cette période d'extrême disette, Noël Pointe paraît toujours soucieux d'adoucir le sort des plus démunis, dont font évidemment partie les ouvriers. Par exemple, il ordonne dès prélèvements de grain sur les arrivages par bateaux en organisant des distributions réduites, qui excluent *"les citoyens qui ont moissonné et ceux qui, ayant des biens de campagne, peuvent se faire pourvoir par leurs fermiers"* (12).

Cela posé, il n'y a pas chez lui, dans aucun texte qu'il ait écrit ni dans aucun acte qu'il ait accompli, la trace d'une initiative proche des partisans de la "loi agraire" ou proche des positions des "engagés". Rien non plus qui fasse présager un ralliement aux thèses babouvistes, qui, Victor Daline l'a abondamment prouvé, voulaient une Constitution assurant toutes les conditions de la vie intellectuelle et matérielle *"par la mise en commun de toutes les ressources indéfiniment multipliées et accrues au moyen d'une organisation sagement combinée et du travail sagement dirigé"*, formule dont on ne trouve pas de signe annonciateur dans l'activité de Noël Pointe.

C'est empiriquement, au "coup par coup", que le jacobin Pointe a répondu à une situation complexe. Il l'a fait dans le cadre général des décisions de la Convention et sans considérer que les ouvriers qu'il embauchait, dirigeait, stimulait, faisaient partie d'une classe aux intérêts séparés de "l'Etat-patron" ou des entrepreneurs de l'époque.

Pour lui, c'était le sort de la Révolution qui se jouait, attaquée de toutes parts.

Noël Pointe était tout entier tendu vers les buts de la défense patriotique à l'extérieur et de la défense républicaine à l'intérieur. Pour lui, les deux préoccupations se recoupaient entièrement. Il n'envisageait pas que la liberté d'association ouvrière ait pu rendre plus enthousiastes les ouvriers de Nevers, Guérigny, Cosne, Moulins, etc., dans les tâches essentielles pour la sauvegarde de la Révolution, qu'ils accomplissaient. Cette idée ne l'effleure même pas.

Dans son discours de nivôse an III, sa critique de Robespierre vis-à-vis de sa politique sociale est faite au nom de la liberté et de l'innocence opprimée.

Noël Pointe ne spécifie pas sa position. Il se place toujours du point de vue des sans-culottes ou du point de vue du "peuple" en général, et les ouvriers, à ses yeux, ne constituent décidément pas une "classe" sociale particulière.

Ainsi, le sort des ouvriers ne fait pas l'objet d'une préoccupation particulière dans l'esprit de Noël Pointe. Ils sont en-

(12) Voir aussi lettre de Noël Pointe du 11 messidor, an II, reproduite à la fin du chapitre.

globés dans sa conception du peuple qui travaille et qui s'oppose aux "riches faïnésants". Ni plus, ni moins. Mais sa sollicitude à l'égard des plus démunis n'est pas niable (13).

Noël Pointe et la politique religieuse des Jacobins

La fermeté anticléricale

L'historien Marc Bouloiseau (14) écrit à propos de la politique de déchristianisation : « *La "minorité agissante" était d'accord sans s'être concertée. L'iconoclasme eut des origines obscures et des déchaînements spectaculaires. On le compara à une croisade délirante, ses pires effets coïncident avec l'hiver de 1793, les difficultés économiques et le péril extérieur. C'est donc un élément — non des moindres — de la défense révolutionnaire et nationale.* »

On peut estimer que les ravages du fanatisme religieux et de l'intolérance étaient trop frais dans les mémoires éclairées de l'époque pour que même les citoyens qui répugnaient à la violence n'aient au fond d'eux-mêmes situé dans une perspective plus globale certains débordements antireligieux...

En tout cas, Pointe n'est pas Fouché, encore moins Javogues. Son arrêté du 27 frimaire an II (17 décembre 1793) concerne les "signes extérieurs" du culte, mais pas le culte lui-même.

Comme Noël Pointe n'est pas un grand "manœuvrier" en politique, sa conduite est assez transparente et on y lit facilement que certaines situations délicates lui ont posé problème.

C'est ainsi qu'il fut quelque peu interloqué par la sincérité du citoyen Galopin, de La Charité-sur-Loire, qui se voulait à la fois catholique et bon républicain.

Le compte rendu de la séance que Noël Pointe tint dans cette localité le 26 frimaire, "en présence des Autorités constituées et du Peuple", est assez éloquent :

"*Ensuite, le citoyen Galopin est monté à la tribune et a dit qu'il reconnaissait un Etre suprême ; que lui professait la reli-*

gion catholique et voulait la professer toujours, qu'animé du désir sincère de défendre de tout son pouvoir la République française, une et indivisible, de respecter les lois de la Convention nationale, la liberté et l'égalité, il entendait bien observer les jours de décade institués par la Convention, mais qu'il avait aussi observé jusqu'ici les dimanches et fêtes, et qu'il en demandait la conservation."

Noël Pointe a pris la peine et a eu le souci démocratique de faire rédiger un procès-verbal qui ne dissimule rien des arguments qui lui étaient opposés.

Noël Pointe maintint intégralement le point de vue du calendrier républicain (décadis remplaçant les dimanches), il protesta de son attachement à la conviction qu'existe un Etre suprême ; il ne fait là que reprendre en l'occurrence les dispositions arrêtées un peu plus tôt par la Convention nationale, ni plus, ni moins.

Sans doute retarde-t-il sur le tournant qui s'amorce dans les sphères dirigeantes : globalement, son interprétation du décret réaffirmant la liberté des cultes est marquée d'une certaine étroitesse de vues, qui relève plus de la période antérieure que postérieure à ce décret. En d'autres termes, Noël Pointe semble peu au fait, à ce moment-là, des discussions qui se mènent alors chez les jacobins, parmi lesquels Robespierre a décidé de freiner la déchristianisation, dont il voit les conséquences fâcheuses.

A la décharge de Noël Pointe, on peut observer que, face à ce qui apparaissait dans quatre districts du Cher (Bourges, Sancerre, Sancoins et Libre-Val) comme un début d'insurrection, il va préconiser l'emploi de la persuasion et de l'instruction plutôt que celui de la force. Il anticipe ainsi, dans une certaine mesure, sur les décisions du Comité de salut public en date du 28 nivôse an II (17 janvier 1794), décisions qui rompaient avec la déchristianisation forcée de la période précédente.

Tout se passe comme si Noël Pointe souscrivait à l'avance à ces lignes du Comité de salut public :

(13) On connaît plusieurs cas d'atténuations de peines demandées par Noël Pointe et des exemples de secours attribués par lui.

(14) *La République jacobine*, collection Point Seuil, pages 195 et suivantes.

“Ménageons les consciences faibles ; ne caressons point les préjugés, mais loin de les attaquer de front, qu’ils s’évanouissent devant le flambeau de la raison, laissez-le luire aux yeux de tous. Bientôt, le fanatisme n’aura plus d’aliment.”

Les autres représentants qui ont eu à s’occuper de ces problèmes, Lefiot et Legendre, ont été encore plus avisés que Pointe, et qu’ils ont considéré que l’arrêté pris par celui-ci le 17 décembre 1793 avait été mal venu...

Peut-être, en effet, Noël Pointe fut-il assez mal à l’aise au milieu des districts ruraux. Ses convictions le poussaient à faire appel au peuple en permanence, et voici que, dans ce cas précis, à la campagne, le peuple répondait d’une façon totalement opposée à ses propres idées.

Ce trouble politique, nous pensons qu’il fut encore bien plus considérable lorsque, se fiant aux décisions du peuple de Nevers assemblé (peuple urbain, cette fois-ci), **il a procédé à l’élargissement de 98 détenus et qu’il a été désavoué par le Comité de sûreté générale.**

Faut-il céder à l’indulgence du peuple souverain ?

L’Affaire des 98

Durant sa mission, Noël Pointe eut à se prononcer sur la mort de 161 citoyens incarcérés à la maison d’arrêt de Nevers sous l’inculpation d’incivisme.

Une **assemblée populaire**, réunie sous sa présidence les 3, 4, 5 floréal an II (22, 23 et 24 avril 1794), au temple de la Raison (cathédrale Saint-Cyr), innocenta 98 de ces détenus ; en conséquence, Noël Pointe prit, le 8 floréal, un arrêté ordonnant leur libération.

Mais à Paris, le Comité de salut public, informé par le Comité de sûreté générale de cette mesure de clémence, ordonna, passant semble-t-il par-dessus la tête de Noël Pointe, la réincarcération des 98 intéressés.

Noël Pointe, désireux d’échapper à toute accusation de coupable indulgence (lui qui avait justifié — assez platement, à vrai dire — l’exécution des dantonistes et

des hébertistes peu auparavant), sentit le besoin de se justifier publiquement ; il rédigea le 10 messidor (28 juin 1794) une adresse d’excuses aux habitants de Nevers : il déclara n’avoir agi que sous l’impulsion de sa conscience, en se fondant sur l’avis de l’assemblée populaire.

Cette assemblée se serait-elle trompée ? Aurait-elle tort ? Non, répondit-il : *“Le Peuple n’a jamais tort parce qu’il n’est pas éclairé, etc.”*

En tout cas, Noël Pointe n’en était pas à sa première mesure de clémence. Après avoir scrupuleusement examiné les registres des comités et estimé que certains détenus étaient incarcérés à tort, il prononça des élargissements tantôt individuels et tantôt collectifs (parmi ces derniers, 7 libérations à la Charité-sur-Loire, le 5 nivôse, 21 à Nevers, le 8 nivôse, 13 à Moulins, le 8 pluviôse, 17 à Nevers, le 12 pluviôse).

En ce qui concerne les “98”, il avait obéi à l’indulgence populaire, libérant l’ex-maire de Nevers désigné par l’Ancien Régime, A. Dechamps, l’évêque constitutionnel Tollet, le capitaine de gendarmerie Clément, entre autres personnalités importantes.

Mais l’arrêté du 9 floréal a donc été cassé et le comité de Nevers a été invité à réintégrer dans les prisons les 98 libérés, ce qui fut fait aussitôt en leur ajoutant quelques suspects ayant fait l’objet de libérations antérieures, y compris le propre secrétaire de Noël Pointe, Dumont-Millet... A partir de ce moment, Noël Pointe fut beaucoup plus circonspect, et il déclara nettement :

“Me faire des pétitions à ce sujet serait user inutilement de l’encre et du papier ; que ceux qui croient avoir des réclamations à cet égard les adressent au Conseil de sûreté générale... Ma plume ne sera plus la clef des maisons d’arrêt.”

Noël Pointe, en pleine réaction thermidorienne, demandera que soit appliquée la loi des suspects. Il n’a pas renié la nécessité de la terreur pour étouffer la contre-révolution. C’est au moment où cette terreur débouche sur une forme d’autodestruction du système de gouvernement que Noël Pointe, comme bien d’autres, a été troublé.

Sentait-il à sa manière ce qu’exprimait Saint-Just par cette expression célèbre : *“La Révolution est glacée”* ?

Un défenseur passionné des “sociétés populaires”

On peut en effet penser que Noël Pointe — même s’il n’y fait pas directement allusion — rendait plus ou moins responsable du désaveu qu’il avait subi à propos des “98” le Comité de sûreté générale et le Comité de salut public. Ce qui expliquerait qu’après un très bref moment d’incrédulité, il ait finalement ajouté foi à ce que des “individus venant de Paris” disaient s’être passé le 9 thermidor et qu’il ait vite dénoncé un “nouveau Catilina” en Robespierre, après sa chute.

Robespierre et ses partisans n’étaient-ils pas isolés, y compris par rapport à leur base sans-culotte ? La Grande Terreur ne s’est pas tellement appuyée sur cette dernière, mais plutôt sur une bureaucratie d’exécution, qui tendait à opérer extérieurement à l’avant-garde populaire. Et Noël Pointe a vraisemblablement considéré le 9 thermidor comme un épisode qui ne remettait pas en cause la Convention et la marche en avant de la Révolution.

Dès lors, il va se trouver en porte-à-faux. Il sera amené à défendre les premières institutions politiques du pouvoir jacobin à un moment où celles-ci sont déclarées suspectes et se voient interdire par un décret de la Convention thermidorienne de se réunir les unes aux autres ; la mesure visait à les impuissanter et à préparer, à terme, leur disparition.

Noël Pointe défend les sociétés populaires avec passion. Il le fait d’une manière trop générale, mais on sent dans ses deux textes la volonté de convaincre les dirigeants de ne pas aider les “méchants” à tirer un trait sur les acquis de la Révolution, dont les sociétés populaires font à ses yeux partie. Il sait gré en particulier à celle-ci d’avoir permis aux gens sans expérience politique comme lui d’accéder à la conscience et à la connaissance.

Dans sa brochure “*Les crimes (15) des sociétés populaires précédés de leur origine*”, il écrit :

“*Le décret que vient de rendre la Convention nationale concernant les sociétés populaires va devenir une arme nouvelle entre les mains de leurs ennemis ; ils vont en tirer des conjectures étranges*

à l’esprit de la loi, et qui n’ont jamais entrés (sic) dans les vues et les intentions des législateurs.”

Cette dernière phrase révèle les illusions de Noël Pointe sur les véritables intentions des thermidoriens. Il ne voit pas que ce décret prélude à la mort des sociétés populaires et qu’il fournit délibérément une arme aux “malveillants” pour qu’ils les détruisent.

Noël Pointe évoque les raisons de la constitution des sociétés populaires :

“*Quand le peuple français (...) voulut briser ses lourdes chaînes, recouvrer ses droits et s’élever à sa grandeur primitive, il sentit aussitôt le besoin de se réunir pour résister à ses oppresseurs.*

Il avait besoin de s’instruire ; mais quels étaient les moyens d’y parvenir ?”

Les connaissances humaines leur étant interdites, puisqu’elles se trouvaient être le monopole de “*la prétendue noblesse*”, du clergé et des harpies du barreau, ces “*trois genres de sangsues*”, le peuple dut “*chercher lui-même la lumière pour s’arracher des ténèbres*”.

Il évoque le combat de certains (sans les nommer de façon plus précise, mais on peut supposer qu’il s’agit des girondins fédéralistes) pour dissoudre dès leur naissance les sociétés populaires.

« *Ayant échoué dans leur entreprise, ils fondèrent des sociétés sous le beau nom d’“Amis de la Constitution”, sociétés composées de tout ce qu’il y avait d’ennemis jurés du nouvel ordre des choses, prétendus nobles, prêtres, procureurs et riches marchands.* »

Et Noël Pointe ajoute :

“*Oui, sans doute, ils étaient les vrais et les sincères amis de la Constitution, mais de celle de 1791, eux toujours oppresseurs et le peuple toujours opprimé.*”

On retrouve aussi dans un passage les accents plébéiens de Noël Pointe, qui dénonce l’orgueil de caste des ennemis des sociétés populaires et de la Révolution :

“*Ces hommes qui voulaient planer au-dessus de l’honnête et laborieux artisan, de l’humble et utile cultivateur, même du modeste et industriel négociant (les négociants de moyenne fortune, car ceux qui étaient fort riches aspiraient aux privilèges, ils étaient par conséquent presque*

(15) Par antiphrase.

tous aristocrates), ne les a-t-on pas toujours vus mépriser la classe estimable qu'ils appelaient insolemment le bas peuple..."

Noël Pointe écarte comme impensable l'idée qu'on veuille ôter au peuple "la faculté de se réunir en sociétés populaires" et appelle "les amis sincères de la République" à s'empresser d'y aller resserrer "les doux liens de la fraternité". Il conclut ce point par ces mots : "Prenons pour modèles nos braves frères d'armes (...). Soyons dans l'intérieur comme eux sur nos frontières."

Noël Pointe revient ensuite sur les mérites des sociétés populaires. Par exemple, une haine secrète, souvent anonyme, s'acharne contre elles parce qu'elles sont les "vedettes républicaines, elles ont donné l'éveil dans toutes les crises révolutionnaires".

La suite du texte regroupe des moments de l'histoire de la Révolution, mais de façon allusive :

"Si, quand il était trahi de toute part par tous les monstres qui avaient usurpé sa confiance, et qui, loin de lui donner la liberté, lui forgeaient de nouveaux fers en feignant de le servir, trahi par ses généraux, trahi par ses administrateurs, trahi par ses ministres, trahi... ! enfin par ses mandataires mêmes, si alors le peuple n'avait pas eu les sociétés populaires pour se réunir, se communiquer ses justes alarmes, les dissiper et puiser l'espoir dans son propre courage, il eût succombé sous l'énorme poids de tant de scélératesse."

Noël Pointe souligne ensuite que la Convention, sans les sociétés populaires, n'aurait pas pu avoir raison de ses ennemis.

Il cite en exemple l'aide fournie par les sociétés populaires à la force nationale pour triompher des royalistes et des fédéralistes "dans les plus grandes villes du Midi".

Il cite leur intervention pour le libérer, lui, Noël Pointe, des griffes des fédéralistes lyonnais, qui l'avaient arrêté.

Il continue ainsi son plaidoyer :

"Elles ont contribué pour beaucoup à éteindre les torches du fanatisme et lorsque notre territoire était envahi de toutes parts par les satellites des brigands couronnés, elles ont encouragé et excité

les jeunes gens de la première réquisition à voler au secours de la patrie."

Il s'achemine vers sa conclusion par ces phrases révélatrices de ses craintes, même s'il s'en défend (par prudence ou par confiance, il est difficile de trancher) :

"Peuple français, ne t'y trompe pas ; si jamais tes ennemis parvenaient à détruire ton avant-garde, ils attaqueraient bientôt le corps de l'armée. Oui, je regarderais la dissolution des sociétés populaires comme le prélude de celle de la Convention nationale."

Et dans une note finale, Noël Pointe disculpe les sociétés populaires de l'accusation de robespierrisme. Ayant chiffré à au moins un "million d'hommes purs" les membres des sociétés populaires, il termine par ces mots :

"Ceux-là sont les assassins des sociétés populaires qui voudraient leur faire expier en masse les crimes de quelques fripons à qui personne ne veut faire grâce."

Cette position est d'autant plus méritoire qu'elle semble avoir été relativement isolée parmi les conventionnels : Billaud-Vareannes et Collot d'Herbois se turent. L'historien G. Lefebvre écrit : "Encore une fois, les députés montagnards se montrèrent donc disposés à faire la part du feu ; encore une fois, des jacobins se plaignirent de leur inertie : cependant, ils n'essayèrent pas de résister" (16).

Sans doute, pour autant que nous le sachions, la "résistance" de Noël Pointe aux "réacteurs" qui vont peu à peu se soumettre la Convention en s'appuyant sur la mobilisation des "jeunes gens" (la jeunesse dorée thermidorienne) est-elle surtout d'ordre verbal. Mais parler ou écrire en faveur des sociétés populaires ou de la loi du maximum en cette période où il ne faisait pas bon, où il y allait de sa vie, d'être suspecté de jacobinisme, même si l'on avait pris soin de condamner le robespierrisme, ce n'était pas une attitude "confortable". On sait, par la fin de son discours du 4 nivôse, que Noël Pointe a bénéficié de la protection de Legendre, qui l'a en quelque sorte "excusé" auprès de la Convention thermidorienne.

(16) G. Lefebvre : *Les Thermidoriens* (A. Colin), p. 35.

Peut-être Legendre protégeait-il ainsi ses propres arrières, lui qui, dantoniste, avait finalement renoncé à prendre la défense de Danton et avait fait allégeance à Robespierre ? Peut-être pouvait-il jouer sur le fait que Pointe, obscur député, n'était pas un "politique" et qu'il était utile, en revanche, de le préserver pour ses compétences en matière d'armement ? Quoi qu'il en soit, Noël Pointe voit s'arrêter là la partie proprement politique de sa carrière.

Ce qui frappe, c'est l'illusion que semble avoir nourrie Noël Pointe qu'il pourrait influencer le cours des événements en s'opposant au mouvement réacteur. Il est vrai que certains aspects de ce mouvement pouvaient donner le change : l'ennemi du fanatisme religieux qu'était Noël Pointe ne pouvait pas ne pas être sensible au maintien par la Convention thermidorienne des décadis, les églises restant dédiées à l'Être suprême ou même à la Raison.

Noël Pointe cesse d'occuper un rôle politique avec l'abolition du maximum. Pour lui, en effet, la Révolution se confond avec le triptyque : sociétés populaires, lutte antireligieuse, intervention de l'Etat

dans les règles commerciales. Le premier volet du triptyque lui donne les inquiétudes qu'on a vues. Les deux autres continuaient à exister tant bien que mal.

L'abolition du maximum a dû apparaître, à ses yeux, dans ces conditions, comme la fin d'une période et l'ouverture d'une autre, où, la terreur blanche aidant, il ne se reconnaît plus suffisamment pour continuer à jouer un rôle politique "autonome".

La quatrième mission qui lui sera confiée en février-mars-avril 1795 le verra se cantonner dans ses tâches techniques, quoique deux lettres écrites par lui durant cette période abordent encore le problème religieux en s'inquiétant du rôle de nouveau actif joué par les prêtres catholiques. Il semble que ce soient là les derniers textes "politiques" de Noël Pointe.

Le 26 octobre 1795, la Convention se séparait et, désormais, Noël Pointe ne disposait plus d'un mandat de député. Il redevenait simple citoyen. C'est à ce moment-là que le ministère de la Guerre le nomma contrôleur de la manufacture de Bergerac, qui devait fermer l'année suivante...

Pierre Roy

Sur la disette de l'été 1794

Noël Pointe : compte rendu à la Convention nationale et au peuple souverain.

Nevers, le 11 messidor, an II de la République

"Je viens de visiter, citoyens, les établissements de fonderie et forerie de canons qui se font en cette commune ; j'ai trouvé les ouvriers dans une espèce de stagnation telle que depuis quelques jours les ouvrages en sont, pour ainsi dire, au même point et degré d'avancement.

Je leur en ai aussitôt témoigné les reproches les plus vifs, et rien n'eût calmé ma juste indignation s'ils ne m'eussent ré-

pondu que le défaut de manger ne donnait point de bras, ou au moins que pendant le laps de temps qu'ils étaient obligés de rester à la porte des boulangers pour avoir du pain, ils ne travaillaient point. Je vous invite donc, sous votre responsabilité individuelle et collective, à prendre, de concert entre vous, les mesures les plus promptes, afin de faire fournir du pain aux chefs des ateliers, qui le distribueront aux ouvriers. D'Aubigny pourra, en mon absence, vous donner les renseignements nécessaires sur les chefs des ateliers et nombre d'ouvriers.

Union et fraternité."

Signé : Noël Pointe

Opinion de Noël Pointe sur le jugement du roi Louis XVI

L'opinion de Pointe sur ce sujet majeur fait l'objet d'une brochure intitulée *Opinion de Noël Pointe, ouvrier armurier de Saint-Etienne, député du département de Rhône et Loire, sur le jugement du ci-devant Roi des Français – Imprimée par ordre de la Convention. Le 30 novembre 1792, l'an 1^{er} de la République.*

“Je suis surpris, citoyens — et qui ne le serait pas ? —, de voir qu'un tyran féroce, après tant d'exécrables forfaits, trouve encore des défenseurs, même parmi les défenseurs des droits du peuple (...).

Quoi ! citoyens, après avoir fait immoler à sa rage tant de milliers, pourriez-vous mettre ce traître sous l'égide d'une Constitution, de laquelle il a lui-même sapé les fondements et violé tous les principes ?

(...) Ses crimes ne peuvent demeurer impunis, les erreurs qu'il a commises crient vengeance, et les Français vous demandent justice ; pourriez-vous la leur refuser sans être en contradiction avec vos principes mêmes ?

(...) Pouvez-vous prêcher avec succès la souveraineté des peuples et le renversement des trônes si vous conservez vous-mêmes votre dernier tyran, l'image vivante de la royauté ? Représentants, l'univers entier vous contemple ; ne laissez pas plus longtemps les esprits dans l'incertitude ; l'Europe, pour se décider, n'attend peut-être de vous que ce grand exemple ; sachez que quelle que soit votre décision à l'égard de Louis XVI, vous serez toujours moins rigoureux qu'équitables. Ce grand coupable sera toujours trop tard puni ; il n'est point de supplice dont il ne soit rendu digne, vous en êtes plus que convaincus, et c'est pourquoi je n'invoquerai

contre lui ni le Code pénal ni la Constitution (...).

Quelle absurdité de croire que, sous l'ombre de l'inviolabilité, le perfide pouvait trahir et faire assassiner les citoyens sans être susceptible de jugement ni encourir d'autres peines que la déchéance ? Pourriez-vous, Représentants, le tenir quitte à ce prix ? Non, vous ne le pouvez pas : vos commettants ne vous ont pas donné le pouvoir d'absoudre leur assassin ; ils ont le droit d'attendre de vous un acte de justice et non un trait de lâcheté.

La volonté nationale, ayant le droit imprescriptible de modifier ou changer sa Constitution, a aussi le droit de suppléer à ce que la loi n'a pas prévu ; autrement la souveraineté des peuples ne serait qu'une vaine chimère ; mais si, comme il est incontestable, le souverain pouvoir appartient à la masse des citoyens, l'inviolabilité du ci-devant roi était illusoire, il doit, comme un autre citoyen, subir un jugement proportionné à ses crimes. Ici, les modérés, pour ne pas dire les royalistes s'effaroucheront, je présume, et dans leur cœur me taxeront de sanguinaire : ils prêchent la tolérance ; mais si, comme moi, ils avaient sans cesse présent à leur mémoire le tableau sanglant de leurs frères égorgés par la plus cruelle barbarie, pardonneraient-ils à l'assassin ?

Vote en faveur de la peine de mort

Pointe rédigea également un discours sur le même sujet, sous-titré *Sur la discussion concernant le jugement de Louis Capet, qui s'étonne de la durée de ce procès.*

“La postérité s'étonnera, Citoyens, de ce que le premier jour de votre réunion, vous eûtes le courage de renverser le trône en abolissant la royauté et que deux mois ne vous fussent pas pour faire le procès au despote qui était déchu par tant de trahisons et de cruautés.”

(Le discours en forme de réquisitoire n'est pas avare de superlatifs. Mais l'essentiel me semble être bien contenu dans ce passage :)

“Qu'on ne dise donc plus que la tranquillité publique est attachée à la vie de Louis. La tête d'un pareil monstre doit

produire le même effet que celle de la Méduse ; elle ne sera pas plus tôt abattue que les Royalistes seront pétrifiés. Qu'elle tombe cette tête impie, et la France est sauvée (...). Pour éluder ce jugement, les prétendus défenseurs des droits du peuple, ou plutôt les avocats de Louis, avaient épuisé tous leurs moyens ; leur dernière ressource est l'appel au peuple. Je suis bien loin de vouloir usurper la souveraineté nationale ; ce serait moi-même me ravir mes propres droits. Car je suis vraiment du peuple. Mais quel artifice grossier : consulter le peuple, n'est-ce pas au contraire l'outrager que de lui demander s'il croit juste de punir l'assassin de deux ou trois cent mille citoyens ?"

(Ainsi, de l'avis de Noël Pointe, jacobin convaincu, la Convention est pleinement mandatée pour condamner à mort le roi déchu. Pointe votera donc la peine capitale. En appeler au peuple ?)

"Quelle petitesse ! Vous voulez renvoyer aux assemblées primaires le principal objet dont vous fûtes chargés par vos commettants, lorsqu'ils vous honorèrent de leur confiance.

Et quand est-ce que vous voulez le renvoyer ? Lorsque vous vous en êtes occu-

pés deux mois ; une crainte, indigne de vous, vous maîtrise."

(Pointe apostrophe les opposants à la peine capitale :)

"Vous avez pris les rênes du gouvernement ; vous n'avez plus le choix ; il faut sauver la chose publique ou périr."

(Pointe se risque même à formuler l'hypothèse de nouvelles élections, au moins partielles, pour remplacer les "timides collègues" qui se dérobent à leur devoir républicain :)

"Eh bien, oui ! renvoyons aux assemblées primaires, mais non pour faire juger Louis, pour vous faire juger vous-mêmes et vous remplacer par des hommes fermes et vertueux, qui rempliront plus dignement les importantes fonctions dont vous êtes chargés."

(Et il conclut :)

"Je déclare enfin que n'ayant en vue que le bien public, dépouillé de haine et de partialité, j'ai voté sans passion, obéissant à ma conscience, contre le monstre qui a fait tant de ravages sur la terre de la liberté ; et quoi qu'en disent les royalistes, c'est pour la mort sans appel ; mon opinion sera constante, rien n'est capable de l'influencer."

Danton **(1759-1794)**



Repères chronologiques

Né en 1759, à Arcis-sur-Aube.

1790 : création du club des Cordeliers, dont il sera l'une des figures les plus populaires.

16 juillet 1791 : il signe la pétition orléaniste qui écarte Louis XVI au profit de son cousin.

10 août-9 octobre 1792 : membre du conseil exécutif provisoire, seul homme populaire aux côtés des Girondins Roland à l'intérieur, Clavière aux finances, Servan à la guerre.

Fin août : il s'oppose au projet de Roland d'abandonner Paris, que menace l'avancée des Prussiens ; il choisit parmi les membres de la Commune les commissaires qui lèveront des volontaires.

2 septembre : discours de mobilisation : "*De l'audace...*" ; massacres des prisons.

Elu second député de Paris derrière Robespierre, il conserve une influence dans la diplomatie ; malgré son attitude conciliatrice, Danton est attaqué par la Gironde.

30 novembre : première mission en Belgique : il prépare le décret du 15 décembre de républicanisation du pays.

16 janvier 1793 : il vote la mort du roi sans sursis.

31 janvier : il se prononce pour l'annexion de la Belgique au nom des frontières naturelles.

Février-7 mars : deuxième mission en Belgique : confiscation de l'argenterie des églises du pays de Liège, rumeurs de pillages au profit des commissaires.

9 mars : Danton propose la création du tribunal révolutionnaire, l'envoi de commissaires pour organiser la levée de 300 000 hommes.

14-18 mars : lettre de menace de Dumouriez lue au comité de sûreté générale ; Danton promet de le réduire à l'obéissance ; Dumouriez est battu à Neerwinden ; son armée reflue, mais refuse de marcher sur Paris.

1^{er} avril : retournement de Danton, qui lâche Dumouriez et rompt avec la Gironde.

6 avril : création du premier Comité de salut public avec Danton...

2 juin : l'insurrection oblige la Convention à décréter l'arrestation de 29 Girondins.

6 juin : avec Barère, Danton demande des poursuites contre le chef de la garde nationale, Hanriot, qui a cerné la Convention le 2 juin.

10 juillet : Danton quitte le Comité de salut public, dont Marat dénonce la passivité.

5 et 6 septembre : Danton épouse les revendications portées par les sans-culottes parisiens et la Commune (armée révolutionnaire, tribunal révolutionnaire réorganisé).

13 septembre : il refuse d'entrer dans le nouveau Comité de salut public ; désormais, il fera figure de leader virtuel de l'opposition des "indulgents" aux robespierristes.

20 novembre : il rentre à Paris un jour après l'arrestation de ses amis corrompus Chabot et Basire.

22 novembre : il dénonce après Robespierre la déchristianisation forcée et demande "*qu'on épargne le sang des hommes*" (pour une paix de compromis à l'extérieur).

26 novembre : il demande un rapport sur le "complot de l'étranger" et plaide pour l'indulgence en faveur des faibles, des tièdes, de ses amis corrompus.

12 janvier 1794 : Fabre d'Eglantine, allié de Danton, est arrêté sur rapport d'Amar.

13 mars : arrestation des hébertistes.

14 mars : Desmoulins attaque le gouvernement et la Convention dans le n° 7 du *Vieux Cordelier*, dont la diffusion sera interdite.

Nuit du 30 au 31 mars : arrestation de Danton, Desmoulins, Delacroix, Philippeaux, mêlés à des corrompus (Chabot, Basire), des banquiers étrangers.

31 mars : rapport de Saint-Just contre les dantonistes.

2-5 avril : procès et exécution de tous les accusés.

Entre deux légendes ?

*“Cette parole ne fut pas une parole,
ce fut l’énergie de la France devenue
visible, un cri du cœur de la patrie...
Comme l’Arche qui contenait la foi
d’Israël, il avait marché devant nous”*
(Michelet)

Doué d’un extraordinaire flair politique et d’un grand talent oratoire, Danton est devenu très tôt une figure emblématique de la Révolution française, que la tradition politique et l’historiographie ont opposée à Robespierre : le tempérament volcanique du premier, ami de la vie et gourmand de tous les plaisirs qu’elle peut offrir, a séduit de nombreux historiens, qui ont vu en lui le bon génie de la Révolution, tandis que l’austère Robespierre se voyait soupçonné de dissimuler une ambition redoutable dans ses grands discours sur la vertu indissociable de la Terreur.

Danton fut en réalité la grande figure de l’été 1792, celui qui sonna la charge contre les envahisseurs austro-prussiens, il incarna le “patriotisme” confondu avec la défense de la république : exalté par Michelet, il fut le grand homme de la III^e République, cher aux positivistes (le docteur Robinet), à l’historien républicain Aulard, statufié en 1891 par la municipalité parisienne radicale, vingt ans après la défaite de 1870, ce qui répondait à un objectif politique...

À l’opposé de cette légende héroïque, le grand historien Mathiez (qui fut l’étudiant d’Aulard) a exalté la figure de Robespierre et démontré la corruption de Danton : un Danton certes bon vivant, mais âpre à jouir, donc corruptible, donc traître, engagé dans des négociations tortueuses avec le gouvernement anglais, avec le généralissime de l’armée prussienne, Brunswick, à qui il aurait promis de sauver la vie du roi tout en servant la

branche cousine d’Orléans. Le héros de la défense nationale sculpté par Auguste Paris qui campe fièrement sur le boulevard Saint-Germain endosse alors le costume du royaliste déguisé et du traître que lui avait déjà dessiné Saint-Just dans son célèbre rapport du 31 mars 1794. Ces deux légendes antagonistes se sont imposées durablement à l’imaginaire de nos contemporains, ce dont témoigne encore en 1982 le film de Wajda *Danton*...

Mais n’ont-elles pas enseveli sous les clichés psychologiques la réalité du rôle politique joué par Danton en 1792, face à l’invasion, puis en Belgique à l’heure des triomphes et du grand débat sur la guerre d’expansion révolutionnaire ? Et enfin, durant cette terrible année 1793 ? A trop privilégier l’analyse des caractères, il semble qu’on ait obscurci les enjeux sociaux et politiques. La vénalité de Danton est un fait attesté par les documents ; mais a-t-il réellement rendu service à la royauté, qui lui a envoyé ses agents corrupteurs, ou bien l’a-t-il bernée ? La question posée par l’historien G. Lefebvre n’a pas encore suscité la réponse sérieuse attendue (1).

Est-il possible de restituer la véritable figure politique de Danton ? De démêler le vrai du faux dans les accusations formulées en son temps et reprises par Robespierre, puis Saint-Just ?

Une force de la nature

Amis et ennemis s’accordent à souligner la prodigieuse énergie vitale qui émanait de ce corps athlétique, de ce visage torturé par la petite vérole dont la puissante laideur atteignait une dimension quasi mythologique — “*la bouche*

(1) Mona Ozouf écrit (*Dictionnaire critique de la Révolution française*, paru chez Flammarion en 1988) que les services rendus à la cour par Danton “*sont imperceptibles*”... ce qui laisse sur sa faim !

torse, demi-homme et demi-taureau”, écrit Michelet, qui accumule à son sujet les images animalières : “*Lion, dogue, renard, (il) conserva la peau du lion.*”

A maintes reprises, il subjuguait la Convention par ses discours improvisés, jamais écrits, et qui sonnaient comme autant d’appels à l’énergie, à la mobilisation, particulièrement en 1792. Le Montagnard Levasseur de la Sarthe a évoqué cette “*voix de Stentor*” qui “*retentissait au milieu de l’Assemblée comme le canon d’alarme qui appelle les soldats sur la brèche*”.

Il plaisait aussi aux sans-culottes qui fréquentaient la Société des amis des droits de l’homme et du citoyen (le nom de club des Cordeliers), qui pouvait réunir entre 300 à 400 citoyens en 1790-1791 ; il y a côtoyé Marat, Camille Desmoulins... Il s’y est distingué par sa parole abondante qui s’autorisait des propos salés, mais aussi par la fermeté déployée pour défendre Marat contre la police du Châtelet. Mais dès 1791, il épouse en opportuniste les fluctuations de l’opinion dominante. Le 21 juin, il condamne avec des paroles flamboyantes le roi fuyard de Varennes ; Paris alors redoutait l’invasion. Puis, il se tient à l’écart du mouvement républicain, il prête son concours à l’intrigue orléaniste concoctée dans l’entourage de Philippe d’Orléans, le cousin de Louis XVI. Nous reviendrons sur ce décalage entre la parole radicale et l’action plus prudente, voire timorée.

Un amoureux de la vie qui a mesuré son engagement au service de la Révolution

C’est un homme de plaisir, mais aussi de passion, qui adore sa femme, Gabrielle, et pas seulement pour sa dot de 20 000 livres. Sa mort, survenue en février 1793, alors qu’il se trouvait en Belgique, le plonge dans le désespoir ; il fait rouvrir sa tombe une semaine après son décès pour revoir le visage aimé et Robespierre lui écrit une lettre chaleureuse (qui contredit le cliché sur sa sécheresse supposée) : “*Si dans les seuls malheurs*

qui puissent ébranler une âme comme la tienne, la certitude d’avoir un ami tendre et dévoué peut t’offrir quelque consolation, je te la présente. Je t’aime plus que jamais, et jusqu’à la mort. Dès ce moment, je suis toi-même. Embrasse ton ami.”

Quatre mois plus tard, le 16 juin 1793, il épouse Louise, une jeune dévote de 16 ans qui élève les enfants de Gabrielle. Elle lui impose un mariage religieux, célébré dans un grenier, nous dit Michelet, par un prêtre réfractaire fort rigoureux qui oblige Danton à s’agenouiller pour prouver la sincérité de sa contrition. On imagine le ricanement intérieur du mécréant ! Ce jour-là, il piétine ses principes au nom d’une passion privée, mais on le retrouvera aussi pragmatique et désinvolte dans sa vie publique, ce que ne manquera pas de lui reprocher Saint-Just le 31 mars 1794 : « *Quand je montrais à Danton le système de calomnie des brissotins développé dans les papiers, il me répondait : “Que m’importe ! L’opinion publique est une putain”.* » Cynisme qui ne surprend guère de la part d’un homme qui faisait bon marché des principes, mais qui allait lui coûter cher à l’heure où le gouvernement de salut public voulait renforcer son autorité en mettant l’honnêteté, la loyauté au cœur du lien social et politique.

Il refuse d’entrer dans le Comité de salut public renouvelé en réponse à la manifestation parisienne du 5 septembre conduite par la Commune (2) : il décline cette écrasante responsabilité et disparaît de la scène politique entre le 13 septembre et le 22 novembre 1793. Il laisse Robespierre combattre seul les ambitions hébertistes, arbitrer seul entre les généraux incapables ou défaillants en Vendée et dans le Nord, se dresser seul face à l’aventure déchristianisatrice menée par une coalition hétéroclite où se côtoient des patriotes étrangers, des hébertistes, des amis de Danton comme Bourdon de l’Oise. Pour excuser cette dérobaie inexcusable, il allègue “*une maladie grave*”, une convalescence au pays natal d’Arcis-sur-Aube. Son biographe, l’académicien Louis Madelin, l’a

(2) Voir *Chaumette*.

supposé victime d'accès de neurasthénie... Son ami Garat voyait plus juste quand il écrivait (3) : "*Il avait besoin de fuir les hommes pour respirer.*" Fuir les hommes ? Mais aussi les responsabilités, au nom du droit au bonheur domestique. Et Robespierre, après l'avoir longtemps protégé, ne lui a pas pardonné pour finir cette désertion.

Les heures troubles de l'été 1791

L'aspiration à l'unité des "patriotes" fut le grand ressort de la Révolution, une passion exclusive qui fut parfois aveugle : elle conduisit à fustiger tout regroupement indépendant du terme infâmant de "faction", elle y vit la preuve de la trahison... parfois à tort et souvent à raison.

Danton a rêvé de réaliser cette unité autour de Philippe d'Orléans en juillet 1791 : l'Assemblée constituante, assaillie de pétitions qui réclamaient la déchéance de Louis XVI, déclare le 15 juillet que le roi est inviolable. Il ne peut donc être jugé, désormais toute pétition qui s'obstinera à demander le jugement du roi sera considérée comme illégale. Fût-ce au prix d'un affrontement sanglant avec les sociétés populaires parisiennes.

Le 16 juillet 1791, le club jacobin rédige une pétition dont l'agent du duc d'Orléans, Choderlos de Laclos (l'auteur des *Liaisons dangereuses*), est l'inspirateur, Brissot le rédacteur, et que Danton a signée : elle demande la mise en accusation du roi et qu'il soit remplacé par "*tous les moyens constitutionnels*", ce qui exclut la république et ouvre la voie à une nouvelle dynastie, celle des Orléans. Dès qu'est connu le vote de l'Assemblée, au soir du 16 juillet, le club jacobin retire sa pétition, par légalisme, mais surtout parce que sa majorité conservatrice scissionne : dès le 17 juillet, 264 députés se sont installés au couvent des Feuillants, qui va donner son nom au club rival.

Dans cette bourrasque, il semble que le Cordelier Danton ait navigué sans boussole : il a défendu aux Jacobins l'idée fumeuse d'un "*conseil à l'interdiction*" de la personne royale, il est pré-

sent au Champ-de-Mars le 16 juillet, où il présente la pétition jacobine (orléaniste) qu'il a cosignée et qui suscite la colère des républicains présents tels que Robert. C'est finalement une autre pétition qui sera soumise à la signature le 17 juillet au Champ-de-mars, elle réclame la consultation des électeurs pour décider du sort du roi ! Les gardes nationaux de La Fayette, derrière le drapeau rouge de la loi martiale, dispersent à coups de fusil les pétitionnaires ; Danton n'en est pas ; caché en banlieue, il échappe à la fusillade.

Décrété de prise de corps, il fuit en Angleterre (comme Marat), mais les obscurités de son comportement suscitent la déception, voire le soupçon de trahison chez les républicains qui ont affronté sans lui les fayettistes.

A l'heure du danger et de la gloire : été 1792

On ne sait quel rôle exactement il a joué dans la préparation politique du 10 août : il a signé le fameux arrêté de la section du Théâtre français (où se trouvait le club cordelier) qui abolissait la "*distinction aristocratique*" entre citoyens passifs et citoyens actifs.

Il n'a pas fait le coup de feu contre les Suisses qui défendaient les Tuileries le 10 août. En attendant que soit élue la Convention, une période transitoire et dangereuse s'ouvre, durant laquelle l'Assemblée législative, discréditée par sa passivité, mais qui prétend incarner le pouvoir légal, dispute à la Commune insurrectionnelle le pouvoir de fait que celle-ci exerce depuis le 10 août.

Le "conseil exécutif provisoire" ne comprend que des Girondins (dont Roland à l'Intérieur) ; seul Danton leur échappe : chargé de la Justice, il a été choisi en raison de sa popularité auprès des Cordeliers et des fédérés marseillais fraternellement hébergés par la section du Théâtre français (ceux-ci ont fait le coup de feu !).

On compte sur lui pour contenir cette plèbe qui a renversé le trône et que redoutent les Girondins.

(3) *Mémoires* parus en 1795.

Or Danton mesure l'exact rapport de forces de l'instant : pour rassurer les départements, il évite de s'opposer de front à l'Assemblée, mais il utilise la Commune pour juguler le péril aristocratique redoutable à Paris même. C'est la Commune qui organise les visites domiciliaires, arrête les suspects (essentiellement les prêtres réfractaires), confisque leurs fusils.

Les combattants du 10 août sont assoiffés de vengeance à l'égard des mercenaires suisses, ils s'inquiètent de l'arrogance avec laquelle les journaux royalistes invitent les Prussiens à rentrer dans Paris afin de châtier "Ninive".

Sentant monter la colère punitive, Danton lance le 18 août, lendemain du jour où est créé un tribunal révolutionnaire extraordinaire, une adresse soigneusement balancée dans laquelle il dénonce préventivement toute justice expéditive ; et il défend le droit de propriété, qu'il pressent menacé par l'aspiration égalitaire grosse d'une révolution sociale à laquelle Babeuf donnera forme en 1796 ; il la dénonce par avance en se prononçant contre "*l'égalité impossible des biens*".

Mais Verdun est investie par l'armée prussienne ; Paris l'apprend le 2 septembre 1792, ce qui déclenche le massacre des prisons, qui fait 1 300 victimes en trois jours. Danton laisse passer la vague de fureur à laquelle nul n'aurait pu s'opposer et que ni Roland ni Condorcet n'ont combattue ni condamnée sur le moment même...

Danton a sans doute espéré convertir la fureur vengeresse en ardeur combattante tournée contre l'extérieur, c'est le sens de ce fameux discours souvent cité hors contexte qu'il a prononcé en costume rouge devant l'Assemblée le 2 septembre, quand l'armée prussienne n'était plus qu'à deux jours de marche de Paris : "*La patrie va être sauvée. Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre ! (...) Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France sera sauvée !*"

Pour mesurer l'extraordinaire portée de ce discours, il faut rappeler que la Commune avait hissé le drapeau noir, ordonné qu'on sonne le canon d'alarme et le tocsin pour stimuler l'enrôlement des volontaires organisé le jour même au Champ-de-Mars, où Danton, suivi d'une foule considérable, renouvela sa harangue patriotique.

Danton se garde bien de condamner le comité de surveillance de la Commune animé par Marat, qui a appelé à faire une prompt justice des contre-révolutionnaires.

Il protège la Commune, car il sait y trouver les hommes énergiques dont il a besoin, les commissaires qui vont expliquer, justifier le 10 août, galvaniser les énergies, recruter des volontaires pour combattre en Champagne et en Lorraine.

Il choisit des Cordeliers qu'il connaît bien, dont certains sont membres de la Commune insurrectionnelle. Il a su limiter l'influence dissolvante de l'Assemblée, ranimer les courages, on peut donc lui imputer partiellement la victoire de Valmy obtenue le 20 septembre par Dumouriez, Kellermann et ces sans-culottes, ces républicains tant moqués par les émigrés : l'armée de "savetiers" a subi sans faiblir son baptême du feu au cri de "*Vive la nation !*".

Les révolutionnaires parisiens l'éliisent donc député à la Convention en seconde position derrière Robespierre. Il va devoir affronter la haine girondine, qui va réduire à néant tous ses efforts pour unir les énergies.

Accablé par la Gironde

La Gironde, par la voix du couple Roland, croit habile de le déshonorer en portant l'attaque sur le terrain de la moralité : qu'a-t-il fait des fonds secrets dont il a été pourvu ainsi que chaque ministre ?

Quand Roland présente des comptes précis, Danton reste dans le flou, il garde le silence sur l'identité de ses agents bénéficiaires de ses largesses, qu'il "*serait injuste et impolitique de faire connaître*" !

Selon l'historien G. Lefebvre, rien ne prouve qu'il se soit servi au passage. La diplomatie et la police n'exigent-elles

pas le secret ? Danton, qui a choisi des hommes énergiques, parfois peu scrupuleux, se justifie avec impatience : *“Qui voulez-vous que j’envoie ? Serait-ce des demoiselles ?”*

Quant au risque de dictature à trois (le triumvirat) brandi par les Girondins de l’automne 1792 à avril 1793, les choix politiques différents de Marat, Robespierre et Danton le rendaient tout à fait invraisemblable.

Les fluctuations d’un opportuniste

Danton reprend le thème de la guerre révolutionnaire universelle le 28 septembre 1792 : *“Nous devons donner aux peuples voisins la liberté, nous avons le droit de leur dire : vous n’aurez plus de rois, car tant que vous serez entourés de tyrans, leur coalition pourra mettre notre propre liberté en péril... En nous députant ici, la nation française a créé un grand comité d’insurrection générale des peuples contre tous les rois de l’univers.”*

Discours flamboyant dicté par l’ivresse qui a suivi la proclamation de la République et la victoire de Valmy ! Et qui dissimulait les négociations secrètes menées dans le même temps avec le généralissime duc de Brunswick, à qui Dumouriez permit de se retirer paisiblement avec l’armée prussienne après Valmy.

Il est certain que la France républicaine avait intérêt à aider les peuples voisins à chasser leurs princes et seigneurs, et l’argument resurgit en novembre 1792, au lendemain de la victoire de Jemmapes. Il est certain aussi qu’elle avait intérêt à diviser ses adversaires. Danton n’écrivait point, on le sait, ce qui interdit à l’historien de faire toute la lumière sur ce qu’il a réellement mis en œuvre loin de la guerre rhétorique déclarée à tous les rois de l’univers !

Sauver le roi ? L’or anglais se dérobe

C’est la mission qu’il a confiée à son agent à Londres quand il espérait sauver la vie du roi et maintenir la Grande-Bre-

tagne à l’écart de la guerre. Il examine en octobre avec le monarchiste constitutionnel Théodore de Lameth revenu de Londres les chances d’y parvenir : *“S’il est jugé, si le procès commence, il est mort”*, avertit Danton. Croit-il alors que la Gironde pourra différer indéfiniment ce procès ? Que corrompre quelques députés suffira pour faire basculer la majorité de la Convention en faveur de l’exil ou de la condamnation à mort avec sursis ? La corruption est décidément un fil rouge dans le parcours politique de Danton ! Selon Talon, un agent de la cour chargé d’approcher les députés à corrompre, et qui témoigna en 1803 devant la justice du Consulat, *“Danton avait accepté de faire sauver par un décret de déportation la totalité de la famille royale. Mais les puissances étrangères à l’exception de l’Espagne se refusèrent aux sacrifices pécuniaires demandés par Danton.”* Pitt aurait refusé deux millions. Le roi d’Espagne paya, mais cela ne suffit pas à sauver le roi.

Le 16 janvier 1793, Danton vote la mort sans sursis et il assortit son vote de paroles méprisantes à l’égard des *“hommes d’Etat”* (les Girondins) qui croient qu’on peut transiger avec les rois ! L’opportuniste rallie la majorité qui se dessine et qu’ont su construire les Montagnards.

Conquérir ou libérer ?

S’ouvre après le 21 janvier 1793 une autre séquence. L’argument des frontières naturelles est repris par de nombreux conventionnels (4) et Danton se prononce le 31 janvier 1793 pour la réunion de la Belgique à la France : *“Les limites de la France sont marquées par la nature, nous les atteindrons des quatre coins de l’horizon du côté du Rhin, du côté de l’océan... des Alpes. Là doivent finir les bornes de notre république.”*

Si la nature dicte la politique étrangère de la république, il n’est plus nécessaire de consulter les populations qu’on prétend libérer, mieux vaut fabriquer des

(4) Cf. Marc Belissa, *Fraternité universelle et intérêt national, 1713-1795*, Kimé, 1998.

baïonnettes, ce qui pose la question du financement de la guerre et de ses bénéficiaires. Au-delà des principes, il y a les appétits qui vont se montrer fort avides dans l'entourage de Danton.

Libérer les pays belges, mais au profit de qui ?

Le conseil exécutif décrète le 16 novembre 1792 la liberté de navigation sur l'Escaut, ce qui devait faciliter l'exportation des produits industriels du Nord de la France, encourager l'essor d'Anvers au détriment d'Amsterdam et de Londres. Et provoquer par ricochet l'inquiétude des marchands anglais et hollandais. On aimerait savoir ce que Danton a pensé de ce décret, qui préparait l'entrée de la Grande-Bretagne (de ses navires et de son or) dans la guerre. Le 1^{er} février, la Convention déclare la guerre à la Grande-Bretagne et à la Hollande. Dans les deux mois qui suivent se forme la grande coalition que va devoir affronter la République. L'exécution du roi en a fourni le prétexte "moral", opportunément brandi par les coalisés pour cacher les intérêts marchands des uns, les peurs et les rancunes nobiliaires des autres.

Le fructueux marché des fournitures militaires

Danton n'a pas ignoré les trafics nés sous le ministre de la Guerre, Servan, dénoncés par celui qui lui a succédé le 3 octobre : l'honnête Pache crée un directoire des achats destiné à mettre fin aux scandaleux marchés passés avec les fournisseurs aux armées que le général Dumouriez protège : l'abbé d'Espagnac, de la compagnie Masson-d'Espagnac, à qui Servan a réservé le monopole des équipements, empoche de grosses sommes et livre des équipements médiocres. L'aventurier Fabre d'Eglantine, que Danton a fait nommer secrétaire de son ministère le 11 août, s'est improvisé fournisseur des guerres ; Robespierre lui reprochera d'avoir empoché 10 000 livres de bénéfices sur une livraison de chaussures qui

partirent en morceaux après douze heures d'usage !

Le 30 novembre, Danton et Delacroix sont nommés commissaires en Belgique grâce à Cambon, qui veut surveiller Dumouriez et vérifier les comptes de ces parasites. Delacroix, ami du jeu et des joueurs, certifie que tout est en ordre... mais certains refuseront de fermer les yeux, dénonceront les pillages : deux sacs de numéraires pris à l'abbaye de Saint-Trond adressés aux commissaires Camus et Delacroix.

Deux voitures arrêtées à Béthune, chargées de 400 000 livres "d'argenterie sacrée", détournées par Delacroix et Danton, diront leurs accusateurs devant le tribunal révolutionnaire. Le procès-verbal transmis par Le Bas, mais qui a disparu à la veille du procès, a convaincu Robespierre que Danton s'était servi en Belgique...

Quels rapports établir avec les peuples qu'on délivre ?

Faut-il imposer une autorité centrale, une loi unique, à des "Etats" de Flandre, du Hainaut et de Brabant attachés aux privilèges et à leurs particularismes ? Quelles relations établir entre le général vainqueur Dumouriez et le gouvernement de la République, d'une part, avec les "patriotes" locaux, d'autre part, censés exprimer la voix de la nation délivrée ? Mais existe-t-il une nation belge ? Faut-il annexer les "Pays bas" et le pays de Liège (correspondant à la Belgique actuelle) afin de mieux les défendre contre la vengeance des armées monarchistes ou faut-il respecter la souveraineté d'une "république sœur" ?

Danton a préparé depuis Bruxelles le décret de "républicanisation" des pays occupés présenté par Cambon à la Convention le 15 décembre 1792.

Décret révolutionnaire en apparence, mais qui impose à la force des baïonnettes ce que les révolutionnaires français ont conquis après plusieurs années d'expérience et qui néglige les mises en garde de Robespierre contre le risque de guerre religieuse, car le clergé belge est

fort riche et influent : *“Tout ce qui est privilégié, tout ce qui est tyran doit être traité en ennemi dans les pays où nous entrons... Les généraux français supprimeront la dîme et les droits féodaux, feront élire des administrations provisoires d’où seront exclus les ennemis de la République, car seuls participeront à l’élection ceux qui prêteront serment d’être fidèles à la liberté et à l’égalité, et de renoncer aux privilèges... Les biens appartenant au fisc, aux communautés laïques et ecclésiastiques, à tous les partisans de la tyrannie, seront séquestrés pour gager l’assignat qui aura cours forcé...”*

Cette guerre coûteuse, qui va la payer ?

Cambon veut confisquer les biens de l’Eglise belge, comme le prévoit le décret du 15 décembre.

A partir de Jemmapes, on entend s’exprimer de plus en plus haut une revendication qui s’éloigne du droit des peuples à disposer d’eux-mêmes : la France doit être indemnisée du sang versé pour délivrer les peuples de sa périphérie, les peuples libérés doivent payer pour une libération qu’ils n’ont pas toujours demandée et que l’occupation militaire rend odieuse.

Dans le pays de Liège, où les “patriotes” étaient nombreux, Danton a saisi l’argenterie des églises ; on ne sait trop ce qu’il a pu obtenir ailleurs, mais les accusations de détournements ont dès lors circulé.

On peut douter de son ardeur à faire respecter le décret adopté par la Convention le 13 décembre : il créait des commissaires ordonnateurs des guerre soumis au ministre de la Guerre, qui devait lui-même rendre des comptes devant la Convention.

Danton peut-il rompre avec ses amis rapaces, les Delacroix, les Fabre d’Eglantine, au nom de principes d’honnêteté auxquels il semble ne pas beaucoup tenir ?

Dumouriez méprise la Convention (“300 imbéciles et 400 brigands”, aurait-il dit à Danton venu le raisonner

quelques jours avant sa trahison ouverte) et il se comporte en proconsul : il emprunte au clergé belge (ce qui écarte la confiscation de ses biens), il lâche la bride aux “Etats” réactionnaires. Et Danton laisse faire ce général politicien qui mène sa guerre personnelle et rêve de devenir régent...

Une longue complaisance avant l’ultime volte face du 1^{er} avril 1793

Chabot avait déclaré aux Jacobins : *“Où trouverons-nous l’or pour faire la guerre ? A Amsterdam, à Madrid. Portez la guerre en Hollande, elle vous tend les bras, elle vous offre son or et ses vaisseaux.”*

Porter la guerre en Hollande, c’est aussi la stratégie de Dumouriez non pour relever les finances républicaines, mais pour étayer un rêve césarien : créer un Etat indépendant de Hollande et Belgique réunies, puis marcher sur Paris afin d’écraser la Convention et les Jacobins !

Ce grand projet se fracasse en mars : Dumouriez pénètre en Hollande le 1er mars, mais l’armée de la Meuse échoue devant Maastricht, Liège est évacuée dans la panique. Danton et Delacroix, qui ont assisté à ce désastre, courent en informer la Convention le 8 mars.

C’est alors qu’on entend à nouveau Danton sonner le canon d’alarme. Il appelle à la mobilisation des sections parisiennes pour recruter des combattants, sauver Dumouriez et la Belgique ; il y va, dit-il, de la vie de 600 000 Français ! Le 9 mars, il propose la création d’un tribunal révolutionnaire pour juger sans appel les crimes de trahison, ce qui sera voté le 10 malgré les Girondins, qui lui jettent à la figure les massacres de septembre. A quoi il répond : *“Faisons ce que n’a pas fait l’Assemblée législative, soyons terribles pour éviter au peuple de l’être.”*

Dumouriez jette le masque le 12 mars : sa lettre de menaces à l’égard de la Convention est discutée au Comité de

défense générale, où Danton obtient une mission de la dernière chance : il promet d'obtenir sa rétractation ou de le ramener "garrotté". Vaine promesse ! Le 18 mars, Dumouriez est battu à Neerwinden, il doit évacuer toute la Belgique. Le 30 mars, de nouveaux commissaires et le ministre Beurnonville sont désignés pour lui signifier son arrestation.

Le 1^{er} avril, le dernier acte du drame s'est joué devant la Convention. Danton, accusé par le Girondin Lasource d'avoir comploté avec Dumouriez pour rétablir la royauté, opère un prodigieux rétablissement : le fauve se déchaîne et renvoie sur la Gironde l'accusation de complicité avec la royauté, il rappelle son attitude durant le procès du roi. Un Comité de salut public de neuf membres est créé le 6 avril : il comprend Danton, Delacroix et, venus du centre, Barère et Cambon. Rééligible chaque mois par la Convention, il délibère en secret et Danton en sera la cheville ouvrière. Le tribun a fait oublier les obscurités de sa conduite... pour un temps !

Atermolement et inaction du premier Comité de salut public

"Que le crime de cette insurrection retombe sur nous" : prononcée peu après l'insurrection du 31 mai, cette phrase dit assez son désaccord avec l'exclusion des vingt-neuf Girondins de la Convention obtenue sous la pression armée des gardes nationaux. Il rêve toujours de les maintenir dans l'union républicaine. Il s'était opposé à la mise en accusation de Marat par la Gironde : cette première amputation en entraînerait d'autres, tous seraient menacés. Il savait aussi l'immense popularité de Marat.

Il observe la même politique temporisatrice lorsque les Girondins instituent la commission des Douze pour faire taire Hébert et la Commune. Pour déjouer l'insurrection en préparation, le 27 mai à minuit, il obtient de la Convention la cassation de cette commission d'exception. Cette concession n'arrête pas les révolutionnaires parisiens : le 2 juin, Danton, Delacroix et Barère dénoncent le co-

mité insurrectionnel, Danton fait voter un décret qui ordonne au Comité de salut public de poursuivre Hanriot, le chef de la garde nationale, dont les canonniers cernent la Convention. Le décret d'arrestation des vingt-neuf Girondins sonne donc sa défaite.

En charge des Affaires étrangères, il a tenté de disloquer la coalition, proposé de rendre la reine aux alliés, a offert des territoires que la France avait perdus (Belgique et rive gauche du Rhin). Diplomatie en trompe-l'œil, car à l'heure des défaites, elle menait à la capitulation, au reniement. Lord Auckland avait défini les buts de guerre de la coalition devant la conférence d'Anvers du 8 avril : *"Réduire la France à un néant politique... Chacune des puissances doit chercher à faire des conquêtes et à garder ce qu'elle aura conquis."*

A l'heure où la république est menacée de dislocation, où ses frontières sont forcées de tous côtés, le manœuvrier Danton découvre son impuissance : le pouvoir de l'argent corrupteur est passé aux mains des banquiers tels que Perrégaux, Boyd ou le baron de Batz, qui paient tous les pêcheurs en eau trouble dans l'espoir de détruire la république. Les Montagnards vont résister en s'appuyant sur la mobilisation populaire que Danton redoute. Il n'a plus qu'à se retirer du Comité de salut public : c'est chose faite le 10 juillet.

Défendu par Robespierre contre Hébert et Vincent

S'ouvre alors ce terrible été 1793, durant lequel il devient difficile d'apprécier exactement son rôle. C'est son ami Delacroix qui propose le 11 août de renouveler la Convention, ce qui aurait aggravé le chaos intérieur ; Robespierre fait rapporter cette décision désastreuse.

Les deux hommes se retrouvent d'accord pour donner à la levée en masse les garanties qui la rendront efficace : Danton propose que les fédérés venus célébrer à Paris le 10 août la Constitution démocratique de juin organisent la mobilisation économique et humaine dans leur canton d'origine.

Mais déjà s'esquisse ce qu'on appellera plus tard la lutte des factions entre "exagérés" et "indulgents" : le 5 août, aux Jacobins, le secrétaire adjoint à la Guerre, Vincent (future victime du procès des "hébertystes"), attaque nommément Danton (5). Robespierre le défend alors : "*On ne (le) discréditera qu'après voir prouvé qu'on a plus d'énergie, de talents et d'amour de la patrie que lui.*"

Hébert n'en continue pas moins sa campagne contre "*les traîtres qui siègent à la Montagne*" ; il veut que les ministres soient indépendants du Comité de salut public, donc élus. Mais le poste de ministre de l'Intérieur qu'il convoite revient le 20 août à Paré, un ancien clerc de Danton. Déception personnelle qui aiguise sa lutte contre Danton.

La crise des subsistances et la perte de Toulon vont conduire le peuple parisien à occuper le devant de la scène politique : sentant monter cette colère, Danton évoque aux Jacobins le 30 août la nécessité d'une "*troisième révolution*".

Danton face aux journées de septembre 1793

Une fois encore, Danton tente de calmer le peuple par d'adroites paroles : Chaumette, au nom de la Commune, a réclamé la formation d'une armée révolutionnaire de l'intérieur dirigée contre les accapareurs. Danton demande qu'on la décrète sans attendre que le Comité de salut public en délibère. Il propose que soient indemnisés les citoyens qui participeront à leurs assemblées de section, dont le nombre sera limité à deux par semaine. Moyen de noyer l'influence de l'avant-garde sous la masse des ignorants, comme le pense l'historien Sutherland ? "*Il est quasiment certain qu'il visait Jacques Roux*" (arrêté le soir même) (6). Il soutient Billaud-Varennes et obtient que le tribunal révolutionnaire soit réorganisé afin de juger plus rapidement.

Il a si bien repris les revendications extrêmes tout en évitant à la Convention d'être débordée que celle-ci vote son admission au Comité de salut public (avec

Billaud et Collot), ce qu'il refuse le 13 septembre : "*Je ne serai d'aucun Comité, mais l'éperon de tous.*" Orgueil ? Volonté d'agir par amis interposés ? Lasitude ? Du 13 septembre au 22 novembre, il s'éclipse, laisse ses amis ferrailer contre le Comité de salut public et contre les hébertistes.

Des porte-parole compromettants ?

Le 14 septembre, le Comité de sûreté générale est renouvelé : en sont exclus notamment Chabot et Basire, amis de Danton qui vont être impliqués dans le scandale de la Compagnie des Indes en octobre-novembre et que le Comité de salut public soupçonne déjà de complaisance à l'égard des banquiers et des jolies aristocrates.

Le 25 septembre, Thuriot conduit une première offensive contre le Comité de salut public.

Le 18 novembre, le scandale de la corruption parlementaire est publiquement dénoncé à la Convention par Amar au nom du Comité de sûreté générale et, le 19, Chabot et Basire sont arrêtés. Et Danton rentre en hâte à Paris le 20 novembre.

"Parler en politique" de la déchristianisation

Le 21 novembre, Robespierre dénonce hardiment le mouvement de déchristianisation imposée comme une manœuvre de l'étranger qui veut rendre la France républicaine odieuse à tous les peuples en lui imposant un Etat athée. A sa demande, le club jacobin exclut le banquier belge Proli, Dubuisson, Desfieux et Pereira, qui, au nom d'un comité central des sociétés populaires, ont demandé que la République ne salarie plus les prêtres ; Fabre d'Eglantine, puis Chabot, les ont dénoncés comme agents de

(5) "*Cet homme peut en imposer par de grands mots... mais nous ne serons jamais dupes*", a-t-il osé dire devant les Cordeliers, que Danton ne fréquente plus guère.

(6) Donald Sutherland, *Révolution et contre-révolution en France*, 1991, Le Seuil.

Pitt et de Cobourg. Le "*complot de l'étranger*" prend corps, "*ce chancre rongeur*" va dévorer la Montagne (7).

Les recherches de Michel Vovelle, de Serge Bianchi ont identifié ces déchristianisateurs : une minorité militante décidée, parfois mal inspirée, mais qui n'a jamais rien reçu ni du baron de Batz (qui a tenté de sauver la reine) ni du banquier du Foreign Office, l'Anglais Boyd !

Le débat reprend le 22 novembre devant la Convention : faut-il salarier les prêtres défroqués ou ne leur verser qu'un subside ? Danton y prononce un discours dont les journaux ont donné des versions contradictoires et confuses. Il s'inscrit d'abord dans le cadre défini par Cambon, qui veut diminuer les dépenses liées au culte : qu'on donne à tous les prêtres les moyens d'exister, sinon ils deviendront des ennemis irrécyclables. Puis, il pose (mais de manière allusive, comme s'il redoutait de faire exploser une bombe) une question de politique étrangère. Derrière une phrase relative aux défroqués apparaît cette remarque sibylline souvent citée, mais de manière tronquée : "*Je demande qu'on épargne le sang des hommes ; je demande que vous ne perdiez pas les moyens de rentrer chez un de nos ennemis et de vous les concilier.*" Faire des économies sur le budget des cultes pour faire la paix avec un de nos ennemis ? Rentrer chez lui pour se le concilier ?

La demande d'indulgence pour les corrompus

Le 26 novembre, Danton prend ses distances avec les défroqués et il dénonce les mascarades antireligieuses : il faudrait les remplacer par des fêtes civiques "*pour célébrer les grandes actions de notre Révolution, offrir de l'encens à l'Être suprême, le maître de la nature, car nous n'avons pas voulu anéantir la superstition pour établir le règne de l'athéisme*". Suit une nouvelle incursion dans une question collatérale et qui doit le préoccuper davantage : qu'un rapport soit établi sur le complot de l'étranger, dont le scandale n'a que trop duré, mais

qu'on épargne les faibles, les tièdes. Ainsi, sa demande d'indulgence vise à protéger des députés corrompus, ses amis Chabot, Basire, Fabre d'Eglantine ! Et elle accompagne, mais de manière oblique, la demande de paix à l'extérieur formulée quatre jours plus tôt, soit plus d'un mois avant que les victoires acquises sur les frontières à l'Est et dans le Nord, la reprise de Toulon, l'écrasement de la Vendée à Savenay puissent donner quelque épaisseur à l'espoir de signer une paix satisfaisante !

Au lieu de tenter de démontrer que la République n'est plus en danger, qu'on peut relâcher la contrainte terroriste, Danton semble ne s'intéresser qu'au sort de députés affairistes, dont certains sont liés aux banquiers étrangers : Chabot, alors membre du Comité de sûreté générale, a protégé moyennant 200 000 livres le banquier anglais Boyd, agent de Pitt ; il a fait lever les scellés mis sur sa banque dans la nuit du 7 au 8 septembre 1793, puis il lui a procuré un passeport. Il a épousé, moyennant une grosse dot, la sœur de deux banquiers d'origine autrichienne, les Frey. Puis, il a fait chanter la Compagnie des Indes, menacée de liquidation comme toutes les compagnies par actions. On a vu plus haut comment Fabre d'Eglantine a voulu s'enrichir en Belgique : une bagatelle comparée au fruit du chantage compliqué qu'il a lui aussi exercé sur la Compagnie des Indes ! Or Danton le défendra jusqu'au lendemain de son arrestation et malgré les preuves de sa culpabilité établies par Amar le 12 janvier 1794... "*Les indulgents ont discrédité la clémence en la réclamant pour des indignes.*" On ne peut que ratifier ce jugement de Mathiez.

Le débat public nécessaire sur les conditions acceptables pour signer la paix n'aura donc pas lieu à son initiative et quand Camille Desmoulins le tentera, les Comités de gouvernement l'étoufferont : à la mi-mars, il écrit dans le n° 7 du *Vieux Cordelier* une charge violente contre Barère, qui a refusé les avances des coalisés en matière de paix et contre la Convention trop docile aux comités.

(7) Mathiez, *La Révolution française*, tome III, Colin, 1951.

Ce numéro, qui est une charge contre le gouvernement révolutionnaire, sera saisi chez l'imprimeur.

En revanche, et si Danton s'exprime peu dans les débats généraux entre décembre 1793 et mars 1794, on peut relever qu'à deux reprises il se montre solidaire de certaines couches de la bourgeoisie que malmène la politique économique de la Convention : le 1^{er} décembre, il fait repousser le projet de décret défendu par Cambon qui rend obligatoire l'échange des assignats contre le numéraire. Parce que les spéculations sur les deux monnaies ont enrichi plusieurs de ses amis ? Comportement typique d'un mafieux solidaire du clan ?

Ceux qu'on appelle les dantonistes ont obtenu l'arrestation de Vincent et de Ronsin en décembre : or Ronsin est le chef de l'armée révolutionnaire décrétée le 5 septembre, il incarne la volonté de poursuivre ceux qui spéculent sur le blé. Danton fera mine de se réjouir de sa libération en février, tout en précisant qu'il demandera (en échange ?) la libération de Fabre d'Eglantine. Il met donc un signe égale entre l'intrigant corrompu et l'énergique Ronsin cher aux sans-culottes. Entre la bourgeoisie marchande et le petit peuple, Danton a choisi.

Robespierre aurait voulu le ménager en souvenir des services rendus à la révolution ; il a accepté de le rencontrer à la fin mars 1794, mais il a été choqué par le comportement du comédien qui, si l'on en croit Courtois (témoin d'après Thermidor peu fiable !), aurait pleuré et protesté contre les calomnies répandues sur sa mission de Belgique et sur l'origine de sa fortune. A l'appel de Billaud, les deux grands comités réunis votent

l'arrestation conjointe des corrompus et des dantonistes ; seuls Lindet et Rühl s'y sont opposés.

Le procès et la condamnation à mort (2-5 avril 1794)

Comme on l'a vu (8), Saint-Just a rédigé son rapport d'accusation en se fondant sur les notes de Robespierre et il a amalgamé des reproches d'ordre très différent, d'inégale force, formulés contre des accusés dont le regroupement relevait de l'amalgame : côtoyant les "politiques" (dont Danton), il y avait les corrompus, le général Westermann impliqué dans les intrigues de Dumouriez après Valmy, les banquiers étrangers pour étayer la thèse du "*complot de l'étranger*". Danton se sait perdu, il brave le tribunal avec audace et rouerie : aux questions rituelles d'identité, il répond : âge, "*33 ans comme Jésus, âge critique pour les patriotes*"... Résidence : "*Bientôt dans le néant, ensuite dans le Panthéon de l'histoire, cela m'importe peu !*" Il esquivait toutes les questions précises, notamment celles qui portent sur l'origine de sa fortune : "*Un homme comme moi est impayable.*" Son éloquence déstabilise l'accusateur public et, pour le faire taire, Saint-Just arrache à la Convention un décret qui met hors des débats celui qui insultera ses juges. Il brave la mort avec panache : "*Bourreau, tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut la peine.*"

Nicole Perron

(8) Voir *Saint-Just*.

Danton vu par Victor Hugo

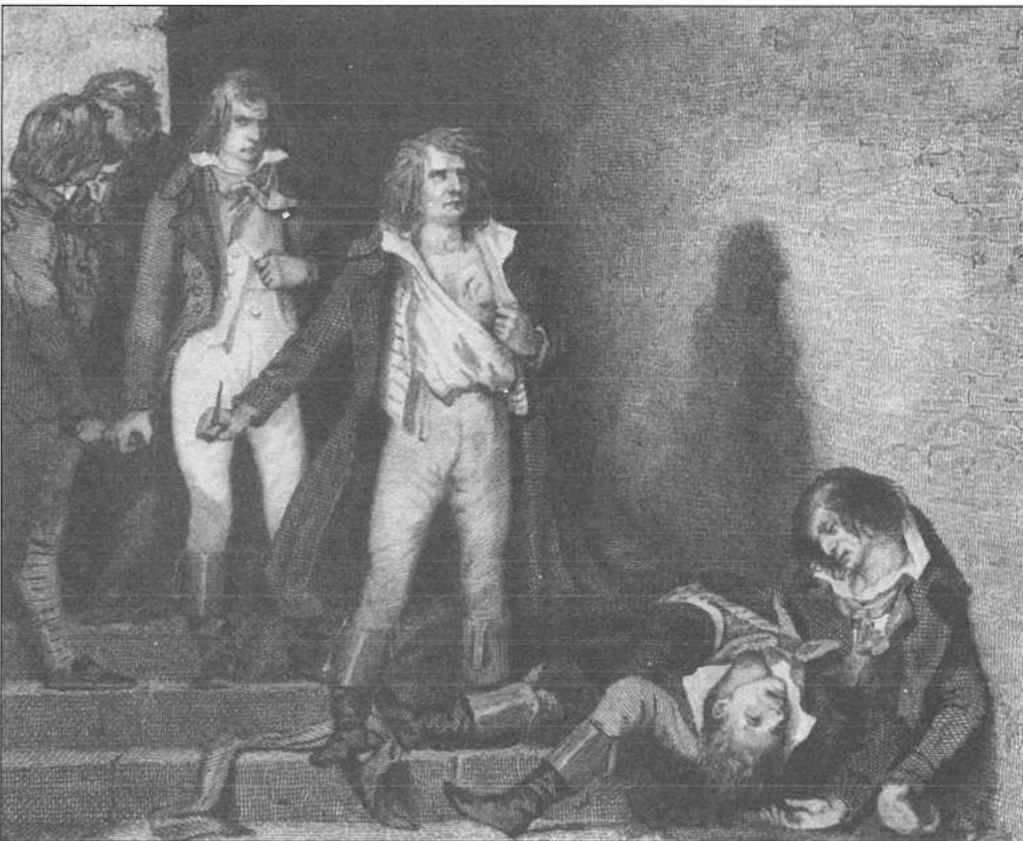
Danton parle ; il est plein de la rumeur d'un monde ;
 C'est une idée et c'est un homme ; il respandit ;
 Il ébranle les cœurs et les murs ; ce qu'il dit
 Est semblable au passage orageux d'un quadrigé ;
 Un torrent de parole énorme qu'il dirige,
 Un verbe surhumain, superbe, engloutissant,
 S'écroule de sa bouche en tempête, et descend
 Et coule et se répand sur la foule profonde ;
 Il bâtit ? non, il brise ; il détruit ? non, il fonde.
 Pendant qu'il jette au vent de l'avenir ses cris,
 Mêlés à la clameur des vieux trônes proscrits,
 Le peuple voit passer une roue inouïe
 De tonnerre et d'éclairs dont l'ombre est éblouie ;
 Il parle ; il est l'élu, l'archange, l'envoyé !
 Et l'interrompra-t-on ? qui l'ose est foudroyé.
 Qui pourrait lui barrer la route ? qui ? personne.
 Tout ploie en l'écoutant, tout s'émeut, tout frissonne,
 Tous ces discours, tombés d'en haut, sont accablants,
 Tant l'âme est forte, et tant, pour les hommes tremblants,
 Ces roulements du char de l'esprit sont terribles !

Sur l'érection du Comité de salut public en gouvernement provisoire (1^{er} août 1793)

“Je demande que la Convention érige en gouvernement provisoire son Comité de salut public ; que les ministres ne soient que les premiers commis de ce gouvernement provisoire ; qu'il soit mis cinquante millions à la disposition de ce gouvernement qui en rendra compte à la fin de sa session, mais qui aura la faculté de les employer tous en un jour, s'il le juge utile.

Une immense prodigalité pour la cause de la liberté est un placement à usure. Soyons donc grands et politiques partout. Nous avons dans la France une foule de traîtres à découvrir et à déjouer. Eh bien, un gouvernement adroit aurait une foule d'agents ; et remarquez que c'est par ce moyen que vous avez découvert plusieurs correspondances précieuses. Ajoutez à la force des armes, au développement de la force nationale, tous les moyens additionnels que des bons esprits peuvent vous suggérer. Il ne faut pas que l'orgueilleux ministre d'un despote surpasse en génie et en moyens ceux qui sont chargés de régénérer le monde.”

Soubrany (1752-1795)



La mort de Soubrany.

Repères chronologiques

17 septembre 1752 : naissance du chevalier Pierre Amable Soubrany à Riom.

1774-1788 : Soubrany est sous-lieutenant, puis lieutenant, au Royal-Dragons.

Février 1790-août 1791 : Soubrany maire de Riom.

Septembre 1791 : Soubrany élu à la Législative.

Octobre 1791 : Soubrany s'inscrit au Club des Jacobins de Paris.

Septembre 1792 : Soubrany élu à la Convention.

Avril 1793 : Soubrany est envoyé comme représentant en mission auprès de l'armée de Moselle.

Novembre 1793 : Soubrany est renvoyé de l'armée du Rhin par Saint-Just.

Décembre 1793 : à la suite d'un discours de Robespierre demandant l'exclusion de tous les nobles, Soubrany est chassé du Club des Jacobins, auquel il avait adhéré dès sa formation.

Septembre 1794 : Soubrany quitte l'armée des Pyrénées orientales et revient siéger à la Convention.

24 décembre 1794 : abrogation du décret sur le maximum des prix, qui déclenche une brutale inflation et une raréfaction des denrées.

20-21-22 mai 1795 : journées de Prairial (émeutes de la faim) écrasées. Soubrany est condamné à mort.

La fin des “Crêtois”

SOUBRANY, l'un des derniers députés montagnards de la Convention, symbolise avec Romme ou Duroy l'ultime défaite de la sans-culotterie parisienne, qui avait porté la révolution à bouts de bras trois ans durant et qui, réduite à la famine, se souleva les 1^{er}, 2 et 3 prairial an III (20-22 mai 1795). Cette défaite scelle le destin de Soubrany, condamné à mort avec douze autres Montagnards pour s'être solidarisé avec les manifestants insurgés, et celui de la révolution.

Rien ne semblait devoir faire du bouillant sous-lieutenant, puis lieutenant de dragons Pierre Amable Soubrany un révolutionnaire. Mais le propre des révolutions est de transcender les individus. Il quitte l'armée en 1788, puis se manifeste d'abord en emportant le 1^{er} février 1790 la mairie de Riom contre un candidat réactionnaire. Il remplira ses fonctions 19 mois durant sans pouvoir y faire rien de particulièrement notable.

De la Législative à la Convention

En septembre 1791, Soubrany est élu à l'Assemblée législative. Des 828 grands électeurs des huit districts du Puy-de-Dôme convoqués à Clermont-Ferrand pour élire leurs députés, moins de 200 seulement se sont déplacés. La démocratie est encore balbutiante. Soubrany fait partie des sept députés élus au premier tour avec Couthon et Maignet,

mais le mathématicien Romme, qui sera condamné à mort en même temps que lui en prairial an III, dut attendre le troisième tour de vote.

Dès leur arrivée à Paris, Maignet, Romme et Soubrany, puis Couthon, s'inscrivent au Club des Jacobins. Soubrany semble n'être jamais intervenu au cours des débats de la Législative. Dans une lettre à un Riomois, il applaudit à la journée du 20 juin 1792 et dénonce La Fayette. Romme et lui appuient aussi la prise des Tuileries le 10 août 1792 et condamnent les massacres de septembre. Soubrany fait partie des douze commissaires envoyés par la Législative dans les prisons pour tenter en vain de calmer la fureur des massacreurs. Il manifeste sa méfiance à l'égard de la Commune de Paris. *“Quelques intrigants du Conseil de la Commune, écrit-il dans une lettre, avaient cherché à égarer les citoyens pour lutter s'il était possible avec les représentants de la Nation et dominer leur opinion. L'Assemblée leur fit sentir qu'elle s'opposait à ce nouveau despotisme avec la même fermeté qu'elle avait déployée contre la tyrannie”* (1).

Peu avant de se dissoudre, la Législative confie à Romme et Soubrany une mission auprès des manufactures d'armes de Moulins et de Saint-Etienne pour accélérer la production de l'armement nécessaire à la République.

Malgré la modestie de son activité dans la Législative, Soubrany est ré-

(1) René Bouscayrol, *Soubrany ou la Révolution assassinée*, éditions Ipomée, 1984, p. 99.

élu à la Convention dès le premier tour avec la quasi-totalité des voix, comme les autres Jacobins Romme, Couthon, Maignet et Gibergues. Avec eux, quatre autres des douze élus du Puy-de-Dôme siégeront aux Jacobins.

Dans le débat sur le procès du roi, Soubrany exprime clairement sa position dans une lettre à la Société populaire de Riom : *“Louis doit périr et l’appel (au peuple) ne peut être soutenu que par des esprits pusillanimes et des scélérats.”*

Le 3 mars 1793, les Autrichiens prennent Liège. Sous la pression des Jacobins, la Convention décide d’envoyer dans les départements 88 députés chargés d’organiser la levée en masse de 300 000 hommes pour le front. Le général Dumouriez passe à l’ennemi ; déclaré hors-la-loi le 3 avril par la Convention, il tente en vain d’entraîner ses soldats sur Paris pour y rétablir la monarchie.

Le 6 avril, la Convention institue le Comité de salut public, le 9 mars elle crée les Représentants du peuple près des armées, envoyés par groupes de trois auprès des onze armées existantes ; le 10 mars, elle crée le Tribunal révolutionnaire. Soubrany est envoyé auprès des armées de la Moselle, puis du Rhin. D’après René Bouscayrol, il se donne comme priorités *“la lutte contre les insuffisances des pouvoirs publics et la corruption des fournisseurs, l’assistance matérielle au combattant”* (2).

Face aux défaites que Custine enchaîne, Soubrany se montre aussi impitoyable que Couthon. Dans une lettre lue à l’Assemblée, il écrit : *“Son style avec les rois, ses ménagements pour celui de Prusse, sa retraite de Mayence, les dénonciations et les inquiétudes de tous les vrais patriotes, tout nous fait un devoir de punir cet homme profondément corrompu et qui n’a pour talent militaire qu’une jactance insolente qui ne peut nous séduire. Tout vous impose la loi de le mettre hors d’état de consommer la perte d’une république qu’il abhorre”* (3). Custine est guillotiné le 28 août 1793.

Le 13 octobre, l’armée prussienne franchit le Rhin, perce les défenses de Wissembourg et menace Strasbourg. Le 17 octobre, Robespierre obtient du Co-

mité de Salut public l’envoi de Saint-Just et Lebas à l’armée du Rhin. Soubrany soutient contre Saint-Just le général Hoche, qui traitait aimablement ce dernier de *“foutriquet”* ; Hoche remporte la victoire du Geisberg en décembre 1793, après quoi Saint-Just le renvoie à Paris. Le 3 novembre, Soubrany et six autres des neuf commissaires à l’armée du Rhin ont été rappelés à la Convention. Soubrany assiste, amer, le 16 décembre 1793, à la réunion des Jacobins où Robespierre obtient qu’en soient exclus tous les nobles, *“cette caste orgueilleuse des conspirateurs (...), parce que leur éducation, leur ambition, leur hypocrisie les rendaient dangereux dans la Société populaire”* (4).

Le 22 décembre, il obtient de la Convention son envoi auprès de l’armée des Pyrénées orientales, confrontée à une armée espagnole fanatisée par l’Eglise et qui semble alors à deux doigts de prendre Perpignan, après Collioure et Port-Vendres.

Dans leur proclamation à l’armée des Pyrénées orientales, Soubrany et Milhaud déclarent : *“Vous venez d’éprouver un grand revers ; mais vous n’avez pas été vaincus, vous avez été trahis”* (5), et ils transforment la commission militaire de Perpignan en tribunal révolutionnaire. Ils épurent le corps des officiers, dont *“un grand nombre abandonnent leur poste sous des prétextes frivoles et souvent malintentionnés”*. Le tribunal envoie plusieurs à la guillotine. Ils décident enfin de s’attaquer au *“fanatisme religieux”* de la population locale et de substituer le culte civique de la Raison au culte catholique. Ils inaugurent un temple de la Raison. Leur succès est mitigé. Alors que l’armée reçoit en renfort un détachement des récents libérateurs de Toulon, les deux hommes s’attachent avec plus de succès à régler les problèmes de ravitaillement de l’armée en pain et en fourrage.

Le général Dugommier, député suppléant montagnard, nommé à la tête des

(2) *Ibidem*, p. 129.

(3) *Ibidem*, p. 133.

(4) *Ibidem*, p. 162.

(5) *Ibidem*, p. 172.

armées des Pyrénées orientales, reprend Collioure aux Espagnols le 28 mai 1794.

“Les forfaits de l’infâme Robespierre”

Soubrany applaudit à la liquidation de Robespierre et de ses partisans. Dans le rapport qu’il envoie avec Milhaud à la Convention, il résume ainsi leur adresse aux soldats, le 28 thermidor : *“Nous leur peignîmes, avec tout l’horreur et l’indignation dont nous étions pénétrés, la scélératesse et les forfaits de l’infâme Robespierre, de l’hypocrite Couthon et de l’insolent Saint-Just”* (6) ... Insolent Saint-Just sans doute en souvenir de la façon cavalière dont ce dernier avait traité Soubrany et Hoche lors de sa mission à Strasbourg...

De retour à la Convention en septembre 1794, Soubrany y siège régulièrement, mais ne participe guère à ses débats. Il concentre son activité sur la 6e section du Comité militaire, chargée de l’entretien et de l’équipement des soldats. Est-ce un héritage de son passage à l’armée des Pyrénées orientales ? En floréal an III, cette dernière enverra à la Convention une pétition portant 22 000 signatures et demandant l’application de la Constitution de 1793 !

60 grammes de pain par jour

Le 24 décembre 1794 (4 nivôse), la Convention supprime le maximum des prix. La décision est suivie d’une flambée des prix, d’un effondrement de la valeur de l’assignat et d’une raréfaction du pain, dont la ration quotidienne en trois mois passe de deux livres à une demi-livre fin mars, demi-livre qu’il faut se battre pour obtenir. Les femmes des sans-culottes se lèvent dès une heure du matin pour faire la queue devant les boulangeries. Les assemblées de sections murmurent.

Le 12 germinal an III (1^{er} avril 1795), une horde de femmes en colère emmène

une foule de manifestants jusqu’à la Convention pour réclamer du pain et la Constitution de 1793. Les manifestants y lisent leurs pétitions, puis se dispersent vers 18 heures. La seule activité de Soubrany ce jour-là est de signer avec 51 autres Montagnards une demande d’appel nominal des députés, repoussée par la majorité. La Convention frappe : elle ordonne la déportation en Guyane sans jugement de quatre anciens des comités de Salut public et de Sûreté générale : Barère, Billaud-Varenne, Collot d’Herbois et Vadier, qui s’échappe. Elle fait arrêter seize députés montagnards, dont Cambon, qui parvient lui aussi à échapper à la police.

Mais la disette devient famine. La ration quotidienne de pain, toujours aussi mal assurée, tombe à 60 grammes. Les cas de morts de faim et d’inanition se multiplient. Ici et là, des affamés tombent morts en pleine rue ou se suicident, parfois après avoir tué leurs enfants pendant que la jeunesse dorée parade et danse dans les quartiers de l’ouest de Paris. La colère gronde.

“Du pain et la Constitution de 1793 !”

Le soir du 30 floréal (19 mai), les murs de Paris se couvrent ici et là de placards proclamant l’Insurrection du peuple pour obtenir du pain et reconquérir ses droits. Selon Buonarroti, le texte de ces placards aurait été rédigé dans la prison du Plessis par un groupe de détenus hébertistes ou babouvistes. Le texte invite le peuple de Paris à se porter en masse le lendemain 1^{er} prairial à la Convention pour exiger du pain, l’application de la Constitution de 1793, la libération des patriotes incarcérés, le remplacement des membres des comités et l’élection d’une nouvelle assemblée. Les manifestants résumant ces revendications par un slogan de ralliement qu’ils arborent sur leur coiffure : *“Du pain et la Constitution de 93 !”*

(6) *Ibidem*, p. 237.

Mais nul, en fait, n'organise la manifestation qui doit commencer le lendemain 1er prairial. Dès cinq heures du matin, le tocsin alerte les faubourgs Antoine et Marceau. Les femmes parcourent les rues pour exhorter les manifestants. Le mouvement gagne les sections de l'Arsenal, des Gravilliers et des Arcis. Les manifestants passent des heures à se donner des responsables. Vers dix heures, ils s'ébranlent, femmes en tête et tambours battant.

La séance de la Convention s'ouvre à 11 heures sous la présidence du Girondin Théodore Vernier. Soubrany, hésitant sur la portée de la manifestation, a la surprise d'entendre la lecture d'une adresse à la Convention signée de 200 habitants de la ville de Riom qui flatte les thermidoriens sans retenue, tout en leur demandant par une étrange inconséquence de promouvoir les lois organiques de la Constitution de 1793. L'adresse proclame : *"Le règne de la justice est enfin arrivé, la journée du 12 germinal, en abattant les restes de la faction frappée le 9 thermidor, assure désormais le triomphe de la liberté (...). Continuez, dignes législateurs (...). La Convention nationale (...) doit frapper sans pitié tous les ennemis de la sûreté publique et les partisans de l'anarchie"* (7).

Les femmes en tête de la manifestation s'installent dans les tribunes. Un manifestant lit le texte de l'*Insurrection du peuple* sous leurs applaudissements. Le thermidorien Rovère accuse les derniers députés montagnards : *"Le mouvement, s'écrie-t-il, a été organisé dans la Convention même."* Boissy d'Anglas prend alors la présidence de l'Assemblée.

A 14 heures, un général, flanqué d'une demi-douzaine d'assistants, entreprend à coups de fouet de *"débarrasser les tribunes de quelques mégères qui voudraient faire la loi"*. Au même moment, un groupe de sectionnaires armés force les portes de la Convention. La plupart des députés grimpent sur les bancs du haut. Bousculades, cris, vociférations. Le chaos s'installe une heure durant, jusqu'au moment où un(e) manifestant(e) abat d'un coup de pistolet le dé-

puté thermidorien Féraud, dont un manifestant promènera bientôt la tête plantée au bout d'une pique. Vers 16 heures, un manifestant relit le texte de l'*Insurrection du peuple*. La foule indécise répète : *"Il nous faut du pain tout de suite."* Des manifestants se relaient à la tribune pour énumérer une longue liste de revendications, dont l'application de la Constitution de 1793, la libération de tous les patriotes jetés en prison depuis Thermidor et l'arrestation de tous les émigrés rentrés en France depuis les mesures de la Convention. A 18 heures, Romme prend la parole et assure la foule de son soutien. Sans plus. La confusion est à son comble.

A 21 heures, le nouveau président de l'Assemblée, Vernier, invite benoîtement au milieu des cris les députés à descendre près de la tribune que les manifestants dégagent aimablement et à délibérer. Les "Crêtois" tombent dans le piège qui leur est tendu. Mais pouvaient-ils se taire en présence de ceux qui ont envahi la Convention en réclamant du pain et la Constitution de 93, dont ils sont de fervents partisans ? Ils s'associent à une émeute qu'ils n'ont nullement provoquée, mais dont ils seront dénoncés comme les promoteurs ou les complices. Duroy demande la libération des patriotes emprisonnés, dont les députés incarcérés depuis le 12 germinal. Voté ! Romme fait voter la décision de ne fabriquer qu'une seule sorte de pain pour tous, d'organiser des visites domiciliaires pour confisquer la farine dissimulée, et la réunion en permanence des sections pour assurer l'exécution des décrets votés à la chaîne par les députés complaisants et leur renouvellement par l'élection.

Des mots aux actes ?

Goujon veut alors passer du vote des décrets à leur mise en œuvre et demande que *"la Convention nomme une commission extraordinaire pour faire exécuter les décrets qu'elle vient de rendre"*. Albert Mathiez écrit : *"Si la commission extraordinaire que Goujon réclamait eût été nommée sur le champ, peut-être l'in-*

(7) *Ibidem*, p. 276.

surrection aurait-elle triomphé.” On peut en douter. Mathiez ajoute d’ailleurs : “*En tout cas, elle aurait eu une tête*” (8), ce qui n’aurait pas suffi à garantir la victoire. Soubrany fait alors voter la destitution du Comité de sûreté générale, muet et immobile depuis le début de la journée, et son remplacement par une commission provisoire de quatre membres : Bourbotte, Duquesnoy, Duroy et Prieur de la Marne, qu’il invite “*à se réunir sur le champ et à prendre toutes les mesures propres à empêcher les tyrans du 12 germinal à renouveler pareille journée*” (9). Dans son Mémoire de défense, Soubrany soulignera : “*C’est moi qui demandai que quatre représentants du peuple fussent chargés de remplir provisoirement les fonctions de Comité de sûreté générale (...). Je la motivai par le silence absolu des comités depuis près de dix heures que durait cette séance*” (10).

Puis Soubrany sort se restaurer. Vers onze heures, les insurgés, rassurés par la liste des décrets votés, se retirent peu à peu de la Convention, où la garde nationale des quartiers bourgeois de l’ouest de Paris entre alors ; elle chasse les derniers insurgés et arrête les quatre membres de la Commission extraordinaire et neuf autres députés montagnards...

Le lendemain matin, le 2 prairial, pourtant, bien que plus que jamais dépourvues de dirigeants, plusieurs sections populaires se réunissent à nouveau, et vers trois heures de l’après-midi les bataillons du faubourg Saint-Antoine se remettent à nouveau en marche vers la Convention, sur laquelle les canonniers des sections populaires pointent leurs canons. La présidence de l’Assemblée envoie une dizaine de députés à la rencontre des manifestants, aimablement invités à envoyer une députation à la barre de l’Assemblée. Leur porte-parole réclame d’un ton menaçant du pain et la Constitution de 1793. Le président de séance lui donne une accolade fraternelle ; les insurgés repartent chez eux trompés et désarmés.

Le 3 prairial, la Convention, alarmée par les cas de fraternisation entre la garde nationale et les insurgés les deux jours précédents, fait venir des troupes sur

Paris ; le 4 prairial, elle donne l’assaut au faubourg Saint-Antoine, dont les habitants, sommés de rendre leurs armes et privés de chefs, décident de capituler. Plusieurs centaines d’entre eux prennent le chemin de la prison. Albert Soboul commente : “*Journées décisives (...). Son ressort, le mouvement populaire, ayant été brisé, la Révolution était terminée*” (11).

La Convention met sur pied le 4 prairial une commission militaire qui juge à toute allure 149 accusés, sans rapport, sans plaidoiries ni réquisitoire, en condamne 36 à mort (dont 18 gendarmes passés du côté des insurgés et le chef des canonniers de la section de Popincourt), 18 à la prison, 12 à la déportation, 7 aux fers. Elle condamne à mort, en particulier, six députés montagnards : Bourbotte, Duquesnoy, Du Roy, Goujon, Romme et Soubrany. “*Pour avoir, affirme le verdict, conspiré contre la République, provoqué la dissolution de la Convention, l’assassinat de ses membres, entrepris par tous les moyens d’organiser la révolte et la guerre civile, et ressusciter tous les excès, toutes les horreurs de la tyrannie, qui ont précédé le 9 thermidor*” (12). Tout ici est faux. Les six députés montagnards n’ont ni inspiré ni provoqué la révolte spontanée, la Convention n’a jamais été dissoute, un seul de ses membres, Féraud, a été tué sans que les manifestants aient prémédité sa mort.

Aussitôt après le verdict, Bourdon se frappe d’un coup de couteau et s’effondre ; Soubrany empoigne son couteau et se frappe à son tour, Goujon, puis Romme et Duroy font de même. Duquesnoy s’enfonce dans le cœur une lame de ciseau. Trois des six meurent sur le coup. La garde emporte en hâte les trois autres, dont Soubrany, mourants, jusqu’à la guillotine. Lorsque Soubrany y arrive, il est mort. On guillotine son cadavre.

Le thermidorien Charles de Lacroix, ancien membre du Club des Feuillants, ancien secrétaire du duc de la Ro-

(8) Albert Mathiez, *La réaction thermidorienne*, La Fabrique, 2011, p. 330.

(9) René Bouscayrol, *op. cit.*, p. 282.

(10) *Ibidem*, p. 320.

(11) Albert Mathiez, *op. cit.*, p. 338.

(12) Albert Soboul, *Précis d’histoire de la Révolution française*, Editions sociales, 1962, p. 374.

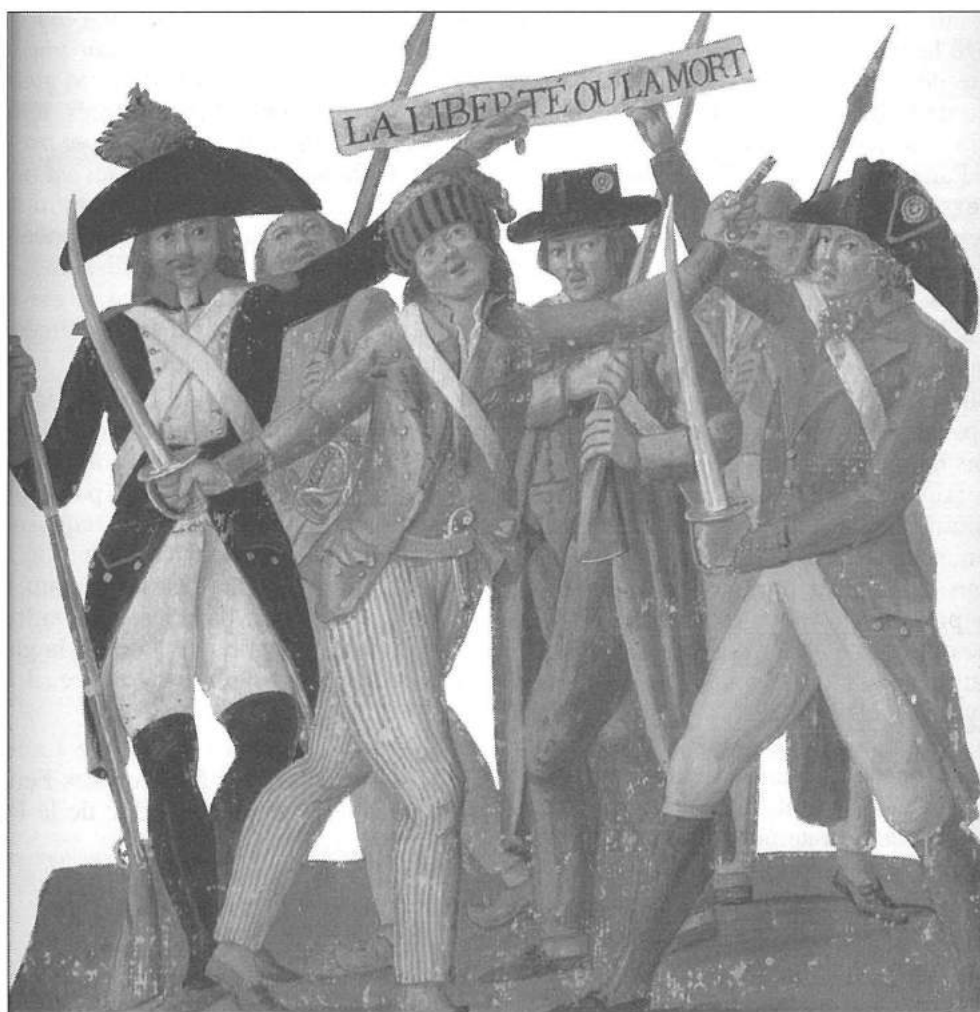
chefoucauld-Liancourt, puis partisan des Girondins, animateur de la jeunesse dorée qui faisait à coups de bâton la chasse aux Jacobins et aux sans-culottes, et qui combattit contre les insurgés du faubourg Saint-Antoine, évoque avec une certaine répulsion "la scène d'horreur à laquelle donna lieu leur condamnation (...). On a encore l'imagination frappée de ce couteau, de cet unique couteau que Goujon, le premier, plonge dans ses entrailles, qu'il retire tout fumant pour le donner à Romme, et qui, passant de main en main, de poitrine en poitrine, frappe les six martyrs d'une démocratie délirante (...). Mais trois seulement avaient eu le bonheur de s'arracher la vie : c'étaient Goujon, Romme et Duquesnoy. Les trois derniers, Duroy, Bourbotte et Soubrany, survivaient à leurs profondes blessures et la Convention eut l'inhumanité de faire traîner au sup-

plie ces moribonds ensanglantés. Leur aspect eût fait baisser les yeux à l'ennemi le plus vindicatif" (13).

Mais la bourgeoisie commerçante triomphante devait effacer toute trace de l'héritage démocratique de 1793 en liquidant les derniers Montagnards. En guillotinant le cadavre même de Soubrany, elle soulignait cette nécessité. Dans la semaine qui suit, la Convention épure brutalement les sections populaires, dont plus de mille membres, parfois étrangers au mouvement, sont jetés en prison. La Convention déclinante préparait ainsi la voie au futur empereur.

Jean-Jacques Marie

(13) Charles de Lacretelle, *Dix années d'épreuves pendant la Révolution*, Mémoires, Tallandier, 2011, p. 143.



Babeuf
(dit Gracchus)
(1760-1797)



Repères chronologiques

Le 23 novembre 1760, naissance à Saint-Quentin de François-Noël Babeuf, futur "Gracchus".

En 1781, il s'installe comme commissaire à terrier (spécialiste du droit féodal) à Roye, en Picardie.

En 1789, parution de son travail spécialisé *Le cadastre perpétuel*. En même temps, il participe à la Révolution.

En octobre 1790, il lance son premier journal, *Le Correspondant picard*, et il prend la défense de la population pauvre.

En février 1793, il est contraint de fuir à Paris.

Mai 1793 : il travaille à la commission des subsistances de Paris et commence à fréquenter les militants sans-culottes.

Il est emprisonné du 24 brumaire an II (14 novembre 1793) jusqu'au 31 messidor (31 juillet 1794) ; il est acquitté.

Après la chute de Robespierre, il publie des pamphlets anti-robepierristes qu'il rejettera ensuite.

A partir du 3 septembre 1794, il publie *Le Journal de la Liberté de la presse*, qui devient le 14 vendémiaire an III (5 octobre 1794) *Le Tribun du peuple*.

Il est arrêté et emprisonné le 19 pluviôse (7 février) ; en prison, il convainc nombre de militants de ses opinions communistes (dont il était partisan dès avant la Révolution).

Il est libéré le 26 vendémiaire an IV (18 octobre 1795) ; il relance aussitôt *Le Tribun du peuple*, dans lequel il publie le *Manifeste des Plébéiens*.

Recherché, il entre dans la clandestinité.

Il fonde avec d'autres partisans du communisme "La Conjuraton des Egaux", qui vise une nouvelle révolution.

Le 19 floréal an IV (10 mai 1796), il est arrêté avec les principaux dirigeants de la Conjuraton.

Après un long procès à Vendôme, Darthé et lui sont condamnés à mort et, malgré une tentative de suicide, sont guillotins le 8 prairial an V (27 mai 1797)

En 1828, à Bruxelles, Buonarroti, dirigeant babouviste rescapé, publie *L'Histoire de la Conjuraton pour l'Egalité, dite de Babeuf*.

Le Tribun du peuple

DANS l'*Anti-Dühring*, Engels expliquait que toute révolution bourgeoise se réalisant au nom de l'égalité voyait, à son aile gauche, le prolétariat — ou des éléments prolétariens — utiliser cette revendication à son propre compte. Il s'agissait d'une évolution logique, rien de plus.

Il en fut ainsi dans "la Guerre des paysans", mais aussi dans la Révolution anglaise avec les "Levellers" (Niveleurs) et encore, quoique moins connues, avec les émeutes paysannes de D. Shays au moment de l'Indépendance américaine.

La Révolution française n'échappa pas à cette règle.

Mais cette règle n'impliquait nullement qu'elle prit la forme précise de

la Conjuración de Babeuf, ou, plus exactement, pour citer le titre de l'ouvrage de Buonarroti, de la "Conjuración pour l'égalité, dite de Babeuf", et cette nuance dans l'intitulé est importante.

Elle aurait pu prendre la forme de revendications communistes isolées, de pamphlets, d'actions journalistiques ou de déclarations utopistes. Il y en eut — et beaucoup — tout au cours de la Révolution (1).

Avec la Conjuración babouviste, il s'agit de toute autre chose, que Marx, Jaurès et bien d'autres ont salué comme une première tentative.

Cela est dû, bien sûr, à la personnalité du protagoniste premier.

(1) A. Ioanissian, *Les idées communistes pendant la Révolution française*, 1986.

La Révolution

Qui s'avance dans la campagne picarde comprend sans problème dans quel environnement a grandi le jeune Babeuf : une terre de grande culture, plus humide que froide, au sol propice, au climat peu aisé, à la brume permanente, un territoire fait pour l'agriculture et pour une population nombreuse. Au XVIII^e siècle, elle faisait partie des régions alimentant Paris en céréales ; on peut y percevoir des premiers signes d'exploitation capitaliste (comme l'industrie textile à domicile où travailla la mère de Babeuf). Le creusement du canal de Picardie fait partie de cette modernisation en cours et le jeune François-Noël y participe, à l'âge de 12 ans. Travail harassant quelle que soit l'époque, mais encore plus pour un enfant. Quel impact eut, pour notre jeune garçon, ce contact avec le monde du travail ? On ne sait exactement, mais il est curieux de savoir que sa vie va prendre bientôt un tout autre cours grâce à l'apprentissage d'une magnifique calligraphie (des exemples de l'écriture de Babeuf sont reproduits dans tous les ouvrages spécialisés) et à une force de caractère propre aux autodidactes. Les origines des talents de Babeuf sont encore méconnues.

Mais ce double trait personnel (calligraphie et force de caractère) ne seront pas inutiles aux historiens : Babeuf va conserver soigneusement toutes ses archives ou presque, et, grâce à elles (et grâce à Riazanov, qui, après la révolution d'Octobre, a pu les rapatrier à Moscou, où elles sont encore), nous pouvons suivre presque quotidiennement sa vie et sa pensée. Cette évolution fut mise en lumière par le grand historien soviétique Victor Daline, oppositionnel de 1923 et déporté au Goulag de 1936 à 1956 (1). Il est habituel à ceux qui étudient la Révolution d'opposer la masse des archives personnelles de Babeuf à la rareté des archives robespierristes...

Dans la France des dernières années de l'Ancien Régime, afin de remettre en place les taxes tombées en désuétude, la féodalité aux abois instaure un nouveau métier, le "feudiste", le spécialiste du droit féodal chargé de vérifier dans les

archives les prélèvements que l'on pourrait revitaliser afin de réanimer un système perdant sa substance. Babeuf devient feudiste, et, semble-t-il, un feudiste de qualité. Babeuf ne sera pas le seul spécialiste de droit féodal à basculer dans la Révolution, on peut citer Merlin de Douai. Babeuf explique plus tard, clairement, que c'est la découverte des usurpations de la caste féodale dans les archives qui le fait changer. A cette époque, il est boulimique : il écrit et lit sur tous les sujets. Lui qui n'a pas quitté la Picardie et qui n'a jamais vu la mer se prononce fermement pour l'abolition de l'esclavage et pour la fin du servage en Russie ! Ainsi, il correspond avec l'Académie d'Arras par ce réseau, à la fois moderne et désuet, qui fit la gloire de Rousseau, mais dont le fond était de contenir en débats rhétoriques les colères et frustrations des mécontents. Apaisement de courte durée...

Dès avant la Révolution, il a des idées philosophiques et sociales avancées, et critique le système de propriété privée. Mais il est toujours feudiste et se rend bien compte que les deux options sont contradictoires.

Ayant rédigé un projet de cadastre, il est à Paris en juillet 1789 et assiste aux journées révolutionnaires, notamment à l'exécution par le peuple de hauts fonctionnaires royaux. Il écrit à sa femme dans une lettre saluée par Jaurès : *"J'étais tout à la fois satisfait et mécontent ; je disais tant mieux et tant pis. Je comprends que le peuple fasse justice, j'approuve cette justice lorsqu'elle est satisfaite par l'anéantissement des coupables, mais pourrait-elle aujourd'hui n'être pas cruelle ? Les supplices de tous genres, l'écartèlement, la torture, la roue, les bûchers, le fouet, les gibets, les bourreaux multipliés partout nous ont fait de si mauvaises mœurs ! Les maîtres, au lieu de nous policer, nous ont rendus barbares, parce qu'ils le sont eux-mêmes. Ils récoltent et récolteront ce qu'ils ont semé, car tout cela, ma pauvre femme, aura, à ce qu'il paraît, des suites terribles : nous ne sommes qu'au début."*

(1) V. Daline, *Gracchus Babeuf, 1785-1794*, 1976. Ouvrage dont on ne dira jamais assez de bien.

Dès lors, il a la vie du “patriote” : il devient journaliste, notamment comme fondateur du *Correspondant picard*. Il se bat contre les impôts indirects, il organise tant de pétitions et de réunions qu’il est persécuté, emprisonné, et qu’il doit fuir à Paris en février 1793.

Paradoxalement, cette fuite va être une chance. Il se trouve en plein Paris révolutionnaire où Girondins et Montagnards s’opposent ; après quelques semaines de grande misère, il entre en mai 1793 à la commission des subsistances de Paris, où il joue un grand rôle dans l’agitation de l’été qui va aboutir au mouvement de septembre et à la mise en place du “maximum des prix et des salaires”, mesure phare de l’économie dirigée.

Comme beaucoup, il est emprisonné (de novembre 1793 jusqu’à la chute de Robespierre, le 9 thermidor). En prison, il ébauche la première tentative de regroupement de partisans de l’abolition de la propriété privée, sous le nom “Club des Communistes et des Egaux”, mais cette tentative ne dépasse pas le stade d’une réflexion personnelle.

Après Thermidor

Ici, il faut s’arrêter sur une légende excitante de quelques textes de Babeuf après Thermidor pour l’opposer à Robespierre. Faut-il en déduire que Babeuf est un anti-robespierriste par essence ? C’est ce qu’expliquent certains.

On avait constaté la republication en 1987 d’une étude de Babeuf intitulée *Du Système de dépopulation, ou la Vie et les crimes de Carrier, son procès et celui du Comité révolutionnaire de Nantes...* mais publiée sous le titre *La guerre de Vendée et le système de dépopulation*, titre estimé sans doute plus accrocheur (2). Cet ouvrage vient de connaître une réédition exacte au mot près, à l’erreur incluse, avec une introduction de Stéphane Courtois (3).

Peu familiers avec le calendrier républicain, les éditeurs parlent de 1795 alors que le pamphlet est sorti dans les derniers jours de 1794 (frimaire an III), mais cela est une vétille en regard du reste.

Revenons brièvement sur la question.

Après avoir été un sanguinaire envoyé en mission, pas plus cependant que Tallien ou Fouché, Carrier participe au complot de thermidor, mais il est rapidement arrêté le 3 septembre 1794, puis mis en accusation. Il charge la Convention en s’exclamant : “*Tout est coupable ici, jusqu’à la sonnette du président*”, ce qui est loin d’être faux. Il est guillotiné le 26 frimaire an III (16 décembre 1794). Babeuf participe de l’attaque littéraire contre Carrier et contre le jacobinisme, mais cela dure peu (quelques brochures, toutes publiées entre le 23 novembre et le 20 décembre 1794, moins d’un mois donc) (4).

Tout est révolution et tout est sanglant, nous dit Courtois dans une préface qui évoque, tour à tour, Robespierre, Billaud-Varennes, “*les régimes totalitaires tant communistes que nazis*”, Lénine, Staline, Pol Pot, Carrier, Beria, Molotov. Cela tient de la farandole et non de la méthode. Pour lui, il y a génocide en Vendée.

Théorie commode et sommaire exposée dans les premières pages de l’ouvrage, mais qui est soigneusement contredite par un des auteurs : “*Quant à l’introduction du concept de génocide dans les débats historiques, elle a peut-être plus embrouillé qu’éclairé les pistes. L’interprétation sémantique du texte de Babeuf est forcément délicate... Les mots de l’époque révolutionnaire ne coïncident pas exactement avec les termes que nous employons*” (5).

Donc, affirmation et négation en même temps.

Comment peut-on assimiler Carrier et Robespierre comme le fait Stéphane Courtois ?

Peut-on oublier que Carrier fut rappelé de sa mission à la suite de la correspondance de Marc Antoine Jullien, ami

(2) Gracchus Babeuf, *La Guerre de Vendée et le système de dépopulation*, 1987, édition par R. Secher et J.-J. Brégeon.

(3) Gracchus Babeuf, *La Guerre de Vendée et le système de dépopulation*, 2008, présenté et annoté par R. Secher et J.-J. Brégeon, introduction Stéphane Courtois, avant-propos R. Secher.

(4) Jean-Marc Schiappa, *Gracchus Babeuf avec les Egaux*, 1991, p. 83.

(5) *Op. cit.*, pp. 98-99.

de Robespierre, qui avait alerté le Comité de salut public sur ses agissements ? Que le prix à payer fut le rôle, significatif mais nullement décisif, de Carrier dans le complot de Thermidor ?

Babeuf accusateur de Robespierre ?

La politique communiste de Babeuf s'appuie sur la pratique de Robespierre (6) ? Même dans son pamphlet, Babeuf défend la politique sociale de Robespierre, et cela prend la forme d'une longue note qui, dans le ton — moins véhément — comme dans le fond — soutien au gouvernement de l'an II —, dénote.

“Je vais plus loin, je dis que (dût-ce cette opinion paraître ressembler au système de Robespierre) soit que l'on combatte ou non, le sol d'un Etat doit assurer l'existence à tous les membres de cet Etat. Je dis que quand, dans un Etat, la minorité des sociétaires est parvenue à accaparer dans ses mains les richesses foncières et industrielles, et qu'à l'aide de ce moyen, elle tient sous sa verge et use du pouvoir quelle a de faire languir dans le besoin, on doit reconnaître que cet envahissement n'a pu se faire qu'à l'abri des mauvaises institutions du gouvernement” (7).

Nous remarquerons, sans trop d'ironie, que les éditeurs de *La guerre de Vendée* écrivent : *“Ce long passage, capital d'ailleurs (...) n'est pas l'essentiel”* (8). Capital, mais pas essentiel ? Comprenez qui peut...

Comment ne pas mentionner le regret de Babeuf d'avoir critiqué Robespierre ? Ce que Buonarroti avait décrit *“plus grand que s'il n'avait jamais erré”*. Babeuf revient sur ses écrits antérieurs, quand il avait *“vu en noir”* le gouvernement révolutionnaire (9) ? Rien dans cet ouvrage. Or ces documents sont connus.

Dans le n° 34 du *Tribun du Peuple*, daté du 15 brumaire an IV (6 novembre 1795), Babeuf écrit : *“Osons dire que la Révolution, malgré tous les obstacles et toutes les oppositions, a avancé jusqu'au 9 Thermidor et qu'elle a reculé depuis”* (10).

Dans une lettre à l'ancien hébertiste, participant de la Conjuración, Joseph Bodson, Babeuf, au moment de la Conjuración, souligne : *“Le robespierrisme*

est dans toute la république, dans toute la classe judicieuse et clairvoyante, et naturellement dans tout le peuple. La raison en est simple, c'est que le robespierrisme, c'est la démocratie, et ces deux mots sont parfaitement authentiques. Donc, en relevant le robespierrisme, vous êtes sûrs de relever la démocratie” (11).

Babeuf va même jusqu'à défendre le gouvernement révolutionnaire devant la Haute Cour à Vendôme, ce qui ne lui a facilité certainement pas la défense (12).

Décrire Babeuf comme un antirobespierriste est pour le moins inexact. Pourtant, cette période de la vie de Babeuf sous Thermidor est connue (13). Ignorance ? Cynisme ?

La Conjuración

Babeuf avait été à nouveau emprisonné en l'an III, comme nombre de révolutionnaires, notamment pour avoir attaqué les thermidoriens dans *Le Tribun du Peuple*. En prison, il avait rencontré ceux qui dirigeront la Conjuración avec lui, parmi lesquels Buonarroti, qui est, en quelque sorte, le trait d'union entre la Révolution française et le socialisme.

La Convention thermidorienne est relayée par le Directoire exécutif, qui se met en place sur la base, contradictoire, de la Constitution de 1795 censitaire et de la victoire sur les royalistes, le 13 vendémiaire. Peu à peu, les démocrates sont libérés, comme Babeuf le 26 vendémiaire an IV (18 octobre 1795). Le 3 brumaire, intervient l'amnistie des faits révolutionnaires : être amnistié, cela

(6) Le terme “communiste” n'est pas utilisé à cette époque, et il faut toujours le rappeler ; mais, une fois rappelé cet élément, on peut qualifier la conception de Babeuf de “communiste”. Christophe Colomb a découvert l'Amérique, qui ne s'appelait pourtant pas ainsi en 1492.

(7) *Op. cit.*, p. 121.

(8) *Ibidem*, p. 123, note 2.

(9) Cité in Claude Mazauric, *Babeuf, écrits*, 1988, p. 285 (par exemple).

(10) Cité in Maurice Dommangeat, *Pages choisies de Babeuf*, 1934, p. 239.

(11) Cité in Claude Mazauric, *Babeuf, écrits*, 1988, p. 287.

(12) Jean-Marc Schiappa, *op. cit.*, p. 227.

(13) Cl. Mazauric, *“Babeuf en l'an III”*, in *Actes du colloque Le tournant de l'an III*, 1997, pp. 55 à 67.

signifie avoir été coupable ! Mais, étant libérés et les royalistes vaincus militairement, ils reprennent l'action politique et investissent les fonctions officielles.

Babeuf, par tempérament comme par orientation, ne participe pas de ce mouvement. Son objectif était de renverser le Directoire, car, écrivait-il, "*le salut de la république et de la liberté commandait impérieusement la destruction*" d'un tel gouvernement. Comme en témoigne Marc Antoine Jullien, déjà évoqué, ce dernier "*a vu lui même tous les révolutionnaires et sondé les esprits, le peuple, les faubourgs... Il revient mécontent et sans espérance.*"

Le 15 brumaire an IV (6 novembre 1795), Babeuf relance *Le Tribun du Peuple*. Le n° 35 du *Tribun du Peuple* commence avec une lettre ouverte de rupture avec Joseph Fouché. En effet, le conventionnel régicide Fouché, coorganisateur de la chute de Robespierre, avait jusqu'à cette époque une réputation affichée de révolutionnaire et, moins connue mais plus significative, une vie d'affairiste qu'il lui fallait à tout prix cacher. Il lui fallait également, en ces temps dangereux pour tout ancien révolutionnaire que son passé risquait de rattraper, se protéger.

Fouché fit appel à Babeuf, dont la plume féconde avait déjà participé, brièvement mais activement, à la campagne de publications antirobespierristes. Ils furent, d'ailleurs, dénoncés à la tribune de la Convention le 10 pluviôse an III (29 janvier 1795), Fouché abandonnant Babeuf à cette occasion, peu avant l'arrestation de ce dernier.

Un vol social

Bientôt, le 9 frimaire an IV, Babeuf va publier dans son journal *Le Manifeste des Plébéiens*, première revendication d'un programme communiste : "*Nous définirons la propriété. Nous prouverons que le terroir n'est à personne, mais qu'il est à tous. Nous prouverons que tout ce qu'un individu en accapare au-delà de ce qui peut le nourrir est vol social. Nous prouverons que le prétendu droit d'aliénabilité est un infâme attentat policide.*"

Une sorte d'assemblée générale des amnistiés se tint chez le militant Bouin, probablement le 12 brumaire. Malgré l'émotion — ou peut-être à cause d'elle —, rien ne sort de cette première réunion. Une seconde a lieu dans les jardins de l'ancienne abbaye de Sainte-Genève, plus nombreuse et plus lucide, inquiète même : "*Il faut avant tout (...) rectifier les idées de beaucoup de patriotes.*"

Le 16 novembre, un club s'ouvre à Paris, dans l'ancien couvent des Génovéfains, non loin du Panthéon, d'où son nom. Appelé officiellement "Réunion des Amis de la République", le club du Panthéon fut le lieu où s'affrontèrent — après s'y être rassemblés — les hommes de "gauche" du Directoire. Buonarroti en donne une description lugubre, à l'image de la situation : "*Un vaste souterrain (...), la pâleur des flambeaux, le bourdonnement des voix et la position gênante des assistants, debout ou assis par terre*" (14).

Le Club du Panthéon gagnait en nombre — deux mille adhérents — et en audace ; en son sein, Buonarroti, Darthé, Charles Germain et Félix Le Peletier apparaissaient comme les dirigeants de son aile babouviste (Babeuf n'en faisant pas partie et se consacrant à son journal). Le Club revendique le rétablissement du "maximum", et surtout, sous l'influence des babouvistes, la distribution des biens des émigrés aux soldats et à leurs familles. Mais les partisans du Directoire à l'intérieur du Club ne désarment pas et parviennent souvent à transformer les menaces en messages au Directoire.

Contraint à la clandestinité

Le Directoire fait fermer le Club du Panthéon par le général Bonaparte et Babeuf est contraint à la clandestinité. Une nouvelle phase du combat démocratique s'ouvre. Elle va prendre la forme de la Conjuración des Égaux. L'incertitude qui a existé après la disparition du Club dura

(14) Comme toutes les citations non référencées, elles sont prises dans Philippe Buonarroti, *Histoire de la Conspiration pour l'Égalité dite de Babeuf*, réédition, 1957.

peu. Un certain nombre d'amis, dont Buonarroti, ont "encouragé et aidé" le tribun, sans — hélas ! — que l'on ait plus de détails.

Il y eut, d'abord, "un concert... (pour) régler les sujets et le ton" des écrits de Babeuf, Lepeletier et Maréchal. Rejoints par Antonelle, ils constituent début germinal un directoire secret de salut public, sur le modèle du directoire secret qui organisa l'insurrection du 10 août 1792. C'est Charles Germain, co-emprisonné de Babeuf et de Buonarroti, qui pousse le premier à mettre en place cette structure ; il lui écrit le 26 ventôse (16 mars) "ta qualité de Tribun du Peuple t'impose l'obligation de tracer au peuple le plan, le projet d'attaque". On passe du journalistique au politique. Buonarroti ne fait pas partie de la première mouture du comité, mais cela ne dure pas. Par l'agent de liaison Didier (le Directoire secret avait mis sur pied un agent révolutionnaire pour chacun des douze arrondissements de Paris, fixé les buts généraux de l'insurrection et désigné Didier comme agent de liaison), ancien familier de la maison Duplay, qui fut "au-dessus de tout éloge" et qui bénéficiait de la "confiance sans bornes" des dirigeants, les anciens robespierristes Darthé et Buonarroti furent admis au Directoire secret, suivis par R. F. Debon. Au 19 germinal (8 avril 1796), le Directoire secret est au complet. Le grand historien A. Saitta note : "Nous sommes au confluent et à la réunion de deux groupes différents... des hommes venant du robespierrisme et des hommes n'en venant pas", même si cette réunion avait commencé depuis plusieurs mois dans les prisons thermidorienues.

Analyse de la doctrine de Babeuf

Dès le lendemain, le 20 germinal, car il ne faut pas perdre de temps pour faire connaître ses idées, le Directoire secret publie l'*Analyse de la doctrine de Babeuf*, rédigé par Buonarroti. Quinze articles la composent, parmi lesquels :

"1. La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens.

2. Le but de la société est de défendre cette égalité, souvent attaquée par le fort et le méchant dans l'état de nature, et d'augmenter, par le concours de tous, les jouissances communes.

3. La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler ; nul n'a pu, sans crime, se soustraire au travail.

6. Nul n'a pu, sans crime, s'approprier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie.

7. Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni riches ni pauvres.

10. Le but de la révolution est de détruire l'inégalité et de rétablir le bonheur commun.

11. La révolution n'est pas finie, parce que les riches absorbent tous les biens et commandent exclusivement, tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, languissent dans la misère et ne sont rien dans l'Etat."

Ce texte est distribué à profusion sous des formes variables. Ainsi, un rapport de police du 22 germinal (11 avril) écrit :

"Au faubourg Antoine, un groupe considérable s'était formé autour d'un placard ayant pour titre Analyse de la doctrine de Babeuf. Plus loin, une femme lisait cet écrit en petit format.

L'agent du V^e arrondissement écrit "le placard de l'analyse et la distribution qu'on en a faite ont produit le plus grand effet".

La popularité de cet écrit est facilement compréhensible : quelques courts articles vont à l'essentiel. Son originalité ne l'est pas moins : le communisme, s'il est affirmé sous une forme pédagogique, est cependant net ("égalité", "bonheur commun").

Le Directoire secret se réunissait quotidiennement et étudiait les rapports des agents et les réponses à y faire, les publications à faire paraître, les propositions insurrectionnelles et enfin l'étude des mesures postérieures à l'insurrection tendant à fonder l'Egalité.

C'est Babeuf qui rédigeait l'essentiel des circulaires et Buonarroti s'occupait plus des textes programmatiques, même si faire le distinguo dans ce travail éminemment collectif est toujours malaisé.

Le rôle des agents d'arrondissement

Les agents d'arrondissement étaient nommés par le Directoire secret sur la proposition d'un autre conjuré ("proposant") après examen de leur passé et après vote. Ainsi, Buonarroti a proposé en commun avec le robespierriste Darthé, l'ancien hébertiste Bodson. Il est remarquable de noter qu'en l'an II, la femme de Bodson affirmait que "*si son mari tenait Robespierre, il ne le raterait pas*"; une telle tentative n'eut pas manqué de le heurter physiquement à Didier, garde du corps de l'Incorruptible, et politiquement à Darthé et Buonarroti. En l'an IV, les anciens robespierristes proposent l'ancien hébertiste à un poste de direction de la Conjuración. Le sectarisme était étranger à ces révolutionnaires.

Le rôle des agents d'arrondissement est ainsi codifié : "*Chacun d'eux est chargé d'organiser, dans son arrondissement, une ou plusieurs réunions de patriotes, d'y alimenter, d'y diriger l'esprit public par des lectures de journaux populaires et par des discussions sur les droits du peuple et sur sa situation présente. Ces agents tiendront une note du thermomètre journalier de l'esprit public. Ils rendront compte, dans ces notes, des dispositions plus ou moins favorables des patriotes ; ils signaleront les individus qu'ils remarqueront les plus capables de seconder la marche du mouvement qu'il convient d'amener.*"

Presque quotidiennement, les babouvistes vont alors éditer une affiche ou une brochure ; le 20 germinal an IV (9 avril 1796), le placard babouviste par excellence, l'*Analyse de la doctrine de Babeuf* ; bien d'autres, dont, le 28 germinal, le texte de Buonarroti en défense de la communauté des biens : *Lettre en réponse à M. V.* En effet, l'ancien conventionnel Marc Vadier avait écrit à Babeuf sur l'égalité réelle, qu'il renvoyait "*dans un lointain si obscur que je désespère d'y arriver jamais*"; Buonarroti répond au nom du directoire babouviste par cette brochure, dont la phrase essentielle est, après avoir réfuté le partage des propriétés, la proposition : "*Il faut... réunir*

toutes les richesses actuelles sous la main de la république." Babeuf explique lors de réunions du Directoire secret : "*La loi agraire, cela n'a pas le sens commun*" et le but de la Conjuración est de "*déropriaiser généralement toute la France. Il ne doit pas y avoir de propriétés dans une république démocratique*" (15).

Cette agitation est perceptible également dans de nombreuses villes des départements (mais pas partout). Arras, Avignon, Lille, Périgueux, Metz et Lyon peuvent être mentionnées. Buonarroti écrit : "*Dès le commencement de son existence, le comité insurrecteur s'était occupé des départements et des armées ; partout, il avait fait circuler ses écrits ; partout, les démocrates connaissaient ses projets et étaient prêts à y coopérer. Il y avait auprès d'un membre du comité une correspondance volumineuse, qui indiquait les lieux où les démocrates étaient en force.*" Cette correspondance a disparu, certainement détruite au moment de la répression.

Le développement de la conjuration ne peut se comprendre sans la situation politique, et plus particulièrement l'extrême dénuement populaire. La nouvelle monnaie, appelée "mandat territorial", a perdu tellement de sa valeur et si vite que les mendiants dans la rue la refusaient ! Le babouviste G. Bouilhon, de Sète, le 14 ventôse, écrit à Babeuf : "*Tous les ouvriers journaliers ne sont payés qu'en assignats et lorsqu'ils veulent acheter du pain, de la viande, de l'huile et du vin, ils n'en trouvent pas avec cette monnaie nationale... La perfidie est si grande que ceux-là mêmes qui ne paient leurs ouvriers journaliers qu'en assignats ne veulent vendre leurs denrées ou marchandises qu'en écus ; et au moment où ils doivent payer les journées de leurs ouvriers, ils vont agioter quelque peu d'écus contre les assignats dont ils ont besoin*" (16).

Le peuple gronde et se regroupe sur les ponts, dans les rues, dans les faubourgs.

Mais le Directoire ne reste pas sans réagir et fait voter des textes proches de

(15) Cité in Jean-Marc Schiappa, *op. cit.*, p.167.

(16) Cité in Jean-Marc Schiappa, *op. cit.*, p. 107.

la loi martiale, le 27 germinal. Les atteroupements sont interdits et la cavalerie charge, sabre au clair, sur les ponts pour disperser les groupes.

Les babouvistes ne sont pas seuls à vouloir utiliser le mécontentement des républicains avancés. Un groupe d'anciens Montagnards projette une insurrection contre le Directoire, mais dont le but n'est pas le bonheur commun. Ils sont soutenus par le populaire Drouet, l'homme de Varennes. Des tractations longues et difficiles ont lieu. Les Egaux ne transigent pas ; ce n'est pas un simple changement de personnel dirigeant qui les motive. Qui dirigera le pays après l'insurrection ? Et surtout, dans quel objectif ? Les pourparlers entre le Directoire secret de la conspiration et les anciens conventionnels (le Comité montagnard) ont conduit à de nouvelles propositions : on rétablirait la Convention avec la soixantaine d'anciens montagnards proscrits et la centaine de babouvistes (un par département).

Un temps précieux a été perdu.

Un échec grave

L'agitation perdure. Au premier plan de cette agitation, on trouve les membres de la Légion de police recrutés dans la population parisienne pour contrecarrer les royalistes en vendémiaire. Pour se débarrasser d'eux, le Directoire ordonne le 4 floréal (23 avril 1796) de les envoyer aux frontières. Ils se mutinent. C'est l'occasion attendue par les Egaux : ils soutiennent cette émeute, qui représente pour eux celle des Gardes-françaises en juillet 1789. Les légionnaires mutinés sont licenciés le 9 floréal et s'égaillent dans Paris. Visiblement, c'était l'envoi aux frontières qu'ils refusaient plus que la politique directoriale ; par ailleurs, un certain nombre d'entre eux sont fusillés ou emprisonnés par les commissions militaires. C'est un échec grave.

Au lendemain de cet échec, un des agents militaires, le capitaine Grisel, qui, il faut le relever, mettait toujours en garde le Directoire secret sur la nécessité de ne pas trop parler de l'égalité absolue, va voir Carnot, le président du Directoire,

et livre ses camarades contre rétribution. Pendant ce temps, les babouvistes planifient l'insurrection. Mais le piège répressif est tendu.

A la veille de leur arrestation, les Egaux ont d'ores et déjà inscrit au compte du nouveau mouvement révolutionnaire deux idées essentielles. La première est la nécessité pour les communistes de s'organiser indépendamment ; la seconde est le projet de dictature révolutionnaire, provisoire et transitoire combiné à la réflexion pour éviter que ne se forme "*dans l'Etat une classe exclusivement au fait des principes de l'art social, des lois et de l'administration, (car) elle trouverait bientôt dans la supériorité de son esprit, et surtout dans l'ignorance de ses compatriotes, le secret de se créer des distinctions et des privilèges*".

Echec des babouvistes, il y eut. Mais tentative des Egaux et risque pour le Directoire existèrent tout autant. L'épuisement du Paris révolutionnaire, la disparition de nombreux cadres révolutionnaires, la faiblesse du prolétariat encore dans les limbes, le silence de la France rurale, la montée en puissance de l'armée et de la bourgeoisie expliquent cet échec, ce qui ne signifie nullement que la tentative fut inapte.

Après plusieurs tentatives, notamment au domicile de Drouet, la police se saisit des conjurés. L'inspecteur de police Dossonville a raconté l'arrestation de Babeuf et de Buonarroti survenue le 21 floréal (10 mai 1796), rue de la grande Truanderie, chez le tailleur Tissot. Un à un, les juges de paix des sections qu'il sollicite pour l'accompagner se défaussent, l'un d'entre eux affirme qu'il préfère donner sa démission. La cavalerie cerne le quartier et la police investit le domicile de Tissot et se précipite dans la chambre où Babeuf, Buonarroti et Pillé, le secrétaire de la Conjuración, sont réunis. "*C'en est fait, la tyrannie l'emporte !*", s'écrie Babeuf. Buonarroti, plus pratique, essaie de cacher sous lui un document. Et pour cause : il s'agit du projet de proclamation victorieuse du "comité insurrecteur de salut public" : "*Le peuple a vaincu, la tyrannie n'est plus !*"

Les rescapés provoquent des émotions sur les marchés, aux portes de Pa-

ris, dans les ateliers. Ils se dirigent à plusieurs centaines vers le camp de Grenelle, la nuit du 23 au 24 fructidor (9-10 septembre), pour le soulever. Ils y sont massacrés. Après un interminable procès à Vendôme, dans lequel sont jugés les Egaux avec d'anciens conventionnels tels Amar, Vadier, Robert Lindet, Drouet, sous la procédure de la Haute Cour de justice, Babeuf et Darthé sont guillotines le 7 prairial an V ; les autres dirigeants sont déportés.

Balzac, pourtant peu suspect d'admiration pour les révolutionnaires, écrit d'un de ses personnages : "Ce tanneur, homme de conviction, qui, pour le caractère, ressemblait à Saint-Just, se trouva mêlé plus tard à la conspiration de Babeuf, et il se tua pour échapper à la condamnation" (17).

Importance de la Conjuraton

L'importance de la Conjuraton babouviste est réelle et elle ne fut pas un "épisode", comme l'ont écrit différents chercheurs.

Nous nous permettons de reprendre, à ce point, les dernières lignes d'un travail maintenant ancien :

"La portée de la tentative babouviste pour les contemporains peut se mesurer sur deux directions relativement divergentes. D'une part, on sait depuis R. Guyot que *"le danger où l'entreprise de Babeuf avait mis le Directoire le (Bonaparte) fit renoncer sans peine à toute propagande révolutionnaire en Italie"*. Il en est de même, sous d'autres formes, ailleurs. La question de l'unité nationale et de la république italienne s'est trouvée différée pour de longues années, problème qui n'est pas seulement italien, ne serait-ce qu'en raison de la place de la papauté.

D'autre part, en France même, la Conjuraton ne fut pas un simple "épisode". La Conjuraton, paradoxalement, par son échec même, a permis de conserver la forme républicaine de l'Etat, ce qui n'était nullement assuré à l'époque. Les clivages de fructidor an V sont apparus dès l'an IV, non dans la nécessaire répression de la Conjuraton (approuvée

par tous), mais sur le centre organisateur de ce nouvel Etat : le Nouveau Tiers ou le Directoire. Alors, la coalition des vainqueurs du babouvisme explosa. Cet incontestable tournant à droite du Directoire, produit de l'écrasement de la Conjuraton, aboutit à la scission des partisans de l'ordre. En effet, la forme républicaine de l'Etat apparut, y compris pour certains royalistes, comme la forme la plus stable, au moins pour le moment (ce qui n'est pas sans rappeler la situation de 1875).

A partir de floréal an IV, une discussion publique se mène. Benjamin Constant publie *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier*, dans lequel il souhaite que les propriétaires se rallient au gouvernement, puisque celui-ci a démontré sa vitalité. Cette polémique l'oppose à Lezay-Marnézia, qui aboutit par des voies détournées à la même conclusion, celle d'une nécessaire union des directoriaux et du Nouveau Tiers. Sans le nommer, Constant attaque Babeuf à plusieurs reprises, quand il prend à partie ceux qui voudraient constituer des *"Vendées républicaines"* (mot d'ordre du *Tribun du Peuple*, repris par d'autres démocrates), puis quand il critique ceux qui feraient des *"grands hommes de l'Antiquité leurs saints"* et qui considèrent *"l'inégalité comme un mal"* ; contre ce mal, *"la Jacquerie, les Anabaptistes, les Levellers et tant d'autres se sont levés successivement"*. Dans un texte postérieur, Benjamin Constant exposera encore sa position : *"La révolution... a dépassé son terme en attaquant la propriété"*, et il faut y mettre bon ordre. Ceux qui déclencheraient une réaction en s'attaquant aux propriétaires de biens nationaux créeraient une situation mal maîtrisable. Or que dit Lezay-Marnézia ? *"Ceux-là ont tous intérêt à la conservation d'un gouvernement conservateur qui ont une propriété... encore et surtout un capital mobilier... l'homme industriel est un véritable capitaliste"*, tous les propriétaires ont ce même intérêt, les petits propriétaires comme les propriétaires mobiliers et fonciers ; l'auteur

(17) Balzac, *Une ténébreuse affaire*.

souligne que ceux qui travaillent peuvent être assimilés à des propriétaires ; ils les distingue des “gens dénués de tout”, “peu nombreux”, qui “vivent du principe de tout à tous”, en somme tant les prolétaires que les communistes. Il faut donc opposer les travailleurs sains et honnêtes aux collectivistes. “Il faut gouverner dans le sens de la propriété... Dans la propriété sont ses ressources (du gouvernement), dans les propriétaires ses appuis.”

C'est l'essence même de la politique du ralliement et de ses ambiguïtés qui se révèle dans cette discussion. Tout le monde est d'accord pour le ralliement, mais qui doit se rallier à qui ? Formulée d'une autre manière, la question est : quel est le centre à partir duquel la société propriétaire doit s'organiser, puisque les adversaires de cette société sont vaincus ? Qui sont les propriétaires légitimes ? Pour Benjamin Constant, qui représente ici la pensée du Directoire, il s'agit des “acquéreurs de biens nationaux” et de ceux qui avaient lié leur sort à la Révolution. D'ailleurs, le Directoire fait publier de larges extraits de la brochure de Benjamin Constant dans *Le Moniteur*, lui conférant ainsi un caractère officiel. Mais, pour Lezay-Marnézia, il s'agit des propriétaires, indistinctement. Il y avait union contre les Egaux, mais c'est la victoire même qui provoque l'éclatement.

Outre cette scission des vainqueurs, et plus importante même, il faut relever l'opposition entre Benjamin Constant et Babeuf, entre le libéralisme et le collectivisme. “Rien ne dit mieux que cette quasi-coïncidence chronologique l'extraordinaire segmentation des traditions politiques qui se réclament de la Révolution, et la précocité de leur élaboration au lendemain même de cette révolution.”

Enfin, sur le long terme, l'importance de la Conjuratation peut se mesurer d'une triple manière. E. Labrousse écrivait dès les premières lignes de son édition de *l'Histoire socialiste de la Révolution française* de Jaurès : “Le socialisme français est un socialisme républicain”,

ce qui est un des acquis posthumes de la Conjuratation.

Une importance considérable dans la genèse du marxisme

Le babouvisme est aussi d'une importance considérable dans la genèse du marxisme.

Enfin, le communisme, comme doctrine politique, n'est pas né en Russie. (N'en déplaise à Stéphane Courtois, celui-ci invente “cent millions de morts” et interroge : “L'idéologie est-elle pour autant innocente ?” Insistons : Babeuf est le seul personnage de la Révolution cité par lui (pp. 18 et 31) dans *Le Livre noir du communisme*.)

Le communisme n'est pas un idéal, mais le mouvement pratique qui abolit l'état des choses : cette phrase de Marx, qui contient toute la méthode du marxisme, est totalement applicable à la Conjuratation babouviste. Par sa propre dynamique, elle est passée de la critique de la propriété privée à l'organisation indépendante des partisans de la communauté des biens.

Préservation de la République en l'an IV, et, en même temps, contradictoirement, coup d'arrêt (provisoire) à la politique menée à l'extérieur et poursuite des renoncements aux acquis démocratiques de l'an II ; liens entre démocratie et communisme ; affirmation du communisme comme mouvement politique dans la doctrine, par son personnel spécifique, par son organisation autonome, par l'idée de la dictature révolutionnaire transitoire, tels sont les résultats de l'action babouviste comme parti.

On pourrait développer bien d'autres éléments de la personnalité de Gracchus Babeuf et de son action, et toute une littérature y est consacrée.

Il est tout, sauf aberrant, que les *Cahiers du mouvement ouvrier* saluent le premier organisateur de l'idée communiste.

Jean-Marc Schiappa

Le Manifeste des Plébéiens **(extraits, publié dans *Le Tribun du Peuple*, n° 35,** **30 novembre 1795 [9 frimaire an IV],** **orthographe actualisée)**

« Nous expliquerons clairement ce que c'est que le *bonheur commun, but de la société*.

Nous démontrerons que le sort de tout homme n'a pas dû empirer au passage de l'état naturel à l'état social.

Nous définirons la propriété.

Nous prouverons que le terroir n'est à personne, mais qu'il est à tous...

Nous prouverons que tout ce qu'un individu en accapare au-delà de ce qui peut le nourrir est un vol social.

Nous prouverons que le prétendu droit d'*aliénabilité* est un infâme attentat populicide.

Nous prouverons que l'*hérédité par famille* est une non moins grande horreur ; qu'elle isole tous les membres de l'association et fait de chaque ménage une petite république, qui ne peut que conspirer contre la grande, et consacrer l'inégalité.

Nous prouverons que tout ce qu'un membre du corps social a au-dessous de la suffisance de ses besoins de toute espèce et de tous les jours est le résultat d'une spoliation de sa propriété naturelle individuelle, faite par les accapareurs des biens communs.

Que, par la même conséquence, tout ce qu'un membre du corps social a au-dessus de la suffisance de ses besoins de toute espèce et de tous les jours est le résultat d'un vol fait aux autres coassociés, qui en prive nécessairement un nombre plus ou moins grand de sa quote-part dans les biens communs.

Que tous les raisonnements les plus subtils ne peuvent prévaloir contre ces inaltérables vérités (...).

Que toutes nos institutions civiles, nos transactions réciproques ne sont que les actes d'un perpétuel brigandage, autorisé par d'absurdes et de barbares lois, à l'ombre desquelles nous ne sommes occupés qu'à nous entre-dépouiller.

Que notre société de fripons entraîne, à la suite de ses atroces conventions primordiales, toutes les espèces de vices, de crimes et de malheurs contre lesquels quelques hommes de bien se liguent en vain pour leur faire la guerre, qu'ils ne peuvent rendre triomphante parce qu'ils n'attaquent point le mal dans sa racine et qu'ils n'appliquent que des palliatifs puisés dans le réservoir des idées fausses de notre dépravation organique.

Qu'il est clair, par tout ce qui précède, que tout ce que possèdent ceux qui ont au-delà de leur quote-part individuelle dans les biens de la société est vol et usurpation.

Qu'il est donc juste de le leur reprendre.

Que celui même qui prouverait que, par l'effet de ses seules forces naturelles, il est capable de faire autant que quatre, et qui, en conséquence, exigerait la rétribution de quatre, n'en serait pas moins un conspirateur contre la société, parce qu'il en ébranlerait l'équilibre par ce seul moyen et détruirait la précieuse égalité.

Que la sagesse ordonne impérieusement à tous les coassociés de réprimer un tel homme, de le poursuivre comme un fléau social, de le réduire au moins à ne pouvoir faire que la tâche d'un seul, pour ne pouvoir exiger que la récompense d'un seul.

Que ce n'est que notre seule espèce qui a introduit cette folie meurtrière de distinction de mérite et de valeur, et qu'aussi ce n'est qu'elle qui connaît le malheur et les privations.

Qu'il ne doit point exister de privation des choses que la nature donne à tous, produit pour tous, si ce n'est celles qui sont la suite des accidents inévitables de la nature, et que dans ce cas, ces privations doivent être supportées et partagées également par tous.

Que les productions de l'industrie et du génie deviennent aussi la propriété de tous, le domaine de l'association entière, du moment même que les inventeurs et les travailleurs les ont fait éclore ; parce qu'elles ne sont qu'une compensation des précédentes inventions du génie et de l'industrie, dont ces inventeurs et ces travailleurs nouveaux ont profité dans la vie sociale, et qui les ont aidés dans leurs découvertes.

Que, puisque les connaissances acquises sont le domaine de tous, elles doivent donc être également réparties entre tous.

Qu'une vérité contestée mal-à-propos par la mauvaise foi, le préjugé ou l'irréflexion, c'est que cette répartition égale des connaissances entre tous rendrait tous les hommes à peu près égaux en capacité et même en talents.

Que l'éducation est une monstruosité, lorsqu'elle est inégale, lorsqu'elle est le patrimoine exclusif d'une portion de l'association ; puisque alors elle devient, dans les mains de cette portion, un amas de machines, une provision d'armes de toutes sortes, à l'aide desquelles cette première portion combat contre l'autre qui est désarmée, parvient facilement, en conséquence, à la juguler, à la tromper, à la dépouiller, à l'asservir sous les plus honteuses chaînes.

Qu'il n'est pas de vérité plus importante que celle que nous avons déjà citée, et qu'un philosophe a proclamée en ces termes : *"Discourez tant qu'il vous plaira sur la meilleure forme du gouvernement, vous n'aurez rien fait tant que vous n'aurez point détruit les germes de la cupidité et de l'ambition."*

Qu'il faut donc que les institutions sociales mènent à ce point qu'elles ôtent à tout individu l'espoir de devenir jamais ni plus riche, ni plus puissant, ni plus distingué par ses lumières qu'aucun de ses égaux.

Qu'il faut, pour préciser davantage ceci, parvenir à *enchaîner le sort* ; à ren-

dre celui de chaque coassocié indépendant des chances et des circonstances heureuses et malheureuses ; à *assurer à chacun et à sa postérité, telle nombreuse qu'elle soit, la suffisance, mais rien que la suffisance* ; et à fermer, à tous, toutes les voies possibles pour obtenir jamais au-delà de la quote-part individuelle dans les produits de la nature et du travail.

Que le seul moyen d'arriver là est d'établir *l'administration commune* ; de supprimer la propriété particulière ; d'attacher chaque homme au talent, à l'industrie qu'il connaît ; de l'obliger à en déposer le fruit en nature au magasin commun ; et d'établir une simple administration de distribution, une administration des subsistances, qui tenant registre de tous les individus et de toutes les choses, fera répartir ces dernières dans la plus scrupuleuse égalité et les fera déposer dans le domicile de chaque citoyen.

Que ce gouvernement, démontré praticable par l'expérience, puisqu'il est celui appliqué aux douze cent mille hommes de nos douze armées (ce qui est possible en petit l'est en grand) ; que ce gouvernement est le seul dont il peut résulter un bonheur universel, inaltérable, sans mélange ; *le bonheur commun, but de la société*.

Que ce gouvernement fera disparaître les bornes, les haies, les murs, les serrures aux portes, les disputes, les procès, les vols, les assassinats, tous les crimes ; les tribunaux, les prisons, les gibets, les peines, le désespoir que causent toutes ces calamités ; l'envie, la jalousie, l'insatiabilité, l'orgueil, la tromperie, la duplicité, enfin tous les vices ; plus (et ce point est sans doute l'essentiel), le ver rongeur de l'inquiétude générale, particulière, perpétuelle de chacun de nous, sur notre sort du lendemain, du mois, de l'année suivante, de notre vieillesse, de nos enfants et de leurs enfants. »

Chronique des falsifications : à propos de Lavoisier et d'un mot légendaire



James Guillaume naît à Londres en 1844, fils d'un père suisse horloger et d'une mère française. Lorsqu'il atteint l'âge de quatre ans, ses parents reviennent en Suisse. En 1866, il fonde une section de la Première Internationale (l'Association internationale des travailleurs, ou AIT) dans la petite ville suisse de Locle.

Il rencontre Michel Bakounine en 1869 et se rallie au combat qu'il mène dans l'Internationale contre Marx et les "autoritaires".

Il est le principal dirigeant de la Fédération jurassienne de l'AIT d'inspiration anarchiste et l'un des principaux piliers du courant bakouniniste avec les sections espagnole, belge et italienne.

Après l'exclusion des partisans de Bakounine au Congrès de l'Internationale de La Haye (1872), il est l'un des organisateurs du congrès extraordinaire des bakouninistes de Saint-Imier, qui réunit les fédérations jurassienne, italienne, espagnole et deux fantomatiques fédérations (française et américaine), puis du congrès international de 1873, qui se présente comme la continuation de l'AIT. Mais Bakounine lui-même abandonne la partie en 1874 et, malgré le renfort de la section belge en 1876, l'année même de la mort de Bakounine, le dernier congrès tenu à Verviers en 1877 marque l'acte de décès de cette Internationale "anti-autoritaire". James Guillaume organise encore en octobre 1880 un ultime congrès de la fédération jurassienne, qui disparaît peu après.

James Guillaume se consacre alors essentiellement à une activité d'historien. Sa passion pour la Révolution française et les travaux qu'il lui a consacrés lui valent d'être nommé en 1887 membre d'une commission sise à Paris, chargée de publier les documents d'archives de la Révolution. Il se fait naturaliser français en 1887, l'année même où paraît le volume de documents qu'il a collationnés sur la Législative. En dehors d'une édition des œuvres de Bakounine menée en commun avec Max Netlau, jusqu'à sa mort en 1916, à Londres, peu après son 70^e anniversaire, il consacre l'essentiel de son temps à l'étude de la Révolution française et publie plusieurs tomes d'*Etudes révolutionnaires* qui lui sont consacrés.

Nous publions ci-après sa conférence consacrée à la fabrication d'un faux, le fameux cri : "*La République n'a pas besoin de savants.*" Pour des raisons de place, nous y avons fait quelques coupures, qui ne portent que sur des formules orales rhétoriques, quelques répétitions, quelques fragments de citations ou quelques détails tout à fait secondaires par rapport à l'objet même de l'article.

Un mot légendaire : “La République n’a pas besoin de savants” (1)

C'EST le 19 floréal an II que Lavoisier fut condamné à mort avec vingt-sept autres anciens fermiers généraux. Je ne vous ferai l'histoire ni de sa captivité de cinq mois ni de son procès (...) (2). Je dirai seulement qu'en tuant Lavoisier, la Révolution tua, sans le savoir, l'un des siens. Lui-même, dans une notice autobiographique écrite en prison, publiée en 1888 par son dernier biographe et son éditeur, M. Grimaux, de l'Académie des sciences (3), rappelait fièrement “qu'il n'avait pas attendu l'époque de la Révolution pour manifester ses principes sur la liberté et l'égalité” ; il se prévalait même, comme d'une preuve de patriotisme, d'avoir pris les armes contre la royauté au 10 août et contre les Girondins au 31 mai (4).

Le créateur de la chimie moderne appartenait à la Révolution, parce qu'il croyait à la raison et au progrès ; et c'est pour cela qu'il travailla avec tant d'ardeur, d'une part, à la réforme de l'instruction publique (on connaît son remarquable projet, présenté au Comité d'instruction publique en septembre 1793) ; d'autre part, à la réalisation de ce système de mesures décimales déduites de la grandeur de la terre, ce “bienfait de la Révolution” (5), dont il disait : “Jamais rien de plus grand et de plus simple, de plus cohérent dans toutes ses parties, n'est sorti de la main des hommes” (6).

Une anecdote répétée

Une anecdote qui a été répétée dans toutes les biographies, avec un certain nombre de variantes, veut que Lavoisier,

après sa condamnation, ait demandé au tribunal un sursis pour achever quelques expériences, et qu'il lui ait été répondu : “La République n'a pas besoin de savants.”

Louis Blanc, à qui l'on doit la réfutation de tant de légendes contre-révolutionnaires, s'est laissé prendre à celle-ci : il a cru à la réalité de la demande de sursis, en mettant néanmoins en doute l'authenticité de la réponse prêtée au tribunal. Il a écrit, en effet :

« Il est affreux d'avoir à dire qu'on le condamna, et plus affreux encore d'avoir à rappeler qu'il ne put obtenir un délai pour compléter des expériences utiles.

Les uns prêtent à Dumas (le président du tribunal révolutionnaire), les autres à

Les sous-titres sont de la rédaction

(1) Lecture faite à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de la Révolution, à la Sorbonne, le 29 avril 1900.

(2) On peut consulter à ce sujet les *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, tome III, pages 16-26, 236-242, et tome IV, pages 379-391.

(3) Edouard Grimaux, *Lavoisier*, Paris, 1888 ; deuxième édition, 1896, p. 383.

(4) Voici le passage relatif au 10 août et au 31 mai : “Dans toutes les occasions, il a porté les armes pour la défense de la liberté, notamment le 10 août 1792, où il a été commandé pour la garde du magasin des poudres de l' Arsenal, et le 31 mai 1793, où il a été commandé avec le bataillon de la section des Piques pour occuper le poste de la Place de la Révolution.”

(5) Considérant du décret de la Convention du 11 septembre 1793 sur l'établissement d'une Commission temporaire des poids et mesures. Ce considérant a été rédigé par Lavoisier (*Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, tome II, pages 372 et 384).

(6) “Eclaircissements historiques sur les mesures des anciens” : *Œuvres de Lavoisier*, tome VI, p. 703.

Fouquier-Tinville, une réponse que rend heureusement douteuse l'excès de sa brutale imbécillité, joint à la non-concordance des témoignages : "Nous n'avons pas besoin de savants". »

Et il ajoute en note :

« *La réponse dont il s'agit est attribuée à Dumas par les auteurs de l'Art de vérifier les dates, t. 1^{er}, p. 183. Elle est attribuée à Fouquier-Tinville par l'auteur de l'article Lavoisier du Dictionnaire de la Conversation ; et, quant à la Biographie universelle (de Michaud), elle ne nomme personne et s'exprime ainsi : "Le chef de cette horrible troupe, etc." » (7).*

Eugène Despois, dont la perspicacité habituelle s'est trouvée en défaut cette fois, a partagé l'erreur de Louis Blanc et s'est joint à lui pour « *flétrir le refus inepte et barbare du sursis sollicité pour terminer des expériences* » (8).

Georges Pouchet est le premier qui ait vu clair en cette affaire ; et c'est l'excès de fantaisie d'une des versions de la réponse attribuée au président du tribunal qui a été pour lui l'indice dénonciateur de la fausseté de l'anecdote.

Cette version est celle que le trop ingénieux Fourcroy, professeur éloquent, mais politique versatile, a insérée dans un discours *pro domo sua* prononcé le 15 thermidor an IV, à l'occasion d'une pompe funèbre en l'honneur de Lavoisier, organisée par le lycée des Arts.

Des calomniateurs intéressés commençaient à l'accuser d'avoir laissé froidement périr son maître, lorsqu'il eût pu le sauver, ou même d'avoir demandé sa mort. Pour repousser cette imputation atroce, Fourcroy n'imagina rien de mieux que de prétendre — ce qui est absolument contraire à la vérité — qu'en floréal an II, il se trouvait lui-même menacé de la guillotine (9), et tous les savants avec lui, et que le souci de leur conservation personnelle les avait tous réduits à garder le silence.

« (...) *Quelques jours encore, s'écrie Fourcroy, et leur sang ne se mêlait-il pas à celui de cette illustre victime ? Le juge-bourreau n'avait-il pas annoncé que "la République n'avait plus besoin de savants", et qu'un seul homme d'esprit suffisait à la tête des affaires ? » (10).*

Une origine post-thermidorienne

Cette allusion à la dictature de Robespierre trahit l'origine post-thermidorienne du propos, et par conséquent sa non-authenticité.

Voici le commentaire de Pouchet à ce sujet : « *On a prétendu que Lavoisier avait imploré un sursis pour terminer certaines expériences. L'homme qui avait négligé de prendre un défenseur (11) n'a pas dû descendre à la prière. Quant à cette réponse prêtée plus tard par Fourcroy au président du tribunal, "que la République n'avait plus besoin de savants, et qu'un seul homme d'esprit suffisait à la tête des affaires", une telle phrase n'appartient pas certainement au langage de floréal, où Robespierre n'était pas encore le tyran qu'on renversera le 9 thermidor, et où la pensée ne serait venue à personne, pas même aux fidèles de Robespierre, de supposer un homme d'esprit à la tête des affaires » (12).*

Pouchet avait raison ; mais il ne possédait pas de preuves décisives — palpables et matérielles, en quelque sorte — à l'appui de son dire.

Ces preuves qui lui manquaient, je les ai cherchées et recueillies, et je vous les apporte.

Nous allons, si vous le voulez bien, passer rapidement en revue les récits que nous possédons du procès de Lavoisier.

(7) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, livre XI, chapitre XI.

(8) Eugène Despois, *Le Vandalisme révolutionnaire*, p. 139.

(9) Au printemps de l'an II, Fourcroy est occupé, en collaboration avec David et Barère, à faire prendre par le Comité de salut public cette étonnante série d'arrêtés sur les beaux-arts, les lettres et les sciences, qu'on appelle *les arrêtés de floréal*.

(10) *Notice sur la vie et les travaux de Lavoisier*, Paris, imprimerie de la Feuille du cultivateur, l'an IV^e, p. 46.

(11) Pouchet exagère un peu. Il est vrai qu'au procès, Lavoisier n'eut qu'un défenseur d'office, comme tous ses coaccusés ; mais il avait rédigé peu auparavant une défense détaillée, qui fut publiée sous le titre de *Réponse aux inculpations faites contre les ci-devant fermiers généraux*. Cette défense a été réimprimée par Grimaux au tome VI des *Œuvres* de Lavoisier.

(12) Georges Pouchet, *Les Sciences pendant la Terreur*, deuxième édition, p. 43.

sier (13) et les versions successives de l'historiette suspecte, et nous arriverons, par cet examen, à en déterminer l'origine et à en démontrer la fausseté.

Remarquons, tout d'abord, que si le mot fameux avait été prononcé, il aurait dû l'être par Coffinhal, et non par Dumas ou Fouquier-Tinville, puisque ni Dumas ni Fouquier n'étaient présents : ce fut Coffinhal, vice-président, qui présida la section du tribunal révolutionnaire chargée du jugement des anciens fermiers généraux, et ce fut le substitut Liendon qui prononça le réquisitoire.

Un témoin oculaire

On possède, du procès de Lavoisier et de ses coaccusés, un récit dû à un témoin oculaire : c'est celui de Delahante jeune, l'un des trois adjoints aux fermiers généraux qui, impliqués à tort dans l'affaire, furent mis hors des débats par un décret de la Convention rendu le 19 floréal, sur les instances d'un des juges, Dobsen, et notifié d'urgence au tribunal. Les très intéressants *Mémoires* de Delahante jeune ont été publiés il y a quelques années par son père (14).

Si un fait aussi notable qu'une demande de sursis s'était produit après la condamnation, il l'eût mentionné : car il ne s'est pas astreint, dans ses *Mémoires*, à ne parler que des choses qu'il a vues de ses yeux, et il a narré, par exemple, l'histoire du fermier général Didelut, victime de son aveugle sécurité, histoire qu'il ne connaissait que par ouïdire. Le silence gardé par Delahante au sujet d'une demande de sursis et de la réponse qu'y aurait faite le président est donc une première preuve négative d'un très grand poids.

La plus ancienne *Notice* biographique sur Lavoisier est celle qui fut écrite par son ex-collègue à l'Académie des sciences, l'astronome Lalande, et insérée en nivôse an IV dans le *Magazine encyclopédique* de Millin.

Lalande, en y racontant la condamnation de l'illustre savant, parle d'une attestation du Bureau de consultation des arts et métiers, qui aurait été présentée aux juges ; mais il ne dit rien d'un sursis demandé et refusé : "Au moment, écrit-il, où l'on s'occupait de ce prétendu jugement,

on porta au tribunal un rapport fait par le citoyen Hallé au Bureau de consultation, où il y avait un tableau des ouvrages et du mérite de Lavoisier, capable de faire impression sur des êtres pensants (15) : mais il ne fut pas même lu par ces hommes, qui n'étaient que des instruments aveugles, stupides et féroces de la cruauté et de la mort" (16). Dans la *Notice* de Lalande comme dans les *Mémoires* de Delahante, le silence gardé sur un fait aussi capital est bien significatif.

Vingt-sept mois après l'événement

Maintenant viennent ceux qui prétendent savoir ce qu'ont ignoré et l'exact Lalande et le minutieux Delahante, l'un et l'autre si bien placés pour avoir connu tous les détails du procès (...). La mention d'une demande de sursis se trouve dans une cantate du littérateur Charles Désaudray, directeur du lycée des Arts, qui fut exécutée le 15 thermidor an IV dans cette même cérémonie funèbre où Fourcroy prononça son discours apologétique. Cette cantate est intitulée : *La mort de Lavoisier*, hiérodrame, mis en musique par le citoyen Langlé.

Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque nationale (Ye 20004, in 12). Permettez-moi de vous lire les huit vers qui relatent l'anecdote en paraphrasant la réponse attribuée au président ; ils sont bien mauvais, mais ce n'est pas de la poésie que nous y cherchons :

"Le second Coryphée"

« A la mort condamné, cependant il espère

Qu'il pourra terminer un travail important

Pour être utile encore, il lui faut un instant.

(13) Je laisse de côté le compte rendu donné par le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, compte rendu où, naturellement, on ne voit pas figurer la prétendue demande de sursis.

(14) Adrien Delahante. *Une famille de finance au XVIII^e siècle*, Paris, Hetzel, 1880, tome II.

(15) Le rapport de Hallé avait été fait à la demande de Lavoisier lui-même. La minute de la lettre de Lavoisier au Bureau de consultation, en date du 29 germinal, se trouve aux archives du Conservatoire des arts et métiers.

(16) *Magazine encyclopédique*, tome V, p. 187.

De quelques jours il veut que l'on diffère !

Un vandale (17) à ces mots répond en rugissant :

“Dans le fond des tombeaux emporte ta science ;

De tes arts nous saurons nous passer à présent ;

C'est du fer qu'il nous faut, il suffit à la France”. »

Et le versificateur ajoute en note : “*Réponse mémorable du brigand Dumas.*”

Le fait est répété, trois ans plus tard, en l'an VII, sous une forme vague, par Quenard (18), dans la *Notice* sur Lavoisier écrite par lui pour la *Collection de portraits d'hommes de la Révolution*, de Bonneville. Quenard s'exprime ainsi :

« *Il avait demandé un sursis pour terminer un dernier ouvrage. “Le peuple n'a pas besoin de chimie”, lui répondit-on* » (19).

Il est répété également, en l'an IX, par Desessarts dans les *Siècles littéraires de la France* ; et cet auteur est le seul qui ait corrigé un détail de l'anecdote pour la rendre plus vraisemblable, en attribuant la réponse à Coffinhal.

Il donne en outre le texte même des paroles qu'il prétend avoir été prononcées par Lavoisier et enjolive la réponse du président en y ajoutant une phrase inédite. Ainsi, à mesure que le temps s'écoule et qu'on s'éloigne de l'événement, les détails se précisent et prennent plus de relief. Voici la version de Desessarts :

« *Ce fut le 16 floréal (20) de l'an II (1794) que Lavoisier fut traduit au tribunal révolutionnaire. Comme il prévoyait le sort qui l'attendait, il demanda à ses juges, ou plutôt à ses bourreaux, de différer sa mort pendant quinze jours. “J'ai besoin de ce temps, leur dit-il, pour terminer des expériences destinées à un travail important, dont je m'occupe depuis plusieurs années. Je ne regretterai point alors la vie. J'en ferai le sacrifice à ma patrie.” Un tigre qui présidait ce tribunal de sang, Coffinhal, fit cette réponse barbare à Lavoisier : “La République n'a pas besoin de savants et de chimistes. Le cours de la justice ne peut être suspendu”* » (21).

Encore une preuve négative à mentionner, pour achever l'énumération.

Un écrivain infiniment plus sérieux que Desessarts, Quenard et Désaudray,

Biot, dans son *Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution française* (an XI, 1803), a parlé du procès et de la mort de Lavoisier (22).

Il ne dit pas un mot de la prétendue demande de sursis et de la réponse du président. Si Biot eût cru l'histoire vraie, il n'eût pas manqué de la rapporter, car il cite volontiers les anecdotes qui lui paraissent intéressantes (...) ; or, quel trait eût mieux mérité d'être conservé à la postérité que celui du sursis refusé à Lavoisier ?

Le silence de Biot montre qu'il ne croyait pas à l'authenticité de ce récit.

Georges Cuvier

Mais, plus de vingt ans après la Révolution, sous le règne de Louis XVIII, voici venir un historien qui possède, nous dit-on, des renseignements particuliers, et dont la parole sera, par conséquent, décisive. C'est Georges Cuvier, le grand naturaliste, qui a écrit pour la *Biographie universelle* de Michaud l'article *Lavoisier*.

Il a rédigé sa notice, pour la plus grande partie, sur des documents communiqués par Mme Lavoisier elle-même. Voyons ce qu'il va nous dire :

“*Un citoyen courageux, M. Hallé, osa tenter seul un effort public. Il se hâta de faire, au lycée des Arts, un rapport sur ce que les découvertes de ce grand homme avaient d'utile* (23), *et ce rapport fut produit au tribunal. Lavoisier lui-même ne dédaigna pas de demander aux misérables qui venaient de le condamner un délai de quelques jours, afin, disait-il, de*

(17) Cette expression de *vandale* est à retenir. On verra plus loin à qui Désaudray a emprunté cette épithète.

(18) L'avocat P. Quenard avait été le collègue de Lavoisier à l'assemblée des représentants de la commune de Paris en 1789.

(19) *Collection de portraits d'hommes de la Révolution*, Paris, an VII, tome II.

(20) Le 16 floréal est la date du décret renvoyant les anciens fermiers généraux au tribunal révolutionnaire. La date de la comparution de Lavoisier et de ses coaccusés devant le tribunal et de leur condamnation est le 19 floréal.

(21) Desessarts, *Siècles littéraires de la France*, Paris, an IX, tome IV, p. 124.

(22) Page 55.

(23) Cuvier fait erreur : le rapport de Hallé avait été présenté au Bureau de consultation des arts et métiers, comme on l'a déjà vu, et non au lycée des Arts.

pouvoir terminer des expériences salutaires pour l'humanité. Il entendait sans doute ses recherches sur la transpiration, qui avaient été suspendues en effet par son emprisonnement lorsqu'elles promettaient les plus beaux résultats. Tout fut inutile. Le chef de cette horrible troupe répondit d'une voix féroce qu'on n'avait plus besoin de savants et le coup fatal fut porté le 8 mai 1794."

(...) Cuvier n'apporte pas ici un témoignage personnel et direct. Le manuscrit de M^{me} Lavoisier dont il a eu communication s'arrête à l'année 1793 ; sur le procès, le biographe n'a d'autres informations que celles qu'il a pu recueillir dans les publications déjà faites. Or il se trompe au sujet de Hallé. Sa supposition que les expériences en vue desquelles Lavoisier aurait demandé un sursis se rapportaient à ses recherches sur la transpiration est une hypothèse presque comique (24). Enfin, sa préoccupation visible d'éviter d'écrire un nom propre — d'où l'emploi de cette bizarre périphrase, "*le chef de cette horrible troupe*" — indique bien qu'il ne possédait d'autres source que les versions divergentes parlant de Dumas, de Fouquier-Tinville et de Coffinhal, et que, n'ayant pas de raison décisive pour suivre l'une plutôt que l'autre, il cherchait à les concilier sans se compromettre, en se réfugiant dans le vague de l'expression.

"Une de ces inventions calomnieuses..."

Je regrette que M. Grimaux, l'éminent biographe de Lavoisier, sans entrer dans ces considérations, ait cru devoir s'incliner devant l'autorité de Cuvier, corroborée par celle de Fourcroy : sa confiance dans ces deux savants l'a décidé à admettre l'authenticité d'une histoire que lui-même déclare pourtant invraisemblable et suspecte.

"*Le manque de témoignages certains, a-t-il écrit, l'invraisemblance d'une demande de sursis de la part de Lavoisier tendraient à faire rejeter le fait comme une de ces inventions calomnieuses dont les partis vainqueurs accablent les partis vaincus, s'il ne se trouvait indiqué par Cuvier.*" Et plus loin : "*La réponse de Coffinhal (25) ne me paraît pas pouvoir*

être mise en doute après la phrase de Fourcroy."

(...) Pour moi, je vous ai montré, en vous les lisant l'une après l'autre, et en les discutant, ce que valent toutes les versions d'une légende haineuse et sottise, de Fourcroy jusqu'à Cuvier en passant par Désaudray, Quenard, Desessarts et l'*Art de vérifier les dates* ; je leur ai opposé le silence de ceux qui furent le mieux renseignés ; il me reste à donner encore une dernière preuve négative, qui me paraît, celle-là, absolument péremptoire. Au printemps de l'an III, moins d'un an après la mort de Lavoisier, eut lieu le procès de Fouquier-Tinville et d'un certain nombre d'anciens juges et jurés du Tribunal révolutionnaire, procès où une multitude de témoins vinrent apporter à la charge des accusés une quantité d'imputations, vraies ou fausses. Si l'histoire du sursis demandé par Lavoisier et refusé par le tribunal eût été authentique, n'aurait-elle pas été rappelée dans une occasion comme celle-là ? Or, à l'audience du 2 floréal an III, où l'on parla du procès des fermiers généraux, Dobsen, ancien juge au Tribunal révolutionnaire — celui-là même qui avait sauvé la vie à Delahante et à ses deux collègues en provoquant le décret du 19 floréal an II —, cité comme témoin, raconta ce qu'il savait de ce procès, parla de ses démarches en faveur des trois adjoints, rappela différents détails : il ne dit pas un mot de la prétendue demande de sursis (26). A l'occasion de cette déposition de Dobsen, le rédacteur du compte rendu du procès de Fouquier a consacré un paragraphe spécial à

(24) Dans la première de toutes les versions de l'anecdote, que l'on trouvera plus loin — version qui vit le jour sept mois seulement après la mort de Lavoisier, et dont toutes les autres sont issues —, on avait eu soin de dire, pour rendre Lavoisier plus intéressant et les juges plus coupables, qu'il s'agissait d'expériences "*utiles à la République*".

(25) M. Grimaux parle ici de la "*réponse de Coffinhal*" comme si c'était à Coffinhal que Fourcroy eût attribué le propos du "juge-bourreau". Fourcroy ne nomme personne ; mais Désaudray, dans la note de sa cantate exécutée le même jour et dans la même cérémonie, désigne expressément Dumas. Et c'était bien Dumas que Fourcroy avait en vue, puisque — comme on le verra tout à l'heure — c'est Dumas qui est nommé dans le document dont Fourcroy s'est servi.

(26) *Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, tome XXXV, p. 124.

la mort de Lavoisier (27) : il est également resté muet à l'égard du sursis demandé et refusé. A l'audience du 5 floréal an III, il fut de nouveau question du procès des fermiers généraux ; on parla de la rédaction de l'acte d'accusation, de l'irrégularité du jugement, sur la minute duquel la déclaration du jury avait été laissée en blanc (28) : et dans cette audience encore, personne ne mentionna ce fait monstrueux qu'il eût été si à propos de dénoncer et de faire constater judiciairement (...).

Le premier éditeur de la légende

Le premier éditeur de la légende, je vais vous le nommer (...).

Dans son troisième Rapport sur le vandalisme, lu à la Convention le 24 frimaire an III, c'est-à-dire dix-huit mois avant la cérémonie du 15 thermidor an IV, et sept mois après la mort de Lavoisier, Grégoire a glissé ce petit alinéa :

« *Il faut transmettre à l'histoire un propos de Dumas, concernant une science dont les bienfaits incalculables s'appliquent à divers arts, et spécialement à celui de la guerre. Lavoisier témoignait le désir de ne monter que quinze jours plus tard à l'échafaud, afin de compléter des expériences utiles à la République. Dumas (29) lui répond : "Nous n'avons plus besoin de chimistes" » (30).*

C'est ici la source originelle à laquelle ont puisé tous ceux qui ont répété l'anecdote, en l'arrangeant ou en la déformant selon leurs passions politiques ou le degré de leur ignorance. C'est par Grégoire que cette niaise calomnie a été lancée dans le monde.

Mais il y a plus. C'est Grégoire aussi qui a fourni à Fourcroy ce trait sur les "hommes d'esprit" dont celui-ci a orné son apologie. Un autre et plus ancien rapport de Grégoire sur le vandalisme, celui du 14 fructidor an II, contient, en effet, les deux lignes que voici : "*Dumas disait qu'il fallait guillotiner tous les hommes d'esprit. Chez Robespierre, on disait qu'il n'en fallait plus qu'un*" (32).

Pris sur le fait

Voilà, sous sa forme première, et tel qu'il fut fabriqué au lendemain même de

Thermidor par la haine et la peur, le mot que Fourcroy devait s'approprier deux ans après. Et notons un détail qui nous montre le falsificateur pris sur le fait : c'est que, en combinant cet endroit avec l'extrait du rapport du 24 frimaire an III pour en composer sa phrase oratoire, Fourcroy s'est permis d'y introduire une chose qui n'y était pas et qui le dénature, mais qui servait son dessein.

Sous la plume de Grégoire, en effet, le propos attribué à l'entourage de Robespierre, où l'on disait qu'il ne fallait plus qu'un seul homme d'esprit, n'avait qu'un caractère général ; Fourcroy l'a repris pour l'appliquer au cas spécial de Lavoisier, en le plaçant dans la bouche d'un juge. Combinaisons, additions et adultérations : opérations tantôt inconscientes, tantôt méditées, d'où sortent, pour être offerts en pâture à la crédulité humaine, ce qu'on appelle les mots historiques !

Et maintenant que la démonstration est achevée, j'ose croire que personne ne refusera son adhésion à une conclusion ainsi formulée. La demande de sursis est une fable inventée de toutes pièces. La réponse du juge est, pour employer l'expression excellente de M. Grimaux, "*une de ces inventions calomnieuses dont les partis vainqueurs accablent les partis vaincus*".

Et de cette double invention, nous connaissons sinon l'auteur, du moins l'éditeur responsable : c'est l'homme qui fit à la Convention, après Thermidor, cette série de rapports tissés d'injures et de faussetés, qui ont fourni aux ennemis de la Révolution tout un arsenal d'accusations ineptes et odieuses, c'est l'évêque Grégoire.

James Guillaume

(27) *Ibidem*, p. 125. <http://www.education.fr/IMG/pdf/C-R-EntrevueIG-07-01-2010.pdf>

(28) *Moniteur*, 21 floréal an III, séance de la Convention du 16 floréal.

(29) L'erreur initiale qui a substitué Dumas à Cofinhal, et que tous ont répétée, excepté Desessarts, a donc été commise par Grégoire. Nul ne s'en étonnera de ceux qui connaissent son inexactitude passée en proverbe.

(30) Grégoire, *Troisième rapport sur le vandalisme*, p. 2.

(31) *Instruction publique. Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de les réprimer*, par Grégoire. Séance du 14 fructidor, l'an II de la République une et indivisible, suivi du décret de la Convention nationale. De l'Imprimerie nationale, in 8°, p. 13.

Annexes



Restif de la Bretonne (1734-1806).

Restif
de la Bretonne :
Les Nuits
révolutionnaires

Restif de la Bretonne (1734-1806), fils de laboureur bourguignon, fait des études à l'école des enfants de chœur de Bicêtre, puis il est envoyé comme apprenti typographe à Auxerre. Reçu compagnon en 1755, il devient correcteur, puis imprimeur à Paris, ce qui lui permet d'imprimer lui-même la grande majorité des deux cents et quelques ouvrages, surtout romanesques, qu'il écrivit au cours de sa vie, dont plusieurs ouvrages autobiographiques.

Dès 1786, il commence ses *Nuits de Paris*, qu'il poursuivra sous la Révolution sous le titre *Les Nuits révolutionnaires*. A la veille de 1789, il écrit *Le Thesmographe ou réforme des lois*. Pendant la Révolution, il note tout ce qu'il voit et entend dans *Les Nuits révolutionnaires*, d'où sont extraites les quelques pages reproduites ici comme témoignage d'un écrivain qui sympathise avec la Révolution, mais a un point de vue original. En 1793, il est un moment arrêté sur dénonciation de son gendre jaloux, puis vite relâché. En 1802, la police de Bonaparte saisit le texte de son roman *Les Posthumes*. Il a raconté son enfance paysanne dans *Monsieur Nicolas*, a publié de nombreux romans : *Le Paysan perverti*, *La Paysanne pervertie*, *La Vie de mon père*.

“Septième nuit. Loi martiale” (17 juillet 1791)

UNE fermentation sourde agitait les esprits, depuis la fuite et la reprise de Louis. Les Jacobins et leurs chefs voulaient la République ; mais ils étaient sans moyens pour la faire déclarer. Ils firent proposer par le Club des Cordeliers une pétition, qui devait être signée au Champ-de-Mars, sur l'autel de la patrie, le dimanche 17 juillet... Les pauvres gens ! Ils ignoraient que toutes ces cérémonies d'autel ne sont bonnes que pour des peuples neufs, et encore enfants par la superstition... D'un côté. La Fayette et Bailli ; les Lameth et Barnave, de l'autre, voulaient également que les pétitionnaires fussent troublés, épouvantés : peut-être même avaient-ils dessein de faire périr leurs chefs. Ils préméditèrent la publication et l'exécution de la loi martiale. Mais les Lameth, ennemis de La Fayette, ne voulaient pas que La Fayette et son cheval blanc eussent toute la gloire de cette journée.

Ils sacrifièrent, dit-on, deux misérables. A l'aide de leurs agents, ils firent endoctriner deux insensés, qui, le dimanche matin, allèrent se cacher sous l'autel de la patrie. Cela paraissait sans but. Ces hommes employaient si peu de précautions qu'ils parlaient tout haut. Ils auraient été cent fois découverts par les citoyens ordinaires que le pis qui leur pouvait arriver était qu'on les chassât de leur poste. Mais ceux qui les avaient placés voulaient qu'ils périssent avec un scandaleux éclat. Ils envoyèrent de leurs satel-

lites. Ceux-ci excitèrent le peuple, ou les mauvais sujets du peuple, avant même qu'on vît les hommes.

Ils les représentèrent comme des profanateurs de l'autel de la patrie. On s'attroupe. On les environne.

On les voit ; on les entend, parce qu'ils ne se cachaient guère. On les tire de sous l'autel et on va les pendre au Gros-Caillou... Grande rumeur ! Le parti La Fayette, qui ne sut jamais que suivre le mal, sans jamais le prévenir, se réjouit de cet accident : “*Notre loi martiale en ira mieux !*” Les Lameth et les Barnave, qui avaient cru par là détourner de l'idée de porter la pétition sur l'autel de la patrie, ne savaient pas qu'ils avaient affaire à des entêtés très aveugles.

Ainsi, loin d'éviter le triomphe du cheval blanc et de son cavalier, ils rassurèrent.

Vers le soir, le Club sort. Le peuple, qui croyait la partie dérangée, était venu paisiblement voir un lieu où il y avait eu du trouble ; où, dans la même semaine, il avait vu la cérémonie du renouvellement de la Fédération et pendre tumultueusement deux hommes. Les clubistes arrivent. Point d'émeute. Ils s'établissent sur l'autel, comme des greffiers sur leur bureau. Ils font signer par leurs gens, car le peuple ne signait pas ! C'est en ce moment qu'une municipalité nulle, mue par le cheval blanc, qui avait envie de se montrer, arrive, suivie d'une Garde nationale alors vouée à La Fayette, ou à son cheval. On proclame une proclamation que

personne n'entend. Personne ne remue. Cinquante garçons perruquiers, qui avaient goûté dans les cabarets du Gros-Caillou, entendent dire qu'on vient là pour empêcher de signer une pétition qu'ils ne connaissent pas. Ils jettent des pierres à la Garde qui les offusque, et se sauvent. Quelques particuliers ivres les imitent dans leur attaque et dans leur fuite. On tire, et l'on tue... des femmes, des enfants... quelques citadins paisibles, qui ne savent

où fuir, et qui ne sont venus là que pour prendre l'air... Comment La Fayette, comment Bailli, comment la municipalité d'alors ne sentirent-ils pas qu'ils ne frapperaient que des innocents ?

La Fayette ! que tu es coupable ! et toi Bailli, que tu étais faible ! O municipalité ! que tu étais tête à perruque ! Je vis ces effets de l'intrigue et de l'esprit de parti avec indignation.

“Première Nuit surnuméraire (2, 3, 4 avril 1793). Echecs”

NOS succès ont cessé à la fin de février 1793 ; et nos pertes ont été si rapides qu'elles effraient l'imagination. Mais, console-toi, ô nation française, elles ne sont l'effet ni de ta faiblesse ni de ton manque de courage... Des scélérats ont causé tes revers, qu'ils paieront de leurs têtes.

La reprise de Francfort par les Prussiens fut notre premier échec : il étonna les Français ! Le second fut la tempête qui écarta le vaisseau de Truguet de la Sardaigne... Le troisième fut terrible ! Nous étions plongés dans une sécurité profonde. Nos armées, disait-on, conquéraient la Hollande ! On nous en imposait ; et tandis que nous croyions un monstre aux portes d'Amsterdam, qui brûlait de les lui ouvrir, l'infâme s'abouchait avec les émissaires de François et de Frédéric-Guillaume ! Périssent tous les traîtres ! Périssent tous les aristocrates de l'intérieur, qui se réjouissent des désastres de leur patrie ! Mais périssent également les anarchistes, ces insensés, qui croient que nous pouvons exister dans un état de choses, qui n'est avantageux qu'à eux seuls !

Notre quatrième échec eut lieu à Aix-la-Chapelle, où nos troupes furent surprises, par l'effet de la trahison des généraux, la plupart de concert avec le plus infâme des hommes, l'immoral Dumouriez ! Les commissaires de la Convention à Liège virent le coup ; ils firent enlever

de cette ville le trésor... Liège, notre amie, notre confédérée, retomba sous la puissance de ses tyrans ! O Liège ! je t'ai pleurée comme ma patrie !

On nous flattait ; le traître Dumouriez, qui s'amusait exprès en Hollande, publiait qu'il allait couvrir le reste de la Belgique : et le traître la livre ! Louvain, Malines, Bruxelles, Bruges la fanatique, tout est livré, jusqu'à Anvers et Ostende. Là même, le douteux commodore Moreton est livré, avec ses vaisseaux, à la flotte anglaise et hollandaise ! Breda, Gertruydenberg sont évacués et laissés à la fureur du stathouder... Oui, Dumouriez nous sauve l'honneur ; sans la trahison, qui nous disculpe, nous étions avilis aux yeux de l'Europe, de l'univers, et nous mériterions le sort de la malheureuse Pologne ! Enfin, il s'est démasqué, le traître ! Non content de désobéir à la Convention, il a fait l'action la plus lâche ; il a commis le crime le plus horrible ! il a fait saisir les commissaires et les a envoyés, dans une voiture fermée, à Tournai, au général ennemi, à Cobourg ; qui, s'il les garde, est un monstre infâme, comme Dumouriez... J'écris cela le 5 avril, et j'attends les événements...

Le 2 au soir, on eut connaissance du procès-verbal des commissaires du pouvoir exécutif. Personne n'y crut. Le soir du 3, tout ce que j'ai rapporté fut connu. A la réception de ces affreuses nouvelles, tout Paris était en groupes dans les rues. Je

m'approchai de tous ceux que je vis, pour entendre le sentiment public. Je m'aperçus que celui du bas du pont Saint-Michel était rassemblé autour d'un agitateur payé, qui tâchait de l'égarer. Je parlai bas à quelques citoyens raisonnables, qui le désertèrent, et en emmenèrent d'autres avec eux. Celui de la place du Pont-Neuf était beaucoup mieux composé ; je n'eus qu'à le seconder. Il ne respirait que pour l'union, la concorde ; au lieu que l'autre engageait les citoyens à courir sus à tous les soupçonnés d'aristocratie, pour les poignarder. C'était un brigand, sans doute... Le groupe de la place des Trois-Marais était furieux. Mais il ne me parut pas qu'il y eût de brigands ; j'y entendis seulement beaucoup de ces ouvriers indisciplinés, qui voudraient taxer les travaux à tel degré de cherté qu'il serait impossible à person-

ne de faire travailler, à moins qu'il n'y eût qu'une nation dans le monde, et par conséquent, point de concurrence. Car lorsque la main-d'œuvre est trop chère dans un pays, tous ses arts et métiers tombent ; les citoyens se fournissent à l'étranger, et aucun de ceux-ci ne peut acheter de la nation qui a une façon trop chère. Voilà ce que le stupide ouvrier ne conçoit pas. Rien ne m'irrite, comme les ignorants et les sots, malgré la folie qu'il y a de s'irriter contre les trois quarts et demi du monde.

Leur dire cela dans un groupe, ils ne vous entendront pas ; vous ne pouvez même vous faire entendre de personne, parce qu'il faudrait une discussion froide. Le groupe était d'ailleurs dans de bons sentiments sur les affaires publiques.

“Quatrième Nuit surnuméraire (13-16 juillet 1793)”

PASSONS légèrement sur les événements connus, le soulèvement aveugle et bien repenti de quelques départements ; la suite de quelques membres arrêtés, leurs manœuvres dans les départements où ils se sont sauvés, une visite, faite pendant le jour au Palais-Egalité, etc. Laissons également ce qui regarde nos armées, qui n'est pas du ressort du Hibou-Spectateur dans les rues de Paris. Nous en sommes au 13 juillet.

Je sortis le soir à huit heures. J'entrai chez le citoyen libraire qui vend les *Nuits* : l'on n'y savait rien encore du sinistre événement. Parvenu au pont Neuf, j'entendis un serreur de boutique dire à la marchande : “*Elle s'en allait ; on l'a arrêtée sur la porte : il est mort...*” Je ne savais ce que cela voulait dire : d'ailleurs, la première circonstance était fautive...

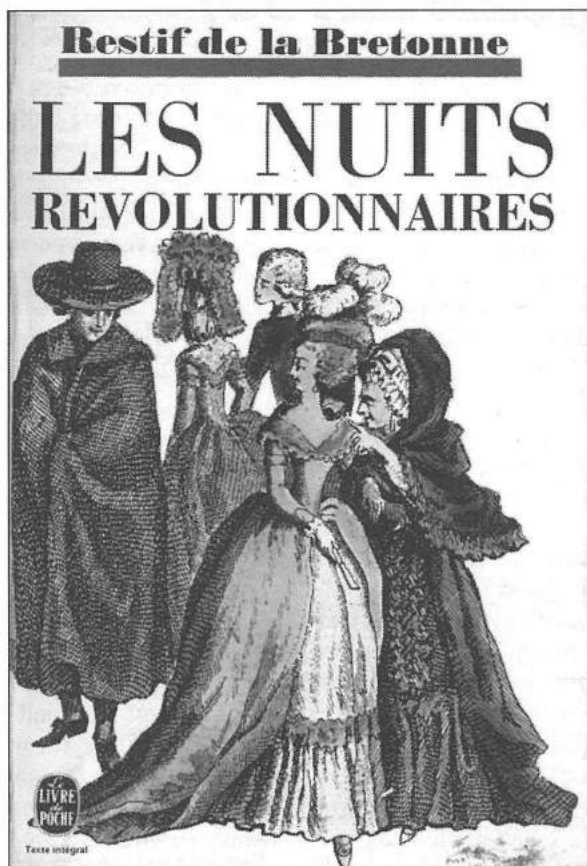
J'avançaï jusqu'au café Robert-Ma-nouri. Ce fut là que cent bouches racontaient l'accident terrible... Mais respirons un moment. Depuis 1789, j'entendais parler du citoyen Marat. J'avais souper, rue de

Tournon, avec des gens qui le connaissaient : chimiste habile, ce physicien avait fait des découvertes dans un art difficile, et il en avait reculé les bornes. C'était par la physique qu'il avait obtenu à Paris ses premiers succès en médecine. Il suivait la nature, et sa réputation fut telle, la seconde année de son exercice, qu'il gagna 40 000 francs. Mais la nature sans charlatanisme ennuie à Paris. Il fut quitté la troisième année ; et la quatrième, il commença son journal, intitulé *L'Ami du peuple*. On sait ce qui lui arriva ; comment il fut persécuté par La Fayette, qui, secondé de toute la force armée, ne put s'emparer de cet homme seul. On se contenta de briser son imprimerie ; et ce fut la première violation de la liberté de la presse. Marat se tint ensuite caché, au point que les trois quarts du monde le crut un être imaginaire... Enfin, il parut au grand jour à la Convention nationale. Il ne fut plus possible alors de douter de son existence. La prévention contre lui était générale, et ses propres amis se virent un instant forcés de l'abandonner. Il se soutint néanmoins. Enfin, la

commission des Douze le décréta d'accusation, comme je l'ai rapporté, p. 341, article écrit, et même imprimé, dans le temps de son triomphe. Il sortit. Mais certaine partie du public tournait son triomphe en ridicule. Qu'a-t-il fallu pour rendre à Marat, habile physicien, médecin intelligent, ardent patriote, toute la pureté de sa réputation ? La mort ; la mort patriotique qu'il a reçue le 13 juillet 1793, entre sept et huit heures du soir.

Il en est peu d'aussi glorieuses. Lepelletier fut assassiné par un mauvais sujet, un bravache, infâme spadassin, méprisé de tout le monde, le débauché Paris ; Marat, au contraire, avait exalté la tête d'une jeune personne intéressante, qui l'eût admiré, défendu, si elle l'avait mieux connu. Une main infâme et flétrissante ne trancha pas ses jours ; le monstre fut une fille vertueuse de la vertu des femmes, c'est-à-dire chaste. Il semblait que cet homme, dévoré du feu sacré du patriotisme, ne dût voir trancher ses jours que de la main d'une vierge... A sept heures, Marianne-Charlot-

te Corday vint chez le citoyen Marat, à qui elle avait écrit une lettre qui, si elle est vraie, est le cachet du crime, puisqu'elle y trompait. Ce fut avec des peines infinies, et par les ordres de Marat lui-même, qu'elle parvint auprès de lui ; son air, ses discours, tout tranquillisa. Les femmes s'éloignèrent du malade au bain, et dès que Marianne-Charlotte en vit le moment, elle tira un petit couteau longuet, acheté le matin au Palais-Egalité, et le plongea dans la poitrine du patriote, qui fit un cri aigu et ne survécut que quelques minutes. On accourut. Marianne-Charlotte, dans un premier mouvement de peur, s'entoura dans un rideau de croisée, où on la trouva bien vite. La garde accourt, un témoin oculaire, le citoyen Laferté, présent au procès-verbal et à la conduite à l'Abbaye, l'entendit convenir de tout. Quand elle sortit, pour aller en prison, elle s'évanouit. En revenant à elle, la malheureuse dit, avec étonnement : "*J'existe encore ! je croyais que le peuple m'aurait mise en pièces*".



Interviews
de
Marc Belissa,
Jean-Numa Ducange,
Françoise Brunel,
Florence Gauthier,
Serge Bianchi

Cette brève présentation des universitaires qui ont accepté de répondre aux questions de Nicole Perron et Jean-Marc Schiappa n'a évidemment pas l'ambition de donner une liste exhaustive de leurs publications, mais vise uniquement à indiquer les axes majeurs de leurs recherches.

Marc Bélissa : maître de conférences à Paris-X Nanterre, membre du conseil d'administration de la Société des études robespierristes fondée par Mathiez en 1908, et dont l'organe est la revue *Annales historiques de la Révolution française*. Auteur de *Fraternité universelle et intérêt national, 1715-1795*, édité chez Kimé (1998), *Repenser l'ordre européen, 1795-1802*, Kimé (2006). Edition avec annotations de Mably, *Les principes des négociations pour servir de préface au droit public de l'Europe, 1757*, Kimé (2001).

Serge Bianchi : professeur émérite de l'université de Rennes-II, membre du conseil d'administration de la Société des études robespierristes, auteur de *La Révolution et la Première République au village, pouvoirs, votes et politisation dans les campagnes de l'Ile-de-France, 1787-1800 (Essonne et Val-de-Marne actuels)*, éditions CTHS (2003), *Des révoltes aux révolutions, Europe, Russie, Amériques de 1773 à 1802*, Presses universitaires de Rennes (2004).

Françoise Brunel : maître de conférences à Paris-I Panthéon-Sorbonne jusqu'en 2009, vice-présidente honoraire de Paris-I de 2004 à 2009, membre du conseil d'administration de la Société des études robespierristes jusqu'en mars 2011. Auteur de *Thermidor, la chute de Robespierre*, Complexe (1999). Responsable scientifique depuis 1978 de la publication des Archives parlementaires pour la période de messidor an II jusqu'à frimaire an III - le procès Carrier (à paraître).

Jean-Numa Ducange : maître de conférences à l'université de Rouen, membre du conseil d'administration de la Société des études jaurèssiennes. Edition et introduction des textes de Karl Kautsky et de Jean Jaurès sur *Le Socialisme et la Révolution française*, édité par Demopolis en 2010, préface historique de Karl Marx, *Le 18 brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte*, collection Poche classiques de la philosophie (2007).

Florence Gauthier : maître de conférences à Paris-VII Denis-Diderot. Auteur de plusieurs ouvrages consacrés aux luttes paysannes, dont *La voie paysanne dans la Révolution française. L'exemple de la Picardie*, Maspero (1977), *L'aristocratie de l'épiderme : le combat de la société des gens de couleur, 1789-1791*, CNRS (2007), préface à la réédition de Mathiez, *La réaction thermidorienne*, La Fabrique (2010).

Marc Belissa

Tu es membre du conseil d'administration de la Société des études robespierristes ; veux-tu nous dire quelques mots sur ses orientations actuelles de recherche et sur ses perspectives de développement dans la période difficile que nous traversons ?

La recherche en histoire de la Révolution française est actuellement dans une position complexe. Elle est évidemment touchée par la situation de l'Université en France, par celle des sciences humaines en général, et celle de l'histoire en particulier. Avant de parler des thématiques et des orientations actuelles de la recherche, il faut donc dire quelques mots sur la crise profonde de l'enseignement de l'histoire à l'Université et de ses conséquences sur celui de la Révolution française dans le supérieur.

La réforme du LMD a pratiquement détruit les maîtrises telles qu'elles existaient auparavant. De moins en moins d'étudiants se dirigent vers les masters "recherche", et donc vers des doctorats. Le constat est particulièrement marqué pour l'étude des périodes antérieures au XX^e siècle, réputées (à tort selon moi) plus "difficiles" par les étudiants. La particularité de l'étude de la Révolution française est qu'elle est traditionnellement à cheval sur les périodes académiques "moderne" et "contemporaine". Aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus aucun poste de professeur ou de maître de conférence en histoire contemporaine qui soit "fléché" en Révolution française dans les universités françaises. Les spécialistes de la Révolution sont donc presque tous des "modernistes" (c'est-à-dire des enseignants-chercheurs théoriquement spécialisés sur la période XVI^e-XVIII^e siècle). Or les universités et les comités de sélection qui recrutent désormais les enseignants (depuis la loi Pécresse) préfèrent engager des professeurs

travaillant sur les périodes larges plutôt que sur la Révolution. Un jeune doctorant qui n'a que des publications concernant la Révolution française a bien peu de chance d'être recruté comme maître de conférences aujourd'hui. Cet état de fait explique qu'il n'existe que très peu de postes spécialisés sur la Révolution française et qu'elle est donc très peu enseignée. L'immense majorité des étudiants en licence d'histoire n'a donc jamais entendu parler de la Révolution française dans ses études universitaires !

Il y a, bien sûr, des exceptions. Certaines universités perpétuent des traditions locales d'historiographie de la Révolution française : Paris-I Panthéon-Sorbonne, Rouen, Clermont-Ferrand et Aix, principalement. Il existe également ici et là quelques enseignants qui travaillent sur la période des révolutions, comme Florence Gauthier à Paris-VII ou moi-même à Paris-Ouest Nanterre, ou bien d'autres collègues dans les universités de province, mais dans l'ensemble, l'enseignement de l'histoire de la Révolution à l'Université a bien reculé depuis vingt ans.

Du point de vue des orientations de la recherche, un premier constat s'impose : la "greffe" furétienne a échoué à l'Université, du moins en France. François Furet était totalement extérieur au monde universitaire français, alors qu'il était très présent dans les universités américaines et dans les médias et le monde de l'édition. Il n'a donc quasiment "formé" aucun "disciple" et l'on peut dire qu'aujourd'hui aucun des chercheurs exerçant à l'Université ne se réclame complètement de François Furet, même si certains lui reconnaissent le mérite d'avoir critiqué la vision "stalinienne" de la Révolution française. En fait, "l'école" dominante en France reste, pour employer une formule très "englobante", l'historiographie issue de

la tradition Aulard, Mathiez, Lefebvre, Soboul, Vovelle.

La situation est très différente aux Etats-Unis, où la lecture de la Révolution française est plus marquée par des visions dépréciatives (il y a évidemment des exceptions, par exemple les travaux de Timothy Tackett ou de quelques autres, comme Tom Kaiser et Lynn Hunt).

L'ouvrage intitulé *La Révolution française : une histoire toujours vivante*, paru récemment chez Tallandier, est un recueil de contributions dirigé par Michel Biard, l'actuel directeur des *Annales historiques de la Révolution française*, principale revue sur la période. Cet ouvrage fait une sorte d'état des secteurs de la recherche en France par des membres de la Société des études robespierristes. On constate à la lecture de ce livre que les thèmes les plus travaillés actuellement relèvent de l'histoire politique au sens large du terme, c'est-à-dire intégrant les aspects sociaux et culturels du politique.

Dans ce cadre général, les questions les plus étudiées sont celles des formes de la participation ou de l'apprentissage de la politique pendant la Révolution (élections, sociétés populaires, comités, presse, etc.), des aspects culturels (sciences, théâtre, représentations, iconographie, langage, éducation, arts), de la violence, du désordre et de l'ordre public, de la guerre et de la conscription, du ou des "républicanismes"...

L'histoire "sociale" du politique n'est pas oubliée avec les travaux sur la noblesse, la bourgeoisie, la famille, les femmes. En revanche, les travaux sur la paysannerie et sur les couches populaires urbaines sont, à quelques exceptions, en net recul. Enfin, la dimension européenne et mondiale de la Révolution française est souvent réinsérée dans l'ère des révolutions (américaine, hollandaise, belge, italienne, polonaise, etc.), ainsi que dans son importante dimension coloniale. Cette rapide description des principaux champs de la recherche n'est évidemment pas exhaustive, bien d'autres domaines de recherche sont défrichés, mais avec de plus en plus de difficultés, compte tenu des coupes budgétaires et du nombre de postes en baisse.

Dans l'immédiat, la Société des études robespierristes, qui est une "société savante", a pris deux initiatives : une enquête nationale sur les comités de surveillance

pendant la Révolution et un colloque sur l'enseignement de la Révolution française dont l'objectif est de renouer des liens forts entre le monde universitaire et les enseignants des écoles, des collèges et lycées.

Tu animes avec d'autres la revue en ligne www.revolution-francaise.net, qui publie les thèmes de recherches retenus dans le cadre du séminaire "Esprit des Lumières et Révolution française". Quelle place accordes-tu respectivement à l'histoire des idées et des mentalités, et à celle des conflits entre intérêts matériels ?

La revue en ligne Révolution-française.net a été créée en 2005 par l'équipe de chercheurs participant au séminaire *L'Esprit des Lumières et de la Révolution*. Comme l'explique notre site, notre objectif est d'interroger "les catégories du politique en les inscrivant dans le champ des études révolutionnaires". Notre ambition est "de favoriser les croisements disciplinaires et d'articuler les problématiques de la recherche historique et les préoccupations du temps présent". Notre approche de l'histoire n'est donc pas celle de "l'histoire des idées" ou de celle des "mentalités", mais plutôt celles des théories et des pratiques politiques en relation avec les enjeux politiques actuels. De ce point de vue, nous ne sommes pas une revue "purement" universitaire, mais plutôt un lieu où universitaires travaillant dans différentes disciplines (histoire, philosophie, droit, linguistique, etc.) peuvent échanger des points de vue et présenter leurs recherches en liaison avec la réflexion politique en général, ce qui n'exclut évidemment pas les démarches d'histoire sociale. Notre volonté est de faire une "histoire sociale du politique" et non une "histoire des idées". Pour nous, l'histoire des idées et des pratiques politiques n'est évidemment pas détachée de celle des conflits sociaux. Elle n'en est qu'un des aspects.

Notre projet est de décloisonner les études sur la Révolution française en les inscrivant dans une réflexion politique plus globale. C'est pourquoi nous publions souvent des papiers sur les usages actuels de la Révolution française dans les débats politiques et les mouvements sociaux à côté d'articles plus "traditionnels" (recension d'ouvrage ou présentations de recherche) ou plus scientifiques. Nous pensons que le savoir histo-

rique sur la Révolution française est vivant. Il n'est pas enfermé entre les pages des livres ou dans les musées, mais il est porté par des questions politiques contemporaines. En d'autres termes, "la Révolution française n'est pas terminée"...

Tu as collaboré à la publication chez Kimé d'un recueil d'articles intitulé "Républicanismes et droit naturel. Des humanistes aux révolutions des droits de l'homme et du citoyen". Quelle place accordes-tu à ces courants de pensée et aux combats politiques qu'ils ont inspirés dans l'histoire européenne, que d'autres voudraient identifier à ses lointaines (et mortes) "racines chrétiennes" ?

Ce recueil est la collection des interventions prononcées lors d'un colloque qui s'est tenu à Paris-VII et organisé notamment avec la collaboration de notre séminaire *L'Esprit des Lumières et de la Révolution*. Notre objectif était de replacer les théories du républicanisme dans le temps long depuis la fin du Moyen Âge pour montrer que ces théories politiques entretenaient de multiples liens avec la tradition philosophique du droit naturel.

Les questionnements actuels sur la "crise de la démocratie" ont ravivé l'intérêt pour l'histoire des traditions républicaines dans l'Europe de la première modernité. C'est en effet parmi elles que des philosophes actuels ont plus particulièrement recherché des éléments de réflexion susceptibles de déplacer nos catégories politiques afin de concevoir un nouveau républicanisme social et démocratique adapté à nos sociétés. Ces champs de recherches se sont principalement développés dans le sillage de l'historiographie anglo-saxonne du républicanisme dit "classique". Dans ces travaux fondateurs et ceux qu'ils inspirent, la tradition démocratique athénienne ou l'école du droit naturel moderne et du droit des gens occupent cependant une faible place. Elle est encore plus modeste pour les synthèses républicaines dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, et singulièrement de la Révolution française. Or, au cours des deux dernières décennies, les études révolutionnaires se sont largement renouvelées en inscrivant le politique dans les problématiques du droit naturel moderne, travaillées par le mouvement populaire et le débat d'assemblée. Nous avons voulu

sortir de l'opposition, largement factice selon nous, entre "républicanisme des Anciens" (qui serait celui de Robespierre et des Montagnards) et "républicanisme des Modernes" (qui serait celui des "libéraux" et des Girondins).

L'historien américain Keith Baker explique par exemple que ce qu'il appelle le républicanisme "classique" de Rousseau, Mably ou Robespierre est un républicanisme tourné vers un passé archaïque, alors que le républicanisme des Girondins ou des Thermidoriens est un républicanisme "moderne", fondateur de la démocratie. On voit la conséquence de cette idée : la République montagnarde n'aurait rien à voir avec l'histoire ultérieure de la pensée démocratique...

Quant aux prétendues racines chrétiennes de l'Europe, qu'en dire, sinon qu'il s'agit d'une vision extrêmement partielle de l'histoire du continent, et donc marquée par les tentatives des idéologues médiatiques "à la mode" d'imposer une "pensée unique" pour justifier leur conception de l'Union européenne...

Tu as beaucoup étudié Mably, aujourd'hui presque inconnu. Quelle est, selon toi, l'actualité de sa réflexion sur les rapports internationaux souhaitables ?

Je me suis intéressé à Gabriel Bonnot de Mably (1709-1785) à la suite notamment des travaux de Florence Gauthier, qui a analysé sa critique du "libéralisme" des "économistes" du XVIII^e siècle. A son époque, Mably est un philosophe aussi connu que Voltaire ou Rousseau.

Il a été une source d'inspiration pour les révolutionnaires et une des références majeures des débats politiques révolutionnaires, bien qu'il soit mort à la veille de la Révolution.

J'ai particulièrement travaillé sur ses textes concernant la diplomatie, la guerre et la paix en Europe. Mably était là encore l'une des références les plus importantes dans ce domaine pour les hommes des Lumières et de la Révolution. Mably condamne la diplomatie secrète, les guerres de conquêtes, les processus d'accumulation primitive liés au commerce colonial, la politique de puissance des monarchies de son époque, etc.

De 1789 jusqu'en 1800, une partie des révolutionnaires a tenté d'impulser une

autre politique étrangère, cosmopolite et tournant le dos à la politique de puissance et respectueuse des droits naturels des nations et des gens. Mably a été une de leurs in-

fluences majeures. Dans les années à venir, je compte poursuivre cette étude de la diplomatie révolutionnaire.

Jean-Numa Ducange

Qu'est-ce qui peut, à partir de 2000, déterminer un étudiant — comme toi, à l'époque — à s'intéresser à la Révolution française au point d'en faire son thème de recherches ?

Pour ceux qui ont vingt ans en 2000, il y a le souvenir — parfois confus, mais réel — du bicentenaire de 1989. Au niveau médiatique, c'est le discrédit de tout projet révolutionnaire qui triomphe. Néanmoins, les nombreuses cérémonies dans toute la France sont aussi l'occasion pour des (très) jeunes d'avoir pour la première fois dans leur existence quelques repères historiques sur la période. Dans certains cas locaux, c'est même une vision assez favorable qui est diffusée : j'étais pour ma part au Mans, alors municipalité communiste (le maire, Robert Jarry, avait préfacé les mémoires du conventionnel René Levasseur, éditées par l'historienne Christine Peyrard aux Editions sociales).

Dans un colloque récent (juin 2010) organisé par les jeunes adhérents de la Société d'études robespierristes (en gros des trentenaires), Cyril Triolaire soulignait dans son introduction, à juste titre, ce premier contact avec la Révolution qui a marqué cette génération. Bien évidemment, il faut en 2000 un minimum se sentir concerné par la situation politique pour avoir le souci de se replonger dans l'histoire de la Révolution... Mais encore fallait-il trouver un lieu où elle est enseignée ! En ce qui me concerne, j'ai dû changer d'université, non pas pour faire mon mémoire de maîtrise, mais même pour pouvoir suivre un cours sur la Révolution dans le cadre d'une licence. J'ai donc quitté l'université du Maine pour une licence à Paris-I comprenant des cours sur la période 1789-1799. Très peu d'universités enseignaient la Révolution, et, je crois que nous y reviendrons, la situation ne va pas nécessairement en s'améliorant sur ce point...

Assez rapidement, je me suis intéressé aux différentes interprétations suscitées par les événements révolutionnaires, notamment aux débats dans le mouvement ouvrier sur cette question. Un peu par hasard, je suis tombé sur le n° 95 des *Cahiers du CERMTRI*, qui reproduisait un texte dont je ne soupçonnais pas alors l'existence, celui du prestigieux théoricien de la social-démocratie allemande Karl Kautsky, *Les luttes de classes en France en 1789*. Il s'agissait d'une copie de la traduction de 1901 par Edouard Berth. La présentation du texte par le CERMTRI a attiré mon attention, et, remarquant que le texte avait été introduit en France en même temps que la publication de *l'Histoire socialiste de la Révolution française* de Jean Jaurès, j'ai voulu approfondir le sujet. En résumé, je souhaitais travailler sur l'histoire comparée du socialisme français et de la social-démocratie allemande à travers le problème complexe de l'héritage révolutionnaire de 1789 dans le mouvement ouvrier. Les questions soulevées alors (pertinence de se revendiquer de la République, les formes spécifiques de la gauche française, la fascination d'un parti de masse allemand pour la révolution dans un pays où il n'y en avait pas eue) ne me paraissaient pas sans intérêt pour comprendre les lignes de fracture à gauche à l'échelle de deux siècles. D'où mon choix de traiter ce sujet dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, soutenu en 2002 sous la direction de Jean-Clément Martin à l'Institut d'histoire de la Révolution française de Paris-I. Bien évidemment, le mouvement ouvrier n'était pas son sujet de prédilection mais il était intéressé par l'historiographie, et je dois souligner ici sa grande liberté d'esprit en même que son intérêt pour mon travail.

Après les concours du CAPES et de l'agrégation, je me suis logiquement tourné vers une université où il était possible de tra-

vailler à la fois avec des spécialistes de la Révolution française et des connaisseurs du mouvement ouvrier germanophone (Kautsky étant à la charnière de l'Autriche et de l'Allemagne). Je me suis donc inscrit en thèse à l'université de Rouen sous la direction de Paul Pasteur, qui a travaillé notamment sur les pratiques militantes dans le Parti social-démocrate autrichien (il a également travaillé sur l'austro-fascisme, voir les *CMO*, n° 24). Dans le même temps, j'ai bénéficié de l'aide des collègues "révolutionnaires" sur place, notamment Michel Biard et Pascal Dupuy. Claude Mazauric, professeur émérite, m'a été aussi d'une grande aide tout au long de mes recherches, menées en grande partie à l'Institut d'histoire sociale d'Amsterdam où sont déposées les archives du SPD d'avant 1933. Je ne fais pas étalage de ces rencontres pour vous reconstituer ma "carrière", mais bien pour insister sur le fait que, sans la persévérance de certains historiens à continuer le travail sur la période révolutionnaire dans une conjoncture difficile, je n'aurais tout simplement pas pu écrire une thèse sur ce thème.

Universitairement parlant, sur le sujet de la Révolution, la France est un champ de ruines ? Quel est l'état et quelles sont les raisons d'espérer (pas de combattre, nous n'avons pas besoin de raisons de combattre : le combat ouvrier est une raison en lui-même) ?

Je crois avoir signalé à travers mon modeste exemple qu'il n'est pas toujours simple de trouver une université où l'on peut suivre un cours d'histoire sur la Révolution. Au niveau de la recherche en tant que telle, c'est probablement encore pire ; les universités où l'on peut faire un mémoire de master, voire une thèse, se comptent pratiquement sur les doigts d'une main. Peut-être est-ce un peu plus évident en travaillant sur l'historiographie ou sur l'impact de la Révolution française dans un pays étranger à l'époque contemporaine, ce qui a été mon cas avec ma thèse sur la référence à la "Grande Révolution" dans les social-démocraties allemande et autrichienne... Difficile d'évaluer l'ensemble. Je constate simplement qu'à l'IHRF de Paris-I, certains collègues se "dix-huitiémisent" quand d'autres travaillent sur l'historiographie presque jusqu'à nos jours. Je vous renvoie à la biblio-

graphie publiée chaque année dans les *Annales historiques de la Révolution française* (publiée par Armand Colin) qui recense tous les mémoires soutenus ayant un rapport avec la Révolution française. Mais, de fait, il y a peu de laboratoires d'histoire où un axe "révolution" est défini et au cœur des recherches. Je vois comme centres principaux (je cite un enseignant par site, mais il y en a parfois d'autres) : Lille (Jean-Pierre Jessenne), Paris-I (avec son nouveau directeur Pierre Serna), Clermont-Ferrand (Philippe Bourdin), Paris-VII (Florence Gauthier), Aix-en-Provence (Christine Peyrard) et donc Rouen (Michel Biard). Il y a ponctuellement des enseignements, voire des recherches, ailleurs (il ne faut pas oublier le CNRS : je pense à Jacques Guilhaumou et à Sophie Wahnich). Je ne prétends pas tout connaître, loin de là. Néanmoins, les signaux qui reviennent le plus souvent proviennent de ces universités. Il faudrait peut-être aussi ajouter toutes les études sur la période impériale, d'une certaine manière en continuité avec la période révolutionnaire...

Toujours est-il que, en dépit de ces possibilités relativement limitées (on compte environ quatre vingt-dix départements d'histoire sur tout le territoire), il faut quand même souligner qu'il est encore possible de travailler sur l'histoire révolutionnaire française. La Société d'études robespierristes, fondée par Albert Mathiez en 1908, fédère la plupart des chercheurs et rend possible des manifestations publiques assez suivies. Pour prendre un thème qui vous tient à cœur, il me semble par exemple que sur l'histoire des organisations du mouvement ouvrier les possibilités de faire des recherches sont moindres.

Avant de passer aux raisons d'espérer, signalons l'intérêt pour la Révolution au-delà de l'hexagone. La production anglophone — sans surprise — est abondante. Comme sur d'autres sujets, il y a de tout, de différentes sensibilités et de qualité diverse. C'est difficile à maîtriser tant les publications sont nombreuses, mais il faut relever, par exemple, les travaux de David Andress sur la Terreur qui a organisé dans son université de Portsmouth (en Angleterre) une rencontre en septembre 2010. Je relève aussi un certain intérêt pour la question en Chine, qui n'est d'ailleurs pas nouveau. Difficile d'avoir accès à ces travaux pour des raisons

linguistiques évidentes mais de nombreux chercheurs français témoignent de cette dynamique. Une partie de l'ouvrage de Claude Mazauric *La pensée marxiste et l'histoire de la Révolution française* est d'ailleurs issu de cours tenus à l'université de Pékin. Notons également des héritages historiographiques en Allemagne et en Italie qui montrent un intérêt maintenu dans les pays fortement influencés par la séquence révolutionnaire. Mais je ne veux pas me défilier sur l'essentiel, les raisons d'espérer. Constatons en premier lieu qu'une nouvelle génération arrive progressivement aux commandes. Elle n'a pas connu le matraquage "antitotalitaire" de la même façon et si la vision de François Furet a largement triomphé dans l'espace public et, d'une certaine manière, dans les manuels scolaires, ses élèves en poste sont très peu nombreux. Certes, il est moins utile pour ses héritiers de travailler sur la période 1789-1799 tant le discrédit de toute idée révolutionnaire semble avoir triomphé dans la société. L'avantage c'est qu'il redevient possible de travailler sur la Terreur, le babouisme et quelques autres sujets proches sans subir une condamnation systématique.

Quels sont les enjeux de la recherche, au moins française, aujourd'hui ?

Les approches des uns et des autres sont relativement éclatées. La place de l'histoire culturelle est grandissante, mais sans exclusive, la période du Directoire est particulièrement prisée (parce moins étudiée auparavant, mais peut-être aussi parce qu'elle propose une forme de compromis "républicain modéré" plus en phase avec notre temps...). Certains processus jusqu'ici peu étudiés sont désormais connus dans le détail (par exemple les processus électoraux), les relations réciproques entre la Révolution et l'étranger sont beaucoup mieux pensées que jadis...

L'histoire du genre et, plus encore, l'histoire coloniale occupent logiquement une place importante dans le contexte d'études "post-coloniales" dynamiques. Je tiens à signaler sur le sujet l'heureuse initiative des éditions Amsterdam d'avoir réédité l'étude pionnière de CLR James sur les Jacobins noirs. J'en oublie : pour avoir une idée de l'ensemble, je renvoie à l'ouvrage coordonné par Michel Biard (*La Révolution françai-*

se, une histoire à poursuivre, Tallandier, 2009) où l'on peut constater que les recherches sont variées et se poursuivent... Ouvrage d'ailleurs publié en réponse au pathétique *Livre noir de la Révolution française* reprenant presque toutes les vieilles lunes contre-révolutionnaires ! Il y a aussi de ce côté une continuité, mais le moins que l'on puisse dire, c'est que les héritiers de l'imaginaire "génocide franco-français" ne brillent guère par la profondeur de leurs recherches (je renvoie au texte de Michel Biard paru dans votre revue *CMO*, n° 38).

Quel lien est-il possible de faire, en 2010, entre l'étude de la Révolution française et le mouvement ouvrier ?

En réponse à votre question, je crois qu'il faut éviter deux réponses conventionnelles. La première consisterait à présenter la Révolution comme un sujet d'étude historique comme les autres après le bicentenaire, la chute du mur, l'effondrement des alternatives révolutionnaires, etc. La seconde serait d'affirmer que le lien est évident et immédiat... Il l'a longtemps été, comme le montre bien C. Mazauric dans l'ouvrage que je viens de citer : les combats ouvriers s'inscrivaient dans la continuité d'une tradition révolutionnaire inaugurée par 1789, continuité qui n'en a pas moins été débattue avec virulence (ne fallait-il pas rompre le cordon ombilical reliant le mouvement ouvrier à la "révolution bourgeoise" avançant un temps Jules Guesde ?). Evidemment, la décomposition du mouvement ouvrier dans les années 1980 a profondément bouleversé un certain nombre de repères historiques. La place réduite de la Révolution française dans l'enseignement secondaire et la dégradation des conditions pour transmettre les fondamentaux expliquent aussi partiellement cet état de fait, d'ailleurs à relier avec la situation des universités décrite ci-dessus. Marc Deleplace ("*On n'enseigne plus la Révolution française à nos enfants*", *Les Cahiers d'histoire*, n° 93, 2004) et Nicole Bossut dans vos colonnes ont bien montré comment la période révolutionnaire est de plus en plus négligée. Ne parlons pas de la "marie-antoinettomania" et de la nostalgie de Louis XVI que l'on a retrouvé dans un documentaire recommandé par les IPR d'histoire et de géographie... Je constate avec bonheur que

lorsque ce film grotesque a été connu, la pétition lancée à l'initiative de Jean-Jacques Marie a été largement signée par la quasi totalité des historiens de la Révolution, de sensibilités très diverses.

Pour autant, l'héritage de la période est-il condamné à disparaître ?

Si l'on prend les organisations issues de l'histoire du mouvement ouvrier, on constate que peu de courants politiques à gauche échappent au rejet brutal et caricatural (voire à l'ignorance...) de l'œuvre révolutionnaire — avec, parfois, des nuances importantes il est vrai — sans d'ailleurs parfois avoir tellement conscience d'où viennent ces critiques. Cela nous emmènerait trop loin, mais il est pour moi indispensable de souligner que la critique de la Révolution française ne s'enracine pas seulement dans les diverses variétés d'opinions contre-révolutionnaires. S'il ne faut pas confondre l'ensemble, je relève que l'on souligne peu la férocité avec laquelle, un temps, la "deuxième gauche" a focalisé ses attaques contre l'héritage jacobin jugé centralisateur, étatiste et ouvrant l'ère du "totalitarisme" caractérisée par des surenchères violentes dont l'héritier direct serait le goulag. A cet égard, je crois que la démarche de l'historien américain Michael Scott Christofferson (*Les intellectuels contre la gauche*, Agone, 2009) a l'immense mérite de souligner le rôle central de la relecture de la Révolution française par François Furet dans la France de la fin des années 1970, même si l'on peut être critique sur certaines faiblesses de son ouvrage.

La relative bonne tenue des ventes des ouvrages sur le thème de la Révolution (de toute tendance d'ailleurs puisque le *Livre noir* a été très bien diffusé...) indique de toute manière que la décennie révolutionnaire (et plus encore les années 1789-1794) interroge encore. Après tout, les projets éducatifs et ceux visant à la redistribution de la richesse, tout comme l'affirmation du droit à l'existence ou encore du droit au travail ont fortement marqué la période : n'est-ce pas,

dans bien des cas, la première expression politique de combats toujours actuels ?

En quoi les Cahiers du mouvement ouvrier et le CERMTRI peuvent-ils être utiles à des étudiants et des chercheurs dans cette direction ?

Avec d'autres, les CMO contribuent à un travail de clarification sur des points essentiels. Je pense aux articles sur les programmes scolaires ou encore au traitement du sujet dans la "Chronique des falsifications". Car, en la matière, la Révolution est en effet plutôt bien servie ! Quant au CERMTRI, ce n'est pas moi qui, ayant découvert le texte de Karl Kautsky sur la Révolution grâce à lui, vais nier son rôle de diffusion des textes liés à l'histoire du mouvement ouvrier. La réédition d'autres textes de l'année 1793 ont également permis à des chercheurs et des militants de se réapproprier cette histoire. Toute initiative visant à faire connaître les travaux des historiens — universitaires ou non — sur l'histoire de la Révolution française est, en ce temps, bonne à prendre.

Je relève que le CERMTRI le fait depuis longtemps également au travers des conférences qu'il propose. Peut-être gagnerait-il à se rapprocher ponctuellement de structures comme la Société d'études robespierristes (SER) pour quelques initiatives ? C'est à ces animateurs de voir, mais je crois que, dans le respect de l'autonomie de chacun, des réflexions communes peuvent donner lieu à des échanges concrets. J'ai évoqué à plusieurs reprises les programmes scolaires. En mars 2011, une journée sur l'enseignement de la Révolution organisée par la SER aura lieu (en amont de cette journée a été envoyé un questionnaire aux enseignants publié dans les *Annales Historiques de la Révolution française*) et il y aura probablement d'autres initiatives du même type dans les années à venir.

Autant d'occasions d'œuvrer à la réappropriation d'une histoire que d'aucuns aimeraient voir disparaître.

Françoise Brunel

Ayant dû limiter notre choix, nous n'avons pas retenu Billaud-Varenne, dont nous savons la place importante qu'il a occupée de 1789 à 1794 ! Son rapport du 20 avril 1794 sur les institutions civiles qui stabiliseront la Révolution le situe à proximité des robespierristes ; or il figure dans la coalition hétéroclite qui prépare leur chute le 9 thermidor. Peux-tu revenir sur l'un de ces "paradoxes de Thermidor" qui ont obscurci le sens de ce tournant décisif de la Révolution et sur lequel tu as écrit un livre majeur ?

La question est vaste et complexe, j'y répondrai en trois points, qui sont aussi trois "moments" des recherches que j'ai menées sur les Montagnards depuis les années 1970.

Premier point. Je récusé formellement le désignant politique de "robespierristes", non par provocation et sans oublier les 108 morts, exécutés sans jugement, liés directement au "9 thermidor" (je pense, en particulier, aux 71 guillotins du 11 thermidor, membres de la Commune de Paris : la plus grosse "fournée" de la Terreur, tellement épouvantable que la presse n'en parle pas et que la Convention l'ignore). Malgré l'immense admiration que j'ai pour les grands historiens progressistes de la Révolution française, d'Albert Mathiez à mon maître Albert Soboul, malgré mon attachement au nom de la "Société des études robespierristes" fondée par Mathiez en 1907, les syntagmes "robespierriste", "robespierrisme" ne désignent historiquement ni personne, ni "rien", sauf à copier le discours "thermidorien", le vocabulaire offensif et dénonciateur de la "réaction". C'est un comble, mais c'est ainsi. Comme il en va du sérieux du travail de l'historien(ne), je donnerai quelques exemples ponctuels, mais éclairants. J'ai repéré l'apparition de ce champ sémantique à partir de l'évocation-dénonciation des "complices", "continuateurs", etc., de Robespierre, dont le nombre d'occurrences se multiplie très rapidement dans les adresses envoyées à la Convention, dès thermidor-fructidor an II.

"Robespierriste", désignant de combat : l'adjectif apparaît dans une adresse de la

commune de Mortagne (Orne) datée du 12 thermidor, très rapidement présentée à la Convention, le 15 thermidor : elle évoque, comme toutes les adresses, la "*plus scélérate des factions*", celle des "*ambitieux tirans robespierristes*" (1). Le néologisme inonde si rapidement le vocabulaire des adresses que ceux que j'ai appelés "derniers Montagnards" en perçoivent clairement les dangers politiques. Ainsi Goujon, l'un des futurs "martyrs de prairial" juste rappelé de mission et peu rompu au débat parlementaire (suppléant de Seine-et-Oise, il ne siège que depuis fin germinal an II), lors de la discussion lancée par l'accusation de Le Cointre, le 12 fructidor an II- 29 août 1794, contre les "sept membres" des comités de Salut public et de Sécurité générale (Barère, Billaud, Collot, Amar, David, Vadier, Voulant), déclare : "*Dans ce discours où l'on blâme le système de terreur, j'ai remarqué qu'à l'aide de grandes phrases, on voulait étendre un voile de terreur sur la Convention par ces termes de robespierristes, de continuateurs de Robespierre, de scélérats, qu'on n'a pas nommés*" (AP, t. XCVI, p. 80). Et Veau (de Launay), d'Indre-et-Loire, député montagnard plus obscur, dénonce le 24 fructidor-10 septembre 1794 "*la réaction violente de l'aristocratie ou du modérantisme contre les agents révolutionnaires, contre les républicains ardents et purs, persécutés aujourd'hui dans toute la France sous le titre insidieux de robespierristes, voilà les principaux motifs de réclamation des patriotes*" (2). Dans le contexte du Bicentenaire, j'ai totalement souscrit à l'intervention de Michel Vovelle rendant hommage au Mathiez de 1920, en argumentant : "*Pourquoi nous sommes encore robespierristes ?*" Mais ce qui est discours d'engagement n'est pas exactement analyse historique (je ne dis pas historique). Je ne connais pas de "robespierristes", pas plus qu'Albert Soboul ne reconnaissait d'"hébertistes". Je ne crois pas manier le paradoxe : l'engagement politique et le travail de recherche,

(1) Archives parlementaires t. XCIV, p. 41.

(2) AP t. XCVII, p. 55.

s'ils sont liés par la personne et le trajet de l'historien(ne), doivent toujours être distingués.

Deuxième point. Le 9 thermidor an II. Tu évoques une "coalition hétéroclite qui prépare" la "chute" des "robesspierristes" et tu mentionnes mon petit livre sur le sujet (1989). A ce propos, tu m'interroges aussi sur le rôle de Billaud-Varenne : j'ai publié en 1992, à l'issue d'un long travail de dépouillement d'archives, d'étude minutieuse de ses livres, brochures, discours et interventions, une édition critique annotée, précédée d'une longue introduction, de son dernier ouvrage (pluviôse an III), *Principes régénérateurs du système social* (1992). Les "paradoxes de Thermidor" ? J'ai tenté de "décortiquer" l'événement, que j'ai désigné comme un "événement construit".

Je pense, en dépit des récits postérieurs de mémorialistes et-ou de pseudo-acteurs, souvent vantards, qu'il n'y a pas eu de véritable "préparation" des séances à la Convention du 9 thermidor (séances dites du matin et du soir, l'Assemblée siégeant ensuite "en permanence" durant quatre jours). Il y a eu une très grave crise politique depuis, ce que tu connais mieux que moi comme historienne de Chaumette, le "*drame de germinal*" (A. Soboul). C'est l'amont, mais pour moi, l'aval est aussi important et le véritable tournant "réacteur" se situe en brumaire-frimaire an III. J'ai voulu éclairer cette "création politique" de l'an III : le gouvernement révolutionnaire n'est pas aboli, ni démantelé — et là, je suis en désaccord avec l'analyse de Soboul —, mais son fonctionnement et ses rouages sont quelque peu modifiés, investis, et servent "d'outil" à la politique réactrice (voir la composition des comités de la Convention ou le choix des représentants en mission). Cette "création" politique, qui va de pair avec l'émergence d'une "classe politique" bientôt implicitement définie comme telle, débouche sur ce que j'ai nommé un "coup d'Etat parlementaire" : la Convention, épurée des "derniers Montagnards" (soixante-quinze des cent députés que j'ai placés dans cette catégorie sont, à partir de germinal an III, décrétés d'arrestation, d'accusation, déportés, condamnés à mort ou se suicident), met en œuvre la rédaction d'une nouvelle Constitution (adoptée en fructidor an III), déchirant sans vergogne le texte de juin 1793 ratifié par réfé-

rendum.

Dans l'analyse minutieuse que j'ai faite des séances du 9 thermidor, on ne compte (hors les dits "robesspierristes") que trente-cinq intervenants, deux étant des députés de la Plaine et trente-trois de la Montagne (telle que je l'ai définie et comptée en juin 1793). Mais ce groupe de députés se partage à part quasi égale en deux : en l'an III, quinze sont à classer comme "derniers Montagnards" et seize comme "Montagnards réacteurs", tel Tallien, archétype évidemment caricatural. Le 9 thermidor, érigé et construit par la propagande "thermidorienne", est bien un révélateur des luttes politiques (rudes, voire sanglantes) à venir. Mais la participation au 9 thermidor est vue par le mouvement démocratique du XIX^e, voire du XX^e siècle, comme une tache indélébile sur certains membres du comité de Sûreté générale (et surtout sur Barère, Billaud et Collot du comité de Salut public). Cette configuration est effectivement "paradoxale" et Jaurès l'a bien compris. Comment un historien(ne) progressiste peut-il, s'il fait son travail de dépouillement d'archives et de réflexion, comprendre le 9 thermidor ? Je l'ai tenté et cela me permettra de répondre à ta question sur Billaud-Varenne, que je replacerai dans son historicité.

Troisième point. La "gauche" et Billaud-Varenne. Oui, il y a une forme d'anathématisation de Billaud (de Collot et Barère aussi) dans la pensée et la culture démocratiques du XIX^e siècle et au-delà. Le 9 thermidor est sur eux une macule. Je partirai, pour essayer de percer cette violente énigme, d'une source fondamentale, tant par sa richesse que pour l'historiographie, les *Mémoires* de René Levasseur (de la Sarthe). Ecrits dans l'exil à Bruxelles, où résident nombre de "conventionnels régicides", mais aussi d'autres militants démocrates, comme Buonarroti (il y publie, en 1828, la *Conspiration pour l'Égalité dite de Babeuf...*), ces *Mémoires* sont confiés, pour mise en forme et publication, par le fils Levasseur à Achille Roche (1829). Publiciste et historien, Roche appartient au noyau des jeunes intellectuels du "parti du mouvement", où se côtoient alors républicains et "socialistes", cette "génération 1830" (au sens de "patriotes de 1830", comme le souligne Ch. Peyrard dans la réédition des *Mémoires*, 1989). Rappelons aussi, ce qui n'est pas négligeable pour l'histoire du

mouvement ouvrier, que Marx a lu, annoté minutieusement les *Mémoires* du vieux conventionnel, lorsqu'à Paris, en 1844, il envisage d'écrire une *Histoire de la Convention* (on trouve d'ailleurs des "traces" de cette étude, non seulement dans *La Sainte Famille*, mais encore dans *Les luttes de classes en France...* pour l'analyse de février 1848). Levasseur évoque, dans le tome IV, le plus réflexif (1831), "*l'heureuse illusion*" et la "*touchante unanimité*" des lendemains de thermidor ("*Nous étions tous thermidoriens*", écrit-il). Mais c'est toujours avec défiance qu'il évoque certains acteurs du 9 thermidor (en mission, lui-même était absent de la Convention) : "*Billaud, Collot n'ont jamais été mes amis*", écrit-il, "*leur cruauté atrabilaire (...), l'étrange rôle qu'ils avaient joué au 9 thermidor me donnaient contre eux une prévention difficile à détruire*" (réédition Peyrard, p. 660). Autre écho de cette méfiance qui frappe Billaud, le portrait qu'en dresse un autre jeune "patriote de 1830", Barthélemy Hauréau, rédacteur du journal républicain *Le Courrier de la Sarthe*, qui publie en 1834, au fort de la répression antirépublicaine et anti-ouvrière, *La Montagne. Notices historiques et philosophiques sur les principaux membres de la Montagne*. Ce livre militant révèle bien les appréciations des démocrates contemporains sur la "Montagne" dans la Révolution française : quatorze portraits, parmi lesquels, à la septième place, après David, une notice sur Babeuf et, en quatrième position, après Danton, Desmoulins et Collot d'Herbois, Billaud-Varenne. Hauréau y évoque les "bons principes", le vrai républicanisme, mais reprend l'antienne sur l'erreur irréparable du 9 thermidor : "*Quand on sait quelles furent les crieries de Billaud dans ce jour de malheur*" et "*Billaud-Varenne consentit à leur tendre sa main (aux "fripons"), pure jusqu'à ce jour, et tout fut dit : car il perdit la France et son âme*".

Cela étant, Hauréau est l'un des premiers historiens à analyser finement le *Rapport* du 1^{er} floréal (20 avril 1794), dont j'ai maintes fois souligné l'importance programmatique : "terminer la Révolution" en fondant une république démocratique et sociale. Je rappelle que le *Procès-verbal* de la Convention présente le *Rapport*, au nom du Comité de salut public, comme portant "*sur la guerre et les moyens de la soutenir*", qu'il se

conclut par cet unique article de décret : "*La Convention nationale (...) déclare qu'appuyée sur les vertus du peuple français, elle fera triompher la République démocratique et punira sans pitié tous ses ennemis*" (AP, t. LXXXIX, p. 94-101). Imprimé par la Convention et les Jacobins, il devient *Rapport (...) sur la théorie du gouvernement démocratique et sa vigueur utile pour contenir l'ambition, et pour tempérer l'esprit militaire : sur le but politique de la guerre actuelle ; et sur la nécessité d'inspirer l'amour des vertus civiles par des fêtes publiques et des institutions morales*. Ce discours sur les institutions civiles, morales, républicaines pour enfin clore le moment révolutionnaire et fonder la "république démocratique" est le programme (extinction de la mendicité par des secours à domicile, instruction publique et fêtes nationales etc.), l'espérance d'une république comme "*fusion de toutes les volontés, de tous les intérêts, de tous les talents, de tous les efforts, pour que chacun trouve dans cet ensemble des ressources communes, une portion de bien égale à sa mise*". Quel programme et combien nous sommes encore loin de ce devoir-être. Pour revenir à une stricte historicité, je précise que ce *Rapport* suit celui de Saint-Just, le 26 germinal, "*Sur la police générale...*" ; ce dernier, brossant le portrait bien connu de "*l'homme révolutionnaire*", proclamait "*tout commence donc sous le ciel*", puis enjoignait à la Convention : "*Formez les institutions civiles, les institutions auxquelles on n'a point pensé encore : il n'y a point de liberté durable sans elles.*" Or, le 1^{er} floréal, Saint-Just est encore présent à Paris.

Je crois donc qu'il y a communauté de vue politique, en ce début de floréal an II, pour fonder la République (et terminer le "moment révolutionnaire") entre une majorité des membres du comité de Salut public, dont Robespierre, Saint-Just, Couthon, Billaud, Collot, Barère, etc. Il y a donc pour moi une "énigme" et je crois avoir lu les archives à ce jour disponibles en France sur cette obscure période que je situerais entre le 13-15 messidor et le 4-5 thermidor an II. Comme je n'ai pas le goût de l'histoire psychologisante, je laisse aux futurs historiens découvreurs d'archives et de sources fiables la résolution de cette interrogation.

J'ai émis quelques minces hypothèses, mais la voie est ouverte. Cela étant, le "9

thermidor”, dans son opacité et ses “paradoxes”, a pris ainsi une dimension “sublime”, “universellement communicable”, pour me référer à Kant : il permet alors bien des créations esthétiques et je pense au beau roman de Pierre Michon, *Les Onze* (2009).

Tu as défini la Montagne comme “un parti politique hétéroclite” ; or tout regroupement politique a été fustigé (et poursuivi) comme conspirant pour rétablir la royauté, notamment à partir des rapports de Saint-Just au printemps 1794. Comment justifies-tu l’emploi du terme de parti à propos de la Montagne et sur quoi portent les divergences majeures (un parti hétéroclite) ?

Cette définition de la Montagne comme “parti politique” (et parti plural ou hétéroclite) s’est imposée à moi en 1978, lorsque je rédigeais les 350 pages de thèse d’Etat requises, avec des publications, pour être inscrite sur la liste d’aptitude aux fonctions de maître-assistant. J’avais dépouillé beaucoup d’archives, mais finalement peu “pensé” au sujet si complexe de cette thèse. Je connaissais le discours révolutionnaire contre les “factions” et la phrase de Saint-Just qui ouvre son discours interrompu du 9 thermidor : “*Je ne suis d’aucune faction, je les combattrai toutes.*” Ma formation, intellectuelle et politique, faisait que j’avais toujours la volonté de mettre une réelle distance critique envers un objet de recherche qui devenait très (trop) cher et familier. J’ai donc posé la question : “*Pourquoi pas des partis politiques dans la Révolution française ?*” Je serai brève : dès août 1789, se distinguent un “côté droit” et un “côté gauche” (ce qui, dans la salle rectangulaire de Versailles, désigne le président de séance comme incontournable). De l’Assemblée constituante à la Convention et quelles que soient les salles, tous les comptes rendus de la presse, les pamphlets, etc., nous parlent de “*côté gauche*” et de “*côté droit*”, de 1789 à 1793. La Montagne était le “côté gauche” de la Convention et je ne vois pas pourquoi tel regroupement politique n’aurait pu être, historiquement, désigné comme “parti politique”. Ma démarche a conjugué un empirisme initial et des références politiques et philosophiques que je ne cacherai pas.

Empirisme d’abord : lorsque j’ai entamé, sous la direction d’A. Soboul, ce tra-

vail sur les Montagnards, personne n’avait jamais vraiment cerné ce “groupe” de conventionnels (alors qu’A. Aulard avait déjà, dans son *Histoire politique de la Révolution française...*, 1901, suggéré une liste du “côté droit”, les “Brissotins” ou “Girondins”). Le livre d’Alison Patrick, *The Men of the First French Republic...*, est paru en 1972 : comme l’historienne australienne, j’avais, fort banalement, exploité les appels nominaux de 1793. Mais les trouvant, justement, insuffisants pour déterminer des positions politiques assez précises, je m’étais déjà tournée vers l’après-thermidor, car bien des absents aux appels nominaux les plus décisifs (13 avril 1793, mise en accusation de Marat, 28 mai 1793, commission des Douze) étaient évidemment des Montagnards : d’Élie Lacoste aux “deux” Prieur, de Bourbotte ou Duquesnoy à Maribon-Montaut, Dartigoeyte, Maignet ou Hentz. Il est vrai que la répression de l’an III m’a fortement éclairée, en dépit des critiques sur mon “bricolage”. J’ai donc établi une liste de 267 Montagnards en juin 1793 (j’insiste sur le caractère “instantané” de la photo de groupe), liste imprudemment publiée dans les *Actes du colloque Girondins et Montagnards* (dir. A. Soboul, Paris, SER, 1980). Je constate que ma “liste” n’est pas négligée par les recherches actuelles.

J’avais, dans ce même temps, réfléchi, tout de même, aux méthodes et concepts en histoire politique. J’ai lu les études des “conservateurs”, M. Ostrogorski (1903) et R. Michels (1911, trad. 1914) sur les “partis politiques”, décrivant, avec angoisse, les “*partis modernes*” comme des “*organisations permanentes*” ou des “*machines*” et, paradoxe, j’ai retrouvé Michelet et son approche des sociétés “jacobines” ! Toutefois, le partage gauche-droite que j’appréhendai dans son ensemble (1792-1795), les mutations des clivages (le “côté gauche” devenant une “extrémité gauche”) me conduisaient à définir, pour la période septembre 1792-juin 1793, la Gironde et la Montagne comme des “*partis politiques*”, “*reliés aux classes ou fractions de classes*”, en exprimant des “*revendications matérielles et symboliques*” et porteurs d’un “*projet politique*” (P. Gaborit, 1979). En ce qui concerne la Gironde et les “Girondins”, les travaux, tant sur le Bureau d’esprit public que sur le ministère Roland et les congrès de so-

ciétés populaires de 1792 (M. Dorigny), ont montré que le terme de “parti” n’était pas si anachronique, pris en un sens non péjoratif. Et la Montagne ? Un grand problème vient, je l’ai saisi en lisant les analyses de Jacques Guilhaumou des *Cahiers de prison* d’A. Gramsci (*Cahiers d’histoire...*, 1979, n° 32-33, *Les Jacobins*) d’une confusion entre Montagnards et Jacobins, entre Montagne et “jacobinisme”. J’ai donc pris des libertés avec Gramsci et pensé que la Montagne pouvait, du printemps à l’automne 1793, être “un parti déterminé”, un “parti dirigeant” de la “révolution en acte”.

Mais, ayant déjà largement tourné mes recherches sur l’an III, j’ai reconstitué une Montagne clivée, éclatée, de l’après-thermidor, et je me suis interrogée sur le caractère “hétéroclite” du regroupement de 1793. J’ai alors déterminé (travail non publié) une liste de 100 “derniers Montagnards”, de 105 “Montagnards réacteurs” et de 50 “Montagnards à l’écart” (muets et- ou non poursuivis par la “réaction” de l’an III). C’est aussi un bricolage, mais finalement nul historien n’a mis en doute cet “éclatement” de la Montagne.

Pourquoi ? Les causes de divergences peuvent être, sur le plan politique, réduites à celles-ci :

— La conduite de la guerre est essentielle (n’oublions pas le débat sur la guerre aux Jacobins, à l’hiver 1791-1792) et, surtout après Fleurus, pour faire vite, les partisans d’une guerre offensive de conquête ne sont pas à négliger : le “grand” Carnot n’est pas isolé à la Convention, comme le prouvent les débats de fructidor an II.

— La politique sociale (terme qu’on jugera, à tort je pense, anachronique). C’est essentiel, même si je ne suis pas parvenue à convaincre (tous) mes collègues. Je pense que les “institutions”, civiles et-ou républicaines, forment le véritable noyau d’un vaste projet social (des “*principes régénérateurs du système social*”). Reprenons l’histoire de la Convention. Qui trouve-t-on du côté des “malheureux”, du “peuple”, “la classe immense du pauvre”, bref du droit à l’existence et d’une “égalité réelle” ? Pas seulement ceux que tu désignes, avec toute l’historiographie, progressiste ou pas, comme “robepierristes”, mais justement ceux qui figurent parmi les “derniers Montagnards”, lorsque la Convention en l’an III,

avant le Directoire, sans parler du Consulat, commence à “détricoté” les lois essentielles de l’an II sur l’égalité successorale, le partage des communaux, les biens nationaux et jusqu’à la bienfaisance nationale. Qui a appuyé, lors du débat sur les subsistances de novembre-décembre 1792, contre les Girondins, le “droit à l’existence” au prix d’un partage des fermes et-ou d’un “maximum” des fortunes ? Goujon, bien sûr, alors procureur-syndic du département de Seine-et-Oise, mais aussi Lequinio, ou encore Fayau, que l’on retrouve à la manœuvre le 22 fructidor an II (8 septembre 1794) pour défendre, après Duquesnoy et soutenu par Barrère, une mesure qui “ *fasse jouir les pauvres des biens de la révolution, et ne permette pas aux riches seuls d’accaparer les domaines nationaux*”. J’ai la faiblesse de voir une partie de la Montagne, non réductible donc aux “robepierristes”, attachée à un projet social égalitaire (voir J.-P. Gross).

— Le dernier point de clivage est induit : comment terminer la révolution et établir la République ? Conquête et annexions, avec ou sans politique sociale ? La Montagne a bien été un parti politique hétéroclite, dans la configuration exceptionnelle du printemps et de l’été 1793. La “coalition” républicaine et patriote n’a pas tenu face au projet de stabilisation, rendu complexe à la fin de l’an II.

Sur l’alliance entre les sans-culottes et la Montagne : l’emphase mise sur l’invocation de la vertu à partir de l’hiver 1794 ne dissimule-t-elle pas (à leur insu ou à leur corps défendant) l’impuissance des Montagnards à établir une République fraternelle dans le contexte d’une lutte mortelle contre l’Europe des rois menée par une République dont tous les dirigeants, à l’exception des robepierristes, étaient acquis à la conception bourgeoise du droit de propriété ? La vertu fut-elle de plus en plus invoquée pour cacher le caractère inexpiable des conflits de classes ? Etait-il possible d’incarner une synthèse entre “la tendance égalitaire et socialiste” et “un ordre individualiste et morcelé”, comme l’écrivit Jaurès au sujet de Billaud ?

Je sais que nous ne partageons pas exactement des interprétations identiques de la Révolution française. Je serai claire, je pense que la formulation marxiste abruptement

reprise de “révolution bourgeoise” conduit à l’incompréhension de ce bouleversement “sans pareil” ? Je ne sais pas, pour Goujon, pour Billaud, ce qu’est la “conception bourgeoise” du droit de propriété. Je sais, en revanche, ce que le Code civil de 1804 a gravé dans le droit privé français pour des décennies. Lorsque je lis les *Fragments* recomposés des *Institutions républicaines* de Saint-Just, je m’émerveille de ces formules lapidaires, “il ne faut ni riches, ni pauvres”, “l’opulence est une infamie”, “là où il y a de très gros propriétaires, on ne voit que des pauvres”. Qu’il faut donc “une doctrine qui mette en pratique ces principes, et assurer l’aisance du peuple tout entier”. Je ne pense pas que la vertu, principe politique hérité de Montesquieu (non ce que Nietzsche nomme “*moraline*”), masque les conflits de classes (mais on pourrait évidemment longuement discuter du *Rapport* du 18 floréal, de la reconnaissance de l’Être suprême et de l’immortalité de l’âme). Ce serait, je pense, un autre débat, fort long, mais qui ne renvoie pas simplement Robespierre à une “utopie” stérile, voire mortifère. Je le redis, j’essaie de penser la Révolution avec les outils conceptuels de la fin du XVIII^e siècle, tout en maintenant, évidemment, la distance des deux siècles qui me séparent de ses acteurs.

Pour conclure, puisque tu évoques Jaurès, l’*Histoire socialiste de la Révolution*

française et sa lecture lumineuse (tome VI de l’édition Soboul) des *Éléments du républicanisme* de Billaud-Varenne (février 1793), en particulier du système méticuleusement élaboré de “redistribution” des héritages, par un “avocat” qui n’est pas “nul”, mais très au fait du corpus juridique des années 1770-1780, de ces “secondes Lumières” inscrites au cœur de la crise d’Ancien Régime, je dirai que Jaurès revendique hardiment cet héritage. Se référant à ses contemporains, Vandervelde et Kautsky, il préconise une phase de “transition” de la “propriété capitaliste à la propriété sociale”, en prônant, Billaud en main, un “impôt rigoureux sur l’héritage”, pour fournir “à tous les travailleurs leur instrument de travail”.

La conclusion de Jaurès, même lue il y a quarante ans, m’émeut toujours autant : “*Les pensées d’un homme comme Billaud-Varenne et des démocrates révolutionnaires extrêmes qui n’allaient pas jusqu’au communisme, mais qui en ouvraient les accès, forment une sorte de trésor ambigu où peuvent puiser également les vrais radicaux et les socialistes.*” Nous ne sommes plus en 1793, ni au début des années 1900, mais en 2011, et l’ouverture des possibles d’une démocratie sociale que veut lier Jaurès au “nœud” de la Révolution française est, il faut l’affirmer, encore à venir et à espérer.

Florence Gauthier

Dans tes travaux d’histoire de la Révolution française, tu as combattu l’interprétation qui en fait une “révolution bourgeoise” et tu as avancé, en ce qui concerne les questions agraires, le concept de “voie paysanne”. Explique-nous de quoi il s’agit.

La Révolution a été essentiellement paysanne. Elle a été rythmée par les jacqueries, ces révoltes armées, principalement mais pas seulement, antiféodales. La Révolution a commencé avec la réunion des états géné-

raux, lorsque la révolte des députés les a conduits à s’autoproclamer Assemblée constituante, en juin 1789. Ce fut l’acte I de la Révolution : l’Assemblée avait en effet remplacé la souveraineté du roi par celle du peuple ! et fait le serment de donner une Constitution au pays ! La cour, prise de panique, tente la répression, amasse des troupes, menace d’arrêter les députés... La paysannerie va jouer l’acte II : en juillet 1789, les trois quarts des campagnes s’armement et marchent contre les châteaux. Les paysans craignent le “complot aristocra-

tique” et passent à l’acte : ils exigent les titres de propriété seigneuriale et les brûlent.

Leurs demandes sont claires et mûrement réfléchies. En effet, depuis plus de trois siècles, la seigneurie cherchait à s’approprier les terres paysannes, afin de se constituer le monopole foncier : l’objectif était d’obtenir le maximum de rentes foncières. En juillet 1789, les paysans répondent aux seigneurs : “*Vous voulez tout prendre ? nous, nous vous disons : partageons !*” Ils proposent de conserver leurs tenures libérées de toutes les rentes et de laisser aux seigneurs la partie de la seigneurie, qui leur appartenait et sur laquelle ils vivaient, appelée *domaine seigneurial*. Par ailleurs, la propriété des biens communaux serait reconnue définitivement aux communes, afin de mettre fin aux usurpations seigneuriales.

J’insiste, le programme paysan exprime une maturité politique, dont seul un mépris de classe veut interdire la visibilité. Durant la jacquerie de juillet 1789, appelée à l’époque “Grande Peur”, les paysans agissent aussi avec maturité : *il n’y eut aucune victime parmi les seigneurs et leurs domestiques*, ce qui n’a pas empêché les paysans de faire la fête, après le brûlement des titres féodaux, et aux frais du seigneur, ni de brûler quelques châteaux. Aveuglément ? sélectivement, avec l’objectif précis de détruire de puissantes forteresses pouvant servir de base militaire à ce “complot aristocratique” (1).

Après cette “Grande Peur”, la classe des seigneurs, dont la plupart n’étaient pas nobles — les seigneurs roturiers sont souvent de façon confondus avec des “bourgeois” — a pris peur : comment arrêter la révolution populaire ? De ce moment jusqu’en 1793, les Assemblées ont refusé une législation favorable à la paysannerie et les jacqueries ont donc continué et imposé leur rythme aux événements (2).

Il fallut deux révolutions successives, celle du Dix-Août 1792, puis celle des 31 mai-2 juin 1793, pour obtenir une législation favorable qui, de juillet à octobre 1793, opérera une des plus importantes réformes agraires de l’histoire et — à la différence des révolutions russe et chinoise du XX^e siècle, ne fut pas défaite. Le partage de la seigneurie proposé par la paysannerie fut enfin réalisé par la législation agraire montagnarde, qui supprima le droit féodal et libéra

les tenures paysannes de toutes rentes : la seigneurie fut ainsi expropriée d’une partie immense de ses biens, que l’on peut estimer à la moitié des terres cultivées en France. Les biens communaux furent reconnus *propriété collective* des communes et le sont encore. La législation montagnarde entama une politique de distribution gratuite de lopins de terre aux indigents, mais le 9 thermidor interrompit cette expérience (3).

Cette “voie paysanne” a permis à la paysannerie pauvre de vivre mieux, et, au lieu de payer des rentes, elle les a mangées et s’en est mieux portée ! Mais encore, la paysannerie sortit de la Révolution renforcée dans son accès à la terre et une de ses principales conséquences fut d’interrompre l’exode rural jusqu’en 1850, puis de le freiner jusqu’à la guerre de 14-18. Une autre dimension de cette voie paysanne réside dans le renforcement d’une conscience et de pratiques démocratiques.

Aujourd’hui se développe une conscience croissante des conséquences catastrophiques du capitalisme et de son histoire, sur le plan humain, mais aussi par rapport à la destruction de la nature. Cet éveil autorise la critique de l’argumentation *économiste*, qui triompha au XX^e siècle, et que l’on retrouve dans l’interprétation de Georges Lefebvre et d’Albert Soboul. Constatant la dimension anticapitaliste des mouvements paysans et urbains pendant la Révolution, ces historiens ont avancé l’idée, intenable, selon laquelle ils auraient été “*révolutionnaires sur le plan politique*”, mais “*rétrogrades sur le plan économique*” par leurs tendances anticapitalistes, ce qui revenait à les condamner à l’oubli, à cause d’une interprétation erronée (4) !

(1) Georges Lefebvre, *La Grande Peur de 1789*, (1932).

(2) Anatoli Ado, *Paysans en révolution, 1789-1794*, Paris, 1996. Traduit du russe. .

(3) Henry Doniol, *La Révolution française et la féodalité* (1876). Genève, Mégariotis, 1978. C’est une des plus remarquables histoires de cette “révolution paysanne”. Sur la politique de distribution de lots gratuits aux indigents, voir Albert Mathiez, *Girondins et Montagnards*, chapitre 5. “*La Terreur, instrument de la politique sociale des robespierristes. Les décrets de ventôse et leur application*” (1930), réédition, Verdier/La Passion, 1988.

(4) G. Lefebvre, “*La Révolution française et les paysans*” (1933), in *Etudes sur la Révolution française*, PUF, 1963, p. 34 ; Albert Soboul, *Les Sans-culottes* (1958), Paris, Seuil, p. 15.

Que penses-tu de l'interprétation d'Ado ?

Ado a fait un énorme travail de synthèse sur les six grandes jacqueries, qui ont véritablement structuré la période révolutionnaire de 1789 à 1794 et arraché d'importantes victoires, et son travail est ici très précieux par l'ampleur des descriptions détaillées des mouvements paysans. Son interprétation rompt, en apparence, avec celle de Lefebvre et de Soboul. Il pensait que le mouvement paysan était bien révolutionnaire sur le plan politique, mais il corrigeait la thèse de Lefebvre en affirmant que ce mouvement était de nature capitaliste, mais un capitalisme *en petit*, comme on parle de "bourgeois" et de "petits-bourgeois". Je ne peux pas être d'accord avec lui, car je ne comprends même pas ce que cela peut vouloir dire. Il n'y a pas de capitalisme en petit, en moyen, en grand ! Comme on l'aperçoit, cette question renvoie à un vaste débat sur la nature même du capitalisme, mais je pense qu'il n'est pas possible de confondre des formes de sociétés, dont l'objectif est de s'organiser démocratiquement afin de vivre de façon humaine sans exploitation de l'homme par l'homme, avec un régime du profit privé illimité qu'accompagne une indifférence complète à tout ce qui est humain. En faisant du capitalisme, "petit ou grand", le véritable but de l'histoire, Ado rejoint, par un autre chemin, la thèse de Lefebvre ! Comme lui, il pense que le socialisme sera le produit du capitalisme, ce qui le conduit à ne rien voir d'autre que du "capitalisme en petit" dans les révoltes et révolutions anticapitalistes.

Publiant un travail sur la paysannerie en 1979, j'avais trouvé chez Marx une notion, qui m'avait paru adéquate à cette histoire : *une voie paysanne* (5), et je l'ai adoptée, d'autres aussi, et vous connaissez la "Via campesina", qui est apparue dans l'Amérique au sud des Etats-Unis et qui tente de rassembler, aujourd'hui, les expériences et les résistances paysannes, partout dans le monde.

La "Guerre du blé" a repris dès les débuts de la révolution. Quels furent les politiques menées pour et contre cette nouvelle offensive capitaliste ?

La paysannerie était encore victime de cette politique de spéculation à la hausse des prix des subsistances : *guerre des farines* ou

guerre du blé. Les négociants en grains achetaient aux gros fermiers capitalistes leurs grains et spéculaient à la hausse sur les marchés publics, dans les campagnes comme dans les villes. Les paysans pauvres devaient acheter tout ou partie de leur alimentation. Ils étaient concernés comme les catégories urbaines : manouvriers, chômeurs et indigents. La hausse des prix entraînait des poussées de mortalité dans ces catégories les plus fragiles, par malnutrition. Depuis les années 1760-1775, les économistes physiocrates, puis turgotins, ont œuvré en faveur de ce qu'ils appelaient la "*liberté du commerce*" et que Turgot accompagna de la "loi martiale". Dès 1789, la Constituante, suivie par la Gironde, reprit cette politique, y compris la loi martiale votée le 21 octobre, dans ce mouvement de panique qui suivit la Grande Peur !

La spéculation sur les subsistances, nous la connaissons bien aujourd'hui, élargie au marché mondial des subsistances, sous le nom *d'arme alimentaire*. La chose a donc commencé à la fin du XVIII^e siècle, en France et en Angleterre (6). En France, le mouvement populaire est allé beaucoup plus loin qu'en Angleterre, grâce à la Révolution, et il a su construire un programme en réponse à cette offensive qui a été nommée le *maximum*. Sur le plan des rapports prix-salaires-profits, il a expérimenté des greniers populaires pour stocker les grains, pris en arrêtant les convois de grains sur les routes et les fleuves, et vendus au prix du *maximum*, c'est-à-dire à un prix rétablissant l'équilibre accepté par les salariés. Mais ces solutions restaient précaires, car locales, elles devinrent une politique économique et furent mises en pratique en mai 1793, puis améliorées en septembre suivant par la Convention montagnarde, qui créa une commission des subsistances chargée de mainte-

(5) Florence Gauthier, *La Voie paysanne dans la Révolution française. L'exemple picard*, Paris, Maspero, 1979 ; voir aussi "*Critique du concept de révolution bourgeoise*", *Raison Présente*, 1997, et en ligne sur : revolution-francaise.net, mai 2006.

(6) Florence Gauthier, Guy Ikni éd., "*La Guerre du blé au XVIII^e siècle. La critique populaire du libéralisme économique*", Paris, Verdier/La Passion, 1988, dans lequel on trouvera la traduction du célèbre travail d'Edward Palmer Thompson sur "*L'économie morale de la foule en Angleterre*". Il faut lire aussi sur ce même sujet Karl Polanyi, *La Grande Transformation* (1939), traduction de l'allemand, Paris, Gallimard.

nir l'équilibre entre prix, salaires et profits des intermédiaires sous contrôle : en l'an II, la cherté recula, les salaires furent haussés et les villes ravitaillées : on ne mourait plus de faim !

La loi martiale, dont la fameuse loi Le Chapelier faisait partie, fut abrogée le 24 juin 1793, toujours par les Montagnards.

Le peuple réclamait un nouveau droit de l'homme, le droit à l'existence et aux moyens de la conserver, qui impliquait l'accès aux moyens de travail, le contrôle par les lois des rapports prix-salaires-profits, et un système d'aides sociales, que Babeuf et Buonarroti, puis les socialistes du XIX^e siècle, ont parfaitement reconnu comme leur précurseur. Écoutons Babeuf écrivant à son ami Bodson en mars 1796 : *"Je ne crois point encore impolitique et superflu d'évoquer les cendres et les principes de Robespierre et Saint-Just pour étayer notre doctrine. D'abord, nous ne faisons que rendre hommage à une grande vérité... Nous ne sommes que les seconds Gracques de la Révolution française. N'est-il pas utile de montrer que nous n'innovons rien, que nous ne faisons que succéder à des premiers défenseurs du peuple qui, avant nous, avaient marqué le même but de justice et de bonheur auquel le peuple doit atteindre ?"* (7).

Peux-tu préciser ce qu'est ce droit à l'existence et ce maximum ?

Au XVIII^e siècle, la théorie politique, celle du droit naturel de l'humanité, héritage de luttes populaires pluriséculaires, était très élaborée et s'appuyait sur la conception paysanne du droit. Les habitants des communautés villageoises s'étaient battus depuis le XI^e siècle et avaient obtenu le statut de sujet libre et la reconnaissance par le roi de leur droit, qui impliquait l'organisation collective par assemblée générale de tous les habitants, des deux sexes, pour délibérer et décider ensemble. Cette démocratie locale se retrouvait dans la notion de droit d'usage sur les biens communaux, où chaque habitant, de tout âge ou sexe, avait des droits égaux au partage. Ces pratiques ont disparu dans les villes à partir du XVI^e siècle, mais se sont maintenues dans les campagnes et ont connu un puissant renouveau avec la convocation des états généraux et la Révolution. L'assemblée générale des citoyens dans la com-

mune est devenue, en 1789, l'institution révolutionnaire par excellence, où hommes et femmes se retrouvaient pour délibérer et décider !

La théorie politique du droit naturel démocratique procédait de cette même conception universelle du droit. Le principe de la souveraineté populaire était une revendication ancienne et le peuple avait aussi une conception précise de l'économie. E. P. Thompson en a retrouvé des traits en Angleterre, qu'il a nommés *économie morale populaire*. En France, le peuple a élaboré les notions de *droit à la subsistance et droit à l'existence*, liées à la législation agraire déjà évoquée. Il savait qu'une spéculation à la hausse des prix des denrées de première nécessité relevait non d'une force naturelle, mais d'une politique humaine et il réclamait que le gouvernement et les lois organisent les échanges de sorte que ces pratiques ne puissent avoir lieu. Voilà comment Robespierre définit le droit à l'existence le 2 décembre 1792, lors du grand débat sur les subsistances : *"Quel est le premier objet de la société ? c'est de maintenir les droits imprescriptibles de l'homme. Quel est le premier de ces droits ? celui d'exister. La première loi sociale est donc celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister ; toutes les autres sont subordonnées à celle-là (...). Les aliments nécessaires à l'homme sont aussi sacrés que la vie elle-même. Tout ce qui est indispensable pour la conserver est une propriété commune à la société entière"* (8).

Robespierre esquisse ici un projet "socialiste" : le domaine de la vie et des moyens de la conserver, les denrées de première nécessité qui incluent moyens de travail, matières premières et subsistances, sont *"des propriétés communes à la société"* et relèvent de la loi : c'est-à-dire relèvent du

(7) Albert Mathiez, *"Babeuf et Robespierre"* (1926) et *"La politique de Robespierre et le 9 thermidor expliqués par Buonarroti"* (1927), dans *Études sur la Révolution française*, Paris, Editions sociales. Le dirigeant des chartistes anglais, Bronterre O'Brien, publia une *Vie de Robespierre* en 1837, et le premier journal ouvrier, *L'Écho de la Fabrique*, qui s'adressait aux canuts de Lyon en 1832, voyait aussi en Robespierre un ami du peuple.

(8) Robespierre, *"Pour le bonheur et pour la liberté"*. Discours, Paris, La Fabrique, 2000, p. 183. Textes choisis et présentés par Y. Bosc, F. Gauthier, S. Wahnich.

débat public et de l'élaboration de la législation qui convient.

Contre la théorie du libéralisme économique, qui fonde la société sur le droit privé de propriété, la conception populaire du droit à l'existence et son porte-parole, Robespierre, réclament débats publics et réajustements de la législation aussi souvent que nécessaire.

La notion de *maximum* s'oppose également à l'un des fondements du libéralisme économique. En effet, ce dernier a besoin d'affirmer son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique ; on reconnaît là la fameuse "autonomie du pouvoir économique" ! Au XVIII^e siècle, ses théoriciens élaborèrent le principe d'inaliénabilité du droit privé de propriété. Notez que les colons esclavagistes réclamaient, eux aussi, cette inaliénabilité pour protéger leur droit de propriété sur des êtres humains réduits à l'état de bêtes de somme. Les marchands de grains, de leur côté, n'hésitaient pas à spéculer à la hausse des prix des subsistances, qui laissait mourir des populations affamées. Dans son *Projet de Déclaration des droits*, Robespierre exposa cette inaliénabilité du droit privé de propriété comme un crime contre le droit à l'existence : "*Il (le droit de propriété) ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables. Tout trafic qui viole ce principe est essentiellement illicite et immoral*" (9).

L'idée du maximum, on le voit, s'oppose à toute autonomie d'un pouvoir quel qu'il soit : pourquoi l'économie voudrait-elle échapper à la publicité des débats, des lois et des institutions de la souveraineté du peuple ? A-t-elle quelque chose à cacher ?

Robespierre avait exprimé ce grand conflit de son époque en forgeant la notion remarquable "*d'économie politique populaire*" ; Coupé de l'Oise et Buonarroti parlaient, eux, d'"*économie sociale*", par opposition à une "*économie politique tyrannique*" : voilà où en étaient les premiers Gracques de la Révolution, pour parler comme le second, Babeuf (10) !

Tu as beaucoup travaillé sur la révolution des esclaves de Saint-Domingue/Haïti, peux-tu préciser les relations entre les deux révolutions et le changement de perspective historique que cela implique ?

Les relations entre ces deux révolutions ont été occultées durant plus de deux siècles ! Notre retard dans la connaissance des archives est du même ordre, ne l'oublions pas ! Pour ma part, j'ai privilégié l'étude des relations entre les deux révolutions, car je pense que c'est le meilleur chemin pour les comprendre. C'est ainsi que j'ai découvert que l'Assemblée constituante avait eu une politique coloniale plus rétrograde que celle de l'Ancien Régime !

Cette Assemblée, qui prenait la défense de l'inaliénabilité du droit privé de propriété, le fit aussi en matière coloniale et, le 13 mai 1791, elle constitutionnalisa l'esclavage dans les colonies, violant sciemment sa Déclaration des droits votée le 26 août 1789 ! La contradiction devenait visible et le "côté gauche", celui qui défendait les principes de cette Déclaration des droits, prit conscience de la situation avec l'aide de la Société des Citoyens de couleur, qui savaient, eux, ce que faisaient les colons et leurs défenseurs à Paris. Ce sont ces Citoyens de couleur qui ont informé les révolutionnaires français des réalités coloniales et de ce que faisait le Triumvirat, lié au commerce atlantique, qui dirigeait l'Assemblée. Ce sont les révolutionnaires français qui ont appris aux Citoyens de couleur ce qu'était la théorie du droit naturel, la résistance à l'oppression, la liberté politique, un gouvernement populaire, et qui les ont invités dans leurs sociétés populaires. Ensemble, ils ont formé le "côté gauche" depuis 1790 et lié le sort des révolutions des deux côtés de l'Atlantique à une refonte des relations entre les peuples pour en finir avec le colonialisme, l'esclavage et le préjugé de couleur.

Un processus de révolution anticolonialiste s'ouvrit à Saint-Domingue dès 1789. Une guerre des épidermes dressa le parti des colons ségrégationnistes contre les colons de couleur, en 1790, et affaiblit la société coloniale elle-même.

En août 1791, les esclaves comprirent que le moment était venu pour eux de se présenter comme une force autonome et commencèrent une insurrection, qui se pro-

(9) *Ibidem*, 24 avril 1793, p. 235.

(10) *Ibidem*, "Sur la Constitution", p. 256. Pour Coupé de l'Oise, un autre ami de Babeuf, voir Guy Ikni, dans *La Guerre du blé, op. cit.*, p. 145 et s. ; Buonarroti, *La Conspiration pour l'égalité dite de Babeuf* (1828), Editions sociales, t. 1, p. 190.

longea jusqu'à l'indépendance d'Haïti, en 1804 !

En 1792, Polverel et Sonthonax furent envoyés à Saint-Domingue comme commissaires civils. Ils avaient rencontré les Citoyens de couleur à Paris et partirent pour aider la révolution de Saint-Domingue : en juin 1793, ils échappaient à la tentative d'arrestation que le gouvernement girondin avait décidée contre eux, en leur envoyant le général contre-révolutionnaire Galbaud. Mais Polverel et Sonthonax firent appel aux esclaves insurgés et, tous ensemble, ils écrasèrent Galbaud et ses troupes.

En août et septembre 1793, Sonthonax et Polverel abolissaient l'esclavage à Saint-Domingue et, passés au service de la révolution des esclaves, entamèrent un processus de décolonisation dont l'objectif était de chercher les voies d'une société à construire avec un "peuple nouveau", formé de l'alliance entre les ci-devant esclaves et les ci-devant libres de couleur.

Le "nouveau peuple de Saint-Domingue" élit une "députation de l'égalité de l'épiderme" pour porter la bonne nouvelle en France : elle fut accueillie à la Convention montagnarde, qui, le 16 pluviôse an II-4 février 1794, élargit la conquête de la liberté générale à l'ensemble des colonies françaises esclavagistes.

Il est remarquable que cette histoire du décret du 13 mai 1791 et celle du décret du 16 pluviôse an II aient été totalement oubliées dans les livres d'histoire depuis... 1898 (11) !

Les puissances impérialistes firent corps pour limiter les progrès de la révolution dans l'Amérique esclave et les troupes anglaises débarquèrent à Saint-Domingue même, espérant écraser la révolution.

Avant de rentrer en France en juin 1794, Polverel et Sonthonax nommèrent Toussaint Louverture, un chef d'esclaves insurgés, gouverneur général et lui confièrent le sort de la nouvelle société. Ce fut Louverture qui conduisit la guerre d'indépendance et chassa les Anglais en 1798.

Entre-temps, le 9 thermidor an II-27 juillet 1794, une contre-révolution renversait en France la Convention montagnarde, stoppait l'économie politique populaire à l'intérieur et les relations de décolonisation en cours à l'extérieur. Bonaparte voulut reconquérir Saint-Domingue comme colonie pour y rétablir l'esclavage ! Ce qu'il tenta en 1801 et connut là son premier échec militaire, politique et moral : deux corps d'armée français furent perdus, soit 60 000 jeunes hommes, ce qui n'est pas davantage signalé dans les histoires de la période... Après des luttes terribles, le nouveau peuple déclara son indépendance et prit le nom indien de République d'Haïti, patrie des Africains du Nouveau Monde et de leurs descendants, rendant hommage aux Indiens exterminés en deux générations par la conquête coloniale depuis 1492.

En dépit des efforts réalisés par des falsifications cumulées sur deux siècles, l'histoire de la Révolution française n'a pas encore disparu : elle résiste, grâce aux archives qui ont pu être sauvegardées, grâce aux travaux des historiens qui ne se sont pas laissés faire. Votre numéro spécial Révolution française s'ouvre sur une citation du nazi Alfred Rosenberg, prononcée à Paris, au moment de la victoire de la Wehrmacht sur la France, en 1940 : "L'époque de 1789 touche à sa fin. Elle a été vaincue sur les champs de bataille des Flandres..." 1940, ce n'est pas la défaite de la France, mais celle de la Révolution de 1789 !

Une des falsifications les plus honteuses revient à François Furet, qui a voulu voir dans la Révolution française "la matrice des totalitarismes du XX^e siècle" ! (*Penser la Révolution française*, Gallimard, 1979). Faut-il que ce soit un nazi qui réponde à Furet ?

(11) F. Gauthier éditeur, *Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! Contributions à l'histoire de l'abolition de l'esclavage, 1789-1804*, Paris, Société des Etudes robespierristes (2002), et *L'Aristocratie de l'épiderme. Le combat de la Société des Citoyens de couleur, 1789-1791*, Paris, CNRS, 2007.

Serge Bianchi

Comment analyses-tu le rapport de Saint-Just qui présente Chaumette comme un agent de l'étranger, un royaliste déguisé, un agent de Pitt grassement soudoyé ?

Dans un discours contre les dantonistes (germinal an II-mars 1794), Saint-Just dénonce les prétendues intrigues de Chaumette, comme la censure d'un décret contre la liberté du culte (du 16 frimaire an II) dans le cadre d'une société populaire. Il y ajoute le soupçon de corruption et d'intelligence avec l'ennemi. Le réquisitoire de Fouquier-Tinville au moment du procès des "déchristianisateurs" (19 germinal-8 avril 1794) reprend l'accusation de l'athéisme et de l'immoralité (le "vandalisme" et les "orgies"). Cette attaque frontale des dirigeants du moment vise le procureur de la Commune et le porte-parole des sans-culottes, alors que la reprise en main des organisations locales de la sans-culotterie bat son plein. Il en avait été de même pour Jacques Roux et les Enragés en septembre 1793, mais leur éviction avait, cette fois, été profitable à Chaumette. En réalité, il semble que Chaumette concentre sur lui les craintes de ceux qui redoutent le pouvoir des sections parisiennes, le contrôle des législateurs par leurs électeurs, le dépassement social d'une alliance qui a porté au pouvoir le Comité de salut public et les dirigeants montagnards.

Peu de choses tiennent de ce réquisitoire après l'étude précise des faits. Chaumette put démontrer qu'il n'a pas fait fermer les églises parisiennes, qu'il ne connaît guère l'évêque Gobel ou Cloots, qui aurait pesé sur l'abdication de ce dernier. Il n'était pas plus en pointe dans les troubles du savon et du sucre de février 1793 que dans les journées insurrectionnelles contre les Girondins. A travers sa personne et sa personnalité, les accusateurs portent les derniers coups à ceux qui avaient voulu instaurer un "ordre sans-culotte", débordant "l'ordre jacobin" sur les plans religieux, sociaux, culturels et économiques. Certes, Chaumette avait applaudi aux rapports de

Saint-Just sur les décrets de ventôse, mais il avait pesé sur la Convention lors de la journée du 5 septembre, proposé des lois pour soulager l'indigence et assurer le droit au travail, refusé les cultes de la personnalité, de l'Être suprême, au nom d'une libre pensée que l'on a qualifiée d'athéisme, de façon caricaturale. Albert Soboul conclut : "*A travers Chaumette, (c'était) le comportement social et politique des sans-culottes qui était visé.*" Le bonnet rouge, le tutoiement, les manières plébéiennes, la volonté de régénération morale et culturelle ont probablement joué aussi dans le discrédit du procureur de la Commune. Il est vrai que les thermidoriens iront encore plus loin, dans les *Rapports* de l'abbé Grégoire sur le "vandalisme", en l'accusant d'avoir voulu massacrer les animaux du Jardin des Plantes et déplanter les arbres des Tuileries, et en niant, par un contresens grossier, les initiatives de Chaumette en faveur du patrimoine, des musées, et des bibliothèques publiques, d'une culture *pour et par le peuple*. Par certains discours et propositions "terroristes", l'orateur s'exposait à certaines dénonciations. Il n'en reste pas moins que Nicole Bossut éclaire (1) et conviction le parcours singulier de "*Chaumette, porte-parole des sans-culottes*", cet "*intermédiaire culturel de rang majeur entre les groupes populaires et la bourgeoisie dirigeante montagnarde*" (2).

Pour Robespierre, l'athéisme était "aristocratique", il a obtenu l'exclusion des Jacobins d'Anarchisis Clotts en soulignant qu'il était baron prussien. Tu as étudié les activistes qui ont mené la déchristianisation dans le département de l'Essonne. Comment se situaient-ils socialement ? Leur a-t-on prêté des convictions royalistes en 1794 ou à l'heure thermidorienne ?

(1) *Chaumette, porte-parole des sans-culottes*, Paris, éditions du CTHS, 1998, 538 pages.

(2) Michel Vovelle, préface de l'ouvrage cité de Nicole Bossut, p. 11.

Le discours du 21 novembre 1793 (1^{er} frimaire de l'an II), quand Robespierre dénonce les déchristianisateurs comme de nouveaux "*fanatiques*" et les athées comme des "*aristocrates*", éclaire un moment essentiel de la Révolution française, celui où le gouvernement révolutionnaire (le Comité de salut public) tente d'enrayer le "torrent" déchristianisateur. La Convention est alors submergée de délégations annonçant l'abdication (et le mariage) des curés constitutionnels, les fermetures des églises au culte, leur transformation en temples de la Raison ou en sièges de sociétés populaires, le dépôt de leurs métaux précieux au nom de la Nation. Robespierre, Danton et la plupart des conventionnels demeurent déistes et favorables à l'instauration de cultes révolutionnaires, de la Raison pour les uns, de l'Être suprême pour les autres. Dans le cadre récurrent de la théorie du complot, il est presque logique de chercher les responsables dans les "factions" politiques (hébertistes, Indulgents, Chaumette, Fouché), sous le vocable décisif à l'époque de la présomption d'aristocratie et de lien avec l'étranger (Cloots le Prussien).

C'est pourtant oublier ou occulter l'essentiel. La déchristianisation menace de submerger la Convention comme une "lame de fond", engendrée par l'émergence de nombreuses sociétés populaires dans la région parisienne et les régions "républicanisées", par la mobilisation croisée des éléments les plus politisés de la sans-culotterie et de certains représentants en mission, voire de "curés rouges" affirmant l'incompatibilité entre le régime républicain et les religions, toutes les religions traditionnelles. La déchristianisation dans un village (3) "francilien" comme Ris (Brutus) ou Mennecy (Marat) est l'aboutissement de conflits de longue durée entre le personnel politique républicanisé (conseil municipal, société populaire, comité de surveillance) et les tenants de l'Ancien Régime (seigneur, prêtres réfractaires, paroissiens, clientèles). Précédée par l'instauration de l'état civil et la descente des cloches (pour les canons), elle comporte un aspect anticlérical et une pratique iconoclaste : destruction des reliques, croix, des symboles de ce qui est perçu comme objets d'aliénation. Mais la déchristianisation ne peut être séparée de son volet "régénérateur", substitution volontaire du culte répu-

blicain en lieu et place du culte catholique. Les sans-culottes urbains et ruraux célèbrent en parallèle les fêtes des martyrs de la République (Brutus, Marat, Le Chapelier et bientôt Bara), adoptent pour leurs enfants des prénoms républicains (Égalité, Narcisse ou Floréale), font respecter le calendrier républicain et le décadi contre le dimanche, dénoncent parfois les anciens seigneurs au Tribunal révolutionnaire. Pour ces militants, la lutte religieuse est inséparable d'un moment où la mobilisation civique et politique ne peut être dissociée d'autres formes de lutte : la défense nationale, le secours aux indigents et aux défenseurs de la patrie, la républicanisation des futurs citoyens à l'école et... l'égalitarisme. Il est évident que ces revendications rencontrent celles des "égalitaires jacobins", que des représentants en mission comme Fouché, des "voyageurs" comme Chaumette à Nevers (sa ville natale) ont pu leur donner une publicité à la mesure de leur notoriété de l'époque. Les armées révolutionnaires, formées de sans-culottes en armes, pouvaient faire le lien entre la déchristianisation et la lutte contre la cherté des subsistances, pour le pain de l'égalité et l'économie dirigée. Robespierre condamne alors le procureur de la commune et le représentant Fouché comme "athées" autant pour la menace politique que leur alliance avec les sans-culottes fait peser sur le gouvernement révolutionnaire que pour le vide "mental" que la déchristianisation favorise par la destruction de symboles auxquels une partie du peuple français restait attachée. Il fallait bloquer cette convergence d'initiatives locales et de débordements politiques qui triomphait sur certaines scènes de spectacles, dans des chaînes de fêtes locales, et risquait de compromettre le gouvernement révolutionnaire sous le flot des adresses déchristianisatrices et des mascarades. Théorisée par des intellectuels en pleine rupture religieuse ("curés rouges", égalitaires républicains), propagée par des sans-culottes militants (artisans, vigneron, manouvriers), la déchristianisation est probablement l'expression la plus radicale d'un mouvement populaire qui déborde, socialement et politiquement, l'ordre voulu par les élites jaco-

(3) Serge Bianchi, *La Révolution et la Première République au village*, Paris, éditions du CTHS, 2003, 960 pages.

bines au pouvoir, subvertissant l'alliance qui avait conduit au double pouvoir de l'an II. L'échec de ce mouvement, amorcé par le discours de Robespierre, porte en lui bien des contradictions de l'époque, néglige les convergences objectives des uns et des autres (l'anticléricisme, le syncrétisme entre religiosité et cultes révolutionnaires), et prouve les résistances d'une large partie de la population et des élites à la conception d'un monde sans Dieu, sans prêtres, sans saints, sans dimanches et sans églises. Accuser les "déchristianisateurs" d'aristocratie et de fanatisme relève ainsi d'un procès d'intention, d'un contresens largement relayé par des écoles historiographiques d'idéologies diverses (jacobine, thermidorienne, "libérale") pour occulter l'interprétation d'un mouvement qui n'a pas encore livré toutes ses potentialités.

Aux armes et aux manuels, citoyens ?

Je voudrais pointer les agressions et les menaces qui pèsent sur l'enseignement de la Révolution dans les différents niveaux de l'école et de l'Université, sur fond de malaise plus général. Ces nuages noirs sont liés à l'évolution de l'historiographie, à la formation des enseignants actuels, aux contenus et à leurs effets sur l'opinion publique.

Dans des ouvrages récents, des professeurs et chercheurs éminents, tels Eric Hobsbawm (4) et Michel Vovelle (5), attirent l'attention de leurs lecteurs sur l'érosion de la perception de la Révolution française dans l'édition et la mémoire collective du public lettré. Partant d'un événement que les philosophes et penseurs politiques du XIX^e siècle jugeaient fondamental pour l'histoire et l'avenir de l'humanité (Hegel, Kant, Michelet, Tocqueville, Jaurès et tant d'autres), puis de la qualité des travaux suscités par les écoles des historiens de cette décennie décisive jusqu'aux années 1980, ils déplorent nombre de dérives actuelles en insistant sur des ruptures et des effacements dommageables dont on peut donner un aperçu sommaire, mais inquiétant : la quasi-disparition de l'histoire sociale, la relégation des classes populaires et particulièrement des ouvriers au sein d'une révolution qui serait uniquement "bourgeoise", ou "des élites" ; la vision "catastrophiste" d'une Révolution assimilée aux notions de crise majeure de l'économie, de "violence" et de "terro-

risme", voire totalitarisme (assimilation à des régimes de dictature contemporains), de vandalisme, de minoration ou de condamnation des "sans-culottes", des Enragés et des "bras-nus" ; la déconsidération de responsables politiques "jacobins", comme Danton (depuis les années 1930), Robespierre, Marat et la réhabilitation de leurs adversaires (du roi à Charlotte Corday en passant par le culte de Marie-Antoinette), dans la lutte inégale entre les hommes de 1789 et les dictateurs de l'an II (comités et représentants en mission) ; l'accent mis sur les résistances à la Révolution et le "génocide franco-français" des guerres de l'Ouest, et l'exaltation des mémoires régionales contrariées. De nombreuses affaires récentes, très médiatisées mettent en exergue de telles dérives, dont chacun peut mesurer les effets dans la vie de tous les jours. Cette toile de fond, dont la lucidité est la qualité première, renvoie à la situation "alarmante" de la Révolution dans l'enseignement, du suicide dans l'Université aux remises en cause des établissements secondaires et primaires.

La première cassure, à mon sens, est intervenue en 2003-2004, quand le ministère s'est lancé, sans concertation, dans la réforme du master en deux années, remplaçant la maîtrise, pour s'ajuster à des normes européennes préconisées dans des directives (un manifeste) proposées par les experts et ministres présents à Rome en 2002. Cette réforme volontariste, et dont les fondements resteraient à établir, a détruit la raison d'être d'une certaine "exception française" : pendant l'année de maîtrise, la quatrième de son passage à l'Université, l'étudiant se préparant au concours et à son futur métier d'enseignant en consacrant une année à la recherche personnelle sur un thème choisi, cette fréquentation des archives permettant la formation d'enseignants-chercheurs aptes à faire par la suite le lien entre les avancées de l'histoire et leurs pratiques d'enseignants. Les répertoires de travaux universitaires inédits montrent jusqu'en 2004 comment se reproduit ce vivier de jeunes enseignants disposant d'une formation solide, y compris sur la Révolution française, et sa nécessité

(4) Eric Hobsbawm, *Aux armes citoyens. Deux siècles d'histoire de la Révolution française*, Paris, La Découverte, 2007.

(5) Michel Vovelle, *1789. L'héritage et la mémoire*, Toulouse, Privat, 2007.

dans la formation des élèves et des futurs citoyens. J'avais alerté *Historiens et Géographes* sur les effets pervers d'une réforme qui allait "tuer la maîtrise" et disqualifier le statut de l'enseignant-chercheur (6). J'étais en deçà de la catastrophe actuelle. Les étudiants, devant les contradictions de la formation en deux ans du master, ont déserté en masse les séminaires de maîtrise et de recherche pour s'orienter vers le professorat des écoles, d'autres formations, tandis que d'autres se lançaient dans des recherches de longue haleine sans passer les concours de recrutement. A cet exode s'est ajouté le tarissement des pôles d'enseignement universitaire classiques, dont les postes n'ont pas été renouvelés, par défaut ou calcul stratégique. De très nombreuses universités ne dispensent plus d'enseignement sur la Révolution. La lecture des copies de Capes et d'agrégation en 2004 et 2005 m'a permis de mesurer le recul universitaire de cet enseignement, parmi d'autres occultations (la Commune, la question ouvrière). Inutile de dire que les "réformes scélérates" des deux dernières années ont accentué ces dérives et débouchent sur des dégâts irréversibles !

Il convient donc de mettre en place des contre-pouvoirs, de susciter une résistance contre de telles agressions. Une première étape a consisté dans la dénonciation des programmes et des contenus de l'enseignement de la Révolution dans les classes de CM 2, de quatrième et de seconde par un groupe de collègues de terrain. Ils mettent en évidence les effets pervers d'un appauvrissement des connaissances qui est tout sauf innocent et qui revient à "priver les jeunes de repères historiques, et les mettre dans l'impossibilité d'exercer leur esprit critique" (7). Cette prise de conscience s'est poursuivie lors des journées du centenaire de l'Association des professeurs d'histoire et géographie, à Grenoble, en octobre 2010, par un atelier centré sur un siècle d'enseignement de la Révolution française et ses déclinaisons régionales (le

Dauphiné). Une manifestation plus ample encore est prévue le samedi 19 mars 2011, à l'espace Robespierre, à Ivry-sur-Seine, sous la forme d'un colloque organisé conjointement par la Société des Etudes robespierristes et par l'Association des professeurs d'histoire et géographie (8). Les enseignants de tous niveaux, de l'école élémentaire à l'Université, sont invités à participer aux travaux centrés sur cinq temps forts : une synthèse de l'histoire de l'enseignement de la Révolution ; les enseignements d'une enquête sur les pratiques actuelles ; des expériences d'enseignement par des collègues du primaire, du collège et du lycée ; l'analyse de "points chauds" de l'histoire révolutionnaire (événements, personnages ; l'esclavage) ; une table ronde sur "*l'actualité de l'enseignement de la Révolution française*". Nous espérons que cette journée sera le point de départ de la résistance, voire d'une reconquête pour la diffusion des acquis et des valeurs d'une période décisive pour l'expérience des luttes sociales et politiques, l'émergence de l'égalitarisme et la naissance de la citoyenneté. Les *Annales historiques de la Révolution française*, qui publieront les actes du colloque et *Historiens-Géographes*, par un dossier centré sur des outils pédagogiques et des avancées de la recherche, se feront les échos de cette dynamique, qui pourrait déboucher sur un collectif d'enseignants et chercheurs résolus à retrouver une "base populaire" pour entretenir "la flamme" de la Révolution et retrouver l'esprit de la commémoration du Bicentenaire, dans des milliers d'établissements scolaires et dans une large partie de l'opinion publique.

(6) "La maîtrise d'histoire : une mort annoncée ?", *Historiens et Géographes*, n° 386, 2004, pp. 127-128.

(7) *L'enseignement de l'histoire-géographie de l'école élémentaire au lycée. Vecteur de propagande ou fondement de l'esprit critique ?*, Paris, L'Harmattan, 2009.

(8) Programme et formulaire d'inscription sur le site de la Société des études robespierristes.

Quelques repères bibliographiques

Pour une mise en place des événements, citons parmi de nombreuses **histoires générales** (1) :

- Jean Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution française* (*), chez Messidor (1986), annoté par Mathiez et Soboul. Une réflexion d'ampleur inégalée.
- Albert Mathiez, dont la lecture est toujours enrichissante : *La Révolution française* (*) (tome I : *La chute de la royauté* ; tome II : *La Gironde et la Montagne* ; tome III : *La Terreur*) n'a malheureusement pas été rééditée, sauf *La réaction thermidorienne*, avec une présentation de Yannick Bosc et Florence Gauthier. Pour consulter les tomes précédents parus chez A. Colin en 1951, voir le site canadien classiques.uqac.ca/classiques/revolution_francaise/mathiez... et les bonnes bibliothèques.
- François Furet et Denis Richet, *La Révolution française*, réédition Pluriel Hachette ; François Furet a développé ses thèses réactionnaires dans des ouvrages ultérieurs ; cette histoire écrite en 1965 est de lecture aisée et rendra service à ceux qui voudront ressaisir la trame événementielle.
- Michel Vovelle, *La Révolution française, 1789-1795*. A. Colin, collection Coursus, 177 pages.
- Jean Marc Schiappa, *La Révolution française, 1789-1799*, pour une approche succincte (93 pages) dans une collection bon marché.

Le lien avec les Lumières :

Un ouvrage ancien, Daniel Mornet *Les origines intellectuelles de la Révolution française, 1715-1787*, panorama des Lumières et de leur diffusion écrit en 1933 et réédité chez Tallandier. Un ouvrage plus récent : Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, au Seuil, collection Points Histoire, examine l'histoire de la diffusion des idées d'un point de vue socio-politique.

Sur les transformations économiques et sociales induites par la Révolution :

- Des analyses ponctuelles et récentes dans *La Révolution française, une histoire toujours vivante*, collection d'articles rassemblés par M. Biard, paru chez Tallandier en 2009 : sur la question paysanne (Jean Bart et J.-P. Jessenne), sur l'essor du capitalisme (G. Lemarchand), sur la noblesse (Karine Rance), sur le vandalisme révolutionnaire (S. Bianchi).
- Albert Soboul *Les Sans-culottes* (*), au Seuil, collection Points Histoire (1968) ; portrait synthétique d'un groupe social complexe.
- La Révolution française et l'abolition de l'esclavage : une question fondamentale et trop longtemps négligée : Yves Bénot, *La Révolution française et la fin des colonies, 1789-1794*, La Découverte, 2004.

Quelques dates majeures :

- Jacques Godechot, *La prise de la Bastille* (*), Folio Histoire.
- Timothy Tackett, *Le roi s'enfuit*, La Découverte (Varennes, une accélération brusque de la prise de conscience collective).
- Albert Mathiez, *Le dix août*, chez Verdier (1993).
- Françoise Brunel, Thermidor, *La chute de Robespierre, 1794*, La Découverte.

Quelques grandes figures :

- Sur Robespierre, il n'existe pas de biographie correcte récente, ce qui illustre l'état dégradé de l'édition française en ce qui concerne l'historiographie révolutionnaire ; on peut consulter en bibliothèque l'ouvrage ancien de Jean Massin, *Robespierre* (*),

(1) Les ouvrages non encore réédités, signalés par un astérisque (*), se trouvent dans les bonnes bibliothèques publiques, parfois disponibles sur les sites de vente en ligne, certains ont été numérisés par l'université du Québec (site canadien mentionné plus haut).

paru en 1956 dans la collection Portraits de l'histoire au Club français du livre. Ou d'A. Mathiez, *Etudes sur Robespierre*.

Il est indispensable de lire ses discours : parmi les innombrables *Textes choisis*, citons l'édition ancienne, mais toujours utile, de Jean Poperen (*), parue aux Editions sociales en 1956-1957 (tome I : 1791-1792, fondamental pour connaître l'engagement démocratique précoce de Robespierre, tome II : 1792-1793, tome III : 1793-1794) ; en poche 10/18, paru en 1986, un petit volume qui ne couvre que la période de la Convention ; plus récent, paru en 2000 aux éditions de la Fabrique, *Robespierre, pour le bonheur et la liberté*, avec une introduction, une chronologie et une mise en contexte établies par Yannick Bosc, Florence Gauthier, Sophie Wahnich. Les textes retenus par ces historiens permettent de combattre l'assimilation établie par François Furet entre révolution et totalitarisme. Mais voir dans le projet de Robespierre une tentative de conciliation entre socialisme et liberté relève de l'anachronisme.

- Bernard Vinot, *Saint-Just*, Fayard (1985).
- Jean-Marc Schiappa, *Babeuf*, les Editions de l'Atelier (1991).
- *Les Constitutions de la France depuis 1789*, présentées par Jacques Godechot, Flammarion (1979) : on y retrouvera les Déclarations des droits de l'homme, celle de 1789 et celle de juin 1793.
- Nos acquis républicains et démocratiques plongent dans l'histoire de la Révolution française ; c'est pourquoi il sera stimulant de lire *Socialisme et révolution française*, deux regards venus de la social-démocratie européenne d'avant 1914 (Kautsky et Jaurès), avec une présentation de Jean Numa Ducange, paru chez Demopolis.

ISSN 1287-25-98
Commission paritaire 0913 G 78360